REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Reprinted from a copy in the collections of the
University of Illinois Library

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : *11, Boulevard de la Madeleine, PARIS* (1er)

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

PARIS 1934

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

COMITÉ

MM.

BAPST (Edmond), ambassadeur de France.

BARANTE (baron DE), ministre plénipotentiaire.

BARROUX (Robert).

M. le Bibliothécaire du Ministère des Affaires Etrangères.

BILLY (Robert DE), ambassadeur de France.

BOISLISLE (Jean DE), *secrétaire.*

CAMBON (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur.*

M. le chef du Service des Archives au Ministère des Affaires Etrangères.

CASENAVE (Maurice), ministre plénipotentiaire.

CHARLES-ROUX (F.-J.), ambassadeur de France à Rome.

CONTENSON (baron Ludovic DE), *vice-président.*

CROZIER (Philippe), ambassadeur de France.

DARD (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire.*

DUNANT (Alph.), ministre de Suisse.

DUPUIS (Charles), de l'Institut, *vice-président.*

FARAMOND (amiral DE).

FAŸ (Bernard), professeur au Collège de France.

FLEURY (comte Serge), attaché au Ministère des Affaires Etrangères.

GAIFFIER D'HESTROY (baron DE), ambassadeur de Belgique, *vice-président.*

GOYAU (Georges), de l'Académie française, *vice-président.*

GRANDIDIER (Guillaume).

GUICHEN (vicomte DE), premier secrétaire d'ambassade honoraire.

HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France.

LOUDON (Jonkheer J.), ministre des Pays-Bas.

MANNEVILLE (comte DE), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*.

MONTARDY (H. DE).

ORMESSON (comte Wladimir D').

PAGÈS (C.), professeur à la Sorbonne.

PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire.

PINON (René).

POLITIS, ministre de Grèce, *vice-président*.

QUINONES DE LÉON, ancien ambassadeur d'Espagne.

RODOCANACHI (Emmanuel), de l'Institut, *trésorier*.

SAINT-AULAIRE (comte DE), ambassadeur de France, *président*.

SEILLIÈRE (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président*.

SEMALLÉ (comte DE), ancien secrétaire d'ambassade.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire.

WALISZEWSKI (K).

LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque.

MM.

Académie communiste (*Bibliothèque de l'*), U1, Frunze 2, Moscou, G. S. P. 10. Russie.
Affaires étrangères de Belgique (*Bibliothèque du ministère des*), 8, rue de la Loi, Bruxelles.
Affaires étrangères de Bulgarie (*Ministère des*), Sofia.
Affaires étrangères du Chili (*Bibliothèque du Ministère*), Santiago, Chili.
Affaires étrangères de Costa-Rica (*Bibliothèque du ministère des*), San José de Costa-Rica, Amérique centrale.
Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des Archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères d'Italie (*Ministère des*), Rome.
Affaires étrangères de Norvège (*Ministère des*), Oslo.
Affaires étrangères de Pologne (*Bibliothèque du ministère des*), Varsovie.
Affaires étrangères de Portugal (*Ministère des*) Lisbonne.
Affaires étrangères de Yougoslavie (*Ministère des*), Belgrade.
Akademiska Bokhandeln, Alexandersgaten 7, Helsingfors, Finlande.
Aktielbolaget Nordiana Bokhandeln, Drottningaten, 7 et 9, Stockholm, Suède.
Aldeelung Onderwys (Het Girokantoor), Amsterdam, Pays-Bas.
Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), rue Michelet, Alger.
* Aloïsi (baron), ambassadeur d'Italie, Villa Aloïsi, 343, via Flaminia, Rome.
Alvarez de Toledo (Frederico), ancien ambassadeur de la République Argentine, 6, rue Cimarosa, Paris.
Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), Pays-Bas.
Amsterdam (Het Girokantoor der Gemiente), Beursgebourg, Amsterdam (Hollande).
Arago (François), 56, avenue Foch, Paris.
Arvengas (Gilbert), secrétaire de l'ambassade de France à Varsovie, Pologne.
Asahi Shimbunsha, P. O. Box F. 50. Tokio, Japon.
Asher, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Aulneau (J.), avocat à la Cour d'Appel, 56, rue de Rennes, Paris.

Avril (baron Louis d'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Périer, Paris.

* Azan (Général Paul), chef de la section historique au Ministère de la Guerre, 37, rue du Général-Foy, Paris.

Ballero (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, 135, rue du Ranelagh, Paris.

* Bapst (Edmond), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 3, rue des Villarmains, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

* Barante (baron de), ministre plénipotentiaire, *membre du comité*, 131, rue de La Tour, Paris.

* Barbey (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.

Barroux (Robert), archiviste-paléographe, 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine).

Bathory (*Bibliothèque de l'Université* Etienne), Wilno, Pologne.

Bauffremont (duc de), 87, rue de Grenelle, Paris.

Bayrische Staatsbibliothek, Ludwigsstrasse, 23, Munich, Allemagne.

Belgique (Bibliothèque royale de), 15, rue du Musée, Bruxelles, Belgique.

Belmont (Perry), Bankers Trust, 3, place Vendôme, Paris.

Bemberg (Louis E.), conseiller de la Légation de la République Argentine, 28, rue Emile-Menier, Paris.

Benoist d'Azy (vicomte), 4, rue Fabert, Paris.

* Berg de Bréda (comte Antoine de), 98, rue de l'Université, Paris.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), Besançon (Doubs).

Bessières (René), 155, faubourg Poissonnière, Paris.

* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque nationale, *Département des imprimés*, 58, rue de Richelieu, Paris.

Bibliothèque Vaticane, Rome, Italie.

Billy (Robert de), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 56, rue de Boulainvilliers, Paris.

* Bliss (Robert Wood), ambassadeur des Etats-Unis à Buenos-Ayres, Argentine.

Blois (comte Louis de), sénateur, 88, avenue Kléber, Paris.

Bodleian Library à Oxford (Angleterre)

* Boislisle (Jean de), *secrétaire*, 1, avenue de Tourville, Paris.

Boisrouvray (comtesse de Jacquelot du), 24, avenue de la Chancellerie, Versailles (Seine-et-Oise).

Boissonnas (J.), 42, avenue de Villiers, Paris.

Bompard (Maurice), ambassadeur de France, 4, rue d'Anjou, Paris.

* Bonin-Longare (comte), sénateur, ambassadeur d'Italie, Montecchio Precalcino, prov. de Vicence, Italie.

Bonzon (Lucien), ministre plénipotentiaire, 67, rue de Monceau, Paris.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).

Bormans (Paul van der Vrecken de), 11 bis, rue de Milan, Paris.

Bottaro-Costa (comte), ambassadeur honoraire d'Italie, 31, via Ulisse Adovrandi, Rome.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bourguet (Alfred), avocat, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.
Bratianu (Bibliothèque J. C.), Strada Lascar Cartagi, 5, Bucarest, Roumanie.
Bratislava (*Bibliothèque de l'Université Komensky à*), Bratislava, Tchécoslovaquie.
Brincard (baron Louis), attaché d'ambassade, 1, rue Saint-Dominique, Paris.
Broglie (duc de), membre de l'Institut, 29, rue de Chateaubriand, Paris.
Brugère (Raymond), conseiller de l'ambassade de France à Bruxelles, 86, rue du Ranelagh, Paris.
Budapest (*Bibliothèque de l'Université de*), Ferencziek-ter, Budapest, Hongrie.
Burin des Roziers (André), 42, cours Albert Ier, à Paris.
Burin des Roziers (Général), 17, avenue de Breteuil, Paris.
Buyens (A.), librairie, place du Marché, 12, Poel, Gand, Belgique.

Caix (comte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California (*University of*), Berkeley, Californie, Etats-Unis.
Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur*, 6, rue Daubigny, Paris.
Camera dei Deputati (*Bibliothèque de la*), Rome, Italie.
Cambridge (*University Library of*), Angleterre.
Carnot (Lieut.-colonel), 27, rue Jean-Goujon, Paris.
Carol Ier (*Bibliothèque de la Fondation universitaire*), Bucarest, Roumanie.
Cartier de Marchienne (baron de), ambassadeur de Belgique à Londres, 10, Loundes Square, S. W. I.
Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 87, avenue Malakoff, Paris.
Castellane (comte de), secrétaire d'ambassade, 19, rue George-V, Paris.
Cazelles (Henri), 9, rue des Saussaies, Paris.
Chambre des Députés (*Bibliothèque de la*), Palais Bourbon, Paris.
Chambrun (comte Charles de), ambassadeur de France à Angora, 71, avenue de Ségur, Paris.
Champion, Libraire correspondant, 5, quai Malaquais, Paris.
Charles-Roux (F.-J.), ambassadeur de France à Rome, *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.
Charvériat (Emile), sous-chef de cabinet du ministre des Affaires Etrangères, 1, rue du Regard, Paris.
Chaulin (baron), 3, avenue Montaigne, Paris.
Cherisey (comte René de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.
Chicago (University of), chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Chlapowski (A. de), ambassadeur de Pologne, 12, quai de Tokio, Paris.

Chosaka (The), South Manchuria Railway Co, Dairen, Manchuria, Chine.
Claeys Verheughe (E.), Saint Michielsplein, 9, Gand, Belgique.
Clavery (Edouard), ministre plénipotentiaire, 24, avenue Galliéni, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Clément-Simon (Louis-Frédéric), ministre de France à Athènes, 26, rue Montaigne, Paris.
Clercq (comte de), ministre plénipotentiaire, 9, rue des Saint-Pères, Paris.
Clermont-Ferrand (*Bibliothèque municipale et universitaire de*), (Puy-de-Dôme).
Clinchant (Louis-Georges), ambassadeur de France à Buenos-Ayres, au ministère des Affaires Etrangères, à Paris.
Coïmbra (*Bibliothèque de la Faculté de Droit de*), Portugal.
College of law and Literature (*Library of*), Sendai, Japon.
College of Literature, Tokyo Impérial University, Tokyo, Japon.
Colombia *University Law Library*, New-York City, Etats-Uuis.
Combes de Patris, 15 bis, rue Rousselet, Paris.
Condé (*Bibliothèque du Musée*), Chantilly (Oise).
* Contenson (baron Ludovic de), *vice-président*, 78, rue Boissière, Paris.
Conty (Alexandre), ambassadeur de France, 20, rue de Tournon, Paris.
Copenhague (*Bibliothèque royale de*), Danemark.
Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
Cornejo (Mariano), ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.
Corneil *University, Library*, Ithaca, New-York, Etats-Unis, chez Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.
Cornudet (comte), sénateur de Seine-et-Oise, 24 *bis*, rue de Berri, Paris.
Couget (Fernand), ministre plénipotentiaire, 28, avenue du Président Wilson, Paris.
Courcel (Robert de), ministre plénipotentiaire, 47, rue de Bellechasse, Paris.
Courcy (vicomte Jean de), 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Cracovie (*Bibliothèque de l'Université de*), Cracovie, Pologne.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 131, boulevard Malesherbes, Paris.

Dard (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*, 42, avenue Charles Floquet, Paris.
Darimond, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
Davies (Robert), Secrétaire de la Bibliothèque Américaine, 10, rue de l'Elysée, Paris.
* Decazes (duc), 9, rue Saint-James, Neuilly (Seine).
Defrenne, librairie, 27, rue des Serruriers, Strasbourg (Bas-Rhin).
Defruit, 12, rue Clairaut, Paris.
Desvernay (comte), château de Chenevoux, par Néronde (Loire).

DOYON (Pierre), Château du Périer, par Saint-Hilaire du Royon (Isère).
DRUCKER (*Fratelli*), Padoue, Italie.
DUKE *University Library*, Durham, W. C., Etats-Unis.
DUNANT (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* DUPUIS (Charles), de l'Institut, *vice-président*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
DURAS (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.
DYBWARD, libraire, Carl Johansgaten, Kristion, Norvège.
DYBWARD (Jacob), University Bookseller-Publisher, Oslo, Norvège.

EGYPTIAN UNIVERSITY LIBRARY, Le Caire, Egypte.
EHRENSVARD (comte), ministre de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.
ENOMOTO (Tonneturo), 121, Komagonie Dozaka Hongo, Tokio, Japon.
* ESCOFFIER (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
EVANSTON (the Northwestern University Library of), Illinois, Etats-Unis.

FABRE, 1, rue Beaujon, Paris.
FABRE-LUCE (Alfred), 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
FARAMOND DE LAFAJOLE (contre-amiral vicomte de), 7, avenue Frédéric-Le Play, Paris.
FAUCIGNY LUCINGE (Prince Jean-Louis de), 24, cours Albert 1er, Paris.
FAY (Bernard), professeur au Collège de France, *membre du Comité*, 16, rue Saint-Guillaume, Paris.
FAY D'ATHIES (Robert de), 3, avenue Bugeaud, Paris.
FEIKEMA, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
FELCOURT (comte de), ministre plénipotentiaire, 3, avenue Bosquet, Paris.
FIRMIN-DIDOT (Georges), 56, rue des Saints-Pères, Paris.
FITZMAURICE (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts, Angleterre.
FLEURY (comte Serge), *membre du Comité*, 4, rue La Trémoille, Paris.
FLEURY (vicomtesse), 2, avenue Emile-Deschanel, Paris.
FLEURY (vicomte Jacques), 17, rue du Cirque, Paris.
FOCK (Buchhandlung Gustav), Schlossgasse, 7-9, Leipzig, Allemagne.
FONTARCE (René de), ministre plénipotentiaire, 54, rue de Varenne, Paris.
FONTENAY (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.
FONTENAY (vicomte de), ambassadeur de France, 8, rue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
FORBIN (marquis de), 38, avenue Gabriel, Paris.
FRANCHET D'ESPEREY (Maréchal), 34, rue de Lübeck, Paris.
FRANGULIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie Diplomatique Internationale, 4, avenue Hoche, Paris.
FRANQUEVILLE (comte de), 14, rue de Franqueville, Paris.

FRÉMY (comte), 11 bis, rue Casimir-Périer, Paris.
FRONDEVILLE (marquis de), 25, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.

* GAIFFIER D'HESTROY (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président*, 43, avenue Foch, Paris.
* GALLAVRESI (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan, Italie.
GAMA OCHOA, ministre de Portugal, 35, avenue Kléber, Paris.
GAULON, libraire correspondant, 39, rue Madame, Paris.
GAVOTY (André), 32, rue de la Boëtie, Paris.
GEBETHNER ET WOLFF, libraires, rue Krakowski Bisedrue, Varsovie, Pologne, série 15.
GEER (baron de), secrétaire de la Légation de Suisse, 2, rue Albert-Samain, Paris.
GEOFFRAY (Edme), 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ministre de Roumanie à Rome, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIRARD, bibliothécaire du ministère des Affaires Etrangères, *membre du Comité*, 130, rue de l'Université, Paris.
GIROD DE L'AIN, (Edouard), 24 bis, av. du Président-Wilson, Paris.
GLESQUIÈRE, chez Champion, 6, quai Malaquais, Paris.
GŒTHALS (comte Henry), 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
GOODRICH (Miss), 1, avenue Emile Acollas, Paris.
* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GOYAU (Georges), de l'Académie française, *vice-président*, 36, rue de la Pompe, Paris.
GRAFFE et Unzer-Buchhlandlung, Paradiplatz 6, Koenisgberg, Allemagne.
GRANDIDIER (G.), *membre du Comité*, 53, avenue Montaigne, Paris.
GRANDIN DE L'EPREVIER (Hervé), 42, rue de Grenelle, Paris.
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), Grenoble (Isère).
GRUMBERGER, ministre d'Autriche, 15, rue Beaujon, Paris.
GUERRE (Bibliothèque du Ministère de la), 231, boulevard Saint-Germain, Paris.
GUICHEN (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Comité*, 13, avenue Bosquet, Paris.

HALL (Maurice), 1 *bis*, rue Clément Marot, Paris.
HANASUBA (S.), c/o Keiogijuko - Kyoin - Shitsu - Mita - Shiba - Tokyo (Japon).
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité*, 4, avenue Hoche, Paris.
HARVARD UNIVERSITY (*Law School of*), Library, Cambridge, Massachussetts, Etats-Unis.

HASSELT (J. van), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, Hoog Hartenlust, Bloemendaal, Pays-Bas.
HELDRING (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 90, de Lairessestraat, Amsterdam, Pays-Bas.
HENNESSY (Jean), ambassadeur de France, 31, rue de Bassano, Paris.
HENRYS (Général), 29, avenue de Suffren, Paris.
HOIJER (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.

IÉNA (Université d'), Allemagne.
INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Quai Conti, Paris.
INSTITUT D'EGYPTE (*Bibliothèque de l'*), Le Caire, Egypte.
INSTITUT FUR AUSWARTIGE POLITIK, Poststrasse 17, Hambourg 36, Allemagne.
INSTITUT FUR AUSLAENDISCHE oeffentliches Recht und Volkerrecht, Schloss, Berlin, C. I., Allemagne.

JACINI (comte), 3, via Lauro. Milan (Italie).
JALLERANGE (comte de), 14, rue Lincoln, Paris.
JEANNEQUIN, conseiller d'ambassade, 9, boulevard Saint-Michel, Paris.
JOHN HOPKINS UNIVERSITY, Baltimore, Maryland, Etats-Unis.
JOUVENCEL (comte de), 3, square Pétrarque, Paris.

KABINET GOS. PRAWDA *IMGU*, ul Gerzena 11, Moscou, URSS.
KIENER, 45, avenue Jean-Jaurès, Reims (Marne).

LABORDE (comte A. de), membre de l'Institut, 81, boulevard de Courcelles, Paris.
LABOULAYE (André de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.
LACOMBE (comte de), 30, rue Saint-Dominique, Paris.
LA FORCE (duc de), de l'Académie française, 55, rue Pierre-Charron, Paris.
LAGUICHE (Général marquie de), 18, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
LA HAYE (*Bibliothèque royale de*), Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* LA HAYE (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
LA MAZELIÈRE (marquis de), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (duc de), 8, place des Etats-Unis, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (comte Xavier de), 49, rue de Lisbonne, Paris.
LAURENT (René), 116, avenue d'Orléans, Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.

LENINGRAD (*Bibliothèque publique de*), 18, rue du Zjulia, Leningrad, URSS.
LESOURD (Paul), 14, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine).
LEVÉ (Général), 17, rue Cassette, Paris.
LÉVIS-MIREPOIX (duc de), 46, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
LHERITIER (Michel), 9, rue du Printemps, Paris.
LIBRAIRIE DES LETTRES ET DES ARTS, 150, boulevard Saint-Germain, Paris.
LIBRARY U. S. DEPARTMENT OF STATE, Ambassade des Etats-Unis, 5, rue de Chaillot, Paris.
LIBRERIA INTERNAZIONALE TREVES, via Palermo, n. 112, Milan, Italie.
LILLERS (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
LITHUANIE (légation de), 14, place Malesherbes, Paris.
LIVRE FRANÇAIS (*Maison du*), 3, rue Félibien, Paris.
LOUDON (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), Belgique.
LUND, Universitets Biblioteket, à Lund, Suède.
LUPPÉ (marquis de), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
LUPPÉ (comte de), 19, avenue d'Eylau, Paris.
LWOW (*Bibliothèque de l'Université de*), Lwow, Pologne.
LYAUTEY (maréchal), de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris.
LYAUTEY (Pierre), 38, rue de l'Université, Paris.
LYON (*Bibliothèque de l'Université de*), Rhône.
LYON (*Bibliothèque municipale de*).

MAGLIONE et C. STINI, libraires, 88, via dei due Macelli, Rome, Italie.
MALEVILLE (comte Henri de), ministre de Monaco, 70, avenue Kléber, Paris.
MANNEVILLE (comte de), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*, 63, rue de Varenne, Paris.
MANZONI (comte G.), ambassadeur d'Italie, 50, rue de Varenne, Paris.
MARCELLO (comte Giovanni), Venise, Italie.
MARCHENA (marquis Albert de), 22, rue Alphonse-de-Neuville, Paris.
LE VERGER (commandant), 1, rue de Bourgogne, Paris.
MAREES VAN SWINDEREN (Jonkeer R. de), 32, Green Street, Londres, W.
* MARGERIE (de), ambassadeur de France, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
MARGERIE (de), secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, Allemagne.
MARINE COMPILATION BUREAU, 135, ta Ching Yen Hutung, Shao Pei, Kivan 68, Moukden, Chine.
MARKSISMA LENINISMA, ul Liebnechta, 33, Karkow, URSS.
MARSEILLE (*Chambre de Commerce de*), Marseille, Bouches-du-Rhône.
MARZO COSTANZO (di), 2, piazza dei Principi, Naples, Italie.
MEAUX (baron de), 11 bis, passage de la Visitation, Paris.
MERCANTILE MAZARGKOVA, Zagreb, Yougoslavie.

Mercier de Lostende (amiral baron), 24, rue Théophile-Gauthier, Paris.
Messageries du Livre, 27, rue de Seine, Paris.
Metman (Louis), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris.
Meurgey (Jacques), 113, rue de Courcelles, Paris.
Miami University Library, Oxford (Ohio), Etats-Unis.
Michigan (*University of*), Law library, Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis.
Moh. Mahmoud bey Khalil, rue Kafour, Ghiza, Egypte.
Montardy (de), 15, rue Saint-Simon, Paris.
Montbas (comte de), secrétaire d'ambassade, 5, avenue de l'Observatoire, Paris.
Montcalm (marquis de), 39, rue Saint-Dominique, Paris.
Montille (Lazare de), ministre plénipotentiaire, 203 bis, boulevard Saint-Germain, Paris.
* Montmorency (duc de), 97, boulevard Malesherbes, Paris.
Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), Hérault.
Morawski (comte Gaetan), ministre plénipotentiaire, à Zurkowo, par Krzywin, Posnan, Pologne.
* Moustier (marquis de), 15, avenue George-V, Paris.

Nadaillac (comte Jean de), 15, avenue Bosquet, Paris.
Nagy, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole des Hautes Etudes économiques et sociales, 8 Zvonimizova, Zagreb, Yougoslavie.
Nalèche (comte Etienne de), 2, rue Chanaleilles, Paris.
Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), place Carnot, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
National Central University, Meng Frang library, Nankin, Chine.
Navenne (H.-F. de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.
Nebraska (*The Library of the University of*), Lincoln, Nebraska, Etats-Unis.
* Nervo (baron Jean de), 41, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
* Neuchatel (*Bibliothèque de la Ville de*), Suisse.
Nicolas (André-Louis), 11, avenue d'Iéna, Paris.
Nijhoff (Martinus), 9, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
Nizet et Bastard (Librairie), 1, quai Voltaire, Paris.
Nobel (*Comité*) du Parlement norvégien, Drammensvei, à Oslo, Norvège.

Ollone (Général comte d'), 46, rue Hamelin, Paris.
* Ormesson (marquis d'), ministre plénipotentiaire, chargé de la Légation de France à Munich, 27, quai d'Orsay, Paris.
Ormesson (comte Wladimir d'), *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.

Osusky (M. Stefan), ministre plénipotentiaire de la république Tchécoslovaque, 17, avenue Charles-Floquet, Paris.

Padoue (*Université de*), Padoue, Italie.
Pagès (C.), professeur à la Sorbonne, *membre du Comité*, 1, rue de Staël, Paris.
Palangue (Camille), Parkfield, Potters Bar, Angleterre.
Panafieu (de), ambassadeur de France, 81, boulevard de Courcelles, Paris.
Pange (comte Jean de), 55, rue de Varenne, Paris.
Pappas (Spyridion), chef de section au ministère des Affaires Etrangères de Grèce, 43 Odos Amphitritis Kallithéa, près Athènes, Grèce.
Park (Julian), 33, Summit avenue, Buffalo, New-York, Etats-Unis.
Pavillon (comte S. du), 89, rue de la Pompe, Paris.
Pell (Hon. Herbert), 20 East, 94 Street, New-York, Etats-Unis.
Pennsylvania (*University of*) Periodical Depart[t], Philadelphie, Etats-Unis.
Pereire (Alfred), 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
* Pétin (Hector), 4 bis, rue de Franqueville, Paris.
Picavet, professeur à l'Université de Toulouse, 7, Place de la Trinité, Toulouse (Haute-Garonne).
Piccioni (Marcel), secrétaire d'ambassade, 1, rue de Bassano, Paris.
Pillet-Will (comte Frédéric), 31, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Pingaud (Albert), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 20, rue du Guet, Sèvres (Seine-et-Oise).
Pinon (René), 21, avenue de la Motte-Picquet. Paris.
Plancy (comte de), ministre plénipotentiaire, 87, avenue Kléber, Paris.
Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), Poitiers (Vienne).
Polignac (duc de), 70, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
Politis (N.), ministre de Grèce, *vice-président*, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
Poznan (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
Pozzo di Borgo (duc), 51, rue de l'Université, Paris.
Prague (*Bibliothèque de l'Université de*), Marianské nam. Prague I, Tchécoslovaquie.
Princeton University Library, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

Quinones de Leon, ancien ambassadeur d'Espagne, *membre du Comité*, Paris.

* Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.
Rasmussen (librairie Vald.), 168, boulevard Saint-Germain, Paris.
Reille (baron Xavier), 111, rue de l'Université, Paris.

Rémusat (de), 14, rue La Trémoille, Paris.
* Renault d'Oultre-Seille (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* Reventlow (comte F.), Vindeholme, Nakshow, Danemark.
Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
* Rodocanachi (Emmanuel), membre de l'Institut, *trésorier, membre du Comité,* 54, rue de Lisbonne, Paris.
Rohan-Chabot (comte de), 6, rue du Colonel-Combes, Paris.
Röhrscheid (Ludwig), am Hof, 32, à Bonn, Allemagne.
Romieu (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Rouen (*Bibliothèque municipale de*), (Seine-Inférieure).
Roumaine (*Bibliothèque de l'Académie*), 135, Calea Victoriei, Bucarest, Roumanie.
Roux (René), secrétaire de la Légation de France à Copenhague, Danemarck.
Roy (l'honorable Philippe), ministre du Canada, 55, avenue Foch, Paris.

Saint-Aulaire (comte de), ambassadeur de France, *président,* 19 avenue Rapp, Paris.
Saint-Gilles (comte Hervé de), Au Bois Le Houx, par Luitré (Ille-et-Vilaine).
Saint-Paul (G.), conseiller d'Etat, villa Jocelyn, square Lamartine, Paris.
Saint-Quentin (comte de), ministre plénipotentiaire, 3, rue de Magdebourg, Paris.
Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.
Saint-Sulpice (*Bibliothèque*), 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.
Saporta (marquis de), 45, rue de Lisbonne, Paris.
Sartiges (comte de), ministre de France à Santiago du Chili, 3, place d'Iéna, Paris.
* Sciences politiques (*Bibliothèque de l'Ecole des*), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Sedouy (comte de), 45, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
Segogne (Henri de), 97, rue de Longchamp, Paris.
* Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président,* 16, rue Hamelin, Paris.
* Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Comité,* 6, rue Dupont des Loges, Paris.
Sénat (*Bibliothèque du*), Palais du Luxembourg, Paris.
Senat du royaume d'Italie (*Bibliothèque du*), Rome.
Sendaï *Tôhoku Imperial University, Library of College of Litterature*), Japon.
Serrigny (Général), 1, avenue Silvestre de Sacy, Paris.
Société des Nations (*Bibliothèque de la*), Quai Wilson, Genève, Suisse.

SOFIA (*Bibliothèque de l'Université de*), Bulgarie.
SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 109, avenue Henri-Martin, Paris.
SOUZA DANTAS (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 45, avenue Montaigne, Paris.
STATIONERY OFFICE (F. M.), Princes Street, Westminster, S. W. I., Londres.
STÉCHERT, 16, rue de Condé, Paris.
STRASBOURG (*Bibliothèque de l'Université de*), Strasbourg (Bas-Rhin).

TAIGNY (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
TAKATOSHI MURAOKA, C. Mr. Yucho Hayashi, N° 28 Tanaka Sekidencho Sakyohu; Kyoto, Japon.
TARDIEU (André), ancien Président du Conseil, 26, avenue de Messine, Paris.
TARDIT (Michel), 99, boulevard Malesherbes, Paris.
TCHÉCOSLOVAQUIE (*Ministère des Affaires Etrangères de*), à Prague.
TERLINDEN (vicomte Charles), professeur à l'Université de Louvain, 85, avenue du Prince Royal, Bruxelles, Belgique.
THIÉBAUT, ministre plénipotentiaire, 1, place Victor-Hugo, Paris.
THIERRY (Adrien), conseiller de l'ambassade de France à Madrid, 1, rue André-Pascal, Paris.
THIERS (*Bibliothèque*), 27, place Saint-Georges, Paris.
THUASNE (Louis), 5, rue de Fleurus, Paris.
TOKIO GAISMUSCHO-TOSHOBU (*Departement of foreign Affairs*), Japon.
— IMPERIAL UNIVERSITY (*Library of*), Japon.
— WASEDA UNIVERSITY (*Library of*), Japon.
— INSTITUTE OF HIRTRY COLLEGE OF LITTERATURE (*Imperial University*), Japon.
TWIETMEYER, Gellerstrasse, 16, Leipzig, Allemagne.
TYRRELL (Lord), ambassadeur d'Angleterre, 39, faubourg Saint-Honoré, Paris.

UNION (*Cercle de l'*), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
UNION INTERALLIÉE (*Cercle de l'*), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), à la Sorbonne, Paris.
UPSAL (*Bibliothèque de l'Université d'*), Suède.
UTRECHT (*Société d'Histoire d'*), Pays-Bas.

VARSOVIE (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
VAUFRELAND (baron de), 38, avenue Gabriel, Paris.
VERSAILLES (*Bibliothèque de la Ville de*), (Seine-et-Oise).
VIDAL (C.), 72, rue de Nancy, Le Perreux (Seine).
VIENNE (*Bibliothèque de l'Université de*), Autriche.
VIENNE (*Haus, Hof und staats Archiv.*), 1, Minoritenplatz, Vienne, Autriche.

VIEUGUÉ (Paul), ministre plénipotentiaire, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
VILLENEUVE-BARGEMON (comtesse de), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
VITTORIO EMANUELE (*Biblioteca nazionale*), via del Collegio Romano, Rome.
VOJENSKI ARCHIV *CSR*, Pohorelec, Prague IV, Tchécoslovaquie.
VOGÜÉ (comte Félix de), 60, rue Pierre-Charron, Paris.
WALISZEWSKI (K.), *membre du Comité*, 111, avenue de La Bourdonnais, Paris; 4, rue Rossini, Nice.
* WECK (René de), ministre de Suisse à Bucarest (Roumanie).
WEDEL JARLSBERG (baron de), ancien ministre de Norvège, 25, rue de Surène, Paris.
WENDEL (Mme Guy de), 26, avenue Victor-Hugo, Paris.
WENDEL (Maurice de), 28, avenue de Tokio, Paris.
WERNERT (E.), Ecole supérieure de jeunes filles à Sèvres (Seine-et-Oise).
WILNO (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
WITTE (baron Jehan de), 14, rue Jean-Goujon, Paris.
* WRANGEL (comte), 3, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux, Gironde.

YALE UNIVERSITY, New-Haven, Connecticut, Etats-Unis.
YANVILLE DE GRANGUES (comte d'), 5, rue de Montevideo, Paris.

ZAMOYSKI (comte Maurice), ancien ministre des Affaires Etrangères à Varsovie, Pologne.
ZURICH (*Zentralbibliotek*), Suisse.

Le Portugal pionnier du Christianisme

CONFÉRENCE DONNÉE A L'INSTITUTION TAYLOR A OXFORD,
PAR E. PRESTAGE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LONDRES (1).

Le Portugal doit la place qu'il occupe dans l'histoire du monde aux découvertes de ses explorateurs, qui ont fait flotter son drapeau, — la croix du Christ, — sur presque toutes les mers, à sa colonisation du Brésil, aux travaux de ses missionnaires, enfin aux victoires par lesquelles il a brisé dans l'Est la puissance de l'Islam, aussi menaçante alors pour l'Europe, que l'est aujourd'hui celle du Bolchevisme. Toutes ces entreprises, quand elles n'avaient pas pour objet direct le service de la religion chrétienne, furent inspirées par son esprit. Nulle autre contrée de si faible étendue, si peu peuplée et si pauvre, n'a accompli dans les temps modernes une œuvre égale : le Portugal n'occupe en effet qu'une étroite bande de terre à l'occident de la péninsule Ibérique, et même à l'apogée de sa grandeur, au début du XVIe siècle il n'a jamais compté plus d'un million et demi d'habitants.

Son origine fait partie de l'histoire des Croisades ; il naquit en effet au cours de la lutte entreprise par la chrétienté pour arracher la péninsule aux Maures, et qui, commencée peu après leur invasion en 710, ne fut achevée qu'en 1492 par la conquête de Grenade ; l'esprit des Croisades resta vivant en Portugal jusqu'au dernier quart du XVIe siècle, à une époque où

(1) M. E. Prestage, dont les belles études sur l'histoire du Portugal sont déjà connues des lecteurs de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, notamment par le compte rendu de son livre sur les « Relations du Portugal et de l'Angleterre au 17e siècle », a bien voulu nous autoriser à publier la traduction de sa conférence.

la Renaissance avait affaibli partout ailleurs la croyance au surnaturel, où les luttes religieuses déchiraient les pays du Nord et où leurs souverains n'étaient inspirés que par des ambitions purement matérielles. C'est en cherchant à conquérir le Maroc à la foi chrétienne que le roi Sébastien perdit en 1578 à la bataille d'Alcacer son armée et sa vie : téméraire dans ses résolutions et obstiné jusqu'au crime, il était dans sa foi profondément sincère. Dans le poème national, les Lusiades, nous voyons Camoens exalter les Portugais qui ont répandu le christianisme dans le monde; il se lamente sur les dissensions entre chrétiens ; il reproche aux Allemands et aux Anglais leurs hérésies ; il fait un crime au roi très chrétien de la France d'avoir conclu une alliance avec les Turcs.

Le Portugal, quand il apparaît dans l'histoire au XIe siècle, n'est qu'un simple comté entre les rivières Minho et Douro ; il dépend du royaume de Léon et a pour chef un chevalier bourguignon, Henri, descendant des rois de France, qui est venu dans la péninsule pour y chercher fortune en combattant les infidèles ; le reste du territoire actuel était alors au pouvoir des musulmans. Le fils d'Henri, Alphonse Henriques, conquit l'indépendance de son comté dont il repoussa les frontières vers le sud par ses victoires sur les Maures ; il se fit roi lui-même et fit de ses sujets une nation; en 1147 il s'empara de Lisbonne grâce au concours d'une flotte de croisés qui se rendait en Palestine ; il y rétablit l'ancien siège épiscopal ; un anglais, Gilbert d'Hastings, en fut le premier évêque; pour consolider sa position vis-à-vis de ses voisins chrétiens, Alphonse fit de son royaume un fief du Saint-Siège ; il obtint qu'en 1179 le pape Alexandre III reconnût son titre de Roi.

Les armes du pays sont formées de cinq écus, placés en croix, dans chacun desquels il y a cinq besants; en comptant deux fois ceux de l'écu central on arrive au nombre de trente, qui représente, dit-on, celui des pièces d'argent que reçut Judas pour avoir livré Notre-Seigneur. Si l'on en croit une vieille légende, Alphonse Henriques aurait pris ces armes ou d'autres analogues sur l'ordre du Christ lui-même, qui, la veille de la bataille livrée à Ourique contre les Maures, lui apparut tandis qu'il priait, lui promettant la victoire (24 juillet 1139).

Ses successeurs, aidés par d'autres flottes de Croisés et par les prouesses des ordres militaires, poussèrent peu à peu leurs frontières vers le sud ; vers 1250 la domination des Maures avait pris fin et le Portugal atteignait ses limites d'aujourd'hui; on peut dire que, fait presqu'unique dans l'histoire, elles n'ont subi depuis lors aucune modification. La libération du territoire portugais, occupé par les infidèles, avait toujours été jusqu'ici considérée comme une croisade. Un écrivain allemand moderne a soutenu que c'était à tort et qu'il s'agissait simplement d'une lutte politique engagée contre les Maures ; cette opinion peut se soutenir ; il n'en est pas moins certain qu'en reconquérant pour la croix des pays depuis longtemps perdus pour elle, les Portugais ont fait acte de pionniers de la religion chrétienne.

Les principaux ouvriers de ce travail de reconquête furent les Ordres militaires : liés par des vœux monastiques, leurs membres avaient une discipline, qui manquait dans les troupes royales. C'est sous leur protection que les villes détruites furent rebâties et qu'il s'en éleva de nouvelles, tandis que les monastères fondés par Alphonse Henriques et ses successeurs, réparaient peu à peu les dommages de la guerre et faisaient renaître la civilisation. Les moines cultivèrent la terre, développèrent dans leurs écoles et leurs maisons les industries, les arts et les lettres, bâtirent des hôpitaux pour les malades et des auberges pour les voyageurs. Il fut un temps où le plus vaste et le plus riche des couvents, celui d'Alcobaça, appartenant aux Cisterciens et administrant un vaste territoire qu'il avait reçu en don, abrita dans ses murs plus de mille religieux. Jusqu'à la suppression des ordres religieux en 1834, le monastère d'Alcobaça fut d'ailleurs connu comme un propriétaire modèle.

Si la vie monastique fut extrêmement florissante en Portugal, c'est qu'elle répondait aux besoins d'un peuple naturellement religieux. Au moyen âge les ordres les mieux représentés dans le pays furent d'abord les Bénédictins, les Cisterciens et les Chanoines Réguliers de St-Augustin, mais dès que parurent les ordres mendiants des Franciscains et des Dominicains, ils supplantèrent les autres dans la faveur populaire et obtinrent plus qu'eux le patronage des Rois et de la noblesse ; un grand

nombre de seigneurs se firent admettre dans le Tiers Ordre de Saint François. Le clergé formait la classe cultivée : il produisit des saints tels que Saint Antoine, appelé ordinairement de Padoue quoiqu'il soit né et ait été élevé en Portugal, et plus tard Saint Jean de Dieu ; il fournit aussi des savants comme Alvaro Paes, évêque de Silves, digne élève de Duns Scot, et Pedro Hispano, qui monta sur le trône de Saint Pierre. L'histoire de l'église durant cette période fut d'ailleurs la même à peu près au Portugal que dans les autres pays : elle souffrit des mêmes maux : discordes entre les Rois et les évêques et entre les évêques et les réguliers ; oppression du bas clergé par les prélats, cumuls, extorsions par les patrons laïcs, relâchement des mœurs et même désordres. La cupidité qui mène à la violence et l'immoralité provoquèrent alors les plus graves péchés ; dans ces âges barbares, sous le soleil du Midi, les hommes allaient souvent aux extrêmes, en bien comme en mal.

De 1250 à 1383, date où prit fin la première dynastie, il se trouva heureusement, pour assurer la consolidation politique du royaume une lignée de souverains qui tous, à l'exception du dernier, furent des hommes forts et pieux à leur manière ; le Portugal fut ainsi préparé à l'œuvre qu'il devait accomplir au dehors. Diniz, le plus ancien de ces rois, fonda l'université, à la demande des prélats ; il établit l'Ordre Militaire du Christ, qui prit la place des Templiers supprimés ; il termina enfin par des concordats la querelle entre le trône et l'église qui avait duré près d'un siècle. La lutte entre la couronne et les classes privilégiées du clergé et de la noblesse, quelque violente qu'elle ait été, ne provoqua pas en Portugal, comme dans d'autres pays, des guerres féodales ; le peuple eut à souffrir de l'oppression des seigneurs, mais l'histoire ne mentionne aucune révolte de paysans. Dès le début, grâce à la tradition venue des Visigoths et à leur position de chefs militaires dans la guerre contre l'Infidèle, les monarques jouirent d'une autorité incontestée ; le seul qui ait été déposé perdit sa couronne par l'effet d'une sentence du Pape ; aucun ne périt de la main de ses sujets, comme il est arrivé en Angleterre à quatre souverains au moins. Dans leurs entreprises les rois portugais avaient l'avantage de n'être entravés en rien par les Cortès : privée de

tout pouvoir exécutif ou même législatif, cette assemblée ne se réunissait jamais que sur une convocation du monarque et son rôle se bornait à octroyer de nouveaux impôts, à signaler des abus et à solliciter qu'il y fût porté remède.

Ferdinand, qui mourut en 1383, ne laissait qu'une fille unique, mariée au roi de Castille ; la crainte de la domination étrangère provoqua alors une révolution qui porta au pouvoir le fondateur de la dynastie d'Aviz, Jean Ier, maître de l'ordre militaire de ce nom et connu dans l'histoire comme le « Roi de bonne mémoire ». La cause de l'indépendance triompha à la bataille d'Aljabarrota, et le monastère dominicain de Batalha fut fondé en souvenir de cette victoire ; l'année suivante, Jean signa le traité de Windsor avec Richard II d'Angleterre ; l'alliance anglo-portugaise, conclue alors et existant encore aujourd'hui, est la plus ancienne sans doute qui lie entre eux deux Etats.

Jean épousa Philippa de Lancastre, fille de Jean de Gand, dont le noble caractère et les exemples exercèrent sur la cour et la nation une influence moralisatrice plus durable que celle de la reine Isabelle, femme de Diniz, bien que celle-ci soit devenue une sainte ; les derniers jours de la reine Philippa, consolés par une vision de Notre-Dame et racontés par Zurara dans la *Chronique de Ceuta* sont tels que tout chrétien peut les envier.

En 1415 l'expansion du Portugal au delà des mers commença par la prise de Ceuta. Cette expédition était inspirée avant tout par l'esprit des Croisades puisqu'elle avait pour but la capture d'un des centres de la puissance et du commerce des Maures et la répression de leurs pirateries ; voulant poursuivre ses conquêtes en Afrique et y implanter la foi chrétienne, Jean Ier demanda secours au Saint-Siège. Martin V fit un appel aux autres souverains, pour les prier de venir en aide au Portugal, il fit prêcher la croisade par les évêques et accorda des faveurs spirituelles à ceux qui y prendraient part; les Papes ses successeurs agirent de même : ils concédèrent aux Portugais toutes les terres dont la découverte leur serait due et le patronage de toutes les églises qui y seraient fondées. A la suite d'autres expéditions, les principales cités de la côte Marocaine

tombèrent aux mains des chrétiens et devinrent autant de postes avancés de la foi ; Ceuta et Tanger furent érigés en évêchés ; cependant il n'y eut que peu ou point de tentatives pour convertir les indigènes. La première attaque contre Tanger en 1437 avait échoué ; elle avait eu pour conséquence la captivité puis la mort à Fez de Ferdinand, qui fut nommé le « Prince Constant » ou le « Saint Infant », parce qu'il subit durant des années certaines des souffrances infligées à Notre-Seigneur pendant la Passion. Son frère Henri le Navigateur entreprit en 1418 le premier grand voyage sur l'Océan; à la date de sa mort, en 1460, ses marins avaient exploré la Côte Occidentale d'Afrique jusqu'à Sierra Leone et en avaient dressé la carte ; les îles Madère, les Açores et quelques-unes des îles du Cap-Vert avaient été colonisées et l'on y avait bâti des églises. Henri avait sans doute des visées scientifiques et commerciales, mais il était surtout animé par le désir de propager la foi chrétienne et de combattre l'Islam par une attaque de flanc ; c'est dans ce but qu'il chercha à entrer en relations avec le potentat mystérieux connu sous le nom de Prêtre Jean, en qui il espérait trouver un allié. On lui a reproché injustement les captures d'esclaves faites par certains de ses marins : s'il en fit prendre parfois ce fut seulement quand il eut besoin d'interprètes ; quelques-uns de ceux qui combattaient avec lui se procurèrent ainsi sans doute des travailleurs à bon marché; mais il ne faut pas oublier que l'esclavage existait depuis l'origine du monde, il était considéré comme légitime dans certains cas, et la chronique nous rapporte que les esclaves des Portugais étaient baptisés, bien traités et souvent libérés. En fait ils se confondirent bientôt dans la population blanche par des mariages, car les Portugais ne connurent pas en général de distinction de couleur et ne virent pas d'inconvénient au mélange des races. Cette façon de penser leur fait honneur ; elle est conforme à la doctrine chrétienne de la fraternité entre tous les hommes ; elle facilita beaucoup pour eux la pénétration dans les pays nouveaux et la colonisation, mais trop souvent elle eut le fâcheux effet d'abaisser la moralité de l'homme blanc sans élever celle du noir.

Dans la « Chronique de Guinée » de Zurara, Henri nous

apparaît comme le plus parfait des héros, un héros chrétien, semblable à ce Nuno Alvares, le Saint Connétable, bras droit du roi Jean pendant la guerre de l'indépendance, qui a fondé à Lisbonne le couvent des Carmes et a été béatifié récemment. Henri s'était consacré entièrement au culte du plus haut idéal, il mena la vie austère d'un moine, jeûnant près de la moitié de l'année, et mourut vierge ; il ne connaissait pas la crainte, si ce n'est la crainte du péché, nous savons toutefois par son frère, le roi Duarte, qu'il avait aussi les défauts de ses qualités.

Des hommes élevés à son école continuèrent l'œuvre des découvertes sous Alphonse V, Jean II et Manuel I. En 1482, Diogo Cào fonda la colonie du Congo; il y introduisit le christianisme et le roi du pays fut baptisé; en 1488 Bartholomé Dias doubla le Cap de Bonne-Espérance ; en 1498 enfin Vasco de Gama atteignit les Indes. Le roi Manoel I construisit en témoignage d'actions de grâces l'église et le monastère des « Jeronymos » à Belem sur le Tage ; en 1513, par son ordre, Tristan da Cunha alla, dans une ambassade célèbre, mettre les conquêtes faites en Orient aux pieds du successeur de Saint Pierre, le pape Léon X. En 1500 Cabral, dans un voyage qui avait l'Orient pour but, débarqua au Brésil, que les Portugais connaissaient déjà ; c'est alors que la première messe fut célébrée sur le continent Sud-Américain; on le nommait à cette époque la terre de la Ste-Croix; c'est plus tard seulement que le Brésil reçut son nom actuel, dû au bois de teinture qu'il produit.

En Orient, le grand gouverneur Albuquerque (1509-1515) établit solidement la domination des Portugais : maîtres de la mer, ils avaient en outre pour points d'appui Goa, leur capitale, et une chaîne de postes fortifiés s'étendant de l'Afrique Orientale juqu'à Malacca et plus tard jusqu'aux Moluques. Un peu plus tard ils prirent pied en Chine : Macao, qui est encore entre leurs mains, devint un centre de diffusion du christianisme ; ils furent les premiers Européens qui visitèrent le Japon et s'y établirent. Partout le commerce suivit le drapeau, mais il y eut peu de travail d'évangélisation jusqu'au moment où les Jésuites se mirent à l'œuvre sous la direction de Saint François Xavier. Les premiers prêtres envoyés en Orient : séculiers, Franciscains et Dominicains ne pouvaient guère que sa-

tisfaire aux besoins spirituels des soldats cantonnés dans les forteresses et convertir les indigènes qui y résidaient ou qui vivaient aux environs, mais ils construisirent nombre d'églises et de couvents, il y eut parmi eux quelques martyrs; enfin ils prirent contact sur la côte de Malabar avec les chrétiens dits de Saint Thomas. Ces schismatiques furent plus tard ramenés à l'église par les Carmélites ; nous leur devons l'existence des diocèses Syro-Catholiques de l'Inde Méridionale, où existe une hiérarchie indigène.

Jean III le Pieux eut plus complètement que son père Manoel Ier le sentiment de ses responsabilités ; il fit de la propagation de la foi le premier objet de ses entreprises, appelant à son aide la Société de Jésus qui venait d'être fondée ; l'activité des missionnaires devint de plus en plus grande jusqu'aux environs de l'année 1600, date où elle jeta le plus d'éclat. Le déclin commença ensuite ; en 1680 le travail des missions avait presque cessé en Orient, à cause des troubles intérieurs du Portugal, où l'union impopulaire avec l'Espagne eut pour effet de faire absorber toute l'énergie du clergé par la propagande nationaliste et, d'autre part, par suite de la guerre engagée contre les Hollandais dans les colonies. Les Portugais étaient allés dans l'Est à la fois pour évangéliser et pour faire du commerce; les Hollandais, qui les y suivirent à la fin du XVIe siècle, n'avaient en vue que leurs intérêts matériels ; c'est pour les servir qu'ils attaquèrent le monopole de leurs rivaux et finirent par détruire leur domination en s'emparant de la plupart de leurs établissements de l'Inde et de leurs places fortes à Ceylan, en Malaisie et aux îles Moluques. Calvinistes, ils haïssaient le catholicisme ; ils le firent disparaître partout où s'établit leur pouvoir ; les Anglais, ayant les mêmes croyances et les mêmes buts, unirent d'abord leurs efforts à ceux des Hollandais; cependant ils ne persécutèrent pas la foi catholique.

Par suite de l'invasion hollandaise, les Portugais n'eurent plus les ressources suffisantes ni les occasions favorables pour continuer le travail des missions en dehors des quelques établissements qui leur restèrent ; ils conservèrent cependant leur droit de patronage sur nombre de sièges épiscopaux en Orient ; ils fournirent ainsi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle des évêques à

Pékin et à Nankin. Les Papes tentèrent de suppléer à ce que le Portugal ne pouvait plus accomplir par l'envoi d'évêques et de prêtres d'autres nationalités, mais ils obtinrent peu de succès, jusqu'au moment où, au début du XIXe siècle, apparut un renouveau d'action missionnaire.

C'est en 1542 que Saint François Xavier arriva en Orient ; durant dix années, jusqu'à sa mort, en 1552, dans une petite île au large de la côte orientale de la Chine, il vécut dans l'Inde, à Ceylan, à Malacca, aux Moluques ou au Japon et y travailla avec des succès étonnants ; bien qu'il fût Basque et que plusieurs de ses collaborateurs fussent aussi des étrangers, on doit faire honneur à Jean III, qui l'envoya en Orient et aux Portugais, qui l'aidèrent de diverses manières, de la riche moisson recueillie par lui et abondamment augmentée par ses successeurs.

De 1541 à 1724 le nombre des missionnaires Jésuites qui s'embarquèrent au port de Lisbonne fut de 1650 et dès 1640 ils avaient converti et baptisé plus d'un million d'âmes. Leur champ d'action s'étendait d'une part de l'Afrique Orientale aux Moluques et au Japon, et d'autre part de l'Afrique Occidentale au Brésil ; non contents d'évangéliser, ils se consacrèrent à l'enseignement secondaire et universitaire et bâtirent, pour l'y donner, de nombreux collèges et séminaires. A Coïmbre ils renouvelèrent la philosophie scolastique et peuvent citer des hommes tels que Suarez, le *doctor eximius* et Pedro da Fonseca, surnommé l'Aristote portugais. Quand leur société fut supprimée en 1759 ils dirigeaient vingt collèges et trois séminaires en Portugal, dans les îles ou en Afrique Occidentale, dix collèges et trois séminaires dans la province de Goa, huit collèges et deux séminaires au Malabar, quatre collèges et un séminaire en Chine ; jusqu'au moment où la persécution détruisit l'importante et florissante église qu'ils avaient fondée au Japon, ils eurent dans ce pays six collèges et deux séminaires. Ils introduisirent l'imprimerie dans l'Inde et au Japon ; ils composèrent et publièrent des grammaires et des dictionnaires pour les langues indigènes qu'ils avaient apprises.

Au Brésil ils possédaient neuf collèges et un séminaire ; il est universellement reconnu que la civilisation de ce grand pays,

aussi étendu que les Etats-Unis, leur est due en grande partie. Le père José da Auchieta mérita le titre d' « Apôtre du Brésil » ; sa grammaire Tupi reste le monument le plus important de cette langue, bien que le père Luis Figueira en ait écrit plus tard une meilleure qui a eu sept éditions ; Antonio Vieira, un des prédicateurs les plus éloquents et un des plus zélés missionnaires du XVIIe siècle, a rédigé des catéchismes écrits en six langues indiennes. Au Brésil les Jésuites se firent les protecteurs des indigènes contre les colons qui s'efforçaient de les réduire en esclavage : cette attitude leur valut à plusieurs reprises d'être persécutés et exilés.

Tandis que la Société de Jésus répandait l'Evangile et l'instruction dans ces pays lointains et sauvages, ses membres les exploraient et envoyaient en Europe les premiers renseignements sur leur géographie et leur histoire, la vie et les coutumes de leurs habitants. Antonio de Andrade pénétra au Thibet; Bento de Goes accomplit un voyage par terre de l'Inde en Chine qui dura cinq années ; Mathieu Ricci fut le premier auteur des études modernes sur la Chine ; il fut suivi par Alvaro Semedo, qui, dans son livre *Imperio da China*, résuma le fruit de vingt-deux ans de recherches dans le pays. Luis Fraes écrivit une histoire du Japon dont une traduction allemande a été publiée récemment. On connaît les tentatives de Pedro Paes et de Jeronimo Lobo pour découvrir les sources du Nil : le récit de Lobo a été traduit par Samuel Johnson et le père Beccari a rassemblé en quinze volumes sous ce titre : *Rerum Aethiopicarum Scriptores occidentales inediti* les écrits de tous ces voyageurs.

Il est facile de lire et d'admirer, dans le calme d'une bibliothèque, ce qu'ont accompli les Jésuites ; à l'admiration se joint chez le lecteur le sentiment de sa propre faiblesse quand il se compare à de tels hommes ; mais il est presqu'impossible de se représenter leurs périls, leurs souffrances et leur héroïque patience au cours d'une vie aboutissant à la mort subie dans un pays lointain, souvent dans une prison solitaire ou par la main d'un cruel bourreau. Parmi ces pionniers du christianisme il en est beaucoup qui pourraient s'appliquer ce que Saint Paul dit de lui-même dans la 2me épître aux Corinthiens qui se lit le dimanche de la Sexagésime.

De toutes les missions fondées par Saint François, celles qui obtinrent les plus beaux résultats furent celles du Japon ; à la fin du XVIe siècle on y comptait 300.000 convertis de toutes les classes ; mais ce succès même provoqua l'opposition et amena finalement la destruction presque complète de l'œuvre accomplie. La persécution fut due, semble-t-il, à trois causes : 1) l'influence des bonzes ; 2) la crainte des autorités que la conversion n'entraînât la conquête étrangère comme aux Philippines, crainte propagée par les commerçants Hollandais et par William Adams, le premier anglais qui soit venu au Japon ; 3) le zèle indiscret de certains religieux Espagnols. En 1615 un édit général fut publié contre les chrétiens ; ils furent emprisonnés ou condamnés à mort ; les prêtres, au premier abord, étaient seulement chassés du pays, mais ceux qui y restèrent ou y rentrèrent malgré l'édit, furent exécutés. Des indigènes subirent le même sort et, comme Paul Michi, égalèrent la constance des prêtres étrangers, fait dont les Japonais d'aujourd'hui, même non-chrétiens, se montrent fiers. En 1597 vingt-six Jésuites et Franciscains furent crucifiés ; en 1622 cinquante-cinq chrétiens, prêtres et laïcs, furent décapités ou brûlés en présence de trente mille spectateurs, chrétiens et païens ; en 1640 on exécuta publiquement soixante-quatre personnes de nationalités diverses, parmi lesquelles quatre ambassadeurs Portugais de Macao et une petite fille de huit ans. Deux ans plus tôt trente-sept mille chrétiens indigènes s'étant réfugiés dans une forteresse près de Shimabara pour se défendre, un navire hollandais fut appelé ; on lui fit bombarder la place forte pendant quinze jours et tous ceux qui l'occupaient furent massacrés. En venant ainsi en aide aux autorités et en évitant toute manifestation de christianisme les Hollandais réussirent à s'emparer du commerce étranger quand les Portugais furent expulsés, mais en revanche ils eurent à subir les plus grandes humiliations personnelles.

Parmi les Jésuites martyrs se trouvaient deux prêtres Italiens de familles nobles, Carlo Spinola, qui fut brûlé vif, mais ne mourut qu'après une heure et demie dans les flammes, et Francesco Mastrilli, qui subit la torture du puits, forme de supplice souvent infligée aux chrétiens. Il fut attaché par des

cordes sous les bras, les mains fixées derrière le dos et suspendu, la tête en bas, dans un trou profond, ses pieds seuls dépassant le sol ; des planches furent placées sur le trou afin d'empêcher l'air et la lumière d'y pénétrer. Il resta en vie quatre jours dans cette position ; quand les gardes crurent qu'il était mort, ils lui demandèrent par dérision s'il désirait quelque chose, et furent étonnés de l'entendre répondre : « Je ne désire que la gloire du Ciel ». Il fut alors décapité. Un Portugais, Manoel Borges, succomba après quatre jours passés dans le puits, mais un autre Portugais, Antonio de Sousa, y resta suspendu neuf jours avant de mourir.

Il semblait que le christianisme eût été entièrement anéanti au Japon au milieu du XVIIe siècle après quarante ans de persécution, mais au XIXe siècle, quand le pays fut de nouveau ouvert aux étrangers, on découvrit qu'environ cinquante mille personnes avaient conservé leur foi, bien que privées de prêtres et de sacrements pendant deux cents ans. La destruction de l'église au Japon fut d'ailleurs à l'avantage d'autres pays : les Jésuites expulsés pénétrèrent au Siam, au Cambodge et en Annam, se servant de Macao comme centre et renouvelant leurs succès dans ces nouveaux domaines.

Aucun pays, dans les temps modernes, n'a eu autant de martyrs que le Japon, mais toutes les missions peuvent en citer quelques-uns : parmi les plus fameux on peut nommer Jean de Brito au Madura et Gonçalo da Silveira, le premier martyr de l'Afrique Orientale ; même en haute mer la couronne du martyre fut gagnée par le bienheureux Ignatius Azevedo et ses compagnons, jetés par-dessus bord par des pirates huguenots. Le dénombrement de cette glorieuse armée est faite par le père Brou dans sa vie de Saint François : 40 aux Indes, 27 en Indo-Chine, 32 en Chine, 111 au Japon, 12 dans l'Archipel Indien et 24 en mer ; dans ces chiffres il ne compte que les Jésuites.

D'autres ordres, travaillant sur les territoires et dans les missions du Portugal, ont produit des héros semblables, particulièrement les Franciscains à Ceylan et les Dominicains, qui construisirent des églises aux îles de Florès, Solor et Timor et dans l'empire du Monomotapa, connu aujourd'hui sous le nom

de *Rhodésie Méridionale*. Ils firent de nombreuses conversions. Toutefois aucun corps religieux ne peut assurément présenter un tel tableau de sainteté, de constance et de science que celui auquel s'appliquent ces mots de D. Francisco Manuel de Melo: « cet inestimable Potosi, ce Pérou sans prix qu'est la Compagnie de Jésus ». La suppression de l'Ordre par Pombal dans les territoires Portugais fut un coup de mort pour l'œuvre qu'il avait poursuivie pendant deux siècles : ni le clergé séculier, ni les membres d'autres Ordres ne purent le remplacer. En Amérique du Sud la plupart des Indiens convertis retournèrent à l'idolâtrie ; nous ne saurons qu'au jour du Jugement combien d'âmes ont été perdues par l'effet de cette désastreuse mesure. L'abolition de tous les ordres religieux d'hommes par les libéraux en 1834 n'a fait que compléter la débâcle ; sans doute une réforme radicale était nécessaire, mais quand un homme a une jambe malade on ne lui coupe pas la tête pour le guérir. Les moines et les frères furent jetés dans la rue sans indemnité ; leurs couvents et certaines de leurs églises furent affectés à des usages séculiers ; nombre de maisons religieuses furent transformées en casernes, d'autres furent vendues à vil prix à des amis des spoliateurs. Il est bon de noter que, bien qu'on ait rempli les monastères de soldats qui y sont encore, jamais, dans sa longue histoire, le Portugal n'a subi autant d'agitations civiles que depuis cette époque. Les troubles révolutionnaires ont été très rares durant les sept siècles de l'ancien régime ; ils devinrent un trait caractéristique de la monarchie constitutionnelle ; sous la République ils ont été jusqu'à ces derniers temps des incidents annuels. Cependant la dictature a réussi à rétablir l'ordre et à rendre au pays la dignité et la prospérité qu'il avait perdues.

Certains écrivains modernes condamnent les méthodes que les autorités de l'Inde employèrent, d'après les instructions de Jean III, pour aider au travail d'évangélisation ; ils leur reprochent d'avoir détruit dans les établissements portugais les mosquées et les pagodes, d'avoir infligé aux païens des incapacités civiles, de les avoir expulsés et d'avoir favorisé les conversions par des présents et l'octroi de privilèges. Qu'une certaine pression et l'appel aux intérêts matériels aient joué un

rôle, on n'en saurait douter, mais dans l'opinion du père E. R. Hull, dont l'autorité mérite confiance et qui n'est pas Portugais, le succès obtenu fut dû en somme à une influence morale légitime. Il n'y eut pas en général de conversions forcées comme on en vit en Allemagne en faveur du protestantisme (*cujus regio, illius religio*), le premier concile provincial tenu à Goa en 1567 les interdit même de façon expresse et les Constitutions de l'Archevêché contenaient la même défense. La pratique privée des religions Hindou ou Musulmane ne fut pas troublée ; seuls les actes publics de culte furent interdits ; l'expulsion des païens des places fortes et de leur voisinage fut due à des motifs politiques ; ils complotaient contre l'Etat et opprimaient les indigènes convertis.

Certains écrivains tels que Dillon et d'autres ont aussi fait ressortir les injustices de l'Inquisition, comme si les tribunaux laïques à cette époque et plus tard s'étaient montrés moins sévères ; quoiqu'il en soit cette juridiction n'avait rien à voir avec les païens ou leurs conversions ; elle ne s'occupait que des chrétiens qui abandonnaient leur foi et des crimes commis par les catholiques. Saint François Xavier, qui l'avait vue à l'œuvre à Lisbonne, réclama son établissement aux Indes pour juger les renégats et les fonctionnaires qui entravaient le travail des missions. Car les mauvais exemples donnés par les Portugais étaient souvent un obstacle au succès de l'évangélisation ; le saint alla jusqu'à dire un jour, dans une lettre au père Simon Rodrigues, provincial du Portugal : « Ne laissez venir aucun de nos amis aux Indes parmi les fonctionnaires ; ceux-ci méritent qu'on leur applique ces paroles de l'écriture : *Qu'ils soient rayés du livre de vie et ne soient pas inscrits parmi les justes* ». La manière dont les Portugais d'Orient pratiquaient le vol justifiait ces paroles du saint . ils avaient la foi mais une foi qui trop souvent ne craignait pas de tenter Dieu ; l'historien Gaspar Gorrea écrit à la fin de ses *Lendas la India* ces francs aveux : « Nous avons tout oublié ; notre ingratitude se manifeste par l'excès de nos péchés ! » Il n'en faudrait pas conclure qu'il n'y avait pas parmi les représentants du Portugal des hommes de mérite, même parmi les laïcs : il suffit de relever dans les annales les noms illustres de Nuno da Cunha,

de D. Stephen da Gama, de D. Jean de Castro, gouverneur des Indes, et d'Antonio Galvao, gouverneur et apôtre des îles Moluques ; avec ceux-ci un grand nombre d'autres, dont les noms sont oubliés, ont travaillé à la fois par leur parole et leurs exemples à répandre l'évangile et à pourvoir aux besoins matériels des indigènes. D'après le voyageur Pyrard de Laval l'hôpital royal de Goa était le plus beau du monde ; les Confréries de la Pitié, ou *Misericordias,* établies au Portugal et dans ses colonies étaient alors et sont encore des modèles de charité chrétienne.

Malgré tous les obstacles, les efforts désintéressés des missionnaires portugais et de leurs collègues étrangers ont produit des résultats durables ; on peut le constater encore aujourd'hui, surtout à Ceylan, aux Indes et au Brésil. L'église indigène de Ceylan fondée par eux a survécu à cent cinquante années de persécution par les Hollandais ; quand les Anglais arrivèrent dans l'île elle comptait encore soixante dix mille disciples, restés fidèles surtout grâce à une succession de prêtres de Goa qui se déguisaient pour venir les visiter en risquant leur vie. Un de ces prêtres, le père Vaz, a mérité d'être appelé l'apôtre de Ceylan. La grande majorité des chrétiens que l'on trouve aux Indes descendent de ceux que les Portugais avaient convertis ; il y a en Malaisie, dans la Chine méridionale, ailleurs encore des communautés indigènes dont l'origine est la même. Le Brésil a manifesté récemment sa foi en élevant une statue colossale au Christ Roi sur le sommet du mont Corcovado qui domine la capitale ; bien que l'église et l'état y soient maintenant séparés on a conservé dans les écoles l'enseignement de la doctrine chrétienne. Les Brésiliens ont appris par les expériences d'autres pays que l'éducation qui n'est pas fondée sur la religion peut avoir des effets plus funestes que l'ignorance, que la science ne développe pas nécessairement la moralité et qu'elle ne donne pas un passeport pour aller au Ciel.

Au contraire les églises du Congo, nombreuses à un moment, disparurent au XVIIe siècle par l'effet des guerres intestines et du manque de prêtres, celles du Zambèze périrent au

XVIIIe siècle pour les mêmes raisons ; en Abyssinie le nationalisme détruisit l'œuvre des Jésuites, bien qu'on eût vu, dans la seule année 1628, cent mille schismatiques devenir catholiques et dix mille païens recevoir le baptême. Si le christianisme ne disparut pas complètement en Abyssinie, c'est que l'expédition dirigée par D. Christophe de Gama empêcha que le pays ne fût submergé par l'invasion des Arabes : « L'Ethiopie, dit Gibbon dans un passage souvent cité, fut sauvée par 450 Portugais ».

Le XVIe siècle fut un âge d'or pour l'église au Portugal aussi bien que dans ses possessions lointaines. Il vit paraître le frère Bartholomé des Martyrs, le saint archevêque de Braga, un des champions de la Réforme au concile de Trente, un autre Dominicain, le frère Louis de Sousa, grand par son talent d'écrivain; Jeronimo Osorio, évêque de Silves, maître de la controverse et de la langue latine, et le frère Thomé de Jesus, l'écrivain ascétique, auteur des *Souffrances de Jésus*, qui ont eu onze éditions en langue anglaise. Après la Restauration, le XVIIe siècle produisit un renouveau d'énergie aussi bien dans l'église que dans la vie politique : les hommes éminents de cette époque sont le frère Bartholome de Quental, fondateur de l'Oratoire, son disciple le meilleur, le frère Manoel Bernardes et un prédicateur inspiré, le frère Antonio das Chagas. La communauté dominicaine irlandaise du Corpo Santo et le Collège ou séminaire Anglais (Inglezinhos), qui existent encore à Lisbonne, furent fondés au temps de la domination espagnole.

Les relations entre la cour de Lisbonne et le Saint-Siège étaient en général très cordiales ; le titre de « Roi Très Fidèle » fut donné en 1748 par Benoît XIV à Jean V, qui construisit le grand couvent de Mafra et envoya en 1717 contre les Turcs une flotte, dont le rôle fut décisif dans la victoire de Matapan. Mais le roi Duarte avait demandé le même titre trois siècles plus tôt et l'on pourrait dire justement que tous les monarques Portugais prédécesseurs de Jean V l'avaient mérité sinon par eux-mêmes, du moins comme représentants de la nation. Lors du Grand Schisme d'Occident, le Portugal resta fidèle au Pape légitime, la Réforme n'y put jamais pénétrer et les

rois des XVe et XVIe siècles se distinguèrent par leur zèle religieux ; il n'est aucune dynastie d'Europe qui puisse rivaliser à cet égard avec la Maison d'Aviz. Ses rois montraient un intérêt paternel pour leurs sujets ; un décret du 16 mars 1568 témoigne de leur sollicitude : il ordonne aux voyageurs qui partent pour les colonies de se confesser et de recevoir la Sainte Communion avant leur embarquement, car « c'est la première chose qu'ils doivent faire partant pour des pays lointains et risquant probablement leur vie ». Toute personne qui ne pouvait produire un certificat constatant qu'elle avait obéi à cet ordre ne devait pas être autorisée à partir. Le décret était justifié, car la mortalité en mer était très grande, surtout pendant les six mois que durait le voyage des Indes ; durant la première expédition de Vasco de Gama un tiers de ses équipages périt, surtout par l'effet du scorbut. Un siècle plus tard la proportion des morts était encore souvent d'un homme sur sept et les naufrages étaient fréquents.

Le premier roi de la maison de Bragance suivit cet exemple. Pendant la guerre contre l'Espagne de 1640 à 1668 les Papes, sous la pression des Espagnols, refusant de le reconnaître et de confirmer les évêques qu'il avait nommés, Jean IV ne voulut pas, malgré les avis qui lui furent donnés, consentir à se passer de cette confirmation. Même en matière moins importante il resta fidèle aux traditions dévotes des ses ancêtres ; durant les trois derniers jours de la semaine sainte il ne prenait pas de repos, mais restait jour et nuit dans la chapelle royale. La dévotion des Portugais pour Notre-Dame a toujours été extraordinaire ; Jean consacra son pays à l'Immaculée Conception et exigea que tous les candidats à un titre universitaire fissent le serment de soutenir le dogme qui la proclamait. Sa fille, Catherine de Bragance, fut un modèle de vertu et de foi dans la cour dissolue de son époux Charles II.

Vers la fin du XVIIIe siècle, les efforts de Pombal, soutenu par Joseph Ier, tendaient à réduire l'Eglise au rôle d'un département de l'état ; mais Marie Ire adopta une politique contraire ; elle construisit la première église du monde qui ait été dédiée au Sacré-Cœur de Jésus ; c'est seulement quand, au XIXe

siècle, les idées anti-chrétiennes de la Révolution Française eurent été mises en pratique par le parti libéral que le Portugal cessa d'être, au moins en apparence, la plus catholique des nations.

Sa fidélité à la foi chrétienne pendant une si longue période de temps et sa dévotion à l'Eucharistie, qui se manifeste par la solennité donnée aux fêtes de l'Adoration Perpétuelle dans les églises de Lisbonne et d'Oporto, n'a pas été sans récompense : Dieu donne toujours abondamment à ceux qui s'efforcent de mériter ses faveurs. Sans une protection spéciale du Ciel il semble que le pays n'aurait pu survivre aux crises si nombreuses par lesquelles il a passé du XIIe au XIXe siècle et qui, au dire des meilleurs témoins, étaient assez graves pour mettre fin à son existence. Seule une heureuse combinaison d'événements a permis au petit royaume en lutte avec son voisin, plus vaste et plus puissant, le royaume de Léon et Castille, de conquérir et de conserver son indépendance quand tout le reste de la Péninsule était absorbé dans la monarchie espagnole. La prudence de ses souverains n'eût pas suffi à le préserver. Mais Dieu voulait sans doute que le Portugal pût accomplir sa mission. Sans sa résistance à la conquête à la fin du XIVe siècle il n'eût pu se lancer dans ses entreprises d'expansion politique et religieuse au delà des mers. Il fut, il est vrai, conquis par l'Espagne en 1580 ; on vit dans cet événement l'effet de la décadence nationale et le châtiment des méfaits commis en Orient, mais après soixante ans de captivité, le Portugal se libéra en 1640 et, contre toute attente, il triompha dans une guerre de vingt-huit ans contre l'Espagne, poursuivie à la fois en Europe et dans les colonies. La révolte de la Catalogne, empêchant l'Espagne de conduire cette guerre avec toutes ses forces, fut la première cause des succès de la révolution du 1er décembre 1640 ; à partir de 1661 ce fut l'appui de la France et de l'Angleterre qui permit au Portugal de maintenir haut son drapeau. Humainement parlant, l'expulsion du Brésil des Hollandais en 1654, qui a conservé au catholicisme les trois cinquièmes du continent nord-américain, fut un résultat du conflit qui éclata entre l'Angleterre et la Hollande.

Le Portugal sauva ses colonies, pendant les guerres de Napoléon, grâce à l'alliance anglaise, et, quand le Brésil se fut séparé, il développa et étendit ses possessions africaines. Mais, comme dit un proverbe : « Dieu écrit droit par des lignes brisées » ; les Portugais ne manquèrent pas de voir dans ces événements le doigt de la Providence. Souvent en effet leur pays remporta des victoires et survécut à des défaites de manière si inattendue, qu'il était naturel de croire à des miracles ; telle fut la pensée même d'étrangers et de non-catholiques. La conservation de Goa, la capitale des établissements portugais en Orient, alors que presque tout le reste était perdu, apparut ainsi comme due à la présence dans cette ville du corps de l'Apôtre des Indes, que la corruption n'avait pas touché.

Il n'existe probablement aucun territoire d'égale étendue où l'on trouve plus de fervents chrétiens et des vocations religieuses plus nombreuse que dans cette colonie de Goa: on y compte 126 paroisses et 567 prêtres ; il y existe deux séminaires où travaillent 567 étudiants. Les trois diocèses du Padroado aux Indes comptent au total 398 paroisses et 913 prêtres ; le Portugal est ainsi mieux représenté en Orient au point de vue ecclésiastique qu'aucun autre pays. Même dans la métropole, les pratiques religieuses sont devenues beaucoup plus fréquentes dans le siècle présent : c'est là en grande partie un effet de la persécution. Tout récemment plus de 200.000 personnes à la fois ont fait pèlerinage au sanctuaire lointain de Fatima dans des conditions aussi peu confortables que possible, car il n'y a pas d'hôtels, on a été obligé de dormir en plein air. La loi brutale de séparation établie par la république a sans doute été un grave obstacle à ce mouvement: on ne connaît plus guère les raisons de croire et on ignore l'histoire sainte depuis que ces matières ne peuvent plus être enseignées dans les écoles de l'Etat. Cependant la séparation a valu à l'église une certaine liberté, tandis que sous le régime du Concordat, en vigueur au temps de la monarchie constitutionnelle, l'Etat soutenait l'Eglise comme la corde soutient le pendu.

La renaissance religieuse a dû apporter quelque consolation au roi Manoel II dans la tristesse de l'exil, car le dernier

souverain de la maison de Bragance était, comme le premier, imprégné de piété catholique et manifestait ses sentiments à cet égard aussi franchement que son amour du pays. Le témoignage que Son Eminence le Cardinal Bourne a donné à cet égard dans la chaire de la cathédrale de Westminster, ne sera oublié par aucun de ceux qui l'ont entendu.

E. PRESTAGE.

Notes du Comte Armand de Saint-Priest sur le séjour du roi Louis XVIII à Mittau

L'auteur des notes qui suivent est Armand-Emmanuel-Charles Guignard de Saint-Priest, né à Constantinople en 1782, *mort à Paris en* 1863, *second fils de François-Emmanuel, l'ancien ministre de Louis XVI. Au cours de l'émigration il devait prendre du service en Russie, épouser une princesse Galitzine, être nommé par l'empereur Alexandre gouverneur d'Odessa et de la province de Podolie. Rentré en France à la Restauration, il devait succéder à son père comme membre de la Chambre des Pairs, en* 1822.

Mais à l'époque du présent récit le jeune Armand n'avait encore que seize ans et c'est avec une certaine appréhension qu'il allait retrouver, après une longue séparation, son père à la cour de Louis XVIII à Mittau, en Courlande. Ce dernier successivement Ministre de France à Lisbonne, Ambassadeur à Constantinople et en Hollande sous l'ancien régime, Ministre de la Maison du Roi Louis XVI durant les deux premières années de la Révolution, émigré en 1790, *avait, après divers séjours en Russie et en Suède, été appelé auprès de Louis XVIII à Vérone et Blankenberg d'abord et ensuite à Mittau. Il y occupait depuis Mars* 1798 *les fonctions un peu platoniques de Ministre de sa Maison.*

Les Mémoires du père (Paris 1929 *Calmann-Lévy* 2 *vol. in-*12) *contiennent déjà une description assez étendue de la vie de la cour de Mittau et des divers personnages qui s'y agitaient un peu dans le vide, mais les appréciations du fils, inédites jusqu'à ce jour, ne manquent pas de piquant et viennent les compléter sur certains points.*

Prosper de BARANTE.

Notes du Comte Armand de Saint-Priest sur le séjour du roi Louis XVIII à Mittau

Premier Séjour

Décembre 1798 *à Janvier* 1799

J'allai descendre au château même où le roi Louis XVIII demeurait depuis un an, et a passé une partie de son exil, entouré des débris de quelques vieux serviteurs. Sans m'amuser à considérer cet édifice, je me fis conduire sans tarder au modeste appartement que mon père y occupait dans l'étage inférieur. Malgré le sentiment de crainte qui avait précédé cette entrevue, crainte assez maladroitement entretenue par les tantes de Montpellier (1), l'émotion si naturelle dans ces circonstances reprit tout à fait le dessus par suite de l'air de bonté encourageante répandu sur la physionomie respectable de mon père.

Sans être beau de visage, mon père pouvait encore passer pour un très beau vieillard : il avait la taille haute et bien proportionnée, la jambe bien faite et le port très noble. Les traits de son visage étaient assez marqués, mais sans exagération, le nez aquilin, le front élevé, les yeux gris bien ombragés de sourcils expressifs, le regard vif et, quelquefois, le plus perçant que j'aie jamais vu, le tour du visage bien fait, plutôt carré qu'allongé, le tout formant un extérieur imposant et distingué. On en pourrait dire autant de son esprit. Il avait un sens très droit, une conception rapide et perspicace, beaucoup de facilité de travail, et des vues plus étendues que les habitudes et préjugés de son époque ne le comportaient ordinairement. Il était

(1) Des six enfants du Comte de St-Priest, la plupart en bas âge au moment de son émigration en 1790, avaient été élevés à Montpellier par deux vieilles tantes.

loin de se laisser entraîner par les idées nouvelles, mais il ne les excluait pas en masse et, en général, son esprit n'avait rien de rétrograde. Sa conversation, basée sur un grand usage du monde, était toujours appropriée au sujet, guidée sans affectation ni pédanterie ; le sérieux n'en excluait jamais le piquant; fort sobre d'anecdotes, il les plaçait toujours bien, ne se répétait ni ne s'écoutait, et possédait un art de dire les choses les plus plaisantes avec un ton sérieux que je n'ai jamais retrouvé que rarement chez d'autres, et qui a toujours été reconnu pour le meilleur type en ce genre ; je le crois à peu près perdu aujourd'hui, et c'est dommage.

Mon père savait causer avec les femmes et leur plaisait généralement, ce que je ne remarque que parce que ce n'est pas toujours le fait d'un homme qui a passé sa vie dans les grandes affaires. Mais ce don, chez lui, était si positif que je l'ai vu, dans un âge déjà très avancé, entraîné et choyé dans un cercle de femmes jeunes et brillantes, qui lui faisaient comme une petite cour. C'était même devenu une affaire de mode à Vienne, entre autres de 1812 à 1814.

Après une réception fort tendre mais rapide, et quelques questions sur mon voyage, assez brèves dans le premier moment, mon père, selon sa coutume de faire passer les affaires avant tout, commença par s'emparer de mes dépêches (1) et se hâta de les porter au Roi pour qui une telle compilation était une bonne fortune dans son existence d'une invariable monotonie. Cela fait, le plus pressé fut d'expédier mon honnête compagnon de voyage, un *feld jaeger*, qui, dans son effronterie ordinaire, répéta son refrain de n'avoir plus d'argent. Mon père, que j'avais mis au courant de ses faits et gestes, ne lui cacha pas son indignation, mais après une mercuriale assez sèche, lui lâcha encore quarante roubles, valant alors à peu près cent vingt francs. Un peu de honte d'avoir été pris pour dupe me fit désirer de ne pas être témoin de cette expédition et, pour tout dire, je me méfiais encore d'un reste d'ascendant que l'effronterie exerce toujours sur l'inexpérience. Passant d'abord sur le

(1) Armand arrivait de Vienne et apportait des dépêches des agents de Louis XVIII en Autriche.

bon accueil de mon père, et sous l'influence de mes propres sentiments, j'avais laissé de côté mes premières appréhensions. Mais le sang-froid me revint, et mes craintes en perspective, car je pressentais un examen inévitable, et je me rendais assez justice pour n'avoir pas beaucoup de confiance en mon savoir. J'en fus quitte pour la peur, l'examen se borna de la part de mon père à quelques questions sur l'histoire de France. Il y tenait beaucoup, et, heureusement pour moi, j'avais toujours eu pour ce genre d'étude un goût qui ne m'a jamais quitté. Je ne m'en tirai donc pas trop mal et obtins même quelques louanges de mon père, données, sans doute, pour preuve d'encouragement. Je me trouvai si étonné et si heureux d'en être quitte à si bon marché que, de l'excès de la peur, je passai à celui d'une extrême sécurité et de confiance qui n'était même pas sans une dose de présomption. Cela était passablement ridicule, mais voilà l'effet des exagérations des instituteurs et des parents.

J'eus l'honneur, le jour suivant, d'être présenté au Roi et à Monseigneur le duc d'Angoulême, toujours affublé de l'uniforme vert à collet noir de son invention. Je fus accueilli de ces augustes personnages avec une extrême bonté qui d'eux passa à tous ceux de leur petite cour. Je fus loué sur ma dextérité à porter, et surtout à passer les dépêches, ce dont je ne fus pas médiocrement flatté. Ensuite vinrent force questions sur l'état de la France. En réalité, je n'étais guère capable d'en donner de fort justes ; je n'hésitai pas cependant et débitai comme de mon crû, et en toute sincérité, une série de lambeaux des conversations des grands politiques de Montpellier, qui s'assemblaient chez ma tante et déraisonnaient à qui mieux mieux au coin de son feu. Il y avait dans ces récits quelques vérités et aperçus assez exacts, mais clairsemés dans ma surabondance de redites et imaginations ridicules que je débitais dans la simplicité de mon cœur avec une assurance admirable. Ces pauvretés trouvaient pourtant dans le Roi et ses alentours des auditeurs bénévoles et disposés à prendre au sérieux tout ce qui flattait leurs vœux et leurs espérances, sans y mettre beaucoup de choix politique. Pour moi, heureuse époque . Je ne doutais de rien, je me trouvais pour la première fois de ma vie devant une tête couronnée, (et certes, je ne faisais alors aucune

distinction entre le fait et le droit), au milieu de l'étiquette d'une cour aussi strictement observée dans le palais délabré de Mittau qu'elle eût pu l'être au sein des somptuosités de Versailles ou de Marly. La chose était absolument la même pour moi qui n'avais rien vu, mais ne m'imposait nullement, autre effet de mon ignorance. Je débitais mille choses hasardées, dont j'aurais bien rougi plus tard. Non seulement, tout cela passait, mais obtenait même un succès complet, qui enchantait jusqu'à mon père, ce qui m'a toujours surpris. Il faut que le naturel de l'adolescence, quand il n'est pas accompagné de sottise, ait un attrait réel, surtout pour ceux qui en ont perdu l'habitude, et c'est le cas des princes et des courtisans, plus que de qui que ce soit au monde. J'emportai cette heureuse aisance jusqu'à Pétersbourg et l'y conservai encore quelque temps. Elle me fut même très utile dans une occasion dont j'aurai à parler plus tard. Mais un an passé dans cette capitale et dans le service russe, la plus rude école de l'univers pour comprimer tout élan dans la jeunesse, suffit pour amortir ce beau feu.

Le château de Mittau était vaste et d'un effet imposant. Quoique l'architecture fût celle en vogue dans le goût des siècles passés où il avait été construit, les ornements y étaient sobrement distribués et n'avaient rien de choquant. C'était l'œuvre d'un architecte italien nommé Rastrelli (1), qui a joui d'une grande célébrité il y a une centaine d'années, surtout en Russie que son talent a dotée, principalement dans les deux capitales, de nombreux monuments qui y tiennent fort bien leur rang parmi de plus modernes et d'un style plus pur. La construction du palais de Mittau date de l'époque où Biren (2), dit Biron, favori de l'impératrice Anne, fut, par la toute-puissance de cette faveur, élu duc de Courlande par la même noblesse qui, peu d'années avant, avait refusé obstinément de l'admettre dans son sein. Il commença ces constructions avec une magnificence impériale,

(1) Il y eut deux Rastrelli : Carlo-Bartolomeo, mort en 1744, et son fils Francesco (1700-1777) qui l'un et l'autre construisirent en Russie de nombreux palais.

(2) Biren ou Biron (primitivement Bühren), 1699-1772, était fils d'un pauvre forestier de Courlande. Il fut successivement comte du Saint-Empire, duc de Courlande et de Semigalle, régent de l'Empire russe grâce à la faveur des impératrices Anne, Elisabeth et Catherine.

mais la chute qui suivit de près et un exil de vingt ans y mirent une fâcheuse interruption. Rétabli dans ses Etats par Catherine II, Biren tâcha d'achever ce grand bâtiment, trop grand pour un duc de Courlande quel qu'il fût, ancien ou parvenu. Il n'y réussit qu'imparfaitement, de sorte que, jusqu'aujourd'hui, le château de Mittau a le défaut d'être composé de deux parties, l'une qui n'a jamais été terminée, l'autre déjà délabrée faute d'un soin constant, faute surtout d'avoir été habitée, d'où il résulte pour l'œil un ensemble assez désolé, parfaitement d'accord du reste, avec la tristesse de sa position, dans le pays le plus plat de la terre, sur une rivière qui paraît sans bords tant elle s'efface dans un sol marécageux. La distribution intérieure du château était grandiose, sauf l'escalier qui n'avait jamais été que provisoire, le principal n'ayant jamais été terminé ; mais on traversait en enfilade de grandes pièces qui se suivaient d'après l'étiquette des plus grands palais de souverains : salle des gardes, première et deuxième antichambres, salles de bal et de concert, etc... La décoration de ces appartements était dans le goût du siècle de Louis XV, goût redevenu aujourd'hui à la mode, connu sous le nom bizarre de rococo. C'étaient des moulures dorées, argentées, contournées, mais riches ; des plafonds mythologiques, allégoriques, peints dans un style de décoration, ce qui implique assez souvent absence d'art. La chambre à coucher était tendue d'une étoffe chinoise à grands ramages, qui avait conservé de la beauté ; et dans le salon de réception, situé à l'un des angles du palais, on voyait encore, incrustés dans le mur, une multitude de petits supports très ornés, destinés à être parés de ces groupes de porcelaine coloriée si chers à nos grand'mères, et que leurs petites-filles recherchent tant aujourd'hui, après les avoir dédaignés plus d'un demi-siècle ; mais tous ces piédestaux étaient vides.

Le Roi se tenait habituellement dans ce salon, qui était vaste, carré et de proportions élevées. Cette pièce était très sociable, un billard en occupait le centre, et de petits divans, pratiqués dans les longues embrasures des fenêtres, y formaient autant d'établissements qui facilitaient la conversation lorsqu'il était permis de s'asseoir, ce qui ne se pouvait pas toujours, ni sans ordre.

Les autres pièces étaient meublées avec parcimonie et avaient un caractère de vétusté prématurée qui les rendait tristes et dévastées. Cela était assez d'accord avec la mauvaise fortune du moment ; mais cet ensemble sérieux n'était pas sans dignité ; et l'on peut dire que Louis XVIII était peut-être encore mieux logé à Mittau que Jacques II à Saint-Germain ; mais aussi tout se bornait à cet avantage.

Le Roi faisait régulièrement tous les jours la même chose à la même heure. Il mettait une grande importance à suivre en cela la méthode de ses ancêtres, et on ne peut nier qu'à la rigoureuse observation de l'étiquette, qui tranchait quelquefois un peu trop avec sa vraie position, cette division immuable du temps ne fût mieux adaptée à une vie uniforme et sédentaire. Que le Roi se rendît à sa chapelle ou allât se mettre à table, une vingtaine de gardes du corps, la plupart tombant déjà de vieillesse, se trouvaient toujours rangés en haie sur son passage. Cette vue ne manquait jamais de charmer le Roi ; c'était assez visible, et je suis très tenté de croire que ce simulacre de royauté le consolait un peu de la perte de la réalité et qu'il se fût facilement résigné à échanger les travaux et soucis inséparables du pouvoir contre une vaine apparence, mais accompagnée de loisir et de repos ; mon père en avait tout à fait cette opinion. Tout cela au fond n'aurait pris qu'une pitié respectueuse, si l'on n'eût un peu trop fait sentir l'importance qu'on mettait à toutes ces vaines formes. C'était surtout le cas des alentours, dont quelques-uns appuyaient là-dessus avec une emphase vraiment risible.

La seule infraction à l'étiquette de Versailles, mais aussi la plus forte, avait lieu à l'occasion du repas, que le Roi, à Mittau, faisait en commun avec sa famille et sa petite cour. Mais celle-ci était commandée par la nécessité : des tables séparées eussent entraîné trop de dépense. Puis c'était le meilleur moment de distraction pour Louis XVIII, qui aimait la conversation et s'y livrait avec plus d'abandon pendant le dîner.

Durant mon séjour, qui fut d'une quinzaine de jours, le Roi eut la bonté de m'admettre régulièrement à sa table. On y faisait alors très bonne chère, seulement trop épicée ; c'était le goût de Sa Majesté. La conversation y était animée et l'étiquette

momentanément suspendue ; chacun avait son domestique derrière soi, pour le servir selon l'ancienne coutume ; et comme il n'était pas question de livrée dans ce temps-là, au moins pour les particuliers, cet ensemble de service n'avait rien de royal. Chacun devait se servir du plat qu'il avait devant lui, interpellant tour à tour tous les convives, en commençant par le Roi ; cet usage me désolait ; à cela près, je me trouvais fort bien de ce genre de vie, où je fus assez constamment ce qu'on nomme aujourd'hui le *lion* de la compagnie, faute d'autres sujets de distraction.

Je passais le reste de la journée avec mon père, dont l'entretien me charmait par sa variété, et une fleur d'urbanité que je n'avais jusqu'alors connue que par ouï-dire. Lorsque ses occupations le retenaient chez le Roi ou dans son cabinet, j'en profitais pour faire une promenade, mais c'était court. Ni la ville ni les alentours n'offraient rien de bien engageant ; nous étions d'ailleurs au fort de l'hiver, et quel hiver !... Le hasard me procura une variante dans mes excursions, d'un goût tout particulier, et sans sortir du château. Un jour, errant dans les longues galeries désertes et furetant par oisiveté dans leurs détours les plus obscurs, je poussai une porte mal fermée et me trouvai dans un caveau peu spacieux, pas trop sombre, au milieu de tombes disséminées. C'était la sépulture des ducs de Courlande. Tous les cercueils étaient fort en désordre, sauf deux, plus élevés que les autres ; c'étaient ceux du premier Biren et de son insolente femme, qui dominaient de toute leur hauteur l'antique mais négligée race des Kettler ! (1) C'étaient aussi les seuls qui fussent clos, car tous les autres étaient ouverts et à l'abandon ; le couvercle même de quelques-uns gisait, renversé par terre ; on a depuis réparé ce désordre. Les corps du reste étaient parfaitement conservés, ayant été embaumés avec beaucoup d'art. Quand on les touchait, la chair cédait sous la pression du doigt. Tous ces illustres défunts étaient dans le costume de leur époque, du XVIe au XVIIIe siècles, les derniers en habits brodés à la française et en perruques

(1) La dynastie des Kettler qui régna de 1561 à 1737 avait été fondée par le grand maître de l'ordre allemand des Porte-Glaive qui, sous les auspices de la Pologne, s'était proclamé duc héréditaire.

à la Louis XIV. Un seul était dans son lit, tel qu'on l'avait transporté de Dantzig où il était mort : c'était Jacques, le dernier des Kettler, qui avait passé presque tout son règne hors du pays, par suite de désaccord avec les Etats. Ce cas était assez fréquent en Courlande, et ce fut tout à fait celui du dernier duc Pierre Biron (1). Cet état de choses facilita beaucoup à l'impératrice Catherine II la réunion de cette importante province à la Russie, en 1796.

Une fois que j'eus découvert ce singulier but de promenade, je n'en fis plus d'autres pendant le reste de mon séjour. J'allais tous les jours contempler ce spectacle trop réel de la vanité des choses humaines. Je trouvais un plaisir mélancolique à entr'ouvrir ces cercueils, à toucher à mon aise ces illustres morts qui, de leur vivant, avaient sans doute été abordés avec toutes les formes du respect. On peut même les voir aujourd'hui, mais du moins en meilleur ordre ; le caveau est fermé, les cercueils rangés le long des murs. On découvre toujours les corps pour la curiosité des visiteurs, mais sous l'inspection d'un gardien.

La cour de Mittau ne se composait alors que d'un petit nombre de personnes. Elle devait bientôt recevoir un notable accroissement, par suite du mariage projeté et déjà arrêté du duc d'Angoulême avec Madame Royale, fille de Louis XVI. On attendait la reine, épouse de Louis XVIII. Ce mariage devait avoir lieu l'été suivant. La suite de ces deux princesses devait nécessairement augmenter la colonie.

Outre mon père, qui était chargé de la partie de la correspondance étrangère, le roi avait auprès de lui alors : le comte d'Avaray (2), son favori, son fidèle Achate, le héros du fameux voyage à Coblentz ; le comte de Lassi, le vicomte d'Agoult, le duc de Villequier (3), petit vieillard haut comme une botte, af-

(1) Pierre Biren (1724-1800) après son abdication en 1795 alla vivre à Berlin et dans la principauté de Sagan. Sa fille, Dorothée, épousa en 1809 Edmond, comte de Talleyrand-Périgord, duc de Dino et devint la nièce et l'égérie de Talleyrand

(2) Avaray (Antoine-Louis-François de Besiade, comte, puis duc d'). 1759-1811, maître de la garde-robe de Monsieur en 1775, figura au siège de Gibraltar en 1782. Il aida Monsieur à s'enfuir de France (21 juin 1791). Louis XVIII le nomma duc d'Avaray en 1799. Il mourut à Madère en 1811.

(3) Villequier (Louis-Alexandre-Céleste duc de), 1736-1814, prit le titre

fligé d'infirmités assez fâcheuses, et un gros comte de La Chapelle, chargé des fonctions de ministre de la guerre, ce qui était alors, il faut l'avouer, une vraie sinécure. Je ne m'arrêterai pas pour le moment à ces divers personages, qui trouveront plus tard leur place dans une description plus complète de cette cour, mais je parlerai sans différer de trois autres, qui formèrent une catégorie à part. Le plus intéressant de tous était sans contredit l'abbé Edgeworth de Firmont (1), confesseur de Louis XVI à son heure suprême, cela seul en faisait un être à part qu'on devait désirer de reconnaître, et quand on avait eu ce bonheur, on trouvait, ce qui est si rare, l'idéal qu'on avait dû s'en former parfaitement réalisé. L'abbé Edgeworth était irlandais d'origine, comme l'annonçait son nom. A l'époque où je l'ai connu, il devait avoir à peine cinquante ans. Sa taille était svelte, son extérieur et sa démarche nobles en même temps que simples, ses traits fins et réguliers, les yeux bleus de son pays, l expression de son regard évangélique. L'imagination aurait eu peu de frais à faire pour le voir planer comme un esprit aérien. Et, à le voir seulement, on eût pu deviner entre tous le dernier ami de Louis XVI. Son caractère répondait parfaitement à cette belle enveloppe. Il était d'une douceur, d'une indulgence, d'une modestie inaltérables. Pas l'apparence de bigoterie ni de fanatisme ; son langage était distingué dans l'expression, mais naturellement et sans aucun esprit. Il parlait du grand événement de sa vie avec la plus parfaite simplicité, sans rechercher ce sujet mais aussi sans s'y soustraire ni s'envelopper d'une retenue mystérieuse. Aucune emphase en parlant de la victime, point de déclarations banales contre les assassins. Enfin on sentait qu'à nul autre que lui n'avait pu appartenir de prononcer ces paroles sublimes : « *Fils de Saint Louis, montez au ciel !* »

Et cependant il serait possible que ces paroles si belles, si inspirées par la situation, n'eussent pas en réalité été prononcées. Ceci ressemblerait presque à un blasphème. Mais l'abbé Edgeworth m'a dit, et à plusieurs reprises, *qu'il ne se les rap-*

de duc d'Aumont à la mort de son frère aîné (1799). Il avait été député aux Etats Généraux.

(1) Edgeworth de Firmont (Henri-Essex) né à Edgeworthstown (Irlande) en 1745, mort à Mittau en 1807.

pelait pas. Et comme je me récriais, il ajouta qu'il avait dit beaucoup de choses, dans cette solennelle occasion, qui lui étaient sortis de la mémoire et que ce mot a pu se trouver dans le nombre, mais qu'il ne pouvait affirmer ni nier l'avoir dit.

Je conviens que ce serait une vraie peine que de devoir renoncer à un souvenir si généralement conservé, mais je rapporte le fait, que je certifie, sans toutefois avoir entièrement perdu ma foi à ces belles paroles.

L'abbé Edgeworth passa avec le Roi tout le temps de son premier séjour à Mittau, jusqu'à ce qu'un impardonnable caprice de Paul Ier les en expulsât. Par une remarquable et funeste coïncidence, cette catastrophe arriva le 21 janvier; l'abbé en instruisit sa mère par une lettre datée de ce jour. Au second séjour que le Roi y fit en 1807, je n'y retrouvai plus l'abbé Edgeworth, il avait quitté la terre.

Un des prisonniers du Temple se trouvait aussi à Mittau. C'était Cléry (1), ancien valet de chambre de Louis XVI, compagnon de cette grande infortune jusqu'au dernier moment. Cet homme a ces deux titres qui l'ont rendu célèbre : une belle action, sa fidélité au malheur et un courage touchant. C'est plus qu'il n'en faut pour passer à la postérité. Mais il fallait s'en tenir là avec Cléry. Sa personne offrait peu d'intérêt ; il ne savait pas parler et ne semblait pas même inspiré par le seul objet sur lequel on pût désirer de l'entendre. A la suite des illustres malheurs auxquels il avait eu le bonheur et la gloire d'associer son nom, il avait paru à Vienne où il avait été l'objet de la curiosité et de l'empressement universels, et admis dans la haute société. Il s'y était livré aux amusements qu'elle lui offrait plus qu'il ne convenait peut-être au sérieux de son existence. Il avait été jusqu'à se prêter à jouer la comédie de société. Cela avait fait évanouir beaucoup du prestige dont l'entouraient les derniers moments de Louis XVI. Au reste, on le traitait à Mittau avec beaucoup d'égards. Il ne mangeait pas pourtant à la table du Roi.

(1) Cléry (Jean-Baptiste-Antoine Hanet, dit), 1759-1809, valet de chambre de Louis XVI, partagea la captivité de la famille royale au Temple. Il en publia le récit : « Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France » (Londres, 1798, in-8°).

Un troisième personnage, qui n'avait aucun rapport avec les précédents, mais qui comptait dans le salon de Mittau, était l'abbé Marie (1), ancien précepteur des ducs d'Angoulême et de Berry. Il y avait peu de louange à lui donner sur cette éducation et je crois qu'on ne pouvait estimer en lui que sa science dans les mathématiques. Il avait de la réputation sur cet article et avait publié un ouvrage estimé. Ses traits étaient communs, son extérieur portait le cachet indélébile du collège, mais on dit que, sous cette enveloppe rustique. il cachait toute la souplesse du courtisan le plus délié. Il était bien venu du Roi et lui plaisait plus que beaucoup d'autres, par suite de sa familiarité avec les auteurs classiques. Ils récitaient ensemble, dans le salon de Mittau, des passages d'Homère et de Virgile. On sait que les citations étaient le fort de Louis XVIII, et c'était pour ce prince une bonne fortune de trouver tous les jours un homme prêt à lui répondre.

La fin de cet abbé Marie a été aussi étrange que mystérieuse ; deux ans plus tard, lors de l'expulsion de la famille royale de Mittau, cet abbé, qui partageait leur fuite, à peine arrivé sur les frontières de Prusse, se suicida dans une auberge. On le trouva le matin dans son lit, déjà mort, percé de plusieurs coups de couteau. Une lettre qu'il avait laissée pour le Roi a dû expliquer ce mystère, mais pour Louis XVIII seul, car ce prince n'en a jamais parlé, de sorte qu'on s'est longtemps perdu en conjectures sur un événement aujourd'hui depuis longtemps oublié.

C'est peut-être le moment de dire un mot de la position personnelle de mon père à Mittau.

Retiré depuis l'émigration en Suède où une circonstance tout à fait fortuite l'avait conduit, mon père habitait paisiblement cette terre hospitalière, lorsqu'un désir de Louis XVIII l'appela auprès de sa personne. Cette invitation du Roi suivit de très près la mort de Louis XVII, et fut une des premières démarches qui marquaient ses droits nouvellement acquis au trône de France. La lettre qui explique cet ordre mérite de

(1) Marie (l'abbé Joseph-François), 1738-1801, docteur en Sorbonne, professeur de mathématiques au collège Mazarin.

trouver place ici. Elle donnera une idée du style de ce prince et de l'opinion qu'il avait de mon père.

« A Vérone, le 31 août 1793.

« Le moment est venu, Monsieur, où je dois chercher plus « que jamais à m'entourer de lumières. J'ai été témoin du cou- « rage, du zèle et de la fidélité avec lesquels vous avez servi le « roi mon frère, à une époque aussi cruelle que difficile. Je ne « puis faire un meilleur choix que vous. Venez donc donner à « un roi libre, hors de son trône, le secours de vos lumières et de « vos talents comme vous l'avez donné à un roi captif sur son « trône. Je ne puis vous assigner, en ce moment, de rendez- « vous fixe, étant moi-même incertain de ma marche. Mais ar- « rivez à Hambourg ; d'ici à ce que vous y soyez, je saurai où « je serai fixé, et vous donnerai des directions en conséquence. « Je pourvoirai également aux dépenses de votre département « et de votre séjour auprès de moi.

« Ne doutez pas, Monsieur, de mes sentiments pour vous.

« Signé : Louis. »

Mon père se rendit à cet appel. Ce ne fut cependant pas immédiatement qu'il rejoignit le Roi. Il remplit l'intervalle par des voyages à Copenhague, à Pétersbourg et à Vienne, pour les intérêts de S. M., et surtout pour connaître les intentions de ces diverses cours à son égard, et les éclairer ou influencer autant qu'il serait possible. Il recevait dans ces diverses capitales les instructions du Roi et lui adressait des rapports. On voit par cette correspondance(1), que je possède, que le Roi se flattait d'être bientôt rappelé sur le trône de ses ancêtres. Je doute fort, pour ma part, que ces espérances aient jamais été bien fondées. Elles étaient basées sur le mauvais gouvernement du Directoire, le déplorable état des finances, la chute des assignats et autres symptômes ; et il faut convenir que si, dans tout le cours de la Révolution, il y a eu un moment où on ait pu se trouver le plus rapproché d'une restauration, c'était ce temps-

(1) Publiée en 1845. « Lettres et Instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest. » (Paris, in-8°, d'Amyot, édit.)

là. Mais il y avait loin de la restauration d'une famille à un retour à l'ancien ordre de choses. La dynastie eût dû racheter son retour par d'immenses concessions à l'esprit du temps et aux faits accomplis. Mais c'est sur ce point que les Bourbons ni Louis XVIII lui-même, qui était cependant le plus éclairé de tous, n'eussent jamais pu ou voulu comprendre, au moins dans le commencement. Ce prince le prouva sans beaucoup tarder, par son imprudente déclaration du 2 janvier 1795, acte qui, sans avoir autant de retentissement que le trop fameux manifeste du duc de Brunswick en 1792, eut les mêmes résultats pour Louis XVIII, auquel il ferma positivement la porte de la France à cette époque. En 1799, ses idées s'étaient fort modifiées. Mon père, fort loin du Roi alors, n'avait pu être consulté par lui sur cette démarche, qu'il désapprouva entièrement. Je lui ai même entendu dire plus d'une fois que si, au moment où cette pièce parut, il n'avait pas déjà envoyé son consentement au Roi de se rendre auprès de lui, il eût peut-être hésité à s'y décider ; une telle pièce, dès le début, devant en amener beaucoup d'autres et indiquant des voies d'où on ne pouvait sortir avec succès.

Mon père n'approuva pas non plus la résolution subite que prit le Roi, en 1796, de quitter l'armée de Condé, après n'avoir cessé de faire des instances auprès de l'empereur d'Allemagne pour pouvoir s'y rendre et en avoir, en quelque sorte, reçu la permission sous le manteau. Les raisons que ce prince donna d'un revirement aussi brusque, parurent si peu fondées qu'il est probable qu'il n'a jamais voulu dire la véritable.

Ce ne fut donc guère que dans les premiers mois de 1797 que mon père put rejoindre S. M. à Blankenbourg, où le duc de Brunswick, si hospitalier pour les émigrés, mais si malheureux à défendre leur cause, lui avait donné asile. Le séjour de mon père dans cette petite ville ne fut pas long, il dut se rendre dans le courant de l'été à Pétersbourg pour y traiter auprès de Paul Ier les intérêts du Roi, et les détails de l'établissement de Mittau, que le nouvel empereur lui avait généreusement assigné pour séjour. La faveur (un peu courte) dont mon père jouit auprès de ce souverain, si magnanime dans certains moments, si fantastique dans d'autres, fut du moins utile à obtenir les

meilleures conditions au Roi : Deux cent mille roubles par an qui faisaient alors de sept à six cent mille francs, un palais convenable à Mittau, la jouissance d'une maison de campagne des ducs de Courlande, chose à laquelle le roi tenait beaucoup, la paie des cent gardes du corps, à laquelle il tenait encore davantage, enfin beaucoup de détails propres à rendre le séjour du Roi aussi agréable que le comportait sa position d'exilé. Tels furent les fruits des soins de mon père, et l'heureux résultat de son voyage à Pétersbourg.

Mon père était le seul des serviteurs du Roi qui n'acceptait pas de lui de traitement. Heureusement il le pouvait, ses ressources personnelles lui permettaient ce sacrifice. Il trouvait donc qu'il y eût eu peu de délicatesse à user de celles du Roi au détriment de ceux qui en avaient un besoin plus réel ; il y trouvait d'ailleurs son compte par l'indépendance. La suite prouva combien ce calcul simple était en même temps juste. Comme il était fort loin de partager toutes les vues politiques de Louis XVIII, et surtout les folles visions de quelques-uns de ses entours, la position qu'il s'était faite lui laissait le complet exercice de son jugement, et les allures plus libres.

Mon père avait mieux deviné la révolution française que beaucoup d'autres. Aux 5 et 6 octobre, de funeste mémoire, c'était lui, entre tous ses collègues, qui avait à la fois mieux connu le danger et donné les conseils les plus courageux pour le conjurer. Les années qui avaient suivi cette fatale époque n'avaient pas été perdues pour son expérience. Bien que de loin, il avait suivi la révolution dans toutes ses phases, et en avait étudié l'esprit. Il pensait, et ce qui s'est passé depuis a prouvé combien c'était avec raison, qu'il fallait composer avec celles des idées et opinions auxquelles la nation s'était identifiée, et que dans tous les cas, il était indispensable d'appeler celle-ci au conseil dans tout ce qui devait décider de son sort à venir. Telles n'étaient point les vues de Louis XVIII. Bien que convaincu que certaines choses produites par le bouleversement de 1789 étaient préférables à d'autres précédemment existantes, et devaient par consequent être adoptées, il tenait invariablement à l'idée que ces changements devaient être octroyés à la nation et considérés par elle comme un effet de sa condescendance. Cela était à

merveille, mais cela se pouvait-il ? Voilà surtout à quoi mon père, assez disposé en faveur du principe, différait d'opinion avec Sa Majesté. Divers mémoires et instructions donnés par le Roi, et que j'ai en ma possession, marquent fort bien cette diversité de vues. Quelques passages la feront mieux saisir. J'en choisis quelques-uns au hasard.

Ainsi, par exemple, Louis XVIII sentait qu'il ne pouvait être rappelé que par l'opinion publique, mais voici comment il l'entendait : « Les agents de l'intérieur peuvent faire sentir aux « royalistes que c'est le cas de se montrer avec énergie, puis- « qu'ils seraient sûrs d'être appuyés » (par les puissances étrangères). « C'est que, quoique le roi sache bien *que ses droits sont « indépendants des vœux de ses sujets* et que, par conséquent, « la liberté qu'ils auraient serait nulle pour tout bon Français, « rien ne serait plus touchant pour lui, plus propre à guérir « les profondes blessures de son cœur, qu'un élan de ses en- « fants vers lui, que ce serait le plus beau titre de la nation « française et peut-être le meilleur préservatif contre les inno- « vations futures, etc... »

Mon père pensait qu'un élan ne pouvait être que l'impression et l'effet d'une volonté libre, et ne pouvait ressortir d'une maxime si dédaigneuse du vœu de ses sujets. Aussi cet élan ne se manifesta-t-il jamais.

On retrouve dans beaucoup d'autres passages ce qui a été formulé depuis dans le préambule de la charte de 1814 : « Un « gouvernement sage doit connaître le vœu du peuple, et y dé- « férer quand il est raisonnable, mais toujours *proprio motu*. « C'est là le secret de concilier l'amour et le respect, seuls mo- « biles que doive employer un souverain qui veut tenir un juste « milieu entre la faiblesse et la tyrannie... »

« Si je suis un jour roi de fait, comme je le suis de droit, « je veux l'être par la grâce de Dieu. »

Le Roi, sentant le besoin de contrepoids, croyait les trouver dans les *anciennes lois du royaume*, qu'il prétendait renfermer des bases dont les unes favorisaient la liberté, les autres l'autorité royale ; il voulait donc rétablir cette ancienne constitution dégagée des abus qui s'y étaient introduits. Il disait qu'il avait mis cette phrase dans la déclaration de 1795, que ce n'était pas

sans intention, etc... Mais quelle était cette ancienne constitution ; quand avait-elle été réellement formulée, où en étaient les débris ? C'était là le point de la difficulté, l'objet de discussions assez fréquentes dans son conseil et qui n'aboutissaient jamais à terme. Le Roi regardait cette fameuse déclaration de 1795, qui lui avait pourtant fermé les portes de la France, au seul moment où l'on croyait qu'elles eussent pu lui être rouvertes, il la regardait, il la caressait comme son enfant chéri. Il la modifia considérablement plus tard, dans une instruction envoyée de Mittau à Monsieur, son frère, en 1799, dans un moment où il se croyait bien près d'une restauration. Cette instruction remarquable est parmi les papiers de mon père et rédigée par lui. A l'époque dont je parle, le Roi ne tirait pas peu de gloire du suffrage qu'avait donné à cette œuvre un auteur devenu célèbre depuis, mais qui alors n'était pas connu du public, et nullement connu du Roi : M. de Maistre, dans ses « Considérations sur la France », publiées en 1797.

Le Roi traitait mon père avec les plus grands égards extérieurs. Il semblait plutôt lui soumettre que lui opposer ses objections lorsque leurs idées sur ces matières ne coïncidaient pas. Pour éviter à un homme de son âge de monter trop fréquemment le grand escalier du château, c'était par de petits billets ou bulletins entièrement écrits de sa main que Louis XVIII faisait passer à mon père ses idées sur les changements à faire à la rédaction des divers mémoires ou instructions pour des agents répandus dans toute l'Europe, dont ils s'occupaient ensemble. Ces fragments tombés d'une plume royale forment une collection intéressante, et sont en général d'un style soigné. Louis XVIII se piquait de bien tourner le billet. Ceux-ci sont quelquefois brodés de citations latines, ou de citations en anglais. Souvent, et très souvent, une phrase polie en faisait l'appoint ; comme celle-ci, en lui envoyant une lettre de son frère, Monsieur : « Je vois avec plaisir que la confiance en vous est un mal de famille. »

Cette confiance n'était pas cependant ni toujours bien nette ni entière ; il fallait la partager avec le favori d'Avaray, qui en gardait la meilleure part, et souvent l'absorbait toute entière. Ni l'âge, ni la considération, ni, il faut le dire, les moyens de ce

personnage, n'admettaient la comparaison, ni surtout l'égalité avec un homme comme mon père. Aussi ce fut un germe qui porta de mauvais fruits comme on le vit plus tard... Mais le Roi ne pouvait se passer d'être dominé par un favori. Mon père avait un extérieur imposant et des manières sérieuses qui sans jamais exclure une plaisanterie noble et même la gaîté, repoussait cependant toute vulgarité et familiarité, surtout de la part des princes. Si c'était un bon moyen de conserver l'estime et les égards de ceux-ci, c'était en même temps se priver d'un grand moyen d'influence et d'action sur eux. Mais ce n'était pas, aux yeux de mon père, acheter trop cher à ce prix le maintien de sa propre dignité. Le duc d'Angoulême, qui avait été très mal élevé et a toujours eu les façons et les manières d'un vieil enfant gâté, était singulièrement patineur et faiseur de niches ; je ne saurais trouver d'autre terme. Mon père ne lui passait rien à cet égard et je l'ai vu riposter à des plaisanteries un peu vives de S. A. par des coups de queue de billard bien appliqués, qui lui ôtaient l'envie d'y revenir de sitôt.

Mon père avait, pour copier sa correspondance très étendue, malgré le peu de résultat qu'y donnaient les circonstances, M. Achard, protégé de la famille, que j'ai vu depuis occuper à Grenoble un poste important dans la magistrature, ainsi qu'un jeune homme dont j'ai oublié le nom. Je l'entendis dicter un jour à ce dernier une lettre pour le père abbé de la Trappe, qui, à cette époque, avait trouvé avec son ordre un asile momentané en Wolhynie, où était aussi cantonnée l'armée de Condé. Ce personnage, appelé l'abbé de l'Estrange (1), avait toujours eu une tête très ardente, qui ne s'est jamais démentie jusqu'à la fin de ses jours. Il avait accueilli avec empressement des écrits sur l'apparition d'un faux Louis XVII, qui ont trouvé plus d'un écho jusqu'aujourd'hui, à plus forte raison, à une époque si rapprochée de la mort de ce malheureux enfant royal. Mon père, après avoir déduit les motifs qui en démontraient l'absur-

(1) Lestrange (dom Augustin), 1754-1827, était vicaire-général de l'archevêque de Vienne quand il entra à la Trappe. En 1791, il s'établit au monastère de Val-Sainte dont il fit le siège d'une branche réformée de son ordre. A la Restauration, il rétablit plusieurs abbayes et couvents. Il fut mandé à Rome en 1825 et le pape Léon XII ne lui permit de regagner la France qu'en 1827.

dité, finissait par faire observer à l'abbé qu'il fallait s'abstenir surtout de propager de tels romans dans un pays où les troubles occasionnés par l'apparition d'un faux Pierre III (Pugatschef) n'étaient pas encore oubliés. Cette circonstance me frappa dès lors, et depuis j'ai reconnu par une note écrite de la main du Roi, que la lettre à l'abbé de la Trappe était écrite par son ordre. Cette note portait : « Je pense bien que l'histoire du P. abbé de la Trappe est un roman, et que l'évêque de Nancy (1) » (son agent à Vienne) « doit savoir ma façon de penser à cet égard. Mais vis-à-vis du P. Abbé, c'est autre chose. En le lui disant crûment, qui sait à quelles idées il pourrait se prêter... » (suivaient des motifs du Roi). « Quand le bon religieux saura tout cela, il rougira de sa crédulité, et c'est ce qu'il faut. »

Au reste aucun homme sensé, dans le temps, n'a cru à cette fable, qu'on a mis depuis de l'acharnement à reproduire quoiqu'elle portât sur des individus tout à fait différents, ce qui eût dû suffire pour en démontrer l'absurdité. Mais on croit, justement parce que c'est absurde.

On a fait beaucoup de bruit, depuis la Restauration, des rapprochements du Roi, pendant son exil, avec plusieurs personnages marquants pendant la révolution, entre autres Barras. Je n'ai pas été initié dans le secret, mais je crois qu'il en est quelque chose, sans que jamais cela ait été bien loin. D'une part, le Roi aura trouvé que certains d'entre ses agents allaient trop loin ; d'autre part on se sera aperçu qu'on était joué par Barras. Une phrase d'une des notes du Roi me prouve la première assertion. Il dit à mon père :

« On ne peut mieux définir L. M. (La Maisonfort) (2) et le « pauvre Fauche (3) que vous ne le faites. S'ils s'étaient expli- « qués d'abord, comme ils l'ont fait dans cette occasion, le duc de

---

(1) Farre (Anne-Louis-Henri de la), 1752-1829, devint archevêque de Sens en 1817, pair de France en 1822, cardinal en 1823.

(2) La Maisonfort (Louis Dubois-Descours marquis de) 1763-1827, fut arrêté à Paris après le 18 Brumaire, comme agent du comte d'Artois et déporté à l'île d'Elbe d'où il réussit à s'évader. A la Restauration il fut nommé maréchal de camp et conseiller d'Etat.

(3) Fauche-Borel (Louis), 1762-1829, agent secret de Louis XVIII, a raconté sa vie aventureuse dans ses Mémoires publiées en 1828.

« Fleury (1) ne serait pas parti. Au reste, il faut voir venir ces « gens-là, mais prescrire au duc de F. et à Thau (Thauvenay) de « s'en tenir plus que jamais à leurs instructions. Jamais cela « ne fut plus nécessaire; et, en vérité, j'ai besoin de me modérer « pour ne pas tout rompre avec l'insolent aveu de L. M. Traiter « sur ce pied-là avec un des assassins de mon frère ! Je finis, « car mon sang s'échauffe. »

Enfin il fut question de m'envoyer à mon poste. Je partis de Mittau à la fin de Janvier 1799, avec mon père qui eut la bonté de m'accompagner jusqu'à Riga, qui en est à une quinzaine de lieues. Nous passâmes la soirée dans cette dernière ville chez le général Benkendorf, gouverneur de la Livonie, et père de celui qui joue aujourd'hui un grand rôle en Russie, ainsi que la fameuse princesse de Lieven. Nous trouvâmes là le prince Boris Galitzin, qui y commandait un régiment. Ce prince, distingué par son esprit et des manières toutes françaises de l'ancien régime, devait dans peu d'années devenir un de mes plus proches parents, ce que j'étais alors loin de prévoir.

Je fus confié à Riga à un vieux Français fort original, appelé le chevalier de Lambert, mais qui n'avait rien de commun avec le marquis de ce nom, ancien ami de mon père, que je trouvai à Pétersbourg. Pour le chevalier, son homonyme, je ne l'ai plu revu depuis. Grâce au froid et au traînage bien établi, nous ne mîmes pas plus de trois jours à faire les cent cinquante lieues qui séparent Riga de la capitale du Nord.

Deuxième Séjour

De Janvier à Avril 1800

A mon arrivée à Mittau, où nous nous rendîmes, mon frère Emmanuel (2) et moi, de Pétersbourg, au commencement de l'année 1800, je trouvai la société du château considérablement

---

(1) Fleury (André-Hercule-Marie-Louis de Rosset, duc de), 1770-1815, premier mari d'Aimée de Coigny, la « jeune captive » d'André Chénier. Les époux étaient déjà divorcés.

(2) Guillaume Emmanuel, frère aîné de l'auteur, né à Constantinople en 1776, mortellement blessé à Laon en 1814, alors qu'il commandait comme général un corps russe.

augmentée ; le mariage de M. le duc d'Angoulême avec Madame Royale, qui avait eu lieu l'été précédent, y ayant amené une colonie assez nombreuse qui mettait de la vie et du mouvement dans les galeries de ce vaste édifice. En même temps que la jeune princesse, la Reine, épouse de Louis XVIII, était arrivée de son côté de Budweis en Bohême, qu'elle avait habité jusqu'alors avec une suite de vingt-cinq personnes.

Ce mariage, sur lequel reposaient toutes les espérances de la famille royale et de ses adhérents, avait été célébré au mois de Juillet 1799, dans une grande et belle salle du palais, qui fut depuis convertie en logements particuliers, pour la plus grande commodité des habitants nouvellement arrivés, mais il faut l'avouer, au grand dommage de l'édifice. Les logements particuliers ont toujours été la ruine des demeures royales. Ces noces se passèrent avec toute la simplicité et le calme que comportaient l'exil de ces personnes royales, et les nobles et grandes infortunes de l'orpheline du Temple. Des guirlandes de fleurs suspendues à un autel provisoire en firent toute la magnificence. Ce fut mon père qui dressa l'acte ou contrat de mariage, circonstance toute simple par suite de ses fonctions auprès du Roi, mais que je dois d'autant moins passer sous silence qu'elle devint la cause ou le prétexte, comme je l'ai appris depuis, des préventions de Bonaparte contre mon père, que d'ailleurs il ne pouvait connaître que de nom ; préventions dont le premier effet se manifesta par son maintien spécial d'exclusion sur la liste d'un millier de personnes auxquelles le premier Consul ferma l'entrée de la France, qu'il ouvrait alors à la masse entière de l'émigration. Ce fut là une des innombrables petitesses du grand homme, et il mit dans celle-ci une persévérance aussi forte que contre Mme de Staël.

Mme la duchesse d'Angoulême avait habité Vienne, dans l'intervalle d'environ trois années qui s'étaient écoulées entre sa sortie du Temple et son mariage. Elle y avait été bien traitée quant aux procédés et à son rang, en vue du public et dans l'intérieur de sa famille maternelle, surtout tant qu'on s'était flatté de lui faire épouser l'archiduc Charles, projet qui avait été suivi avec assez de persistance de la part de l'Autriche, mais auquel la princesse, qui voulait remplir les derniers vœux de

son père : avant tout, rester française et devenir un jour reine de France, avait constamment résisté. Lorsque la dernière détermination à l'égard de son mariage fut prise et son départ pour Mittau arrêté, il paraît qu'elle fut moins bien traitée quant à ses intérêts pécuniaires, restés jusqu'alors entre les mains de l'empereur François, son cousin. La fortune de la fille de tant de rois consistait alors, outre les diamants de la Reine sa mère, qui lui avaient été rendus à sa sortie du Temple (chose étonnante), en une somme de treize cent mille francs, restée je ne sais comment après Louis XVI, et sauvée du naufrage, et de plus la dot de la Reine, de deux cent mille écus d'or équivalant à un million de France, qui n'avait jamais été payée. Force fut cependant, vu les circonstances, de rendre cette somme qui, peut-être, sans cela, n'eût figuré que sur le contrat de mariage, pour l'honneur. Une telle nécessité dût paraître dure à ce bon empereur, fort âpre, comme chacun a pu le savoir, à ses intérêts pécuniaires. Il y eut un décompte des frais de diverses espèces, où l'hospitalité donnée à l'auguste orpheline ne fut pas oubliée, par où la somme fut considérablement réduite ; ce procédé, qui fut alors assez généralement connu, fit peu d'honneur à la générosité du représentant et successeur des Césars, qui n'avait pas encore renoncé à ce glorieux titre. Je ne puis douter de ce trait, en ayant si souvent entendu raconter le détail, avec les commentaires peu flatteurs qui ne pouvaient manquer de l'accompagner.

Si toutefois quelque chose avait pu, par la suite, donner un démenti à un bruit trop bien fondé, c'eût été l'affection constante que Mme la duchesse d'Angoulême, depuis Dauphine, n'a cessé, sous ces diverses dénominations, de conserver et même confesser pour la cour de Vienne, et pour tout ce qui est autrichien ; mais j'ai toujours cru qu'il entrait dans cette affection encore plus d'orgueil que de sentiment. Qui ne sait d'ailleurs que les hommes, surtout les princes, sont un composé de choses, souvent les plus inconciliables.

L'arrivée de la Reine à Mittau avait été accompagnée d'une aventure trop curieuse dans son genre, pour l'omettre ici, d'autant que mon père y fut mêlé bien malgré lui. Cette princesse, de caractère et d'humeur assez étranges, était entièrement et

depuis longtemps dominée par sa première femme de chambre. Cette femme, appelée Mme Gourbillon, était une créature hommasse, douée d'esprit et de caractère, pleine en même temps d'intrigue, d'avidité et d'audace. On avait attribué son pouvoir à des causes qui remontaient encore en deçà de l'émigration, et étaient peu propres à faire honneur à la reine. Quoi qu'il en soit, cette princesse en était subjuguée au point de n'avoir d'autres volontés et d'autres intérêts que ceux de cette femme. Elle en était venue au point de ne plus rien posséder en propre ; tout ce qu'elle recevait d'argent, entre autres, une pension de cent vingt-cinq mille francs que lui faisait l'Espagne, allait s'engouffrer sans retour dans la cassette de la dame Gourbillon. La Reine souvent manquait du nécessaire, sans jamais laisser échapper une plainte. On assure que jusqu'à son argenterie et son linge étaient marqués au chiffre de sa femme de chambre. C'était une seconde édition, mais augmentée, de la Bessola de la dauphine de Bavière, du temps de Louis XIV. Mais, ainsi que son aïeul, et plus fortement encore, vu que cela le touchait de plus près, Louis XVIII abhorrait cette femme. Il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher d'accompagner sa maîtresse à Mittau, jusqu'à l'exclure formellement de la liste des vingt-cinq personnes qui devaient former la suite de la princesse, mais comme ni celle-ci ni sa suivante n'en tinrent compte, le Roi, pour en venir à ses fins, s'avisa d'un moyen bizarre, qu'il ne fallait pas moins que la réunion de deux caractères comme ceux de Paul Ier et de Louis XVIII pour en assurer l'éxécution. Le Roi, n'osant donc plus défendre formellement en présence de la Reine l'entrée de son château à la favorite, sollicita et obtint de l'empereur *un ordre* pour l'empêcher d'y arriver, et de plus, la faire sortir du pays. Voici comment on vint à bout de cette entreprise.

Un ordre, qui eût été donné à la frontière de Russie, ou simplement à la barrière de la ville de Mittau, de ne pas laisser entrer Mme Gourbillon, en la chicanant sur son passeport, eût suffi sans doute. On alla plus loin. Cette affaire fut traitée en affaire d'Etat. Par un hasard qui en favorisa le succès, Mme Gourbillon, par motif de santé ou de commodité, voyageait dans une voiture séparée de celle de la reine. Je ne sais laquelle des

deux arriva la première. Tant y a que celle de la suivante, dès son apparition à la barrière, au lieu de continuer sa route vers le château, fut dirigée droit sur la maison du gouverneur civil, le baron de Driesen, vieux militaire tout d'une pièce, ne parlant que l'allemand, et tout au plus un peu de mauvais russe ; là, il fut déclaré à la dame par l'autorité locale, qu'elle devait désormais renoncer à revoir sa maîtresse, et se résigner à être reconduite immédiatement hors du pays ; en même temps, mon père, par ordre du roi, vint lui confirmer cette sentence. On peut juger de la surprise et de la rage de cette moderne Galigaï qui ne s'attendait à rien moins. Elle ne se gêna pas pour l'exhaler dans les termes les plus injurieux où mon père, tous les courtisans, le Roi lui-même, et lui moins qu'un autre, ne furent pas épargnés. On la laissa déblatérer d'autant plus à son aise que cela ne dura guère, vu qu'elle fut presque immédiatement empaquetée et dirigée sur une autre route. Elle s'imagina d'abord qu'on l'emmenait en Sibérie, et plusieurs personnes en restèrent longtemps persuadées. Bien qu'il n'y eût à cela aucun motif raisonnable, ce n'était, à cette époque, nullement hors de vraisemblance. Il n'en était rien cependant ; elle fut simplement reconduite à la frontière par la route de Wilna. Je ne tarderai pas à dire ce qui s'en suivit. Mais revenons à Mittau.

Dans la partie de la journée qui précéda l'arrivée de la Reine, Louis XVIII s'était effrayé de son propre ouvrage. Il passa une matinée des plus agitées dans l'attente de l'événement. « Mes amis », disait-il sans cesse à mon père et à M. d'Avaray restés auprès de lui, « mes amis, ne m'abandonnez pas ! » Il se calma un peu lorsqu'on vint lui rendre compte du succès de l'expédition. Mais tout n'était pas fini là. Il fallait encore, et ce n'était pas le moins difficile, subir, et l'arrivée de la Reine, et le feu de sa colère. C'était fort effrayant pour le Roi. Cette princesse avait abouti de son côté fort paisiblement, sans se douter le moins du monde de ce qui attendait sa confidente. Elle commença à s'étonner du retard de celle-ci et personne ne s'empressa de lui en dire le motif. Elle le sut enfin, et l'on peut juger de sa colère. Le Roi, quoi qu'il en eût, dut en supporter le débordement. Les invectives, entremêlées des railleries les plus mordantes qu'elle put s'imaginer, (ce qui était le tour d'esprit de la reine) ne fu-

rent pas épargnées à son auguste époux. Mon père eut aussi sa part de mots piquants, qu'il repoussa à sa manière assez vertement, déclarant au Roi qu'il n'entendait pas être exposé une seconde fois à un pareil dégoût.

La Reine bouda et rongea son frein assez longtemps; mais des nouvelles particulières sur les faits et gestes de sa favorite donnèrent un autre tour à ses idées.

Celle-ci, comme on peut le croire, ne manquait pas d'argent, ayant longtemps et largement moissonné celui de sa maîtrese. Ce ressort, joint à l'audace et l'intrigue qui ne l'abandonnaient jamais, offrit à cette des Ursins au petit pied, des ressources que son esprit eut bientôt saisies, la première surprise une fois passée.

Selon l'usage du temps, on l'avait mise sous la garde d'un *feld jaeger*, envoyé exprès de Pétersbourg. C'était la compagnie ordinaire des gens qui voyageaient contre leur gré. Celui-ci n'était pas beaucoup plus délicat que le reste de ses confrères. La dame vit aisément le parti qu'elle èn pouvait tirer. Arrivée à Wilna, elle fit la malade et se déclara hors d'état d'aller plus loin. Cela lui eût servi de peu, sans le cadeau d'une montre d'or à son conducteur, qui la lui fit voir sans peine à l'extrémité. Pour moins encore, il l'eût déclarée incurable. Il fit son rapport au gouverneur de Wilna, qui accorda à Mme Gourbillon la permission de s'arrêter dans cette ville.

Elle eut de la sorte, en restant fidèle à sa méthode, le talent de ne pas trop presser sa guérison. Elle employa fort bien ce temps de répit et fit si habilement ses diligences qu'au bout de quelques semaines, arriva un ordre *supérieur* qui, au lieu de presser son expulsion hors de Russie, l'appelait d'un côté tout opposé, à Pétersbourg, et en toute hâte. Le mot de l'énigme est que, de Wilna, elle avait écrit dans cette capitale, pour se plaindre de l'iniquité du traitement qu'on lui avait fait subir, déclarant en même temps qu'elle pouvait faire des révélations très importantes. Cette démarche eût sans doute peu attiré l'attention, si elle ne se fût adressée qu'au gouvernement, mais elle appuya ses raisons d'une lettre pour Mme Chevalier, actrice française toute puissante, étant alors la maîtresse de Koutaisof, d'abord barbier et valet de chambre, favori de Paul Ier,

élevé déjà au poste de grand écuyer. Cette lettre, chargée de la promesse, peut-être même des arrhes d'une forte somme, arriva sans faute à son adresse, et le résultat en fut l'autorisation susdite, qui ne se fit pas beaucoup attendre. Mme Gourbillon, subitement guérie, ne s'amusa guère à Wilna ; elle fit diligence et, une fois arrivée à Pétersbourg, sa haine manœuvra si bien, peignit sous de si noires couleurs Louis XVIII et tout son entourage, sans même épargner la Reine sa bienfaitrice, que la vengeance d'une si vile créature ne laissa pas de porter coup, et qu'elle est même peut-être dans les causes, d'une nature plus politique, qui, dix-huit mois plus tard, amenèrent l'expulsion de la famille royale de Mittau.

(*A suivre.*)

La souveraineté de Béarn et le Royaume de France

L'histoire des Etats féodaux qui, dès le début du Moyen Age, divisèrent le Sud-Ouest de la France, de leur établissement et de leur réunion à la Couronne a donné lieu à bien des controverses parmi les érudits. Rien d'étonnant, puisque ces pays ont été les théâtres de luttes qui ont duré depuis l'envahissement de la Gaule par les Romains jusqu'à la fin des guerres de religion. De tous ces petits états, c'est, par un phénomène singulier, le moindre de tous et celui qu'on aurait pu considérer comme le plus faible, le Béarn, qui a conservé le dernier une indépendance, unique en France, durant tout l'ancien régime. Comment s'est créée cette situation privilégiée, comment elle s'est maintenue, c'est l'objet de cette étude.

Les populations de race Ibérique qui habitaient les vallées de la Garonne et de l'Adour soutinrent contre les envahisseurs romains une défense où se manifesta la passion d'indépendance qui fut toujours leur caractéristique. Les montagnards des Pyrénées, profitant de la configuration du pays, se soumirent les derniers, mais, vaincus par le nombre et une organisation militaire supérieure, ils furent englobés dans la Préfecture d'Aquitaine et la Province de Novempopulanie. C'est là que se plaçaient la *Civitas Beneharnensium* et la *Civitas Iluronensium* qui ont été identifiés avec les pays de Lescar (1) et d'Oloron, à une époque où le terme *civitas* comprenait non seulement une ville, mais aussi tout le district qui en dépendait.

(1) *Lescar*, ch.-l. de canton à l'ouest de Pau. *Oloron*, sous-préfecture du département des Basses-Pyrénées.

Ces districts passèrent après les mêmes combats de la domination Romaine à celle des Goths qui y semèrent l'arianisme, puis à celle des Francs de Clovis en 507, après la bataille de Vouillé. Cette victoire mit un terme à l'empire wisigoth et y rétablit la religion catholique.

Chilpéric, roi de Neustrie, petit-fils de Clovis, comprit le Béarn dans le don nuptial qu'il fit à la princesse wisigothe d'Espagne Galswinthe, qu'il venait d'épouser. Lorsque celle-ci eut été assassinée à l'instigation de Frédégonde, le peuple Béarnais assemblé refusa de rester sous la domination du meurtrier de sa reine et se donna à Brunehaut, sœur de la victime et femme de Sigebert, roi d'Austrasie.

Avec les comtés de Bordeaux, de Bigorre et les seigneuries pyrénéennes voisines, le Béarn forma ensuite une sorte d'état tampon qui arrêta quelque temps les Basques ou Vascons d'Espagne. Ceux-ci, au VIe siècle, firent néanmoins la conquête des territoires situés au nord des Pyrénées. Grâce à l'affinité de race ils s'entendirent vite contre les Francs avec les peuples qu'ils avaient vaincus et réussirent à se garder libres. Ces confédérés, qui étendirent leur entente jusqu'aux populations riveraines de la Loire, reconnurent pourtant l'autorité de Charibert, fils de Dagobert. C'est parmi les descendants de ce dernier que les Vascons choisirent leurs ducs, qu'ils maintinrent électifs, auxquels ils montrèrent beaucoup de fidélité et qui formèrent la maison Mérovingienne des ducs d'Aquitaine, puis des ducs de Vasconie ou Gascogne. Ceux-ci furent à leur tour la tige des premiers possesseurs des seigneuries qui s'étendaient le long des montagnes : Béarn, Albret, Armagnac, Fezensac, Bigorre, Comminges, Astarac, Foix; j'en passe d'autres moins importantes encore.

En 782, conduits par Abdérame, les Arabes, pénétrant par la vallée d'Aspe, traversèrent le Béarn et débordèrent en France. Eudes ou Odon, duc d'Aquitaine, descendant de Charibert, dut faire appel à Charles Martel qui gouvernait les Francs au nom du débile mérovingien Chilpéric II. Près de Poitiers les Francs et les Arabes se rencontrèrent : le Calife fut vaincu et tué dans la bataille.

Bien qu'il eût été sauvé par Charles, Eudes refusa toujours de se soumettre à ce qu'il considérait comme une usurpation commise au détriment de sa race par les fils de son sauveur. Il

soutint contre les Carolingiens, tant qu'il vécut, une lutte qui fut continuée sauvagement par son fils Hunald et par Waïfre, fils de ce dernier. Tous y succombèrent. A la mort de Waïfre, l'Aquitaine fut divisée.

Ainsi, dans les luttes entre le Midi et le Nord qui ont ensanglanté la France jusqu'au commencement du 17e siècle on trouve un triple élément : d'abord l'esprit d'indépendance des peuples; ensuite chez les princes la haine héréditaire qu'ils ressentent contre les antiques spoliateurs de leur maison et leurs successeurs, et qui persista chez eux, inconsciente, jusqu'à l'extinction de leur race; enfin l'attachement des peuples qui suivront dans leurs guerres les souverains que leurs pères se sont choisis.

Les Francs vainqueurs permirent néanmoins à Loup Ier, oncle et beau-père de Waïfre, de lui succéder dans le seul duché de Gascogne, au sud de la Garonne. Il continua malgré tout de se battre, ainsi que son successeur Loup II. Ce dernier n'eut pas la force de s'opposer au passage de l'armée qu'en 778 Charlemagne lança à travers les vallées du Béarn et de la Bigorre pour conquérir l'Espagne. Mais quand, à son retour, l'armée franque poursuivie par les Sarrazins, fut engouffrée dans les défilés de la Navarre, Loup et ses montagnards béarnais et basques embusqués dans la vallée de Roncevaux coupèrent son arrière-garde et lui infligèrent cette défaite où périrent Roland, Olivier, l'élite de l'armée et qui fut le sujet des épopées franques. Charles, d'ailleurs, eut le dernier mot; retournant en arrière, il prit le duc de Gascogne et le pendit.

L'Empereur se refusa pourtant à anéantir la race de Mérovée. Il plaça son propre fils, Louis le Débonnaire, sur le trône d'Aquitaine; les fils de Loup II, Semen-Loup et Sanche-Loup, furent élevés à la Cour et, à leur majorité, il leur fut permis d'être élus ducs des Vascons.

Jusqu'à Charles le Chauve, les ducs de Gascogne comme les autres grands vassaux ne possédaient leurs fiefs qu'à titre précaire : ils ne réussirent pas, malgré leurs efforts, à les rendre héréditaires. L'édit de Kiercy-sur-Oise, en 877, leur assura l'hérédité. Le malheureux empereur joue un rôle important dans la tradition historique du Béarn. Ce serait lui qui, vers 850, désirant le concours de Centule Loup, duc de Gascogne,

contre les Normands qui ravageaient les vallées de la Garonne et de l'Adour, aurait créé pour ce duc la vicomté de Béarn et en aurait reconnu l'indépendance complète. Quoi qu'il en soit, le duché de Gascogne demeura gouverné par ses ducs de race mérovingienne jusqu'en 1072.

Bernard, comte d'Armagnac et de Bigorre, qui y avait des prétentions comme le plus proche agnat, fut, après une guerre malheureuse, contraint à vendre ses droits pour 15.000 sous d'or à Guillaume Geoffroy, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui le réunit définitivement à cette dernière possession vers 1080. Les droits du duc de Gascogne sur la vicomté de Béarn n'auraient pas été compris dans cette vente qui aurait ainsi rendu le Béarn complètement indépendant.

Telle est l'explication, fondée sur titres, que trouvèrent plus tard les historiens du Béarn, et notamment Marca (1) le plus célèbre d'entre eux, — pour donner à l'indépendance de leur pays une base écrite. Les choses ne se passèrent pas aussi simplement. Soit que les vicomtes de Béarn aient acquis leur indépendance « par une usurpation de pouvoirs de leur part ou par une concession bénévole de leur suzerain, il est certain que, vers la fin du XIe siècle, au moment où la fécondité était à son apogée, les vicomtes exerçaient la plupart des pouvoirs souverains. On ne peut que constater, sans l'expliquer, cet état de choses » (2). En effet, Centule V, qui régnait en Béarn vers 1080, jouissait dans ses domaines « des droits les plus étendus, pouvoir législatif et judiciaire, droit de paix et de guerre, fisc, droit de ban et de police, droit de battre monnaie ». A Morlaas, sa capitale, il fabrique des espèces de cuivre, d'argent et même d'or, qui ont cours dans toute la Gasgogne et même en France et en Espagne où elles sont transportées par les pèlerins qui vont au tombeau de saint Jacques de Compostelle. La livre morlanne vaut trois fois celle de Tours, tandis que la livre de Paris n'excède cette dernière que d'un cinquième.

Cette indépendance, les vicomtes de Béarn l'étendent *pro-*

---

(1) Pierre de Marca, successivement président au Parlement de Béarn, archevêque de Toulouse et de Paris, écrivit au 17e siècle une Histoire de Béarn, remarquable d'érudition.

(2) Pierre Rogé : Etude sur les fors de Béarn. Histoire du Droit Béarnais au Moyen Age, Toulouse, Privat.

prio motu aux terres qu'ils acquièrent sur leurs voisins. Au commencement du IXe siècle, le Béarn ne comprenait que la Basse vallée du Gave et le *Vic-bilh* (*vieux vic,* c'est le mot latin *vicus*), plaine ondulée qui s'étend au nord-est du Gave vers l'Adour. Les seigneurs de la première race les augmentent par mariage d'Oloron et de son territoire avec Navarrenx, Sauveterre, les vallées-d'Aspe, de Josbaig, de Barétous et, plus tard, du Montanarès (1). Par traité avec le duc d'Aquitaine, ils deviennent possesseurs de Salies et d'Orthès; enfin ils s'emparent par les armes de la Soule et obligent le vicomte de ce pays à les reconnaître comme suzerains. Ils fondent les évêchés de Lescar et d'Oloron ainsi que les abbayes de La Reule, de Sauvelade et de Lucq. La féodalité s'établit dans leurs domaines et ils prennent leur part dans tous les événements qui se produisent dans le midi de la France et le nord de l'Espagne : ils sont présents aux Croisades de Palestine et d'Espagne, aident à chasser les musulmans d'Aragon et les poursuivent jusque dans les îles Baléares : c'est ainsi qu'ils sont possessionnés de riches fiefs au delà des monts et deviennent les premiers « Ricombres » d'Aragon.

On a longtemps écrit que les premiers vicomtes de Béarn ont octroyé à leurs sujets les plus anciens *Fors* qui constituèrent la législation politique et civile du Béarn et qui restèrent en vigueur jusqu'à la Révolution Française. Ce n'est pas exact; les Fors n'ont pas été formés d'une pièce, ils sont issus d'antiques coutumes qui se modifièrent lentement au cours des âges, mais c'est principalement sous la première race des seigneurs que ces coutumes se sont développées et ont pris une forme définie.

Le titre subalterne de vicomte n'est plus pour eux que le vestige nominal d'une subordination disparue en fait. Il ne leur est donné guère que par les étrangers ou dans les chartes rédigées en latin. Il n'en est jamais fait usage dans les Fors, toujours écrits en Béarnais, qui devient de plus en plus la langue officielle, même dans les pays voisins où, comme en Soule, on parle le Basque. Dans ces documents le souverain est seulement qualifié « *lou Senhor* » ou « *lou Senhor Soubiran* » (le seigneur souverain). Et le petit potentat arbore fièrement sa devise « *Gratia Dei sum id quod sum* ».

(1) Canton des Hautes-Pyrénées dont le chef-lieu est Montaner.

Pour prouver son indépendance, le seigneur n'a pas recours à l'arbitraire. Ses sujets ne le souffriraient pas. Dans sa capitale, Morlaas, il appelle ses conseillers : ses évêques et ses principaux vassaux qui l'aident à maintenir et à appliquer les coutumes, à édicter les règlements nouveaux nécessaires au maintien de l'ordre; lui fournissent l'*ost* dont il a besoin pour défendre l'indépendance du pays; avec eux il rend la justice; il les consulte avant de faire un acte important d'administration et surtout avant de partir en guerre, car ses sujets, s'ils sont toujours prêts à prendre les armes pour la défense nationale, répugnent toujours à le suivre en dehors des frontières pour une guerre de conquête.

*
* *

En 1170, une fille mineure, Marie, reçut en héritage la seigneurie de Béarn : elle fut mise sous la tutelle de son puissant cousin et voisin, Alphonse II, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence. A peine en possession de son héritage, du consentement des barons, elle fit hommage à son tuteur de toutes ses terres, pour elle et toute sa race et postérité. Le roi lui promit à son tour aide et protection et la maria à Guillaume de Moncade, premier baron et sénéchal de Catalogne, le plus riche seigneur de sa Cour.

L'hommage rendu par leur souveraine et son mariage fait sans leur consentement indigna les Béarnais ; ils la chassèrent ainsi que son étranger. Le récit de ce qui suivit est naïvement conté au début d'un des vieux *Fors* :

« Ce sont ici les Fors de Béarn; en lesquels il est fait mention qu'anciennement en Béarn il n'y avait pas de seigneur. En ce temps là les Béarnais ouïrent vanter un Chevalier de Bigorre et ils allèrent le quérir et ils le firent Seigneur pendant un an. Mais après, comme il ne voulut pas les tenir en Fors et coutumes, la Cour de Béarn s'assembla alors à Pau, et ils le requirent de les tenir en fors et coutumes et lui ne voulut pas faire, alors ils l'occirent dans la Cour.

» Item, après, on leur vanta un prudhomme Chevalier en Auvergne et ils allèrent le quérir et le firent Seigneur deux ans; après il se montra trop orgueilleux et ne voulut pas les tenir en fors et coutumes et la Cour le fit occire au bout du Pont de Sa-

ranh par un Ecuyer, lequel le férit d'un tel coup de l'épièu qu'il lui sortit par le dos; et ce Seigneur avait nom Sentonge.

» Item après cela ils ouïrent faire l'éloge d'un Chevalier en Catalogne, lequel avait eu de sa femme deux enfants d'une seule couche. Les gens de Béarn eurent conseil entre eux et ils dépêchèrent deux prudhommes de la terre pour demander l'un des enfants comme Seigneur. Et quand ils furent là, ils allèrent voir et les trouvèrent endormis, l'un les mains fermées et l'autre les mains ouvertes, et ils revinrent avec celui qui avait les mains ouvertes. »

Ce n'est là qu'une histoire. En réalité les Béarnais étaient profondément attachés au sang de « *lou Senhor* ». Après avoir puni leur souveraine et fait deux essais malheureux d'étrangers ils revinrent aux enfants que leur dame avait eus de Moncade et les replacèrent à leur tête. Mais quelle invite aux Seigneurs futurs de tenir leur peuple « en fors et coutumes » et d'avoir « les mains ouvertes » qu'une pareille légende placée en tête des lois dont ils devront assurer le maintien !

L'enfant aux mains ouvertes inaugura, sous le nom de Gaston V, la dynastie de Moncade qui régna en Béarn pendant quatre-vingts ans. Son surnom — *le Bon* — indique qu'il justifia l'heureux présage qui avait accompagné sa naissance. C'est pourtant sous son règne que prit place l'agression la plus sauvage que tentèrent jamais les seigneurs du Nord contre ceux du Midi. L'arianisme avait laissé des traces dans l'esprit des populations jadis dominées par les Wisigoths. Elles étaient ainsi prédisposées à adopter l'hérésie des *Cathares* qui, prenant son origine à Alby, se répandit sur tout le Midi. Elle trouva un protecteur chez le plus puissant seigneur du pays, le comte de Toulouse, dont les possessions embrassaient tout le Languedoc, la Septimanie et la Provence, depuis la Garonne jusqu'aux Alpes. Contre ces hérétiques le pape Innocent III ordonna une Croisade : il lui donna pour prétexte l'excommunication lancée par lui contre les bandes de Routiers qu'entretenaient les seigneurs Pyrénéens pour suppléer leurs vassaux qui refusaient de les accompagner dans leurs guerres de conquête perpétuellement renouvelées.

Le comte de Toulouse entraîna dans son parti tous les seigneurs de Gascogne et des Pyrénées. Ce fut une ruée du Nord

contre le Midi dont les résultats sont connus : la nationalité des vaincus fut effacée, les princes indigènes dépouillés, leurs châteaux détruits, les chevaliers mis à mort s'ils montaient un cheval de guerre; la pureté même de leur race fut entamée car les veuves et les filles du pays furent condamnées pendant dix ans à n'épouser que des français. Le comte de Toulouse fut contraint par la force à marier sa fille à Alphonse, frère du roi de France, et à lui céder toute sa succession.

Gaston V, le souverain de Béarn d'alors, avait dû se jeter dans la tourmente avec ses voisins et parents; il avait pris part à la défaite de Muret avec les Albigeois, puis il se retira dans son pays. Le Béarn fut l'objet d'une confiscation, mais elle ne fut que nominale : il était loin et pauvre, on l'oublia.

C'est au second seigneur de la dynastie de Moncade, Guillaume-Raymond, *l'enfant aux mains fermées,* qui succéda à son frère mort sans postérité, qu'on attribue l'une des institutions capitales du Béarn, *la Cour Mayour,* tribunal suprême présidé par le souverain entouré de ses évêques et de ses principaux vassaux. En réalité, là comme ailleurs, on ne peut attribuer de date précise à l'origine de cette institution. D'après un travail écrit à la fin du XVIIIe siècle par un érudit Béarnais, M. de Bordenave d'Abère, procureur général au parlement de Navarre, cette origine est beaucoup plus ancienne. La Cour était autrefois composée de tous les gentilshommes relevant du seigneur de Béarn, ayant à leur tête le souverain et les deux Evêques de Lescar et d'Oloron. Ce n'était pas une juridiction ordinaire. « Dès une époque très reculée, les juges en Béarn étaient, dans chaque lieu, les *Jurats* » petits magistrats désignés par les seigneurs ou élus dans les « communes affranchies » aux fonctions administratives, judiciaires et même financières de la commune ou de la paroisse ». Il y « avait entre eux des Jurats supérieurs, devant lesquels les procès étaient souverainement terminés à moins qu'il ne fût question de l'état des personnes, de peine capitale (*cap d'houmy*) ou que les jugements ne fussent attaqués sous prétexte d'infraction à la coutume ou de corruption de juges; et alors il y avait appel à la *Cour mayour* ». Le rôle de Guillaume Raymond se serait borné à limiter le nombre des nobles jugeant à ses côtés. En 1220 Guillaume Raymond, « par un acte passé devant la Cour mayour et de son consente-

ment, transporta à douze principaux seigneurs de Béarn les droits de juridiction de la Cour mayour. Appelés plus tard les *Barons* de Béarn, ils étaient dans les commencements Jurats de la Cour mayour. » C'étaient les seigneurs de Navailles, d'Andoins, de Lescun. de Coarraze, de Gerderest, de Miossens, d'Arros, de Gabaston, de Doumy, de Gayrosse, de Miramon et de Mirepoix.

De même que les Fors invitent le souverain à se bien comporter vis-à-vis de son peuple, de même ils donnent aux Barons, par un récit typique, le conseil de bien juger. Quelques années après qu'il avait été appelé à siéger à la Cour mayour, le seigneur de Mirepoix excita l'indignation publique par une sentence cruelle. Comme on amenait devant lui un débiteur qui ne pouvait acquitter sa dette « jugea le Seigneur de Mirepoix que si doit donner deniers et qu'il ne puisse les payer, qu'il puisse (*qui ne pot, ne pusque*), et il fut déposé de ses fonctions de juge, lui qui était un des douze Barons de Béarn ». A bon entendeur, salut!

Cette Cour souveraine semble avoir eu également des attributions législatives et politiques. Le 14 octobre 1270 elle se réunit pour approuver les conventions du mariage projeté entre Constance, fille de Gaston VII et petite-fille de Guillaume Raymond, avec Henri, fils du malheureux Henri de Cornouailles, roi des Romains et fils lui-même de Richard d'Angleterre, élu empereur d'Allemagne, pendant le grand interrègne. En 1286, le dimanche après la Saint-Martin, le seigneur de Béarn et ses barons rendent une décision relative aux peines à infliger à certains crimes et délits.

Peut-être doit-on à ces attributions variées l'opinion que la Cour féodale des seigneurs a donné naissance aux Etats de Béarn; ceux-ci ne seraient « qu'une Cour élargie » dans laquelle siègent des bourgeois des villes à côté des prélats et des nobles. Cette théorie ne semble pas fondée. « La Cour de Béarn, écrit M. Pierre Rogé, a conservé son caractère féodal et aristocratique jusqu'à la veille des premières assemblées d'Etats » qui n'ont d'ailleurs eu lieu qu'au siècle suivant, sous la dynastie de Foix qui remplaça celle de Moncade en 1290. « Par contre, dès le XIII[e] siècle, il y a eu, à côté de la Cour, une assemblée des représentants des communautés, souvent consultée par le seigneur sur les mêmes points qui faisaient l'objet des délibérations de la

Cour de Béarn. Avec la décadence des institutions féodales et l'accroissement de l'influence des Communautés, ces deux assemblées finirent par posséder des droits à peu près égaux, on n'eut alors aucune difficulté à les convoquer simultanément dans des réunions d'Etats. » (1)

***

En 1252, la petite-fille et héritière de ce Guillaume de Poitiers qui avait uni la Gascogne à ses possessions de Guyenne, Eléonore, répudiée par Louis VII de France, avait épousé Henri Plantagenet qui, l'année suivante, devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II; elle lui transmit son riche héritage. Ainsi le Béarn que, jusque là, les terres des grands vassaux du Midi protégeaient contre le roi de France, devint voisin immédiat d'un souverain encore plus puissant, puisque son domaine s'étendait sur toutes les provinces françaises de l'ouest depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées.

Situation bien dangereuse pour un Etat faible! Vivre en bons termes avec le roi d'Angleterre était une nécessité. D'autre part on pouvait, avec de la diplomatie, s'entendre avec lui et en tirer profit. Henri III d'Angleterre était venu à Bordeaux pour faire valoir ses prétentions à la comté de Toulouse qu'il disputait à Alphonse de Poitiers. frère de saint Louis, et à la femme de ce dernier, fille du dernier comte. Vaincu à Taillebourg en 1242, il essayait de rallier à sa cause les seigneurs du Midi. Gaston VII, encore mineur, fut conduit au camp anglais par sa mère et tutrice, Marthe de Bigorre. Cette princesse cachait sous une corpulence monstrueuse un esprit singulièrement délié. Bien que la paix entre la France et l'Angleterre eût été déjà faite, elle amena l'Anglais à payer grassement son fils pour une démarche de pure courtoisie « en esterlingues et en écus d'or dont il avait grand besoin et qui estoient à foison ».

Marguerite, fille de Gaston VII, succédant à son père en 1290, apporta le Béarn à son époux, Roger Bernard comte de Foix; Marguerite était la cadette, son ainée avait épousé le comte d'Armagnac. Mais Gaston, irrité contre ce dernier qui avait refusé de le soutenir contre une agression du roi d'Aragon, demanda

(1) Pierre Rogé, op. cit.

et obtint le consentement de ses sujets béarnais à l'exhérédation de son aînée — comme 120 ans plus tôt — dans le choix de son souverain. Le comte d'Armagnac refusa d'ailleurs d'admettre le testament de son beau-père. Telle fut l'origine de longues guerres qui, mettant aux prises les deux puissantes maisons de Foix et d'Armagnac, ajoutèrent aux malheurs de la Gascogne pendant deux siècles.

Bientôt les difficultés devaient s'accroître encore pour le Béarn. Par suite de son mariage avec la princesse Jeanne de Navarre, en 1284, le second fils du roi de France, Philippe le Hardi, fut associé au trône de Navarre. Il monta bientôt sur celui de France sous le nom de Philippe le Bel. Ses trois fils : Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel occupèrent successivement les deux trônes et le dernier fut remplacé sur celui de Navarre par la princesse Jeanne de France, fille de Louis X, qui épousa son cousin Philippe de France, comte d'Evreux. Ainsi des princes capétiens devenaient les plus proches voisins du Béarn qui se trouvait de plus en plus enserré entre des puissances d'une force disproportionnée à la sienne. Toujours en guerre entre eux, ces voisins oscillaient perpétuellement entre les alliances française et anglaise. Pour ne point être écrasé, que faire, sinon les imiter ? Les souverains de Béarn passèrent tour à tour du service de la France à celui de l'Angleterre. Entretenant des bandes de routiers commandées par leurs cadets ou leurs bâtards, ils pillaient et ravageaient villes et campagnes. « Ils ne sont point stables, dit Froissart qui les connaissait bien, et encore aimeraient-ils plus les Anglais que les Français car leur guerre est plus belle sur les Français que sur les Anglais. » Certains vont exploiter les insulaires jusque chez eux. C'est un Béarnais pur sang, fils du seigneur de Gabaston, juge de la Cour mayour, que ce Pierre Gaveston, dont Edouard II fit son favori, qu'il éleva aux plus hautes dignités, auquel il donna l'Irlande et l'Angleterre même en pâture, et qui finit par périr sous l'indignation et la haine des grands et du peuple coalisés contre son insolente fortune.

Le Béarn atteignit un haut degré de prospérité avec celui de ses souverains qui pratiqua le plus habilement cette politique de bascule. C'est ce Gaston Phœbus qui y gagna au moins une paix relative durant la fin de sa vie et dont Froissart nous a décrit la

cour sous des couleurs si brillantes. Il avait quitté son pays d'origine pour transporter sa capitale à Orthez, en plein Béarn. Ce prince, n'écoutant que son ressentiment contre son fils unique, qu'il suspectait iniquement de l'avoir trahi, avait mis à mort le jeune homme de ses propres mains. Sans héritier légitime, il avait, par un testament secret, légué ses domaines, y compris le Béarn, au roi de France, Charles VI. A sa mort en 1391, les Etats de Béarn protestèrent et déclarèrent comme souverain un cousin du défunt, Mathieu de Foix Castelbon. Le duc de Berry, régnant pendant la folie du Roi, ne voulait pas s'aliéner l'ennemi né des Armagnac, il ne fit pas d'objections à la prise de possession de Mathieu non plus qu'à celle d'Archambault de Grailly, mari de Catherine, sœur de Mathieu, qui succéda à ce dernier.

C'est sous la dynastie de Foix qu'ont fini par se constituer les *Etats de Béarn* dans la forme qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française. Comprenant tous les propriétaires de biens nobles, les Etats de Béarn se divisent en deux *Corps. Le Grand Corps*, la noblesse, se compose des évêques de Lescar et d'Oloron; des trois abbés commendataires de La Reule, de Sauvelade et de Lucq; des *Barons* de Béarn, juges de la Cour mayour; des *Cavers* (chevaliers), seigneurs de paroisse, qui ont « cour, bayle et jurats », c'est-à-dire le droit de moyenne et basse justice, la haute justice étant réservée au souverain; des *Domengers* (damoiseaux) propriétaires de fiefs nobles sans justice; enfin des *abbés lays ou laïcs*. Ceux-ci étaient les propriétaires des dîmes de paroisses qui avaient été jadis inféodées à leurs ancêtres ou a leurs ayants droit, à titre de fief : ils n'avaient d'ecclésiastique que le nom, mais jouissaient de la nomination à la cure et de certains honneurs spéciaux. Ils étaient souvent différents du seigneur territorial de la paroisse. L'évêque de Lescar préside le *Grand Corps*.

Le second Corps s'appelle le *Tiers* et se compose des représentants des villes et bourgs qui n'ont d'autre seigneur que le souverain, ainsi que de ceux des vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétons. Ils sont présidés par le représentant de Morlaâs.

Par une anomalie très remarquable pour l'époque et contraire à ce qui se passait dans les pays de France qui possédaient des Etats, il n'existait pas en Béarn d'ordre ou de chambre du clergé. Les seigneurs ecclésiastiques — évêques ou abbés commendataires — délibéraient avec la noblesse dont ils fai-

saient partie au même titre que les laïcs. Le même fait se produisant en Angleterre, il est permis de se demander si ce ne sont pas les rapports étroits qui ont existé pendant le Moyen Age entre le grand royaume et le petit Béarn qui ont introduit cette coutume dans ce dernier pays.

Dès les temps très anciens, les seigneurs souverains consultaient leurs nobles, parfois même les bourgeois des villes, des bourgs et des vallées dans les circonstances graves : à dater de Mathieu de Castelbon, ils feront davantage : à leur avènement, avant de recevoir de leur peuple le serment de fidélité, c'est eux-mêmes qui se lieront par un serment solennel. Le *For* en établit la forme. « Premièrement il a été établi que le Seigneur, lorsqu'il entrera en possession en Béarn, est tenu de jurer aux Barons, gentilshommes et à tous autres habitants qu'il leur sera fidèle seigneur et qu'il fera justice selon le droit au pauvre comme au riche sans acception de personne et qu'il ne leur fera aucun préjudice en corps ni bien. Et après les Barons doivent lui jurer qu'ils lui seront fidèles et qu'ils le tiendront pour seigneur ». Et le For ajoute : « Si le Seigneur violait son serment, le serment des Etats ne pourrait leur nuire. » Toutes les précautions sont prises pour assurer l'indépendance du pays vis-à-vis de l'étranger : « Le Seigneur ne doit vendre ni aliéner la terre de sa Seigneurie, et s'il le faisait, cela ne doit avoir valeur. »

Ainsi, comme le fait remarquer un auteur béarnais, M. Louis La Caze, « tandis qu'ailleurs le régime féodal sépare violemment les hommes en oppresseurs égoïstes et en opprimés impatients, ici, les classes s'unissent... Le suzerain, le baron et le peuple y vivent en paix, d'une vie de famille étroite, mais libre... L'homme libre choisit son seigneur... Le sentiment de nationalité les unit plus que les intérêts de caste ne les divisent, car ils sentent qu'il y va de l'indépendance du Béarn et ce sentiment domine tout. »

Les distinctions de classes se faisaient d'autant moins sentir que, dans le pays, le servage n'avait jamais existé qu'exceptionnellement. Bien avant Froissart, les Béarnais se vantaient « d'être tous francs et libres sans hommage ni servitude ». En outre, en Béarn comme au pays Basque, la noblesse est purement territoriale : c'est un droit *réel* qui s'acquiert par l'investiture d'un fief et se perd par sa cession. Et tandis que dans

presque toutes les provinces de la France l'acquisition des biens nobles est réservée aux nobles de naissance, en Béarn elle est ouverte à tous sans exception. Il suffit que le propriétaire d'un bien noble, pour exercer l'entrée aux Etats attachée à ce bien, ne pratique pas d'art mécanique ou de commerce de détail. Et encore si le propriétaire d'un bien noble se décide à exercer un art manuel ou un petit commerce ne déroge-t-il pas et ne perd-il pas à jamais sa qualité comme ailleurs. Sa noblesse *dort* et il la *réveille* en renonçant à la pratique interdite. C'est en ce sens que Béarnais et Basques — car ces derniers jouissaient des mêmes privilèges — avaient la prétention d'être tous gentilshommes puisqu'ils avaient le pouvoir de se conférer à eux-mêmes la noblesse, quand il leur convenait, par l'acquisition d'un bien noble.

Gaston XI en Béarn (IV en Foix), petit-fils d'Archambault, avait, au profit du roi de France, Charles VII, chassé les derniers Anglais de Guyenne et s'était continué dans les bonnes grâces de Louis XI pour les services rendus à la France. Il avait épousé en 1455 Eléonore, fille de Jean, infant d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, qui avaient été couronnés ensemble en 1429. La reine Blanche mourut en 1441 laissant un fils, don Carlos, et deux filles, Blanche, l'aînée, et Eléonore. Don Carlos, soutenu par sa sœur aînée et par la maison de Beaumont, qui, avec leurs ennemis les Gramont se partageaient toute l'influence en Navarre, réclama l'héritage de sa mère. Son père, soutenu par les Gramont, refusa d'abandonner le trône. Une guerre civile s'ensuivit. Dès son mariage Gaston ne songea plus qu'à profiter des circonstances pour assurer le trône de Navarre à sa famille. Il prit fait et cause pour son beau-père et attira à ce dernier l'appui de Louis XI qui était bien aise de voir un de ses vassaux occuper le trône de Navarre. En récompense, Jean déshérita don Carlos qui mourut en 1641, exilé, et livra sa fille aînée à sa sœur Eléonore qui l'enferma à Orthès et, dit-on, la fit empoisonner. Tel est le drame de famille qui unit sur la même tête la couronne de Navarre et la souveraineté de Béarn.

Louis XI était trop désireux d'accroître son influence pour ne pas profiter d'une si belle occasion d'asseoir sur un trône une princesse de sa maison. Il accorde au prince de Viane, fils de

Gaston et d'Eléonore, le futur roi de Navarre, la main de sa plus jeune sœur, Madeleine de France.

Il n'est, d'ailleurs, pas de cajoleries dont le Roi n'ait comblé Gaston XI, dont l'astuce et la mauvaise foi étaient si pareilles à la sienne. Etant allé visiter les provinces du Midi en 1462 et passant à Bayonne, le Roi, fort dévot à la Vierge comme on sait, voulut aller implorer N.-D. de Sarrance, objet de la vénération particulière des Béarnais. Il partit avec une suite nombreuse et précédé d'un écuyer qui portait, haute, son épée nue. Au moment de franchir le Gave pour entrer en Béarn : « Baisse l'épée de France », dit-il à son écuyer, « nous sommes ici hors du Royaume! » et aussi longtemps qu'il fut dans le pays il refusa de signer ni acte ni patente royale.

Madeleine de France ne porta pas la couronne : deux ans avant la mort de Gaston XI, le prince de Viane, son mari, fut tué dans un tournoi en 1471. De leur mariage restaient un fils et une fille. Le fils, François, appelé Phœbus, pour sa beauté, comme son ancêtre, avait dix ans. Il fut adopté par Eléonore, sa grand'-mère, qui monta sur le trône de Navarre en 1479 et mourut la même année. François Phœbus fut mis sous la tutelle de sa mère : il fut couronné à Pampelune en 1481 et mourut à Pau, empoisonné, dit-on, le 30 janvier 1483.

Catherine, sa sœur, fut reconnue après lui comme reine de Navarre, souveraine de Béarn et comtesse de Foix, sous la tutelle de sa mère. Catherine était le plus beau parti d'Europe : reine de Navarre, souveraine de Béarn, comtesse de Foix et de Bigorre, vicomtesse de Marsan, de Tursan, de Gabardan et de Nébouzan, ses domaines, chevauchant les Pyrénées, s'étendaient de la Garonne à l'Ebre : les prétendants ne manquèrent point. Son oncle, Ferdinand le Catholique qui, par son mariage avec Isabelle de Castille avait réuni ce dernier royaume à l'Aragon, proposa son fils et héritier Don Juan; le roi de France, Charles VIII, ses cousins le duc d'Alençon et le comte d'Angoulême : les Etats les refusèrent; l'Espagnol était trop jeune; les Français trop inconnus de leurs futurs sujets. Le choix des représentants des populations tomba sur un enfant du pays, Jean, fils du seigneur d'Albret, âgé de 10 ans seulement mais futur héritier d'immenses possessions : l'Albret, la vicomté de Tartas, les Landes, une partie du Bordelais, de nombreuses seigneuries en Périgord,

en Quercy, en Rouergue, en Auvergne, en Bretagne même, car sa mère était une Rohan. A défaut de ses deux cousins, c'était le candidat du roi de France.

Le jeune couple avait bon besoin de l'appui de ce dernier. Dès la mort de François Phœbus, Jean de Foix, vicomte de Narbonne, second fils de Gaston XI et d'Eléonore d'Aragon-Navarre, avait réclamé, comme héritier mâle le plus proche, primant les femelles, la succession de son neveu. Il trouva des partisans en Béarn et en Navarre même et la querelle de famille ainsi suscitée, commencée en 1483 avant la mort de Louis XI, occupa en France les règnes entiers de Charles VIII et de Louis XII, en Navarre le long règne de Jean et de Catherine et ne se termina qu'au début de ceux de François Ier et d'Henri d'Albret en 1517. Tant que vécurent Louis XI et Charles VIII, la reine de Navarre et son mari conservèrent, contre leur compétiteur, l'appui du roi de France. Il en fut bien différemment sous le règne de Louis XII. Narbonne avait épousé Marie d'Orléans, sœur de ce Roi. Mort en 1500 il laissa pour héritier de ses prétentions son fils, Gaston de Foix, le *foudre d'Italie*. Louis XII était naturellement disposé à soutenir un neveu qui lui avait rendu tant de services contre la nièce de ce Louis XI qu'il avait toujours détesté et combattu. Malgré les déclinatoires d'incompétence des Etats de Navarre et de Béarn qui protestèrent au nom de leur indépendance, l'affaire, portée par Narbonne et son fils devant les Parlements de Toulouse et de Paris, fut jugée contre Catherine et Jean.

Mais d'autres facteurs intervinrent. En 1511, Jean et Catherine, restés fidèles à la France, malgré leurs querelles, avaient refusé le passage à travers leurs Etats aux troupes de Ferdinand, roi d'Aragon, qui avait déclaré la guerre à Louis XII à l'instigation du pape Jules II. Ce pape, abusant de la prétention des Pontifes de disposer des trônes, avait excommunié le roi et la reine de Navarre et livré leur royaume au premier occupant. Ferdinand en avait profité pour s'emparer de la partie de la Navarre située au delà des Pyrénées. Ces événements avaient produit un revirement dans l'âme de Louis XII. Le roi de France ne pouvait admettre l'abus monstrueux que venait de commettre le Pape. D'autre part Gaston de Foix avait été tué à Ravenne et son cousin Odet de Foix Lautrec, héritier à son tour de ses

prétentions, n'intéressait plus autant le roi de France. Un premier arbitrage intervint en 1512 qui débouta Lautrec de ses prétentions. Ce ne fut pourtant que 5 ans après, en 1517, après la mort de Jean et de Catherine, qu'un arrêt du Conseil du Roi reconnaissant la complète indépendance de la Navarre et du Béarn, défendit aux Parlements de France de s'occuper de l'affaire et reconnut tous les droits de leur fils Henri d'Albret. Mais celui-ci, de l'ancien royaume, ne possédait plus que la Basse-Navarre, en deçà des Pyrénées. Tout ce qui faisait partie de la péninsule ibérique était à jamais perdu. En 1521, il fit une tentative pour le recouvrer, elle fut vaine. De ses possessions, le territoire qui lui assurait le rang royal ne formait plus que la partie la plus infime; c'est, au contraire, le Béarn qui sera désormais la souveraineté la plus importante de Henri d'Albret.

*
* *

Henri II d'Albret fut l'ami de cœur de François Ier; il témoigna à ce dernier la fidélité la plus complète, l'accompagna en Italie, combattit à Pavie, fut capturé en 1526 comme lui. Il est vrai qu'en rusé gascon il réussit à s'évader, mais, à tout prendre, son dévouement méritait une récompense. Il l'obtint avec la main de Marguerite d'Angoulême — la Marguerite des Marguerites, sœur chérie de François. Jusque-là, les rois de Navarre tenaient leur cour à Pampelune, mais Saint-Palais, la ville la plus importante de la Navarre française, n'a rien d'une capitale. D'ailleurs, les Basques de cette époque n'ont rien de gens de Cour; ils sont fiers, intraitables, entichés d'une langue qu'eux seuls peuvent parler et qu'ils ne veulent pas abaisser aux matières administratives. C'est désormais Pau, devenue capitale du Béarn, qui sera le vrai centre de la petite monarchie. Les vieux Fors sont réformés; ils sont imprimés en langue béarnaise et c'est aussi en béarnais que sont rendus les arrêts des tribunaux des deux nations. Une chancellerie est établie en Béarn comme en Navarre. Sans être supprimée, la Cour mayour est tombée en désuétude et remplacée par un sénéchal dont les lieutenants siègent à Pau, à Morlaas, à Orthès, à Sauveterre et à Oloron. Au dessous du sénéchal est créé un conseil supérieur de Justice; une chambre des comptes est établie à Pau pour les

matières financières. Tout un système financier est organisé, avec un général des domaines, un général des finances, un maître des chemins. Les pouvoirs des Etats sont réglementés. Partout Henri II apporte les réformes, en Béarn comme en Navarre.

Ainsi, lorsque se produit la grande révolution religieuse du XVIe siècle, Henri d'Albret, seigneur de Béarn, agit en souverain indépendant. Henri d'Albret était une âme simple : il naquit et mourut dans la foi de ses pères et ne manifesta guère de sympathies pour la réforme. Au contraire, l'esprit curieux et avide de nouveautés de son épouse était bien disposé pour les réformateurs. A Nérac et à Pau, où elle alternait ses séjours, elle accueillit ceux qu'exilait son frère : l'helléniste Lefèvre d'Etaples fut son commensal; Calvin séjourna auprès d'elle avant de se réfugier à Genève, et elle plaça l'un des plus éloquents et érudits d'entre les proscrits, Roussel, sur le siège épiscopal d'Oloron. Le « *Miroir de l'âme pécheresse* », un livre de piété qu'elle composa elle-même, fut condamné par le Saint-Office, et elle encouragea la diffusion des nouvelles doctrines autour d'elle. La semence trouvait un terrain bien préparé; dans le peuple Béarnais fermentait un vieux levain arien et albigeois. D'ailleurs, comment n'aurait-il pas accueilli avec faveur une doctrine qui sapait l'autorité du Pontife de Rome, coupable d'avoir privé, par un abus odieux de son autorité, le souverain qu'il respectait, de la partie de ses biens la plus riche et la plus considérable? En Béarn, la réforme fit de rapides progrès dans le clergé même : chose curieuse, ce furent les Navarrais, restes du Royaume récemment dépecé qui, plus traditionaliste, résistèrent le mieux aux nouvelles doctrines.

Quoiqu'il en soit, lorsque Jeanne d'Albret, fille de Henri II de Navarre et de Marguerite de Valois, monta sur le trône, si les Basques étaient demeurés catholiques, les Béarnais avaient presque tous adopté le protestantisme. La jeune reine, après la dissolution d'un premier mariage contre lequel avaient protesté les Etats, avait épousé Antoine de Bourbon, chef de sa maison, duc de Vendôme et premier prince du Sang de France. Les Etats de Navarre et de Béarn l'associèrent à la souveraineté. Au début de leur union, Jeanne ne montra pas plus d'inclination aux idées nouvelles que n'avait fait son père; son mari, au contraire, les avait embrassées et finit par y convertir sa femme. Mais An-

toine, d'une inconsistance rare, y renonça pour se réconcilier avec la reine Catherine de Médicis, tandis que le caractère ferme et austère de sa femme, l'indignation qu'elle ressentit au spectacle de la cour corrompue des Valois, les infidélités de son mari, la maintinrent dans la foi qu'elle avait embrassée.

Antoine ayant été tué à la tête de l'armée catholique, Jeanne d'Albret régna seule : elle rendit, du consentement des Etats de Béarn, un édit de juillet 1567, établissant le calvinisme dans sa souveraineté. Vainement Catherine de Médicis essaya-t-elle de la ramener au catholicisme; vainement voulut-on lui enlever ses enfants, le futur Henri IV et la princesse Catherine. Elle les conduisit à la Rochelle, au milieu de l'armée protestante que commandait son beau-frère, le prince de Condé.

Dans une lettre adressée au parlement de Toulouse, le roi de France, Charles IX, dévoila alors sa résolution de s'emparer du Béarn : les parlements de Bordeaux et de Toulouse déclarèrent Jeanne vassale rebelle et ses biens confisqués. Un corps de l'armée de Montluc, chargé d'opérer contre les protestants du Midi, envahit et subjugua le Béarn; Pau fut pris en quelques semaines. Les parlements de France ordonnèrent contre les protestants des poursuites qui furent exécutées avec la rigueur la plus barbare. Les Etats, jusqu'alors terrorisés, se réveillèrent; leurs syndics élevèrent une protestation indignée. Aucun prince étranger, écrivirent-ils courageusement au roi de France, ne peut être reconnu comme souverain en Béarn, aucun ne saurait faire instrumenter contre les gens de Béarn par aucun parlement.

Soutenue par l'opinion de son peuple, la reine se montra digne de son caractère. Elle engage ses bijoux à « sa bonne sœur » Elisabeth d'Angleterre, soudoie une armée qu'elle confie à ce comte de Montgomery qui, obligé de quitter la France après la mort de Henri II, avait embrassé la réforme. Celui-ci se précipite sur les Français et les Catholiques surpris, les chasse du pays dans une marche triomphale, et, en quinze jours, rétablit la reine dans ses pouvoirs.

La réaction fut violente et les catholiques béarnais payèrent avec usure les vexations commises sur leurs compatriotes protestants pendant l'éphémère séjour des Français. Prêtres et moines massacrés, couvents détruits ou transformés en temples com-

me les églises, pratique du culte interdite, rien ne fut épargné. Le fanatisme calviniste de la reine alla jusqu'à détruire, dans la cathédrale de Lescar, les statues qui ornaient les tombeaux de ses ancêtres.

Pourtant, deux ans avant sa mort, Jeanne d'Albret sentit, en 1570, la nécessité de décréter une amnistie pour tous les faits de religion. Son fils lui succéda en Navarre sous le nom de Henri III. Il n'était aucunement affligé du fanatisme religieux de sa mère : « Moi, écrivait-il à un Béarnais de ses amis, je suis de la religion de toux ceux qui sont braves et bons. » De Paris, où, après avoir épousé Marguerite, sœur des derniers Valois, il était quasi prisonnier, il publia, dès son avènement, un édit permettant à ses sujets de professer la religion qui leur conviendrait. Les protestants acceptèrent d'autant moins facilement cette mesure de tolérance qu'après s'être échappé de captivité, le jeune roi avait dû se rendre directement à l'armée qui guerroyait contre la cour de France et n'avait pu revenir à Pau. Mais il n'avait en vue que de rendre heureux ses sujets en ramenant la paix dans leur conscience. Soucieux également de ménager leur amour de l'indépendance, il mit à leur tête en 1577, et pour la durée de son absence, en qualité de régente, sa sœur Catherine, fille d'une haute culture, qui avait hérité des qualités de Jeanne d'Albret, avec une largeur d'esprit qui manquait à cette dernière. Elle aussi était de la religion de ceux qui sont « braves et bons » .

Monté sur le trône de France sous le nom de Henri IV, le roi continua la même politique. En 1598, il établit, dans son royaume de Navarre et sa souveraineté de Béarn, la liberté définitive des deux cultes sur les bases qui lui servirent, un an plus tard, à régler les relations entre protestants et catholiques en France, par l'édit de Nantes.

Pressé de réunir ses possessions familiales au domaine royal, Henri IV y avait consenti pour toutes celles qui, dans l'héritage des maisons de Foix, d'Albret et de Bourbon, constituaient des fiefs relevant de la couronne de France. En ce qui concernait le royaume de Navarre et la souveraineté de Béarn, il connaissait trop bien l'esprit de ses sujets basques et béarnais pour ignorer qu'une annexion ne manquerait pas de soulever d'unanimes protestations. Il fit donc étudier la question par Pierre de Belloy,

avocat général au Parlement de Toulouse, un magistrat indépendant qui lui avait montré beaucoup de dévouement pendant la Ligue. Ce jurisconsulte démontra par plusieurs mémoires l'indépendance séculaire du royaume de Navarre et de la souveraineté de Béarn et l'impossibilité d'établir sur une base juridique leur réunion à la couronne de France. Le roi fut trop satisfait de trouver ainsi l'occasion d'éviter les difficultés : la question en resta là.

* * *

Louis XIII n'avait que huit ans et demi lors de l'assassinat de son père. Le désir d'apaiser le mécontentement causé par une détestable administration ainsi que la révolte des seigneurs amenèrent la Régente, en 1614, à convoquer les Etats généraux. Le royaume de Navarre et la souveraineté de Béarn furent invités à y envoyer des représentants comme toutes les provinces. Les Etats, réunis à Saint-Palais pour la Navarre, à Pau pour le Béarn, refusèrent après délibération, spécifiant bien qu'ils ne formaient point partie du royaume.

Elevé par une mère italienne, bigote et dénuée de tout sens politique, le jeune Roi n'éprouvait pour le Béarn protestant ni pour la Navarre aucun des désirs de ménagement qu'avait eus son père. En 1619, sous l'influence de Luynes, un arrêt du conseil du roi décréta que la religion catholique serait rétablie en Béarn sur ses anciennes bases; mainlevée pleine et entière serait donnée aux ecclésiastiques tant réguliers que séculiers pour rentrer dans tous leurs droits sans exceptions ni réserves; les possesseurs des propriétés ecclésiastiques aliénées seraient indemnisés sur les biens de la couronne, mais devraient les restituer à leurs anciens propriétaires.

On peut juger du trouble qu'amenèrent de pareilles mesures, si brusquement promulguées parmi les protestants qui formaient la grande majorité de la population. Ils trouvèrent un chef, P. de Lescun, seigneur de Piets, conseiller au Conseil suprême de Béarn, qui organisa la résistance et fut soutenu par le marquis de la Force, gouverneur. Les Etats les appuyèrent. Les choses en vinrent à un tel état de gravité que le Roi se décida à venir en personne dans le pays pour rétablir l'ordre. Parti de

Bordeaux, le 10 octobre 1620, il arriva à Pau le 15 sans aucune pompe. L'accueil des habitants fut glacial.

Le 19 octobre, Louis XIII rendit plusieurs édits : le premier faisait rentrer aux Etats de Béarn les évêques de Lescar et d'Oloron, ainsi que les abbés commendataires de La Reule, de Lucq et de Sauvelade qui en avaient été chassés par Jeanne d'Albret. Le second rendait au culte catholique l'église Saint-Martin de Pau, désaffectée depuis 60 ans. Le troisième ordonnait l'incorporation à la couronne de France du royaume de Navarre et de la souveraineté de Béarn, ainsi que des pays d'Andorre et de Domezan; enfin, le dernier ordonnait l'union des deux cours souveraines, siégeant l'une à Saint-Palais pour la Navarre, l'autre à Pau pour le Béarn, en un seul Parlement dont le siège serait dans cette dernière ville. Après avoir assisté en pompe à la messe dite pour la réconciliation de l'église St-Martin, le Roi quitta le pays.

L'indignation fut générale en Béarn. Lescun, chassé et proscrit, se réfugia à Montauban puis dans le Rouergue et devint l'âme de la révolte qui souleva le Midi et à laquelle se joignit La Force. Les troupes royales eurent raison de la résistance mais le Roi dut accepter un arrangement par la pacification de Montpellier. Le malheureux Lescun fut pris et paya pour tous : il expira sur la roue. La Force, dépouillé de son gouvernement, déclaré coupable de lèse-majesté, fut moins malheureux : il échappa mais dut se cacher en Guyenne et en Périgord avant d'obtenir son pardon.

Le supplice de Lescun, la soumission de La Force, amenèrent la fin des troubles, en Béarn du moins. Beaucoup de Béarnais retournèrent, d'ailleurs, à la religion romaine : le protestantisme ne se releva jamais de ce coup dans les Pyrénées; la révocation de l'édit de Nantes l'acheva à la fin du XVII[e] siècle. Au XVIII[e] les Réformés n'y formaient plus que des groupes infimes et clairsemés : les Béarnais, encore une fois, avaient repris la religion du prince.

Cela ne veut pas dire qu'ils acceptèrent sans murmurer la domination française. Jamais l'édit de réunion de 1620 ne fut reconnu par les Etats et ils ne cessèrent de réclamer les garanties de liberté que leur assuraient les Fors. Il n'est pas jusqu'à la juridiction de la Cour mayour — qui ne s'était plus réunie de-

puis des siècles — dont le rétablissement ne fût l'objet de leurs requêtes périodiques. Demandes ou réclamations purement platoniques d'ailleurs, car elles se terminaient pas un acquiescement tacite ou une soumission complète. Ainsi, quand Richelieu créa les intendants des provinces, les Béarnais refusèrent d'abord de recevoir celui qui leur avait été désigné, bien que ce fût un de leurs compatriotes, et le plus illustre, Pierre de Marca. Mais leur opposition ne dura guère et les intendants exercèrent en Béarn un pouvoir aussi absolu qu'ailleurs.

Les descendants de Henri IV traitèrent d'ailleurs toujours avec ménagement les compatriotes de leur illustre aïeul. Respectant la vieille coutume Béarnaise qui permettait à tout roturier d'acquérir un fief noble, ils les maintinrent dans une exemption générale du droit de franc-fief qui, dans les autres provinces, était exigé du roturier en pareille circonstance; jamais les Béarnais ne furent assujettis à la gabelle, ce droit le plus impopulaire de tous. Les milices béarnaises avaient été supprimées en 1620; elles continuèrent de se recruter comme par le passé dans le pays même et, comme autrefois, ne furent jamais employées au dehors du territoire de la souveraineté.

La justice continua à être impartie aux Béarnais par leurs Jurats, leur sénéchal et leur parlement qui appliquait les vieux Fors. Ce parlement, d'ailleurs, se signala par une soumission relative à la Cour; il ne prit aucune part à la Fronde et ce fut seulement au moment de l'établissement des Conseils supérieurs par le chancelier Maupeou, qu'il mérita d'être exilé comme tous les autres.

Enfin, jusqu'aux dernières années de la monarchie, les Etats se réunissaient — sauf rares exceptions — une fois l'an, *en temps commode*, c'est-à-dire en dehors de l'époque des moissons ou des vendanges. Les séances se tenaient dans le grand réfectoire du couvent des Cordeliers de Pau, spécialement approprié pour ce service et où l'on apportait chaque fois les Archives, conservées au château de Pau, en dehors de la session qui durait généralement six semaines.

L'ouverture était solennelle. Un des dix grands barons, un certain nombre de gentilshommes, l'épée au côté, et le même nombre de membres du tiers Etat étaient désignés pour complimenter le lieutenant du roi. Celui-ci envoyait ensuite aux Etats

la lettre de convocation. Ce document commençait toujours par la même formule qui, sans qu'on pût s'y tromper, exprimait bien le désir de S. M. « Chers et bien aimés, nous vous demandons une donation, la plus grande que vous pourrez. »

Lecture faite de ce document, chaque membre prêtait serment d'observer les *fors,* coutumes et règlements. Puis, les deux syndics qui avaient leur table derrière l'évêque de Lescar, président-né, proposaient aux délibérations les affaires, rédigées et lues par les secrétaires. M. de Lescar opinait le premier et recueillait les avis du clergé et de la noblesse — réunis sous le nom de Grand Corps — que le secrétaire rédigeait ensuite très sommairement sur un registre appelé le *Brevet.* Les membres du tiers sortaient alors et allaient délibérer et voter dans la salle qui leur était réservée en présence des seuls syndics. Les avis recueillis, le Président-né du Tiers — premier représentant de la ville de Morlaas — rentrait dans la salle où se tenait le *Grand Corps* et, debout et découvert, donnait l'avis du Tiers. Si les deux avis étaient conformes, l'affaire était liquidée : s'ils étaient différents le grand corps délibérait à nouveau et pouvait renvoyer trois fois la question au tiers, puis à des commissaires, pour s'entendre : le gouverneur nommait enfin des arbitres, mais s'il y avait encore dissidence, l'affaire était renvoyée à une autre session.

La dernière opération consistait enfin à *dresser l'état,* c'est-à-dire à répartir l'impôt par *feux.* On comptait 11.000 feux en Béarn et, en 1703, chacun fut réglé à 14 livres, 16 sols, 6 deniers.

Puis, avant de se séparer, une députation des Etats allait prendre congé du gouverneur. Cette fois, elle était précédée de l'huissier des Etats, revêtu d'une robe verte parsemée de vaches — qui constituaient l'emblème du Béarn — brodées en soie jaune. Une toque de velours noirs couvrait son chef et il portait sa masse à la main.

Pour traiter les affaires courantes, survenant entre deux sessions, les Etats nommaient une commission permanente, l'*abrège,* composée de vingt-quatre membres, douze appartenant au grand cops et autant au tiers. Sous la direction des syndics elle décidait les questions de médiocre importance.

On allouait aux membres des Etats des sortes de jetons de présence appelés *tailhuquets.* Les tailhuquets du Grand Corps

étaient votés par lui, mais le tiers pouvait les réduire. Au contraire, ceux du tiers, établis par lui, n'étaient pas soumis au Grand Corps. Ces tailhuquets, sans être considérables puisqu'ils ne représentaient guère que 64 livres par tête n'en formaient pas moins une dépense annuelle d'environ 15.000 livres pour la province. La pauvreté de beaucoup de membres du Grand Corps était telle que certains n'usaient de leur droit d'entrée que pour s'assurer ce maigre profit. Ainsi, comme le constatait tristement l'intendant d'Aine en 1771 « la servitude de leur état ne peut résister à la brigue » et souvent ils ne prennent part aux délibérations « qu'à la sollicitation de ceux qui y ont intérêt. C'est alors que la voix des patriotes et des bons serviteurs du roi est étouffée par les clameurs indécentes d'une multitude ignorante et prévenue. » Car les séances étaient parfois fort orageuses, et, malheureusement, c'était surtout quand il s'agissait des dépenses les plus utiles. Il y a peu de dépenses de ce genre, dit l'historien des Etats de Béarn, M. Paul Raymond, « qui soient dues à l'initiative des Etats, tout est l'œuvre des représentants du roi. En revanche, que trouve-t-on de spontané? Une bonne part du budget provincial passe en pots de vins au gouverneur (M. le duc de Gramont), à sa femme, à son fils, à son gendre, au lieutenant du roi (le marquis de Lons), au commissaire du roi (M. l'Intendant), à sa cuisine et à ses gens ».

Quoique, dans de pareilles conditions, les libertés du Béarn nous semblent aujourd'hui plus apparentes que réelles elles n'en constituaient pas moins, pour le peuple qui en bénéficiait sous l'ancien régime, des avantages très appréciables qui le distinguaient des autres sujets de la couronne puisqu'elles lui permettaient de discuter au moins avant de se soumettre à la volonté royale. Aussi les Béarnais eurent-ils grand soin, à chaque changement de règne, d'obtenir du nouveau « senhor » qu'il leur renouvelât le serment que ses ancêtres prêtaient depuis tant de siècles. A ce désir les puissants Rois très chrétiens se soumirent, jusqu'à la Révolution, comme l'avaient fait jadis les humbles vicomtes. L'histoire locale nous a transmis le cérémonial qui a présidé au dernier de ces serments, celui qui fut prêté par le roi Louis XVI. Ce récit servira d'épilogue au présent travail.

Ce fut le 31 décembre 1775 que M. de Noë, évêque de Lescar, conduisit à Versailles la députation des Etats de Béarn, dont

il était le président-né. Les députés étaient au nombre de vingt-quatre, douze appartenant au Grand Corps et douze appartenant au tiers. Leurs costumes rustiques divertirent la Cour. Les membres du Grand corps, l'épée au côté, portaient l'habit long de couleur qu'on appelait là-bas *veste de noblesse;* les gens du tiers l'habit noir couvert du chaperon mi-parti aux couleurs de la ville qu'ils représentaient; ceux des vallées vêtus à la montagnarde : veste bleue courte et ronde, culotte bouffante, mollets serrés dans des guêtres de tricot blanc, les cheveux longs coiffés du berret et enveloppés aussi de chaperons mi-parti selon leur vallée d'origine. Ils étaient accompagnés des deux syndics, l'un d'épée, M. de Navailles, et l'autre, de robe, M. de Pébordé, tous deux appartenant à la noblesse, du secrétaire des Etats, et précédés de leur huissier dont nous avons décrit le pittoresque accoutrement.

Le Roi les reçut dans sa chambre à coucher. L'évêque de Lescar, ainsi que les députés de la noblesse et les syndics, restèrent debout; les députés du tiers et le secrétaire se mirent à genoux. M. de Noë, comme président-né des Etats, porta la parole. « Sire, vos fidèles sujets de la souveraineté de Béarn suivent le sang de leurs anciens maîtres; ils viennent révérer le trône où vous êtes monté, la postérité du grand Henri, recevoir de votre bouche ce serment que ce roi, l'ami de son peuple, fit à nos pères, et jurer à V. M. l'obéissance et l'amour dont nous avons hérité pour votre personne sacrée.

» Nos vœux, Sire, hâtaient ce moment désiré et sitôt que V. M. eut fait entendre que ses fidèles sujets de la souveraineté de Béarn pouvaient voter pour ce choix de leurs représentants une joie vive s'empara de tous les cœurs et dans le premier transport on eût dit que V. M. venait Elle-même recevoir notre hommage, que le grand Henri reparaissait au milieu de son peuple, voulait jurer de nouveau la confirmation de nos privilèges. »

...« Le plus beau de nos titres, c'est celui de vos premiers sujets; le plus précieux de nos droits, celui d'offrir à V. M. comme un don volontaire, la meilleure portion de nos biens..., d'être jugés selon nos lois et par nos juges; de combattre pour la défense de nos foyers sous les enseignes de la patrie et sous les yeux de nos concitoyens »...

« Sire, vous êtes roi par le droit de votre naissance, vous régnez par les bienfaits et vous voulez à tant de titres ajouter encore les liens sacrés du serment; nous jurons, sire, d'aimer, de servir de nos biens et de notre sang un roi qui se montre le père de ses sujets, qui respecte leurs droits, qui ne cherche point à étendre les siens et qui se croit assez grand si ses peuples sont heureux... »

Le Roi se leva alors, se découvrit et dit : « Je m'engage de maintenir ma souveraineté de Béarn dans ses privilèges, d'accorder ma protection à mes sujets de Béarn qui me sont chers. » Aussitôt, la députation tout entière se mit à genoux et prêta le serment de fidélité, que le Roi reçut assis et couvert. Le Président présenta alors le cahier des griefs au Roi qui le remit à M. de Malesherbes, qui était présent comme ministre de la Maison du roi chargé de la province de Béarn. Les députés sortirent enfin à reculons en faisant force profondes révérences. S. M. les salua en otant et remettant son chapeau.

La députation fut ensuite admise à présenter ses hommages à la Reine, à Monsieur, frère du Roi, et à Madame, au comte et à la comtesse d'Artois ainsi qu'à Madame Elizabeth, puis elle reprit le chemin de ses montagnes.

Tel fut le dernier hommage que les gens du Béarn rendirent à « lou Senhor ». Ce ne fut pas la dernière preuve de reconnaissance qu'ils rendirent au sang du grand Henri : dix-huit ans plus tard, presque jour pour jour — le 16 Janvier 1793 — six députés des Basses-Pyrénées, quatre Béarnais et deux Basques, formant toute la représentation du Département, voyaient devant eux Louis XVI, déchu cette fois et attendant leur jugement. Pas un d'eux ne vota pour la mort : leurs voix unanimes demandèrent une mesure de clémence.

CASENAVE.

Le Premier Royaume d'Italie

(*Suite et fin*) (1).

L'Organisation Politique et Administrative

L'on s'est efforcé de mettre en lumière au cours de précédentes études les principaux aspects comme les premiers effets de l'œuvre matérielle, militaire, intellectuelle, financière et sociale accomplie par le gouvernement napoléonien dans le premier Royaume d'Italie (1805-1814). Il ne reste plus, pour compléter le tableau de son histoire et en établir la synthèse finale, qu'à montrer, à la veille de sa chute, sur quelles institutions reposait son existence, quels organismes politiques ou administratifs servaient de cadres à son activité.

I.

D'après les statistiques, le Royaume du Vice-Roi Eugène comprenait, pendant la dernière année de son existence, 6.703.000 habitants, répartis sur 84.000 kilomètres carrés : soit un peu plus du tiers de la population de l'Italie d'alors, et du quart de l'Italie actuelle, après ses derniers accroissements. Considérée sur la carte, sa configuration présentait certaines singularités qui tenaient aux circonstances de sa création et en soulignaient le caractère artificiel. Pour en faire ressortir les lacunes, il importe de comparer ses frontières, non avec celles du Royaume d'Italie que nous connaissons et qui embrassent toute la péninsule, mais avec celles de ce Royaume idéal de la Haute-Italie, qui a été pendant la première moitié du XIXe siècle le rêve

(1) Voir les numéros de la *Revue d'Histoire Diplomatique* d'avril 1928 (*L'œuvre matérielle*); d'octobre 1928 et avril 1929 (*L'œuvre militaire*); de juillet 1930 (*L'œuvre financière*); d'avril et juillet 1932 (*L'œuvre intellectuelle*); de janvier 1933 (*L'œuvre sociale*) et de juillet 1933 (*Le royaume d'Italie en* 1812).

de toute une génération de patriotes, et qui a trouvé dans les faits deux brèves périodes de réalisation, pendant les quelques semaines qui précédèrent en 1848 l'armistice Salasco (6 août) et en 1860 l'expédition des Mille (mai).

La nature avait donné comme cadre géographique à cet état idéal le bassin du Pô, c'est-à-dire toute la plaine comprise entre les Alpes et les Apennins. Un simple coup d'œil jeté sur la carte montre que le Royaume napoléonien d'Italie était loin de remplir cet espace et n'en occupait que la partie orientale. Il se trouvait séparé de la partie occidentale par une ligne dessinée fort artificiellement à travers la plaine qu'elle coupait entre le lac Majeur et la cime des Apennins. Sur la Sesia, sans doute, cette frontière était déjà, sous l'ancien régime, celle du Piémont; mais alors elle séparait la Lombardie d'un autre état italien et d'un territoire qui dépendait de Turin et non de Paris. Il était, par contre, impossible de trouver un précédent historique ou une raison géographique à l'anomalie par laquelle l'ancien duché de Parme, laissé en des mains étrangères, pénétrait comme un coin jusqu'au cœur du territoire national et interceptait les communications directes entre la capitale et les départements de la rive gauche du Pô. A ce point de vue, l'annexion du Piémont et de Parme à l'Empire français mettait le Royaume d'Italie dans une situation analogue à celle du Piémont après Villafranca, alors que son indépendance, accrue par ses agrandissements, restait compromise par la présence en Vénétie d'une grande puissance étrangère, dont les armées campaient au delà du Mincio.

Du côté de l'Orient, la configuration du Royaume semblait plus rationnelle, et supérieure même sur certains points aux deux états destinés plus tard à en faire revivre la conception. Au sud, la crête des Apennins, qui bornait son territoire depuis le détachement de Massa-Carrara, présentait tous les caractères d'une limite naturelle. Au sud-est, l'annexion des Marches lui donnait une communication avec l'Italie méridionale, une longue bande de côtes sur l'Adriatique, et la possession d'Ancône, la plus forte place maritime de ce littoral. Au nord-est, sa frontière, qui avait été d'abord le tracé capricieux qu'elle a gardé entre 1866 et 1914, avait, comme on l'a vu précédemment, été por-

tée en 1807 jusqu'au thalweg même du fleuve : simple rectification de détail à première vue, mais dont les événements de la Grande Guerre ont révélé l'importance stratégique. Au nord enfin, Napoléon avait d'un trait de plume fait rentrer dans la communauté italique, sinon jusqu'à ses confins géographiques, au moins jusqu'à la limite des langues, cette province du Tyrol méridional dont le retour à la Mère Patrie devait être pendant un siècle ensuite l'obsession de toute une génération. C'étaient là quelques avantages de détail qui compensaient en partie les imperfections territoriales du Royaume.

Aussi bien n'était-ce pas dans le dessin de ses contours, mais dans son nom, dans sa masse et dans sa composition même que résidait l'originalité de sa création. Pour la première fois depuis des siècles, un seul état réunissait sous une même domination, une étendue de territoire et un pareil chiffre de population, dépassant de beaucoup la proportion habituelle des souverainetés régionales ; pour la première fois le nom d'Italie, consacré par l'histoire comme un symbole de nationalité, cessait d'être employé comme une expression géographique pour devenir une réalité vivante ; c'était la première fois surtout que plusieurs capitales d'état, formées par la cristallisation des territoires autour de certains centres, se voyaient imposer le sacrifice de leur position souveraine à la prépondérance de l'une d'entre elles. L'impossibilité de faire prévaloir ce principe nécessaire de subordination sur l'esprit de particularisme avait causé dans le passé les divisions et le malheur de l'Italie. Le triomphe en était la condition de l'indépendance et de l'unité nationale ; c'est le Royaume napoléonien qui en a donné l'exemple, montré la possibilité, et préparé par là l'œuvre du Risorgimento.

S'il a devancé l'avenir par sa composition intérieure, sa situation extérieure présentait une particularité qui ne devait pas se retrouver dans l'histoire de la Péninsule. Placé vis-à-vis de l'Empire français dans une dépendance étroite, et, pour reprendre une comparaison classique, comme une barque accrochée à un vaisseau de ligne, il recevait en protection le prix de son assujettissement. Son territoire était ouvert aux armées de la France, mais placé à l'abri des attaques venant du dehors, et ne courait plus le risque de devenir le champ de bataille des puis-

sances rivales de l'Europe. Toutes ses frontières touchaient à des états englobés dans le même système politique ; le Piémont, la Toscane, Rome étaient annexées à l'Empire, Naples et la Bavière assujetties à sa politique ; à l'est, où avait subsisté si longtemps une menace d'agression, elle était écartée désormais par l'interposition d'une sorte d'état-tampon (*Provinces Illyriennes*), placé entre le bassin de Pô et celui du Danube. Il y avait là, sinon des promesses de paix qu'un avenir prochain aurait cruellement démenties, au moins les conditions nécessaires à l'établissement d'une nouvelle *pax romana*, dont l'Italie aurait été la première à bénéficier. Le principe de la soumission à Napoléon une fois admis, la situation du Royaume apparaissait comme présentant des garanties de sécurité que n'avaient pas connues les régimes passés, forcés de disputer leur existence à la rivalité des maisons de France et d'Autriche, et que ne devait même pas connaître l'Italie actuelle, exposée à l'est à de plus redoutables voisinages.

II.

Si le Royaume d'Italie ne devait sa sûreté qu'à une protection extérieure, si même son existence politique ne pouvait se concevoir qu'en fonction de l'Empire français, ne trouvait-il pas à la rigueur de cette servitude des compensations dans les chances d'un futur affranchissement ? C'est le contraste continuel entre les réalités du jour et les possibilités du lendemain qui caractérise en effet sa situation, fait sa supériorité sur les régimes, souvent plus bienfaisants, auxquels il succède et explique, avec les plaintes soulevées par sa politique, les espérances attachées à son maintien. Soumis à tous les maux de l'assujettissement, il possède en même temps les conditions, la forme et les organes d'une existence indépendante. Cette autonomie, qu'on retrouve au fond de tous les établissements de la France révolutionnaire ou Impériale, demande en Italie à être à la fois développée et précisée par quelques considérations et quelques données spéciales.

Ce qui frappe à première vue si l'on jette un coup d'œil sur la situation internationale du Royaume d'Italie, c'est son étroite subordination à l'Empire dont il est le vassal. Théoriquement

les deux états se trouvent entièrement distincts et placés sur un pied d'égalité absolue, sans autre lien que celui de l'union personnelle. En fait, le plus faible est toujours sacrifié au plus puissant dans la pensée de leur souverain commun, l'un comme un pays de conquête, l'autre comme le théâtre de son élévation et la patrie de son choix. Cette emprise de l'Empire français sur les états vassaux et sur le Royaume d'Italie en particulier se perpétue par trois moyens et sous trois formes principales : politique, financière et militaire.

Au point de vue politique, l'Empereur et Roi exerce à Milan l'autorité souveraine avec la même plénitude que s'il y eût résidé en personne. Il y est sans doute représenté par un Vice-Roi, mais qu'il considère comme l'exécuteur docile de ses volontés, et auquel il ne laisse aucune initiative. Il se réserve la décision de toutes les affaires les plus importantes, comme le choix de tous les hauts fonctionnaires. Disposant en maître absolu des ressources de l'état italien, il les emploie à seconder l'accomplissement de ses desseins européens. Il le gouverne d'ailleurs d'après les mêmes principes que son Empire, presque d'après les mêmes lois, et applique automatiquement à l'un toutes les grandes mesures qu'il a prises dans l'autre. Dans ces conditions, l'indépendance politique qui semble consacrer le titre de Royaume d'Italie ne dépasse donc pas la mesure d'une simple autonomie administrative.

Elle semble d'autant moins destinée à devenir une réalité qu'elle s'accompagne d'une complète dépendance militaire. Contrairement aux régimes qui l'ont précédé, le Royaume possède, il est vrai, une armée nationale : mais les meilleurs éléments en sont stationnés en dehors de ses frontières, au service des conquêtes de l'ambition napoléonienne ; et ceux qui restent à l'intérieur s'y trouvent mêlés aux corps d'une armée d'occupation française très supérieure en nombre (57.000 hommes contre 30.000 en 1810) et dont les garnisons et les chefs sont répartis de telle façon que les principaux points stratégiques et les commandements les plus importants restent en sa possession. Par un souci de sécurité porté jusqu'à la défiance, Napoléon avoue (3 mai 1808) n'avoir pu se résoudre, malgré le loyalisme des habitants et la présence de ses troupes, à « laisser

leurs places fortes à des commandants italiens ». Et quand il établira en Italie des divisions militaires (10 octobre 1809) et des directions d'artillerie territoriales (8 janvier 1811), il aura grand soin que les titulaires de ces nouveaux postes soient en majorité Français. Toutes les précautions sont donc prises pour prévenir toute tentative d'émancipation de la part de la jeune armée italienne.

Cette sujétion du Royaume à l'Empire trouve enfin, après ces garanties militaires, sa consécration et son symbole dans une disposition financière qui met à la charge du Trésor italien les frais d'entretien de cette armée d'occupation, soit 30 millions. Bien que cette somme soit dépensée dans le pays, elle est soustraite à l'économie nationale et présente de ce fait le caractère un peu humiliant d'un tribut.

A considérer ainsi la surface des faits, l'indépendance du Royaume d'Italie semblait purement nominale et la subordination au Grand Empire aussi complète que s'il en avait fait partie intégrante. Comme il devait sacrifier sans compter ses enfants aux hécatombes d'Espagne ou de Russie, son commerce aux exigences du blocus continental, sa tranquillité morale à celle de la lutte avec le Saint-Siège, on pouvait à première vue se demander s'il y avait une autre différence que celle de l'étiquette entre les départements situés à l'ouest ou à l'est de la Sesia, et assujettis au même maître tout en appartenant à deux communautés politiques distinctes.

C'était là l'impression qu'éprouvaient beaucoup de sujets italiens de Napoléon, et que les adversaires européens de sa domination exploitaient volontiers pour en dénoncer le mensonge. Mais ce n'était qu'une apparence, propre à tromper seulement ceux auxquels les préoccupations du présent dérobaient des perspectives de l'avenir. Sans doute, tant que Napoléon vivait et gouvernait en maître absolu, il était difficile d'établir des degrés dans la servitude des diverses populations rangées sous son sceptre. Mais qu'une balle perdue mît fin à son existence ou une défaillance de volonté à sa carrière souveraine, c'est alors que devait apparaître pour ceux de ses sujets qu'il avait favorisés l'avantage de former un état et non une province. Dans ce cas, le Piémont et la Toscane seraient devenus des ter-

ritoires sans maîtres, subitement désorganisés par le départ des fonctionnaires français qui les administraient et n'auraient pu retrouver leur existence politique qu'au prix d'une restauration toujours douteuse et laborieuse, et qui, en tous cas, signifiait pour eux un amoindrissement. Le Royaume d'Italie, au contraire, n'aurait eu à subir aucune transformation pour acquérir d'emblée la plénitude d'une indépendance dont il possédait tous les éléments; tout d'abord il avait dans la personne du prince Eugène un chef préparé à le gouverner par un titre presque souverain, une longue expérience du pouvoir, une certaine popularité personnelle et un mariage qui lui avait permis de faire souche d'une dynastie. Sous les ordres de ce prince, toute une pléïade de hauts fonctionnaires rompus aux méthodes napoléoniennes et à l'administration des grands états étaient tout prêts à assurer, en cas de bouleversement, la continuité de la vie publique ; au-dessous d'eux, tout un personnel d'employés soigneusement recrutés et hiérarchisés transmettait leur impulsion du centre aux extrémités du pays. Une armée nationale, encore naissante, mais encadrant toute la jeunesse et pourvue de tous ses organes, avait appris à l'école du maître de la guerre, l'art de défendre efficacement les frontières, et au besoin de les étendre. Et par-dessus tout, le Royaume d'Italie, plein d'avenir par la forme moderne de son organisation et par le nouveau drapeau qui en était le symbole, se rattachait aux traditions d'un passé glorieux par la résurrection d'un nom qui n'avait été si longtemps qu'une expression géographique et devenait pour la première fois une réalité politique ; il représentait à la fois une espérance et un souvenir. A considérer les souverainetés créées dans la sphère et à l'ombre du Grand Empire, il n'en était donc point qui réunît par ses éléments de vitalité plus de chances de survivre à la disparition de son fondateur.

La transition de l'état de vassalité à la pleine indépendance n'eût été rendue impossible ou difficile pour le Royaume que si certains de ses organes vitaux eussent été, ou communs avec l'Empire, ou confiés à des étrangers dont le brusque départ aurait forcément interrompu l'activité. On a vu que ce n'était pas le cas. Le Royaume avait sans doute des institutions calquées

sur celles de l'Empire, mais toutes distinctes, et se suffisant à elles-mêmes. Quant aux Français employés dans les fonctions gouvernementales, on pouvait les compter sur les doigts. La plupart appartenaient à l'entourage immédiat du Vice-Roi : c'étaient, outre ses aides-de-camp, le secrétaire de ses commandements Méjan, le trésorier de la Couronne Hennin et son secrétaire particulier Soulange-Bodin. Dans les cadres de l'administration civile ne figuraient comme étrangers que le directeur des postes Darnay, dont la nomination avait d'ailleurs fait scandale, et le sous-préfet de Ravenne, La Folie, ancien secrétaire de Méjan, futur historien du régime, qui s'était fait pardonner son origine, en se montrant plus Italien que les Italiens eux-mêmes. L'élément français était sans doute plus largement représenté dans l'armée, surtout parmi les spécialistes de la Marine et les armes savantes ; mais dans la plupart des corps il ne dépassait pas la proportion de deux ou trois officiers par régiment; et le remplacement pouvait en être aussitôt opéré, sans dommage pour le service, par un simple jeu de promotions. Pour faire cesser l'emprise que l'Empire exerçait sur le Royaume et rendre à celui-ci la liberté de ses mouvements, il suffisait donc qu'un ordre venu de Paris rappelât de son territoire l'armée française qui l'occupait ; l'exemple de 1814 devait montrer avec quelle promptitude et quelle facilité pouvait s'opérer cette évacuation.

C'était là une situation dont les avantages passaient parfois inaperçus, parce qu'ils n'existaient encore qu' « en puissance »; mais ils devaient trouver leur prix et leur réalité le jour où un bouleversement général viendrait soulever et remettre en question tout l'ordre territorial de l'Europe. Lors de cette échéance, les peuples déjà constitués en organismes politiques distincts auraient plus de chances de conserver leur souveraineté que les autres de l'acquérir; et l'indépendance nominale dont ils jouissaient deviendrait pour eux un précédent et un titre à obtenir l'indépendance réelle. C'est là d'ailleurs ce que ressentait confusément l'instinct populaire, même dans ses moments de révolte contre les charges du régime ; ce sont ces promesses d'avenir qui devaient faire aux yeux de la génération immédiate-

ment postérieure, la grande supériorité de la domination napoléonienne sur celles auxquelles elle succédait.

III.

L'étude de la constitution intérieure du Royaume trouve sa place naturelle après l'exposé de sa situation internationale. Elle avait fait l'objet d'un Statut fondamental promulgué à Lyon par Bonaparte (26 janvier 1802), remanié et mis au point dans les années suivantes par neuf statuts additionnels et successifs. Le premier (17 mars 1805) consacrait la transformation de la République italienne en Royaume, et les deux suivants (29 mars — 5 juin) en modifiaient les institutions dans le sens monarchique. Le quatrième (16 février 1806), promulgué aussitôt après le mariage du Vice-Roi, reconnaissait ce prince comme héritier de la couronne et le désignait ainsi comme le souverain futur d'un état indépendant. Le cinquième et le sixième (20 décembre 1807 — 21 mai 1808), contemporains du second voyage de Napoléon en Italie, avaient pour objet la création et l'organisation d'une nouvelle assemblée délibérante, plus docile que l'ancien Corps législatif; le septième (21 septembre 1808) répondait à une pensée du même ordre en instituant une nouvelle noblesse; les deux derniers enfin (15 mars 1810), relatifs aux domaines de la couronne et aux apanages de la famille royale, ne présentaient qu'un intérêt dynastique.

De cet ensemble de textes, qui se succédaient sans se contredire, ressortait une organisation assez simple dans ses grandes lignes, dominée par une pensée unique, et dont il convient de mettre en relief les traits caractéristiques pour ce qui regarde les grands corps de l'Etat, la représentation du pays et le système de l'administration.

Les dispositions qui avaient trait au pouvoir royal, à sa transmission, à ses conditions d'exercice pendant la minorité du souverain ne figuraient évidemment que pour la forme dans le second Statut, où elles avaient été insérées. Elles n'avaient qu'une valeur théorique, puisque l'application en tenait aux volontés changeantes d'un seul homme. — On serait à première vue tenté d'attribuer le même caractère de banalité aux dispositions

du même Statut (titre II), relatives aux Grands Officiers de la Couronne, c'est-à-dire aux titulaires des hautes charges de la cour; elles représentaient pourtant une innovation, parce qu'elles donnaient la solennité de textes constitutionnels à des questions qui étaient alors réglées par l'usage ou la tradition, et qu'elles tendaient à transformer un simple ornement du trône en un grand corps de l'état. Jusqu'alors, dans les petites capitales monarchiques (Milan ou Modène), le service de cour auprès des archiducs-gouverneurs ou des ducs avait été considéré comme domestique plutôt que comme officiel, et assuré par des gentilshommes dont le nombre et les attributions variaient selon la fortune et les besoins de leur maître. Désormais, la maison du Vice-Roi et celle de la Vice-Reine prenaient une ampleur qu'expliquaient l'accroissement du Royaume, les progrès de la centralisation, le désir de rehausser l'éclat de la couronne ; et la composition en était étudiée et fixée avec autant de soin que celle d'un véritable organisme administratif. Si, parmi les Grands Officiers du Royaume, le Grand Chancelier (Melzi) n'employait que quelques secrétaires, le Grand Aumônier (Mgr Codronchi) commandait déjà à un bataillon d'aumôniers et de chapelains, dont l'effectif dépassait de beaucoup les besoins spirituels d'un milieu mondain ; quant au Grand Majordome (Fenaroli), au Grand-Chambellan (Litta) et au Grand-Ecuyer (Caprara), ils semblaient présider à de véritables départements ministériels, et la liste du nombreux personnel placé sous leurs ordres occupait plusieurs pages de l'Almanach Royal. C'étaient: pour le premier, 2 préfets et 3 gouverneurs des palais royaux, 2 maréchaux des logis, un Maître des Cérémonies introducteur des Ambassadeurs, avec ses auxiliaires ; pour le second, 34 chambellans, l'historiographe du Royaume, les artistes de la Chapelle Royale; pour le troisième, 14 écuyers, un corps de 21 pages avec leurs professeurs, sans compter le service des chasses royales, les architectes, les peintres et les médecins de la couronne. Distincte de celle du Vice-Roi, la maison de la Vice-Reine comportait environ 25 dames et un chevalier d'honneur. Tout cet ensemble formait donc comme un monde à part dans le monde officiel ; et comme on avait pris soin d'y faire entrer des gentilshommes originaires de toutes les villes du Royaume,

détachés à tour de rôle à Milan, l'entourage habituel du Vice-
présentative de l'aristocratie italienne, et comme une force so-
Roi pouvait être considéré comme une véritable assemblée re-
ciale mise au service du prestige souverain.

Si, après la façade extérieure du régime, on examinait le mécanisme politique proprement dit, on en trouvait les ressorts essentiels dans deux organismes destinés à jouer un rôle prépondérant dans tous les états constitués selon le type napoléonien : c'étaient le Conseil des Ministres et le Conseil d'Etat. Les ministères, dont les plus importants comprenaient des directions autonomes, étaient calqués sur le modèle français tel que l'avait formé la centralisation monarchique et qu'il devait se perpétuer dans la plupart des nations modernes. Ils différaient pourtant de ceux que nous sommes habitués à voir par certaines particularités qui tenaient, soit aux idées, soit à l'éloignement du souverain. C'est ainsi qu'à côté des titulaires de départements ministériels, il existait un *Secrétaire d'Etat* chargé de centraliser leurs travaux et d'être leur intermédiaire commun auprès du Roi. Il arriva à Napoléon, dans ses rêveries rétrospectives de Sainte-Hélène, de s'exprimer en termes presque enthousiastes sur l'utilité de ce « Ministre des Ministres », grand notaire de l'état, signant et légalisant toutes les pièces, faisant parvenir les décisions souveraines dans les parties les plus reculées de l'Empire, permettant ainsi de le gouverner aussi facilement à l'une de ses extrémités qu'à son centre même. Ce rôle d'agent général de liaison entre le souverain et ses hauts fonctionnaires prenait une importance particulière dans un pays où le premier était retenu en permanence loin de sa capitale. Le Secrétaire d'Etat pour l'Italie, Aldini, auquel la confiance impériale devait conserver ses fonctions pendant toute la durée du régime, résidait auprès de sa personne à Paris, où ses fonctions consistaient surtout à présenter à sa signature les documents qui devaient en être revêtus, et à lui faire des rapports détaillés sur toutes les questions qui attendaient une décision. Pour remplir cette dernière tâche, il était doublé à Milan par un autre Secrétaire d'Etat (Scopoli), égal en titre, très inférieur en importance, destiné surtout à lui servir de correspondant local.

La même organisation bipartite avait été appliquée au mi-

nistère des Relations extérieures, divisé également en deux sections et dont le titulaire, Marescalchi, était également en résidence à Paris. Du temps de la République italienne, il avait eu à jouer un rôle politique comme intermédiaire entre Bonaparte et Melzi. Depuis que la création de la Secrétairerie d'Etat l'avait déchargé de ce souci, ses fonctions purement décoratives se réduisaient à signer des passeports et à régler avec les états limitrophes du Royaume des questions de frontière et de douane. Il ne demandait d'ailleurs pas davantage, et mettait son amour-propre à donner de belles fêtes comme à passer pour ce qu'on appellerait de nos jours « une physionomie bien parisienne ».

A côté de ces deux ministères, destinés à maintenir la liaison entre Paris et Milan et partagés entre ces deux capitales, les cinq autres se trouvaient réunis dans la seconde. Le plus important devait être, au moins d'après son titre, celui de l'Intérieur, qui avait à diriger la marche générale de l'administration selon les vues supérieures de Napoléon : tâche assez délicate et assez ingrate pour user les aptitudes et le crédit de trois ministres successifs, Villa (1802-1803), Felici (1803-1806) et de Brême (1806-1809), jusqu'à ce qu'elle trouvât enfin dans Vaccari (1809) un fonctionnaire capable de la remplir à la satisfaction du maître. Les services des Travaux Publics, de l'Instruction Publique, et de la Police se trouvaient rattachés à ce ministère sous la forme de Directions autonomes, moins coûteuses que des départements distincts.

Si sur ce point Napoléon semblait avoir voulu pratiquer l'économie des portefeuilles, il avait au contraire partagé entre deux l'administration des Finances : celui des Finances proprement dit, chargé plus spécialement du budget et de la besogne fiscale, et celui du Trésor, dont les attributions consistaient, comme le nom l'indique suffisamment, à tenir les comptes de l'Etat pour en faire la balance et en enregistrer les disponibilités. Napoléon devait représenter cette division comme presque aussi utile que la création de la Secrétairerie d'Etat, parce qu'elle lui permettait de connaître à tout moment, par un fonctionnaire spécial, l'état de ses affaires financières. Elle présentait aussi, comme beaucoup d'innovations napoléoniennes, des avantages de principe supérieurs aux besoins du moment, car une

soixantaine d'années plus tard, elle devait réapparaître dans l'organisation financière de l'Italie unifiée, sinon comme un remède direct au déficit, au moins comme un moyen de voir clair dans le désordre qui l'avait amené.

Le ministère du Trésor, ne réclamant que les qualités d'un bon comptable, ne fut occupé que par des personnalités de second plan : Veneri, déjà affaibli par l'âge au moment où il le prit (1802-1811), Birago, rendu rapidement impossible par son incapacité (1811-1813), puis de nouveau Veneri. Le véritable grand maître des Finances était en réalité le ministre de ce nom ; il pouvait passer pour la cheville ouvrière d'un régime que caractérisait l'immensité de ses besoins et de ses exigences pécuniaires. Prina, dont l'œuvre a été exposée dans un article précédent (1), devait s'acquitter de cette tâche d'une façon assez brillante pour être appelé par Napoléon le « seul homme essentiel » du Royaume, et pour partager avec Marescalchi et Aldini le privilège de garder son portefeuille sans interruption de 1802 à 1814. Son administration formait comme un gouvernement constitué à part, car elle ne comprenait pas moins de neuf directions : Cadastre et contributions directes — Douanes — Monopoles et contributions indirectes — Domaines et droits réunis — Dette publique (*Monte Napoleone*) — Monnaies — Postes — Loterie.

Moins complexe dans sa composition, le ministère de la Guerre tenait une place presque égale dans les préoccupations impériales. La difficulté de trouver pour l'occuper un militaire qui fût en même temps un administrateur y fit essayer successivement deux titulaires éphémères, Trivulzio (1802-1804) et Pino (1804-1806), avant qu'un français, Caffarelli, n'en entreprît la réforme (1806-1809) et qu'un italien, Fontanelli, ne parût réunir les qualités nécessaires pour en assumer la direction (1810-1813). Il avait sous ses ordres le service de la Marine, qui formait une simple division de ses bureaux.

Des deux ministères restants, celui de la Justice, occupé pendant huit années par Luosi (1805-1814), successeur de Spannocchi (1802-1805) ne présentait pas de particularité d'organi-

(1) Voir la *Revue* de juillet 1930.

sation digne d'être relevée. Celui du Culte, le moins important de tous par sa spécialité comme par l'insignifiance de son budget, avait été institué beaucoup moins pour répondre à un besoin que pour affirmer un principe, celui de la main-mise de l'état sur la vie religieuse du pays. Aussi son premier titulaire, Bovara (1802-1812), eut-il une existence officielle fort effiacée, et l'aurait-il pas probablement conservé jusqu'à la fin du régime si sa mort n'avait mis fin à ses fonctions; il eut comme successeur un obscur abbé milanais nommé Giudici (14 octobre 1812).

Dans les grands états, les ministres ont pour mission essentielle d'exécuter les ordres du gouvernement; ils n'ont le temps ni de les préparer, ni de les étudier et de les rédiger, ni d'en fixer l'interprétation. Il faut à côté d'eux une autre autorité, assemblée délibérante ou corps administratif, qui les supplée dans cette tâche, et qui y ajoute en même temps celle du contrôle par l'exercice du droit d'appel contre leurs abus de pouvoir, leur manière d'appliquer les lois ou décisions souveraines. Sous le régime impérial, où les assemblées politiques avaient été de bonne heure réduites au silence, c'étaient là les fonctions du Conseil d'Etat et la raison de son importance. Dans le Royaume d'Italie, où elle avait été introduite comme dans tous les pays constitués sur le modèle napoléonien, cette institution avait reçu des développements successifs qui doublèrent peu à peu son rôle. — Elle apparaît d'abord dans la Constitution de Lyon sous la forme simplifiée d'un *Conseil Législatif* de 10 fonctionnaires, chargés d'élaborer, soit les projets de loi à soumettre à la représentation nationale, soit les règlements d'administration nécessaires à leur exécution. En 1805 (9 juin), lors de la transformation monarchique subie par la République Italienne, deux autres conseils sont ajoutés à ce corps pour former une hiérarchie dont l'ensemble prendra le nom de *Conseil d'Etat.* Au-dessus, c'est le *Conseil des Consulteurs,* c'est-à-dire l'ancienne *Consulte,* autrefois autonome et qui représente à la fois une sorte de pouvoir conservateur et un lieu de retraite pour les vieux serviteurs de l'Etat. Au-dessous, c'est le *Collège des Auditeurs,* nouvellement créé, dont les quinze membres examinent et tranchent toutes les affaires de contentieux administratif. C'est naturellement le Roi qui nomme le Président et les

membres de ces trois Conseils. Si le premier, dont le rôle est seulement honorifique, n'a pas de règlement de travail bien déterminé, les deux derniers se trouvent divisés d'après la nature des affaires qu'ils ont à traiter en trois sections distinctes : Législation et culte, — Intérieur et Finances — Guerre et Marine.

Les grandes lignes architecturales de cet édifice administratif, ainsi arrêtées, ne sont plus modifiées que deux ans après, lors du second voyage de Napoléon en Italie, par l'élargissement de la façade, la suppression de l'étage, et, si l'on peut ainsi dire, l'adjonction d'un rez-de-chaussée. Tandis que le cinquième statut Constitutionnel détache du Conseil d'Etat le *Conseil des Consulteurs* pour l'ériger en Sénat (20 Décembre), un autre décret organique (17) augmente l'effectif des deux conseils restants et leur en adjoint un troisième et douze assistants destinés, comme leur nom l'indique, à seconder leur aînés, à se former à leur exemple et à jouer ainsi le même rôle que les auditeurs au Conseil d'Etat français. Leur utilité paraîtra assez grande pour que leur nombre soit rapidement augmenté.

Cette organisation devait rester la même jusqu'à la fin du régime. Telle qu'elle ressort du dernier *Almanach Royal*, elle comportait 17 membres du *Conseil Législatif*, 18 du *Conseil des Auditeurs* et 31 assistants ; sans compter un certain nombre de Conseillers d'Etat en service extraordinaire. Presque tous d'ailleurs, ne se trouvaient pas spécialisés dans leurs fonctions, mais en occupaient d'autres en même temps, comme directeurs de ministères, magistrats ou préfets. Leur réunion en un corps unique semblait donc avoir pour objet et pour avantage d'établir entre eux, par un contact permanent, l'unité de vie et la coordination d'efforts nécessaires à la bonne marche du gouvernement. Leur activité, n'ayant pas reçu de publicité, a laissé peu de traces dans les documents du temps, mais peut se mesurer à l'exemple du Conseil d'Etat français, et surtout à la complexité de leur tâche. Ils formaient à la fois un comité de rédaction des lois, comme les commissions parlementaires actuelles, un tribunal de contentieux administratif, comme leurs homonymes modernes, et une école normale où les futurs préfets ou magistrats venaient apprendre la pratique et les difficul-

tés de la vie publique. Les ministres pouvaient être comparés aux moteurs de la machine gouvernementale, le Conseil d'Etat en était le suprême régulateur.

Constituée au centre par ces deux catégories de fonctionnaires, l'administration l'était dans les provinces par les préfets. Une loi votée presque aussitôt après l'installation de la République italienne (24 juillet 1802) y avait introduit exactement le même système qu'en France, en plaçant à la tête du chef-lieu de chaque département un préfet dépositaire de l'autorité exécutive, assisté par un secrétaire général et un conseil de préfecture chargé du contentieux, et ayant sous ses ordres des vice-préfets dans les principales localités. La loi avait laissé subsister à côté d'eux, par un double emploi qu'expliquait la persistance des traditions révolutionnaires, des administrations départementales, sortes de collèges exécutifs que Napoléon supprima comme coûteux et inutiles, lors de son voyage en 1805.

Quant à l'institution des arrondissements, elle avait apparu comme un luxe inutile dans un état qui avait déjà trop de départements pour son étendue et sa population. Aussi Melzi l'avait-il purement et simplement supprimée (27 mars 1804), après un timide essai de quelques mois. Napoléon, qui tenait à multiplier les agents de son autorité, la fit revivre dès son avènement au trône (juillet 1805), en nommant des titulaires aux postes supprimés l'année précédente. Il l'étendit progressivement à tous les territoires nouvellement annexés, de sorte qu'à la fin du régime il existait dans les 24 départements 68 arrondissements ayant chacun à sa tête un vice-préfet.

Le recrutement des préfets avait rencontré, lors de leur création, des difficultés qui paraissaient insurmontables. Melzi voulait à la fois les déplacer hors de leur pays d'origine, afin de les soustraire aux influences locales, et les choisir de préférence dans la classe dirigeante des riches propriétaires, afin de leur donner plus d'autorité morale. Il était difficile de concilier ces deux exigences, car les hommes que leur fortune rendait indépendants étaient ceux qui redoutaient le plus de quitter leur ville natale. Il avait fallu de véritables sollicitations pour trouver des candidats à des postes si passionnément convoités par la suite. Sous le régime impérial, le prestige du maître et l'habi-

tude de la soumission firent disparaître ces répugnances, et l'on put pourvoir aisément aux postes que multiplièrent d'ailleurs les annexions de territoires successives. Le temps ayant fait son œuvre, on put d'ailleurs recourir pour les occuper à la classe nouvelle de fonctionnaires qu'avait commencé à former la pratique du nouveau régime. Si plusieurs préfets montraient au début une inexpérience bien naturelle, leur zèle se trouvait stimulé par l'entraînement auquel l'état impérial assujettissait ses administrateurs comme par les exercices qu'il leur imposait pour les tenir en haleine. Chargés d'exécuter tous les ordres du pouvoir central, les préfets étaient astreints à faire en outre tous les ans une tournée générale dans leurs départements (16 juin 1806) et à en consigner les résultats dans un rapport au Ministre de l'Intérieur. La réunion de ces documents constitue un recueil précieux pour l'histoire administrative du Royaume. A part quelque infériorité tenant au manque de traditions administratives, les préfets italiens parurent rendre les mêmes services que leurs collègues français, et contribuèrent à donner au régime napoléonien cette vigueur d'impulsion et cette rapidité de transmission qui nous en apparaissent à distance comme les traits caractéristiques.

IV.

Après avoir ainsi examiné par quels organes et avec quelle omnipotence s'exerçait dans l'état italien l'action du gouvernement, on peut se demander à quoi se réduisait l'intervention du pays dans les affaires publiques. Elle ne subsistait plus que par quelques formes politiques dont la persistance n'était pourtant point entièrement négligeable, car les formes empruntent d'ordinaire une sorte de vertu propre au simple fait de leur existence, et, quand elles résistent aux entreprises du temps, finissent par procurer les libertés qu'elles étaient d'abord destinées à garantir. Dans le Royaume, il en restait deux que le progrès du pouvoir absolu avait réduites à l'état de fictions, mais qui pouvaient devenir une réalité et une ressource dans un jour de

crise. C'étaient l'application du principe électif à certains choix, et l'existence d'un corps formant, au moins en théorie, l'organe de la souveraineté nationale.

Le système électif, resté en vigueur pour recruter certaines collectivités, avait été emprunté, comme en France, aux conceptions trop ingénieuses de Sieyès et semblait avoir été calculé pour balancer aussi exactement que possible le droit d'initiative des populations et le droit de contrôle du gouvernement. Les membres du corps électoral ne désignaient leurs mandataires ni directement, comme dans la plupart des constitutions modernes, ni par un suffrage à deux degrés, comme dans la constitution cisalpine de 1797. Ils nommaient seulement des candidats, en nombre double ou triple, selon les cas, des places à pourvoir, et laissaient au pouvoir le soin de désigner les titulaires définitifs. Leur rôle se réduisait donc à prononcer des exclusions ou à indiquer des préférences. Le gouvernement, de son côté, ne pouvait pas davantage leur imposer ses créatures, mais gardait la faculté d'écarter un nom qui lui aurait été particulièrement désagréable par la latitude qui lui était laissée d'en choisir un autre. C'était en somme un système plutôt consultatif qu'électif, et qui devait avoir pour résultat d'amortir et d'ajourner les effets de tout mouvement déclaré d'opinion. Il était apparu pour la première fois dans la Constitution de Lyon, fut appliqué fréquemment dans les créations postérieures, et nous semble, à distance, caractéristique du régime napoléonien.

A cette première précaution contre les entraînements populaires s'ajoutent, comme garantie pour le pouvoir, l'impuissance organisée des assemblées représentatives qu'il avait cru devoir laisser subsister.

La première était le Corps législatif dont la Constitution de Lyon faisait l'organe de la volonté nationale. Ni son recrutement, ni ses attributions ne pouvaient inspirer d'ombrage au gouvernement, dont il votait les projets sans pouvoirs ni les modifier ni leur en substituer d'autres. C'était d'autre part Bonaparte qui à Lyon avait nommé tous ses membres ; et les collèges électoraux n'intervenaient au début dans sa composition que pour combler, par des nominations partielles, les vides produits dans ses rangs. Dès 1805 d'ailleurs, la première velléité

d'indépendance de cette assemblée avait entraîné pour elle, non pas même la mort sans phrases, mais la mort par prétérition ; en s'abstenant simplement de la convoquer, l'Empereur l'avait fait disparaître de la scène publique sans que personne parût s'apercevoir de son absence.

En 1808, l'institution du Sénat avait eu pour objet de la remplacer par une autre assemblée représentative. Mais là encore, il ne s'agissait que d'un simulacre de représentation, puisque la moitié des sénateurs étaient à la nomination directe du souverain, et que l'autre moitié seulement devait être prise sur des listes dressées par les collèges électoraux, mais établies en réalité sous l'inspiration et presque sous la dictée du Gouvernement. Aussi le Sénat ne fut-il jamais qu'une réunion de fonctionnaires, dont le rôle put être qualifié, comme celui du Sénat français, comme celui de machine à adresses et à décrets.

Après le Corps législatif et le Sénat, il convient d'accorder un peu plus d'importance aux Collèges électoraux, dans lesquels on peut voir, sinon la pièce maîtresse, au moins le rouage le plus original du mécanisme politique institué à Lyon. Ils subsistèrent, quoique sous une forme effacée, pendant toute la durée du régime, et représentaient, aux termes même des textes constitutionnels, l' «organe primitif de la souveraineté nationale », c'est-à-dire ce qu'on a appelé plus tard le « pays légal ».

Mais cet organe de la souveraineté n'était en réalité qu'une réunion de notables : corps restreint, puisqu'au début il ne comptait pas plus de 600 membres; corps fermé, puisqu'ils étaient nommés à vie et se recrutaient par cooptation ; corps immobile, puisque la composition en avait été fixée pour la première fois par Bonaparte et ne pouvait plus être modifiée qu'insensiblement par les morts ou les démissions. La seule originalité de cette assemblée était la singulière disposition, commune d'ailleurs aux statuts des Républiques italienne et ligure, qui répartissait les électeurs, non par régions comme d'ordinaire, mais par ordres correspondant aux grandes forces sociales qu'on voulait laisser agir sur les affaires publiques. 300 sièges étaient réservés aux propriétaires, c'est-à-dire à l'ancienne classe dirigeante ; 200 aux commerçants, c'est-à-dire aux

représentants des intérêts auxquels la révolution avait donné une vitalité nouvelle ; 200 enfin aux *savants*, c'est-à-dire à la classe intellectuelle dont la reconnaissance comme classe politique devait attester le caractère progressiste du régime. A mesure que de nouveaux départements s'étaient ajoutés au noyau primitif de l'état italien, ils avaient reçu à leur tour leur contingent d'électeurs, répartis dans la même proportion et calculés d'après le chiffre de leurs habitants ; de sorte que pendant la dernière année du régime, les trois collèges avaient vu monter le total de leurs membres à 1153, dont 495 *propriétaires*, 329 *commerçants* et 329 *savants*.

Leur importance avait malheureusement décliné dans la mesure même où s'accroissait leur effectif. Leurs attributions, purement électorales, consistaient au début à pourvoir aux vacances de la Consulte d'Etat, du Corps législatif, des Tribunaux de révision et de cassation et enfin des Commissaires de la Comptabilité nationale. Parmi ces corps, le gouvernement supprima les uns lors de la transformation monarchique de 1805 ou se réserva les nominations aux autres. Les collèges eurent, il est vrai, à présenter des candidats pour la formation du Sénat en 1808 ; mais comme cette consultation fut unique, ils n'eurent plus à exercer leurs fonctions électorales que sur eux-mêmes, afin de combler les vides très rares qui se produisaient dans leur sein. On leur avait donné comme compensation, par le 3e statut constitutionnel, le droit de dresser la liste des candidats parmi lesquels le pouvoir devait choisir les membres des Conseils Généraux et les juges de paix : mais, par un retour au principe géographique qui était pour eux un nouveau sacrifice, ils procédaient à cette opération, non dans ces séances par ordre, dont la nécessité aurait pu porter ombrage au pouvoir en favorisant des mouvements d'opinion, mais dans des sessions annuelles et locales qui réunissaient chaque année au chef-lieu tous les membres d'un même département. A partir de 1809 d'ailleurs, ce fut là leur seule forme d'activité et l'on ne trouve plus dans les documents officiels de trace de convocation générale.

Cette institution, si modeste déjà à son origine, avait donc subi des mutilations qui avaient eu pour effet de la réduire à

un effacement complet. Elle n'en subsistait pas moins, et ce seul fait était une promesse et pouvait devenir une garantie pour l'avenir. Il existait désormais dans l'état un corps investi de la mission permanente de représenter la nation. Il pouvait en faire entendre la voix en cas de carence du pouvoir, en plaider la cause devant les puissances le jour où l'écroulement des forces matérielles sur lesquelles se fondait le régime aurait rendu leur valeur aux forces morales qu'il avait cru inutiles à on maintien. A la chute de la domination française, les Collèges italiens, replacés par cet événement sur le premier plan de la scène politique, devaient être appelés à jouer un rôle effectif, sinon décisif, si des erreurs de tactique et des rivalités intéressées n'avaient paralysé leur action. Là encore, les formes constitutionnelles établies par le régime napoléonien semblaient avoir une vertu indépendante de leur contenu et supérieure à leur utilité immédiate.

Ecartée des assemblées politiques, la vie publique s'était-elle au moins réfugiée, comme il arrive quelquefois, dans les assemblées locales ? Le gouvernement impérial devait à ses principes de hiérarchie territoriale d'en multiplier le nombre, mais à ses principes de centralisation de ne leur laisser aucune initiative ni aucune influence. Chaque Département avait un *Conseil Général*, de 30 à 40 membres, selon son importance ; dans chaque arrondissement existait un *Conseil de district* qui en comptait 11 ; dans chaque commune enfin un *Conseil Communal* dont les membres étaient au nombre de 40, 30 ou 15 d'après un classement en trois catégories, dont la première comprenait les villes, la seconde les bourgades et la troisième les villages et la campagne. Mais c'était à tous les échelons de ce système de la représentation locale, le souverain (ou même son délégué, le préfet, pour les communes rurales) qui faisait toutes les nominations et sa liberté de choix n'avait pour limite que la formalité bien illusoire de la présentation par les Collèges pour les places de conseillers généraux. On devine quelles garanties d'indépendance pouvaient présenter des corps recrutés de cette façon.

On avait, il est vrai, laissé aux conseillers communaux comme un semblant de *self government* en leur donnant la faculté

d'élire eux-mêmes dans leur sein leurs *auziani* ou *savji*, c'est-à-dire des officiers municipaux qui, au nombre de six, quatre ou deux, selon le rang de leurs communes, y exerçaient les fonctions dévolues au pouvoir exécutif ; mais ceux-ci se trouvaient en présence d'un maire (appelé *podestat* ou *syndic*) nommé par le gouvernement. Au début, il y avait entre celui-ci et ceux-là une sorte d'égalité de pouvoir, exprimée dans cette formule qu'ils délibéraient ensemble « sous la forme collégiale » (décret du 8 juin 1805). Les tendances du régime n'avaient pas tardé à rompre cet équilibre, d'ailleurs assez difficile à observer en pratique. Dès 1806 (17 juillet), le Vice-Roi écrivait à ce sujet au ministre de l'Intérieur; « Vous voulez que le Podestat soit le premier homme de la commune et que l'administration, au lieu d'appartenir en même temps aux sages et à lui, appartienne exclusivement à ce dernier... Vous avez mille fois raison de vouloir tout cela : vous vous montrez pénétré de cet excellent principe que juger est le fait de plusieurs et administrer le fait d'un seul » ; et, pour prévenir à l'avenir « ces petites guerres d'attributions », il adoptait, après quelques mois de réflexion (décret du 5 juin 1807), un moyen radical, consistant à concentrer purement et simplement entre les mains du syndic ou podestat les pouvoirs partagés avec les conseillers élus. La dernière institution locale qui eût conservé quelques vestiges d'autonomie se trouvait ainsi comme les autres à la merci du pouvoir central. Quoique parfois un peu tracassière dans ses formes, il semble que cette étroite tutelle ait été aisément supportée, et même qu'elle ait donné de bons résultats, car elle eut pour premier effet d'endiguer ce flot de dépenses supplémentaires et par suite de centimes additionnels auxquels l'inexpérience ou la mégalomanie de leurs membres entraînait trop souvent les assemblées de département, de district ou de commune. Celles-ci ne se trouvaient point encore mûres pour l'exercice de libertés dont elles n'avaient jamais joui, sauf dans les communes rurales de Lombardie, et ne paraissent point d'ailleurs avoir songé à les réclamer.

V.

Quand un régime prétend suffire à la vie de tout un peu-

ple, quand il étend sans cesse le domaine de son action au détriment des libertés générales ou des initiatives locales ou privées, il présente le caractère de cette monarchie administrative dont le type a été fixé en France sous Louis XIV ; sa raison d'être et son mérite principal résident dans la forte organisation des services publics qu'il a multipliés. Dans le Royaume d'Italie, ceux-ci étaient constitués avec la même ampleur et d'après le même principe qu'en France, mais ils y représentaient une innovation beaucoup plus originale puisqu'elle ne trouvait pas de précédents dans l'œuvre d'un grand état centralisateur. Afin de les passer en revue, il convient d'en dresser la liste, allongée par les idées napoléoniennes sur l'omnipotence de l'état, de les ranger par ordre d'importance et de faire ressortir, avant les mécanismes respectifs de chacun d'eux, les traits communs de leur économie générale.

En tête, on pouvait placer naturellement les finances qui, dans un état organisé, forment le support de toute l'administration et qui prenaient une extension particulière dans un régime que ses principes conduisaient à accroître constamment, avec le domaine de l'état, le montant des dépenses publiques.

Si le souci de trouver des ressources pour y suffire primait toute autre considération, la création d'une armée et d'une marine venait immédiatement après dans les préoccupations gouvernementales ; c'était la conséquence du service militaire qui régissait l'Europe et forçait Napoléon à défendre ses établissements extérieurs contre des tentatives de revanche ; c'était aussi une véritable révolution dans un pays dont les territoires relevaient auparavant de dominations étrangères ou formaient des souverainetés trop infimes pour avoir une organisation propre de défense nationale.

Après la défense du pays contre ses ennemis extérieurs, les théoriciens du droit public rangent d'ordinaire, parmi les plus pressantes obligations de l'état, celle de préserver contre toute menace les personnes, la sécurité ou la santé de ses ressortissants. Il y parvient par une organisation de police et de justice s'il s'agit de réprimer la criminalité, d'une organisation d'hygiène publique s'il s'agit de combattre les embûches de la maladie et les fléaux de la nature. Cette double tâche de protec-

tion avait fait dans le Royaume d'Italie l'objet d'une série de mesures dont l'ensemble forme ce que l'on pourrait appeler son œuvre sociale.

La défense de l'état contre les attaques extérieures et des particuliers contre les menaces intérieures représente pour tout gouvernement la raison de son existence et l'exécution de la première de ses obligations. Le régime napoléonien, conséquent avec les principes révolutionnaires sur le rôle de l'état, y avait ajouté une tâche de perfectionnement national qui était à la fois matérielle, intellectuelle et économique. Matériellement il avait pris en mains l'exécution de grands travaux publics, surtout des voies de communications, des embellissements urbains, et en général de tous les changements propres à modifier l'aspect extérieur du sol. — Intellectuellement il prétendait diriger la formation des esprits par l'éducation de la jeunesse, les progrès des sciences, des lettres et des arts, par l'impulsion et l'orientation données à toutes les formes de la pensée. — Economiquement enfin il aspirait à régler toutes les questions qui se rapportaient à la production ou à l'échange des richesses, à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce. C'étaient là des manifestations de l'activité privée qui devenaient désormais des fonctions publiques, et qui reculaient dans des proportions ignorées jusqu'alors les limites du domaine de l'état.

Toutes ces administrations, anciennes ou nouvelles, se rapprochaient par quelques traits communs, caractéristiques du régime et qu'on pourrait résumer en trois mots : symétrie, hiérarchie, centralisation. Elles se trouvaient réparties dans des cadres géographiques uniformes, qui étaient les départements, et qui rentraient eux-mêmes dans des divisions plus larges pour aboutir à une direction supérieure résidant à Milan. A cette hiérarchie des attributions correspondait exactement celle des fonctionnaires chargés de les remplir, et assez symétriquement subordonnés les uns aux autres pour que leur organisation eût la forme d'une pyramide dont le sommet était dans la capitale. C'est là une conception dont il faut maintenant un certain effort pour saisir l'originalité, sur laquelle nous a blasés une pratique d'un demi-siècle. Par son aspect de rigueur et de régularité, elle heurtait toutes les habitudes reçues, au sortir de régi-

mes administratifs formés par le temps et non par la raison, régis par des usages séculaires plutôt que par des textes précis, et où abondaient les inégalités, les exceptions et les anomalies.

Cette machinerie gouvernementale ne présentait pas un moindre contraste avec le passé par l'activité de son fonctionnement que par la précision compliquée de son mécanisme. Les administrations de l'ancien régime, volontiers somnolentes, reposaient sur le principe du moindre effort pour leur action, de l'ancienneté pour l'avancement de leurs employés, de la routine pour leurs rapports avec les populations. La nouvelle au contraire semblait avoir pris pour mot d'ordre ce besoin d'activité à tout prix qu'un néologisme expressif désigne de nos jours sous le nom de « dynamisme » ; elle cherchait tous les moyens de tenir ses fonctionnaires en haleine par l'émulation, combattait en eux l'automatisme comme un manquement au devoir et semblait, dans la réalisation des réformes qu'elle multipliait, mettre son amour-propre à les forcer, au lieu de les accomplir progressivement, à bousculer le passé au lieu de s'en détacher, à briser des obstacles qu'il eût été possible de tourner. Par ces allures expéditives et quelque peu brutales elle devait, garder en bien des points le caractère précaire d'une œuvre poursuivie sans le secours du temps, mais elle manifestait une vitalité de pensée, une vigueur de création qui étaient inconnues jusqu'alors et qui semblent n'avoir jamais été égalées depuis.

Albert PINGAUD.

Notes extraites des Mémoires d'un diplomate russe, M. Michel de Bartholomei

Michel de Bartholomei, né en 1836, était le fils cadet du général Théodore de Bartholomei, gouverneur de la forteresse de Brest-Litovsk. Il fut successivement secrétaire de l'ambassade de Russie à Constantinople (1856-1859), *secrétaire à Téhéran et chargé d'affaires dans le même poste, premier secrétaire du Département asiatique au Ministère des Affaires Etrangères en* 1865. *Détaché en* 1868 *auprès du gouverneur du Caucase, il fut envoyé ensuite comme conseiller à l'ambassade de Russie à Londres, où il remplit à plusieurs reprises les fonctions de Chargé d'affaires pendant les absences des ambassadeurs Brunow et Schouvaloff en* 1870 *et* 1876. *Nommé ministre aux Etats-Unis le* 26 *avril* 1880 *il démissionna pour raisons de convenance personnelle en* 1882.

Il avait épousé en premières noces une Anglaise qui lui donna deux filles ; devenu veuf il se remaria quelques années plus tard avec Mlle Marie Martinoff, de Moscou, dont il eut une troisième fille Mlle de Bartholomei. Il mourut en 1895.

I.

Le Comte Schouvaloff, Ambassadeur a Londres.

Je consigne ici pour mémoire que, lors de la guerre d'Orient. 1877-1878, Schouvaloff, notre ambassadeur à Londres, avait en certains cas une manière d'agir très peu correcte, très peu usuelle et je crois très peu connue de l'Empereur et du Ministère des Affaires Etrangères à St-Pétersbourg. Ainsi, afin d'en-

gager la responsabilité de notre gouvernement dans ses pourparlers avec l'Angleterre, et peut-être par des voies qu'il serait pénible et difficile d'approfondir, il avait pris l'habitude de communiquer au Gouvernement anglais les dépêches télégraphiques chiffrées qu'il recevait du Ministère des Affaires Etrangères, dans leur texte même, sans aucune de ces altérations qu'il est d'usage de faire pour couvrir et déguiser la rédaction et la transmission du chiffre. Malgré quelques objections soulevées par ses secrétaires, il continua à agir ainsi et l'on pouvait trouver alors dans les « blue books » anglais le texte exact de nos dépêches chiffrées.

Il est difficile d'établir le motif réel d'une semblable manière d'agir du comte Schouvaloff, mais ce que l'on aura également de la peine à croire, c'est que le Ministère des Affaires Etrangères à St-Pétersbourg qui, cependant, était sensé parcourir les « blue books » anglais, ne s'est jamais aperçu de cette suite d'imprudences volontaires de son ambassadeur à Londres et n'a jamais eu l'occasion de retrouver le texte de ses dépêches dans ces pages des recueils parlementaires que le Ministre à St-Pétersbourg et plusieurs de ses assistants prétendaient cependant lire en entier.

***

Pendant les premières années de son ambassade à Londres, le comte Schouvaloff s'était montré très attentif auprès de Lady Derby, femme du Ministre des Affaires Etrangères du cabinet Beaconsfield.

Lady Derby, femme tout à fait sur le retour et qui plus est, de peu d'esprit, se montra fort flattée des attentions du comte Schouvaloff, actif, insinuant et très entreprenant en paroles auprès des femmes, car pour le fond même d'un vrai commerce amoureux, il n'avait guère la réputation d'être très fort, et se bornait plutôt aux escarmouches sans aborder le vrai combat. Quoi qu'il en soit, il devint si assidu auprès de Lady Derby, en vue des intérêts de ses succès diplomatiques, que la Reine elle-même intervint dans cette affaire et adressa à la dame des reproches et des remarques sur cette intimité peu séante entre la femme d'un Ministre des Affaires Etrangères et un représentant étranger.

Le comte Schouvaloff allait régulièrement chaque jour chez Lady Derby sur les 3 heures et, en rentrant, il trouvait toujours moyen d'expédier un télégramme secret à St-Pétersbourg, mais qui ne contenait généralement que des appréciations et non des nouvelles. Cependant cette fréquentation ne restait pas sans une utilité et sans avantages réels pour Schouvaloff. C'est ainsi que, lors des premières mesures hostiles adoptées par l'Angleterre en vue d'intimider la Russie dans la marche des armées vers Constantinople, Lady Derby dit à Schouvaloff : « *Beware of half-way houses* » ce que nous eûmes bien de la difficulté à comprendre à l'ambassade, car Schouvaloff, quelque peu sourd, fort distrait, et de plus comprenant très mal l'anglais, saisissait parfois d'une manière incomplète ce que lui disait Lady Derby.

Nous ne pûmes comprendre la véritable portée de ce demi-aveu, qui faisait pressentir que l'Angleterre était décidée à se saisir de quelque point intermédiaire sur la route des Indes. Il me souvient que je suggérai l'idée d'une occupation en Egypte, mais cela même avec défiance, car cette idée semblait trop audacieuse dans le temps. Ce que Lady Derby voulait faire comprendre à Schouvaloff, sans commettre cependant un acte de trahison trop évidente, c'était l'occupation immédiate de l'île de Chypre, mais, malgré le demi-aveu de Lady-Derby, ni Schouvaloff, ni aucun des membres de l'Ambassade de Russie ne parvint à découvrir ce secret de la politique anglaise, et la prise de possession de Chypre fut une surprise pour nous tous.

***

Schouvaloff avait quitté la Russie et le poste de confiance qu'il occupait auprès de l'Empereur Alexandre II, en emportant une impression d'aigreur vis-à-vis de tous les autres ministres et gens influents qu'il avait laissés derrière lui à St-Pétersbourg et avec un sentiment de dédain et de haine envers son Souverain. Aussi parlait-il avec peu de retenue de l'Empereur et de tout ce qui tenait à la Russie et il s'énonçait à cet égard comme s'il eût été un étranger, et même un étranger hostile.

Lors de l'affluence des volontaires russes en Serbie, en 1875, et au plus fort de la lutte entre ce pays et la Turquie, il advint que Schouvaloff se trouvait à causer avec quelques anglais et

plusieurs diplomates étrangers, entre autres des Autrichiens, dans le temps très mal disposés envers les Serbes. Schouvaloff émit l'opinion qu'il ne fallait pas mettre à la charge du Gouvernement Russe ce qui se passait en Serbie, car les volontaires russes n'étaient qu'un ramassis de canailles.

Cet échantillon de son langage fera comprendre le peu de retenue, de tact, et je dirai d'habilité qui présidait aux paroles de Schouvaloff. En général, ceux qui l'auront connu de près ne peuvent guère partager l'opinion éphémère qui a régné en Russie pendant quelque temps à son égard.

***

Je citerai ses premiers débuts à l'ambassade de Russie à Londres.

Il arrive de grand matin par le train de marée de Douvres. Il me dit qu'il a besoin sur le moment de 500 livres sterling pour les remettre à un secrétaire de la légation Allemande à Dresde, le comte Radolinsky, avec lequel il a fait route depuis Paris. Ce comte Radolinsky s'était adressé à Schouvaloff dans le coupé dans lequel ils voyageaient seuls à eux deux, lui disant qu'il le connaissait de vue et de réputation et lui racontant que lui, Radolinsky, venait en Angleterre pour y faire saisir des entrepôts de faux billets de banque allemands et arrêter les faux monnayeurs et que, dans la poursuite de cette affaire, il avait trouvé les endroits où se trouvaient déposés de faux billets russes, des machines et différents engins d'imprimerie, enfin les résidences mêmes des principaux coupables.

Radolinsky dit à Schouvaloff qu'il serait heureux de lui rendre le service de découvrir et arrêter la bande et saisir le faux argent : ce serait un succès marqué pour l'ambassadeur de Russie de débuter d'une façon semblable.

Pour obtenir ce brillant résultat, Radolinsky n'avait plus besoin, disait-il, que de 500 livres sterling et il se faisait fort de faire saisir le tout le lendemain même du jour où les 500 livres lui seraient remises.

Schouvaloff me dit qu'il veut tenter le coup, qu'il en est sûr, et me demande l'argent. Malgré les conseils et indications que je lui soumets, il insiste et je lui remets un chèque sur les Baring que, par dernière mesure de prudence, je date de deux

jours plus tard, afin d'avoir un jour entre l'exécution de la promesse et le paiement des banquiers. Selon ce qui était convenu entre Radolinsky et Schouvaloff, un vieux serviteur de confiance de l'ambassade se rend à Charing Cross et dans un salon d'attente trouve l'individu et lui remet le chèque contre reçu. Le lendemain se passe dans une vaine attente de la part de Schouvaloff, qui ne reçoit qu'un seul télégramme signé Radolinsky d'une station des environs du Crystal Palace. Le troisième jour, le chèque est encaissé chez les Baring par Radolinsky et Schouvaloff n'entend plus parler de l'affaire. Il en est quitte pour prier le Ministre des Finances Reutern de faire solder les 500 livres, données par lui à un simple escroc.

Tout raisonnement paraîtrait de trop en face d'un fait semblable. Il suffirait de remarquer qu'en ce moment même Schouvaloff quittait le Ministère de la Police qu'il avait occupé pendant 10 ans. Quelle habitude des affaires, des hommes et quel coup d'œil !

II.

Concernant le prince Gortchakoff.

Comme je viens de parler de certains agissements du Ministère des Affaires Etrangères, je trouve ici le moment de reproduire quelques détails sur le Chancelier Prince Gortchakoff. Voici ce qui m'a été raconté dernièrement par M. de Giers.

Ce dernier était adjoint du Ministre. On approchait de la fin de la guerre d'Orient en 1878, et le Général Ignatieff était à la veille de son départ pour San-Stefano. Giers devait également faire une absence momentanée de St-Pétersbourg pour aller assister en Hollande au mariage de son fils, et devait obligatoirement partir le lendemain. Le matin, le Chancelier Gortchakoff le fait venir chez lui, où il trouve Ignatieff. « Procédons vite, leur dit Gortchakoff, car à deux heures il me faut être chez l'Empereur, pour le Conseil extraordinaire appelé à examiner les instructions qui seront données à Ignatieff. » Celui-ci, qui les avait rédigées pour lui-même, se met à les lire, Gortchakoff répète à chaque instant: « Plus vite, plus vite. » Quand Ignatieff arriva au détail de la délimitation de la Bulgarie, et commença à spécifier la ligne de démarcation de ce futur état, Gortchakoff

disait : « C'est comme s'il chantait pour moi ! il veut nous faire voir qu'il était un officier d'état-major, passez, passez... » et quand Giers tâchait de l'arrêter et de demander à Ignatieff des explications, en relevant l'importance que ce tracé aurait dans peu de temps pour le bien-être de tant de populations chrétiennes en Orient, Gortchakoff disait : « N'entravez pas inutilement la lecture, je vois les choses de haut, tout cela m'est indifférent — mais pas d'Andrinople, je ne veux pas d'Andrinople » — et lorsque Giers s'efforçait d'amener un examen un tant soit peu plus consciencieux du tracé des futures frontières, le Chancelier continuait toujours : « Cela n'a pas d'importance pour moi, mais pas d'Andrinople et pas de Salonique, j'accorde tout le reste. » Ensuite à mesure qu'Ignatieff lisait, le Chancelier le dépêchait en répétant qu'il fallait être à temps pour le Conseil de l'Empereur à 2 heures, et c'est ainsi que, sans avoir fait la moindre observation sur le projet d'instructions d'Ignatieff et sans avoir laissé à Giers la moindre possibilité de l'examiner, Gortchakoff leva la séance et se rendit avec ses deux assistants chez l'Empereur, où l'on ratifia les instructions à Ignatieff, après un examen aussi peu approfondi que celui qui venait d'avoir lieu.

***

Au Congrès de Berlin, la discussion des affaires d'Orient n'avait véritablement lieu qu'entre les représentants Russes et Anglais. Le tracé de la nouvelle frontière en Asie Mineure traînait en longueur. Gortchakoff avait apporté avec lui une carte sur laquelle l'état-major russe avait indiqué trois lignes de frontière possibles; la dernière, la moins avantageuse de toutes pour nous, était marquée sur la carte même avec ces mots: « Seulement en cas d'absolue nécessité ».

Comme les plénipotentiaires russes et anglais ne parvenaient point à tomber d'accord, Gortchakoff prend jour avec Beaconsfield et traite avec lui de l'affaire. Il lui montre la carte. Beaconsfield, quoique à moitié aveugle, remarque certaines annotations faites sur la carte russe, il la demande à Gortchakoff, soi-disant pour étudier les détails de la question, et le Chancelier, toujours distrait lorsqu'il ne s'agit pas de ses intérêts personnels, la lui remet.

Beaconsfield fait venir chez lui l'un de ses secrétaires (qui m'a confirmé plus tard la véracité de cette version) lui montre la carte, et se fait traduire les annotations russes. Il rend plus tard la carte à Gortchakoff et à la première séance du Congrès, il insiste sur la ligne de frontière qu'il avait vu tracée de l'état-major russe et obtient ainsi une frontière et des concessions auxquelles les Anglais étaient loin de s'attendre.

***

Il existait une version d'après laquelle Gortchakoff, alors sur le déclin de son âge, aurait fait des aveux à l'ambassadeur d'Autriche, qui étaient destinés à l'usage exclusif de l'ambassadeur d'Allemagne. Cette version est tout à fait exacte et m'a été pleinement confirmée par M. de Giers. Voici comment les choses se seraient passées.

La Russie était en pourparlers avec l'Allemagne d'un côté et avec l'Autriche d'un autre. Les deux puissances étrangères n'étaient pas initiées à un égal degré à nos intentions, car si l'Allemagne avait reçu toutes nos confidences, il s'agissait au contraire d'amener l'Autriche à de certaines concessions et nous échangions avec les Allemands nos vues éventuelles qui allaient jusqu'à une certaine contrainte et à une pression matérielle à exercer contre l'Autriche. Mais nous n'étions pas encore tombés d'accord sur tous les points avec le gouvernement Allemand, et il y avait intérêt majeur à ne pas laisser connaître le fait de cette négociation séparée à l'Autriche, envers laquelle l'Allemagne jouait en quelque sorte double jeu.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur autrichien à St-Pétersbourg, Langenau, se présente chez Gortchakoff, qui, tout plein de son sujet, le prend pour Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne et lui dévide tout son chapelet de griefs et récriminations contre l'Autriche, en discutant les diverses mesures comminatoires ou de pression effective à exercer contre le cabinet de Vienne, Langenau, atterré, se défend si faiblement que Gortchakoff, d'après son habitude, le noie dans un flot de paroles et l'engage à rentrer chez lui méditer sur ce qu'il lui a dit.

Langenau, pris à l'improviste et effrayé de ce qu'il vient d'entendre, descend l'escalier et entre chez Giers. Il s'affaisse en face de lui sur un divan et reste sans parole; Giers étonné

et loin de songer à ce qui vient de se passer, le croit saisi d'un malaise subit. Il tâche de remettre Langenau, qui lui raconte alors les menaces dirigées contre son pays et le danger subit que Gortchakoff vient de lui faire entrevoir.

Pris à son tour à l'improviste, Giers comprend l'imbroglio qui vient de se passer, se rejette sur des assurances générales et s'efforce de persuader Langenau que le Chancelier lui a parlé uniquement d'éventualités possibles et non d'une marche convenue avec le Cabinet de Berlin, mais, se rendant compte du degré limité de croyance que lui prêterait Langenau, il arrange immédiatement une entrevue avec l'ambassadeur d'Allemagne Schweinitz, auquel il est obligé de faire confidence presque complète de l'indiscrétion commise par le Chancelier, et supplie Schweinitz de l'appuyer auprès de Langenau dans le sens des explications qu'il vient de donner à ce dernier.

Heureusement que l'intérêt solidaire qui liait alors les cabinets de St-Pétersbourg et de Berlin amène Schweinitz à adopter sans délai la ligne de conduite indiquée par Giers, et ses efforts parviennent à rassurer quelque peu le représentant autrichien ou du moins à arrêter tout développement dangereux de cet incident.

Pour apprécier combien la confusion commise par Gortchakoff était inexcusable, même au point de vue extérieur, il faut se rappeler que Langenau était un vieillard avec une figure animée et des yeux brillants, de plus avec une jambe de bois, — tandis que Schweinitz, bien plus jeune, long, maigre avait une figure de jésuite, de jésuite protestant ; si cette variété existe, au physique comme au moral, il pouvait la représenter.

Quand Giers vint expliquer tout ce malentendu dangereux à Gortchakoff, celui-ci, loin de s'excuser ou de l'admettre, se rejeta sur sa dignité, sur son autorité et renvoya Giers en l'engageant à ne plus revenir lui faire de leçons.

III.

Détails concernant le mariage d'Alexandre II et de la Princesse Yourievsky.

Au mois de Février 1885 j'ai eu l'occasion de voir plusieurs fois M. de Giers, alors Ministre des Affaires Etrangères, qui m'a raconté, entre autres choses, ce qu'il savait sur le mariage du défunt Empereur Alexandre II avec la Princesse Dolgorouky.

M. de Giers se trouvait à Zarskoie-Sélo en 1880, dans l'une des attenances du palais. Il était dans les meilleures relations avec le Ministre de la Guerre, Dmitri Alexcievitch Milutine, et le voyait journellement. Un matin, Milutine entre chez Giers et lui dit avec une figure bouleversée : « C'est fini, l'Empereur est marié. » Sur une exclamation de doute de Giers, il lui affirme la nouvelle, qui est encore tenue secrète, mais qui est destinée à être notifiée sous peu.

Les deux ministres s'écrient qu'ils y voient un danger de plus pour l'Empereur et que leurs craintes pour ses jours ne font qu'augmenter. Milutine donne quelques détails à Giers, notamment sur la participation active prise par le général comte Loris-Mélikoff, alors au faîte du pouvoir et de son influence, et qui, rapproché sur ce terrain de l'Empereur, est devenu un familier complaisant et actif du Souverain et de sa jeune femme. La nouvelle du mariage, sans être annoncée, se répandit bientôt dans le public, et les principaux intéressés, l'Empereur et la princesse Dolgorouky, y contribuèrent même directement.

Quelques semaines après, l'Empereur devait se rendre à Livadia (Crimée), sa suite ordinaire l'accompagnait, ainsi que 4 ou 5 Ministres, parmi lesquels Milutine, Giers, Possiet (Voies et Communications), etc... L'Empereur n'entra pas dans son train spécial, au moment du départ, mais ce train fut arrêté à la station de jonction de Kolpino, ce qui nécessairement éveilla l'attention.

Après un arrêt assez long des voitures arrivèrent et on vit se diriger vers le train de l'Empereur, la princesse Dolgorouky, deux ou trois de leurs petits enfants, des bonnes, des femmes de chambre, Mlle Schébéko, enfin tout le train bourgeois d'une famille particulière en voyage. Giers se retira dans son coupé,

et quoique travaillant chaque matin avec l'Empereur et dînant avec lui, il ne vit pas la Princesse ou ses enfants pendant tout le trajet qui dura quatre jours.

Le surlendemain de l'arrivée à Livadia, Giers vint travailler comme de coutume chez l'Empereur. Pendant qu'il faisait son rapport, une porte s'ouvrit et un petit garçon, habillé à la russe, s'écria : « Mon Père, je n'ai point d'encre ! » « Va-t-en », s'écria l'Empereur, tandis que Giers, avec cette figure fatiguée et effarée qu'on lui connaît, plongeait dans ses papiers.

Très peu de temps après, la même porte s'ouvrait derechef et le même enfant de crier : « Il me faut de l'encre, mon Père, viens nous en donner ! » Même exclamation et refus de l'Empereur, même attitude de Giers.

Alors, après quelques instants de silence, et visiblement embarrassé, l'Empereur fit part à Giers de son mariage, donnant pour raison que c'était un cas de conscience vis-à-vis de la jeune femme et de ses enfants; et qu'il avait dû le faire aussi vite après le décès de sa première femme, l'Impératrice, car lui, l'Empereur, n'était plus sûr de son lendemain et que sa vie était trop menacée pour pouvoir différer. Il demanda ensuite l'avis et l'opinion de Giers, qui se confondit en excuses, défaites et ménagements. L'Empereur ajouta alors que du moment où Giers devait passer quelques mois à Livadia dans son intimité, il devait de suite faire la connaissance de sa nouvelle femme et se dirigea immédiatement dans la pièce voisine d'où il ramena la Princesse. Celle-ci semblait la seule des trois qui n'éprouvât point d'embarras. Pendant que Giers s'inclinait devant la princesse Dolgorouky, l'Empereur, passant derrière le Ministre, lui disait à l'oreille : « Il faut lui dire Princesse. »

Il avait en vue par là d'éviter quelque malentendu pénible, parce que sa femme ne portait que le titre de princesse Youriévsky, tandis que des bruits commençaient déjà à circuler qu'elle aurait le titre d'Impératrice. Tout donne lieu de croire que l'Empereur avait en vue tôt ou tard de lui octroyer ce titre et qu'il était à la veille de la faire couronner à Moscou, lorsqu'il périt de mort violente le 13 Mars 1881. Des personnes qui veulent tout savoir prétendent que les chiffres des demoiselles d'honneur marqués Catherine III (nom de la princesse Dolgo-

rouky) étaient déjà préparés, en vue de la future cérémonie à Moscou.

C'est le comte Loris-Mélikoff qui s'était chargé de l'exécution de tous les détails, et qui, plus que tout autre, encourageait et poussait l'Empereur dans cette voie. Il y avait alliance marquée entre lui et la jeune femme du Souverain. Il ne faut pas oublier que Loris-Mélikoff était un homme qui n'aurait pu réussir dans un pays véritablement européen, et que, même en Russie, il pouvait passer pour malhonnête. Il paraît qu'il fut perdu sans retour dans l'esprit de l'héritier du trône, par le fait suivant :

L'Empereur Alexandre II désirant que son fils aîné avec sa femme et ses enfants, vint passer l'été à Livadia, chargea Loris-Mélikoff des pourparlers et l'envoya à St-Pétersbourg pour persuader l'héritier de venir. Il était chargé de faire part à ce dernier de tous les détails du mariage et du séjour à Livadia, et l'un des points principaux était de faire accepter par l'Héritier et sa femme la résidence de la princesse Youriévsky dans les appartements mêmes de la défunte Impératrice. L'Empereur Alexandre II tenait à amener par là un rapprochement entre ses propres enfants morganatiques et ceux de son fils, qui se trouvaient du même âge, et il espérait par là ramener à lui son fils et habituer la Césarevna à accepter la fréquentation et la compagnie de la Princesse.

A son arrivée à Saint-Pétersbourg Loris parvint à décider l'Héritier et à sa femme à se rendre en Crimée, mais il leur cacha tous les détails et Leurs Altesses Impériales partirent de St-Pétersbourg ignorant que la princesse Youriévsky habitait les anciennes chambres de feu l'Impératrice, la croyant quelque part dans une des attenances de Livadia et ne s'attendant ainsi nullement à une cohabitation forcée avec la nouvelle épouse de l'Empereur.

Pendant tout le trajet, l'Héritier et la Césarevna ne parvinrent pas à obtenir de Loris quelques détails ou explications plus rassurantes. A peu de distance de Livadia, l'Empereur vint à la rencontre de son fils aîné, se mit dans la même voiture que lui, annonça qu'il trouverait la princesse Youriévsky dans le palais et l'y amena tout droit avec la Césarevna. A leur

arrivée sur le grand balcon se trouvait la princesse Yourièvsky et quelque peu de personnes de l'entourage intime. La Princesse fait quelques pas au devant de l'Héritier et de sa femme, cette dernière s'arrête, hésite et éclate en larmes. Après une attente pénible et au milieu d'un silence général, la Césarevna tâche de se remettre, fait un effort, veut faire quelques pas, mais derechef se laisse aller à un transport de chagrin et à un flot de larmes. On dut permettre à la Césarevna de se retirer chez elle, sans avoir pu amener le moindre échange de paroles entre elle et la princesse Yourièvsky. Ce ne fut que plus tard qu'un certain « modus vivendi » fut établi, mais, malgré la fréquentation des enfants entre eux, l'Héritier et sa femme restèrent toujours sur une ligne formelle d'éloignement vis-à-vis de la Princesse et tout l'été se passa en contrainte et absence de cordialité dans les rapports rendus indispensables par cette cohabitation forcée de Livadia.

L'héritier du trône et sa femme ne pardonnèrent jamais à Loris Mélikoff le rôle qu'il avait joué dans ce pénible incident et ce fut la cause de sa chute quand le Césarévitch fut devenu l'empereur Alexandre III.

Michel de BARTHOLOMEI.

COMPTES RENDUS

Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, par Léon VAN DER ESSEN, tome I. Un vol. grand in-8° de 314 pages, Bruxelles 1933.

En écrivant l'histoire d'Alexandre Farnèse, M. van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, a voulu élever un monument digne de lui à un prince qu'il considère comme un des créateurs de la Belgique. Dans la préface qu'il a écrite pour le premier volume, M. Pirenne, l'historien national du Royaume, fait ressortir en effet que, gouverneur général des Pays-Bas pour le roi d'Espagne Philippe II, Alexandre Farnèse réussit, par son habileté politique, à rompre l'amitié des dix-sept provinces insurgées contre la monarchie espagnole : tandis que les états du nord formaient la république calviniste des Provinces Unies, les provinces du sud faisaient à Arras le 17 mai 1579 leur paix avec Philippe II : elles restaient fidèles à la religion romaine et soumises à leur souverain et devaient former plus tard la Belgique monarchique et catholique.

Le bel ouvrage, luxueusement édité et orné de belles gravures, dont M. van der Essen publie le premier volume et qui doit en compter deux autres, est le fruit de vingt années de travail. Des recherches poursuivies dans les riches archives farnésiennes à Naples et à Parme, dans les dépôts d'Espagne et dans les bibliothèques de France et de Belgique ont fourni la matière d'une étude où l'étendue de la science ne nuit en rien au charme du récit. Le héros du livre est digne du travail qu'il a inspiré. C'est une figure très attachante que celle de ce petit-fils de Charles-Quint par sa mère Marguerite de Parme qui se trouvait aussi le descendant d'un Pape, puisque son père Otavio Farnèse était le petit-fils de Paul III. Un des brillants représentants de cette époque de la Renaissance où il a vécu, Alexandre Farnèse fut élevé à la cour de son oncle Philippe II, qui le retenait près de lui comme otage pour s'assurer de la fidélité de sa famille. Il ne négligea pas les études classiques et fut capable de s'entretenir en latin avec les dames de la cour de Marie Tudor, mais il était passionné pour les exercices du corps et surtout pour l'art de la guerre. Une étroite amitié l'unit à Don Juan d'Autriche, frère de sa mère car il était comme elle fils naturel de Charles-Quint, mais plus jeune que son neveu. Alexandre Farnèse fit ses premières armes en combattant avec son oncle contre les Turcs; par sa vaillance, il eut une large part dans la victoire de Lépante (1571). Quand Don Juan devint gouverneur des Pays-Bas au nom de Philippe II, Alexandre alla combattre avec lui les rebelles dirigés par Guillaume d'Orange,

Il montra une fois de plus son héroïque témérité à la bataille de Gembloux où ils furent vaincus, mais doué comme sa mère d'un esprit politique remarquable, sagement conseillé par elle dans des lettres heureusement conservées et d'où M. van der Essen a tiré les plus précieux renseignements, il comprenait que la force des armes ne triompherait pas de la révolte des Pays-Bas. Il voulait négocier avec les révoltés. La mort de Don Juan d'Autriche, enlevé à 33 ans par la fièvre typhoïde, le fit choisir par Philippe II pour gouverner, après son oncle, les Pays-Bas. Il put ainsi y appliquer ses idées politiques. C'est à ce moment que s'arrête le premier volume de l'ouvrage de M. van der Essen.

On y trouvera, avec l'étude la plus documentée et la plus complète de la jeunesse et du caractère d'Alexandre Farnèse, la peinture du milieu où il a vécu, et des illustres personnages au milieu desquels il a été élevé : Philippe II, sa femme, la reine d'Angleterre Marie Tudor, son autre épouse, la charmante Elisabeth de Valois, et surtout la mère d'Alexandre, Marguerite de Parme, cette fille de Charles-Quint qui gouverna les Pays-Bas au nom de son frère. La description des fêtes données pour le mariage d'Alexandre Farnèse avec Marie de Portugal et du luxe avec lequel fut équipée la flotte flamande chargée d'aller chercher à Lisbonne la jeune épouse, nous montre la magnificence dont s'entouraient à cette époque les souverains et leurs représentants, source de folles dépenses dont l'étalage à Bruxelles contribua sans doute à provoquer le mécontentement et la révolte des provinces alors soumises à l'Espagne.

H. DE MANNEVILLE.

Marie-Thérèse d'Autriche 1717-1780, par Alexandre MAHAN. Un vol. in-8°. Payot, 1933.

Bien que l'auteur ait consulté, pour composer ce livre, les précieux documents des Archives de Vienne, rendus accessibles au public par la révolution de 1918, ce n'est pas à proprement parler une histoire complète de Marie-Thérèse qu'il a eu l'ambition d'écrire, mais simplement un essai biographique sur son règne, conçu dans un double dessein.

Au moment où le réveil de la question d'Autriche ramène l'attention sur ses précédents, M. Mahan a voulu d'abord rendre à la maison de Habsbourg et à son rôle dans l'histoire une justice qui semble lui avoir été trop parcimonieusement mesurée, en étudiant le règne de celle qui peut passer pour être le personnage le plus représentatif de ses mérites et de son œuvre. Et pour mieux comprendre la figure de Marie-Thérèse, il s'est proposé de considérer en elle la femme autant que la souveraine, sa vie intime autant que son existence officielle. Elle a apporté en effet les mêmes qualités et la même conscience professionnelle au gouvernement de sa famille qu'à celui de ses états, et elle a mené de front ses obligations de bonne ménagère et la poursuite de sa réputation de grande impératrice. Cette dualité de caractère, ce parallélisme entre ses deux formes d'activité se marquent dans une curieuse coïncidence extérieure que l'auteur, à deux reprises, a l'occasion de signaler. Au cours de la longue lutte dans laquelle elle se trouve jetée après son avènement (1740) et que termine la paix

d'Aix-la-Chapelle (1748), Marie-Thérèse met au monde exactement autant d'enfants (les sept premiers d'une série de seize) qu'elle a à soutenir d'années de guerre : comme si un caprice de la fortune se plaisait à faire alterner sous son règne les bulletins de bataille avec les bulletins de naissance.

C'est cette alternance entre les particularités de sa vie privée et les événements de sa vie publique qui semble caractériser l'œuvre de son biographe, ainsi que le plan suivi par lui. Les deux premiers chapitres de son livre sont consacrés à la naissance, à la jeunesse et au mariage de son héroïne; les six suivants (III-IX) au récit de son duel de vingt années avec Frédéric II et au jeu des alliances qui en changent les conditions; trois autres (X-XII), au tableau de sa vie familiale, à l'analyse de son caractère, à des détails sur son époux et ses nombreux enfants. Avant de raconter brièvement les circonstances de sa mort (Chap. XIV) l'auteur retrace dans un avant-dernier chapitre (XIII), trop brièvement résumé peut-être par rapport à l'ensemble, la revanche diplomatique qui fut la consolation de Marie-Thérèse à la fin de son règne, et qui lui permit de trouver dans l'annexion de la Galicie, de la Bukhovine et de l'**Innviertel**, une compensation à la perte de la Silésie, restée toujours amère à son cœur.

En traitant ce vaste sujet, M. Mahan a cherché à le renouveler à l'aide des correspondances des ambassadeurs britanniques à Vienne, et surtout à l'animer au moyen d'un grand nombre de portraits vivants, dont les uns sont dispersés dans le cours du récit, et les autres groupés dans un chapitre spécial (V). Nous voyons ainsi défiler sous nos yeux, au cours de la lecture, tous les principaux contemporains de Marie-Thérèse, que ce soient ses ministres comme Kaunitz, ses adversaires comme Frédéric II, ses parents comme son époux François de Lorraine ou sa fille Marie Antoinette. Et par là, le livre de M. Mahan gagne en variété ce que l'emploi de cette méthode un peu discursive risquerait de lui faire perdre en unité de composition.

Albert PINGAUD.

Marie Stuart, par Lady BLENNERHASSET, un vol. in-8° écu de 316 pages.

Le Roi chez la Reine, par Armand BASCHET, un vol. in-8° écu de 316 pages.

Avec Bonaparte en Italie et en Egypte, mémoires du général baron Desvernois, publiés par Albert DUBOURCQ, un vol. in-8° écu de 316 pages. Ces trois volumes ornés de gravures. Paris, Plon, 1933. (Bibliothèque Historique Plon.)

La « Revue d'Histoire Diplomatique » a été déjà signalé à ses lecteurs, dans son numéro du mois d'octobre dernier, l'heureuse innovation de la librairie Plon, qui publie dans d'élégants petits volumes, ornés de gravures et vendus reliés au prix très modique de 15 francs, des rééditions des meilleurs ouvrages historiques qu'elle ait édités. Débarrassés de toute surcharge inutile de notes, choisis parmi les écrits

d'auteurs dont le style facile et coloré fait de la lecture un plaisir, ces petits livres ont tout l'attrait de romans et ils prouvent que l'on trouve dans l'histoire plus d'intérêt et souvent plus d'événements dramatiques que dans les œuvres d imagination.

Tragique entre tous est le récit que nous donne Lady Blennerhasset de la vie de Marie Stuart. Dans la plus attachante des biographies, elle nous fait suivre avec émotion la destinée de la malheureuse reine d'Ecosse; née à l'heure sombre où son père Jacques V, vaincu par Henri VIII d'Angleterre, succombe désespéré et va mourir, terminant sa vie sur l'échafaud, reine d'Ecosse à onze ans, reine de France pendant quelques mois, prétendant au trône d'Angleterre, belle, cultivée et séduisante, passant en France une jeunesse heureuse où elle charme la cour et inspire les poètes, puis, après son règne agité en Ecosse, prisonnière de la reine Elisabeth d'Angleterre, passant dix-huit années en captivité sans que la rigueur de son sort abatte son énergie, Marie Stuart nous offre le spectacle de ce que peut avoir de plus brillant et de plus affreux la destinée humaine.

Le sujet du livre de M. Armand Baschet : **Le roi chez la Reine,** est beaucoup moins tragique. Il est quelque peu scabreux et il a fallu toute l'adresse de l'auteur pour le traiter avec l'élégance nécessaire. M. Baschet nous conte, dans cette histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, non pas seulement comment le jeune roi de France épousa l'Infante d'Espagne, mais aussi après quels longs délais, quelles péripéties, quelles négociations et quelles interventions de grands personnages, y compris le nonce du Pape, leur union devint enfin parfaite, et comment ce fut alors un événement européen. Cette curieuse histoire nous vaut un tableau fort intéressant de la cour de France et un portrait très vivant de ce prince au caractère assez mystérieux que fut Louis XIII.

Dans les **Mémoires du général baron Desvernois,** nous trouvons le simple, mais très prenant récit des aventures d'un jeune homme qui, parti en 1791 de Lons-le-Saulnier à Paris pour y chercher une position dans la Ferme Générale, y trouve une destinée toute différente. N'obtenant pas l'emploi qu'il espérait, il s'engage en 1792 dans l'armée qui fut d'abord celle de la Révolution, puis celle du général Bonaparte, enfin celle de l'empereur Napoléon. Combattant toujours avec « un excès d'intrépidité », dira de lui le maréchal Macdonald, Desvernois se bat sur le Rhin, en Italie, en Egypte, cent fois blessé, d'ailleurs bon observateur, nous pouvons en juger par la façon dont il conte ce qu'il a vu, et capable de faire autre chose que de combattre, puisque sous Murat il devint enfin gouverneur de deux provinces du royaume de Naples. Il rentre en France en 1815 sans rien rapporter de tant d'exploits que la gloire et ses souvenirs, mais dans ceux-ci, il nous apparaît avec une belle et sympathique figure de vaillant Français.

H. M.

Près de la reine Marie-Antoinette, par Joseph Durieux, 1 vol. Les Editions de France.

Dans une discussion toujours ouverte au sujet d'un dossier que la juste histoire ne peut pas clore, on est heureux d'avoir le témoignage

d'un historien aussi probe, aussi consciencieux, aussi patient que M. Joseph Durieux. Son livre, écrit-il, n'a été composé « ni pour salir la reine, ni pour la glorifier. Après avoir remué les cendres nous n'accusons pas, nous enquêtons, nous essayons de voir clair. Notre seul but, celui de l'histoire, est de chercher la vérité. »

De fait, les analyses, les démonstrations de l'auteur qui s'appuient en bien des points sur le livre de Mlle Mina Soderhzelar, contenant les épanchements, les confidences de Fersen offrent aux curieux des secrets de l'histoire un document de premier ordre.

Les textes soumis au lecteur apportent des dépositions successives et impressionnantes sur le chapitre pathétique dans la vie de Marie-Antoinette de ses relations avec Fersen. C'est non seulement une idylle, mais encore un roman, un roman vécu, qui poursuivi de longues années s'acheva comme un drame tout à fait sombre. M. Durieux incline à penser que l'attachement de Fersen pour la reine n'a pas toujours été platonique et chaste. Un point d'interrogation redoutable est posé par l'auteur qui, entre autres considérations qu'on pourra estimer plus ou moins probantes, précise que Louis Charles de France, duc de Normandie, est né le 27 mars 1785, c'est-à-dire moins de 9 mois après le départ de Fersen. Or les suggestions de certain journal mystérieux, non plus sur Louis XVII qui ne régna pas, mais sur le rôle impolitique et énigmatique que Louis XVI assuma depuis juin 1789, date de la mort du premier dauphin, soulèvent des voiles bien troublants. Et ces doutes, toute cette émotion se confirment dans la correspondance de Fersen, dans son journal qui atteste la révolte, l'indignation, le total bouleversement que parfois il éprouve. Dans des pages frémissantes il montre son cœur « brûlant sous une écorce de glace » et son existence anéantie depuis le supplice de la reine. Déjà après Varenne n'avait-il pas écrit à celle-ci : « Je ne vis plus que pour vous servir ». De son côté elle le proclamait « le plus aimé et le plus aimant des hommes ».

Il traîna des jours pleins de souffrances jusqu'à la fin non moins tragique à laquelle il était voué et qui survint, le 20 juin 1810, à Stockolm où il fut lynché par un peuple en délire sur la place publique.

Ce très passionnant volume contient des pages très neuves sur la captivité de Marie-Antoinette et son procès devant le tribunal révolutionnaire, où une fois de plus éclate l'illégalité la plus odieuse. Le récit de la dernière matinée de la Reine et de son exécution s'appuie sur de nouveaux témoignages. Enfin un grand enseignement ressort de la relation de ce qui advint de certains des juges ou plutôt des assassins de Marie-Antoinette. Etrange et juste retour des choses : huit d'entre eux périrent sur l'échafaud révolutionnaire.

A côté des bourreaux, figurent en très bonne place dans ce volume, les portraits de certains gardes du corps dont le dévouement sauva la famille royale lors de l'invasion par la foule du palais de Versailles. Nous apprenons ainsi, du plus autorisé des historiens, que ce corps, respectable donna toujours des preuves de bravoure et de loyauté. Aucune provocation ne vint de lui, aucun Suisse ne foula aux pieds la cocarde tricolore. Ces malheureux furent provoqués, outragés, assommés, assassinés et, pour ne pas exposer la famille royale, ils se livrèrent sans défense à la férocité de leurs adversaires. Le mot d'ordre avait été : « Ne tirez pas. » Il fut respecté et 120 députés ont pu affirmer

que, dans les échauffourées de Versailles, les gardes du corps qui avaient été attaqués par une troupe de brigands annonçant hautement leur projet de faire autant de victimes, se bornèrent à opposer aux menaces et aux violences la seule obéissance aux ordres du Roi défendant de les repousser par la force.

Des pages si attachantes écrites par M. Durieux se dégage une conclusion déjà formulée par M. de Nolhac; quelles que soient les découvertes nouvelles, quelle que soit l'évolution de l'histoire, Marie-Antoinette conserve l'auréole du martyre; l'admirable figure de souveraine qui se montre durant les années de la Révolution, doit faire oublier la princesse étourdie, frivole et imprudente des jours brillants, sinon heureux, de Versailles. Que n'absoudraient pas les souffrances de ses derniers jours ?

H. DE MONTARDY.

Chateaubriand en Angleterre, par Jules DECHAMPS, Paris, éditions Albert, s. d. (1933), in-12, 205 pages.

Rien de ce qui intéresse la grande figure de Chateaubriand ne saurait être indifférent à l'historien, ni à ceux qui voient surtout en lui l'un des génies littéraires de la France. Aussi doit-on être reconnaissant à M. Jules Dechamps, professeur à l'Université de Londres, d'avoir réuni en un volume le résultat de ses recherches sur l'activité de Chateaubriand en Angleterre. Comme il nous le dit lui-même, M. Dechamps n'a pas eu pour but d'étudier, après le comte d'Antioche et M. Beau de Loménie, le rôle diplomatique de Chateaubriand en Angleterre. Il se contente de faire connaître divers épisodes des rapports de Chateaubriand avec l'Angleterre, sur lesquels il a pu jeter un peu de lumière, grâce aux recherches entreprises par lui dans les archives britanniques, les journaux et les documents contemporains. C'est tout d'abord le récit des démêlés de Chateaubriand avec le « Times » en 1818. Ce journal lui avait attribué, dans son numéro du 20 mai 1818, la paternité de la fameuse **Note Secrète** publiée par les soins de Decazes après la Conjuration du bord de l'eau. Chateaubriand attaqua aussitôt le « Times » en diffamation. M. Dechamps nous raconte les péripéties de cette querelle qui se termina par une déclaration du « Times » acceptant le démenti de Chateaubriand, non sans échanges de lettres, dont une de Chateaubriand du 30 juillet 1918, publiée par M. Dechamps, ne figure pas dans la **Correspondance Générale.** Chateaubriand durant son ambassade a eu des difficultés avec les douanes anglaises au sujet d'objets de toilette féminins... qui n'étaient pas destinés à Madame de Chateaubriand et ne pouvaient donc pénétrer en franchise en Grande-Bretagne. L'auteur nous relate cet épisode d'après le dossier de l'affaire conservé au **Public Record Office.** Sous les titres « Le Congrès de Vérone et la Guerre d'Espagne » et « Postface au livre de Chateaubriand : Le Congrès de Véronne », M. Dechamps étudie, sans apporter de faits bien nouveaux, le rôle de Chateaubriand dans ces événements.

Les rapports de Thomas Darby, agent secret de l'ambassade d'Angleterre à Paris, ont fourni des détails piquants sur la disgrâce de Chateaubriand lorsque le Ministère des Affaires Etrangères lui

fut retiré en 1824. Thomas Darby était bien informé et écrivait au moment où les événements se passaient.

Enfin, après avoir démontré que plusieurs lettres conservées au **Bristish Museum** et cataloguées sous le nom de Chateaubriand sont en réalité de son cousin Armand de Chateaubriand, émigré comme lui en Angleterre, M. Dechamps apporte d'utiles corrections à la lecture d'une lettre de Chateaubriand conservée dans le même dépôt et publiée en 1901 par M. Victor Giraud dans la Revue d'Histoire Littéraire de France. Cette lettre date de 1831.

Le volume de M. Dechamps est enrichi de plusieurs reproductions photographiques représentant la signature de Chateaubriand en 1826, un feuillet de la lettre de Chateaubriand de 1831, dont il vient d'être question, et une caricature anglaise relative à la Guerre d'Espagne de 1823.

A. Artonne.

Dames d'autrefois, par le Duc de la Force, de l'Académie Française. Paris, Editions Emile Paul Frères, 14, rue de l'Abbaye.

La plupart des femmes du XVIII[e] siècle se ressemblent par le tour facile et naturel des idées et de langage, par la finesse de l'esprit, par la délicatesse des pensées. Les calamités de toute sorte atteignirent surtout celles dont l'âme attirante était le produit d'une longue suite d'éducation aristocratique et comme le point culminant de tout un art social complexe et artificiellement combiné. Il demeure intéressant de savoir quelle influence la Révolution exerça sur les rares survivants de l'ancienne société, ce qu'était devenue la sociabilité de l'esprit et comment se rouvrirent les portes des salons pour tous ces débris d'une noblesse décimée. La Restauration ramenait avec elle les fidèles obstinés, aigris, désenchantés et ces revenants nous expliqueront la transition entre le vieux monde et le monde moderne.

L'héritier d'un grand nom, homme de lettres éminent, vient de dessiner dans un bien attachant petit volume les traits essentiels de certaines femmes des temps lointains. Il ne s'agit pas d'une suite de biographies, d'études historiques minutieuses et documentées, c'est un bouquet de souvenirs familiers cueillis dans un passé curieux, aimable, au hasard de la promenade et des recherches d'un délicieux esprit, plein de fantaisie. Le marquis de Luppé, bibliophile averti, intelligent gardien de précieuses archives de famille a communiqué au duc de la Force, 196 lettres jusqu'ici inédites de M[me] de Bailbi, qui forment une chronique vive et spirituelle du temps de la restauration et de l'émigration. Certains événements historiques, la vie intime du château des Tuileries, les historiettes de la cour et de la ville, tout cela nous est conté avec entrain, bonne humeur; personne n'est épargné, pas même les amis, les parents de celle qui s'amuse dans des chroniques et des récits parfois endiablés.

Née en 1759, M[me] de Bailbi termina sa vie à Versailles plus qu'octogénaire dans un charmant pavillon que le comte de Provence avait fait bâtir pour elle près de la pièce d'eau des Suisses. Sa vie aventureuse s'écoula dans une cour dont elle était l'ornement par ses grâces et son amabilité, puis dans les jours douloureux de l'émigration où la fermeté de son caractère et tous les dons de son intelligence furent

livrés à de rudes épreuves. Mais elle demeura sans défaillance et, en dépit des tragiques événements qui l'accablèrent, sa haute raison se maintint active, ne cessant point de bien juger et au besoin de diriger les divers courants d'opinion qui surgissaient autour d'elle.

Au cours des journées des 5 et 6 octobre 1789 nous assistons, grâce à son récit, aux tragiques événements des Tuileries. Un peu plus tard au cours de l'émigration, Mme de Bailbi remplit auprès de Madame, sa charge de dame d'atour. Par elle et avec elle nous voyons le comte de Provence suivre des yeux les péripéties du drame de la Révolution, de ses massacres et apprécier avec pénétration les rôles si variés des nombreux acteurs. C'est ensuite le retour au pouvoir, la monarchie légitime restaurée, mais bientôt après, de nouveau renversée. Mme de Bailbi se console assez vite de 1830, elle s'en réjouit même en songeant que l'on aurait pu revoir 1793. Et son existence, très entourée, très mondaine, reprend. Mais comme elle continue à ne ménager personne, elle achève de détruire sa propre réputation par la bouche et par la plume de tous les gens qu'elle a offensés et qui n'oublient point d'exercer leur rancune

Le duc de la Force s'est complu à reconstituer la figure de Mme de Bailbi, utilisant des lettres de Louis XVIII particulièrement affectueuses, confiantes et intimes, dont il publie le texte.

Comment les deux petites filles de Mme de Genlis, Pulchérie et Antonine de Celles, presque des enfants, qui séjournaient à Rome ont jugé Chateaubriand, lorsqu'il y arrive, ayant accepté non sans longues hésitations, « un exil opulent et nécessaire », dans quelle atmosphère d'agitation mondaine et d'intrigues on y vivait alors, M. le duc de la Force, nous le fait connaître en écrivant un très vivant chapitre d'histoire anecdoctique. Ces enfants espiègles, pas plus probablement que l'entourage de l'ambassade ne se laissaient prendre aux grandes envolées du littérateur diplomate et à certaines exagérations et flagorneries qu'il prodiguait aux cardinaux « confesseurs de la foi ». Ce qu'il voulait obtenir surtout et personne ne s'y méprenait, c'est d'être prôné par son parti et d'arriver le plus vite possible au Ministère des Affaires Etrangères. Tel était l'homme.

Dans un autre chapitre, nous apparaît la fugitive figure de Mme du Barry, en pleine fantaisie, dans ses caprices. L'auteur nous résume enfin le Dictionnaire des Etiquettes « 2 gros volumes rosâtres que 114 étés ont pâlis » : nous y trouvons des leçons graves et même austères sur l'éducation, le maintien, la mode.

Quand le lecteur, arrivant trop vite à son gré à la fin de ces pages qu'il eût souhaité plus nombreuses, se recueillera et résumera ses impressions, il pensera certainement que l'auteur a bien fait de troubler le silence de certaines tombes, car même des petits épisodes d'histoire se dégagent d'utiles leçons.

Henry de Montardy.

Quatre ans à Pékin, 1880-1884, par le comte de Semallé. Un vol. in-8° de 271 pages, Gabriel Enault, Paris, 1933.

Ce volume contient les souvenirs, vieux déjà de cinquante ans, d'un diplomate français, le vicomte de Semallé qui, très jeune alors fut en

service à la légation de France à Pékin tantôt comme secrétaire, tantôt comme chargé d'affaires selon les vicissitudes des allées et départs des ministres titulaires du poste : MM. Bourée, Tricou et Patenôtre.

La question de notre occupation du Tonkin était alors à l'état aigu, la Chine prétendant intervenir dans le règlement de nos rapports avec l'Annam, notre protégé, de qui dépendait ce pays. Le Ministère des Affaires Etrangères Chinois (on l'appelait alors Tsong li Yamen), protestait sans cesse auprès de notre légation contre nos envois de troupes au Tonkin, mais la légation n'avait pas d'instructions, n'était même pas régulièrement informée de ce qui se passait en Indo-Chine, elle répondait à l'aveuglette. Le jeu français était mené autre part, et parfois par des sous-ordres.

Cette situation pénible a maintes fois déjà été mise en relief par divers auteurs, notamment par feu M. Cordier, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, dans son ouvrage : « Histoire des relations de la Chine avec les Puissances occidentales », mais M. de Semallé a le mérite de porter la lumière sur les causes cachées de cette mise à l'écart de la légation de France. Il nous révèle les intrigues où se mêlèrent trop de Français mal qualifiés et dont le résultat fut la prolongation jusqu'en juin 1885 de notre conflit, devenu guerre, avec la Chine. Ceux qui supplantèrent la légation en traitant avec des fonctionnaires chinois, n'avaient pas l'usage des roueries de ceux-ci : ils signèrent des pièces dont ils ne percevaient pas le vrai sens, et ces quiproquos amenèrent des collisions sanglantes entre nos troupes qui avançaient sans se garder et les troupes chinoises qui n'avaient pas reçu les ordres de recul.

Les pertes que nous subîmes de ce fait, montrent une fois de plus, qu'il convient de laisser aux diplomates le soin, sinon de négocier, tout au moins de libeller les traités et accords.

Avant de faire le récit des négociations diplomatiques qui marquèrent les quatre années de son séjour à Pékin, l'auteur nous met au courant des événements qui, au XIXe siècle et même avant, préparèrent notre intervention en Indo-Chine. Ses premiers chapitres sont consacrés aux relations de l'Annam avec la Chine, à l'insurrection musulmane du Yunnan, au voyage de M. Dupuis, aux expéditions Francis Garnier et Dupuis (1873-1880), aux massacres de Tientsin en 1870 et aux missions de M. Bourée et de M. Tricou. Mais la partie la plus importante du livre, est celle qui concerne les missions Fournier-Lespès et Patenôtre. Le capitaine de vaisseau Fournier signa le 11 mai 1884, le fameux traité de Tientsin sur lequel la légation de France n'avait pas été consultée et dont l'interprétation par les Chinois devint la source de grandes difficultés.

M. de Semallé était encore à Pékin, bien qu'il eût demandé son rappel, quand, le 19 août 1884, il reçut de M. Patenôtre, envoyé en Chine comme ministre et qui se trouvait alors à Shanghaï l'ordre du gouvernement français d'adresser au Tsong li Yamen une mise en demeure d'exécuter le traité de Tientsin. La réponse n'ayant été qu'une protestation contre la conduite de notre gouvernement, le diplomate français dut quitter dans les 48 heures la capitale chinoise avec le personnel de la Légation et les archives. Arrivé à Shanghaï, il y apprit la destruction de la flotte chinoise par l'amiral Courbet.

Rentré en France M. de Semallé fut nommé premier secrétaire à

l'ambassade de Rome, mais il dut refuser ce poste pour raison de santé. E. BAPST.

François-Joseph et Madame Schratt, par Karl TSCHUPPIK. Un vol. in-8°, Payot 1933.

Ainsi qu'on peut le deviner d'après le titre, ce volume appartient à ce genre de la « petite histoire » qui complète souvent utilement la grande, soit en nous en ouvrant certaines coulisses, soit en contribuant à nous en faire connaître plus intimement les principaux acteurs. Dans un récent ouvrage, écrit avec talent et accueilli avec faveur, M. Tschuppik nous avait donné un portrait en pied de l'avant-dernier empereur d'Autriche, ainsi qu'un tableau de son règne. Il nous montre aujourd'hui sa physionomie de biais et de profil, dans ses rapports avec celle qui fut pendant près de trente ans sa confidente plus encore que sa favorite. Il en avait 58 lorsqu'en 1888, au cours d'une audience, il se laissa séduire par les charmes d'une jeune actrice du **Burg-Theater** qui s'appelait Caroline Schratt. Il devait lui porter, à partir de ce moment un attachement attesté par la tyrannique habitude de visites quotidiennes, non seulement à Vienne, mais dans ses villégiatures d'été à Ischl. Le trait piquant, dans l'histoire de cette liaison naissante, c'est qu'elle se resserra sous les auspices et avec les encouragements de celle même qu'un sentiment naturel de jalousie aurait dû pousser à l'entraver. Dès qu'elle en avait eu connaissance, l'impératrice Élisabeth avait fait convoquer Mme Schratt pour la presser d'égayer la solitude et d'embellir la vie de son époux, elle-même en étant empêchée par sa vie vagabonde. Il y avait dans cette largeur d'esprit, une énigme ou au moins une curiosité psychologique dont on aurait aimé à voir l'auteur tenter au moins l'explication.

Bien que la nouvelle favorite du souverain ait toujours montré, dans ses rapports avec lui, une discrétion qui n'a d'ailleurs pas été étrangère à la persistance de sa faveur, elle n'a pas été, au cours d'entrevues journalières continuées pendant trente années, sans recevoir de sa bouche beaucoup de confidences, et sans être tentée d'en répéter quelques-unes. Elles ont été recueillies par le comte de Lonyay, qui était le chambellan de François-Joseph et est devenu l'époux de sa petite-fille. Et c'est d'après ces notes que M. Tschuppik a composé son récit. Il est d'ailleurs regrettable qu'il ne se soit pas borné à les reproduire, sauf à y pratiquer des coupures ou à y introduire au contraire des commentaires, et qu'il ait cru préférable de les utiliser pour une sorte de biographie romancée, dans laquelle il est difficile, comme dans les ouvrages de ce genre, de faire la part de l'imagination et celle de la documentation.

François-Joseph en était encore au début de sa nouvelle liaison quand il perdit son fils Rodolphe dans le drame de Mayerling. Sur ce tragique événement, dont le récit remplit le premier tiers du volume, l'auteur n'apporte guère de révélation nouvelle, sauf celle du rôle qu'eut malgré elle à y jouer Mme Schratt. Ce fut son assistance et sa présence qu'invoqua l'Impératrice, la première informée de la catastrophe, pour trouver le courage de l'annoncer à son époux. Quant aux chapitres suivants, le principal intérêt en réside, au moins si elles

sont reproduites exaoctement, dans les réflexions journalières qu'inspiraient à l'Empereur le spectacle des événements du jour et la marche des grandes affaires de la monarchie : de 1890 à 1900, les luttes parlementaires auxquelles donnent lieu la question tchèque et l'établissement du suffrage universel; à partir du début du siècle, les rivalités d'influence et de politique que personnifient les noms de l'archiduc François-Ferdinand, dont le rôle devient prépondérant, du maréchal Conrad de Hoetzendorf et du ministre d'Aehrenthal; enfin, à partir de l'annexion de la Bosnie en 1908, les complications extérieures et les menaces de guerre qui aboutiront à l'explosion de 1914. Telle qu'elle ressort de ses propos intimes, l'attitude de François-Joseph dans toutes ces affaires semble donner cette impression que ses sentiments étaient sincèrement pacifiques, et qu'il a lutté bien longtemps contre les efforts de ce parti de la guerre dont les excitations ont fini par entraîner la catastrophe où a succombé son Empire.

Albert PINGAUD.

Edouard VII et son temps, par André MAUROIS. Un vol. in-12 de 388 pages. Paris, 1933. Les Editions de France.

Le public élégant et cultivé qui a suivi, au printemps dernier, les conférences données à la salle de la Société de Géographie est encore sous le charme des études que M. Maurois a consacrées à Edouard VII et son temps. Réunies aujourd'hui en volume et complétées sur certains points, elles retrouveront le même succès.

Le règne d'Edouard VII fut court. Le souverain, que sa brillante jeunesse prolongée jusqu'à près de soixante ans, avait fait connaître et aimer chez nous sous le nom de Prince de Galles, n'a passé sur le trône qu'un peu moins de dix ans; mais quoiqu'il ait suivi le règne de la reine Victoria, le plus long et le plus glorieux peut-être de l'histoire d'Angleterre, celui de son fils fut un grand règne; époque de transition, il marque un tournant de grande importance dans la vie intérieure et dans la politique extérieure de l'Empire Britannique.

M. Maurois excelle dans l'art des portraits. Son livre s'ouvre par une vivante peinture de la reine, qui, montée sur le trône à 17 ans, était appelée à la fin du XIXe siècle la « grand' mère de l'Europe », car par ses enfants et petits enfants son influence s'étendait sur toutes les cours importantes du continent. Peut-être pourrait-on regretter que la recherche du détail pittoresque et du trait piquant n'aient pas laissé notre auteur rendre un hommage suffisant au rôle politique joué par la « bonne vieille dame ». L'admirable bon sens de Victoria, la sagesse avec laquelle elle a su accepter les directions des meilleurs conseillers, depuis son premier tuteur lord Melbourne et son bien aimé prince Léopold jusqu'à l'éclatant Disraëli, n'ont-ils pas fait dire justement qu'une femme paraissait mieux faite qu'un homme pour le rôle si difficile de souverain constitutionnel ?

Son fils cependant l'a rempli comme elle à la perfection. Bien différent de sa mère, fort peu porté à imiter les exemples de vertueuse austérité qu'elle lui avait donnés, adorant la vie, aimant les plaisirs, porté par ses goûts et ses amitiés vers la France autant que sa mère était atta-

chée à l'Allemagne par le souvenir d'un époux adoré, M. Maurois nous montre Edouard VII fidèle à remplir, avec une scrupuleuse exactitude, ses devoirs de roi. Jamais un de ces ministres dont les figures animent avec beaucoup d'éclat les pages du livre, ni les conservateurs : le duc de Devonshire, lord Salisbury, lord Lansdowne, ni les radicaux comme Chamberlain, ni même les libéraux à tendances très démocratiques, tels que Campbell-Bannermann, Asquith et Edward Grey, n'eurent jamais à se plaindre que le souverain cherchât à faire prévaloir ses idées personnelles au cours de l'évolution qui entraînait son royaume vers la démocratie. Sans doute, à cet égard, sa tâche lui fut-elle facilitée par son habitude de la vie française, la largeur de ses idées et l'aimable familiarité avec laquelle, sans rien sacrifier de sa dignité royale, il savait traiter tous ceux à qui il s'adressait : ce maître de la vie élégante avait l'art de se faire aimer des plus modestes et des plus humbles.

Mais Edouard VII fut avant tout un souverain diplomate et c'est dans la politique extérieure de l'Angleterre que son rôle a été grand. Sans contrarier l'action de ses ministres, il a su souvent l'inspirer et l'a toujours merveilleusement servie. Comment il sut être son propre ambassadeur et le plus habile, M. Maurois l'a prouvé en racontant ce voyage à Paris en 1903 où le roi d'Angleterre réussit à conquérir, par son action personnelle, la France souffrant encore dans son amour-propre de la blessure de Fachoda. Contre son terrible neveu, l'empereur d'Allemagne, dont le caractère était si absolument opposé au sien et dont les manières ne cessaient de le choquer, Edouard VII a conduit la partie diplomatique la plus serrée et la plus dangereuse, secondé à Londres et à Paris par des hommes éminents dont le rôle est retracé avec une remarquable et claire précision. Ainsi fut conclue entre la France et l'Angleterre en 1904, l'entente cordiale, que resserrèrent ensuite d'année en année, les maladroites provocations de Guillaume II et de ses conseillers. Enfin, chef-d'œuvre de l'art diplomatique, l'Angleterre et la Russie furent amenées à conclure entre elles une entente analogue.

Le roi d'Angleterre voulait-il, comme on l'a dit de l'autre côté du Rhin, « encercler » l'Allemagne ? Assurément il n'aimait pas son neveu et cherchait à mettre l'Angleterre à l'abri des fantaisies belliqueuses du « Seigneur de la Guerre »; assurément, il voulait défendre sur les mers la suprématie de l'Empire Britannique. Mais, ami de la paix et des plaisirs qu'elle procure, il avait horreur de la guerre. Quand on ferme le livre de M. Maurois sur le récit des dernières heures d'Edouard VII, on ne peut s'empêcher de penser à ce qui fût arrivé si ce roi pacifique eût vécu quelques années de plus. Peut-être, en août 1914, ses talents de diplomate eussent-ils réussi à préserver l'Europe des malheurs de la guerre. Il l'eût tenté du moins.

H. DE MANNEVILLE.

Hitler par lui-même, par Charles APPUHN. Un vol. in-12, Paris, Haumont, 1933.

De tous les personnages qui occupent en ce moment le premier plan de la scène politique européenne, le chancelier Hitler est l'un de ceux dont on parle le plus et que l'on connaît peut-être le plus

mal, au moins en France. L'ouvrage autobiographique (Mein Kampf) dans lequel il a raconté sa vie et exposé ses idées n'y a pas encore été traduit; il contient d'ailleurs des longueurs, des obscurités ou des digressions qui en rendraient le texte intégral peu accessible au lecteur. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Appuhn d'en extraire la substance et de nous en présenter les parties saillantes dans un petit volume dont sa clarté fait un modèle de vulgarisation.

L'on peut y distinguer deux parties. La première, comprenant les huit premiers chapitres, est surtout biographique. L'on y voit d'abord le futur chancelier, fils d'un petit fonctionnaire de Braunau, sur la frontière de Bavière, passer à Vienne, pour y faire son apprentissage de peintre, une période de cinq années (1907-1912), qui semble avoir été capitale pour la formation de ses idées, ou plutôt de ses préventions. C'est là en effet qu'il prend successivement en haine : le socialisme marxiste comme un instrument d'oppression, le judaïsme et les juifs comme un ferment de décomposition nationale et sociale, le parlementarisme démocratique comme une organisation d'impuissance et d'irresponsabilité, enfin la monarchie des Habsbourg comme un état composite, livré à l'influence croissante de l'élément slave. — Vient ensuite un séjour à Munich, de deux années, représentées par Hitler comme les plus heureuses de son existence, et au cours desquelles se renforcent à la fois son culte pour la Grande Allemagne et son aversion pour l'Autriche, infidèle à la cause du germanisme. — Aussi, quand la guerre éclate, c'est dans un régiment bavarois qu'il s'engage pour la faire jusqu'au bout. Lorsqu'elle est terminée, le spectacle des malheurs de l'Allemagne, qu'il ressent très profondément, l'amène à préciser ses idées sur les moyens de tirer son pays de son abaissement. C'est alors que semble se dessiner sa conception d'un pouvoir dictatorial qui aurait pour base l'assentiment des masses, et pour objet de faire prévaloir leurs intérêts sur les influences de la haute finance, sur les rivalités de classes et sur les libertés individuelles dont il fait bon marché. En 1931, le moment lui semble venu de passer de la méditation à l'action, pour laquelle il se sent des aptitudes de premier ordre. Avec une poignée d'adeptes réunis dans une taverne de Munich, il fonde (février) un parti qu'il appelle *national socialiste* et qui prend pour première plate-forme une campagne de protestation contre le traité de Versailles. Il le soumet à une rigoureuse discipline, l'étend par une active propagande, lui fait subir le baptême du feu par une bataille rangée gagnée contre les communistes à Cobourg (27 janvier 1923) et, à la fin de l'année, risque même à Munich, pour conquérir le pouvoir, un essai de coup de force qui échoue et qui lui vaut quelques mois de détention. C'est en prison qu'il compose son ouvrage, et c'est à ce moment que s'arrête forcément la partie biographique résumée par M. Appuhn.

Dans la seconde partie de son livre (Chap. IX-XIII), l'auteur s'applique à dégager et à préciser, pour autant que faire se peut, les théories politiques qu'Hitler a apportées au pouvoir : et d'abord sa conception de l'état, qui ressemblerait à celle du césarisme pur et simple si elle n'était profondément pénétrée et soutenue par l'idée d'une race à conserver dans sa pureté primitive, en la préservant de toute dégénérescence comme de tout mélange d'éléments étrangers :

d'où les rigueurs contre le judaïsme et les singulières mesures d'hygiène qui ont signalé les premiers mois du régime de **Führer**. — Sur les rapports de l'état avec les syndicats ouvriers ou avec les églises existantes, ses idées semblent comporter plus de flottement. — Ce sont celles qui regardent la politique extérieure qui intéresseront surtout le lecteur étranger. Elles ne laissent pas que de présenter certains côtés inquiétants : « Une nation qui veut être grande, déclare-t-il en toutes lettres, a droit à toutes les terres qui peuvent lui être nécessaires; et ce droit se transforme en un devoir quand l'extension de son territoire devient pour elle un condition d'existence. » C'est là une déclaration d'autant moins rassurante que plus loin il représente comme un « non sens », bien plus comme un « crime », le fait de borner les ambitions de l'Allemagne à lui faire recouvrer ses limites d'avant-guerre. C'est bien au delà qu'elles doivent aller. Il est vrai que c'est à l'Est, au détriment de la Russie et des petits états qui la bordent, qu'il cherche pour elle les agrandissements nécessaires. Mais si ses convoitises territoriales ne semblent pas tournées du côté de la France, il la représente comme une ennemie mortelle, à l'égard de laquelle il ne suffit pas de se tenir sur la défensive, mais qu'il faudra abattre dans un temps plus ou moins rapproché par une guerre d'anéantissement (**Vernichtung**).

Voilà, comme on le voit, un langage assez éloigné de celui que le **Führer** a tenu depuis qu'il est au pouvoir. Il sera curieux de constater dans l'avenir quels tempéraments, l'expérience et les responsabilités de l'homme d'Etat pourront apporter aux passions de l'agitateur révolutionnaire.

Albert Pingaud.

Le Gérant : H. Angles.

Rodez, imp. P. Carrère (fondée en 1624).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MARS 1934

Rapport de MM. les Secrétaires

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Les deuils que nous avons eu à déplorer au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis notre dernière Assemblée générale, ont été particulièrement nombreux.

Le premier, M. Fernand Laudet, nous a quittés le 12 novembre 1933, victime d'un accident d'automobile, alors que son esprit toujours entreprenant, son cœur toujours chaleureux semblaient allègrement défier les années.

Entré à vingt-deux ans dans la carrière diplomatique, attaché à l'Ambassade de Berlin en 1886, son goût de l'action l'entraîna bientôt vers la politique. Il revint en 1899 à l'Ambassade de France près le Saint-Siège, qu'il ne quitta qu'en 1904. C'est là qu'il connut et vit mourir le grand pape Léon XIII, dont il avait, avec enthousiasme, suivi les directions ; là qu'il assista au Conclave d'où sortit l'élection de Pie X ; là qu'il vit se rompre les liens séculaires qui unissaient la France à l'Eglise.

Renonçant alors à sa carrière, il prit en main la direction de la *Revue Hebdomadaire*, et sut en faire en peu de temps, avec quelle ardeur, avec quelle habileté, un vivant instrument de propagande et comme une cavalerie légère de l'esprit. Il emporta d'assaut le succès. L'Institut lui ouvrit ses portes. Depuis il ne cessa de se mêler à la vie morale et intellectuelle de son temps ; infatigable par la parole et par la plume; se donnant de tout son cœur au service de ses convictions, de sa patrie, de sa famille, de ses amis. La guerre redoubla son ardeur. Il ne cessa de lutter qu'en cessant de vivre. Catholique libéral, il ap-

partenait à la grande lignée de Montalembert. Saluons avec respect la mémoire de ce Gascon de vieille roche, de cette intelligence qui semblait encore illuminée par son soleil natal, de ce bon Français, de ce véritable homme de bien.

Comme Laudet, son ami, qu'il suivit de bien peu, M. Edmond Toutain, Ministre Plénipotentiaire, était membre du Conseil de notre Société. Il y apportait sa bonne grâce souriante, son jugement sûr et tous les trésors de son expérience. Diplomate de carrière, il avait assisté à Pétersbourg, près de M. de Laboulaye, à la genèse de l'alliance franco-russe. Il nous a laissé sur ce tournant décisif de notre politique extérieure des souvenirs précieux que l'histoire utilisera.

M. Gaston Prinet, longtemps conseiller de notre Ambassade à Berlin, fut aussi un grand érudit, auquel rien de ce qui touchait notre histoire nationale n'était étranger.

M. le baron Roger de Montesquieu était un de nos membres les plus anciens et les plus fidèles. Portant un nom illustre dans la science politique, il suivait nos travaux en connaisseur.

S. E. M. le comte Bonin Longare, ambassadeur d'Italie et sénateur du Royaume, a représenté avec éclat son pays parmi nous ; il a laissé dans la société parisienne un ineffaçable souvenir. Membre du conseil de notre Société, il assistait fréquemment à ses séances et les présida même plusieurs fois en l'absence de M. Jules Cambon. Il montrait dans ces fonctions passagères, qui le délassaient de sa lourde tâche, une connaissance très originale de l'histoire ; c'était pour lui une chose vivante et comme la préface immédiate du présent ; une matière toujours en mouvement et fourmillant d'analogies, qu'il savait mettre en évidence avec autant de bon sens que d'ingéniosité. Il témoignait aussi d'un goût et d'une compréhension de la France, qui lui ont gagné tous les suffrages au cours de son importante mission.

De M. Emmanuel Rodocanachi, ce n'est pas seulement la perte que nous pleurons. Il laisse parmi nous un vide bien difficile à combler. Il était notre collègue, notre trésorier, mais plus encore un guide et un maître. Descendant d'une vieille famille grecque, cet excellent français était un méditerranéen, dans toute la beauté de ce terme, cher à M. Paul Valéry. Toute

son œuvre, plus de vingt volumes, solides et charmants, est consacrée à l'Italie et plus spécialement à la Rome des Papes de la Renaissance. Il a présenté dans une large fresque un tableau complet de la vie romaine au moyen âge et au début des temps modernes. En 1925, l'Académie des Sciences Morales avait, en l'élisant, reconnu ses rares mérites d'historien. Collaborateur du *Journal des Débats*, président d'un grand nombre de Sociétés savantes, partout il apportait avec une exquise courtoisie, la plus utile activité; sa générosité, sa charité n'étaient pas moindres. Il n'a laissé autour de lui que des obligés et des amis, qui se pressaient aux obsèques de Mme Rodocanachi au moment où lui-même la suivait dans la tombe, au moment où s'éteignait ce foyer gracieusement ouvert au monde de l'esprit et des arts. Son gendre, M. le comte Lepic, si hautement estimé parmi nous, a bien voulu le remplacer dans les fonctions de trésorier de notre Société.

M. Pierre de la Gorce, de l'Académie Française, ne paraissait plus guère à nos séances. Son grand âge, les travaux qui l'absorbaient, l'obligeaient au recueillement. Mais son nom parmi les membres de notre comité était un honneur et un encouragement. Son œuvre est connue de tous. Elle se poursuivit jusqu'à son dernier jour avec un succès grandissant. Elle s'élève, haute et pure, comme un monument durable. Ce grand historien, émule des Sorel et des Vandal, affirmait par l'exemple que la vérité ne se puise qu'aux sources, que la recherche et la critique sont des moyens imparfaits, mais les seuls pour y parvenir ; l'imagination a sa part, qui est même indispensable, mais elle doit être soumise aux faits. Pour M. de la Gorce, les ravages de l'histoire romancée amèneraient un véritable abaissement de la culture, si l'élite s'y laissait gagner comme le grand public tend à le faire.

Tout récemment la mort de M. le marquis de Luppé, que rien ne laissait prévoir, est venue se joindre à tant de deuils et jeter la consternation parmi nous. Causeur plein de verve et d'originalité, notre collègue se consacrait avec prédilection à des travaux de littérature et d'histoire. Grand collectionneur, il était, depuis quarante ans, trésorier de la Société des bibliophiles français. En même temps qu'à notre Société, il s'intéres-

sait à la Société de l'Histoire de France et à celle des Amis de la Bibliothèque Nationale. A son foyer la noblesse de l'intelligence se confondait avec celle du sang. Vaillant soldat, comme son fils, le marquis de Luppé, issu d'une vieille maison de Gascogne, était le type accompli du gentilhomme français.

Permettez-moi maintenant de jeter un rapide regard sur l'activité de notre Société au cours de l'année dernière. Malgré la crise qui atteint si durement tous les efforts collectifs, même ceux de la pensée, cette activité s'est brillamment maintenue.

La *Revue d'Histoire Diplomatique* à laquelle M. le comte de Manneville consacre un zèle, que les plus cruelles épreuves n'ont pu ralentir, tient une place toujours plus marquée dans la science historique tant par la publication d'inédits que par celle d'études, aussi variées dans leurs sujets que par la nationalité de leurs auteurs, et encore par les comptes-rendus si instructifs des ouvrages nouveaux parus en France ou à l'étranger.

Avec l'autorité qu'il a su conquérir par la plume comme par l'épée, M. le maréchal Franchet d'Esperey, dans une conférence faite au grand amphithéâtre de la Sorbonne et que nous avons publiée, a retracé magistralement les rapports de la France et de l'hellénisme au cours d'un siècle.

Dans le développement de notre histoire nationale, le XVIIe siècle restera toujours comme un point parfait de maturité. La vie du marquis de Torcy, neveu de Colbert, que M. Jean Marchand vient de nous faire connaître d'après la marquise d'Ancezune, fille de ce grand diplomate, nous montre presque à chaque ligne quelle conscience et quel instinct de grandeur la diplomatie royale apportait au service de la France. C'est encore à M. Jean Marchand que nous devons d'intéressants passages des « Mélanges sur l'Angleterre » du jeune François de la Rochefoucauld, fils du duc de Liancourt, épris, comme son père, de la Constitution anglaise.

Le XVIIIe siècle n'a fourni cette année à notre Revue qu'une curieuse étude de M. Maurice Besson sur Pallebot de Saint-Lubin, chercheur d'aventures aux Indes.

M. Pierre Doyon nous a fait faire dans le Département des Relations Extérieures en 1793 une piquante promenade, en uti-

lisant les lettres de Mme Descorches, excellente épouse, dont le mari était alors agent à Constantinople et qui s'entendait à merveille à défendre les intérêts de l'absent dans les bureaux du Département, où cette tradition conjugale, m'assure-t-on, ne s'est jamais perdue.

C'est l'époque napoléonienne qui paraît jouir des plus grandes faveurs de la Revue. Auteurs et lecteurs ne s'en lassent jamais.

Encor Napoléon, encor sa grande image !

Le réveil des nationalités qui a suivi la grande guerre a conféré une actualité nouvelle à ce grand animateur des peuples. N'y a-t-il pas maintenant une place Napoléon à Varsovie, un monument d'Austerlitz en Tchécoslovaquie, et à Ljubljana, chez nos amis yougoslaves, un monument illyrien sous lequel dort un soldat inconnu de la Grande Armée ?

L'opinion italienne considère elle aussi Napoléon comme le premier fondateur de son unité nationale. De là le vif intérêt des études de M. Albert Pingaud sur le premier royaume d'Italie. Il y montre la grandeur de l'œuvre accomplie par le gouvernement napoléonien dans le domaine matériel, militaire, financier, intellectuel et social. Si l'existence du royaume d'Italie s'était prolongée une dizaine d'années après 1814, estime justement M. Albert Pingaud, l'indépendance politique de l'Italie du Nord eût été la conséquence naturelle de l'œuvre accomplie.

M. Jean Hanoteau vient de publier, en les faisant précéder d'une magistrale préface, les *Mémoires de Caulaincourt*, qui se placeront, par leur importance, au premier rang des sources de l'histoire napoléonienne ; le grand maréchal fut en effet un témoin direct en même temps qu'un collaborateur actif de l'Empereur dans les moments les plus tragiques. De la masse des documents mis à sa disposition par les héritiers de Caulaincourt, M. Jean Hanoteau a bien voulu distraire pour nous une nouvelle et précieuse relation de la célèbre entrevue de Napoléon et de Metternich à Dresde, le 26 juin 1813.

Un fragment des Mémoires du comte de la Gardie, publié par M. Paul Tisseau d'après le manuscrit conservé en Suède à

l'Université de Lund, nous renseigne sur la vie de Paris après Waterloo.

M. Nicolas Brian-Chaninof nous entretient des rêves pacifiques auxquels se complaisait, à l'époque du Consulat, l'Empereur de Russie Alexandre I[er] ; ils aboutirent au traité anglo-russe du 11 avril 1805, d'où sortit une interminable guerre. Mais déjà, sous Philippe-le-Bel, il y a six siècles, nous fait savoir M. Pierre Barroux, un certain Pierre Dubois faisait des projets de fédération européenne. Nous attendons toujours !

Enfin notre Revue, se lançant hardiment vers les réalités contemporaines, traite volontiers des graves problèmes d'hier et d'aujourd'hui : M. Clément-Simon nous raconte d'une plume spirituelle ses souvenirs de l'expédition d'Arkhangel en 1918 ; il nous donne des détails aussi précis que pittoresques sur les derniers mois de la guerre en Russie. Le mouvement des Heimwehren en Autriche est étudié par M. Henri Cazelles. Mais si la question d'Autriche pèse sur l'avenir de l'Europe, celui du monde entier ne dépend-il pas des rapports de la Chine et du Japon ? Notre ancien ambassadeur à Tokyo, M. Robert de Billy, nous en entretient avec sa grande expérience et considère que la paix de l'Asie pourrait résulter de la proclamation à Tokyo d'une nouvelle doctrine de Monroë et d'un retour de la Chine à la morale de Confucius.

Des fondements de l'amitié franco-américaine, M. l'Amiral de Faramond nous parle en historien et en politique. Espérons avec lui, pour le salut du monde, que, sur les deux rives de l'océan, ces deux dates ne seront jamais oubliées ; 1780, 1918.

Citons encore l'étude remarquable de M. le comte Jacini sur la question romaine et celle de Sir Alexander Wood Renton sur les Antilles anglaises.

Ainsi l'activité de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, qui est l'expression de l'activité de notre Société s'est vaillamment maintenue l'an dernier. Son cadre s'élargit sans cesse. Remercions ceux qui la soutiennent de leur talent ; remercions aussi nos fidèles abonnés. De leur union naîtront, ayez-en l'assurance, de nouveaux progrès.

EMILE DARD.

Une journée du Ministre de Serbie à Pétrograd.

Le 24 juillet 1914.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'adresser, en hommage de ma respectueuse reconnaissance, mes premières paroles à la *Société d'Histoire Générale et d'Histoire Diplomatique* et, tout particulièrement, à son distingué président M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, qui, dans les éminentes qualités de son intelligence et de son caractère, appartient à cette illustre lignée de grands diplomates français, parmi lesquels nous nous sommes habitués à chercher nos maîtres et nos modèles. Je lui exprime ici, en même temps que mon admiration, aussi toute ma gratitude pour l'honneur qu'il m'a fait, en m'invitant à parler devant vous, sans même se douter qu'il m'offrait ainsi une occasion de faire le procès aux historiens, à certains historiens, qui depuis la guerre paraissent s'intéresser beaucoup à ma personne.

Avant de vous raconter, Mesdames et Messieurs, le souvenir qui doit être l'objet de cette causerie, je vous demanderai la permission de dire d'abord ce que je pense de l'histoire.

Oh, ne craignez rien ! Je ne pousserai pas mes conclusions aussi loin que mon éminent maître et ami, M. Paul Valéry. Je n'en veux guère à l'histoire, mais j'en veux à des histoires. Il y a, par exemple, l'histoire du nez de Cléopâtre. Je pense, cependant, que même eût-il été, ce nez, moins parfait, l'histoire aurait suivi le cours qu'elle a suivi. Il y a aussi l'histoire des

responsabilités de la guerre mondiale. Elle est, certes, intéressante. Mais pour l'homme d'action, diplomate ou homme d'état, il y a une autre question, théoriquement et pratiquement, de beaucoup plus importante, à savoir : La dernière guerre était-elle inévitable, ou non ? Et si non, alors que fallait-il faire pour l'éviter !

L'histoire, est-elle ou non une science ? Le propre de la science, c'est de rechercher les causes. Mais la loi de causalité n'implique pas nécessairement, en sociologie, la connaissance des effets par la connaissance des causes. L'homme oublie. Pourtant, si l'histoire me montre les vraies causes de la dernière guerre et me prouve que la guerre était inévitable, je devrais, moi homme d'état, m'en trouver averti pour l'avenir. En effet, si les mêmes causes doivent se produire à nouveau, une nouvelle guerre deviendra aussi inévitable que le fût la dernière.

Tant qu'il y aura des nations qui veulent dominer et d'autres qui ne veulent pas se laisser dominer, les guerres seront un fait inéluctable dans la vie internationale. Cette volonté de domination, ou, pour emprunter à l'idéologie actuelle des intellectuels allemands une de ses expressions courantes, ce dynamisme politique, abstraction faite de ses aspects littéraires ou philosophiques, aboutit pratiquement toujours à l'invasion d'un des territoires voisins. Sa loi étant la même en politique qu'en physique, le dynamisme prend généralement la direction de la moindre résistance ; d'où l'histoire du drame serbe, autrefois, et les péripéties de l'*Anschluss* autrichien, aujourd'hui. A moins que le dynamisme grégaire de toute une race, arrivé au sommet de sa puissance d'expansion, comme ce fut le cas de l'Allemagne et de l'Autriche réunies en 1914, n'exerce sa formidable pression dans toutes les directions (sud, est, ouest et nord), comme l'énergie cinétique d'un gaz sur le point d'exploser dans tous les sens, et ne finisse par faire la guerre à tous les peuples.

Pour nous fournir des éléments d'un enseignement utile autant que positif, l'histoire ne saurait se passer ni de la psychologie ni de la morale. La vérité ne peut, en fin de compte, qu'être profitable à tous les hommes et à tous les peuples, et ceux qui la servent sont leurs vrais amis. Il n'y a pas d'homme, il

n'y a pas de peuple, qui ne puisse tomber dans l'erreur et commettre des fautes. Tout le mal n'est pas là. Le plus grave dans la vie internationale comme dans la vie individuelle, c'est lorsqu'on ne reconnaît pas que l'on a commis une action condamnée comme mauvaise et par la morale, et par la logique et par toutes ses conséquences. Mais la pire de toutes les actions est celle des juges et des témoins, qui stimulent l'auteur du mal à ne pas le reconnaître pour ne pas avoir à le réparer. Ces *magisters* font le plus grand tort à l'éthique internationale sans laquelle le droit des gens est ce que le droit civil serait sans la morale sociale. N'oublions pas surtout une chose : malgré la fin de la guerre, en novembre 1918, le conflit mondial se prolonge encore sous des formules et par des moyens d'aspects différents.

A ce propos, je me plais à citer un ouvrage tout récemment paru sous le titre des *Causes de la Guerre Mondiale*, et que mon érudit ami, M. Jacques Ancel, a annoncé en disant : « Voici un maître livre — non parce qu'il est écrit par un savant, mais parce qu'il repose sur les textes mêmes que notre paresse ne va pas chercher, parce que le commentateur s'efface derrière eux, se départ de toute partialité et laisse au lecteur son libre arbitre ». M. Camille Bloch, qui en est l'auteur, fait honneur à la science historique en France, et je m'incline devant sa probité intellectuelle, devant sa bonne foi et son impartialité.

Quelles ont été les causes réelles, les causes profondes, de la dernière guerre ? Après la publication de tant de documents officiels, de mémoires et de témoignages, parus notamment dans les pays ex-ennemis, M. Bloch et tant d'autres écrivains, s'inspirant tous des mêmes sentiments d'objectivité et du même désir de vérité historique, ont répondu à cette question. Toute l'Europe savait qu'en 1912-1913 le but véritable de Vienne avait été l'anéantissement du royaume de Serbie, et tout le monde sait à présent qu'en 1914, avant la guerre même, l'empereur François-Joseph avait écrit : « Les efforts de mon gouvernement doivent désormais avoir pour but l'isolement et l'amoindrissement de la Serbie ». Un fait qui aujourd'hui semble ne plus être contesté par personne, c'est que la mort de François-Ferdinand n'a pas été la cause de la grande guerre. « Elle n'a

été, comme l'a déclaré si justement M. Poincaré, que l'occasion et le prétexte de la *Strafexpedition* que l'Autriche préparait déjà contre la Serbie » (1).

Mais il y a des historiens qui fabriquent des histoires. Ces historiens sans âme découvrent des obscurités là où il n'y a que clarté. Ils tournent autour d'un point sous prétexte de le démêler au nom de la vérité historique, et refusent de voir la lumière jaillir de l'ensemble. Ils ne craignent pas d'absoudre le meurtrier, en rendant la victime responsable du crime, *parce qu'elle a résisté.* Par pédanterie ou par parti pris, ils ne cessent de fouiller les archives et les recueils, pour voir si la victime a résisté sous la poussée de son propre instinct, ou sur la suggestion d'un tiers.

Parmi ces faiseurs d'histoires, je citerai, comme leur plus typique représentant, M. von Wegerer. C'est un historien-propagandiste allemand. Il y aurait beaucoup à dire sur la singularité de la documentation et des procédés de ce savant. Je laisserai cela pour une autre occasion, bien que M. von Wegerer me fasse l'honneur de parler souvent de moi. N'a-t-il pas encore tout dernièrement, dans les *Berliner Monatschrifte* (mars 1934), posé une fois de plus la fameuse question de savoir ce que j'ai télégraphié dans les journées des 24-25 juillet 1914, en faisant remarquer « que la question des rapports russo-serbes dans ces journées décisives pour l'enquête n'est pas encore complètement éclaircie ? ».

Décidément, la curiosité de M. von Wegerer est incorrigible.

A vrai dire, les historiens de sa catégorie peuvent nous causer toute sorte d'ennuis, dont le plus grand est de vous faire perdre votre temps. Qui peut lire toutes leurs innombrables et interminables publications sur la question des responsabilités de la guerre ! M. von Wegerer est tantôt insinuant, tantôt agressif. Mais le moins que je puisse lui reprocher, c'est d'avoir la mémoire courte. Il a visiblement oublié le sort de l'historien Friedjung dans un combat analogue avec moi. Je le lui ai, cependant, bien rappelé à propos d'une petite feuille allemande (*Landauer Anzeiger* du 2 mai 1931) qu'il m'avait envoyée pour

(1) *L'Union Sacrée*, p. 185.

me demander si les deux télégrammes qui s'y trouvaient insérés étaient bien de moi. Après en avoir pris connaissance, j'ai trouvé que c'était une histoire vraiment trop saugrenue pour que les personnes tant soit peu intelligentes eussent pu y ajouter foi. Et j'ai répondu à M. von Wegerer, en le prévenant de la grossièreté de ces faux. J'ai pensé, un instant, à lui en fournir aussi la démonstration. Mais finalement je m'en suis abstenu, en me disant que, s'il était de bonne foi, il la trouverait lui-même. En effet, le faux sautait aux yeux.

On peut rapprocher de cette histoire une autre histoire des « deux dépêches mystérieuses de Pétrograd », auxquelles M. von Wegerer attribue, dans une de ses études, le revirement final qui s'était soi-disant produit à Belgrade le 25 juillet 1914.

C'est à l'aide de pareils documents que les faiseurs d'histoires ont essayé d'embrouiller les choses en dénonçant que les origines immédiates de la grande guerre sont fort peu claires, que la genèse de la réponse serbe à l'ultimatum austro-hongrois est l'exemple le plus typique d'une question obscure, que seule la publication intégrale des dépêches Spalaïkovitch pourrait l'éclaircir, que ce qui s'est passé entre Sazonov et Spalaïkovitch le 24 juillet 1914 demeure une énigme, qu'on ne sait pas exactement quelle a été l'influence de Pétrograd sur Belgrade.

Comme vous voyez, ma journée du 24 juillet à Pétrograd est passée à l'état de fable.

Or, vous pourriez m'objecter : « Pourquoi n'avez-vous pas parlé tout de suite, afin de dissiper le malentendu? » — Parce que je n'y attachais pas de grande importance. Parce que, ce que Sazonov avait dit à moi, il l'avait répété, ce même jour et les jours suivants, à plusieurs autres personnes qui en avaient immédiatement informé leurs gouvernements. Parce que je me promettais d'en parler aussi un jour, lorsque je me serais décidé à écrire mes mémoires, et alors les historiens auraient vu qu'ils ont fait beaucoup de bruit pour rien. Et enfin, parce que je voulais me divertir aux dépens non, certes, de l'histoire, mais seulement de certains historiens.

*
* *

Le 24 juilet 1914... Quel recul de temps ! Je me rappelle, néanmoins, jusque dans leurs moindres nuances, non seulement toutes mes émotions et toutes mes paroles, mais aussi celles des autres, lesquelles me furent données à connaître dans cette dramatique journée dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. Et pour vous retracer ce qui s'y était passé, je n'ai besoin d'aucun papier, d'aucun document. Au reste, toutes mes archives, tous mes effets, sont restés à Pétrograd, lorsque, en février 1918, j'ai dû avec mes autres collègues abandonner brusquement la capitale russe.

Plus de trois semaines avant que le premier coup de canon autrichien ne fût tiré sur Belgrade, j'avais, non pas un vague pressentiment, mais une conviction des plus nettes que la guerre était inévitable. Une seule puissance eût pu l'empêcher, si elle l'avait voulu. C'était l'Allemagne. Elle seule était en état d'imposer sa volonté de paix à l'Autriche ou sa volonté de guerre à l'Europe. Mais elle désirait la guerre, sinon plus que l'Autriche, tout au moins autant que l'Autriche. Sa résolution, aussi présomptueuse qu'absurde, de localiser le conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, dénonçait clairement le but de l'Allemagne d'alors : la guerre et non pas la paix en Europe.

Tous les jours je recevais, de Belgrade, des informations de plus en plus en plus pessimistes sur les événements et les dispositions des esprits à Vienne et à Budapest, où les cris de guerre remplissaient de leurs échos quotidiens le parlement, la presse et la rue. Le parti militaire autrichien était tout-puissant, et la cour avec le gouvernement ne faisaient que le suivre. De Berlin, on stimulait de son mieux ce vent de folie qui soufflait sur l'empire des Habsbourg, cet allié sénile mais fidèle, dans lequel Guillaume II voyait son « brillant second ».

Avant l'arrivée de M. Poincaré à Pétrograd, Pachitch m'annonçait déjà qu'entre Vienne et Berlin la guerre était en principe décidée. En dehors de sources d'informations officielles, le gouvernement de Belgrade disposait de moyens sûrs et suffisants pour être renseigné bien et vite. En prévision de complications toutes proches, j'avais attiré l'attention de Pachitch sur les inconvénients qu'il y avait. dans les circonstances aussi anormales, de se servir, pour la transmission des télégrammes offi-

ciels, des moyens de communication par Vienne, bien que ce fût la voie la plus directe. Je recommandais dorénavant la direction via Bucarest. Grâce à cette précaution, j'ai pu recevoir à temps tous les télégrammes, notamment celui de l'ultimatum austro-hongrois.

Au fur et à mesure que me parvenaient les nouvelles de Belgrade, je les communiquais à Sazonov ou à son adjoint M. Nératov.

Sazonov, pour qui j'ai conservé une respectueuse affection jusqu'à la fin de ses jours, était un homme d'état intègre, d'une parfaite loyauté, animé d'une sympathie sincère et éclairée pour toutes les nations slaves, notamment pour la Serbie envers laquelle il ne cachait pas la prédilection de ses sentiments. Depuis les guerres balkaniques, il avait un culte pour le roi Pierre et son fils le Prince Alexandre. Il tenait Pachitch dans la plus haute estime et avait pleine confiance dans sa sagesse et son expérience des hommes et des affaires. Malgré cela, il y a eu entre eux, notamment au cours de la grande guerre, des divergences de conceptions d'ordre soit diplomatique soit militaire. Il est vrai que Sazonov n'était pas seul, ayant été obligé de tenir compte des vues de Londres et de Paris. Comme j'étais, de par ma mission à Pétrograd, appelé à soutenir les thèses de mon gouvernement, je provoquais souvent des explications aussi vives que franches au Ministère, lesquelles, toutefois, n'étaient que des « discussions entre frères », ainsi que Sazonov se plaisait à le dire.

Le 21 juillet, M. Poincaré recevait au Palais d'Hiver le corps diplomatique de Pétrograd. Lorsque mon tour vint, je n'ai pu cacher au Président de la République Française mon émotion. A sa question, je répondis que les nouvelles de Belgrade étaient très mauvaises et que je voyais la guerre venir fatalement, parce que Berlin, seul en état de l'empêcher, encourageait ostentativement l'Autriche-Hongrie dans cette voie. Après quelques paroles réconfortantes et plutôt optimistes, M. Poincaré me fit cette déclaration : « J'en ai parlé avec l'Empereur, et la France, entièrement d'accord sur ce point avec la Russie, fera tout son possible pour que la guerre soit évitée entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Mais vous, de votre côté, faites également

tout, tout, pour nous faciliter la tâche. Ayez le plus grand soin de vous abstenir de tout ce qui pourrait être considéré par l'Autriche comme une provocation ».

Les journaux de Pétrograd parlaient déjà, depuis deux ou trois jours, des préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie, de certains mouvements de troupes austro-hongroises vers le sud, du commencement de la concentration sur quelques points rapprochés des frontières serbes, de l'arrivée des premiers corps d'armée à Soubotitza, etc. On prévoyait la remise prochaine d'un ultimatum au gouvernement de Belgrade. On commentait les bruits qui circulaient dans certains milieux viennois sur le plan de campagne de l'état-major austro-hongrois, dont le premier objectif serait la prise immédiate de Belgrade avant toute déclaration même de la guerre.

Le 24 juillet, vers neuf heures du matin, j'avais reçu de Belgrade un télégramme chiffré, très embrouillé par la mauvaise transmission des chiffres, mais dont le sens général indiquait clairement qu'il s'agissait du texte (en traduction serbe) de l'ultimatum remis la veille, à six heures de l'après-midi, par le ministre d'Autriche-Hongrie au gouvernement serbe. Un peu avant midi, je recevais un second télégramme ; celui-ci en clair et envoyé de Belgrade *via* Bucarest. Le premier ayant été, par mégarde, expédié *via* Vienne, on s'en aperçut au Ministère et on se dépêcha de me télégraphier, en clair et par la Roumanie, le texte français de l'ultimatum.

Après en avoir pris connaissance, et les premiers moments de consternation passés, je téléphonais au Ministère russe pour demander une entrevue avec Sazonov afin de lui faire une communication des plus urgentes et des plus graves. On me répondit que Sazonov m'attendrait à quatre heures. Outre l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, j'étais la seule personne à Pétrograd qui, à cette heure, connût le texte intégral de l'ultimatum. J'ai tout lieu de croire que je fus aussi le premier à le faire connaître en entier à Sazonov.

Un peu avant quatre heures, je me dirigeais vers le Pont-aux-Chantres. La journée était belle, une de ces journées d'été, qui donnent à Pétrograd un air de fête. Une journée chaude et ensoleillée, où tout exhalait la joie de vivre, tandis que le pa-

pier, que je serrais nerveusement dans ma main, promettait d'instaurer sous peu le règne de la mort. Quel sinistre contraste !

Je pensais à Belgrade, à sa population. La capitale de mon pays — un point de frontière même, — la sentinelle la plus avancée, la première position de combat, à la portée des canons de Zemlin ! La sauver, ce n'est pas possible. Si je pouvais seulement lui faire gagner du temps, pour permettre aux esprits désemparés de se ressaisir et de pourvoir aux premières mesures de défense, afin de ne pas se retirer en débandade en abandonnant la ville sans résistance. Que dois-je dire à Sazonov ? Comment remplir ce que je considérais en ce moment comme mon unique devoir ?

En remettant à Sazonov le long télégramme de Pachitch, je lui déclarais que les termes de l'ultimatum étaient conçus de telle manière que, si même la Serbie s'y soumettait entièrement, la guerre ne saurait lui être épargnée, car le but de l'Autriche-Hongrie n'était pas l'humiliation de la Serbie mais l'anéantissement de celle-ci.

Après avoir analysé, ensemble avec moi, les diverses dispositions de la note austro-hongroise, Sazonov me prit paternellement les mains et me dit : « Certainement, c'est tout ce qu'il y a de plus grave ! »... Ses yeux étaient humides, son regard franc, loyal et plein de compassion.

— « Il y a là, continua-t-il, des clauses qu'un Etat souverain pourrait difficilement accepter sans risquer de se suicider. Je vous dis franchement ma première impression. Mais parlons en hommes sages et pratiques. Quel doit être notre but ? Eviter le pire, la guerre. Il faut donc accepter le plus possible de ce que l'Autriche exige. Je compte sur la sagesse de M. Pachitch. Je suis certain qu'il fera l'impossible. Il trouvera même le moyen de ne rien refuser. Lui seul pourrait faire des sacrifices auxquels, probablement, aucun autre n'eût osé songer ».

Je répondis à M. Sazonov qu'il avait raison de penser ainsi et que les choses se passeraient, à coup sûr, de cette façon, mais que la clef de la solution n'était pas là.

Il m'approuva. Il reconnut avec moi, que la réponse serbe, quelle qu'elle fût, ne serait pas d'une importance capitale dans

l'affaire. Il me déclara qu'il allait immédiatement charger M. Chébéco, Ambassadeur de Russie à Vienne, de demander au comte Berchtold une prolongation de quarante-huit heures du délai de l'ultimatum, en vue d'une conversation directe entre Pétersbourg et Vienne. De même, il suggérerait à Grey de reprendre son projet de conférence entre quatre grandes puissances désintéressées.

Je dis à Sazonov que ces moyens d'action diplomatique étaient à leur place, mais que je les trouvais sans efficacité. Si l'on peut avoir encore le moindre espoir de prévenir la guerre, c'est sur Berlin qu'il faut agir, en montrant à l'Allemagne qu'en aucun cas la guerre ne pourra être localisée entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Et, après l'ultimatum austro-hongrois, il n'y a pour la Russie qu'un moyen de le faire : c'est de décréter la mobilisation dans les districts disposés le long de la frontière autrichienne. Mais je n'ai pas caché à Sazonov mon scepticisme quant à l'efficacité même de cette mesure militaire, car rien ne pouvait, à mon avis, arrêter l'Allemagne dans sa résolution de ne pas laisser passer le moment qu'elle avait choisi elle-même pour déclancher la guerre. Avec sa mobilisation partielle contre l'Autriche, que l'ultimatum austro-hongrois justifiait pleinement, la Russie aura toutefois réalisé une avance de ses préparatifs pour sa propre défense contre une attaque qui s'annonce et à laquelle il sera impossible de se soustraire.

Sazonov me répondit qu'il en parlerait avec l'Empereur.

Revenant à ses conseils que je devais transmettre à Pachitch pour la réponse à l'ultimatum au plus tard jusqu'au lendemain à midi, il envisagea l'éventualité d'une déclaration de guerre par l'Autriche à la Serbie. Il conseilla pour ce cas l'abstention complète de toute défense, de toute lutte, de toute résistance. Il disait :

— « A quoi bon ? La Serbie, épuisée par les deux guerres balkaniques, est sans armes, sans munitions, sans équipement. Elle ne pourra pas se défendre ».

Il conseillait à la Serbie, au lieu de résister, de faire appel à toutes les nations, même au Japon, en proclamant qu'un petit pays de quatre millions, attaqué par une grande puissance de plus de cinquante millions, renonçait à se défendre dans

une lutte aussi inégale et prenait l'humanité pour témoin de son martyre. Et le monde, ajoutait-il, ne tardera pas à se révolter contre l'infâmie de l'Autriche-Hongrie.

Je connaissais la littérature russe. J'avais lu presque toutes les œuvres de Tolstoï. Involontairement, en écoutant les paroles de Sazonov, je pensais au grand écrivain et à sa doctrine de la non-résistance au mal. Mais Sazonov, bien qu'étant lui-même Russe, n'en était pas moins pour cela un esprit positif, un homme d'état réaliste, et pas le moins du monde un rêveur. Qu'y avait-il, donc, au fond de ses paroles ? Quel en était le vrai sens ? Je l'ai deviné sur-le-champ et sans peine.

Or, il pensait, surtout et avant tout, à l'Angleterre et à l'intervention éventuelle de celle-ci avec la France et la Russie ensemble, comme réponse au cri de désespoir serbe. Il se souvenait des temps de Gladstone.

Si paradoxale que sa pensée puisse nous paraître aujourd'hui, Sazonov n'en était pas moins persuadé, en Juillet 1914, *que, pour obtenir le plus, la Serbie devait momentanément renoncer à tout, et que, par son imminente déclaration de guerre, l'Autriche-Hongrie lui offrirait le moyen de se rallier à ce paradoxe.*

Mais il pensait aussi à la tragique position de la Russie, si l'agression austro-hongroise se produisait et si la Serbie répondait par une résistance dont il prévoyait l'héroïsme élevé, dans ce cas particulier, à sa plus haute exaltation. Il savait aussi qu'en ce cas aucune force au monde ne pourrait retenir la grande nation russe de se porter au secours de ses frères serbes. Tandis que, s'il n'y a pas de sang versé, si la Serbie ne résiste pas, on gagne du temps, on continuera à négocier, enfin, on verra. De toutes façons, il sera plus facile, dans ces conditions, de faire entendre la raison au peuple russe... Et puis, la Serbie n'est-elle pas habituée à exister un jour et à disparaître le lendemain pour renaître le surlendemain, au milieu de ses ruines, comme le phénix de ses cendres ? Toute l'histoire serbe depuis la bataille de Kossovo, ne consiste-t-elle pas dans cette succession de tableaux, représentant tantôt la mort, tantôt la résurrection. Et Sazonov, qui connaissait encore mieux l'histoire diplomatique de son pays, ne vit-il pas, en cet instant, se dérou-

ler sur l'écran de sa mémoire, une toile historique lui rappelant : l'invasion de la Russie par les armées de Napoléon ; les angoisses d'Alexandre Ier ; le traité de Bucarest bâclé à la hâte avec les Turcs pour garantir l'existence formelle de la Serbie à peine libérée de la domination ottomane ; la nouvelle ruée turque sur Karageorge que la Russie était impuissante à secourir au moment où Napoléon, muet et immobile, contemplait tristement Moscou en flammes. L'histoire, paraît-il, se répète surtout pour permettre au malheur de se renouveler. Eh bien ! il faut être fort et se souvenir de l'histoire, afin d'être plus fort que la fatalité... Si la guerre éclate, la Serbie sera envahie et occupée rapidement. La Russie ne pourrait l'empêcher pour le moment. Si même elle le tentait, elle risquerait de voir cette fois Guillaume II devant Pétrograd comme jadis Napoléon Ier devant Moscou. Qu'y gagnerait-elle, la Serbie ?... Non, avant tout, il faut penser au sort de la Russie. Sazonov est son Ministre des affaires étrangères. La conscience lui dicte de s'inspirer des intérêts sacrés de son pays, la Serbie dût-elle se voir une fois de plus sacrifier provisoirement par la Russie.

Il se sentait, néanmoins, saisi d'angoisse devant l'ampleur du drame. Il appréhendait que ni l'Empereur ni lui ne resteraient jusqu'au bout maîtres de la situation. Il n'ignorait pas qu'il y avait un sentiment du peuple russe, qu'il admirait autant qu'il le redoutait. Il se rendait compte que, sans l'abnégation de la Serbie, il lui serait très difficile, impossible même, de voir se réaliser son secret désir, d'épargner à la Russie, quoi qu'il arrivât momentanément à la Serbie, le calice amer que les événements semblaient l'avoir condamnée à vider jusqu'au fond.

Or, Sazonov comprenait bien que, dans l'indécision de l'Angleterre, il n'y avait qu'une seule chance d'éviter la conflagration immédiate. Sans l'exprimer explicitement, il se disait : Il n'y a qu'un miracle qui puisse sauver la situation, et seuls les Serbes peuvent opérer ce miracle, en renonçant à tout, c'est-à-dire, en acceptant tout. En ce moment, il ne pensait pas seulement à l'ultimatum ; il était trop perspicace pour ne pas deviner que l'ultimatum n'était qu'un prélude, un acte de pure forme, dont l'acceptation même intégrale n'empêcherait nullement la suite de se produire. Et c'était cette suite qu'il importait de

faire accepter à la Serbie, en d'autres termes, il fallait que celle-ci agréât bénévolement sa complète soumission à la volonté de l'Autriche-Hongrie.

Je regardais Sazonov, et je lui dis :

— « M. Pachitch peut faire tout, même l'impossible, sauf une seule chose. Et c'est justement celle que vous attendez de lui, en l'implorant de ne pas se défendre, contre l'Autriche, les armes à la main. Je le connais comme je me connais moi-même, et comme, tous deux, nous connaissons notre peuple. Tout défaitisme répugne à l'âme serbe. Comment pouvez-vous conseiller au plus héroïque parmi les peuples une non-résistance qui serait partout considérée comme une abdication à son honneur, à son indépendance, à sa gloire ? Tout, tout, même la mort, mais pas cela ! Un peuple qui ne se défend pas ne mérite guère que les autres peuples viennent à son aide. Pensez donc au roi Pierre ; pensez à son jeune fils qui vient de venger le Kossovo ! Ils préféreraient tomber, tous les deux, dans n'importe quel combat que de se livrer à l'Autriche-Hongrie. Le peuple serbe, quelque désespérée que fût sa situation, les suivrait sans hésiter... »

J'ouvre ici une parenthèse pour revivre et éprouver à nouveau toute l'émotion que j'ai ressentie quelques jours après, en lisant les paroles historiques prononcées au Parlement belge par le roi Albert de Belgique, le 3 août 1914 : « J'ai foi dans nos destinées. Un pays qui se défend s'impose au respect de tous ; il ne périt pas !... » Dans ces magnifiques et émouvantes paroles, j'ai vu le symbole vivant de l'union de deux pays, petits par leur territoire mais grands par leur âme et leur courage, destinés, hélas ! à devenir les premières victimes de l'orgueil insensé des deux empereurs allemands.

Avant de quitter Sazonov, je me permis de lui adresser un reproche, en lui rappelant à la fois la gravité de la situation matérielle où se trouvait la Serbie après les guerres balkaniques et sa promesse à Pachitch, au mois de mars, de subvenir aux besoins militaires du Royaume, notamment par la fourniture de quatre-vingt mille fusils dont l'armée serbe avait si grand besoin.

— « Je n'ai pas voulu le faire jusqu'à présent, me répon-

dit-il, pour qu'on ne pût pas accuser la Russie d'armer la Serbie contre l'Autriche ».

C'était, en effet, une raison pour Sazonov, et il était de bonne foi en l'invoquant. Mais il y en avait encore une autre, et je n'ai pas tardé de m'en apercevoir. La Russie manquait de fusils même pour sa propre armée. Elle n'était pas du tout prête pour la guerre, même pas pour une guerre défensive.

Avant de nous séparer, Sazonov, visiblement affecté par ma profonde détresse, tâcha de me rassurer en me disant que, quoi qu'il arrivât, la Russie ne se désintéresserait jamais du sort de la Serbie et qu'elle l'aiderait, mais qu'il ne saurait me préciser sous quelle forme et par quels moyens cette aide pourrait se manifester, car cette question, tout en dépendant de l'Empereur, ne dépendait pas uniquement de la Russie.

***

En sortant du cabinet de Sazonov, j'ai rencontré dans le grand salon du ministère le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, que le valet avait déjà annoncé au ministre pendant que je me trouvais encore chez lui. Après un salut courtois, l'ambassadeur me demanda de mes nouvelles. Je l'entretins de l'ultimatum autrichien. Il s'écria que cette affaire ne concernait que l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et que personne n'avait le droit de s'en mêler. Je lui répondis qu'il se trompait, que nous nous trouvions en présence d'une question européenne, et qu'il allait bientôt s'en convaincre. J'avoue que j'ai voulu être désagréable à l'ambassadeur. Rien, en effet, ne m'irritait autant que la persistante manœuvre de Berlin pour assurer, en localisant le conflit, la possibilité à l'Autriche-Hongrie d'écraser, sans risque et péril, la Serbie. Déjà la question de Bosnie-Herzégovine avait été traitée et réglée comme une question européenne ; et depuis la crise annexioniste en 1908, la question serbe se trouvait posée au même rang que la question d'Alsace-Lorraine ou que tout autre grave problème européen qui divisait les grandes puissances continentales en deux camps opposés. « Le comte de Pourtalès appartenait, ainsi que le fait remarquer Sazonov dans ses souvenirs, à ce type d'Allemand

qui est prêt à défendre le point de vue officiel contre toute évidence. J'étais ainsi amené malgré moi, dit-il, à reconnaître la justesse d'une observation que j'avais entendue longtemps auparavant de la bouche de Milovanovitch, un des hommes d'Etat serbes les plus éminents, qui affirmait que la grande majorité des Allemands était incapable d'impartialité vis-à-vis d'un Français et encore moins d'un Slave ».

***

Dans les premières journées suivantes, je lisais dans la presse russe que le mouvement des troupes autrichiennes vers le sud s'était ralenti, que deux corps de Soubotitza, destinés aux opérations contre Belgrade, avaient reçu l'ordre de se rendre d'urgence à Lwow, en Galicie, etc. Les rumeurs d'une mobilisation partielle russe avaient visiblement impressionné l'état-major austro-hongrois et bouleversé son plan d'attaque. De là : ordre, contre-ordre, désordre. Belgrade pouvait respirer.

Pour couper court aux négociations des puissances et aux tentatives de médiation, le comte Berchtold décida de lancer la déclaration de guerre à la Serbie. Et ainsi, le 28 juillet 1914, Vienne donna le signal de la guerre européenne.

La nouvelle du bombardement de Belgrade provoqua à Pétrograd et dans toute la Russie la plus vive indignation. L'Allemagne continuait à berner le gouvernement russe, en l'assurant que l'Autriche ne porterait pas atteinte à l'intégrité de la Serbie. Le 30 juillet, Sazonov déclara au comte de Pourtalès que, si l'Autriche reconnaissait que son conflit avec la Serbie avait assumé le caractère d'une question européenne, et consentait à éliminer de son ultimatum les points qui portaient atteinte aux droits souverains de la Serbie, la Russie s'engagerait à arrêter ses préparatifs militaires.

Sazonov entendait déjà les grondements menaçants du peuple russe qui n'eût jamais consenti à voir la Serbie sacrifiée et transformée en vassale de l'Autriche. D'autre part il discernait, à cette heure suprême, avec la lucidité d'un condamné, que Berlin s'abstenait délibérément de prononcer à Vienne les paroles décisives en faveur de la paix, et que tous les efforts di-

plomatiques de l'Allemagne poursuivaient une fin unique : Faire retomber sur la Russie la responsabilité de la conflagration européenne qui allait éclater. Le 1er août, l'Allemagne déclarait la guerre à la Russie, et le surlendemain à la France.

***

Pour terminer, je dirai en quelques mots ce que je pense de cette question, si souvent débattue, des responsabilités de la guerre mondiale.

On en a trop discuté ! On a analysé tous ses aspects politiques et juridiques. Et il n'y a presque plus rien à dire sous ce rapport. L'arrêt de l'histoire est définitif ; aucune manœuvre, aucun sophisme, ne saurait le déformer.

Mais ce n'est pas à ces deux aspects de la question des responsabilités, que le jugement de l'histoire emprunte son accent le plus grave. L'histoire a sa morale. C'est celle de tout le monde. Considérée sous l'angle de cette morale, l'action de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie apparaîtra à toutes les générations futures comme un fait inconcevable au point de vue de l'éthique internationale, comme l'action la plus immorale de l'histoire. Une grande puissance s'attaquant à un état quatorze fois plus petit, et une autre encore plus grande puissance s'efforçant d'assurer impunément la victoire à la première! Mais la Justice immanente a voulu que ce combat entre David et Goliath se terminât par une catastrophe, où sombrèrent l'empire des Habsbourg et l'orgueil des Hohenzollern.

M. SPALAÏKOVITCH,
Ministre de Yougoslavie.

Impressions de Belgrade

Mon voyage à Belgrade m'a donné une nouvelle occasion de vérifier ce que j'avais souvent observé en courant le monde, c'est qu'alors même que nous nous sentions déjà, pour une nation et pour un pays, de la curiosité et de la sympathie, ces sentiments sont comme décuplés, quand nous saisissons ce pays dans son apparence matérielle. On dirait que l'activité de nos pensées est stimulée par la vivacité de nos sensations. Des personnages jusque-là perdus dans la grisaille de l'histoire sortent pour nous de l'abstrait ; nous voulons connaître leurs actions, parce que nous en avons vu le théâtre. Il n'est pas de bataille qui ne nous intéresse, quand nous avons parcouru la plaine où elle a eu lieu. Ce fait seul suffirait à justifier le voyage ; voir donne envie de savoir, sentir donne envie de connaître. Je ne crois pas du tout que le bon voyageur soit l'homme ignorant, pour la simple raison qu'un ignare n'est capable de s'intéresser à rien ; la représentation qu'il se fait du monde reste toujours pauvre. Il faut savoir quelque chose avant de partir, pour avoir envie d'apprendre le reste quand on revient ; les livres nous envoient aux pays et les pays nous renvoient aux livres. Il y a ainsi, entre les diverses activités qui composent en nous une vie complète, un échange d'excitations, un commerce de bons offices, qui font qu'elles sont distinctes sans être étrangères. Le voyage nous permet de nous délasser de nos pensées dans des sensations, et ces sensations à leur tour excitent et nourrissent les ardeurs de l'intelligence.

La dernière fois que j'ai éprouvé la vérité de ce que je viens de dire, c'est dans le voyage que j'ai fait à Belgrade. Certes, j'avais déjà beaucoup d'attrait pour la Yougoslavie, cela pour certaines raisons qui me sont particulières et pour d'autres qui

sont communes à tous les Français. Comment un Français ne se sentirait-il pas porté d'amitié pour une nation qui, durant la dernière guerre, a combattu de notre côté avec un courage et une constance admirables ? J'ajoute qu'ayant toujours été particulièrement intéressé par les rapports de l'Europe avec l'Asie, j'éprouve une curiosité presque fascinée pour les lieux où vinrent mourir les efforts, les fureurs, et aussi les enchantements de l'Orient. D'autre part, je connaissais déjà une partie de la Yougoslavie, j'avais visité plusieurs fois la côte dalmate. Ce n'est pas assez de dire que ces rivages sont parmi les plus charmants de la Méditerranée ; il faudrait définir la finesse et la qualité de ce charme, il faudrait décrire intelligemment cette côte austère et suave, ce désert de pierres bordé de jardins : tandis qu'ailleurs, dans la même mer, des villes fameuses déploient un art de plaire aussi savant et aussi sûr que celui des belles courtisanes, ici une ville comme Doubrovnik, l'ancienne Raguse, enchante au contraire par quelque chose de chaste, de réservé, de presque pudique. On croit voir, sur cette rive de silence, une race rêveuse s'arrêter un peu intimidée devant la mer, comme une jeune femme devant un instrument dont elle ne sait pas jouer encore.

Au moment de vous parler de mon voyage à Belgrade, j'éprouve un scrupule : je veux vous dire d'abord que je n'y suis resté que trois jours. Trois jours même très remplis, cela est très peu. Aucun pays ne se laisse voler, en quelques heures, l'âme qu'il a mis des siècles à acquérir. Il faut, pour en connaître un, quel qu'il soit, l'étudier avec patience, demeurer longtemps. Néanmoins on doit avouer qu'il y a dans ces passages rapides une magie délicieuse. La curiosité irritée du voyageur le rend sensible à tous les aspects des choses : aucun ne reste morne pour lui, il est harcelé d'images ; c'est une grande erreur de croire que les apparences sont vaines ; chacune est le verbe d'une âme obscure ; mais dans les lieux où nous vivons d'ordinaire, nous ne les percevons plus. Dans la ville où nous venons d'entrer, nous les percevons toutes ; elles se livrent à nous, et l'on peut dire qu'en ce sens l'amant et le possesseur et le roi d'une ville, ce n'est pas l'homme qui y est né, c'est l'homme qui y arrive. Les villes, comme les femmes, ont un faible pour les in-

connus. Quel voyageur n'a pas éprouvé ces bonnes fortunes ? Quel est celui qui, se promenant le soir à travers une ville qu'il n'avait jamais vue, n'a pas cru soudain que, dans une pénombre pleine d'édifices, l'âme d'une nation, d'une race se donnait à lui ? C'est ensuite que tout se brouille et se gâte. Un moment vient, dans les longs séjours, où il nous semble que nous nous éloignons des révélations de l'arrivée, sans avoir rien gagné par une fréquentation plus intime. L'éternelle complexité du monde reparaît dans le pays que nous étudions. Nos remarques se contrarient, nos observations se combattent. Les choses ni les hommes n'ont plus ces couleurs vives et franches par lesquelles ils nous avaient si clairement parlé tout d'abord ; il faut alors persévérer, observer, étudier davantage, pour arriver enfin au troisième état, où les choses s'éclaircissent de nouveau, et où, après avoir commencé de nous emparer d'un pays par les jouissances de la sensation, nous le possédons enfin dans les certitudes de la connaissance.

Or, à Belgrade, je n'ai, de ces trois phases, connu que la première. Je n'ai fait que recueillir des images, et j'ai pu croire que l'âme d'un peuple me sautait au cou. Mon premier plaisir fut dans l'accueil même que j'ai reçu. Je sais fort bien que les sentiments qu'on m'a témoignés, à travers ma personne, par elle-même très négligeable, s'adressaient à mon pays ; j'en profitais néanmoins ; le Français était tout réchauffé de l'affection qu'on manifestait à la France ; puis, entre les Yougoslaves qui me recevaient et moi-même, des sympathies réelles naissaient, je n'aurais jamais cru que, d'une brassée d'inconnus, on pût faire si vite un bouquet d'amis. Voici maintenant quelques-unes des images de ce séjour, que je retrouve en moi, quand je regarde dans ma mémoire, et d'abord une des plus parlantes, la tombe du soldat inconnu. Dans les vieilles nations de l'Occident, en France, en Angleterre, ce tombeau est entouré et étreint par la rumeur d'une capitale. En Yougoslavie, par une différence significative, il est isolé dans la campagne, à vingt kilomètres de Belgrade, au faîte d'une haute colline qui domine tout le paysage. C'est la tombe du soldat paysan, que lui élevèrent d'autres paysans des environs, sans autre pensée que celle d'honorer sa dépouille : mais quand une tombe de pierres

rudes eût été construite, cette nation rustique eut la sagesse de comprendre qu'aucun monument plus pompeux n'exprimerait aussi bien son âme que celui-là ; ainsi ce soldat yougoslave dort d'un sommeil plus paisible que ses frères français ou anglais ; le frisson des herbes monte jusqu'aux pierres qui l'abritent : le vent qui passe y laisse tomber un oiseau.

Voici un autre souvenir fort simple et qui cependant me prouve, comme je vous le disais tout à l'heure, que toute apparence a quelque chose à dire, pourvu qu'on l'entende. C'est pendant l'inauguration du monument de Lamartine : comme l'orateur qui a la parole à ce moment-là s'exprime en serbe, langue dont je ne sais pas un mot, cela me donne le droit d'être un peu distrait : je regarde les soldats qui sont là. Comme leur aspect est caractéristique ! Ils sont graves, tranquilles, sans raideur, et même un peu détendus : il y a dans leur air une sorte de rudesse douce ; dans leur grande capote grise, ils ressemblent autant à des bergers qu'à des soldats, ils n'ont rien de militaire au sens fanfaron du mot, mais on sent qu'il suffirait de les pousser un peu en avant pour les faire passer aussitôt, sans les étonner, de leur service de paix à un service de guerre.

Voici une autre image que je veux mettre tout à côté de celle-là. Je suis dans le pensionnat où des religieuses françaises instruisent, avec autant d'intelligence que de dévouement, les jeunes filles du pays. On m'a fait entrer dans la classe des plus grandes. Tandis qu'elles répondent dans un excellent français aux questions qui leur sont posées, ou qu'elles récitent des vers de nos poètes, je suis très sensible à une sorte de douceur qu'elles semblent toutes avoir en commun. Elles ne sont point pareilles à la plupart de ces jeunes filles qu'on rencontre dans les grandes villes de l'Occident, petits individus féminins isolés, à la fois brillants et chétifs, fanfarons et malheureux ; celles-ci tiennent encore étroitement à la race dont elles émanent, à une vie collective qui verdoie ou fleurit en elles ; en me rappelant les nuances de leur physionomie, leur expression pensive, leur grâce modeste, je me dis que ce peuple yougoslave est peut-être un peuple rude, mais je suis sûr que ce n'est pas un peuple dur.

Que d'autres images je conserve encore, jusqu'à celle du petit restaurant, plein de gaieté et de bonhomie, où l'on me fit goûter tous les poissons du Danube, parmi lesquels j'appréciai surtout de l'excellent sterlet ! Je me revois maintenant à Belgrade, sur l'esplanade du Kalimeidan, où je m'enivrais d'une vue admirable. Le spectacle qui m'était offert était aussi imposant pour les yeux que pour l'esprit : son immense étendue et sa majesté historique se répondaient. Au-dessous de moi, dans les étangs inondés, le Danube et la Save déployaient déjà toute leur sombre magnificence hivernale ; d'un espace obstrué de nuages tombaient au loin sur la plaine des lueurs rompues ; à l'endroit du parapet où je m'appuyais, l'empereur Guillaume II, pendant la dernière guerre, était venu accouder un jour ses pauvres rêveries. La vieille citadelle qui se dressait derrière moi était celle que Soliman le magnifique avait assiégée et prise. Attila avait passé dans ces horizons. Que de luttes, que d'efforts, ce paysage représentait à l'esprit ! Quand l'histoire ne ferait que nous apprendre que nous vivons dans un monde dur, où les peuples achètent chèrement le droit d'exister, la leçon qu'elle nous donnerait serait encore sans prix.

Les impresions que j'ai reçues de la Yougoslavie se concentrent et se résument dans celle que m'a laissée l'audience que le roi Alexandre daigna m'accorder. Si nous regardons la carte politique de l'Europe d'à présent, le spectacle qu'elle nous offre ne manque pas de variété. Il y a des pays qui n'ont ni roi ni chef et d'où s'élève seulement le coassement des parlementaires. Il y en a d'autres, comme l'Angleterre, qui ont un roi et n'ont pas un chef. Il y en a d'autres, comme l'Allemagne, qui ont un chef et n'ont pas de roi. Il y en a d'autres, comme l'Italie, qui ont à la fois un roi et un chef. La Yougoslavie, elle aussi, à un roi et un chef, mais, par une singularité où je ne puis m'empêcher de voir une faveur de la destinée, ils sont réunis dans le même homme. Ce roi-chef m'a paru être un des personnages les plus attachants qu'il m'ait été donné d'approcher. Portant toujours l'uniforme, il est bien vrai qu'il a quelque chose de très militaire, si l'on désigne par là un certain style de la personne, un certain aspect de netteté et de décision, mais si l'on voulait désigner par ce mot quelque chose d'arrêté, de dur, de fermé, au-

cun terme ne pourrait moins convenir à un portrait du roi Alexandre. Son expression est aussi attentive qu'elle est bienveillante, et l'on croit voir en lui, quand on le regarde, un homme d'un caractère très ferme et d'un esprit très ouvert ; si j'osais me mêler de deviner ce que je n'ai pas à savoir, je croirais encore, en me rappelant certaines nuances de la physionomie du roi, que ce prince aussi énergique qu'intelligent, doit être un homme d'un cœur très sensible.

Tel est le souverain, très attachant par lui-même, d'un peuple qui est fait pour nous inspirer une sympathie profonde, puisqu'il est à la fois rattaché au nôtre par la fraternité de l'action et par les échanges de la pensée. Pour moi, son aventure m'intéresse et m'émeut singulièrement, parce que le peuple yougoslave, ayant encore aux lèvres ses vieilles chansons, débouche brusquement, d'un passé plein de poésie, dans la grossière complication du monde moderne. Je souhaite qu'il s'adapte à ces conditions nouvelles, mais, avec toute l'amitié que je lui porte, je souhaite qu'il s'y adapte sans le renier. C'est une grande chose que d'avoir derrière soi des soldats et des bergers. Nous ne gagnons jamais rien à nous détacher précipitamment de nos pères. Quand nous les quittons trop brusquement, nous n'emportons pas leurs vertus. Les écrivains et les artistes yougoslaves et tous ceux qui sont là-bas ce qu'on appelle aujourd'hui des intellectuels, ont un beau devoir à remplir. Les intellectuels d'une nation sont les hommes qui peuvent lui faire le plus de bien ou le plus de mal, selon qu'ils lui conservent son âme ou qu'ils la lui gâtent. Ils sont la conscience d'un peuple. Ils doivent lui garder la fierté de ce qu'il est.

ABEL BONNARD.

Allocution de M. le Comte de Saint-Aulaire Président de la Société

Nous sommes heureux de saluer aujourd'hui une noble nation à laquelle tous les Français sont attachés par des liens très forts et très doux, car ils tiennent à la fois à nos intérêts et à nos sentiments. C'est pourquoi l'alliance de la France et de la Yougoslavie s'appellerait plus justement une fraternité. S'il y a entre quelques peuples une obscure et incertaine fraternité de races il y a entre d'autres une lumineuse et indiscutable fraternité de sang, celle du sang versé en commun pour une même cause. C'est celle qui nous unit, mon cher Collègue, à votre patrie. Et c'est ce qui rend notre alliance indiscutable en la consacrant par quelque chose de plus pur, de plus rare, et de plus durable que l'encre des diplomates, par le sang des héros.

A cette fraternité du sang s'ajoute la solidarité de nos frontières fondées sur le même principe, reconquises par la même victoire, sanctionnées par les mêmes traités, comme elles sont menacées par les mêmes impérialismes et défendues par les mêmes forces.

Ces forces sont surtout des vertus. Parmi les vertus de la Yougoslavie, brille au premier rang la vaillance. Elle est trop illustre pour que j'y insiste. Au mois d'août 1914, le Roi Albert de Belgique disait, comme pour s'excuser de tant de grandeur : « Nous voici acculés au sublime ». Vos compatriotes, mon cher Collègue, ont été acculés au sublime depuis toujours par la lutte pour l'indépendance. Ils en ont tellement pris l'habitude qu'il est devenu pour eux une seconde nature. Parler de la vaillance serbe, c'est commettre un pléonasme. Les deux mots sont syno-

nymes. J'en appelle à tous ceux qui ont combattu côte à côte avec votre armée. Ils exprimaient leur admiration et leur confiance en disant : « Quand on est en liaison avec les Serbes, on est tranquille ; ce sont de magnifiques camarades de guerre. » Oui, des camarades toujours exacts au rendez-vous, surtout quand c'était un rendez-vous avec la mort. Ils y allaient avec un tel enthousiasme qu'ils en faisaient un rendez-vous d'amour avec leur grande et fidèle camarade, la gloire !

Aujourd'hui, cette vaillance s'exerce dans les travaux de la paix. Admirable peuple de soldats, de pasteurs et de laboureurs, de pasteurs qui ont été soldats pour ramener au bercail des frères séparés, de laboureurs qui trouvent aussi naturel de défendre leur terre que de la cultiver, et qui n'ont vu dans la tranchée qu'un sillon plus profond où ils ont semé la victoire.

Fidèles à leur terre, vos compatriotes, mon cher Collègue, sont fidèles à leurs alliés. En cela, ils donnent un exemple réconfortant à une époque où la théorie généralisée du chiffon de papier résume à peu près tout le droit des gens. Cette fidélité, me direz-vous, est facile. Je le crois, si j'en juge par la nôtre envers vous. Elle est facile parce que, dans les ménages de peuples, comme dans les autres, on doit distinguer la fidélité qui est une vertu et celle qui est une passion, la fidélité-devoir et la fidélité-élan. Notre fidélité mutuelle appartient à cette deuxième catégorie. Sa principale vertu est d'être une passion. La Yougoslavie et ses alliés de la Petite-Entente, ainsi que la Pologne, sont attachés à la France et la France leur est attachée par les fibres les plus solides et les plus sensibles. C'est même là, en dehors de la haine, cultivée ailleurs, le seul élément passionnel dans la vie internationale de notre temps. L'amour qui seul est créateur sera, espérons-le, plus fort que la haine qui est destructrice. Et, chacun de ces peuples ayant conscience que son salut est lié à celui des autres les aime de l'amour le plus sûr, l'amour qu'on a pour soi-même.

Fidèle à sa terre et à ses alliés, la Yougoslavie est fidèle à elle-même. Nous n'ignorons pas les tentatives extérieures qui ont été faites pour la diviser avec l'arrière-pensée de la partager plus tard. En y résistant avec un patriotisme ardent et sage, en refusant de se prêter à une expérience de vivisection par

persuasion, en déjouant les intrigues de ses ennemis déclarés ou masqués contre son unité nationale, la Yougoslavie s'est sauvée elle-même et elle a sauvé la paix du monde, car le déchaînement des convoitises qu'elle inspire serait le signal d'un nouveau cataclysme. C'est se qui, en dehors d'autres raisons qui ne manquent pas, doit rendre notre unité sacrée aux yeux de tous les peuples pacifiques.

Ceux qui confondent la liberté de la presse et la liberté du mensonge se sont appliqués à égarer l'opinion sur la portée de nos difficultés inévitables d'après-guerre. Des difficultés, tout le monde en a, mais tout le monde ne les surmonte pas comme la Yougoslavie. Sans doute, on peut dire de l'unité nationale comme de la liberté que, tant qu'on ne l'a pas, c'est une fiancée, et que, dès qu'on la possède, c'est une épouse, ce qui n'est pas la même chose, mais ce qui n'empêche pas de s'entendre et d'avoir beaucoup d'enfants. C'est le cas de la Yougoslavie. La fécondité de ses mères est une de ses vertus et c'est une des garanties de l'ordre européen. Nos alliés de l'Europe centrale et orientale ont le record de la natalité. Tous les ans, la France leur doit, plus qu'à elle-même, une victoire pacifique, la victoire des berceaux.

Cependant, la confiance et l'espoir que la France met dans ses alliés de Belgrade, de Prague, de Bucarest et de Varsovie a une source plus haute et plus pure.

A notre époque, la diplomatie est dominée par les experts, dont le règne s'appelle la technocratie. Loin de moi la pensée de méconnaître les éminents services qu'ils sont susceptibles de nous rendre pourvu que leurs oracles soient judicieusement interprétés. La spécialité des experts est de se tromper et, sauf des exceptions négligeables, de se tromper toujours. C'est leur excuse et c'est leur utilité, car cette infaillibilité dans l'erreur, dès que nous en sommes instruits, nous confère l'infaillibilité dans la vérité, puisqu'il suffit de prendre le contre-pied de leurs précisions pour nous égaler aux plus grands prophètes.

Les alliés que je viens de nommer sont aussi des experts, en un genre où ils ne peuvent se tromper, en un genre qui ne fait pas recette actuellement, mais qui dans les moments difficiles est très apprécié ; car soit pour maintenir la paix, soit pour ga-

gner la guerre, il a une efficacité souveraine. Ce sont de grands experts de l'énergie, de l'endurance, de l'héroïsme et du martyre. Pour ce qui constitue la principale force des peuples et des armées, l'esprit de sacrifice, ce sont de grands spécialistes.

C'est pourquoi un simple praticien désaffecté de la diplomatie s'excuse d'avoir parlé de la Yougoslavie. Pour en parler dignement, il faut un grand poète, un grand penseur, un grand moraliste, un grand écrivain, il faut Abel Bonnard. Cher Maître, vous êtes tout cela, et bien autre chose encore. Je dirais que vous avez la spécialité de l'universalité si, le plus souvent, ceux qui y prétendent n'accédaient qu'à une universalité superficielle, ou plutôt, à une ignorance encyclopédique aggravée par le fait qu'elle s'ignore elle-même. Vous avez la spécialité de la supériorité dans l'universalité, votre esprit ayant autant de solidité que d'éclat, de profondeur que d'étendue. Ce n'est pas peu dire, cet esprit qui se joue avec la même grâce dans le rêve et dans le réel, sur les cimes et dans les vallées, sans distinction de latitude intellectuelle ou physique, de Saint François d'Assise à Stendhal, de la Chine au Brésil, franchit d'un coup d'aile la distance encore plus considérable qui sépare la poésie de la politique.

Cette universalité m'autoriserait, si je ne craignais de me flatter, à vous appeler : mon cher Collègue. Vous êtes aussi un diplomate et dans le meilleur sens du mot. Je ne dirais pas que vous l'êtes à titre de grand voyageur. Ce serait plutôt une différence entre vous et nous. Tous nos diplomates ne voyagent pas. Ceux qui ont le record de l'avancement avancent sur place, sans quitter Paris. Ils font d'autant mieux leur chemin qu'ils ne parcourent pas les grandes routes de l'univers. Ils vont d'autant plus vite qu'ils vont moins loin. Quant aux autres, les parents pauvres de la diplomatie, c'est-à-dire ceux qui paient le plus de leur personne, ceux qui n'avancent un peu qu'en faisant le tour du monde, ils se déplacent plutôt qu'ils ne voyagent. Ils se déplacent d'une capitale à l'autre un peu comme des chevaux de course engagés dans les épreuves internationales qui, s'ils sont bien entraînés, les absorbent trop pour leur laisser le loisir de contempler le paysage. Quant aux peuples étrangers, les gouvernements les leur masquent. Ils n'ont d'ailleurs

pas le moyen de les observer. Ils sont caparaçonnés d'honneurs incompatibles avec l'incognito qui est le meilleur des observatoires. Ils y ajoutent les œillères de la profession et, s'ils sont parfois capables de s'en affranchir, ils n'en demeurent pas moins captifs dans le box du Protocole. Ne vous étonnez donc pas si je vous avoue que j'ai découvert dans vos livres les pays que vous avez visités et que j'ai habités.

Si vous avez droit de cité ici, c'est pour une autre raison. Vous êtes, pour user d'une expression dont on abuse parfois, un ambassadeur de la pensée française, de la plus noble, de la plus juste, de la plus fine et, par là même, de la plus française. Pour mériter ce titre, il ne suffit pas qu'un auteur soit bien pensant, il faut encore que ses écrits soient bien pensés. C'est le cas des vôtres. Je souhaite pour la gloire de la France que le monde apprenne à la connaître dans votre œuvre. Et je souhaiterais pour la santé de la France, comme pour sa beauté, qu'elle se conforme toujours à vos conseils. Car vous n'êtes pas seulement un enchanteur, vous êtes un guide, un guide pour ascensions, qui sera suivi par tous vos lecteurs et toutes vos lectrices s'il suffit pour cela de les charmer, de les émouvoir et de leur inspirer confiance. Votre autorité sur un public qui, dans l'intérêt du vrai, du bien et du beau, ne sera jamais assez nombreux, est deux fois légitime. Vous êtes accrédité par votre caractère comme par votre talent. Même ceux qui ne nous connaissent pas sentent que vous ne vous contentez pas, comme d'autres, d'exprimer de beaux sentiments, mais que vous les éprouvez. Leur esprit se soumet au vôtre parce que vous avez raison, mais aussi parce que leur cœur est ravi par votre âme.

Si pour parler de la Yougoslavie, ou lui parler, au nom de la France, comme vous l'avez fait au cours de votre récente mission, vous êtes qualifié par votre universalité, vous l'êtes aussi par certaines particularités du sujet. Elle est digne de plaire à un poète et d'inspirer son âme parce que, pendant des siècles, elle n'a été elle-même qu'une âme, et une âme préservée de la mort par la poésie. Quand elle subissait le joug de l'étranger, quand son corps était démembré, quand ses enfants n'avaient même pas le droit de pleurer en public leur liberté perdue, son âme frémissait et se transmettait de génération en génération,

dans ce qui chante, exalte, console, sourit, dans ses légendes héroïques, dans ses hymnes guerriers, dans les chansons murmurées par les mères penchées sur les berceaux. C'est ainsi, mon cher Collègue, que vos compatriotes ont prouvé qu'une nation est un être spirituel, qu'aucune violence ne saurait exterminer ou enchaîner, parce que son âme est immortelle et libre, si elle est indiscutable. Sa langue qui exprime son âme aura été dans toute la force du terme, sa langue maternelle, car elle l'a enfantée à la vie. Son verbe s'est fait chair. Là est le miracle de sa rédemption et de sa résurrection. C'est l'ardeur de cette âme qui a soulevé la pierre du sépulcre, ou plutôt des sépulcres, — car les membres de la Yougoslavie étaient disjoints, — l'a reconstituée dans son intégrité, et lui donne aujourd'hui le droit d'être assise glorieusement sur le tombeau des empires.

Ce miracle de l'âme dépasse la politique pour atteindre la poésie. La Yougoslavie, mon cher Maître, vous appartient plus qu'à moi dans le présent comme dans le passé, car le principe de sa résurrection est aussi celui de sa vigueur et de sa croissance. Elle sait que les grands résultats de l'histoire ne durent que par l'action des forces qui les ont déterminés. Elle garde dans l'indépendance, dans l'unité, dans la victoire, le culte des vertus ancestrales qui les lui ont données. Elle est pacifique, certes, comme la France. Mais, c'est, je crois, son Ministre des Affaires Etrangères qui l'a dit, la paix qu'elle honore n'est pas la paix des têtes courbées et des bras croisés, c'est la paix des têtes hautes, des cœurs fermes et des mains sur la garde de l'épée, précisément pour n'avoir pas à la tirer. C'est la paix fondée sur la puissance de son sentiment national et de son armée, et sur l'espoir que ses alliés, la France notamment, ne comprennent pas autrement la paix. C'est l'application d'un précepte formulé dans un vers magnifique d'un poète que vous connaissez bien, mon cher Maître, et que nous admirons tous, un vers qui, rapproché de tant d'autres d'une suavité racinienne, atteste avec la qualité de votre chant d'étendue de votre registre, car il est au plus haut point cornélien :

C'est avant le combat qu'on doit être vainqueur.

C'est le plus sûr moyen de gagner la bataille sans avoir à la

livrer. Ce vers devrait être la devise des peuples virilement pacifiques.

Enfin, cher Maître, votre âme s'apparente à celle de la Yougoslavie par la fraternité de son idéal et du vôtre, par une même conception héroïque de la vie, par l'identité des valeurs qui composent la civilisation dont, à côté de la France, elle a été le glaive et celle dont vous êtes la voix. Cette civilisation est une certitude de vie puisqu'elle ressuscite les peuples qui lui sont fidèles et elle ne doit pas périr puisqu'elle est fondée sur les choses éternelles : famille, patrie, justice, vérité, honneur, sacrifice. Cette civilisation, qui n'est pas nouvelle, est souvent bafouée par les beaux esprits qu'elle abrite. Les bons esprits que nous sommes lui sont reconnaissants de nous avoir donné une alliée telle que la Yougoslavie et un poète tel qu'Abel Bonnard. Tous ici, nous sommes unis à elle et à lui dans le culte d'un idéal qui est celui de nos pères. Il mérite d'être celui de nos fils, car il a fait ses preuves. Il s'appuie à nos traditions pour réaliser leurs aspirations et il leur donnera des fleurs d'autant plus hautes que ses racines sont plus profondes. Je remercie M. Spalaikovitch et M. Abel Bonnard d'avoir exorcisé par leur parole les tristesses du présent et ses ténèbres, de nous avoir fait respirer un air plus pur et de nous montrer une lueur à l'horizon, en évoquant cet idéal fort et indestructible comme le passé, jeune et plein d'espérance comme l'avenir.

UN GENTILHOMME INDUSTRIEL AU XVIIIe SIÈCLE

Le Comte de Broglie

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS).

De tous les diplomates qui collaborèrent à la politique personnelle de Louis XIV, que l'on appelle le *Secret du Roi*, l'un des plus connus sans doute est le comte de Broglie, dont le rôle a été raconté d'une manière si intéressante par son arrière-petit-neveu.

Né en 1719, brigadier des armées du Roi à 32 ans, le comte de Broglie était peu après, et sans qu'il s'y attendît, nommé ambassadeur en Pologne, au mois de mars 1752. Pour un débutant, le terrain était singulièrement difficile et la tâche des plus ardues : le nouvel ambassadeur devait, à l'insu du ministre des Affaires Etrangères, préparer la candidature du prince de Conti à la prochaine vacance du trône et entretenir, à cinq cents lieues de la France, une correspondance secrète avec le Roi et avec de nombreux agents, au risque d'être découvert par l'indiscrétion ou la négligence d'un courrier. Le comte de Broglie se donna tout entier à cette besogne ingrate, avec l'ardeur qu'il mettait en toute chose : quatre secrétaires étaient constamment occupés à transcrire et à déchiffrer des lettres, et il arrivait quelquefois à l'ambassadeur de dicter pendant seize ou dix-huit heures de suite. Tous les contemporains du comte de Broglie, amis ou adversaires, se sont accordés d'ailleurs à reconnaître son activité dévorante, son opiniâtreté, la constance de ses amitiés comme de ses haines et son zèle inlassable pour le renom et la grandeur de la France. « C'est un fort petit homme, écrivait de lui le marquis d'Argenson, droit de la tête comme un petit coq. Il a quelque

esprit et beaucoup de vivacité en tout; on le dit homme de mérite. »

Pendant les six ans qu'il passa en Pologne, il eut la satisfaction d'assurer le triomphe du parti français, et le Roi l'en récompensa par le cordon bleu, qui lui fut donné au retour de son ambassade. Mais bientôt le comte de Broglie vit avec regret sa politique délaissée, et lui-même, en butte à l'hostilité de Choiseul, fut écarté de toutes les négociations : on lui refusa même l'ambassade de Vienne qu'il sollicitait vivement. Ayant alors repris du service sous les ordres de son frère, qui commandait un corps à l'armée du Rhin, il fit la campagne de 1760, au cours de laquelle il se distingua, et tout particulièrement à Cassel. Quoique la candidature du prince de Conti au trône de Pologne eût été abandonnée et que la diplomatie secrète semblât se trouver désormais sans objet, le Roi n'en continua pas moins à correspondre avec le comte de Broglie, qui lui écrivait de l'armée force lettres et rapports.

En dépit de ses succès, qui lui avaient valu le bâton de maréchal, le frère du comte de Broglie fut rendu responsable par le duc de Choiseul des échecs du prince de Soubise, à qui on avait imprudemment confié une armée. Le maréchal se défendit avec sa hauteur habituelle et voulut forcer le roi à se prononcer en sa faveur. Poussé par Choiseul et Mme de Pompadour, Louis XV exila les deux frères à Broglie, en Normandie. Du fond de sa retraite forcée, le comte fut informé que le Roi n'avait retiré son estime ni à l'un ni à l'autre des Broglie et que la correspondance secrète ne serait pas interrompue. Par un tour de force invraisemblable, malgré les difficultés résultant de la distance et de la lenteur des communications, le comte, sans rien laisser soupçonner à son frère ni à sa famille, trouva le moyen de poursuivre ses mystérieuses intrigues.

Le traité de Paris venait de terminer la guerre de Sept Ans, mais le comte de Broglie était de l'avis du Roi, qui estimait que cette paix, qui humiliait la France et laissait à l'Angleterre la suprématie maritime, n'était *ni bonne ni glorieuse :* Broglie pensait même, suivant ses propres termes, que « jamais il n'avait été plus prudent de songer à la guerre en faisant la paix ». C'est pourquoi il conçut un projet de descente en Angleterre, qui fut agréé par le Roi au début du mois d'avril 1763. A ce pro-

jet, dont l'étude nécessitait des travaux considérables tant en Angleterre qu'en France, allait être mêlé le fameux chevalier d'Eon, alors secrétaire d'ambassade à Londres, qui faillit, à maintes reprises, compromettre le dangereux secret dont il était dépositaire.

L'exil des deux frères prit fin dans le courant de l'année 1763, et le comte de Broglie put se rendre dans son marquisat de Ruffec, acheté au mois de décembre précédent avec la dot de la comtesse, une Montmorency, que le comte avait épousée en 1759.

*
* *

Le marquisat de Ruffec venait de la duchesse de Valentinois, petite-fille du duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, et comprenait une forge, établie à Taizé-Aizie, sur les bords de la Charente, et à laquelle on n'avait pas donné jusque-là une importance considérable. Le comte de Broglie tourna une partie de son activité vers cette forge et devint industriel, comme il était devenu diplomate. Il consacra les loisirs que lui laissait sa demi-disgrâce à faire de Taizé-Aizie un centre industriel, qui ne tarda pas à devenir le premier de la région.

De douze, le nombre des ouvriers fut porté à trente-six, et deux hauts-fourneaux purent bientôt fournir 160.000 livres de fonte par mois. Jaloux sans doute des succès du marquis de Montalembert, qui avait créé à Ruelle, douze ans auparavant, une fonderie de canons, qui subsiste encore, le comte de Broglie tenta de couler des canons de 12 et de 18 (c'est-à-dire pouvant lancer des projectiles de 12 et 18 livres), mais ces canons ne résistèrent pas aux épreuves, et la forge de Taizé-Aizie, ou de Ruffec, comme l'appelle le comte de Broglie, se spécialisa dans la fabrication de l'acier. Nous verrons ainsi M. de Broglie mener de front pendant des années la conduite de ses affaires et la correspondance secrète, dont il était devenu le chef, après le prince de Conti et après Tercier, premier commis aux Affaires Etrangères.

Le 9 juin 1769, M. Chrestien (1), fondé de pouvoirs du comte

(1) M. Chrestien et son fils étaient dans le *Secret du Roi*, et le comte de Broglie devait les proposer tous les deux comme secrétaires à M. de Vergennes, lorsque celui-ci fut nommé ambassadeur en Suède en 1771. Ils figuraient parmi les agents qui bénéficièrent d'une pension à la dissolution du ministère secret.

de Broglie, passait avec le duc de Praslin, ministre de la Marine, un traité aux termes duquel tout l'acier fabriqué par la forge de Ruffec serait envoyé aux ports de Brest, Toulon et Rochefort, « à raison de douze sols la livre poids de marc », plus un sol d'augmentation par livre pesant pour l'acier expédié à Toulon, à cause de la distance. On devait retenir sur le montant de chaque fourniture quatre deniers par livre, destinés à l'entretien des invalides de la Marine. Mais le comte de Broglie ne se contentait pas de la fourniture des ports de France et il cherchait pour les produits de sa forge d'autres débouchés, soit à l'étranger, soit aux colonies. C'est pourquoi il s'adressa à un riche armateur de Saint-Malo, M. Bécard, avec qui il se trouvait déjà en relations d'affaires.

Vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, la cité-corsaire avait connu une puissance et une prospérité incomparables. Les armateurs de Saint-Malo s'enrichissaient vite avec le commerce et la guerre de course et, pour se faire une idée de ce que pouvaient être les fortunes des Malouins à cette époque, il suffit de voir encore aujourd'hui les magnifiques hôtels qui leur servaient de résidence en ville et les châteaux — les *malouinières,* comme on disait alors, — qu'ils possédaient dans les environs. Ces habitations rivalisaient entre elles de luxe et de splendeur : les lambris sculptés, les meubles de bois précieux, les porcelaines de Chine armoriées provenant des manufactures de la Cie des Indes, les vaisselles d'or et d'argent, les étoffes de soie, les tapisseries, rien n'était considéré comme trop beau par ces grands bourgeois, qui menaient un train de grands seigneurs. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne tardaient pas à être anoblis, et quelques-uns contractaient de flatteuses alliances avec les plus illustres familles du royaume et même de l'étranger : on parle encore à Saint-Malo du mariage de Mlle Magon de Boisgarein avec un prince de Savoie-Carignan (1). Mais un autre mariage nous intéresse

(1) Le prince Eugène-Marie de Savoie-Carignan épousa Mlle Magon de Boisgarein le 22 février 1781. Il appartenait à la branche cadette de Savoie, qui allait monter en 1831 sur le trône de Sardaigne avec Charles-Albert, puis sur le trône d'Italie avec Victor-Emmanuel II, son fils. Le prince Eugène de Savoie-Carignan avait un frère, Victor-Amédée, qui fut le grand-père de Charles-Albert, et une sœur, qui devint l'infortunée princesse de Lamballe.

davantage : c'est celui de Mlle Thérèse-Gilette Locquet de Grandville, fille d'un riche armateur malouin, qui épousa le 18 février 1716 haut et puissant seigneur François de Broglie, futur maréchal de France comme son père et premier duc du nom. De cette union naissaient en 1718 le troisième maréchal de Broglie et en 1719 son frère, le comte de Broglie, dont nous retraçons la carrière industrielle.

Il était donc tout naturel que le comte de Broglie eût par sa mère des intérêts à Saint-Malo : il avait placé, entre autres, des fonds assez considérables dans les armements de M. Bécard, qui était un des négociants malouins les plus en vue à cette époque. Souvent la correspondance du comte de Broglie et de M. Bécard, qui durera environ dix ans, parlera du *Penthièvre*, du *Boynes*, du *Terray*, du *Castries*, du *Maréchal de Broglie* (1), et d'autres navires encore sur lesquels notre comte avait des risques importants.

***

La première lettre que nous possédions de M. de Broglie à l'adresse de M. Bécard est du 23 juillet 1771, mais, dès 1770, un premier envoi avait été fait par la forge de Ruffec à destination de Saint-Malo pour être expédié aux colonies ou dans les ports étrangers.

Cette année-là, le comte de Broglie avait bien cru qu'il allait changer son titre de diplomate *in partibus* pour un titre officiel. Le 24 décembre 1770, Choiseul était subitement dis-

(1) Les Malouins donnaient souvent à leurs navires les noms des personnages illustres et des ministres de l'époque. En 1773, M. Bécard et ses associés devaient écrire au maréchal de Broglie, qu'ils regardaient un peu comme leur compatriote, pour lui demander la permission d'appeler de son nom un de leurs navires, et le maréchal répondit par la lettre suivante écrite de sa main :

A Broglie, ce 26 juillet 1773,

J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avés adressés le 16 de ce mois. Je suis très sensible au désir que vous me témoignez avoir de donner mon nom au vaisseau que vous faites bâtir à L'orient ce à quoi je consens bien volontiers; je ne suis pas moins flatté des sentimens de la Ville de St-Malo pour moy. Je crois les mériter par ma façon de penser pour elle. Je vous prie de l'assurer du plaisir que j'aurois a pouvoir luy être utile, si elle m'en fournissoit l'occasion, et croyés que je suis bien sincerement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Maréchal Duc de Broglie.

gracié, et M. de Broglie nourrit l'espoir de lui succéder; mais, après un intérim de six mois confié au duc de la Vrillière, les Affaires Etrangères furent définitivement données au duc d'Aiguillon, qui n'était pas précisément des amis du comte. Celui-ci restait toujours chargé de la correspondance secrète, ce qui ne l'empêchait pas de s'occuper de ses affaires personnelles et principalement de sa forge de Ruffec, au sujet de laquelle il écrivait fréquemment à M. Bécard.

Il avait été convenu que l'armateur malouin prendrait tous les ans à M. de Broglie pour 30.000 livres d'acier, de fer, de limes et de carreaux (grosses limes carrées), qu'il devait charger sur ses navires ou sur ceux qui partaient de Saint-Malo à destination des colonies ou de l'étranger. Chacune des quelque trente lettres adressées à M. Bécard entre 1771 et 1780 n'a pas d'autre objet que d'assurer l'exécution de ce contrat, de presser M. Bécard de faire des commandes et d'envoyer de l'argent à M. de Broglie, qui en a toujours besoin.

Au mois de janvier 1772, le maître de forges de Taizé-Aizie écrit à M. Bécard et lui rappelle qu'il n'a demandé que pour 18.000 livres de marchandises :

.....Il resteroit donc à vous fournir pour plus de 12.000 l. pour avoir rempli la convention, et nous serions bien aise que vous voulussiez que cela vous fust expedié affin que vous pussiez l'employer sur les deux vaisseaux qui vont estre expediés en février et mars, cela ne sçauroit faire un gros objet pour ces vaisseaux, et cela employeroit utilement des marchandises touttes prestes, et nous procureroit plustost de l'argent dont je vous advoue que j'ay grand besoin. J'ay envoyé hier, sans la regarder, chez M. le ch^er^ Lambert la lettre de change que vous m'avez remise en dernier lieu, elle n'est payable que le 8 mars, cela m'embarrasse parce que le Sr Mondion a tiré sur moy et je ne sçay comment l'acquitter. Je vous prie donc de faire un effort pour me remettre 6.000 l. à compte de ce que nous vous avons envoyé et de ce que l'on va encore vous envoyer, ce sera un tres veritable service que vous me rendrez, et comme, en comptant le dernier envoy, vous aurez plus de 30.000 l. en marchandises entre les mains ou envoyés dans le commerce, ainsy dans touts les cas possibles, vous ne courrez aucun risque, et je le répète, vous me tirerez d'un grand embarras où le soutien de ma forge m'a jeté, et dont ce secours m'aidera à me tirer...

Le 5 juin suivant, il s'agit des intérêts que le comte de Broglie a sur le *Penthièvre* et qui tardent bien à rentrer :

.....Vous vous apercevrez sûrement que la lenteur des retours (1) et des remises des Isles diminuent beaucoup les bénéfices, mais je présume bien que ce n'est pas faute d'activité de votre part, si les rentrées ne s'opèrent pas plus promptement...

Cet homme d'affaires qui se préoccupe de ses rentrées et court après l'argent dont il a besoin pour faire face à ses échéances adresse dans le même temps au roi de longs mémoires sur la politique générale de l'Europe et annonce le partage de la Pologne, qui aura lieu, en effet, pour la première fois, le 5 août de cette année 1772.

Les nécessités de la correspondance secrète et sans doute aussi ses affaires personnelles l'appellent fréquemment à Paris, et c'est là, pendant un long séjour de M. Bécard, — du mois de septembre 1772 au mois de mars 1773, — que le comte de Broglie fait la connaissance de l'armateur malouin, qu'il n'avait encore jamais eu l'occasion de voir. Cependant le ton de ses lettres restera toujours le même, très courtois, mais exclusivement d'un homme d'affaires. C'est à peine si, de temps à autre, le maître des forges de Taizé-Aizie se détourne de l'objet de sa correspondance, qui est le placement de ses aciers, de ses limes et de ses carreaux, pour demander à M. Bécard de lui acheter de la porcelaine de Chine ou de faire venir des étoffes pour Mme de Broglie. A part ces rares et courtes parenthèses, il n'est jamais question que des produits de la forge de Ruffec.

La plupart des lettres sont écrites de la main même du comte de Broglie; l'écriture en est serrée et régulière, l'orthographe un peu démodée et vieillotte, tandis que celle de ses secrétaires se rapproche beaucoup de la nôtre. Quand il dicte, ce ne sont que de courts billets, mais s'il écrit lui-même, les lettres sont ordinairement assez longues : il est tout plein de son sujet et ne craint pas de s'étendre, d'entrer dans le détail, de revenir sur un point, d'y insister, de presser M. Bécard avec la ténacité qu'il mettait autrefois à soutenir une conversation diplomatique ou à pousser ses troupes à l'assaut.

(1) Ce n'était qu'au retour des navires que l'on remboursait l'argent investi dans les entreprises maritimes et que l'on servait les bénéfices; aussi le contrat *à la grosse*, le plus fréquemment en usage dans ces sortes d'opérations, prenait également le nom de *prêt à retour de voyage*, et l'on appelait *retours* les sommes qui revenaient à chaque intéressé.

Pendant dix mois — du 15 juin 1773 au 30 avril 1774 — la correspondance s'arrête. C'est que M. de Broglie est distrait de sa forge par des événements qui vont compliquer encore une existence déjà suffisamment difficile.

Dans le courant de l'été de 1773, M. de Broglie recevait de Compiègne une lettre datée du 21 août par laquelle le roi l'informait que le duc d'Aiguillon avait découvert la correspondance d'un agent secret, chargé d'aller lever des troupes à Hambourg pour secourir le roi Gustave III de Suède, en difficulté avec ses sujets.. Cet agent n'était autre que Dumouriez, qui commençait la longue série de ses aventures et de ses intrigues. Le comte de Broglie ignorait tout de la mission de Dumouriez, qui avait été organisée par le roi lui-même, en dehors de son ministre des Affaires Etrangères et aussi du confident attitré de sa politique secrète. Le duc d'Aiguillon, qui flairait depuis longtemps le mystère, était trop heureux de pouvoir mêler le comte à cette affaire un peu troublante, mais le « petit coq » tint tête et se défendit avec vivacité. Un autre incident vint envenimer le conflit et fut la cause d'une nouvelle disgrâce pour le comte de Broglie.

Il avait été nommé ambassadeur extraordinaire et s'était vu confier la mission d'aller chercher la princesse Marie-Thérèse de Savoie, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, fiancée au comte d'Artois, — le futur Charles X. L'ambassadeur devait aller jusqu'à Turin pour y saluer les souverains, que servaient encore les aînés de sa famille, mais le duc d'Aiguillon, qui ne manquait aucune occasion d'être désagréable aux Broglie, fit décider que la mission ne dépasserait pas la frontière. M. de Broglie en fut fort irrité et adressa au ministre une lettre si outrageante que le Roi pria le comte de prendre le chemin de Ruffec et de rester sur ses terres jusqu'à nouvel ordre. On était au mois de septembre 1773.

Comme au temps de l'exil à Broglie, la correspondance avec le Roi continua. M. de Broglie en profita pour glisser dans ses lettres de respectueuses protestations de dévouement et pour exprimer au Roi tous ses regrets d'avoir eu le malheur de lui déplaire. Louis XV ne daigna pas répondre. Le maréchal voulut intervenir en faveur de son frère : il fut éconduit. Mme de Broglie elle-même se rendit à Versailles dans le courant du mois

d'avril 1774 pour plaider la cause de son mari : le Roi refusa de la recevoir. Quelques jours après, — le 10 mai, — Louis XV était enlevé par la petite vérole, sans que le comte de Broglie fût rentré en grâce.

Presque immédiatement, M. de Broglie écrivait au nouveau Roi pour le mettre au courant de la correspondance secrète qu'il entretenait depuis vingt-deux ans et pour lui demander ses ordres. Le 20 juin, Louis XVI fit savoir au comte qu'il pouvait revenir à Paris et à la cour, mais M. de Broglie voulait et exigeait une éclatante justification. Le 1er mai 1775, il recevait une lettre écrite de la main même, par laquelle Louis XVI reconnaissait que

« le comte de Broglie s'était comporté avec tout le zèle et la fidélité qu'il devait au feu roi et que les circonstances parfois embarrassantes où il s'était trouvé n'avaient jamais ralentis, et qu'en tout il s'était acquitté de sa commission de la manière la plus sage et la plus conforme aux vœux du feu roi ».

Comme le comte de Broglie insistait encore, le Roi le pria de se tenir pour satisfait. Aussi bien la lettre de Louis XVI était assez élogieuse et rendait suffisamment hommage aux services du comte de Broglie pour que celui-ci pût s'en contenter. Désormais la correspondance secrète n'existait plus et M. de Broglie pouvait se consacrer plus entièrement à ses affaires personnelles et spécialement à sa forge de Ruffec.

***

Peu de temps avant la mort de Louis XV, le comte de Broglie s'était remis à écrire à M. Bécard pour l'encourager à lui prendre de l'acier et du fer. Dans sa lettre du 30 avril 1774, il lui fait des conditions beaucoup plus favorables que pour les fournitures des ports, mais il le prie de ne pas rendre publique cette convention, car cela pourrait le gêner. Il demande à l'armateur malouin de l'aider à se défaire d'une pacotille de limes et de carreaux, qui l'embarrasse : M. Bécard pourrait la prendre et la distribuer par petits paquets sur tous les navires en partance pour la Chine ou les Indes.

Si vous avez la moindre peur de la perte pour vos associés, il n'y a qu'à la laisser tout à mes risques. Faittes moy donc je vous prie le

plaisir de vous en charger et vous n'entendrez plus parler de cet objet, je ne vous enverray plus que de l'acier quand vous en voudrez, et comme il se bonifie touts les jours vous en serez sûrement content, je suis même persuadé que vous en augmenterez facilement les débouchés.....

Comme M. Bécard ne répond pas toujours assez vite au gré de M. de Broglie, celui-ci le relance bientôt. A la date du 24 octobre 1774, il lui écrit pour lui faire remarquer qu'il n'a pas fait de demande « depuis un temps infini ». L'époque lui paraît favorable aux envois, aussi annonce-t-il à l'armateur qu'il lui expédie 20 milliers de livres d'acier, 4.000 paquets de limes et 300 carreaux. L'acier est à huit sols la livre, les carreaux à douze sols et les limes à vingt-quatre sols la livre, ce qui constitue une importante réduction, puisque le roi paie l'acier douze sols et les carreaux vingt sols. Naturellement, comme pour se conformer à une tradition qui semble en usage chez les commerçants et industriels de tous les pays et de toutes les époques, il se croit obligé d'ajouter qu'il y perd : le prix des limes et des carreaux sont, affirme-t-il, fort avantageux et ces produits « sont passés à perte du prix qu'ils coustent », mais il veut s'en débarrasser à n'importe quelle condition.

Le 20 novembre suivant, nouvelle lettre :

.....Je commenceray par vous remercier de touts les soins que vous avez la bonté de vous donner pour tacher de mettre en débit les aciers de ma manufacture, je sens que dans les commencemments cy cela vous donne de la peine, parce qu'il est toujours difficile de détruire les préjugés et la routine, mais dès que les Chinois conviendront que nostre acier est le meilleur, ils finiront surement par le rechercher, il ne s'agit donc que de le faire le meilleur possible et dans la forme qui leur conviendra le mieux; il est pour cela nécessaire que vous m'envoyez incessamment les dimentions dont vous me parlez. Je conçois que de le réduire en petites barres augmentera un peu la dépense de la fabrication, mais comme il s'agit de l'accréditer et de luy faire prendre le dessus sur celuy de l'Inde, il faudra dans le commencement y tout sacrifier....

Tachez de persuader à MM. vos associés une vérité qui me paraît évidente, c'est qu'il importe particulièrement à MM. les négotiants de mettre en réputation les matières nationales, ainsy que d'en augmenter le crédit. Je suis bien esloigné de désirer que par complaisance on prenne de ma manufacture de la marchandise deffectueuse, mais je crois pouvoir espérer qu'avec vostre secours, MM. vos associés se presteront à m'aider à en mettre de bonne en valeur, et de mon costé je me presteray a tout ce qui sera possible, et j'ay fait à ce sujet très volontiers les sacrifices qui dependoient de moy...

Il revient encore une fois à son stock de limes et de carreaux, qu'il a toujours sur les bras. Il prie M. Bécard de recommander à ses capitaines de présenter leur chargement « comme marchandise d'une fabrique protégée par le gouvernement et qui a l'entreprise de toutes les fournitures des ports et des colonies en acier, limes et carreaux ». Il espère sans doute que cette estampille officielle servira au placement des produits de sa forge, mais il compte faire mieux encore et s'adresser au ministre lui-même. C'est ce qu'il annonce à M. Bécard et il termine sa longue lettre en insistant pour que l'armateur lui prenne le plus de marchandises qu'il pourra, étant donné surtout les rabais appréciables qu'il lui consent. Mais que M. Bécard garde bien pour lui tout seul ces arrangements, car il ne faut pas que le ministre ou les bureaux en soient informés.

M. de Broglie écrit donc directement à M. de Sartines, ministre de la Marine, auprès de qui il fait agir M. Trudaine, qui avait déjà obtenu de M. de Praslin la fourniture des ports et des colonies pour la manufacture de Ruffec. Il rappelle au ministre que le traité conclu en 1769 avec le duc de Praslin a bien été exactement suivi en ce qui concerne les ports, mais M. de Boynes, successeur de M. de Praslin, n'a donné aucun ordre aux administrateurs des colonies pour recevoir ces marchandises et les envois n'ayant pas été acceptés sont restés entre les mains des correspondants du comte de Broglie et à la charge de celui-ci. Il prie donc le ministre d'ordonner que l'on reçoive tout ce qui est parti de la manufacture de Ruffec à destination des colonies et au même prix que pour les ports. S'il y a beaucoup de marchandises, on les paiera en quatre années, et désormais le comte de Broglie ne fera plus d'envois que sur commande.

Le 23 mars 1775, M. de Broglie écrit à M. Bécard pour lui faire connaître les grandes lignes de la lettre qu'il a adressée au ministre et il ajoute :

.....Vous voyez, monsieur, que je me suis permis la petite ruse de regarder comme expédié pour les indes tout ce qui estoit party de ma forge à l'époque où j'ay fait la demande, quoyque cela ne fust pas encore party de France... Vous sentez, monsieur, que M. de Clemensin aura besoin d'un peu de dextérité pour prévenir des représentations que M. Maillard pourroit faire au ministre sur la grande quantité de ces marchandises présentées en même temps, et qui pourront excé-

der le besoin, mais il pourra observer qu'en donnant quatre ans pour les payer, elles auront le temps d'estre débitées et qu'ainsy il ne doit pas en témoigner d'embarras, et quant aux aciers il les prendra ou les laissera, comme bon luy semblera.

Le comte de Broglie est complètement entré dans la peau d'un homme d'affaires et ne craint pas d'user de certains procédés dignes des plus retors. Grâce à la haute situation qu'il avait occupée et grâce à celle de son frère, les intelligences ne lui manquaient pas au ministère de la Marine et il savait à peu près tout ce qui s'y passait : par exemple, que la réponse si impatiemment attendue par lui était écrite et qu'il n'y manquait que la signature du ministre.

Cependant cette réponse ne lui donne pas entière satisfaction : le ministre accepte bien de recevoir les marchandises qui viennent de la forge de Ruffec, mais le paiement ne sera effectué qu'au fur et à mesure de leur consommation, ce qui ne fait pas l'affaire du comte de Broglie, toujours pressé de recevoir les fonds dont il a besoin. Toutefois l'important est que les marchandises soient d'abord acceptées et soldées à l'aide de lettres de change, même à deux, trois ou quatre ans. « Il faut, écrit-il le 10 avril 1775, que la réception soit faitte, et que cela soit terminé, sauf à attendre un peu le payement. » Il dicte à M. Bécard les recommandations qu'il devra faire à M. Clemensin, — son correspondant à l'île de France, — pour obtenir de l'intendant Maillard un paiement plus rapide et plus certain.

Il sera donc de l'habileté de vostre correspondant de faire interprester cet ordre en disant qu'il faut supposer en combien d'années la consommation pourra estre faitte et prendre ce nombre d'années pour le payement. D'ailleurs, ce correspondant en présentant des factures de quatre dattes différentes doit représenter le dommage de ce retard et proposer qu'on prenne autant de dattes de payement. C'est donc de son habileté que tout dépendra, mais il est essentiel qu'il persuade que les envoys ont esté faits antérieurement et successivement, et qu'il a attendu pour présenter les marchandises des ordres qu'on luy annonçoit toujours et que la fantaisie de M. de Boynes a suspendu. Ce motif doit servir à faire le payement éventuel en papier quoyqu'a des échéances esloignées, et pour bien faire il faudroit en faire quatre payements, comme il y a quatre factures. Vous voyez, monsieur, que le grand objet est de terminer et de ne pas laisser exécuter la lettre du ministre *à la lettre*, car elle dit de ne payer qu'a mesure de l'employ des marchandises, quoyqu'on les

reçoive dans le moment, mais vous sentez que les marchandises pourroient rester dans les magasins quoyque reçues et qu'on en employroit d'autres sans qu'on le sçust, ainsy il faut que M. Maillard sente qu'on a voulu dire qu'il falloit estimer la consommation annuelle de ces marchandises et prendre pour le payement des termes proportionnés à la consommation...

Décidément M. de Broglie est plein de ressources, mais M. Bécard ne semble pas croire que les choses iront aussi bien que le dit son noble correspondant. De Ruffec, le 24 avril suivant, part une nouvelle lettre destinée à rassurer l'armateur. A cette époque, la plume du comte de Broglie est infatigable, puis huit mois se passent sans une lettre et la correspondance ne reprend qu'au mois de février 1776.

La question des fers et des aciers a bien été tranchée, mais il reste le fameux stock de limes et de carreaux, dont M. de Broglie était si pressé de se défaire à n'importe quel prix, au sujet duquel le ministre a hésité longtemps. Enfin, sur les instances du comte de Broglie, il se décide à donner aux intendants des îles de France et de Bourbon l'ordre de le recevoir pour le compte du Roi. Le 14 avril 1776, M. de Broglie s'empresse d'annoncer à Bécard cette bonne nouvelle. Il s'en faut cependant que l'affaire soit tout à fait terminée, car l'intendant de l'île de France se plaint de la quantité exorbitante de limes et de carreaux envoyés à la colonie en même temps que de leur mauvaise qualité. (On comprend pourquoi M. de Broglie désirait si vivement s'en débarrasser.) Suivant l'ordre du ministre, l'intendant a reçu ces marchandises, mais il envoie le reçu avec le décompte de la somme à laquelle se monte la fourniture en priant M. de Broglie de se faire payer par le ministre.

Cette forme m'est désagréable, écrit le comte à la date du 12 novembre, en ce qu'elle m'obligera à de nouvelles sollicitations, mais il faut bien en passer par là.

L'affaire va traîner encore quelque temps, au grand déplaisir de M. de Broglie, qui craint toujours que des rapports défavorables des intendants sur la qualité de ses produits ne viennent en retarder le payement.

Le comte de Broglie ne borne pas son activité à sa seule forge. Il a fondé une société au capital de 290.000 livres pour l'exploitation d'un moulin à Condac, aux portes de Ruffec, et il

propose à M. Bécard des farines. En 1777, il lui envoie deux ou trois quintaux d'échantillons pour permettre à M. Bécard de se rendre compte de la qualité du produit et il lui demande s'il veut bien se charger d'en placer sur ses navires pour la France ou les colonies. L'armateur malouin, sans doute fort absorbé par ses affaires personnelles, fait attendre sa réponse durant de longs mois. Elle vient sous la forme d'une lettre de change avec la promesse d'une nouvelle et très prochaine répartition. C'est sa façon de se faire pardonner ses trop longs retards. D'ailleurs, s'il parle des aciers et des limes, il ne souffle mot des farines de Condac, qui ne semblent pas l'intéresser et désormais il n'en sera plus jamais question dans la correspondance.

***

La vie du comte de Broglie est des plus actives. Il séjourne souvent à Paris, et c'est de là que sont datées la plupart des lettres adressées à M. Bécard. Il se rend aussi très fréquemment à Ruffec, où l'appellent les soins de sa forge et de son moulin, et à Metz, où résidait quelquefois son frère le maréchal, qui avait le gouvernement des Trois-Evêchés, puis il va en Normandie et en Bretagne. Mais, en quelque endroit qu'il se trouve, il ne perd pas de vue ses affaires et s'enquiert toujours de nouveaux débouchés pour les produits de sa forge. De Metz, le 20 août 1777, il dicte une lettre pour M. Bécard :

.....S'il se fait quelque armement, vous me ferés plaisir de faire en sorte d'y faire l'emploÿ des aciers que vous avés puisque vous pensés qu'il n'y aura pas moyen de les faire passer aux Indes. Il me semble que la voÿe la plus sure seroit dans ce moment cy de les vendre pour les insurgens et ce seroit d'ailleurs la manière de s'en deffaire avec le plus d'avantage.....

Puisque le marché des Indes est fermé à cause de la guerre, le mieux est, en effet, de se tourner du côté des « insurgens », c'est-à-dire des colons anglais d'Amérique qui viennent de se soulever contre la métropole, et qui doivent avoir besoin d'acier : ce serait sans doute une bonne affaire et en même temps œuvre de bonne politique. Il revient sur ce sujet dans sa lettre du 16 décembre 1778 :

.....J'ay encore appris par des négotiants de Rochefort que cet article (l'acier) est de très bonne defaitte dans l'Amérique septen-

trionale. Je vous prie de vous occuper de le placer; quoyqu'il y ait un peu de risques à courre, je m'y détermine volontiers.....

Les difficultés très sérieuses créées aux Anglais dans leurs possessions de l'Amérique du Nord semblaient devoir nous fournir une excellente occasion de prendre notre revanche de la guerre de Sept Ans. Notre marine, à laquelle, dès le début de son règne, le roi Louis XVI avait donné tous ses soins, était en bonne voie de réorganisation et déjà capable de tenir tête à la flotte anglaise. On se remit alors à penser au projet de descente en Angleterre élaboré quinze ans auparavant par le comte de Broglie. Celui-ci ne l'avait jamais abandonné et continuait à faire parvenir au Roi et aux ministres force mémoires, plans et devis. Au printemps de 1778, il entreprend de visiter lui-même les côtes de Normandie et de Bretagne, et la correspondance avec M. Bécard fait allusion à son passage à Saint-Malo.

Entre Dinan et Pontorson, M. de Broglie rencontre le duc de Chartres — le futur *Egalité*, — qui lui apprend la formation d'un corps expéditionnaire dans le Cotentin sous les ordres de son frère le maréchal. Aussitôt il sollicite les fonctions de chef d'état-major du commandant en chef, mais le poste est déjà donné et, sans doute pour éloigner M. de Broglie, on lui confie la lieutenance intérimaire du gouvernement de son frère, à Metz. Ce lui est un coup sensible et dont il cherche à tirer vengeance sur une créature des Rohan, qu'il accuse de l'avoir desservi auprès du comte de Maurepas; mal lui en prend, car le Parlement, devant qui l'affaire est évoquée, le déboute et le condamne aux dépens.

Sa forge et son moulin sont de puissants dérivatifs à ses déceptions : à Ruffec et à Condac, il travaille pour oublier et pour donner un emploi à son activité inlassable..... A force de penser constamment à son acier et à la façon de l'envoyer au loin, il lui vient une idée : c'est de le placer sur les vaisseaux du Roi en guise de lest. Il obtient d'en embarquer à Rochefort pour Saint-Domingue et il écrit à Lorient le 28 juin 1780 pour bénéficier de la même faveur. Il s'adresse à M. Thévenart, commandant du port — qui sera plus tard amiral et pair de France sous la Restauration, — et à M. de Grandville, commissaire-

général ordonnateur de la Marine, son parent : il leur demande de recevoir sur les vaisseaux du Roi à destination des Antilles et de l'Amérique des aciers qui se trouvent à Lorient dans les magasins de MM. Le Breton de Blessin et Sébire des Saudrais, originaires de Saint-Malo et correspondants de M. Bécard. Auprès de MM. Locquet de Grandville et Thévenart, qui, en leur qualité de Malouins, sont un peu ses compatriotes, le comte de Broglie s'appuie sur la protection officielle accordée à sa forge :

.....Comme l'établissement d'une manufacture d'acier à ma forge de Ruffec a été fait à l'instigation du gouvernement qui veut bien la favoriser, j'espère que vous voudrés bien concourir à ses vuës dans une occasion où il n'en coute rien au Roi, puisque cet acier employé pour lest dispense d'en employer d'autre et n'occasionne aucune espèce de dépense.....

Cédant aux instances de M. de Broglie, M. de la Porte, intendant de la Marine à Brest, écrit à M. de Grandville pour lui donner l'ordre d'embarquer les aciers de la forge de Ruffec sur les vaisseaux du Roi. Une lettre du 8 août 1780 fait connaître à M. Bécard l'heureux résultat des démarches pressantes de M. de Broglie. Mais celui-ci, qui ne se déclare jamais satisfait, trouve que les envois d'acier à MM. Le Breton de Blessin et Sébire des Saudrais ont été faits avec beaucoup de négligence : les commis de M. Bécard n'ont pas joint de facture ni donné l'exacte quantité de ce qui a été expédié. Et, comme toujours, ce sont de longues explications sur le placement des aciers aux colonies, sur leur embarquement possible à Lorient et sur beaucoup d'autres choses. M. de Broglie s'occupe des moindres détails et ne laisse rien au hasard. Peu d'industriels et de commerçants poussent aussi loin la minutie.

Cette lettre du 8 août 1780, dictée à Metz par le comte de Broglie, est la dernière que nous possédions de celles qu'il adressa à M. Bécard au sujet de son acier et des produits de sa forge de Ruffec. L'année suivante, le comte de Broglie n'était plus.

Son attention s'était portée sur le dessèchement des marais qui avoisinent Rochefort et il fit, dans le courant de l'été de 1781, un voyage d'études sur les lieux avec l'intendant de la province, le marquis de Voyer d'Argenson. Il y contracta une

fièvre pernicieuse qui l'emporta en quelques jours. Le 16 août 1781, il mourait à Saint-Jean-d'Angély, avant d'avoir eu le temps de regagner Ruffec. Il avait soixante-deux ans et, depuis dix-huit ans, il donnait tous ses soins à sa forge, sans négliger les grands intérêts de l'Etat pour lesquels il ne cessa jamais de travailler utilement.

Quelques années plus tard, au mois de septembre 1787, le célèbre anglais Arthur Young traversait la Charente et écrivait sur son journal de route :

1er septembre. — Passé à Caudac (Condac), Ruffec, Maisons-Blanches et Chaunay. Dans la première de ces localités, vu un beau moulin à blé, construit par le feu comte de Broglio (Broglie), frère du maréchal de Broglie, l'un des officiers les plus capables et les plus actifs de France. En tant que particulier, ses entreprises avaient un intérêt national; ce moulin, une forge et un projet de navigation ont prouvé qu'il avait du goût pour toute entreprise qui, conformément aux idées dominantes de l'époque, pourrait être bienfaisante pour son pays, c'est-à dire dans toutes les directions, excepté la seule qui aurait été efficace, je veux dire l'agriculture pratique.

Young était agriculteur et ne s'occupait que des choses agricoles; le reste lui semblait digne de peu d'intérêt.

Pendant la Révolution, quoiqu'elle n'eût pas quitté ses terres de la Charente, la comtesse de Broglie fut portée sur la liste des émigrés et ses biens confisqués. En 1809, Mme de Marcieu, sa fille, racheta la forge de Taizé-Aizie, qui passa de mains en mains jusqu'à M. Alphonse Martin, dont elle devint la propriété en 1860. C'est là que M. Martin inventa le procédé de fabrication de l'acier auquel il a donné son nom. Aujourd'hui, la forge du comte de Broglie a été remplacée par une exploitation agricole.

***

Le comte de Broglie, gentilhomme d'affaires et industriel, ne constitue pas une exception au XVIIIe siècle. Ce serait une erreur de croire que toute la noblesse française, à cette époque, se contentait de servir dans l'armée et la diplomatie ou partageait son temps entre les fêtes de la Cour et les loisirs de la campagne. La noblesse de province travaillait, ne fût-ce que par nécessité. Au moment où le comte de Broglie commençait à s'occuper de sa forge de Ruffec, le père de Chateaubriand, héri-

tier d'une part de cadet plus que modeste, avait déjà réalisé en quelques années une fortune considérable dans la pêche à la morue, la guerre de course et la traite des nègres. C'étaient des entreprises qui offraient d'autres risques que la fabrication de l'acier. Les gentilhommes pouvaient, sans crainte de déroger, se livrer au commerce maritime qui, depuis le Code Michau de 1629, jouissait des mêmes avantages que l'agriculture et l'industrie du verre. En 1701, une ordonnance royale étendait ces privilèges au commerce en gros. Bien plus, au lieu d'être des causes de dérogeance, le commerce et l'industrie devenaient des titres à l'anoblissement. Turgot était d'avis que, pour faire naître parmi les négociants du royaume une utile émulation et leur donner un témoignage de la considération qui s'attachait à leur état, le Roi conférât la noblesse aux principaux d'entre eux. Le préambule des lettres de noblesse accordées en 1777 à M. Bécard, l'armateur malouin qui fut le correspondant du comte de Broglie, montre combien les idées de Turgot avaient été suivies par Louis XV et par son successeur :

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE a tous presens et a venir salut. Voulant continuer au commerce la protection dont les Rois nos prédécesseurs l'ont toujours honoré et le feu Roy notre très honoré Seigneur et Aïeul s'étant réservé par Arrêt de son Conseil du trente octobre mil sept cent soixante sept d'accorder des lettres d'anoblissement pour récompenser ceux des Négociants qui se sont distingués par leurs talents et leurs vertus, surtout ceux qui ont confié leurs fortunes aux dangers du commerce maritime.....

C'était, d'ailleurs, une très ancienne tradition dans la monarchie française que d'honorer le commerce et tous ceux qui travaillaient à la prospérité du pays. Déjà, au XV[e] siècle, Louis XI, qui avait admiré, étant dauphin, la richesse des cités flamandes, encourageait par tous les moyens les progrès du commerce dans le royaume. On lit dans le beau livre de M. Pierre Champion sur Louis XI ce passage caractéristique :

Alors (vers 1463) le roi de France fait publier qu'il anoblira tous ceux qui voudraient faire commerce en son royaume; il permet à tous les nobles l'exercice de la marchandise, sans prejudice du nom et de leur état. C'est une bonne manière, d'ailleurs, de trouver de l'argent.....

Au XVIII[e] siècle, toutes les branches de l'industrie étaient

en pleine prospérité : par exemple, la fabrication des draps occupait, vers 1756, plus de 10.000 ouvriers dans la région de Sedan, et une grande partie de la population en Bretagne, Normandie et Picardie. vivait de la fabrication des toiles. A cette époque, le travail à domicile et l'artisanat étaient très développés dans les petites villes et à la campagne : presque toutes les maisons possédaient un métier à tisser, et le paysan, durant l'hiver, se transformait en artisan et faisait lui-même sa toile. C'est ce qui explique pourquoi les armoires à linge de nos arrière-grand'mères étaient si abondamment garnies. Le développement du machinisme a tué peu à peu ces petites industries privées et familiales, qu'il y aurait tant d'intérêt, du point de vue économique et social, à voir reparaître chez nous. Les ateliers de tapisseries, de dentelles, de faïences, de poteries, les raffineries de sucre, les savonneries, les tanneries, les verreries se multiplaient un peu partout. Beaucoup de ces industries avaient été créées par l'initiative de gentilshommes appartenant aux meilleures et aux plus illustres familles. Sans se trouver dans la situation précaire de M. de Chateaubriand, petit cadet d'une famille ruinée, certains d'entre eux demandaient à l'industrie et au commerce le moyen de soutenir leur rang et de faire face aux lourdes charges qu'il leur imposait. La fortune des Broglie était récente : le mariage du second maréchal avec l'héritière des Locquet de Grandville avait bien doré leur blason, qui n'était riche que de gloire, mais le comte de Broglie n'était pas l'aîné et il ne voulait pas tout devoir à la dot de sa femme. Son activité aussi avait besoin d'un aliment et il ne trouva rien de mieux que de suivre l'exemple que lui donnaient tant de membres de la haute aristocratie.

L'industrie métallurgique prenait alors un essor inconnu jusque-là. Les forges, les hauts fourneaux étaient nombreux et semblaient comme sortir de terre. Tout d'abord ils ne fonctionnaient qu'au bois, et il fallait obtenir une autorisation spéciale pour créer usines et forges, parce que, dans ce temps-là, on respectait les arbres et l'on ménageait les forêts, parure de la France et régulateur des eaux. Bientôt la mise en exploitation des bassins houillers, comme celui du Gard et celui d'Anzin, allait développer davantage encore ces établissements industriels. Tout le monde s'y intéressait : le roi, les princes, les

grands seigneurs et les grands bourgeois, les financiers plaçaient d'importants capitaux dans les mines, les usines et fabriques de toute sorte, mais quelques gentilshommes les exploitaient eux-mêmes, comme le comte de Broglie à Taizé-Aizie, le marquis de Montalembert à Ruelle, le comte de Buffon, le célèbre naturaliste, qui fabriquait de l'acier à Montbard. Le chevalier de Solages commençait à faire de Carmaux un centre industriel considérable et, à la veille même de la Révolution, les Wendel fondaient le Creusot tout en donnant une vigoureuse impulsion à leurs établissements de Lorraine.

Avec les industriels et les commerçants, ses émules, le comte de Broglie a donc utilement travaillé à la grandeur et à la prospérité du pays, comme il l'avait fait d'une autre manière sous les drapeaux et dans son ambassade lointaine. Un exemple tel que le sien suffirait à montrer comment les efforts réalisés au XVIII[e] siècle par la noblesse française et la haute bourgeoisie ont magnifiquement préparé la voie aux siècles qui vont suivre et qui verront le développement et le triomphe de toutes les industries.

CHARLES RUELLAN.

Notes du Comte Armand de Saint-Priest sur le séjour du roi Louis XVIII à Mittau

Deuxième Séjour

De Janvier à Avril 1800 (*Suite*)

Il convient maintenant de dire un mot sur les habitants du château de Mittau.

Le Roi devait être à la tête de cette galerie, mais il est devenu à présent personnage historique et exposé, dans ces derniers temps, à une place très élevée aux yeux de la France et de l'Europe, qui ont été à portée de l'apprécier. Je me bornerai donc à dire l'impression qu'il fit sur moi à l'époque dont je parle.

Louis XVIII, alors âgé de quarante-huit ans, avait une tête qu'on pouvait appeler belle, une physionomie spirituelle, des yeux beaux et expressifs. C'était ce qu'on pouvait le plus louer de tout son extérieur. Sa taille était courte et ramassée; il se dandinait, selon la coutume de sa famille, soit en restant debout, soit en marchant, car il avait alors l'usage de ses jambes et ne les ménageait pas. Il faisait souvent des promenades à pied, fatigantes et prolongées.

Louis XVIII avait sans doute un esprit distingué; toutefois, si j'ose dire, composé de plus d'acquis que de naturel. La mémoire y tenait trop de place pour en laisser beaucoup à l'imagination. Aussi sa conversation brillait plus par les citations que par des traits spontanés. Mais il les faisait à propos, et possédait le sens du tact à un degré remarquable. Son instruction était plus étendue et superficielle que profonde, mais très suffisante pour un homme destiné à régner. Trop de spécialité dans ce cas est souvent plus nuisible qu'utile. Il était inébranlable

sur les dates, et s'amusait à de certains calculs où peu d'autres auraient pu lutter avec lui, comme par exemple, si une bataille donnée tel jour de telle année avait eu lieu un vendredi ou un dimanche. Il ne s'y trompait jamais. Dans ses loisirs de Mittau, il fit un projet pour l'assimilation des deux calendriers grec et romain, sans secousse ni suppression de fêtes, tout écrit de sa main, que j'ai eu en ma possession et dont je fis don à la Bibliothèque Impériale de Pétersbourg, dans l'espoir que ce plan, bien combiné, pourrait un jour être adopté par le gouvernement russe. Si ce plan eût été mis à exécution à l'époque où il fut tracé, en 1800, aujourd'hui, en 1840, il n'y aurait plus qu'un jour de différence d'un calendrier à l'autre.

Le Roi savait à fond ses auteurs latins ; je crois même qu'il faisait des vers en cette langue, mieux qu'on n'y réussit d'ordinaire. Il a conservé longtemps une réputation littéraire et passait même pour un écrivain distingué. Cette réputation s'est évanouie comme la vapeur d'un brouillard à la malencontreuse publication de son voyage à Coblentz. On a même été trop loin alors, jusqu'à lui refuser toute espèce de talent. On ne peut toutefois lui contester celui du style épistolaire, surtout le tour de billet, et ses mémoires sérieux ou instructions étaient aussi bien rédigés que la matière le comportait. Les volumineux mémoires publiés sous son nom après sa mort, sont décidément apocryphes, comme tant d'autres, toutefois rédigés avec assez d'art. Leurs auteurs doivent avoir eu de bonnes notes sur lui.

Quant au caractère de Louis XVIII, on ne pouvait le juger à Mittau que sous les rapports de la vie privée; mais en se reportant à cette époque, on le retrouvait au fond tel qu'il l'a développé sur le trône. Il n'avait pas plus de fermeté que Louis XVI, mais aussi moins de bonté. Il était très égoïste et n'aurait pas reculé devant quelques sacrifices pour sa conservation. Ainsi, comme son malheureux frère, il ne se serait pas laissé arrêter à Varennes, et n'aurait pas regardé à quelques coups de pistolet bien dirigés pour passer outre, en quoi, certes, on ne saurait le blâmer. Mais sa faiblesse se manifestait surtout dans l'habitude de sa vie. Il ne pouvait se passer d'être dominé, et il fallait que ce fût par un favori. M. d'Avaray a été le type de ce genre, et cette sujétion a été portée, de la part du Roi, à un degré qu'on se refuserait à croire si on ne l'avait vu.

Une justice à rendre à Louis XVIII, c'est qu'il avait fini par comprendre les besoins de son époque, infiniment mieux qu'aucun de sa famille. Il l'avait prouvé lors des Etats généraux, et on lui en avait fait un crime. Il le prouva encore mieux par la promulgation de la Charte, et l'indignation de certaines gens fut au moins aussi grande, mais elle fut comprimée et dut se taire en présence de l'opinion publique Toutefois les lumières du Roi sur les nécessités du temps ne furent que partielles, et furent offusquées par beaucoup de préjugés, surtout par des traditions de famille et de cour. On a vu ses idées sur l'origine et l'étendue de ses droits; ses successeurs ont porté la peine de ses illusions à cet égard, qu'au reste ils avaient encore exagérées. Il était d'ailleurs prêt aux plus grandes concessions sur les choses et il l'a prouvé. Mais, sur ce point délicat, et sur certaines étiquettes et de certains noms, il était inflexible au point qu'on eût pu lui croire un caractère en le voyant s'y cramponner avec cet acharnement. Pour qui ne le connaissait pas, il pouvait être imposant; son regard sévère et digne, et sa parole brève et incisive, firent plus d'une fois impression. C'est au reste ce que je n'ai jamais pu éprouver moi-même, l'ayant vu de trop près et, pour ainsi dire, en robe de chambre.

La Reine, comme on sait, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, n'était par contre nullement imposante, et ne pouvait se faire craindre que par une langue bien acérée qui portait coup par des traits vifs et allant droit au but, et dont le moteur était le caprice ou la mauvaise humeur. Elle était d'ailleurs totalement dépourvue de bonté et on ne citait d'elle aucune qualité attachante. Sa haine et sa jalousie contre la reine Marie-Antoinette avaient été, avant la révolution, le trait saillant de son existence, laquelle, sauf les apparitions obligées à la cour, se dérobait le reste du temps aux yeux du public, dans sa maison de Montreuil par une manière de vivre retirée et obscure, qui pourtant ne la préservait pas de rumeurs fâcheuses. Ses relations passaient pour vulgaires et on ne louait pas sa tempérance. L'âge l'avait peut-être ramenée à cette vertu, car la justice oblige de dire qu'à Mittau, on ne s'était pas aperçu du contraire. Il y avait, au reste, fort peu de sympathie entre les deux époux. Le Roi craignait sa femme et se tenait constamment en garde contre ses traits. Au fond, la Reine le respectait et, dans ses meilleurs

moments, ceux d'une indifférence polie, son attitude n'était jamais dégagée d'une teinte d'ironie. Tout cela faisait un ensemble de relations peu aimables. Aussi ne pouvait-on s'empêcher de sourire lorsque, quelques années plus tard, on lisait les lettres sentimentales jusqu'à la fadeur, dans lesquelles le Roi écrivait à M. d'Avaray, qui se mourait de son côté à Madère, les détails de la maladie et de la mort de la Reine, en parlant d'elle comme de l'épouse la plus chérie; et à qui adressait-il cette comédie ? à l'homme qui connaissait le mieux l'intérieur des coulisses. Aussi, en recevant ces épîtres, M. d'Avaray en a-t-il dû rire dans sa barbe.

Si la Reine était peu gracieuse dans ses discours, on ne pouvait se plaindre du moins d'avoir été trompé par une enveloppe séduisante. Elle était laide et, qui pis est, d'une laideur vulgaire, sans être toutefois dénuée de physionomie, mais d'une physionomie qu'on eût plutôt cherché dans l'échoppe d'une fruitière ou au fond du tonneau d'une ravaudeuse (dont elle avait, de plus, adopté le costume) que dans les salons de Versailles ou de Marly. Sa taille était petite et ramassée, sa tête trop forte pour son corps. Elle avait des cheveux gris coupés en vergettes et recouverts d'un chapeau grossier orné de côté d'une grosse touffe de rubans, qu'elle ne quittait que lorsqu'il tombait en loques, pour le remplacer par un absolument semblable, qui devait faire son temps comme l'autre. Le reste du costume était assorti à cette élégante coiffure. Elle portait toujours une robe de chambre de toile blanche, très courte, qui laissait voir d'incroyables bottes fourrées de velours noir. Elle portait sur cette robe une espèce de mantelet ou pardessus d'étoffe noire. Cette tenue était invariable.

Je trouvai un jour, à Paris, dans la loge de notre ancien hôtel qu'elle avait acquis dans la révolution, et causant avec sa portière, une vieille poissarde nommée Madame Armingot (cousine, sans doute, de Madame Angot), qui me rappela tout à fait la reine de France et de Navarre. Je me félicitai, à la Restauration, qu'on fût dispensé de produire aux yeux des Français une souveraine ainsi faite, qu'ils n'avaient heureusement pas connue autrefois, ou, dans tous les cas, parfaitement oubliée. Je crois que ce ne fut pas non plus un léger soulagement pour le Roi. Lorsqu'en 1807, partant pour la campagne qui précéda la paix

de Tilsitt, l'empereur Alexandre, passant par Mittau, vint voir Louis XVIII, il resta ébahi à la vue de l'étrange figure de la Reine.

Madame, duchesse d'Angoulême, était à l'époque de son mariage, dans la vingt-et-unième année. Elle avait de beaux traits et de la fraîcheur, mais de la disproportion dans le tour du visage. Elle avait dès lors une inflammation habituelle autour des yeux qui n'a fait que s'accroître depuis, et des couleurs vives, mais trop inégalement réparties sur un fond de très beau teint. Ces défauts l'empêchaient de passer pour belle, vue de trop près, mais à quelque distance, ces disparates s'évanouissaient et l'ensemble pouvait paraître satisfaisant; sa figure imposait, surtout quand elle était assise. Mais marchait-elle, le prestige disparaissait. Alors, ses mouvements manquaient de grâce, et son port et sa démarche de noblesse. C'est un malheureux défaut qui n'a jamais pu être corrigé en elle, qu'elle l'ait tenté ou non. Elle n'y suppléait pas par l'art de la toilette, la sienne manquant tout à fait de goût, d'élégance et même de soin. Ses robes étaient plutôt jetées que posées sur son corps Plus tard, la plus grande magnificence même n'y a pu porter remède, et la nature et l'habitude ont été constamment rebelles à tous les efforts des mains habiles appelées à la parer.

Cette princesse avait une extrême ressemblance avec le roi Louis XVI, son père. Cette ressemblance ressortait autant par les traits du visage que par la brusquerie des mouvements et la disgrâce des formes. C'était si frappant pour tous ceux qui avaient connu cet infortuné monarque que rien n'était plus propre à faire tomber les bruits malveillants qui avaient couru dans le temps sur la naissance de sa fille. Comme son père, elle avait, sous une écorce peu gracieuse, beaucoup de bonté et d'humanité, mais mieux que lui elle était capable de persévérance dans ses affections et de reconnaissance pour le dévouement. Toutefois, ceux qu'elle honorait de son estime et de ses bontés, étaient tenus à cet égard dans des incertitudes sans cesse renaissantes par suite de l'inégalité d'humeur dont cette princesse ne s'est jamais défaite et qui, jointe à beaucoup de hauteur, lui a été plus tard si nuisible, empêchant de reconnaître ce qu'elle possédait de vertus solides et de grandes et belles qualités. Cette hauteur excessive s'était manifestée dès son enfance, au point

d'avoir alarmé plus d'une fois la Reine sa mère qui, certes, n'en manquait pas elle-même, mais savait la tempérer à propos par l'affabilité et la grâce. La Reine s'en était souvent plainte et avait fait tous ses efforts pour en corriger sa fille, soit par des pénitences quand les remontrances étaient insuffisantes, soit en la mettant en rapport avec des enfants de son âge, nécessairement d'une qualité inférieure, en exigeant d'elle qu'elle les traitât sur le pied d'égalité.

Ces efforts ne furent suivis que d'un médiocre succès, car les malheurs de sa famille et la captivité du Temple même, ne purent amortir dans Madame Royale cet orgueil de race qui eût été excusable et naturel s'il avait été tenu dans les bornes d'une noble fierté, mais dont l'excès devenait presque puéril. Elle en donna un exemple bien frappant à peine sortie de cette captivité. Cette même année mourut le vieux roi de Sardaigne. Mon père qui se trouvait alors à Vienne avec une mission du Roi, et qui, par là, était naturellement chargé de donner des soins à la princesse, vint lui annoncer la nouvelle de cette mort et prendre en même temps ses ordres pour le deuil. « Moi! », s'écria Madame, « prendre le deuil! Eh, qu'ai-je affaire de ces gens-là? » Mon père, confondu d'étonnement, prit la liberté de lui observer que ces *gens-là* étaient souverains d'une des plus anciennes maisons de l'Europe, qui avait eu des alliances avec celle de France de temps immémorial, et que, sans aller plus loin, les plus proches parentes de Madame, ses tantes, épouses de Louis XVIII et du Comte d'Artois, étaient de cette même maison de Savoie. La princesse en revenait toujours à son refrain, et on eut toutes les peines du monde à lui persuader de prendre le deuil d'un roi.

A son arrivée à Vienne, on lui avait donné pour grande maîtresse Mme de Chanclos, dame de qualité des Pays-Bas, de plus femme de mérite. Cette dame eut beaucoup à souffrir dans les commencements des froideurs de Madame Royale. Un jour, poussée à bout, elle lui dit : « Mon inclination et mon devoir m'avaient appelé auprès de Votre Altesse Royale; je suis fâchée de lui dire que, désormais, mon devoir seul m'y retient. » La princesse, frappée de ces paroles, rentra en elle-même et fut, dès ce moment, beaucoup mieux pour Madame de Chanclos. Le temps fit le reste; même elle se prit d'une amitié particulière

pour la nièce de cette dame, qu'on lui avait donnée pour compagne, nommée Mlle de Roisin; elle est restée depuis son amie intime. C'est la même que nous avons vue à Paris comme comtesse Esterhazy, toujours dans les mêmes termes avec Madame la Dauphine, qui paraissait pour elle seule avoir dépouillé sa rudesse; elle est jusqu'à présent l'objet de ses petits soins constants, absente ou présente, et fut traitée à la cour de Louis XVIII et de Charles X avec des distinctions et privautés qui devinrent pour les Françaises un objet d'étonnement et d'envie. Il faut avouer, au reste, que cette amitié était sans conséquence à l'égard d'une étrangère qui n'était jamais à Paris qu'en passant; il n'en eût pas été de même si une française en eût été l'objet.

Comme je l'ai déjà dit, bien que Madame la Dauphine n'eût pas beaucoup à se louer de la maison d'Autriche, elle lui restait néanmoins très affectionnée. Fière à juste titre, de celui de petite-fille de Marie-Thérèse, en elle l'alliance du sang d'Autriche à celui de Bourbon, lui paraissait équivaloir au sang des dieux.

Elle parlait peu de sa prison du Temple, et il était visible qu'elle n'aimait pas qu'on traitât ce sujet. On peut en dire autant de la mémoire de la reine sa mère. Je crois qu'elle se sentait plus humiliée qu'attendrie de son destin tragique; et que les calomnies qui avaient dû parvenir jusqu'à elle, bien qu'elle les crût exagérées par la haine et la fureur révolutionnaires, n'avaient pas laissé de faire quelque impression sur son esprit. Elle jugeait sans doute, avec la sévérité de sa vertu rigide, les moindres de ces accusations, celles de légèreté. Son père, au contraire, était pour elle l'objet d'une vénération profonde; on l'a vue longtemps ne pouvoir regarder son portrait suspendu dans sa modeste chambre de Mittau, sans que ses yeux ne se remplissent de larmes.

Je ne me serais pas autant étendu sur quelques défauts qui déparaient les hautes vertus de cette princesse si, dans des temps plus rapprochés, ces défauts n'avaient été d'une funeste conséquence. Malheureusement ils étaient invétérés et incurables, et cela suffit pour expliquer comment elle a été tellement méconnue en France, qu'elle y a toujours été impopulaire, et qu'on n'a cessé de lui attribuer des sentiments et des vues souvent diamétralement opposés à la réalité, et comment elle est devenue si

injustement l'objet de l'animadversion publique, que d'autres, qui la méritaient mieux qu'elle, ont su éviter à ses dépens. Ainsi, pour n'avoir pas su dompter ou dissimuler un caractère et des formes peu aimables, la femme la plus intéressante par la grandeur de ses infortunes, le personnage de son sexe le plus historique des temps modernes, a perdu tous les avantages d'une position qui suffisait à elle seule pour faire voler tous les cœurs au devant d'elle.

Les deux neveux du Roi offraient, il faut bien l'avouer, un chef-d'œuvre de mauvaise éducation. Le duc d'Angoulême, le seul qui se trouvait alors à Mittau, était, comme tout le monde a pu le voir, petit, chétif, et de manières disgracieuses. Il avait, à vingt-cinq ans, toutes les manières et façons d'un vieil enfant gâté, se plaisant à faire des grimaces, des niches et des tours de vrai séminariste, auxquels il ne manquait que l'esprit. Avec cela assez quinteux et passant sans cesse d'une familiarité embarrassante à des boutades de hauteur; d'une ignorance profonde, n'ouvrant jamais un livre et méprisant hautement l'instruction. Il n'avait de goût que pour le militaire, c'est-à-dire pour le caporalisme. Pour satisfaire ce penchant, il ne pouvait souhaiter un meilleur séjour que la Russie à cette époque. Aussi il y compléta son apprentissage et s'y fortifia dans cette passion que nous lui avons vu depuis exercer en France, au grand déplaisir de l'armée et au détriment de son règne futur, qui toutefois ne devait jamais arriver pour lui. Mais à côté de ces défauts, qu'une bonne éducation eût pu du moins modifier, ce prince était doué par la nature de qualités estimables, son cœur était bon, sensible au malheur, et ses inclinations généreuses. Il était aussi (c'est bien rare dans les personnes de son rang) capable de sentir ses torts dès qu'il rencontrait une raisonnable et respectueuse résistance. Alors il se montrait empressé de les réparer, et on l'a vu quelquefois éprouver une amitié durable pour ceux qu'il avait pu blesser. Mon frère aîné en a été un exemple, mais j'y reviendrai plus tard.

Il faut encore dire à sa louange, qu'il savait soutenir avec constance les gens auxquels il avait une fois accordé sa protection et qui avaient su se maintenir dans son estime. Les plus heureux sous ce rapport, ont été ceux qui lui étaient simplement attachés par leurs emplois, n'étaient pas dans sa familiarité jour-

nalière; en évitant cet écueil, ils en tiraient d'autant meilleur parti de leur position auprès de lui.

Il était fort bon mari, quoique sans amour et bien que frappé de la peur d'être dominé par sa femme, surtout de le paraître; se conduisant en fils des plus respectueux envers son père comme envers le Roi son oncle; il était devant ce dernier dans un saint tremblement même dans les circonstances les plus ordinaires. Lorsque, plus tard, il s'est trouvé en face de ces deux caractères si imposants pour lui de père et de roi, réunis en une seule personne, ce respect et cette obéissance n'ont plus connu de bornes, et, pour son malheur et celui de sa maison, lui ont été funestes dans un de ces moments décisifs qui ne viennent qu'une fois dans la vie et ne se retrouvent plus.

J'ai moins connu le duc de Berry, et pas du tout alors; à cette époque, il habitait l'Angleterre. J'en dirai seulement un mot, pour faire suite à son frère. Ce que j'en ai pu voir et observer depuis, c'est que, aussi mal élevé que son aîné, les effets en étaient encore rendus plus fâcheux par son caractère. Son emportement et sa grossièreté étaient parfois extrêmes. Ses partisans (car l'esprit de parti lui en avait donné) ne tarissaient pas sur la bonté de son cœur, l'élévation de ses sentiments et l'énergie de son caractère, sans jamais donner beaucoup de preuves à l'appui, et fondaient sur ce prince leurs plus belles espérances que peut-être la réalité eût rendu chimériques. Sa mort, qui a été sans contredit son plus beau moment, a été trop prématurée pour avoir là-dessus un jugement précis.

En se souvenant des grâces qui avaient distingué la jeunesse du comte d'Artois, leur père, en voyant encore sa taille élevée et sa bonne mine, conservée dans l'âge le plus avancé, on ne pouvait comprendre comment ses deux fils pouvaient en être si dissemblables à tout point. Cela tenait surtout, quant au physique, à leur mère, princesse de Sardaigne. Elle était petite, laide et sotte, et, avec cela, galante dans sa jeunesse. Quelqu'un disait alors plaisamment que cette Savoyarde avait empoisonné la race des Bourbons. M. le duc d'Angoulême ressemblait fort à son oncle, le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel. C'était en effet un mariage ridicule et des plus mal assortis, et qui fut le fruit d'une misérable intrigue. Voici ce que j'en ai appris de mon père et de plusieurs autres contemporains

Monsieur, depuis Louis XVIII, était déjà marié à l'aînée de ces princesses, et on pouvait être fondé à croire que c'en était assez. On pensa à faire épouser au comte d'Artois, qui avait à peine alors seize ans, Mlle de Condé, morte depuis religieuse, mais qui était alors une fort belle princesse, au moins quant à la jeunesse, la santé et la fraîcheur. Tout était à peu près d'accord et le roi Louis XV manda un jour le prince de Condé père de la jeune personne pour prendre les derniers arrangements. En quittant le Roi, le prince de Condé pria Sa Majesté de tenir encore la chose secrète, surtout à l'égard de Mme du Barry, qu'il savait être contraire au mariage. Le Roi le lui promit, mais Mme du Barry, qui dans ce moment écoutait entre deux portes, avait tout entendu. Furieuse, elle alla trouver sur l'heure Mme la Comtesse de Provence et lui offrit ses services pour le mariage de sa sœur avec le comte d'Artois. Cette princesse, qui désirait passionnément cette affaire, accepta l'offre avec reconnaissance. Louis XV ne sut résister aux efforts réunis de ces deux femmes, le mariage Condé fut rompu, celui avec la Savoyarde conclu à la hâte, et, au lieu d'une belle lignée, il en résulta ce que nous avons vu.

Avant d'être destiné à Madame Royale, M. le duc d'Angoulême avait dû épouser Mademoiselle d'Orléans, aujourd'hui Mme Adélaïde. Ils avaient même été formellement fiancés ensemble. Ce projet fut brusquement rompu à la mort du premier Dauphin en 1787. M. le duc d'Angoulême, se trouvant par là beaucoup plus rapproché du trône, parut dès lors le seul parti qui convînt à la fille du Roi et beaucoup trop bon pour Mademoiselle d'Orléans. Le projet fut brusquement rompu, et même avec une absence totale de formes et d'égards. La maison d'Orléans n'a jamais pu pardonner ni oublier cette injure, qui a peut-être beaucoup envenimé la situation naturelle. Il paraît, au reste, que M. le duc d'Angoulême lui-même n'avait jamais infiniment goûté cette alliance, car Mme de Genlis raconte, au retour d'une visite qu'elle lui avait faite avec ses élèves, à l'occasion des fiançailles, qu'il les avait reçues avec toute la hauteur de Louis XIV.

Puisque j'ai parlé de l'éducation de ces princes, il est juste de passer tout de suite à l'auteur de ce chef-d'œuvre, le duc de Serent (1), leur gouverneur. Le duc de Serent — récemment créé

(1) Serent (Armand-Louis duc de) 1736-1822 maître de camp pendant la guerre de sept ans, maréchal de camp en 1780, pair de France avec le titre de duc en 1814 et lieutenant général.

duc à brevet et dont le nom est Kerfilly, auteur de la fortune de sa famille — était un grand homme de bonne mine, et dont les manières auraient pu passer pour distinguées si elles eussent eu moins d'apprêt. Il était dénué d'esprit naturel, mais frotté de celui du monde et même quelque peu de celui du XVIIIe siècle et de sa littérature, dont il savait tout juste autant qu'il en fallait pour n'y paraître pas absolument étranger. D'ailleurs sans capacité, sans caractère, plat valet de cour à l'excès, ayant au plus mal élevé les princes, dont en retour il n'était aucunement considéré, et qui souvent le bafouaient outrageusement en face, sans qu'il y opposât jamais autre chose qu'un sourire de complaisance niaise. Je pourrais en citer plus d'un exemple à peine croyable; je me bornerai à un seul. Quand le duc d'Angoulême partit pour l'armée de Condé, au printemps de 1800, il prit dans sa voiture le duc de Serent. Ce prince avait à un haut degré une des manies de ses pareils, de vouloir courir la poste comme le vent, sans s'arrêter nulle part. Il défendait au duc de Serent, son gouverneur, vieillard de près de soixante-dix ans, de descendre de voiture pour satisfaire à un besoin naturel. Celui-ci avait la longanimité de se prêter à un caprice aussi barbare et luttait ainsi plusieurs postes chaque jour sans désemparer, bien qu'au risque de la vie. *Ab uno disce omnes.*

La duchesse de Serent, dame d'honneur de Mme la duchesse d'Angoulême, était de la maison de Luxembourg. Je n'ai jamais bien su comment une personne de cette naissance avait pu épouser un homme aussi nouveau. Elle avait sans doute, comme cela se pratiquait souvent, donné un grand nom en échange de la fortune et de la faveur. C'était une petite femme de bonne compagnie, capable de dévouement, car elle s'était enfermée volontairement au Temple avec sa fille, depuis Mme Etienne de Damas, pour y rester auprès de Madame Royale. Elle en avait été justement récompensée par la poste d'honneur et de confiance qu'elle occupait alors auprès de la princesse. Ses vertus et qualités solides ne lui faisaient pas négliger l'intrigue et le petit manège de cour, cercle dont il me semble que son esprit ni sa conversation ne sortaient que rarement.

Aux titres que donnait le passé au duc et à la duchesse de Serent, s'en joignait un non moins légitime, la perte cruelle et assez récente qu'ils avaient faite de leurs deux fils, le comte et

le chevalier de Serent, tous deux pris et fusillés en Vendée. On n'en parlait pas comme de gens bien distingués ni bien habiles, et l'entreprise où ils avaient succombé passait pour assez mal combinée. Mais, avec toute justice, on ne leur tenait compte que de leur dévouement, et les égards les plus affectueux pour leurs malheureux parents en étaient la suite. J'en citerai pour exemple la prière qui me fut faite, de ne me laisser nommer à table et ailleurs que du nom de Charles, un de mes prénoms, celui d'Armand, que je porte habituellement, ayant été celui d'un des jeunes Serent. Tant on était soigneux d'éviter au père, et surtout à la mère, un souvenir aussi douloureux.

Une délicatesse du même genre, mais pour un motif beaucoup moins intéressant, était observée à l'égard de la comtesse de Narbonne (1), fille aînée du gouverneur des prince, sœur des jeunes gens dont je viens de parler. Il me fut bien recommandé de ne jamais lui parler de son mari (2), ni d'en faire mention en sa présence; elle en était comme séparée, et on faisait passer le pauvre époux pour une manière d'idiot tout à fait indigne d'elle. Je n'en ferais pas mention si la Restauration n'avait pas produit à cet égard une espèce de miracle. Le besoin d'être quelque chose et l'impossibilité de l'être en France autrement que par son mari rapprocha alors Mme de Narbonne du sien; dès ce moment, elle ne trouva pas assez de paroles pour prôner ce mari, ni d'activité, ni de démarches pour le pousser, si bien qu'elle réussit en peu de temps à en faire un pair de France, un duc, un ambassadeur, un orateur, voire un homme d'Etat, enfin presqu'un homme d'esprit. Il n'était au fait rien de tout cela et n'avait mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. On peut voir, par cet aperçu, que Mme de Narbonne ne manquait ni de savoir-faire, ni d'intrigue; c'était une espèce de petite bossue, d'une physionomie fort spirituelle, au travers de laquelle on ne tardait pas à démêler un regard très faux, et qui tenait parole.

A peu près à l'époque où je me trouvais à Mittau, la comtesse de La Tour d'Auvergne, dame d'honneur de la reine, s'étant

(1) Anne-Angélique-Marie de Sérent avait épousé le vicomte de Narbonne-Pelet en 1788.

(2) Narbonne-Pelet (Raymond-Jacques-Marie vicomte, puis duc de), 1771-1855, ambassadeur de France (1817-20), ministre d'Etat et membre du Conseil privé (1822), chevalier-commandeur de l'Ordre du St-Esprit (1825), duc et pair (1818).

retirée par suite de fatigue ou d'ennui, et étant rentrée en France avec sa fille, mariée depuis au marquis de Cirac, Mme de Narbonne fut nommée aux mêmes fonctions. Son esprit plut à la Reine, et sympathisa assez avec le sien, avec lequel elle avait assez de rapport. Mais ce qui fut le chef-d'œuvre de cette dame, fut de se faire également goûter de Louis XVIII, pour lequel elle animait la pesante solitude de Mittau par un entretien amusant et gai, et par un échange fort suivi de billets galants et bien tournés, commerce d'esprit si apprécié par ce prince. Des rapports en apparence aussi inoffensifs n'ont pas cependant mis Mme de Narbonne à l'abri de la médisance. Je ne sais au juste quel moment assigner au commencement de cette faveur, si ce fut du vivant encore de la Reine ou après sa mort, arrivée en Angleterre en 1811. Quoi qu'il en soit, la Restauration en fut le terme. J'ai entendu Mme de Narbonne elle-même l'avouer avec un étonnement douloureux, et répéter souvent avec un dépit mal déguisé qu'à cette heure, elle n'était plus qu'un passe-temps. Elle n'en ramassa pas moins encore de bons débris de cette fortune passagère et se consola des pertes de son agrément et de sa vanité en se rabattant sur le solide; ce fut alors qu'elle ressuscita, pour ainsi dire, son mari, et obtint pour lui toutes les grâces que j'ai signalées, et dont elle prit largement sa part.

La comtesse Etienne, depuis duchesse de Damas (1), seconde fille de M. et de Mme de Serent, avait autant d'esprit que sa sœur, mais le sien était autrement tourné. Il était un peu façonné au précieux et au doucereux, et l'affectation de langage y frappait l'oreille de prime abord. Avec aussi peu de sincérité que sa sœur, elle était cependant meilleure au fond, avait moins d'étalage et surtout moins d'intrigue. Elle passait pour écrire d'une manière charmante, mais je n'ai jamais rien vu d'elle. Je doute que ses écrits, peut-être bien et finement rédigés, eussent le charme du naturel. Elle était plutôt soufferte qu'aimée de Mme la duchesse d'Angoulême, et en fut plus d'une fois malmenée. Elle n'a jamais eu aucun crédit sur cette princesse.

Plus dans l'ombre, mais plus avant dans la confidence et les

---

(1) Damas de Crux (Etienne-Charles, comte puis duc de), 1751-1846, pair de France (1815), chevalier de Malte, capitaine au régiment de Limousin (1772), maître de camp (1784), colonel de hussards à l'armée de Condé.

affections de Mme la duchesse d'Angoulême, à cette époque, on voyait Mlle de Choisy, vieille fille issue d'une famille de pauvre noblesse de Lorraine, que M. de Lafare, évêque de Nancy, patron de cette famille, avait placée auprès de Mme Royale, encore à Vienne, comme une manière de duègne. On lui accordait, dans son obscurité, une réputation d'esprit qui n'a pu soutenir le grand jour. On allait jusqu'à lui attribuer la rédaction des lettres de sa maîtresse. Rien n'était plus faux. J'ai assez vu de lettres de la duchesse d'Angoulême, de diverses époques, pour juger qu'elles étaient toutes du même style. On a toujours la manie de supposer les princes menés par leurs alentours; si ce fut le cas pour Mlle de Choisy, son empire ne fut pas de longue durée, car nous l'avons vue depuis entièrement subjuguée, et assez médiocrement considérée par la princesse. Non que la demoiselle ne se fit faute d'intrigue, mais la sienne était dirigée vers le but d'attraper un mari, et *titré,* si elle le pouvait. Ce n'était pas chose aisée, déjà vieille, de plus pauvre et laide, avec la figure et la démarche d'une bécasse, et une tournure d'esprit où les grâces de la province et du marais se confondaient au mieux, tout cela n'était pas fort tentant, même dans l'exil. Toutefois, elle fut sur le point de capter le vieux duc de Villequiers, haut comme une botte, accablé d'infirmités repoussantes, et père du duc de Sienne, depuis duc d'Aumont, et de plusieurs filles déjà mûres. Ce fut mon père qui rompit ce beau projet et rendit par là un vrai service à la famille du vieux duc et à lui-même. Il représenta fortement au roi le ridicule de cette union comme le peu de convenance pour S. M., dans l'état actuel de ses finances, de se donner la charge de l'entretien de nouveaux ménages. Le Roi engagea M. de Villequiers à n'y plus penser, et comme celui-ci tenait un peu moins que la demoiselle de Choisy à un mariage, auquel il ne s'était prêté que par suite d'objection de la part de la vieille fille et, par esprit de courtisanerie, il y renonça dès qu'il sut que ce projet ne plaisait point au Roi. Bien des années après, cette fée, comme l'eût appelée M. de Saint-Simon, bien qu'elle n'eût gagné ni en esprit ni en beauté, attrapa enfin un mari, mais non un duc. Ce fut sur le vicomte d'Agoult (1) qu'elle se rabattit en déses-

(1) Agoult (Antoine-Jean comte d'), 1750-1828, pair de France (1823) devait épouser en secondes noces, en 1816, Anne-Charlotte-Henriette de Choisy.

poir de cause. Celui-ci était un bon gentilhomme dauphinois, sans aucun esprit, mais non sans adresse (sans quoi il n'eût pas été de son pays). Sa taille était haute et assez belle, quoique sans noblesse ni élégance, ses traits réguliers, mais durs et sans physionomie. On le comparait à un beau cocher, et il en donnait parfaitement l'idée. Avec cela, très galant homme, et disposé à rendre service plus que cela n'est d'usage à la cour, mais bien entendu quand cela ne se croisait pas avec ses intérêts, qu'il suivait très assidûment. Aussi fit-il fort bien son chemin. Avant la révolution, il n'était qu'officier supérieur des gardes du corps, dont son cousin, le comte Antoine d'Agoult, était major. Ces fonctions, sans être fort relevées, rendaient cette famille bien aimée à la cour; l'assiduité en émigration y soutint la fortune du vicomte; la Restauration l'acheva et la rendit solide. Il devint alors premier écuyer de Madame la Dauphine, gouverneur de Saint-Cloud, et ajoutez à cette position tout ce qu'on peut obtenir à la cour, en traitement, décorations et agréments.

Le principal personnage auprès du duc d'Angoulême était le comte Etienne de Damas, dont on fit plus tard un duc; il était considéré comme le chef de cette ancienne maison, assez nombreuse nominalement, mais dont le comte Etienne se regardait comme le seul *véritable*, ne reconnaissant les autres que par *courtoisie*. Il me disait d'un d'eux, qui avait fait une fortune fort au delà de ses mérites : « Il n'est pas *Damas*, mais nous l'acceptons parce qu'il nous fait honneur. »

Le comte Etienne était un fort honnête homme, d'un caractère doux et faible, et qui touchait de bien près à la platitude, dès que le courtisan était en jeu. Il eût frémi de contredire en rien les lubies parfois fantasques de son patron, aussi en essuyait-il sans cesse de mauvaises plaisanteries et bourrades.

Mais en parlant des habitants de Mittau, et immédiatement après le Roi, peut-être même avant, j'aurais dû parler de celui qui y faisait plus de bruit que tous les autres : le comte d'Avaray, favori en titre d'alors.

Ce Pylade ou Blondel de Louis XVIII, dont ce prince s'est plu à exalter le dévouement lors de sa fuite hors de France, et non sans une espèce de calcul, à dessein de grossir les dangers de cette entreprise qui, au fond, en présenta fort peu, était un petit homme maigre, au teint et à l'œil ardents, se donnant des airs

de favori et en ayant toute l'insolence. Je crois qu'il ne manquait pas d'esprit mais ses vues avaient peu d'étendue; il avait encore plus de présomption et d'outrecuidance. Il l'exerçait jusque sur son prince et bienfaiteur, qu'il dominait ouvertement et traitait souvent de haut en bas. C'était peut-être le moyen indiqué par le caractère même du Roi, à qui un pareil joug semblait indispensable, malgré quelques timides efforts pour s'y soustraire. Le Roi avait un ancien serviteur nommé Péronnet, élevé depuis l'émigration aux fonctions de premier valet de chambre; c'était un très honnête homme et qui avait la confiance de son maître, auquel il était très attaché. Dès qu'il survenait quelque querelle entre le Roi et son favori (ce qui revenait assez fréquemment), Péronnet était toujours chargé de l'ingrat emploi de porter des paroles de réprimande à ce dernier, que Louis XVIII n'osait jamais gourmander que de loin. Le valet de chambre, homme de sens, avait soin d'adoucir ou de modifier ses messages, de façon à n'en dire que moitié, et encore était-il constamment désavoué de son maître pour cette moitié, lors des réconciliations qui ne manquaient jamais de succéder à ces orages passagers, et dont pour l'ordinaire, le favori dictait les conditions avec hauteur.

Un jour cependant, une des réponses de ce dernier fut d'une telle force et sortit à tel point de toutes les bornes que le pauvre homme accourut tout effaré chez mon père, lui en rendre compte et lui demander conseil. Le cas ne laissait pas, en effet, d'être embarrassant; car, pourrait-on bien le croire, d'Avaray, sur je ne sais quel reproche que lui avait fait faire le Roi, s'oublia au point de charger le messager de lui dire en toutes lettres, de s'aller faire... Pour le coup, mon père n'hésita pas à donner le conseil à l'ambassadeur épouvanté de supprimer le message en entier. Il est à croire que Péronnet le suivit et imagina quelque défaite, car il n'en fut plus question, et le favori resta plus puissant que jamais.

On peut penser que lorsqu'une telle audace s'exerçait sur le Roi lui-même, ce que les entours devaient avoir à en souffrir. Cela ne pouvait manquer. Toutefois, c'est là que l'insolent personnage trouvait encore de la résistance; mon père, entre autres, ne lui laissait rien passer. M. d'Avaray le craignait, et tout en le contraignant en dessous, lui conservait soigneusement tous les égards extérieurs. Une fois cependant, il ne put résister à faire

étalage de son arrogance insensée; voici quelle en fut l'occasion.

Le Roi avait désiré avoir une chapelle en règle. Dans le principe, on disait la messe sur un autel portatif, dans une des salles du château. Mon père, pour remplir le désir de Sa Majesté, trouva le moyen d'en pratiquer une dans une des salles voûtées du rez-de-chaussée. Là, à la magnificence près, c'était comme à Versailles. Le Roi entendait la messe du haut d'une tribune, ses aumôniers à genoux sur leurs prie-Dieu, le visage tourné, non vers l'autel, mais vers le Roi, étiquette qui m'a toujours paru fort étrange. Dans cette tribune ne pouvaient être admis que ceux qui avaient l'honneur d'être de la maison du Roi; comme le château ne renfermait guère que de ceux-ci, il en résultait que la chapelle même était abandonnée aux gardes du corps et à la domesticité. Tout cela était assez dans l'ordre. Toutefois dans un état de choses si simplifié par le malheur du temps, l'esprit de courtisanerie qui ne meurt jamais, même dans l'exil, trouvait moyen encore de subtiliser sur des privilèges pour les uns et des avanies pour les autres, et la passion du Roi pour l'étiquette en pouvait fournir de fréquentes occasions. Cette chapelle m'en fournira un exemple. Mon père qui, au fait, était le seul qui fût réellement occupé dans cette colonie, ayant un jour été retenu par quelques affaires à expédier, arriva un peu tard à la messe déjà commencée et trouva la porte de la tribune fermée. Il frappa; point de réponse; alors, sans y prendre garde autrement, il alla entendre le reste de la messe en bas. Il n'y eût même plus songé, s'il ne lui était revenu que M. d'Avaray se vantait hautement de l'exploit d'avoir fait fermer la porte, disant que c'était pour apprendre *à ne pas manquer de respect au Roi...* Mon père, indigné de l'insolence du favori, ne manqua pas d'avoir avec lui, et le Roi lui-même, une explication des plus vives. Le Roi voulut faire couler la chose en douceur, et M. d'Avaray dut nier ses propos et rejeter la chose sur quelque malentendu. Cela passa pour cette fois. Mais ce fut cet empire de ce personnage, dans les grandes comme dans les petites choses, qui finit par dégoûter mon père et l'engagea à se retirer de cette cour au printemps, comme je le dirai en son lieu.

Ce d'Avaray, qui le prenait sur un ton si haut, et dont la famille, en mémoire de lui, a été favorisée outre mesure, n'était rien moins que d'illustre naissance. Leur nom est Bésiade, et

leur ancienneté ne remonte pas au delà de la domesticité d'Henri IV. Ce qui manqua à la fortune personnelle du favori, ce fut la santé. Elle lui fit faute pour la Restauration, où il n'eût pas manqué de jouer un rôle immense et d'attirer encore plus d'ennuis à la maison de Bourbon, qui, au reste, même sans lui, ne s'en est épargné d'aucun genre. Il était mort peu avant 1814, aux îles Madère, où il avait été dans l'espoir de rétablir sa poitrine délabrée. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'avant d'aller chercher un tombeau lointain, il n'avait pas négligé d'assurer son règne, même après sa mort, en se donnant un successeur tout de son choix. Ce fut M. de Blacas qu'alors il imposa en quelque sorte au Roi. Le protégé, plus tard, par une assiduité de courtisan qui était en lui une seconde nature, par l'habitude et par le seul fait d'avoir été toujours là, et surtout au moment opportun, obtint un empire que nous lui avons vu longtemps exploiter, et devint aussi puissant que son protecteur dont il avait été le complaisant dans l'origine et, disaient ceux qui les avaient connus ensemble, souvent jusqu'à la bassesse.

J'aurais dû m'étendre davantage sur ce dernier personnage, si funeste á la Restauration, mais dont le caractère et l'existence, plus en rapport au siècle de Louis XIV qu'au temps où il a vécu, se présentaient sous des formes dignes d'être observées avec soin. Mais comme il n'était pas à Mittau au moment dont je m'occupe, et que je le retrouvai sur mon chemin plus tard, je remets à en parler quand le moment en sera venu.

Pour ce qui est du reste de la petite cour de Mittau, bien qu'elle ne se bornât pas à ceux dont j'ai parlé, je ne pourrais guère citer que des noms qui sonnaient fort bien, et tout serait dit. On y voyait donc le vieux cardinal de Montmorency, décoré du titre de grand aumônier, alors plus qu'octogénaire mais, à cet âge, si zélé courtisan qu'il avait la force de rester des heures entières debout dans le salon de Mittau, en présence du Roi, qui avait le courage, non moins extraordinaire, à mon gré, de l'y laisser. Le duc d'Havré (1), un peu moins âgé alors, dépourvu entièrement d'esprit, il est vrai, mais la bonté par excellence, ce

(1) Havré (Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'), 1744-1839, prince du St-Empire, pair de France (1814), grand d'Espagne, colonel du régiment de Flandres (1769), maréchal de camp (1784), député du baillage d'Amiens aux Etats-Généraux.

qui faisait un caractère bien rare dans une cour. Le duc de Fleury, jeune homme qui n'était pas sans moyen, mais roué sans grâce et un des plus mauvais du monde, à tel point que le Roi, dont il était devenu, avec la permission de M. d'Avaray, une manière de favori, fut obligé de l'abandonner, tant il fit de sottises, même compromettantes pour son maître. Après ceux-là, si je nomme le duc de Gramont (1), le comte de Cossé (2), et quelques autres, ce sera, en vérité, tout ce que j'en pourrai dire. Le duc de Guiche (3), fils du premier, et valant beaucoup mieux, n'était alors qu'un enfant, mais déjà remarquable par une beauté et une élégance de formes qu'il a développées comme adolescent et qui l'ont distingué dans l'âge mûr. On a, chose rare à la cour, toujours rendu justice, en France comme dans l'exil, à la noblesse de ses sentiments et à la bonté de son cœur. Il n'a jamais été question de son esprit

La duchesse de Gramont, mère du duc de Guiche, et Mlle Corisande (4) de Gramond, aujourd'hui lady Tancarville, se trouvaient alors à Mittau, mais sans y avoir ni l'une ni l'autre de fonction à la cour. La première, fille de la fameuse duchesse de Polignac, avait une figure charmante mais d'un autre genre que les traits réguliers et la physionomie noble et calme de sa mère. Mme de Guiche, petite et mignonne, avait un joli petit minois chiffonné, qui allait parfaitement à sa tournure et ses manières de petite-maîtresse parisienne. Elle n'avait aucun esprit, mais une fort jolie voix lui en tenait lieu; et on était fondé à dire d'elle : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. Elle mourut peu de temps après à Varsovie d'un accident funeste mais trop peu rare, elle se brûla.

Mademoiselle Corisande, à laquelle, par vanité nobiliaire également trop peu rare, on n'avait rien trouvé de mieux que de donner le nom de la courtisane dont elle descendait, était une assez belle fille quoique avec des traits trop forts. Elle n'avait aussi que peu d'esprit, mais assez de jargon, et une assurance dont elle s'est fait depuis un caractère, car elle prétendait déjà

(1) Gramont (Antoine-Louis-Marie de) dit le Comte de Suvigny, puis duc de Guiche et de Gramont, 1755-1836. Pair de France (1814).

(2) Cossé (François-ArtusHyacinthe-Timoléon, comte de), 1749-1803.

(3) Guiche (Antoine-Héraclius-Agénor duc de), 1789-1855.

(4) Corisande (1782-1865) devait épouser en 1806 Charles-Augustus-Bennel, comte de Tancarville.

alors, comme par instinct, au rôle de grande dame anglaise fashionable et de tyran d'Almack. Elle ne parlait qu'Angleterre et au fait ne connaissait que cela, ayant été élevée chez la belle duchesse de Devonshire. Elle se faisait déjà gloire d'estropier le français, qu'elle parlait en effet fort mal.

La journée du Roi était tellement arrangée à Mittau que ses entours pouvaient aussi bien qu'à Marly s'y exercer au métier de courtisan et ne pas trop se rouiller en attendant l'heureux moment de le reprendre d'une manière plus réelle et plus profitable. Cela me rappelle le récit que le duc d'Havré, avec une bonhommie extrême, me fit un jour de l'emploi de sa journée dans ce triste lieu. Comme cela peut faire connaître aussi plus exactement la mécanique du Roi et de sa famille, je le mettrais ici *in extenso.*

Le duc d'Havré, d'après son propre récit, se levait tous les jours à cinq heures du matin. Après avoir fait ses prières et un bout de toilette, il se rendait dès six heures à l'appartement du duc et de la duchesse d'Angoulême, pour les accompagner dans leur promenade à pied, qui avait lieu de six à sept heures et demie

Rentré chez lui, il avait une demi-heure pour s'occuper de ses affaires ou écrire ses lettres. A huit heures, il se rendait au lever du Roi, le suivait à la messe; puis venaient le déjeuner et la partie de billard. Tout cela prenait jusqu'à une heure, que le Roi rentrait dans son cabinet. Mais immédiatement, le bon duc allait dans la pièce à côté y prendre, disait-il, les ordres de la Reine (Sur quoi? pouvait-on demander.) Souvent, il accompagnait cette princesse, dont il était, je crois, chevalier d'honneur, dans une promenade en voiture qui prenait jusqu'à l'heure du dîner, ou restait chez elle à dire des riens et à prouver qu'il avait des petites entrées, en passant et repassant successivement par la petite porte de la garde-robe Arrivait enfin le dîner, qui était encore précédé et suivi d'une partie de billard dans le grand salon; ensuite, de quatre heures et demie à cinq, le duc avait une demi-heure pour faire ses visites dans le château; puis, de cinq, jusqu'à l'heure de se coucher, il devait faire la partie du Roi, une de whist tous les deux jours, et une de reversi tous les jours, de sorte que, trois ou quatre fois par semaine, il en faisait deux dans la même soirée. Voilà certes, un temps bien employé et une vie bien utile !

La petite colonie du château frayait peu avec la noblesse courlandaise, qui, elle-même, préférait le séjour de ses terres à celui de leur maussade capitale. Cependant, une fois par an, deux au plus, quelques-unes des dames les plus considérables de ce duché, devenu une province russe, venaient ensemble faire au château une visite de cérémonie annoncée d'avance. La première fois, le Roi et sa famille les reçurent debout, faisant cercle. Les dames ne le trouvèrent pas bon et ne voulaient plus revenir. On composa, et une de ces réceptions ayant eu lieu une fois pendant mon séjour, je les vis assises en cercle fort guindé. On fut poli, mais le tout fut très froid et la séance bientôt levée. Pour les hommes du château, ils allaient faire des visites en ville dans les maisons de la noblesse qui recevait, et où ils étaient reçus avec une hospitalité cordiale. Ils faisaient aussi quelques visites à la campagne, mais rarement, car il n'eût pas trop fallu manquer à l'assiduité auprès du maître, qui y prenait garde.

En revanche, on se faisait des visites dans l'intérieur du château. Le salon de la duchesse de Serent, secondé de ses deux filles, était par là le plus sociable. Les conversations n'y étaient guère qu'un échange de regrets du passé, des doléances du présent, mêlés de quelques espérances d'un meilleur avenir. Cela ne pouvait guère être autre chose.

Au milieu de tout cela, l'ambition n'était pas mise de côté. On s'occupait d'intrigues pour faire donner à soi ou à ses proches des cordons bleus, des titres de duc, des survivances; enfin on suivait toutes les traditions de l'ancien régime, sans tenir compte du présent. Mon père sentait le vide et l'inopportunité de toutes ces choses et faisait là-dessus ses représentations au Roi, quand l'occasion s'en présentait, c equi ne manquait guère. Il lui faisait observer que toutes ces choses n'allaient qu'avec la plénitude du pouvoir, et que ces hochets de la royauté, fort utiles pour satisfaire des ambitions ou récompenser des services réels, sans être à charge à l'Etat, ne devaient pas être prodigués en pure perte ni démonétisés à l'avance. Outre que, mis en regard avec les misères des temps actuels, ils devenaient presque un sujet de division; il était dangereux d'en rappeler le souvenir, surtout de paraître les concentrer sur ses entours. C'était presque prêcher dans le désert, ou au moins devant des auditeurs peu bénévoles; on avait à lutter à la fois contre des ambitions avides dès

lors de tout accaparer, et contre le penchant secret du Roi, qui se plaisait aux parades de la royauté Je me souviens qu'un jour la duchesse de Serent pressa très vivement mon père au sujet de la survivance de sa charge de dame d'honneur de Mme la duchesse d'Angoulême, pour Mme Etienne de Damas, sa fille, l'exigeant comme une chose due, presque un droit. « Eh! Madame », lui répondit assez vivement mon père, « oubliez-vous combien ces survivances ont fait crier avant la révolution, non seulement le public, mais encore toute la noblesse. Et vous voudriez que le Roi, qui a tant de mesure à garder pour remonter sur le trône, y préludât par le rétablissement d'abus qu'on ne veut plus souffrir! » La dame se tut, mais ne se tint pas pour battue. Sans doute elle prit mieux son temps, car nous la vîmes, en 1814, arriver en France avec la survivance de la place de Mme sa mère, et figurer en cette qualité sur le premier almanach royal. Mme la duchesse d'Angoulême était de son côté très portée pour le maintien de toutes ces choses, les regardant comme inhérentes à l'étiquette. Or, pour elle, l'étiquette était le palladium de la puissance royale. On lui avait tant dit et répété que le mépris que la Reine sa mère avait fait de l'étiquette était la principale peut-être l'unique cause des malheurs de sa famille! Elle en était venue à n'envisager la révolution entière que comme le fruit de cette ouverture de la boîte de Pandore. La capacité de son esprit n'allait pas au delà.

L'esprit était en effet ce qui, à mon avis, manquait le plus à cette princesse. La nature lui en avait peu départi, et l'éducation, par suite de ses infortunes, n'avait pu y suppléer. Le Roi avait fait venir, pour son arrivée à Mittau, une collection de livres, restreinte, mais bien choisie. Je ne lui ai vu lire dans ce temps-là que les Lettres édifiantes. C'était déjà quelque chose.

Nous eûmes dans ce temps-là une curieuse apparition, qui offrait une véritable anomalie dans cette cour exilée, celle du général Dumouriez. Il allait offrir à Paul Ier ses services et son expérience contre la France, et lui soumettre ses plans de campagne. Paul Ier s'en engoua d'abord, mais s'en dégoûta aussi facilement. Ses entours y mirent bon ordre. Le moment, au reste, n'était pas heureusement choisi. Il arriva après cette campagne d'Italie si brillante, mais terminée et gâtée par la défaite de Zurich; il trouva Souvaroff abruti de dignités et mourant dans

la disgrâce de l'empereur, mais entouré d'une auréole de gloire et de l'enthousiasme de ses compatriotes. Paul Ier était au comble de sa fureur contre le cabinet autrichien, et du dégoût de son alliance. Sa passion se tournait déjà vers Napoléon, qui venait de se saisir du pouvoir en France. Les projets de Dumouriez ne pouvaient prospérer sous de pareils auspices. On peut lire le détail de ses désappointements dans le voyage de l'abbé George. Nous le vîmes donc arriver à Mittau où il avait passé trois mois auparavant. Ses projets, alors si favorables aux Bourbons, n'avaient pu tout à fait voiler les anciens griefs. Je crois qu'il ne fut écouté qu'avec méfiance. Ce fut cependant ce qui occupa le moins la cour de Mittau. La grande question, et qui fut traitée avec tout le soin possible, fut si le Roi l'inviterait à dîner. Mon père était fort d'avis que le dîner fût risqué à tout événement, mais je ne sais s'il l'emporta, et je crois qu'en définitive, Dumouriez ne dîna pas chez le Roi. Ce fut mon père qui lui donna l'hospitalité.

Ce vainqueur de Fleurus était un très petit homme, laid, le teint échauffé, mais l'œil vif et plein de physionomie. C'est une figure à ne jamais oublier. Son langage était aussi animé que son regard et ses gestes étaient à l'unisson de l'un et de l'autre. Il était fort piquant à entendre sur l'empereur Paul et sur tout ce qu'il venait de voir à sa cour. Son séjour fut court; il se retira en Angleterre d'où il n'est plus sorti jusqu'à sa mort.

A cette époque, arriva au Roi une lettre signée du duc d'Orléans et de ses deux frères, qui lui faisaient leur soumission et sollicitaient l'oubli du passé. Cette lettre fit grand plaisir au Roi et à tout le monde. Elle passa de mains en mains à Mittau, et je me rappelle l'y avoir lue. Elle m'est restée dans la mémoire comme une lettre bien faite, rédigée en termes nobles et convenables.

Armand de Saint-Priest.
P. de Barante.



Le Royaume de Naples et la Monarchie de Juillet (1830-35)

L'étude des rapports entre le royaume de Naples et la monarchie de Juillet apporte une curieuse contribution à l'histoire de la politique italienne de la monarchie de Juillet lors des crises internationales consécutives à la révolution de 1830. Elle permet d'apprécier les heureux efforts de la diplomatie française pour soustraire l'Italie à l'hégémonie exclusive de l'Autriche.

Un peu avant l'expédition d'Alger, les ministres de Charles X avaient tenté, non sans succès, de faire pénétrer l'influence française à la cour du roi François Ier. A cette époque, depuis près de 15 ans, les Bourbons de Naples étaient réduits au rang de vassaux des Habsbourg, s'étant liés au Cabinet de Vienne par deux engagements formels :

1° Le traité secret du 12 juin 1815 par lequel le roi de Naples avait promis de « n'admettre chez lui, aucun changement qui pourrait contrarier le système établi par l'Autriche dans ses états de l'Italie ».

2° La convention du 4 février 1819 obligeant Naples à mettre un contingent de 13.000 hommes à la disposition des troupes impériales en cas de guerre dans la péninsule. Le protectorat de l'Autriche était d'autant plus affermi que, pendant sept ans, à la suite de la révolution de 1820, les soldats de l'empereur avaient occupé le royaume des Deux-Siciles.

Le gouvernement de Charles X s'était intéressé à Naples, en raison de la valeur de la Sicile, en cas de guerre dans la Méditerranée, pour déjouer les intrigues anglaises en Sicile et pour utiliser les ports de l'île contre les fortifications de Malte. L'am-

bassadeur du roi de France à Naples, M. de Blacas, avait facilement obtenu de cette cour une approbation de l'expédition d'Alger et les plus grandes facilités pour le cas où la flotte et l'armée françaises utiliseraient les ports et les ressources du royaume. C'était un beau résultat, dû sans doute aux liens de parenté unissant les Bourbons de France et de Naples.

La révolution de 1830 ne modifia guère les relations entre les deux pays, d'autant plus que Louis-Philippe était l'époux de la princesse Marie-Amélie, sœur du roi de Naples.

Le 28 août 1830, le roi des Français notifia son avènement à son beau-frère, par une lettre autographe et, le 31 août, le nouveau régime et le drapeau tricolore furent officiellement reconnus par le gouvernement des Deux-Siciles. Ce dernier se défiait d'autant moins de la monarchie de Juillet que les événements de Paris n'avaient eu guère de contre-coups à Naples où la tranquillité publique n'avait pas été troublée par l'écroulement du trône de Charles X. Les derniers jours du roi François Ier se passèrent dans le calme et il mourut le 8 novembre 1830 après trois semaines de maladie. A ce moment, le Gouvernement de Louis-Philippe envoyait ses premières instructions au ministre qui assuraït l'intérim de l'ambassade de France, lui recommandant de surveiller avec attention les visées de l'Autriche en Italie et de travailler au maintien de la paix (1).

Le nouveau roi, Ferdinand II, âgé de vingt ans, allait-il prendre position en se rangeant sous l'égide de l'Autriche absolutiste ou en se rapprochant de la France libérale ? On attendait beaucoup de lui pour remédier aux malaises sociaux et politiques dont souffraient l'Italie méridionale et plus particulièrement la Sicile. Le jeune souverain parut, tout d'abord, justifier les espérances des libéraux. Il se rendit populaire en signant, le jour même de son avènement, une proclamation élevée qui fit bonne impression. Une semaine plus tard, Ferdinand II supprima une partie des chasses réservées de la couronne, donnant ainsi satisfaction à l'agriculture, en licenciant

(1) Instructions du 8 novembre 1830 (Archives du Quai d'Orsay ; F. Naples).

un personnel coûteux (15 novembre). Le même jour, un édit releva de ses fonctions de vice-roi de Sicile, le marquis Usago, et expulsa de l'île l'homme de l'Autriche qui n'avait réussi qu'à se faire détester de ses administrés (1). Cette mesure fut suivie d'importants changements dans la haute administration et d'une réduction des appointements des ministres. Enfin un décret d'amnistie, daté du 18 décembre 1830, effaça le souvenir des événements de 1820, en commuant en exil les peines de prison prononcées pour « Crime d'Etat » et en réhabilitant les fonctionnaires destitués lors de la répression. Ces gestes de clémence valurent au jeune roi l'affection de ses sujets.

Ferdinand II, s'écartant des voies de l'absolutisme, ne pouvait que se rapprocher de la monarchie parlementaire qui venait de triompher en France. Pour nouer entre les gouvernements des rapports réguliers, Louis-Philippe nomma ambassadeur à Naples M. de la Tour Maubourg (2), le duc de Blacas ayant résilié ses fonctions après la chute de Charles X. On recommanda au représentant du Roi-citoyen de combattre l'influence de l'Autriche et de surveiller les menées des légitimistes (Inst. Min. du 20 novembre 1830). Le 7 décembre, il rejoignit son nouveau poste ; tout d'abord, il lui parut difficile de juger l'allure que prenait le gouvernement napolitain en raison des rivalités d'influences qui s'exerçaient sur le jeune roi. M. de la Tour Maubourg n'eut guère le temps de sonder les dispositions des ministres de Ferdinand II puisque, dès le 16 décembre 1830, après la mort de Pie VIII, Louis-Philippe le nomma ambassadeur extraordinaire près le Conclave ; le surlendemain, il quittait Naples pour Rome.

Tandis que les cardinaux délibéraient lentement, Ferdinand II semblait se convertir aux doctrines libérales en promulguant de nouvelles réformes : réduction générale des traitements publics, diminution de moitié de l'impôt sur la mouture, réduction de la liste civile (le roi abandonnait à l'Etat 370.000 ducats sur

(1) L'Autriche protesta d'ailleurs contre cette révocation (A. Q. O. Naples le 19 novembre 1830).

(2) La Tour Maubourg (1781-1837), après être entré dans la carrière au temps du Consulat, s'était distingué, sous la Restauration, comme ambassadeur à Constantinople.

les 2 millions qui lui revenaient); des décrets réintégraient dans l'armée quelques officiers rayés des contrôles en 1821 et une grâce complète était accordée à 26 condamnés politiques (12 janvier 1831). Ces actes de sagesse et de générosité causèrent une impression favorable tant à Naples qu'en province, le roi connut l'ivresse des applaudissements de la foule, et le ministre d'Autriche, Lebzeltern, hier tout puissant, n'eut plus qu'à adopter une attitude réservée devant un nouveau souverain jaloux de son autorité et de son indépendance.

Mais, au moment où le Conclave touchait à sa fin, l'horizon s'était singulièrement assombri tant en Italie qu'en Europe. La question piémontaise était cause d'épineuses discussions diplomatiques entre Vienne et Paris et, dans la nuit du 3 février 1831, Modène se soulevait ; de là, l'incendie gagnait Bologne, Parme et les Romagnes, épargnant Naples et Florence. Metternich se disposait à intervenir, tandis que le ministère Laffitte paraissait encourager les soulèvements. La paix de l'Europe risquait de dépendre de la façon dont serait interprété le principe de « non intervention ». Quelle serait alors l'attitude du royaume des Deux-Siciles ? En dépit des événements des Romagnes, Naples et la province demeuraient calmes ; néanmoins, les cours absolutistes crurent devoir agiter le spectre de la prochaine révolution aux yeux de Ferdinand II. Le duc de Modène envoya, en mission à Naples, le comte Tacolini pour qu'il convainquît le Roi que les encouragements de la France étaient à l'origine du complot découvert dans ses états. De son côté, le ministre d'Autriche insinua que le mouvement de Bologne avait pu être suscité par les Français, tandis que le ministre de Russie l'affirma hautement. Les conseils de ces trois personnages, les progrès de la révolution dans l'Italie centrale et l'absence de M. de la Tour Maubourg incitèrent les conseillers de Ferdinand II à prendre des mesures réactionnaires. Le ministre libéral Intonti fut disgracié, le sinistre Del Carretto (1) fut appelé à la direction de la police et le chargé d'affaires de Naples près la cour de Louis-Philippe présenta, à Paris, le 19 février 1831,

(1) Il avait contribué à donner un caractère particulièrement féroce à la répression qui suivit le mouvement carbonariste de 1820.

une note attirant l'attention du gouvernement français sur les dangers que présentaient, pour la tranquillité de son pays, les menées des réfugiés italiens réunis en Provence et en Corse. Il réclama l'éloignement de Marseille du Général Pepe (un des chefs de la révolution carbonariste de 1820) et des exilés napolitains soupçonnés, non sans raison, de préparer une descente en Italie.

Une tâche délicate attendait M. de la Tour Maubourg lorsqu'il revint à Naples, le 17 février, après le couronnement de Grégoire XVI. Il fallait qu'il regagnât le terrain perdu à l'heure où la situation intérieure de la France paraissait grave ; en outre, la paix de l'Europe risquait d'être compromise par la volonté de l'Autriche d'intervenir dans les Etats Pontificaux. Louis-Philippe protesta auprès de son jeune neveu, Ferdinand II, de ses sentiments paternels à son égard ; le ministre de la marine envoya des ordres à Marseille pour que le commandant du port s'opposât à l'affrêtement des navires par Pepe, et, de Paris, on prescrivit au préfet des Bouches-du-Rhône d'écarter de Marseille cet hôte turbulent et d' « exercer une surveillance stricte et légale » sur les agissements des réfugiés. Ce premier apaisement donné aux inquiétudes du Gouvernement napolitain, M. de la Tour Maubourg sonda adroitement Ferdinand II pour connaître ses dispositions pour le cas où l'entrée des Autrichiens à Bologne serait le signal d'une guerre entre ceux-ci et les Français. Le roi de Naples rassura l'Ambassadeur, lors de l'audience du 12 mars 1831, lui disant notamment : « J'ai l'intention de conserver la neutralité en cas de guerre ; mais, si je suis obligé à me déclarer, ce ne sera point pour la cocarde jaune et noire, mais pour la vôtre ! » Sur le champ, il autorisa M. de la Tour Maubourg à transmettre cette déclaration à son Gouvernement. Surpris par ce succès inattendu, M. de la Tour Maubourg rendit compte, à Paris, de cette conversation en la commentant ainsi : « Ferdinand II est-il franc ? Il est vif et n'aime pas l'Autriche ». Mais il se demanda, avec perspicacité, si son interlocuteur royal ne jouait pas double jeu entre Vienne et Paris. L'ambassadeur sut, peu après, se faire révéler le texte de la convention militaire qui liait Naples à l'Autriche en l'obligeant à fournir à l'Empire un contingent de 13.000 hommes.

Ferdinand II, en divulguant le secret, promit, encore une fois, de conserver la neutralité et se recommanda à l'amitié de son oncle, Louis-Philippe, même pour le cas où il accorderait, pour la forme, à l'Autriche les 13.000 hommes promis (1). Le diplomate français avait percé un des secrets de la politique italienne de Metternich.

Mais, d'autre part, les conseils absolutistes de Mgr Olivieri, archevêque de Naples, ex-précepteur du Roi, et l'action de Lebzeltern empêchèrent Ferdinand II (2) de s'engager plus avant dans la politique des réformes par crainte de se brouiller avec Vienne. L'Autriche trouvait enfin un précieux auxiliaire dans le duc de Modène qui projetait un mariage du jeune roi avec la Princesse Christine de Savoie, union que semblait ardemment désirer Ferdinand II.

L'arrivée au pouvoir de Casimir-Périer, les fortes paroles qu'il prononça à la Chambre, lors de la séance du 18 mars, valurent à la France un regain de prestige aux yeux des Napolitains, d'où une nouvelle promesse de neutralité du ministre des Affaires Etrangères Cassaro, pour le cas où l'entrée des Autrichiens à Bologne déchaînerait la guerre (3). Le 17 juin, le prince de Joinville reçut un accueil cordial à la Cour, et Ferdinand II, à la suite de cette visite, parut vouloir jouer un rôle actif dans les affaires italiennes. Le problème des Légations d'Emilie était alors une des graves préoccupations des chancelleries. Casimir-Périer avait exigé et obtenu que l'armée autrichienne évacuât ces provinces le 17 juillet 1831 ; mais le départ des occupants étrangers ne fixait pas le sort d'une population désireuse de secouer le joug du Saint-Siège. De nouveaux troubles pouvaient y ramener les Autrichiens et, par là, les mettre en conflit avec la France. A Paris, on songea à amener les Cours italiennes à régler, elles-mêmes, la question du maintien de l'ordre dans la péninsule. Casimir-Périer, conseillé par M. de Barante, suggéra de confier, à des troupes piémontaises ou napolitaines, la mission de maintenir l'ordre dans les Légations. Ce projet plut

(1) La Tour Maubourg à Sébastiani, le 12 mars 1831.
(2) La Tour Maubourg à Sébastiani, le 15 mars 1831.
(3) Dep. du 8 avril 1831 (A. Q. O. F. Naples).

tout particulièrement à Ferdinand II dont il caressait les ambitions ; mais il ne flatta guère le roi de Sardaigne Ch. Albert et encore moins la camarilla austrophile de Turin (1). Longtemps d'ailleurs, le roi des Deux-Siciles allait insister sur ce projet qui, sans l'opposition du Saint-Siège et de l'Autriche, eût évité l'affaire d'Ancône.

L'Autriche n'avait pas évacué Bologne sans arrière-pensée, ses soldats étaient encore dans cette ville que le ministre impérial à Naples, Lebzeltern, déclarait hautement « qu'en cas de nouvelle insurrection les Autrichiens y rentreraient, car ils ne voulaient pas d'un état de choses risquant de mettre le feu chez eux ». (La Tour Maubourg à Sébastiani, le 12 juillet 1831 — A. Q. O. F. Naples.)

Au mois de janvier 1832, les Autrichiens, appelés par le Cardinal Albani, ayant encore envahi les Légations, la situation internationale redevint aussi sombre que l'année précédente et, de nouveau, on reparla de guerre à la Cour de Naples, surtout après le débarquement des troupes françaises à Ancône. Personnellement, Ferdinand II croyait à la guerre et, en faisant part de ses appréhensions à M. de la Tour Maubourg, il lui renouvela ses promesses de neutralité (2). En même temps, il crut devoir donner un gage sérieux de ses bonnes dispositions à l'égard de la France en révélant à M. de la Tour Maubourg un secret diplomatique d'une haute importance. Le 2 février 1832, il le mit au courant de la convention militaire que le Piémont et l'Autriche avaient conclue dans le plus grand mystère, à Turin, le 23 juillet 1831, en vue d'une action contre la France. C'était permettre au cabinet de Paris de changer de conduite à l'égard de Turin et de prendre les dispositions militaires qui s'imposaient sur la frontière Sud-Est. Chose étrange, M. de la Tour Maubourg, en transmettant ce précieux renseignement au Ministre des Affaires Etrangères, n'en comprit peut-être pas

(1) Ch. Albert rapporte, dans son journal inédit, que le Marquis Gagliati, Ministre de Naples à Turin, lui aurait déclaré le 27 janvier 1832 : « Le Marquis de la Tour Maubourg et le parti français prennent une grande influence sur mon Roi, l'armée est augmentée et les vues guerrières du Cabinet napolitain seraient de s'emparer des Légations ». Salata : Carlo Alberto inedito p. 166, Milan 1931.

(2) Dépêches des 18 et 23 février 1832.

toute l'importance, puisqu'il crut devoir accompagner sa dépêche de cette piquante remarque : « Je suppose ces faits connus à Paris ! » (1). C'était se montrer trop modeste.

Cette convention, prélude lointain de la Triple Alliance, avait été signée à Turin, par le Ministre des Affaires Etrangères piémontais La Tour et par le marquis de Bombelles, Ministre d'Autriche. Au mois de janvier 1831, Sébastiani ayant loyalement déclaré au représentant sarde à Paris, Sales, que « si un seul Autrichien entrait en Piémont, les Français y entreraient aussi », La Tour avait sondé Vienne en vue d'une alliance éventuelle contre la France. Metternich, redoutant un piège, s'était montré tout d'abord évasif. Après les révolutions d'Italie Centrale, l'Autriche, pressée par les sollicitations alarmantes du cabinet de Turin, envoya à deux reprises des officiers généraux auprès de Ch. Félix et de son successeur Ch. Albert pour amorcer des conversations militaires et pour les tranquilliser quant aux visées agressives prêtées à la monarchie de Louis-Philippe ! Finalement, un projet de convention militaire, dû sans doute au colonel d'Etat-Major autrichien, Martini, fut adopté le 23 juillet 1831. Cet accord en 23 articles devait jouer dans le cas où « les ennemis de l'ordre existant en Europe prendraient le dessus en France ». Il prévoyait la formation, sous le commandement nominal de Ch. Albert, d'une armée austro-piémontaise de 100.000 hommes destinée à agir contre la France, la mise en état des places de Fénestrelles, d'Exilles, de Leseillon et de Bard (2).

(1) La Tour Maubourg à Sébastiani, le 2 février 1832 (A. Q. O. F. Naples).

(2) Le 27 mars 1832, la convention militaire devait être complétée par des articles additionnels d'ordre économique, et le texte définitif du pacte ne fut ratifié par Metternich que le 28 février 1835. A peine les signatures préliminaires étaient-elles échangées, que le Cabinet de Turin sonda la Prusse pour l'engager dans l'alliance. En même temps, il s'efforça de pousser l'Autriche à prendre l'initiative des hostilités contre la France. Metternich, trop prudent pour croire à la sincérité de son allié, éluda, assez brutalement, ses sollicitations, allant jusqu'à dire à l'ambassadeur sarde à Vienne, en janvier 1832, « que ceux qui étaient les moins prêts le poussaient à la guerre » et qu'il fallait se résigner à « vivre avec le trône de Juillet qui était un fait réel ! » Palmerston, mis au courant des mécomptes de la diplomatie piémontaise, se montra non moins mortifiant à l'égard du représentant de Ch. Albert à Londres, lui déclarant sans ambages que ses arguments au sujet d'une guerre préventive contre la France « seraient excellents pour soutenir une thèse dans une Université, mais

Par cette révélation, le gouvernement de Louis-Philippe pénétrait un des plus importants secrets sur les négociations diplomatiques entamées par Metternich, en Italie, depuis la révolution parisienne de Juillet 1830. Les premiers détails se rapportant à l'occupation d'Ancône furent accueillis à Naples sans aigreur et même avec satisfaction, mais on pensa, et le Roi tout le premier, que ce geste déchaînerait un conflit austro-français. Cependant, bien loin de relever le défi, Metternich se borna à engager le Saint-Siège à adresser à Paris une douzaine de notes de protestation et à décliner le concours napolitain pour rétablir l'ordre dans les Romagnes (20 mars 1832). Ce refus mécontenta quelque peu Ferdinand II qui rêvait de jouer un rôle actif en Italie et d'obtenir du Pape, en échange de son concours, la rétrocession des enclaves pontificales de Bénévent et de Ponte Corvo. D'ailleurs, d'autres préoccupations s'imposaient à l'attention du Gouvernement napolitain : la question sicilienne (1), les problèmes financiers et quelques troubles intérieurs. Au point de vue diplomatique, les Cabinets de Paris et de Naples se prêtèrent un mutuel appui pour résoudre des litiges étrangers à la politique italienne. A la suite de l'équipée de la duchesse de Berry (25-29 avril 1832), le Gouvernement de Louis-Philippe, qui ignorait alors que la mère du comte de Chambord avait trouvé asile à Nantes, demanda à Naples son expulsion éventuelle, pour le cas où elle viendrait se réfugier auprès de Ferdinand II, son frère (Inst. Min. du 10 mai 1832). C'était, pour M. de la Tour Maubourg, une mission bien délicate que de demander, au souverain, le bannissement d'une sœur. Il s'en acquitta avec tact et obtint que le roi (qui disait à l'ambassadeur de France: « Je ne suis pas Vendéen! ») conseillât à la duchesse de Berry de se rendre en Ecosse auprès de la famille de

---

non pour discuter sur des réalités »). D'après une dépêche citée par Lemmi, dans la « *Politica estera di Carlo Alberto,* Florence 1928). Le 19 février 1833, Ferdinand II, au retour de Gênes, donna les plus amples détails à M. de la Tour Maubourg.

(1) Des difficultés financières opposaient les intérêts de Naples à ceux de Palerme. La Sicile se plaignait d'avoir à supporter le quart des charges de l'Etat, de n'avoir pas bénéficié de la diminution de l'impôt sur la mouture et d'être entravée, dans son commerce extérieur, par un absurde système de douanes.

Charles X (1). De son côté, le gouvernement napolitain eut recours aux bons offices de la France pour apaiser un différend d'ordre financier survenu avec les Etats-Unis. La république américaine, se plaignant que quelques-uns de ses navires de commerce avaient été confisqués sous le règne de Murat, en raison du blocus continental, réclama, en 1832, une indemnité de 6.500.000 ducats à Ferdinand II. Pour appuyer leurs prétentions, les Etats-Unis envoyèrent deux frégates dans les eaux napolitaines et menacèrent le gouvernement des Deux-Siciles de rompre les relations diplomatiques et de capturer ses vaisseaux de commerce pour le cas où il ne serait pas fait droit aux exigences de Washington (juin 1832).

La France, dès que Naples eut fait appel à son concours, accepta le rôle de médiatrice et rassura Ferdinand II en lui faisant savoir qu'on ne pensait pas, à Paris, « qu'il était responsable des actes de Murat » (Inst. Min. du 13 août 1832). Les Etats-Unis ne voulaient rien rabattre de leurs exigences, mais, par égard pour la puissance qui avait tant contribué à leur libération, ils réduisirent des deux tiers leurs premières prétentions et se contentèrent d'une somme de 2.150.000 ducats payables en 9 annuités moyennant un intérêt de 4 % (Accord du 10 oct. 1832).

Quelques jours auparavant, la France avait aplani d'autres différends entre Naples et le Maroc après l'insuccès d'un arbitrage espagnol (16 sept. 1832). Le cabinet des Tuileries s'était d'autant plus empressé à aider Ferdinand II que celui-ci n'avait pas cessé de faire montre de dispositions libérales, très appréciées par les ministres de Louis-Philippe et très critiquées par les cours absolutistes. En particulier, le 3 juin 1832, à l'occasion de sa fête, le roi de Naples avait rappelé dans les cadres

---

(1) Dép. des 16 et 30 juin 1832.

Ce n'était pas à Naples que la duchesse de Berry avait trouvé des encouragements, mais auprès de Charles Albert. Ce souverain, comptant sur l'appui autrichien, avait fourni d'abondants subsides à la Princesse, par l'intermédiaire de son ami Pallavicini et de son ministre Lascarène. Trois bases d'action avaient été préparées dans les Etats Sardes : Turin, Nice et Gênes. Croyant, au moment de l'affaire d'Ancône, que la dernière heure de la monarchie de Juillet avait sonné, Ch. Albert, malgré l'avis du duc de Blacas, émissaire de Charles X, engagea la duchesse de Berry à agir; mais le perspicace consul de France à Gênes, M. Decazes, avait tout découvert !

de l'armée une centaine d'officiers, jadis écartés du service pour des motifs politiques (participation à la révolte de 1820) (1). Au cours d'un voyage d'enquête dans les Abruzzes, le souverain avait même fait preuve de procédés affables à l'égard des vieux libéraux (juillet 1832). En persévérant dans cette voie, Ferdinand II pouvait concevoir, en Italie, de brillantes espérances pour l'avenir de sa dynastie. De Turin, Charles-Albert, allié à l'Autriche par dépit, suivait, avec angoisse, la popularité croissante du Bourbon de Naples et se demandait s'il n'allait pas, un jour, marcher à la conquête de la Péninsule. Malignement, il signalait au duc de Modène les actes de ce souverain en insistant sur son ambition effrénée, sachant bien que, de Modène, partaient des rapports pour Vienne. Mais, déjà, des influences contraires à celles de la France détournaient Ferdinand II de la ligne de conduite dans laquelle il s'était engagé depuis le début de son règne. Un groupe absolutiste, dévoué à l'Autriche, s'efforçait d'agir sur le roi par l'intermédiaire du prince de Cassaro ; les gestes inopportuns de certains éléments révolutionnaires venaient aussi compromettre la politique réformiste. Déjà, le 1er septembre 1831, Palerme avait été troublée par une mystérieuse fusillade sur laquelle le Gouvernement napolitain avait fait silence (2); mais, au mois d'août 1832, un second mouvement troubla Nola où un frère convers (Fra Angelico) donna le signal de l'émeute. La plupart des conjurés tombèrent aux mains des autorités. Tout d'abord, Ferdinand II crut qu'il s'agissait d'une machination de « la police de son cher cousin de Modène » (3). Mais, ultérieurement, on trouva, sur un des accusés, des brevets d'officier au nom de La Fayette et de Ma-

---

(1) A ce propos, le Cardinal Bernetti écrivait au Nonce accrédité à Turin : « Le jeune roi de Naples, entouré de conseillers suspects en matière politique, a réintégré, dans l'armée royale, bon nombre d'officiers que son père avait chassés. » (Archives du Vatican N. Turin, le 28 avril 1833).

(2) On ne sait au juste si le tumulte eut pour motif des raisons politiques ou bien s'il fut simplement l'exploit de quelques bandits isolés. La police pencha pour la seconde version et une commission militaire prononça onze condamnations à mort contre les principaux délinquants prévenus de vol et de pillage de magasins. Peut-être l'émeute fut-elle le fait d'agents provocateurs soudoyés par l'Autriche ou par le comte de Syracuse, frère de Ferdinand II, alors gouverneur de la Sicile.

(3) Dep. de M. de la Tour Maubourg du 25 septembre 1832 (Arch. du Quai d'Orsay, F. Naples).

guin et portant l'en-tête d'un « Comité Général de Paris ». Cette découverte impressionna désagréablement le roi et, bien qu'on n'eût trouvé sur les accusés aucune correspondance avec la France, l'événement fut exploité par l'Autriche et ses partisans (1). Aussi, Ferdinand II se montra-t-il avare de grâces à l'occasion de son mariage avec la princesse M. Christine de Savoie (fille de Victor-Emmanuel Ier). Cette cérémonie ayant été célébrée à Gênes, le 5 décembre 1832, le voyage de Ferdinand II avait servi de prétexte à une importante offensive diplomatique de l'Autriche pour assurer son protectorat sur l'Italie, au moyen d'une « ligue » des souverains de la péninsule sous l'égide de Vienne. C'eût été le couronnement de la politique séculaire des Habsbourg en Italie. Exploitant les craintes des cours au sujet des mouvements révolutionnaires, le projet, dont peut-être le duc de Modène était le promoteur, prévoyait la création d'une police de contingents fédéraux et d'un centre commun d'informations politiques dirigés par l'Autriche. La France se devait de surveiller attentivement une action qui risquait de rompre, à son détriment, l'équilibre européen. Grâce aux relations affectueuses entre Ferdinand II et la reine des Français sa tante, Louis-Philippe fut mis au courant de tout. Il conseilla au jeune roi de Naples de réfléchir longuement avant de répondre à la lettre autographe que Charles-Albert, d'accord avec l'Autriche, lui avait adressée pour l'inviter à prendre des mesures concertées contre la propagande révolutionnaire. Ferdinand II ne s'engagea que par une vague promesse de coopération contre l'esprit révolutionnaire et proposa, au roi de Sardaigne, non pas une confédération secrète, mais une « conférence pour arrêter les moyens de défense dans la cause commune »; selon l'expression du représentant du Saint-Siège à Turin (Mgr Gizzi) « S. M. Sarde ne goûta pas ce projet » (2). La carence de Naples avait porté un coup sensible à la politique de Metternich, d'autant

(1) L'affaire de Nola, jugée en septembre 1833 eut, pour épilogue, trois condamnations à mort et diverses peines de prison ; des grâces royales adoucirent toutes les sentences.

(2) Mgr Gizzi au Cardinal Bernetti, réponse à la dépêche du 21 novembre 1833, par laquelle le secrétaire d'Etat du Saint-Siège priait son représentant à Turin de l'informer sur l' « espèce de Confédération projetée ». (Arch. du Vatican; Nonciature Turin, 1833.)

plus que le pape Grégoire XVI, par souci de sa neutralité, avait lui aussi écarté les suggestions de Vienne. Ce beau résultat, qui sauvegardait l'influence française en Italie contre les initiatives autrichiennes, faisait honneur à la diplomatie de la monarchie de Juillet.

Les instructions, adressées à Paris, le 23 septembre 1833, au successeur de M. de la Tour Maubourg (M. Durand de Mareuil) soulignèrent l'échec de l'Autriche dans cette affaire de Ligue Italienne où Turin avait servi d'intermédiaire à Vienne (1).

Mais ultérieurement, Ferdinand II ne devait pas persévérer dans la politique libérale et francophile qui aurait peut-être sauvé l'avenir de sa dynastie. Le 1er mars 1833, M. de la Tour Maubourg, nommé ambassadeur à Rome, quittait Naples où son successeur devait moins bien réussir. Trois mois plus tard, la découverte d'une conspiration inspirée par la Jeune Italie (2), donnait libre champ aux intrigues des chefs du clan absolutiste (Cassaro et Del Carretto) et de l'Autriche pour exploiter les craintes du Roi contre les révolutionnaires. Un article de la Gazette officielle, dû à la plume du ministre de la police (Del Carretto), rejeta même la responsabilité des désordres révolutionnaires sur les principes de 1789 (27 juin 1833). Au début de l'année 1834, la tentative manquée de Mazzini et de Ramorino sur les frontières savoisiennes des Etats Sardes vint encore corroborer les appréhensions du parti autrichien (février 1834). Le cabinet de Naples participa alors, par complaisance à l'égard de l'Autriche et de la Sardaigne, aux démarches officielles auprès de la Confédération suisse pour

(1) Inst. Minist. du 23 septembre 1833 (A. Q. O. F. Naples).

(2) Selon les informations adressées à Paris par le représentant français cette conjuration aurait été découverte par un singulier hasard. A la fin du mois de mai 1833, deux sous-officiers d'un régiment de chevau-légers avaient été surpris au moment où ils s'entretenaient du complot qui venait d'être tramé dans l'armée piémontaise par Mazzini. Les deux militaires, s'apercevant qu'ils avaient été entendus, tentèrent de se suicider : un seul d'entre eux mourut, son camarade et un sous-lieutenant du même régiment furent renvoyés devant la justice et condamnés à mort. Ils apprirent, au pied de l'échafaud, la commutation de leur peine (Déc. 1833). Par deux fois, le Gouvernement français, par l'intermédiaire de M. de Mareuil, était intervenu en faveur des jeunes conspirateurs pour « atténuer les rigueurs légales » et obtenir « qu'on ne vît pas se reproduire, à Naples, les scènes sanglantes qui agitaient les Etats Sardes ». (Inst. Min. des 26 juin et 4 juillet 1833. A. Q. O. F. Naples.)

qu'elle expulsât, de son territoire, les réfugiés politiques. De Paris, on s'étonna de voir le roi de Naples s'associer à « des prétentions déplacées » (Inst. Min. des 26 mars et 2 juillet 1834). On rappela M. de Mareuil ; son successeur ne put que constater l'évolution définitive de Ferdinand II vers l'absolutisme et vers les cours du Nord. Mais le revirement du Roi de Naples, à cette époque, ne risquait plus de troubler l'équilibre de l'Italie au profit de l'Autriche, car, à ce moment, la Cour de Turin, jusqu'alors étroitement inféodée à la politique de Vienne, commençait, sous l'impulsion de Charles-Albert, à prendre une attitude indépendante, présage des futures luttes qui allaient opposer la Maison de Savoie aux Habsbourg (1835).

En combattant à Naples contre l'influence autrichienne, en empêchant la formation d'une ligue italienne sous l'égide de Metternich, le Gouvernement de Louis-Philippe avait repris, avec bonheur, la vieille tradition de la politique française qui voulait qu'on ne livrât pas, sans contrepoids, la Péninsule au protectorat exclusif de Vienne.

C. VIDAL.

Un ambassadeur de Napoléon : Le comte Alexandre de La Rochefoucauld (1) (1767-1841)

Second fils de « très haut et très illustre Mgr François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de Liancourt, vicomte de Rennes, seigneur de Baud, Camors et Quinipile (2), capitaine de carabiniers ; et de très haute et très illustre dame, Madame Félicité-Sophie de Lannion, duchesse de Liancourt, son épouse », — Alexandre-François de La Rochefoucauld naquit à Paris, en l'hôtel de ses parents, 453, rue de Varenne (3), le 26 du mois d'août 1767. Le même jour, présenté sur les fonts de l'église paroissiale de Saint-Sulpice, par Armand-Alexandre-Roger de La Rochefoucauld, comte de Durtal, fils mineur du

(1) Les principales sources auxquelles on a puisé pour cette notice sommaire sont : Les Archives de la Préfecture de la Seine (état-civil); les Archives administratives de la Guerre (Contrôles du 6e régiment de chasseurs à cheval ; carton du classement général au nom de La Rochefoucauld) ; les Archives Nationales (F. 4766 et 5988, fonds d'émigration) ; les Archives des Affaires Etrangères (*Correspondance diplomatique* de Saxe, d'Autriche, de Prusse, de Hollande ; *Mémoires et documents* de Hollande). — La vie d'Alexandre de la Rochefoucauled a été retracée dans l'Eloge funèbre prononcé à la Chambre des Pairs par son collègue, le marquis de Pange, le 8 mai 1841. Citons encore les notices qui lui ont été consacrées dans la *Nouvelle biographie générale* (t. 29, Paris, 1859), les *Fastes de la Légion d'honneur* (t. 2, Paris, 1842) ; le *Dictionnaire des Parlementaires* (t. 3, Paris, 1890) ; et les mentions diverses que l'on trouvera dans le *La Rochefoucauld-Liancourt,* de Ferdinand-Dreyfus, dans les œuvres de François de La Rochefoucauld, son frère, et dans celles d'Arthur Young. Alexandre de La Rochefoucauld est lui-même l'auteur d'un journal de son voyage en Angleterre.

(2) Quinipili. — Trois localités du Morbihan.

(3) N° 58 actuel.

duc d'Estissac (1), et par la duchesse d'Anville (2), ses parrain et marraine, il y reçut le saint baptême.

Jusque vers les débuts de la Révolution, la jeunesse d'Alexandre de La Rochefoucauld s'écoula à peu près semblable à celle de François, son frère aîné de deux ans (3) : mêmes études, même voyage en Angleterre en 1779, — époque où leur père, peu en grâce près du Roi, s'éloignait de la cour. Quelque temps après, pour le jour de ses 14 ans, Alexandre entrait comme cadet-gentilhomme à l'Ecole royale militaire, le 25 octobre 1781. Il ne devait pas tarder à être nommé dans les gardes du corps, compagnie de Luxembourg, où il est inscrit, le 24 août 1782, comme « gentilhomme catholique, apostolique et romain, âgé de 15 ans, présenté par M. le duc de Luxembourg. »

Cependant, Liancourt veillait sur l'éducation de son fils cadet, et le jeune homme allait, à titre de leçon de choses, accomplir son tour de France. Déjà, en 1781 et 1782, son frère aîné François, avait, sous la conduite de M. de Lazowski (4), visité la Normandie et la Bretagne. Le 28 octobre 1782, Alexandre se joignait aux deux compagnons pour une grande tournée dans les « provinces méridionales ». Ils firent route par Troyes, Genève et Lyon ; descendirent la vallée du Rhône, traversèrent la Provence et le Languedoc, passèrent par Toulouse et, par les landes de Gascogne, vinrent à Bordeaux ; puis, suivant à peu près le littoral, ils remontèrent vers Nantes. Il ne leur restait qu'à prendre la vallée de la Loire jusqu'à Orléans pour regagner Paris, le 30 mai 1783. C'était revenir pour peu de temps. Dans les derniers jours de la même année, Alexandre, toujours avec ses deux compagnons, passait en Angleterre (5). Ils s'installèrent en Suffolk, à Bury-Saint-Edmunds, dans le voisinage d'Arthur Young, et y résidèrent tout 1784, sauf le temps de

---

(1) Le duc d'Estissac était le père du duc de Liancourt, et par conséquent le grand-père paternel d'Alexandre.

(2) La duchesse d'Anville, veuve du chef d'escadre, était la sœur du duc d'Estissac et la grand'tante d'Alexandre.

(3) Cf. l'introduction aux *Souvenirs du 10 août* 1792, de Fr. de La Rochefoucauld ; les *Voyages en France* et les *Mélanges sur l'Angleterre*, du même.

(4) Gentilhomme polonais, ami de Liancourt et précepteur de ses fils.

(5) Il a laissé un journal de son voyage.

courtes excursions dans la région. L'année suivante, ils entreprirent la « traversée des provinces », soit la partie méridionale de l'Angleterre, de l'est à l'ouest, et jusqu'à Manchester au nord ; ce qui dura de février à mai 1785. Il est possible, sans autre certitude, qu'Alexandre ait visité en 1786, l'Ecosse et l'Irlande, d'où il dut rentrer à Paris.

C'est là que nous le retrouvons, en 1787 : il est chez ses parents, rue de Varenne, où il accueille Arthur Young à son arrivée en France. Il accompagne ensuite l'agronome anglais à Versailles, pour la fête de la remise du cordon bleu, par le roi, au duc de Berri, fils du comte d'Artois.

Alexandre ne suivit point son frère, Lazowski et Young, se rendant alors aux Pyrénées ; très probablement, il se remit au service, aux dragons de La Rochefoucauld, où il avait obtenu, le 16 octobre 1785, une commission de capitaine.

L'année suivante, le comte Alexandre se marie. Le lundi 9 juin 1788, âgé de vingt-et-un ans, il épouse Adélaïde-Marie-Françoise Pyvart de Chastulé (1), âgée de dix-huit ans, fille de François-Marie Pyvart, comte de Chastulé, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie-Madeleine Julie de L'Affilard. Le comte de Chastulé, officier aux gardes françaises et riche propriétaire à Saint-Domingue, était allié à la famille de Joséphine de Beauharnais, future impératrice, et ce mariage ne contribua pas peu, on le verra, à la fortune du comte Alexandre de La Rochefoucauld.

De bonne heure, comme on l'a lu, Alexandre s'était consacré à la carrière militaire, et ses voyages ne l'avaient pas empêché de recevoir ses premiers grades.

En 1791, « il sert dans la garde nationale parisienne en qualité de grenadier volontaire au bataillon Saint-Magloire, 4e division. » Le 31 mai de la même année, son père, le duc de Liancourt, maréchal de camp, demandait à l'avoir pour aide de camp, — place qui fut accordée au jeune homme par brevet du 1er avril 1791. Puis il est nommé lieutenant-colonel au 6e régiment de chasseurs à cheval, le 7 mars 1792. Bientôt, le 20 avril, la guerre éclatait. Alexandre de La Rochefoucauld prit du ser-

(1) Née le 16 août 1769, décédée le 18 décembre 1814.

vice dans l'armée de La Fayette. Ce devait être pour peu de temps : « la chute de la monarchie et la sanglante catastrophe qui en fut la suite ne permirent plus à sa conscience de servir un gouvernement qui, à ses yeux, franchissait toutes les bornes de la morale et de l'honneur, et il donna sa démission » (1).

« Cette manifestation de principes et des tentatives qu'il avait faites de concert avec son père et son frère pour parvenir à sauver le Roi et la Reine ne pouvaient manquer d'appeler sur lui l'attention ombrageuse des nouveaux pouvoirs qui surgissaient à cette époque. Mis hors la loi, il fut obligé de chercher son salut dans la fuite. Pendant quelques années il vécut dans la retraite » (2).

Il se retira sans doute à Saint-Domingue, où il était devenu propriétaire par son mariage et, en qualité de colon, prétendit « n'avoir jamais émigré » (3). Il n'en fut pas moins porté dès le début sur la liste des émigrés du département de l'Oise, avec l'indication de sa résidence primitive à Mello.

Quant à sa femme, comme la duchesse de La Rochefoucauld sa belle-mère, elle avait dû, pour éviter les rigueurs des lois révolutionnaires, demander le divorce, qu'elle et son mari considérèrent, bien entendu, comme fictif. Mais cette demande eut pour effet immédiat de faire libérer Mme de La Rochefoucauld, alors détenue à Port-Libre, et lever les scellés. Ainsi put-elle regagner son domicile, rue de Cléry, 500.

C'est vers la même époque qu'Alexandre de La Rochefoucauld fut en difficulté avec son père. A quel propos, on l'ignore — mais il en est demeuré un écho. Le duc de Liancourt écrivait en effet à sa femme : « Alexandre a eu avec moi des vilainies, de bien vilains torts ; puisse-t-il, s'il y réfléchit bien, se le pardonner autant que je suis disposé à le faire moi-même » (4).

(1) Marquis de Pange : Eloge funèbre d'Alexandre de La Rochefoucauld. Les contrôles du 6e régiment de chasseurs, aux Archives du ministère de la guerre, portent cette observation : « A donné sa démission. Voir au 20 mars 1793. »

(2) Marquis de Pange, Eloge cité.

(3) Ferdinand-Dreyfus, ouvrage cité, p. 233.

(4) Lettre datée de Philadelphie, 20 mars 1796.

Le 15 ventôse an V, — 5 mars 1797, — La Rochefoucauld obtient sa radiation définitive, comme ayant justifié de sa résidence du 9 mars 1792 au 5 thermidor an III. Dans l'acte, on le trouve qualifié : « fabricant de siamoise et de toille de coton ». C'est même en cette qualité que, le 23 pluviôse an VI, — 11 février 1798, — Letourneur, ministre de l'intérieur, lui accorda l'autorisation de conserver : « quatre prisonniers anglais, ouvriers de la fabrique, qui lui sont très utiles et qui demandent à rester en France. » A la pétition de La Rochefoucauld était joint un échantillon de « basins et de mousselinettes » (1).

Alexandre de La Rochefoucauld, aussitôt rentré dans ses droits de citoyen, allait voir s'ouvrir devant lui une brillante carrière. Il n'eut point de peine à se rallier au nouveau gouvernement, grâce aux liens de famille qui l'unissaient, on vient de le voir, à Bonaparte. L'impératrice Joséphine, dont la comtesse de La Rochefoucauld (2) allait devenir dame d'honneur, ne l'appelait que « sa chère cousine » (3). D'autre part, la fille du comte Alexandre, Adèle-Marie-Hortense-Françoise, épousait le 11 avril 1809, François, prince Aldobrandini-Borghèse, frère de Camille, prince Borghèse, mari de Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon.

Le Premier Consul lui-même, désireux de rallier à son gouvernement les membres des grandes familles de l'ancien régime, cherchait à s'attacher Alexandre de La Rochefoucauld.

Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir le comte Alexandre, dès sa radiation de la liste des émigrés, le 11 vendémiaire an VIII, — 2 mars 1800, — nommé préfet de Seine-et-Marne.

Mais bientôt, il quittait l'administration pour entrer dans la carrière diplomatique. Il débuta à Dresde, nommé, par arrêté du 24 vendémiaire an X, — 16 octobre 1801, — « ministre plénipotentiaire de la République française près S. A. S. l'Electeur de Saxe. »

C'est sans enthousiasme qu'il accepta. « Je me vois forcé de vous observer, — écrivait-il au ministre des Relations exté-

(1) Voir : Ferdinand-Dreyfus, référence ci-dessus.
(2) Voir le portrait qu'en trace Madame de Rémusat, *Mémoires*, II, 373.
(3) Masson : *Joséphine impératrice et reine*, p. 126.

rieures, Talleyrand, — que ce n'est qu'avec une sorte de répugnance que je me suis chargé de la mission de Dresde » (1).

Il n'en partit pas moins de Paris, le 6 ventôse au soir (2), pour rejoindre son poste, et « avec mission de chercher à ramener l'Electeur à des dispositions plus favorables » (3).

« Vous lui ferez entendre (au comte de Loos, ministre de l'Electeur) — disent les Instructions — que le Premier Consul s'attend bientôt à voir les meilleurs rapports établis entre la Cour électorale de Saxe et le gouvernement français ; vous pourrez, à cet égard, vous exprimer confidentiellement et en des termes généraux sur l'intérêt que doit mettre l'Electeur à sortir de l'isolement où il se tient, au moment où le sort entier de l'Allemagne peut dépendre des arrangements qui auront lieu en conséquence du traité de Lunéville. Vous n'aurez rien cependant de particulier à dire par rapport à ces arrangements, car aucune question n'est encore décidée, et comme il est probable que c'est à Paris que les grandes discussions auront lieu, la Cour de Saxe devra se trouver suffisamment excitée à y envoyer un agent » (4).

La Rochefoucauld ne semble pas s'être beaucoup plu à Dresde. Il alla même jusqu'à écrire à Talleyrand : « La nullité de cette place me la rendant d'ailleurs peu agréable, vous m'obligerez beaucoup de vouloir bien demander mon rappel au Premier Consul. Dans le cas cependant où il jugerait que je dois attendre ma nomination de ministre pour y exercer, avec ce titre, cette place un mois ou deux, je suis prêt à accéder à ses ordres. Mais il me serait impossible de prolonger plus longtemps le sacrifice » (5).

La Rochefoucauld dut insister plusieurs fois avant d'obtenir une réponse. Il reçut, non pas son rappel, mais le titre de ministre plénipotentiaire, avec lequel il continua sa mission à Dresde.

(1) Lettre datée de Dresde, 3 thermidor an 9. Arch. des Aff. étrangères, *Corresp. diplomat.*, Saxe, vol. 74, f° 306.
(2) Même vol., f° 271.
(3) Eloge funèbre, par le Marquis de Pange.
(4) Instructions au comte de La Rochefoucauld, chargé d'affaires en Saxe. Arch. des Aff. étrangères, *Corresp. diplomat.* Saxe, vol. 74, fol. 267.
(5) Lettre du 3 thermidor an 9.

« Durant les trois années qu'il y passa, les développements de la paix de Lunéville, la mort de Paul Ier, l'attaque de Copenhague par les Anglais, la conclusion et la rupture de la paix d'Amiens, la conséquence que devait entraîner ce dernier événement et son influence sur les affaires d'Allemagne, furent successivement les objets de son attention sérieuse et le sujet de ses rapports. » (1)

Alexandre de La Rochefoucauld réussit fort bien à gérer les intérêts français ; il n'allait pas tardeé à en recevoir la récompense.

« Je m'empresse de vous informer, Monsieur, — lui écrivait Talleyrand, le 11 nivôse an 13, — que S. M. Imp. vient de vous nommer son ambassadeur à Vienne (2). Cet éclatant témoignage de sa satisfaction et de sa confiance sera à la fois la récompense de vos services et un nouvel encouragement à redoubler de zèle dans le poste élevé qui vous est confié. ... L'intention de S. M. est que ...vous vous rendiez sur le champ à Vienne, où vous trouverez chez M. Dodun (chargé d'affaires de France à Vienne) vos lettres de créance et vos instructions, qui y seront expédiées demain par un courrier extraordinaire. Vous n'avez donc pas un moment à perdre pour vous rendre à votre nouvelle destination. » (3)

Le comte de La Rochefoucauld arriva à Vienne le 6 janvier 1805, pour prendre possession de son poste, en remplacement de M. de Champagny. (4)

« Monsieur l'Ambassadeur, lui écrivait alors Talleyrand (5), les motifs qui ont décidé S. M. I. à vous prescrire de vous rendre immédiatement à Vienne, pour y entrer en exercice de

---

(1) Eloge funèbre cité ci-dessus.

(2) Par décret du même jour.

(3) Arch. des Aff. étrangères, *Corresp. diplomat.*, Autriche, vol. 376, fol. 180.

(4) Ce dernier n'avait qu' « un traitement extrêmement faible » (160.000 francs) au dire de La Rochefoucauld. « Je désirerais donc, écrit ce dernier, que mon traitement fût fixé au moins à 200.000 francs, ce qui est très peu, tout étant tiercé, depuis l'arrivée ici de mon prédécesseur. » Arch. des Aff. étrangères, lettre de Vienne, du 6 pluviôse an XIII, au dossier personnel du comte de La Rochefoucauld.

(5) Le 12 nivôse an 13. Arch. des Aff. étrangères, *Corresp. diplomat.*, Autriche, vol. 376, f° 185. Original signé.

l'honorable mission qu'elle vous a confiée, se trouvent dans les rassemblements extraordinaires de troupes que l'Autriche fait dans la partie de ses Etats qui avoisine l'Italie. On parle d'un cordon de 42.000 hommes, d'un nouveau grade donné à M. de Chasteler, qui doit les commander, du rappel de M. de Mack ; le prétexte des précautions à prendre contre la maladie de Livourne n'est pas suffisant pour expliquer de semblables dispositions, et la présence d'un ambassadeur à Vienne devient d'autant plus nécessaire qu'il ne faut peut-être que quelques explications pour détruire dès leur principe des sollicitudes qui, en se prolongeant, pourraient porter préjudice à la bonne harmonie des deux Etats. Cependant, Monsieur, vous aurez incessamment en vue que votre mission étant toute entière de paix et d'amitié, votre langage doit en toute circonstance être également pacifique, amical, et seulement animé par le désir d'épargner à chacun des deux empires et à l'Europe entière toute inquiétude qui puisse être fatale à leur repos. Mais pendant que vous vous appliquerez à conserver dans toutes vos conversations les formes et le style de la plus sincère amitié, vous ne négligerez pas de faire porter vos observations sur tous les mouvements de troupes et sur toutes les dispositions militaires qui pourraient continuer d'avoir lieu dans les états autrichiens. C'est pour le moment le point capital de votre mission. S. M. désire que vous vous procuriez et que vous transmettiez à Paris avec la plus grande exactitude des états détaillés de tous les corps qui seraient mis en mouvement avec des notes sur leur destination certaine ou présumée. Il importe aussi que vous fassiez connaître les généraux et officiers supérieurs qui seraient employés, parce que souvent on peut juger par la disposition connue des officiers, de la nature des commissions dont ils sont chargés. En vous occupant de ces observations matérielles, vous ne négligerez pas, Monsieur l'Ambassadeur, de chercher à démêler les dispositions les plus particulières et les plus secrètes du cabinet autrichien et ce que la nature de ses rapports, soit avec la Russie, soit avec l'Angleterre, peut y apporter de bien ou de malveillant à l'égard de la France. Mais comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, toutes vos informations doivent être prises avec un soin et par des voies qui

ne trahissent aucune inquiétude ; et, en vous appliquant à rendre vos conversations profitables, vous devez n'y montrer jamais qu'une grande apparence de confiance, un constant amour de la paix et un extrême désir de prévenir ou de dissiper jusqu'aux plus petits nuages qui pourraient offusquer les relations des deux pays.

« Abstenez-vous surtout de toute écriture officielle sur les matières politiques, et tenez pour règle invariable que vous ne devez jamais passer de note sur tout ce qui tient aux affaires générales et aux rapports politiques sans en avoir reçu l'ordre formel.

« Du reste, Monsieur l'Ambassadeur, vous trouverez dans les anciennes instructions données à M. de Champagny, et dans la correspondance qui a été suivie entre lui et moi pendant son séjour à Vienne, des règles générales de conduite auxquelles vous voudrez bien vous conformer, tant pour ce qui tient du cérémonial que pour la nature de vos rapports habituels. J'aurai soin, d'ailleurs de vous transmettre successivement les directions qui vous seraient nécessaires ; et quand aux chiffres qu'exige votre correspondance, vous ferez usage de ceux que vous remettra M. Dodun (1), jusqu'à ce qu'il soit possible de vous en adresser de nouveaux. »

Dans ce poste délicat, La Rochefoucauld, sut s'acquitter de son devoir, qui était de mettre en évidence les préparatifs de guerre du gouvernement autrichien. Napoléon, à ce moment, préoccupé de l'Angleterre, ne prêta d'abord pas aux rapports de son ambassadeur la bienveillante attention qu'ils méritaient. Bientôt les événements devaient donner raison à La Rochefoucauld : la guerre éclata. Il demanda des passeports et, le 10 octobre 1805, quitta Vienne.

Les hostilités, cependant, ne terminaient que la première partie de sa mission. Après la paix de Presbourg, le 16 janvier 1806, La Rochefoucauld est réaccrédité à Vienne. De retour en cette ville, le 17 mars, il y recevait, le 24, sa première audience de l'empereur. La situation était encore délicate.

(1) Chargé d'affaires à Vienne.

Napoléon devenu protecteur de la confédération du Rhin, François II devait renoncer au titre impérial. De là, d'inévitables froissements, et qui furent augmentés par l'invasion du royaume de Naples, l'érection du Grand Duché de Berg, et l'envahissement du Hanovre. Le rôle de La Rochefoucauld était donc tout d'apaisement. En outre, « il avait à étendre ses observations sur la collision à prévoir entre la Russie et l'Empire Ottoman, sur l'état politique de ce dernier pays et sur les troubles de la Serbie pour la pacification desquels l'offre de la médiation autrichienne fut offerte et non acceptée. Il fut encore particulièrement chargé d'ouvertures fort délicates tendant à un rapprochement avec la Russie, que devait préparer aussi la mission de M. d'Oubril à Paris, et plus tard à une alliance plus intime avec l'Autriche, lorsqu'il devint trop évident qu'une nouvelle lutte allait avoir lieu dans le Nord. » (1)

Il s'employa de son mieux à ces négociations et y réussit.

Mais de nouveaux armements se préparaient activement en Autriche. Il ne fallait plus songer au rapprochement. Et dans ces conditions eut lieu le remplacement de La Rochefoucauld.

— « Non, — lui écrivait Talleyrand, — que S. M. ne rende pleine et entière justice au zèle et à la fidélité avec lesquels vous l'avez toujours servi, mais parce que, au milieu des circonstances nouvelles qu'a fait naître la marche des événements, des mouvements des troupes russes et des armements autrichiens, il lui paraît utile d'accréditer à Vienne un officier général chargé d'en suivre les progrès, de les signaler, et peut-être de faire entendre des plaintes et un langage peu en rapport avec celui que vous avez été chargé de tenir jusqu'à présent. » (2) Ce successeur devait être le général Andréossy.

La Rochefoucauld quitta donc Vienne, en 1807. Il se rendit à Berlin, où était Napoléon, et prit part aux négociations du traité de Tilsitt, qui procurait au royaume de Saxe l'important agrandissement du duché de Varsovie.

Le dernier poste diplomatique d'Alexandre de la Rochefoucauld fut celui, difficile encore, d'ambassadeur en Hollande, au-

(1) Eloge funèbre, par le Marquis de Pange, déjà cité.
(2) Eloge mentionné ci-dessus.

près du roi Louis — où il fut appelé par décret du 16 février 1808.

On sait, en effet, l'esprit d'indépendance dont faisait preuve le frère de Napoléon devant le gouvernement impérial, surtout à propos du blocus de l'Angleterre, qu'il n'observait pas bien strictement. Le resserrement du blocus devait être le principal objet de la mission de La Rochefoucauld. Trois nouveaux décrets mettaient fin aux « abus ».

— « L'ambassadeur de S. M. I. devra donc — portaient ses Instructions — surveiller leur exécution. Les Consuls de France à Amsterdam, Rotterdam et Hellevœtsluis l'informeront de tous les faits qui viendront à leur connaissance.

Dès qu'il sera instruit de quelque infraction aux mesures de blocus, il en préviendra le ministère du Roi et il en rendra en même temps compte à sa Cour.

Ce doit être là, quant à présent, le premier objet de sa sollicitude, et celui qui lui est le plus instamment recommandé.

Il s'attachera à connaître en détail et avec certitude l'esprit des partis qui peuvent se trouver encore en Hollande et, sans se mettre en opposition avec aucun, il secondera les efforts du Roi pour réunir tous ces partis en un seul, qui n'ait en vue que le bien public et qui sente que le bien public en Hollande est inséparable d'un attachement sincère à la France.

Les finances du royaume sont dans un état violent qui semble appeler un remède de même nature. Jusqu'à présent, d'anciennes habitudes, l'intérêt particulier, mais surtout les scrupules délicats du Roi ont éloigné l'emploi de ce remède. Cependant le général Dupont-Chaumont (1) a remarqué que, dans ces derniers temps, on commençait à en sentir, à en reconnaître la nullité. L'ambassadeur de S. M. observera et fera connaître les progrès que cette opinion aura pu ou pourra faire (2). »

En outre de ces affaires générales, La Rochefoucauld eut, durant son ambassade, à collaborer à la défense du pays au

---

(1) Voir les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III, p. 198.

(2) Instructions au comte de La Rochefoucauld. Arch. des Aff. étrangères, *Mémoires et documents*, Hollande, vol. 48, fol. 472.

moment du débarquement anglais de 1809, et il facilita par son autorité un emprunt du roi de Prusse en Hollande. Ce dernier service lui valut du souverain la croix de l'ordre de l'Aigle Noir, que Napoléon lui permit de porter. De son côté, d'ailleurs, Napoléon créait La Rochefoucauld comte de l'Empire. (1)

La fin de l'ambassade de La Rochefoucauld fut moins heureuse. Le « bon roi Louis » avait pris son rôle au sérieux et n'acceptait pas de se laisser traiter en simple préfet de l'Empire; il continuait de se relâcher dans l'observation du blocus, qu'il considérait comme funeste à son pays. La situation devenait de plus en plus critique, le mécontentement de Napoléon augmentait et de fréquents incidents aggravaient la situation. Par exemple, l'affaire du navire américain le *Whampoa*, qui avait accepté de transporter un fonctionnaire de Batavia chargé de mission près de son gouvernement, à condition d'être admis dans les ports de Hollande : il fut capturé le 30 mars 1810 par des corsaires français.

Déjà, dans son discours à l'ouverture du corps législatif à la fin de 1809, l'Empereur avait annoncé à la Hollande « d'autres destinées ». L'ambassadeur, consulté (2), sur l'impression produite, notait impartialement au cours de sa réponse (3) : « Quant à la réunion, je crains qu'elle ne présente que des résultats peu avantageux à la France. » Et aussi : « Le Hollandais tient beaucoup à sa dette, à son indépendance, et à ne pas avoir la conscription, parce qu'il n'est pas militaire. »

La Rochefoucauld avait là, comme il le dit, « touché des cordes délicates. » Napoléon n'attendait sans doute plus qu'une occasion pour rompre ; il saisit la première... Le 13 mai 1810, tandis que La Rochefoucauld était allé à Anvers et à Berg-op-Zoom, faire sa cour à l'Empereur, son cocher, revêtu de la livrée de l'ambassade, fut assailli, insulté et frappé, place du Palais, à Amsterdam. Serrurier, chargé d'affaires, rendit compte de l'incident, et fit des représentations. A son retour, La Rochefoucauld reçut de M. Roëll, ministre des Affaires étrangères de Hollande, la promesse d'une éclatante punition des coupables ;

(1) Le 28 janvier 1809.
(2) Arch. des Aff. étrangères, *Corresp. diplomat.*, Holl., vol. 613, fol. 440.
(3) Idem, fol. 448.

après quoi, satisfait, il déclare lui-même : « Je ne donnerai plus de suite à cette affaire, qui, bien certainement en restera là (1). »

L'Empereur ne le prit pas de la sorte: « Monsieur le Comte, faisait-il écrire à son ambassadeur, le 25 mai 1810, Sa Majesté, informée par la lettre de M. Serrurier (2) de l'outrage fait à son ambassadeur dans la personne d'un de vos gens, et, par votre dépêche subséquente, de l'insuffisance de la réparation donnée ou promise, m'a chargé de faire à M. l'Amiral Verhuel une déclaration d'après laquelle cet ambassadeur va quitter Paris. Sa Majesté vous ordonne d'y revenir immédiatement et de quitter Amsterdam... L'intention de Sa Majesté est que les deux Cours n'aient à l'avenir l'une près de l'autre que des Chargés d'affaires. M. Serrurier le sera de France en Hollande (3). »

Ainsi rappelé à Paris, l'Empereur lui attribuant une part de son insuccès dans la politique franco-hollandaise, La Rochefoucauld quitta Amsterdam le 28 mai 1810. Presque en même temps, les troupes françaises entraient en Hollande. Le roi Louis abdiqua par un acte, que Napoléon, du reste, ne reconnut pas. La Hollande fut réunie à l'Empire.

Après son retour, renonçant à la carrière diplomatique, le comte Alexandre de La Rochefoucauld se retira dans la vie privée. A Paris ou dans ses propriétés de l'Oise, il se consacra aux siens, à la vie de famille, aux œuvres philanthropiques, selon les exemples de son père. En 1814, il eut la douleur de perdre sa femme. Mais sa charité vis-à-vis des populations de l'Oise ne s'en ralentit pas. Pendant les Cent Jours, — le 2 juin 1815, — Napoléon l'éleva à la pairie, dignité dont il fut déchu à la seconde Restauration. En revanche, il entra en 1822 à la Chambre des Députés.

Malheureux aux élections de 1824, La Rochefoucauld fut

(1) Lettre à Champagny, duc de Cadore, ministre des relations extérieures ; même référence, vol. 614, f° 371, v°.

(2) Chargé d'affaires pendant la courte absence de La Rochefoucauld, c'est lui qui avait rendu compte de l'incident.

(3) Même référence, f° 401.

réélu en 1828 et en 1830. Son échec en 1831 lui valut, en belle compensation, d'être réintégré à la Chambre des Pairs, par le gouvernement de Louis-Philippe, auquel il s'était rallié (1).

Il entrait en même temps au Conseil général de l'Oise, qu'il présida jusqu'à sa mort. Louis-Philippe lui donna outre la pairie, d'autres marques de sa faveur, particulièrement la croix de grand officier de la Légion d'honneur, le 28 avril 1835.

Le Comte Alexandre de La Rochefoucauld mourut à Paris, le 2 mars 1841, et ses obsèques eurent lieu le 6, en l'église Ste-Valère. Le marquis de Pange, son collègue, prononça son éloge funèbre devant la Chambre des Pairs, le 8 mai suivant, et les populations de l'Oise, qui avaient reçu tant de marques de sa charité, le pleurèrent comme leur inlassable bienfaiteur..

Jean MARCHAND.

(1) Ordonnance du 19 novembre.

L'Importance des mots

Même ceux qui désirent les ententes internationales se servent de l'expression « Anglo-Saxon », pour la commodité du terme, souvent sans se soucier ni se douter des confusions et erreurs que peut entraîner l'usage de ces mots, créant des divisions qui nuisent au rapprochement. La tendance à opposer les termes « Anglo-Saxon » et « Latin », sans les bien définir, est malheureuse car elle crée des groupements artificiels et une division arbitraire.

Il est vrai qu'il y a un « monde » qui parle l'anglais: d'une part les Etats-Unis d'Amérique, de l'autre l'Empire Britannique, de même que dans le « monde latin » : la France, l'Italie, l'Espagne, l'Amérique du Sud, etc., on parle des langues principalement issues du latin. Mais, comme le montre bien William Z. Ripley, professeur à l'Université de Columbia, dans son livre sur les « Races de l'Europe », écrit sans intention politique, la communauté de langue n'implique nullement l'identité de race.

Le latin était au Moyen Age la langue des lettrés et des savants, comme il est resté longtemps celle de la jurisprudence et de la diplomatie, et l'on se rappelle que la reine Elisabeth répondit en latin aux discours des ambassadeurs venus à la cour. Mais, si l'on peut parler d'un « monde chrétien », le Moyen Age n'a pas conçu l'idée d'un « monde latin », d'un rapprochement artificiel des nationalités produit par la communauté de langue.

La population de l'Angleterre est principalement d'origine continentale et la civilisation qui s'est développée sur son sol est européenne plus qu'insulaire, la langue elle-même étant en partie latine. Ce mélange constitue le caractère propre de l'An-

gleterre, mélange dans lequel il ne faut pas oublier un élément celtique, dont Morlay dans sa littérature anglaise a reconnu l'influence.

L'*Encyclopadia Britannica* ne donne que des indications vagues quant au lieu d'origine d'où est sortie la nation anglaise. D'après Lavisse et Rambaud : « ces tribus appartenaient à trois peuples principaux : les Juttes, dont le nom s'est perpétué dans le Jutland actuel ; les Angles, qui paraissent avoir émigré en masse, et les Saxons, rameau détaché de la grande famille demeurée sur le continent. » Les tribus germaniques refoulèrent vers l'ouest les Celtes, qui les avaient appelés à leur aide contre les pillards du nord et occupèrent tout le centre du pays qui devint l'Angleterre. A leur tour, ils eurent à lutter contre les incursions des Danois sur les côtes de l'est, puis furent finalement vaincus par les Normands, race scandinave apparentée à la leur, mais de langue et de civilisation latines après leur séjour en France.

L'Empire Britannique est, par ses origines, un prolongement de la civilisation européenne. Les Etats-Unis d'Amérique, dans la mesure où leurs éléments sont d'origines anglaises, participent aussi à cette même civilisation européenne.

Cette variété d'origine se retrouve à l'intérieur même de l'Empire britannique, l'exemple le plus frappant étant peut-être le Canada, avec son élément français, — région immense qui constitue aujourd'hui une grande nation. Aussi les parties de l'Empire tendent-elles à une indépendance et à une autonomie toujours plus grandes, ne reconnaissant plus guère que leur dépendance envers la Couronne. Et, si leurs intérêts et leurs besoins se séparent ainsi de ceux de la mère-patrie, à plus forte raison ceux des Etats-Unis d'Amérique ne sont-ils solidaires de l'Angleterre que dans la mesure où ils le sont du reste de l'Europe, ce qui exclut toute idée d'un groupement soi-disant « anglo-saxon ».

Le mot est donc scientifiquement incorrect.

Si l'on suit sur la carte la formation historique des Etats-Unis, on est généralement étonné de voir le peu d'étendue des premières colonies anglaises, tandis que la colonisation espagnole s'étend par delà le Mexique à travers la Californie jus-

qu'au Colorado, et occupe aussi la Floride. D'autre part, la Louisiane, partant de la Nouvelle-Orléans, à l'entrée du golfe du Mexique, jusqu'à la frontière canadienne, va se joindre à la Nouvelle-France, qui s'étend le long du Saint-Laurent jusqu'à l'Océan. Elle comprend tout le centre de l'Amérique du Nord, l'immense région du « Middle West », c'est-à-dire les Etats actuels d'Ohio, Illinois, Kentucky, Tennessee, etc... et non pas seulement l'Etat de Louisiane. Les origines françaises sont assez démontrées par les noms qu'on y trouve encore (Bâton-Rouge, Saint-Louis, Terre-Haute, Vincennes, etc...)

De plus, si les colonisations espagnole et française ont été très étendues, elles ont aussi été antérieures à la colonisation anglaise. Dès le XVIe siècle, la domination espagnole était établie en Amérique, et l'expédition de Verrazano, au service de la France, donna à François Ier le territoire appelé « Nouvelle-France », sans toutefois y laisser d'établissements permanents. Des expéditions postérieures, encouragées par Richelieu, puis par Colbert, amenèrent non seulement quelques pionniers, mais une colonisation plus effective, et adjoignirent à la Nouvelle-France les territoires plus tard sacrifiés à l'Angleterre, à la suite des guerres européennes.

Les expéditions anglaises se succédèrent à partir du règne d'Elisabeth ; elles sont peut-être les plus généralement connues, mais la colonisation par les Hollandais suit de près. L'immigration allemande fut tardive, mais intense après la guerre civile aux Etats-Unis.

Il ne faut pas oublier les éléments divers qui ont contribué à la formation de la civilisation américaine. Vouloir en faire un simple dérivé de la civilisation anglaise, surtout saus reconnaître l'origine continentale de celle-ci, ne correspond à aucune réalité. Vouloir isoler l'Amérique est une illusion, car elle est une extension de l'Europe et ne peut en être séparée ; mais l'englober sous le terme vague et mal défini de « monde anglo-saxon » ne saurait que conduire à des rivalités et même à des dissensions entre peuples de même langue.

En ce moment même une commission de la chambre des Représentants à Washington s'occupe d'une enquête au sujet d'une propagande prussienne, hostile à nos institutions et à

notre civilisation. Entre autres découvertes la commission a fait connaître au pays l'existence d'une masse de documents adressés de la part de soi-disant « anglo-saxons » aux « anglo-saxons » des Etats-Unis. Le but et les moyens de cette propagande sont compréhensibles. Mais que dirons-nous quand nous trouvons, dans une certaine littérature française amicale et sympathique, que le Président Roosevelt, dont l'origine du côté paternel est hollandaise et du côté maternel est française, a été élu « parce qu'il était un Anglo-Saxon ? »

Mais ne soyons pas injuste. Ne comparons pas ce qui vient de nos amis avec l'incomparable provenant d'une source contraire. Par exemple, une grande autorité Shakespearienne nous assure que la jeunesse prussienne a l'avantage d'une instruction surprenante en littérature, surtout quand il s'agit de Shakespeare, car il était prussien ! Le nom de sa mère était Arden, un nom anglais, mais qui devrait s'écrire « Harden » un nom allemand ; ainsi la preuve est éclatante !

Et encore, Le Dante était, selon une brochure de propagande toujours soi-disant bien « documentée », allemand, car il appartenait au parti des Gibelins. Il est vrai qu'il ignorait son origine allemande. S'il l'avait connue, il n'aurait pas écrit la fameuse phrase, souvent répétée par les soldats italiens pendant la Grande Guerre. Quand il vit des pauvres âmes se remuant dans la boue de l'Enfer, il dit : « *Comme li Tedeschi Lerci* ».

Les contemporains de Madame Mère seraient bien étonnés de l'audace de la propagande allemande. Elle a prétendu établir, avec des preuves, toujours « bien fondées », que Napoléon était en réalité un hobereau du Brandebourg ! En effet, il paraît que trois jeunes gens de bonnes familles prussiennes visitèrent la Corse l'année précédant la naissance de Npaoléon, comme botanistes. Ils étaient munis de lettres de recommandations pour toutes les hautes personnalités de l'île, il est impossible qu'ils n'aient pu connaître la famille Bonaparte. Mais la preuve décisive se trouve dans le fait que les grandes qualités militaires de Napoléon ne pouvaient avoir d'autre origine que la Prusse de Frédéric Le Grand !

Nous nous rappelons tous que, pendant l'année 1931, a eu

lieu le 150me anniversaire de la victoire de Yorktown, où l'armée de Rochambeau et l'escadre de de Grasse s'unirent à l'armée de Washington. C'est bien ce moment qui fut choisi pour mettre en service le grand paquebot du « Nord Deutscher Lloyd », le *Général von Steuben,* dans le salon duquel fut placé un grand tableau qui représente Washington remerciant le Général von Steuben, le prétendu Lafayette prussien, d'avoir pris Yorktown!

Et la classification « Anglo-Saxonne » de la part de nos amis continue quand même, au grand avantage de la propagande prussienne, qui en profite de la façon la plus fantasque en adressant des documents « Anglo-Saxons » aux « Anglo-Saxons », comme vient de le démontrer la Commission d'enquête de Washington dont nous avons parlé.

Perry BELMONT.

COMPTES RENDUS

Mazarin, par Carl Federn, traduction de P. A. Degon. Un vol. in-8° de 596 pages. Paris, Payot.

Le beau livre qu'un écrivain allemand, M. Carl Federn, a consacré au Cardinal Mazarin, n'est pas inconnu des lecteurs de la « Revue d'Histoire Diplomatique ». Nous en avons donné dans le second fascicule de l'année 1926 une analyse détaillée lors de sa publication en Allemagne. Nous exprimions, en la terminant, le vœu qu'une traduction française fournît bientôt à nos compatriotes l'occasion de connaître cette brillante étude par un savant étranger d'un des meilleurs artisans de la grandeur de la France. Nous sommes heureux d'avoir pu constater en lisant l'excellente interprétation de M. Degon que ce souhait a été exaucé de la plus heureuse façon.

D'abord fonctionnaire du ministère allemand des Affaires Etrangères, puis journaliste, poète et romancier, M. Federn, après avoir porté son activité littéraire sur des sujets très divers. s'est épris du 17ᵉ siècle français. Il s'est attaché pendant douze ans à l'étude de l'époque qui l'a séduit entre toutes, celle qui a précédé le règne personnel de Louis XIV, et dans laquelle « il y avait, dit-il, dans la vie de la France, beaucoup plus de mouvement, de diversité et de force créatrice que dans celle qui l'a suivie ». S'il a consacré un long travail à se rendre familière sous tous ses aspects la vie de notre pays au temps de la minorité du grand Roi, il l'a décrite cependant non en savant, mais en artiste. Il n'y a pas une seule note dans tout son ouvrage et quelques pages de remarques seulement à la fin.

« Je désire, écrit-il dans son introduction, raconter le drame vécu par une société, par un peuple, dresser une scène où se déroulera, animée par l'imagination du lecteur, l'histoire du monde passé. » Cherchant la meilleure manière de composer le tableau qu'il voulait peindre, il lui a semblé qu'il ne pouvait mieux faire que de raconter la vie de l'homme qui a dominé son époque, en faisant défiler devant lui pour ainsi dire les personnes et les événements au milieu desquels s'est déroulée son étonnante destinée.

Comme Bonaparte, Mazarin était de race italienne. Comme lui, il a conquis la France et l'a gouvernée avec une autorité absolue. Comme lui, non content de la prodigieuse grandeur à laquelle il s'était élevé, il a voulu y faire participer toute sa famille. S'il n'a pu donner des royaumes et des principautés à ses neveux et à ses nièces il les a élevés cependant aux plus hautes positions en France et même à l'étranger. Mais si ces analogies font rapprocher l'un de

l'autre les deux grands hommes, quel contraste entre leurs moyens de parvenir ! Mazarin n'a rien d'un conquérant; il a porté, dans sa jeunesse, l'uniforme militaire, mais il l'abondonna bientôt pour le costume ecclésiastique; doux, insinuant, patient, il est avant tout diplomate : il négocie partout, toujours, de toute façon. Il a le génie de la négociation. Dans cette histoire si embrouillée de la Fronde que M. Federn a su rendre claire, il nous montre Mazarin, fort de la confiance absolue de la Reine, dont il a su conquérir l'intelligence et même le cœur, triomphant par un labeur incessant et par les ressources inépuisables de son intelligence de tous les obstacles, de toutes les inimitiés qui barrent son chemin. Tantôt s'effaçant, tantôt se relevant, ne désespérant jamais, il s'élève et élève en même temps avec lui cette autorité royale dont il s'est fait le dévoué serviteur. Il met l'ordre dans un désordre qui semblait sans remède et quand il meurt, brisé par la continuité de dix-huit ans d'efforts et de labeur incessant, il laisse la royauté plus puissante qu'elle ne l'a jamais été, et il a su former, avec un art admirable, à son métier de roi, le jeune homme qui va la porter au plus haut point de sa splendeur, Louis XIV.

Si le souci de peindre l'évolution intérieure de la vie politique du pays et de la civilisation française n'a pas laissé à l'auteur de « Mazarin », le loisir de décrire, avec autant de détail qu'on l'eût souhaité, l'œuvre accomplie par son héros dans la conduite des affaires extérieures de la France, s'il a laissé un peu dans l'ombre les négociations du traité de Westphalie et de la ligue du Rhin, il nous fait suivre au contraire de la façon la plus intéressante l'œuvre suprême du grand ministre, le rapprochement de la France et de l'Espagne conclu à la paix des Pyrénées et scellé par le mariage du jeune Roi avec l'infante Marie-Thérèse. Il nous montre Mazarin sacrifiant même à ce grand intérêt de sa politique son affection pour sa famille lorsqu'il mit fin au roman ébauché entre sa nièce Marie Mancini et son royal pupille.

M. Federn ne dissimule par les torts de Mazarin. Personne ne fut plus avide d'argent, d'objets précieux et tout spécialement de pierreries. A sa mort, il était l'homme le plus riche d'Europe et il avait entassé dans ses palais des merveilles dont le spectacle réjouit encore nos yeux. Le pays payait ces splendeurs et les fêtes incessantes de la cour par beaucoup de misères. Les mordantes critiques qui furent dirigées contre le grand ministre étaient donc justifiées, mais elles ne doivent pas faire oublier ses mérites; cet étranger fut un bon serviteur de la France et son biographe a raison de dire qu'on ne saurait négliger les services inestimables rendus par lui au pays auquel il s'était donné.

H. DE MANNEVILLE.

Histoire de Russie, par Paul MILIOUKOF, Ch. SEIGNOBOS et L. EISENMANN. Tome III. Un vol. in-8°, 1933.

L'Histoire de Russie, dont l'on a déjà eu l'occasion de signaler l'apparition aux lecteurs de la Revue (1), vient de s'achever avec un troisième volume que son caractère d'actualité non moins que ses

(1) Voir la *Revue* de janvier 1933.

mérites recommandent à leur attention. Il les conduit en effet depuis la mort de Nicolas I[er] en 1855 jusqu'à l'année 1932. L'on y trouve successivement exposées : le règne d'Alexandre II avec les grandes réformes, les débuts du mouvement révolutionnaire et l'expansion en Asie qui en marquent le cours; celui dAlexandre III (1881-1894), caractérisé par le triomphe de la réaction; celui de Nicolas II, dont la première partie se trouve remplie par l'œuvre économique de Witte, par les progrès de l'opposition et par l'essai de révolution de 1905. Sur ces diverses questions, les auteurs ont fait surtout œuvre de vulgarisation et cherché à rendre accessibles au public les plus récents travaux de leurs devanciers. Leur ouvrage devient déjà plus original avec le récit de la part prise par la Russie à la Grande Guerre : le sujet est traité pour les événements militaires par le général Danilov, et pour les négociations diplomatiques par M. Mirkine-Guetzévitch, d'après les curieux recueils de documents publiés par le gouvernement des Soviets. Il faut mettre enfin à part, en raison de l'effort de synthèse qu'il représente et des services qu'il est appelé à rendre, le dernier chapitre (XXIX), où M. Milioukov nous présente, résumée en une centaine de pages, toute l'histoire du régime soviétique sous ses aspects successifs : établissement par l'influence de Lenin (1917-1922), lutte pour la succession de Lenin (1922-1927), plan quinquennal et stalinisme (1928-1932), enfin révolution culturelle sous ses diverses formes. Il y a là tout un ensemble de renseignements qui fait de l'ouvrage tout entier un précieux instrument de travail pour qui veut étudier l'évolution actuelle de la Russie.

Albert PINGAUD.

Mémoires de la duchesse de Saulx-Tavanes, 1791-1806, publiés par le marquis de VALVUS. Nouvelle collection historique, 1 vol. in-16, Calmann-Lévy, 1934.

La duchesse de Saulx-Tavanes, née Aglaé-Marie-Louise de Choiseul-Gouffier, épousa en 1786 l'avant-dernier représentant d'une illustre famille de Bourgogne, les Saulx-Tavanes, qui produisirent des personnages historiques au XVI[e] et au XVII[e] siècles, lors des troubles des guerres de religion et de la Fronde; mais, à la fin du XVIII[e] siècle, cette famille de rudes soldats et de politiques avisés n'occupait plus dans l'Etat, comme tant d'autres de son rang, une situation en rapport avec les services qu'elle eût pu rendre. Elle ne devait survivre que peu d'années à la disparition de la monarchie, car celle-ci n'avait pas su utiliser les forces représentées par les derniers descendants de la féodalité, inutilement pourvus d'honneurs de cour et de richesses terriennes.

Le père de la duchesse fut le comte de Choiseul-Gouffier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ambassadeur auprès de la Sublime-Porte. Appelée d'abord comtesse de Tavanes, elle ne devint duchesse de Saulx qu'après la mort de son beau-père, en janvier 1792. Elle émigra, séjourna en Allemagne, Belgique et Angleterre, vint rejoindre son père en Russie et, tandis que son mari se rendait à l'armée de Condé, passa plusieurs mois en Polo-

gne dans une propriété donnée par Catherine II à son père, car les Choiseul-Gouffier, famille alors à l'apogée de sa puissance, jouissaient de nombreuses faveurs accordées par l'impératrice. La description de la vie fastueuse des grandes familles polonaises qu'elle fréquenta à cette époque nous donne une curieuse peinture de mœurs. La duchesse regagna la France par Vienne où elle fut présentée à la duchesse d'Angoulême, récemment sortie du Temple. En Bavière elle rencontra l'archiduchesse Elisabeth, sœur de Marie-Antoinette, type curieux bien différent de cette dernière.

Comme le remarque M. de Valons, dans une substantielle introduction, pleine d'aperçus judicieux sur le rôle de la noblesse à son déclin, la duchesse ne souffrit pas des misères de l'émigration comme tant de pauvres gentilshommes, perdus et sans ressources sur les chemins de l'Europe. « Elle fut, dit-il, du petit nombre de ces privilégiés à qui leur fortune, préservée du désastre, et leurs alliances aristocratiques internationales permirent de retrouver dans les diverses cours de l'Europe une existence à peu près semblable à celle qu'ils avaient connue à Versailles. » A ce point de vue, ses mémoires présentent déjà de l'intérêt par les détails qu'ils donnent sur la haute classe des émigrés, celle qui continue à fréquenter les cours étrangères et à profiter des faveurs des souverains.

Quand Mme de Saulx rentra en France, en 1797, elle s'efforça de gagner l'appui de Bonaparte auprès duquel elle multiplia des démarches, sur lesquelles elle passe légèrement dans ses mémoires; elle comptait sur lui pour recouvrer ses biens en partie dispersés pendant son absence. Son père jouissait de l'amitié de Talleyrand, alors puissant auprès des autorités nouvelles. Elle fréquenta les salons de Mme de Montesson, de Mme Bonaparte. Elle se refit un cercle et une société avec des parents et des amis retrouvés après tant de bouleversements : Mlle de Bauffremont, le duc et la duchesse de Luynes, le comte de Narbonne, quelques anciennes compagnes de Bellechasse. Ce n'est pas une des parties les moins piquantes de l'ouvrage que ses comparaisons et ses vues sur ce Paris du Directoire, si profondément modifié par quelques années de révolution et par les rencontres avec les premiers revenants de l'émigration.

La duchesse de Saulx ne tarda pas d'ailleurs à regagner ses terres de Bourgogne où elle vécut ensuite assez tristement, bien déchue de sa richesse et de la grandeur de ses jeunes années, en ce château de Lux, où elle rédigea ses mémoires et où elle mourut le 31 décembre 1861, à l'âge de quatre vingt neuf ans. Félicitons M. le marquis de Valvus d'avoir présenté de façon si soignée ces souvenirs qu'il a enrichis de notes pleines d'érudition sur tous les personnages cités, ceux-ci sont d'importance inégale, mais tous intéressants, au point de vue historique ou généalogique.

L. DE CONTENSON.

Journal de la campagne de Waterloo, par Cavalié Mercer. Trad. franç. Un vol. in-12, Plon, 1933.

Journal de campagne d'un cousin de l'Impératrice, par M. de Tascher. Un vol. in-12, Plon 1933.

« Les témoins de l'épopée », tel est le titre sous lequel la maison Plon vient de présenter au public une nouvelle collection de « Mémoires, souvenirs et documents du Premier Empire ». Elle est inaugurée par deux volumes dont l'intérêt fait bien augurer de ceux qui suivront. Ce sont deux journaux de campagne laissés, l'un par le capitaine d'artillerie britannique Cavalié Mercer et traduit de l'édition anglaise; l'autre par le capitaine de hussards français Tascher de la Pagerie, et resté inédit jusqu'ici.

Le premier n'a retracé que le seul épisode saillant de sa carrière militaire, c'est-à-dire sa participation à la campagne de Waterloo. Encore n'a-t-il eu à combattre que deux jours (17-18 juin), au cours des neuf mois qui s'étendent entre son débarquement à Ostende (29 avril 1815) et son réembarquement pour l'Angleterre (25 janvier 1816). Le reste du temps, il a mené sur les routes de France ou dans ses cantonnements aux environs de Paris une existence de touriste militaire, dont la relation se recommande surtout par les traits de mœurs ainsi que par les observations morales humoristiques ou pittoresques qui y sont semées. A l'égard de la France l'auteur ne semble éprouver nulle malveillance, malgré la persistance de certains préjugés. Il ne trouve à reprocher à ses habitants, dont il reconnaît d'ailleurs les qualités aimables. qu'une légèreté de caractère et une inconsistance politique qui par comparaison le rendent fier d'être anglais. Vis-à-vis des Prussiens, il ne semble ressentir qu'une sympathie très tempérée, d'abord par la morgue de leurs officiers, puis par le spectacle des dévastations systématiques auxquelles ils se livrent partout où ils passent, et qui suggèrent au lecteur moderne maints rapprochements avec le temps présent. C'est pour les Belges, civils ou militaires, que Mercer semble réserver toutes ses sévérités. Corruption profonde dans les villes, dans les campagnes paysans « infâmes ». préoccupés surtout de dépouiller ou même d'achever les blessés, corps de soldats formant une « clique brutale » insolente et pillarde, tel est le tableau qu'il nous présente des diverses catégories de la population, et que de fâcheuses expériences personnelles l'ont probablement porté à pousser au noir.

Peut-être d'ailleurs aurait-il modifié ses premières impressions de campagne s'il lui avait été donné de les confronter avec d'autres. Mais après son retour en Angleterre, il se vit d'abord mis pour un temps en demi-solde, ne fut plus employé qu'aux colonies et termina en 1868, à l'âge de 85 ans, une existence paisible, dans laquelle la campagne de Waterloo n'avait représenté qu'un intermède héroïque.

C'est une carrière militaire plus mouvementée et surtout plus tragiquement terminée que celle dont le jeune Tascher de la Pagerie, officier de hussards et cousin éloigné de Joséphine, devait offrir le type et laisser le récit. En juillet 1806, il se trouve au dépôt de

Schlestadt, âgé de 20 ans et frais émoulu de l'école de Fontainebleau, lorsqu'il reçoit l'ordre de partir pour l'armée. Blessé assez grièvement à Iéna, il rejoint son régiment en Pologne, le suit jusqu'à Tilsitt, cantonne ensuite en Allemagne et ne revient en France que pour se voir attaché au corps chargé de l'occupation de l'Espagne. Compris de ce fait dans la capitulation de Baylen, il a la chance d'échapper aux terribles épreuves de la captivité, car sa parenté lui vaut d'être libéré, en vertu d'une convention spéciale, en même temps que les généraux qui ont conduit l'expédition. A son retour dans les foyers, il doit en repartir presque aussitôt pour prendre part à la campagne d'Autriche, prolongée par l'occupation du pays. Lorsqu'il revient au début de 1812, la vie de garnison qu'il lui est enfin donné de mener n'est pas de longue durée, car en 1812, la rupture avec la Russie le force à reprendre les armes. Après avoir échappé aux épreuves diverses de cette terrible campagne, il devait mourir d'épuisement à Berlin, à l'âge de 26 ans (27 janvier 1813), après avoir eu la douleur de recueillir à Koenigsberg le dernier soupir de son frère cadet, victime des mêmes fatigues que lui.

Au cours de ses quatre campagnes de guerre, il tenait de ses faits et gestes un journal qui pour celle de Russie se réduit à de brèves notations journalières, mais pour celles de Prusse-Pologne, d'Espagne et d'Autriche prend la forme d'un récit détaillé et animé. Comme pour celui de Mercer, l'intérêt principal semble en résider dans la personnalité de l'auteur. Celui-ci partage sans doute l'idéal commun aux jeunes gens de sa génération : « La guerre, la guerre ou une passion partagée », tel est le cri qui lui échappe dans une période de désœuvrement (p. 194). Mais il se déclare aussi (Pp. 51-58) infiniment sensible aux tendresses de la vie de famille. Et tout son récit semble traversé comme par un large courant de sympathie humaine, qui lui inspire des réflexions tour à tour apitoyées sur le sort des blessés, mélancoliques, sur les dévastations inséparables de la guerre, indignées mêmes sur les excès commis par les troupes françaises en Espagne. Il lui arrive à ce propos de regretter de ne pas se trouver appelé à porter les armes pour une cause juste. Il y a là une note assez rare sous la plume de la plupart des auteurs de Souvenirs militaires des armées impériales.

Comme Mercer, Tascher ne manque pas de noter ses impressions sur les habitants des pays qu'il traverse, et elles sont souvent curieuses. Toutes ses sympathies vont aux Allemands, dont il ne se lasse pas de louer l'inaltérable bonhommie, bien qu'il critique chez eux, et leur indifférence aux malheurs de leur pays, et l'excès d'amabilité de leurs femmes envers les officiers ennemis. Il se rencontre enfin avec son émule anglais dans les sentiments que lui inspirent les Belges, représentés par lui (p. 190) comme réunissant les défauts des deux grands peuples dont ils sont les voisins.

Albert PINGAUD

Bernadotte et Napoléon (1797-1814), par Léonce PINGAUD, un vol. in-12 de 316 pages. Paris 1933. Bibliothèque historique Plon.

Le rival de Napoléon ! C'est faire beaucoup d'honneur à Berna-

dotte que lui attribuer ce titre. Cependant l'histoire nous présente peu d'exemples d'hommes dont les destinées se suivent de façon plus frappante et dont la rivalité soit plus constante que le grand empereur et le futur roi de Suède. Ils commencent par aimer tous deux la même femme, Désirée Clary, mais tandis que Bonaparte la quitte, soit par ambition soit par l'attrait d'une autre passion, Bernadotte l'épouse sans la conquérir, car il semble bien que le cœur de Désirée soit toujours resté attaché à la France et à son premier fiancé. Chef militaire de grand mérite, Bernadotte voit sa renommée bientôt éclipsée par celle de son ancien subordonné qui devient son chef, puis son empereur. Quoique le Corse triomphant le couvre de récompenses et d'honneurs, le Béarnais ne lui pardonne pas d'occuper le premier rang sur la scène du monde. Il atteint avec bonheur, en devenant prince royal de Suède, une grandeur qu'il ne lui doit pas. Fort de cette élévation, il est un allié fort douteux, un rival, un adversaire dès que les circonstances le lui permettent, enfin un ennemi acharné.

Non content de la royauté qu'il exerce en Suède avant de la posséder en droit, il rêve de ceindre après Bonaparte la couronne de France. Dans l'espoir de la conquérir sans sacrifier celle qu'il tient déjà et qu'il voudrait garder pour son fils, il s'engage dans de tortueuses intrigues qui lui donnent les fâcheuses apparences d'un ingrat et d'un traître. Telle est du moins l'image que tout Français se fera de Bernadotte en lisant le brillant récit dans lequel M. Léonce Pingaud a retracé les destinées parallèles du futur roi de Suède et de Napoléon, et que la librairie Plon a eu l'heureuse idée de rééditer dans sa Bibliothèque Historique. Peut-être cette image est-elle nn peu déformée par notre sentiment national. Il y aurait quelque chose à dire pour la défense de Bernadotte. On pourrait faire valoir que, prince royal de Suède, il devait se consacrer à sa nouvelle patrie et servir uniquement ses intérêts. Il fut en Suède un bon roi; sa mémoire y est restée très populaire. Les mémoires du comte de la Gardie, dont la « Revue d'Histoire Diplomatique » a publié des fragments dans son quatrième fascicule de 1933, nous montrent qu'il avait su rapidement conquérir l'estime et l'affection de ses nouveaux sujets.

Son erreur fut de se joindre aux ennemis de Napoléon vaincu et de le frapper avec eux en s'imaginant qu'il pourrait occuper sa place. C'est ainsi qu'il justifia le mot cruel de Sieyès : « Un merle qui se croyait un aigle. »

H. de Manneville.

Correspondance entre le comte de Gobineau et le comte de Prokesch-Osten, un vol. in-8° de 409 pages. Paris, 1933, Librairie Plon.

Peut-être la correspondance de Gobineau avec son ami autrichien Prokesch eût-elle gagné à être moins complète. La piété filiale de l'éditeur, M. Clément Serpeille de Gobineau, petit-fils de l'écrivain, l'a empêché d'éliminer un assez grand nombre de billets d'intérêt purement personnel ou familial qui alourdissent inutilement le volume. On eût pu également supprimer nombre de pages relatives

à la collection de monnaies du comte de Prokesch qui y tient un peu trop de place. Mais ce commerce épistolaire continué pendant vingt-deux ans entre les deux amis et que nous pouvons suivre dans tous ses détails nous permet du moins d'apprécier la chaleur et la fidélité des sentiments qui les unissait. De vingt ans plus âgé que Gobineau, le comte de Prokesch, qui avait été l'ami et le confident du duc de Reichstadt, fut charmé, dès sa première recontre à Francfort en 1854 avec le diplomate français par le talent d'écrivain, la merveilleuse activité et les idées originales de son jeune collègue. Tantôt rapprochés l'un de l'autre, tantôt éloignés par les hasards de leur carrière, ils ne cessèrent d'échanger leurs impressions, leurs idées, sans parler des services qu'ils se rendirent mutuellement, jusqu'à la mort du comte de Prokesch en 1876.

Prokesch représenta l'Autriche à Constantinople durant vingt ans comme internonce puis comme ambassadeur; les lettres de Gobineau sont datées des points du monde les plus divers : de Téhéran, de Paris, d'Athènes, de Terre Neuve, de Stockholm. Partout il transporte son activité inlassable et son ardeur au travail. « Je vis comme un brahmane, écrit-il un jour de Téhéran, ne buvant que de l'eau, mangeant juste ce qu'il faut, couché à dix heures, levé à six ». Il ne se contente pas d'étudier les races humaines, d'apprendre les langues de l'Orient, d'écrire ses récits de voyages, ses romans et ses nouvelles, nous le voyons s'acharner longtemps; — et avec quelle passion ! — au déchiffrement des caractères cunéiformes. Il bâtit sur ce sujet tout un système dont la valeur, il faut bien l'avouer, paraît extrêmement contestable.. Puis, non content de manier la plume, il prend en main l'ébauchoir et se fait sculpteur : ses lettres à Prokesch sont pleines des descriptions de ses bustes et de ses statues.

Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le mérite de Gobineau comme sculpteur; ses lettres au contraire permettent de dire qu'il fut, la plume à la main, un peintre admirable. Deux passages suffiront à faire juger de son art. Voici un paysage persan : « Nous sommes revenus de Demavend, enchantés de notre séjour dans ce délicieux pays Je ne me souviens plus si je vous ai parlé des beaux ruisseaux, des belles cultures, des montagnes couvertes de neiges et amoncelées en masses puissantes et de la grande plaine stérile, mais peinte de si magnifiques couleurs, dominée par ce ciel persan qui est unique au monde et s'étendait à l'infini vers l'est ». Puis voici, bien différente, une description de la mer de Terre Neuve : « C'est un ciel brumeux, froid, pluvieux. Une mer qui vient de laisser sortir de son sein les îles et les plages et qui semble avoir envie de les reprendre. Un sol marécageux, où la terre végétale est rare, où les arbres poussent maigres et chétifs, et parvenus à une faible hauteur, tombent, faute de pouvoir cramponner leurs racines dans la tourbe. Des poissons de toute espèce dans des quantités énormes, se poursuivant par bancs immenses les uns les autres et menant une vie mystérieuse comme la nature elle-même. »

Spectateur enthousiaste des hommes et de la nature, passionné surtout pour cet Orient que lui avait révélé son ami Prokesch, excellent ami, père très tendre, dévoué à sa famille et à ses enfants, l'auteur de l' « Essai sur l'inégalité des races humaines » nous appa-

raît dans sa correspondance assez différent de l'image qu'on serait tenté de se faire de lui d'après les savantes études qui lui ont été consacrées, en Allemagne surtout, beaucoup plus humain et très français.

H. DE MANNEVILLE.

Les grands procès de l'histoire, t. IX, par Henri ROBERT. Un vol. in-12, Payot, 1934.

La vie romanesque d'Elisabeth d'Autriche, par MAUREEN FLEMING. Un vol. in-12, Payot, 1934.

La collection Payot vient de s'enrichir de deux petits volumes, signés de noms bien différents, mais qui présentent le caractère commun de faire revivre à nos yeux deux émouvantes figures de souveraines contemporaines.

Le premier porte le N° IX d'une série dans laquelle M. Henri-Robert a réuni, sous un titre emprunté à son ancienne profession (**Les grands procès de l'histoire**), une suite d'essais variés sur certaines questions controversées ou certains personnages marquants du passé. Le volume actuel s'ouvre par un tableau en raccourci de la révolution et de la république de 1848; il se ferme sur ce curieux épisode de l'histoire de la 3e République qu'on appelle l'affaire des décorations (1887), qui amena une crise ministérielle présidentielle et dont le souvenir, un peu effacé maintenant, emprunte un regain d'actualité aux rapprochements qu'il suggère avec certaines agitations de l'époque actuelle. Mais la partie centrale de l'ouvrage est représentée par une longue étude biographique sur l'Impératrice Eugénie. L'auteur apporte son talent d'évocation ordinaire à reconstituer toute une existence que remplirent tour à tour les distractions d'une jeunesse un peu agitée, l'éclat d'un extraordinaire coup de fortune et d'une brillante carrière souveraine, enfin les tristesses, les infirmités et aussi les consolations d'une interminable retraite. Son récit est surtout anecdotique, mais avec une constante préoccupation psychologique qui en soutient et en anime l'intérêt. Sous ce rapport, l'on peut signaler comme l'une des parties les plus réussies de son livre celle dans laquelle il expose avec beaucoup de finesse par quel habile mélange d'audace et de retenues, par quel jeu savant d'avances et de mouvements de retraite la brillante Mlle de Montijo sut conquérir non seulement le cœur inflammable, mais aussi la main de l'empereur des Français.

C'est un caractère assez différent que présente le volume consacré par une **authoress** anglaise, miss Moureen Fleming, à la vie de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, l'épouse de l'avant-dernier Empereur. Ayant à retracer une destinée éminemment romanesque, commencée en pleine époque romantique, elle n'a cru pouvoir mieux faire que de recourir pour la faire revivre à l'emploi de la biographie romancée. L'on connaît les avantages et surtout les inconvénients du genre : d'une part la facilité de réveiller l'intérêt par des épisodes dramatiques, des conversations vivantes, des détails pittoresques; et comme contre-partie le sentiment d'instinctive défiance inspiré au lecteur par le charme même d'un récit trop bien arrangé pour paraître

répondre à la réalité, et en bien des cas plus conforme à la vraisemblance qu'à la rigueur de la recherche historique. Cette réserve faite sur la méthode, il faut reconnaître à Mme Mauren Fleming le mérite d'avoir admirablement mis en lumière ce qui fait le drame de l'existence qu'elle retrace : le conflit entre la fantaisie qu'Elisabeth hérite du sang des Wittelsbach et la sévère étiquette de la famille des Habsbourg, les souffrances qui naissent pour elle de la tyrannie de sa belle-mère et de l'incompréhension de son mari, les révoltes de la femme contre les contraintes imposées à la souveraine et à la mère, ses tentatives d'évasion dans l'aventure de continuels déplacements ou l'idéal d'un grand amour; et enfin les amertumes qui attristent la fin de sa vie jusqu'à la catastrophe qui la termine.

Albert PINGAUD.

Lettres de la princesse Radziwill au Général de Robilant (1889-1914), tome III (1902-1907). Un vol. in-8° de 328 pages, 1934. Bologne et Paris. Librairie Plon.

Le troisième volume des lettres de la princesse Radziwill au général de Robilant que vient de publier la librairie Plon est pour l'histoire diplomatique du plus passionnant intérêt. Douée d'une remarquable intelligence des affaires politiques, informée de première main par ses nombreuses relations de ce qui se passait dans les cours de Berlin et de St-Pétersbourg, fort bien renseignée aussi sur les affaires de France, la princesse donne à son correspondant un récit très complet et dont on peut apprécier aujourd'hui la parfaite exactitude, de la grande crise diplomatique européenne qui se déroula de 1902 à 1907, entre deux dates dont la première est celle du rapprochement franco-italien et la dernière celle de l'accord anglo-russe.

Dans le précédent volume des lettres, nous avions vu la princesse conquise par le charme de l'empereur Guillaume II. Dans celui-ci elle conserve pour lui toute sa sympathie, mais elle le juge et le condamne souvent. Elle lui reproche surtout sa faiblesse quand, malgré son sentiment personnel, il se laisse entraîner sous l'influence de Bulow et d'Holstein à provoquer la France par l'éclatante et maladroite démonstration de Tanger. Toute la politique suivie alors par l'Allemagne au Maroc lui paraît un tissu d'erreurs : elle en rend surtout responsable cet Holstein, ancienne éminence grise de Bismarck, tapi au fond du ministère allemand des Affaires Etrangères dont il est le mauvais génie : il conduit la diplomatie allemande dans une voie qui mène à une catastrophe.

Dès le début de la guerre russo-japonaise, la princesse Radziwill, qui habitait souvent en Russie son château de Niéswiez, prévoit les désastres que va subir l'empire des Tzars et pressent même la révolution qui naîtra de la défaite. Mais elle juge à la fois peu chevaleresque et dangereuse la manœuvre tentée par l'Allemagne pour profiter contre la France de l'impuissance où se trouve réduite momentanément son alliée; c'est faire le jeu du roi Edouard VII et jeter la France dans les bras de l'Angleterre, la véritable ennemie de la puissance allemande. Dans un curieux passage d'une lettre de décembre

1905 la princesse rapporte un bruit qui courait alors : dans le cas où la guerre serait sur le point d'éclater entre l'Allemagne et l'Angleterre, on aurait résolu à Berlin de poser à la France la question suivante : « De quel côté vous mettez-vous ? Avec l'Angleterre ou avec nous ? Car nous ne voulons pas et ne permettons pas que vous restiez neutres ! » C'est exactement ce qui fut fait, dans une situation analogue, en 1914.

« La cuisine de la Wilhelmstrasse ne me dit rien de bon », écrit la princesse à propos des maladresses commises lors de la conférence d'Algésiras. Elle nous montre nombre d'Allemands et parmi les meilleurs, condamnant l'attitude que l'empereur s'est laissé imposer dans l'affaire Marocaine. Elle nous représente Guillaume II, mécontent, aigri, exaspéré contre son oncle le roi d'Angleterre, trompé par des flatteurs et n'ayant personne près de lui pour réprimer ses ardeurs excessives et le diriger. Il s'entoure de personnalités médiocres ou pires et qui compromettent gravement son prestige quand éclatent les scandales d uprocès Eulenbourg-Harden. Sa nervosité se manifeste par des discours « mystiques et redondants », qui font au souverain « un tort incalculable aux yeux de tous ». « Plus une seule per- » sonne ne le prend au sérieux, écrit la princesse Radziwill le 28 » septembre 1907. Il est triste de voir tant de belles qualités, tant » d'esprit se perdre dans une telle manie et un si grand manque de » tact. C'est ainsi qu'on sape le pouvoir et qu'on ouvre soi-même la » voie au socialisme. »

La dernière lettre du volume révèle à quel point la correspondante du général de Robilant a perdu les illusions qu'elle avait éprouvées longtemps sur le caractère de Guillaume II. Elle voit l'avenir de l Allemagne sous les plus sombres aspects. « Nous sommes, dit-elle, dans » une si mauvaise situation que je me demande parfois si l'Empereur » ne sera pas forcé de se jeter dans une affreuse guerre pour sortir » de ces embarras intérieurs par une crise exterieure. Dieu veuille » nous en préserver ! »

Et elle ajoute : « Dans tous les cas, le règne de Guillaume II, si » plein de belles promesses, qui avait si bien commencé, change abso- » lument de couleur, l'étoile a pâli et tout s'enveloppe de nuages qui » obscurcissent tout le brillant qu'on espérait du prince intelligent » que nous avions sur le trône et qu'on nous représentait presque » comme un génie ».

H. DE MANNEVILLE.

Histoire de deux peuples continuée jusqu'à Hitler. Les grandes études historiques, par Jacques BAINVILLE. A Fayard et Cie, Paris.

M. Bainville avait écrit la première édition de ce livre en 1915, c'est-à-dire au moment où le sol Français était occupé, où les bombardements et les massacres faisaient rage. Et cette question surgit dans toute la trame de son récit; y a-t-il une fatalité qui veut que tous les 40 ans l'Allemagne envahisse la France ?

L'éditeur des grandes études historiques a réédité cet ouvrage dans la collection où figurent déjà deux autres volumes de l'auteur :

l'Histoire de France et Napoléon. Cette nouvelle édition ne diffère des précédentes que par de légères corrections et par l'addition d'une quinzaine de pages résumant les événements contemporains et tendant à cette conclusion « que jamais les Français n'ont si peu compris les Allemands. Leurs raisonnements et leurs sentiments nous échappent. Leur monde intellectuel et passionnel n'est pas le nôtre. Jamais, peut-être, ils n'ont été plus différents de nous. »

Ce livre magistral de critique et d'histoire qui s'efforce de montrer les erreurs et les responsabilités des régimes d'opinion sera violemment discuté. Dès les premières pages, le lecteur sentira toutes les objections qui peuvent surgir devant l'exposé d'un problème général qui commence par une esquisse de l'histoire de deux peuples depuis les premiers Capétiens, qui se continue par le rapprochement de certains grands faits, tout cela tendant à démontrer que la « politique royale avait seule réussi à fixer, à organiser l'anarchie Allemande », ce qui nous garantissait contre tout danger. Le traité de Westphalie, modèle de toute paix sérieuse et durable avec les pays Germaniques, c'était le morcellement territorial et politique, l'élection, le régime parlementaire et la garantie des vainqueurs pour maintenir le système et le faire respecter.

Grâce à ce nouveau système Européen fondé sur l'impuissance de l'Allemagne, l'ancien monde a connu 150 ans de repos et une de ses plus belles périodes, car la barbarie germanique était désarmée. Mais, nous dit M. Bainville, cette politique réaliste des anciens rois a été remplacée par l'idéologie démocratique et les faux principes, à commencer par le principe des nationalités. La Révolution et l'Empire, au lieu de traiter avec des pays qu'on devait maintenir en pleines rivalités de races, d'Etats, de confessions, ont préparé l'unité Allemande, réunissant ainsi la mosaïque si diverse et la dispersion anarchique entretenue avec soin par la diplomatie de la monarchie Française. La guerre de 1870 et ses suites ont prouvé que le peuple Français avait eu tort, rompant avec le passé glorieux, de travailler de ses propres mains à détruire ce qui avait été si heureusement construit. Etrange ironie que de voir le militarisme et l'absolutisme Prussiens, adulés en France pendant un si grand nombre d'années comme l'organe et l'expression de la liberté et des idées modernes, devenir tout à coup l'objet d'horreur et d'exécration du monde civilisé, et cela au nom des mêmes principes.

L'auteur est sans pitié pour le traité de Versailles. Il en fait le très violent procès, affirmant que l'Allemagne a conservé grâce à lui tous les moyens de nuire. Il lui accorde, en effet, le premier de ces moyens, celui qui permet de retrouver les autres : l'Etat centre, l'Etat Prussien avec lequel toute l'Allemagne est désormais fondue. Ainsi l'unité sort plus forte encore de la défaite. De plus, pour que le trône des Hohenzollern pût s'écrouler sans dommages pour l'unité, il fallait que les autres trônes Allemands fussent vides. Cette condition extraordinaire et imprévue a été remplie. La république s'est installée, unissant encore davantage tous les Allemands.

Et des conclusions particulièrement pessimistes se dégagent de la lecture de l'ensemble de ces pages : pour le suffrage universel quel qu'il soit, plus ou moins restreint, plus où moins étendu, il demeure dans

les démocraties essentiellement pernicieux en lui-même. « Il n'y a plus d'Europe » avait dit un jour le cardinal Antonelli; M. Bainville semble s'assimiler cette opinion. Il affirme en tout cas que les marches de l'Est et du Nord-Est restent les champs de bataille que jamais on n'a réussi à neutraliser d'une manière définitive. La France, écrit-il, « est en péril d'invasion tant que le voisinage de l'Allemagne pèse sur elle, tant que les armées Allemandes se trouvent à quelques jours de marche de Paris ».

Aujourd'hui, l'Hitlérisme se dresse en protestation contre le socialisme impuissant, il affirme la rébellion nationale contre le traité de Versailles, contre sa signature d'abord, ensuite contre l'exécution toute partielle ou apparente qu'elle ait été. Et ce peuple Allemand, pourtant prolétarisé, rejette loin de lui la direction des partis libéraux aujourd'hui discrédités. Il ne réagit plus que dans le sens de l'autorité et de la dictature qu'il acclame.

Même en n'adoptant point toujours les jugements de l'auteur, celui qui lira ces pages conviendra qu'il se trouve en face d'un livre plein de puissance, de pénétration, exposant un problème général dont rarement les données ont été analysées avec autant de precision, de sens historique et de charme de style.

Henry DE MONTARDY.

Mes Souvenirs, 1844-1928, par G. SCHLUMBERGER, 2 vol. in-8°, Plon, 1934.

L'on ne peut mieux faire ressortir l'intérêt de ces nouveaux volumes de Souvenirs qu'en résumant en quelques mots la biographie de leur auteur. Issu d'une vieille famille manufacturière de Guebviller, celui-ci se vit dès son enfance transplanté à Pau, où les exigences d'une santé délicate devaient à l'avenir retenir son père. Il ne quitta cette ville qu'à l'âge d'homme, pour aller à Paris accomplir des études de médecine qui le conduisirent à l'internat des hôpitaux et qu'interrompirent un moment, pendant la guerre franco-prusienne, ses services dans diverses ambulances de campagne. Une fois son doctorat passé, la disposition d'une fortune indépendante lui permit d'abandonner la carrière médicale et de suivre en toute liberté la vocation qui l'entrainait vers les études byzantines et principalement vers celle de la numismatique. Il s'y adonna tout entier, y trouva l'occasion d'intéressants voyages en Allemagne, à Rome et surtout dans les pays du Levant; il consigna les résultats dans une série de monographies, assez remarquées pour lui ouvrir les portes de l'Académie des Inscriptions (1884) et lui inspirer même la pensée de frapper à celles de l'Académie française. Très répandu dans la société parisienne, en même temps que dans les milieux savants, il a prolongé jusqu'à l'âge de 85 ans une existence bien remplie et qui aurait été entièrement heureuse si elle n'avait été attristée à la fin par la cécité. Avant d'en être atteint, il avait eu le temps d'écrire des « Souvenirs » dont la publication a été confiée à son collègue et ami, M. Adrien Blanchet.

Ceux qui remplissent le premier volume se rapportent d'abord à son séjour dans cette terre de Béarn, dont il semble avoir profondé-

ment ressenti et vivement rendu le charme. Ceux de la campagne de 1870 se distinguent ensuite par leur singulière puissance d'évocation. Mais ce sont ceux surtout où il retrace les impressions de sa vie ultérieure qui attireront et retiendront la curiosité du lecteur. Parmi les personnages qui ont paru au premier plan de la scène parisienne sous la troisième République, il n'en est guère dont il n'ait approché. Il a mis à cultiver leurs relations une complaisance où l'on pourrait relever peut-être une pointe de snobisme, mais qu'il rachète par l'indépendance de pensées et même la liberté de langage avec lesquelles il sait les dépeindre ou même les juger. Sur chacun d'eux, qu'ils appartiennent à la politique, au monde scientifique ou au monde tout court, il apporte quelques notations personnelles, aussi souvent sévères que bienveillantes, et dont l'ensemble représente une contribution attrayante au tableau de la société française pendant la période qui sépare les deux guerres franco-allemandes.

C'est dans son second volume surtout que se précisent et s'accusent les traits distinctifs de sa manière. L'on y trouve à la fois un inventaire de ses relations et un journal complet de ses villégiatures d'été. Peut-être aurait-il ajouté à l'intérêt de son récit s'il s'était moins efforcé de se montrer complet sous ce double rapport et s'il nous avait fait grâce de quelques noms dans l'énumération souvent interminable des personnes qu'il a été amené à fréquenter, à visiter ou simplement à rencontrer. Ces réserves faites il n'est que juste de reconnaître que ses boutades pleines de verve sur certaines d'entre elles (par exemple, P. Loti, E. M. de Vogué, Marcel Proust) témoignent chez lui d'un esprit de non-conformisme d'autant plus méritoire qu'il est plus rare chez un mondain.

Albert PINGAUD.

Au service de la France, par R. POINCARÉ, t. X. *Victoire et armistice* 1918. Un vol. in-8°, Plon, 1933.

Le nouveau volume de M. Poincaré, — Xe de la série, — est, comme le précédent, compris dans le cadre chronologique d'une année : année décisive celle-là, ouverte en mars par la grande offensive allemande attendue, à partir de juillet marquée chaque jour par des victoires françaises, couronnée en novembre par l'armistice, terminée en décembre par l'apothéose du voyage présidentiel dans les provinces recouvrées. Sur les grands événements qui la remplissent et qu'ont fixés dans toutes les mémoires d'inoubliables émotions, l'auteur évoque forcément plus de souvenirs qu'il n'apporte de révélations. Ce qui fait l'intérêt de son œuvre, c'est qu'il s'attache à montrer ce qu'on pourrait appeler l'envers du décor, les dessous et les à côtés de la tragédie qui se joue sur les champs de bataille, les fluctuations d'opinion et les intrigues parlementaires qu'en provoquent les péripéties en arrière du front, enfin et surtout la physionomie des hommes qui sont appelés à y jouer un rôle d'acteur ou même de comparse. Qu'il s'agisse de notabilités politiques, comme MM. Briand, Caillaux, Clémentel, Leygues, Loucheur, Dubost, Deschanel ou Albert Thomas; de grands chefs militaires, comme les généraux Foch, Pétain et Mangin; de familiers de M. Clémenceau, comme MM. Pichon, Man-

del ou Dutasta; ou même d'hommes d'Etat, étrangers, comme MM. Wilson et Kerensky, l'auteur donne en passant son opinion personnelle sur chacun d'eux, ou reproduit brièvement les jugements, — surtout quand ils sont dépourvus d'indulgene, qu'ils sont amenés à porter les uns sur les autres. Il y a là toute une série de brèves notations, semées souvent de formules à l'emporte-pièce, qui ne visent point à composer des portraits en pied, mais qui fourniront des éléments précieux à ceux que traceront les historiens de l'avenir.

Parmi tous les personnages qui défilent ainsi sous les yeux des lecteurs, il en est un qui s'impose à leur intérêt par la hauteur même dont sa figure domine toutes les autres. M. Poincaré a eu avec M. Clemenceau des rapports trop fréquents, sinon toujours très faciles, pour ne pas apporter une contribution un peu intéressée à l'étude de sa psychologie. Il ne dissimule pas son dépit d'avoir vu les services rendus par son président du Conseil éclipser les siens propres, et surtout d'avoir été étroitement confiné par ce dernier dans les strictes limites de ses attributions constitutionnelles. Mais il ajoute avoir fait ce sacrifice d'amour-propre à son patriotisme, « la légende de M. Clemenceau étant une force nationale », qu'il ne fallait pas laisser perdre; il s'est appliqué seulement à « atténuer » si possible ses défauts comme à « prévenir ses imprudences ». Ces défauts, quels étaient-ils ? « Romantisme et nervosité », « entêtement sénile », « impulsivité », « légèreté » et « ignorance », telles sont, pour les désigner, les expressions qu'au fil de la lecture on trouve le plus souvent sous la plume de M. Poincaré ou dans la bouche de ses interlocuteurs. A y regarder de plus près, il les ramène à deux principaux : d'une part, « c'est le travers de Clemenceau de voir d'abord en tout des question de personnes », sur lesquelles il se bute : ce qui l'entraîne trop souvent à approuver ou à rejeter une proposition selon ses sympathies ou ses preventions à l'égard de celui qui la lui a proposée. D'autre part, et le plus souvent précisément par l'effet des influences personnelles qu'il subit, « il se contredit perpétuellement. Il veut toujours fortement, mais il veut des choses successives et opposées ».

Cette versatilité et cet esprit de personnalité expliquent en grande partie les différends qui l'ont souvent séparé du Président. Si la plupart ne dépassent pas la portée d'une certaine incompatibilité d'humeur, il en est un au moins qui s'élève à la hauteur d'un grave problème politique, bien souvent étudié, mais encore insuffisamment résolu. M. Poincaré ne cache pas sa conviction que la conclusion de l'armistice a été prématurée, et qu'en permettant aux troupes allemandes d'échapper à une inévitable capitulation, elle a eu pour résultat de « saboter la victoire ». Lorsqu'il en a été pour la première fois question, il avait cru de son devoir d'adresser à ce sujet un discret avertissement au président du Conseil. Ayant reçu en réponse une rebuffade, accompagnée d'une offre de démission (18 octobre) qui l'empêcha de se mêler plus longtemps de cette affaire, il en reste réduit, sur les raisons qui lui firent prendre une aussi fâcheuse tournure, au même jeu de conjectures que le gros public. Celles auxquelles il s'arrête sont résumées ainsi dans la dernière phrase de son livre : « Ni Clemenceau, ni Foch n'ont été de mon opinion, le premier parce qu'il avait hâte de présider aux élections, le second

parce qu'il voulait, dans un sentiment d'ailleurs très noble, mettre fin à toutes ces batailles meurtrières. » Pour l'un comme pour l'autre, ne peut-on trouver une explication moins étroite et par suite plus naturelle dans un de ces accès de dépression morale qui suivent et qu'amène forcément, dans les natures les mieux trempées, la prolongation au delà des forces humaines d'une période de tension excessive de la volonté ?

Albert PINGAUD.

Spione und Verräter, par SEELIGER. Un vol. in-12. Berlin, Verlag fur Kulturpolitik, 1930.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, les ouvrages relatifs à l'espionnage pendant la Grande Guerre — ou pour employer un terme plus générique aux dessous de la Grande Guerre — se sont à ce point multipliés que l'on pourrait en former maintenant presque une bibliothèque. Un grand nombre sont venus de l'étranger, surtout d'Angleterre ou d'Allemagne, où ce genre de littérature semble avoir rencontré la faveur particulière du public. Parmi ceux qui mériteraient mieux que beaucoup d'autres les honneurs d'une traduction, il convient de signaler, en raison de sa variété et parfois de son intensité d'intérêt, le petit volume qu'un ancien officier autrichien, le colonel Seeliger, a publié il y a trois ans déjà sous ce titre : « Espions et traîtres ». Il l'a composé en réunissant simplement une série de lettres ou d'interviews demandées « à ceux qui pendant la Grande Guerre s'étaient occupés, en service commandé ou d'une façon privée, de stratégie secrète ». Le livre forme ainsi un recueil d'aventures d'espionnage, racontées par ceux qui en ont été les héros, et dont plusieurs apparaîtront au lecteur comme véritablement passionnantes. Sans doute les récits en présentent-ils l'inconvénient, commun à toutes les publications de ce genre, d'être par définition impossibles à contrôler et d'échapper aussi aux règles de la critique historique. C'est là une objection au devant de laquelle semble avoir voulu aller l'auteur lorsqu'il a déclaré, sans se faire trop d'illusions sur les défauts du genre : « Quatre vingt-dix pour cent des histoires d'espionnage sont du domaine de la fable et de la fantaisie. Mais les dix autres centièmes contiennent parfois des révélations d'une importance capitale. »

L'on serait presque tenté de souscrire à ce dernier jugement, à constater l'intérêt et la nouveauté des détails que nous apporte l'auteur, dans ses tout premiers chapitres, sur les préparatifs et les premières rencontres de la guerre en Pologne, notamment sur les véritables causes de la défaite des Russes à Tannenberg. Il nous donne également une version contraire à celle qui est communément adoptée de l'affaire du fameux colonel Mjassoyedov, dont l'exécution pour trahison fit tant de bruit en son temps. Plus loin l'histoire de l'échauffourée de Carzano sur le front italien présente l'intérêt mystérieux d'un noir mélodrame, et celle du cambriolage nocturne du consulat autrichien de Zürich semble détachée d'un roman policier. Il n'est d'ailleurs guère de chapitres dans tout cet ensemble où le lecteur ne puisse glaner quelque passage propre à exciter sa curiosité, sinon à retenir toujours son intérêt.

Albert PINGAUD.

Mustapha Kemal, par le capitaine ARMSTRONG, traduit de l'anglais par MM. Soulié et Vaney, in-8°, 294 pages. Payot 1933.

Parmi les conséquences de la guerre mondiale, l'une des plus surprenantes est assurément la résurrection de la Turquie qu'on avait crue un moment bien définitivement morte. Ou plutôt, pour être plus exact, c'est la disparition de l'ancien empire ottoman, fait de toutes les races et de toutes les langues, et son remplacement par une nation plus réduite en apparence et plus faible, mais plus homogène et plus unifiée. Le rétablissement inattendu de la Turquie, peu après qu'elle eût semblé à la veille de succomber sous les appétits conjugués des peuples européens, nous paraît dû à deux causes : d'abord les vertus militaires d'une race de rudes paysans, agriculteurs durs à la fatigue et d'une indomptable ténacité; ensuite à la science du commandement, dont se trouva doué à un haut degré l'un de ses chefs et qu'il eut l'occasion de développer au milieu de circonstances de plus en plus redoutables.

Quelle figure que celle de ce Mustapha Kemal, tel que nous le décrit le capitaine Armstrong !

Fils d'un Turc de condition modeste, qui émigra des montagnes d'Albanie à Salonique, il entre à l'école militaire de Monastir en 1903, puis au collège militaire de Constantinople, flirte avec le comité Union et Progrès, sans s'y engager à fond, prend part aux deux guerres balkaniques de 1912-1913, est nommé attaché militaire à Sofia et reçoit un commandement aux Dardanelles, où sa vigoureuse attitude emporte la décision en faveur des Turcs. Puis il est pourvu d'autres commandements à l'armée du Caucase, à l'armée de Syrie, paye de sa personne en maintes circonstances et, après l'armistice, est nommé, à Samsun, inspecteur général de la zone de l'armée du Nord.

A la vue des malheurs de son pays, envahi de toutes parts, son patriotisme se révolte et l'ambition politique se réveille en lui. L'empire ottoman est mort, c'est entendu, mais il reste la nation turque, établie en Asie Mineure depuis six siècles et dont la condition de vie est de rester exclusivement turque. Il faut en chasser les éléments non turcs contre lesquels les vrais Turcs sont incapables de se défendre et qui sont pour ce peuple une cause perpétuelle de dissolution. On emploiera au besoin à cet effet les procédés traditionnels des vieux souverains orientaux, le massacre, la déportation en masse. N'a-t-on pas d'ailleurs massacré récemment toute une nation, le peuple arménien, bel ouvrage commencé par Abdul Hamid lui-même ?

Mustapha Kemal, en résidence à Angora, tient tête, avec des troupes vaincues et désorganisées qu'il remet peu à peu en ordre, à l'invasion des Grecs débarqués à Smyrne. Il ordonne la retraite à l'est de la Sakkaria (juillet 1921), y met en fuite l'ennemi et s'empare de Smyrne. Les événements se précipitent. L'année suivante il fait abolir le sultanat. Mehmed VI devient calife, mais ce ne'st pas pour longtemps. En octobre 1923, la république turque est proclamée et Mustapha Kemal en est nommé président. Le califat est aboli, la Turquie est sécularisée, le chapeau remplace le fez, le voile des femmes a disparu et elles ont obtenu l'égalité avec les hommes, les codes civils

allemand, italien et suisse sont introduits en Turquie en 1926, puis l'alphabet latin en 1928. Entre temps des révoltes de Kurdes sont étouffées dans le sang et la terreur, les adversaires politiques sont exilés ou pendus, le parlementarisme est supprimé en fait et, à partir de 1931, Mustafa Kemal règne sans contrôle en véritable souverain, plus absolu que ne le furent ses prédécesseurs les sultans.

Qu'était donc par elle-même cette puissante personnalité ? Le capitaine Armstrong, qui a puisé ses renseignements à bonne source dans l'intimité de Mustafa Kemal, ne le flatte pas. Buveur et joueur, débauché, livré à tous les vices de l'Orient, même les plus crapuleux, brutal et sanguinaire, sans moralité, ce qui ne lui cause d'ailleurs aucun tort dans l'opinion politique turque, d'après le témoignage de première main de notre auteur, le maître de la Turquie semble par certains côtés un revenant de l'époque du moyen-âge, où les chefs semi-barbares, un Gengiskhan, un Tamerlan, conduisaient à l'assaut de la civilisation des bandes de Tartares et de Mongols. D'autre part ce barbare moderne, par une étonnante contradiction, jette au loin toutes les vieilles traditions, sociales et religieuses, qui jusqu'à son temps avaient paru constituer l'armature du peuple turc. Oriental, certes Mustafa Kemal l'est resté par ses procédés expéditifs de gouvernement, mais il est moderne par son application à copier maint système européen dans le domaine de la législation et de l'instruction publique.

Que deviendra la Turquie quand aura disparu celui qui lui a rendu sa conscience nationale et qui a secoué la torpeur dans laquelle on la croyait à jamais enlisée ? Trouvera-t-elle un cerveau et une main capables de succéder à un homme d'une pareille intelligence et d'une telle audace ? Ou bien une lame de fond, surgie des profondeurs, de l'âme traditionnelle et religieuse de ce peuple, viendra-t-elle anéantir l'œuvre peut-être superficielle du dictateur ?

L. DE CONTENSON.

Mon ambassade en Russie Soviétique (1917-1919), par J. NOULENS. Deux vol. in-12 de 260 et 300 pages. Paris, Plon, 1933.

L'ambassadeur que le Gouvernement de la République Française envoya à Pétrograd « aux heures les plus tragiques de la guerre » pour le représenter auprès du gouvernement issu de la Révolution qui, en mars 1917, avait renversé l'empereur Nicolas II, n'était pas un diplomate de carrière. Il avait une grande expérience de la vie politique puisque, député du Gers depuis 1902, il était devenu ministre de la Guerre en 1913 dans le Cabinet présidé par M. Doumergue et avait rendu alors de grands services pour l'organisation de la défense nationale. Son esprit droit, son jugement sûr, en faisaient le témoin le plus précieux des terribles événements auxquels il allait assister en spectateur, hélas ! impuissant. Il nous les conte d'une plume habile qui excelle à peindre et à juger les personnages : son portrait de l'ambassadeur de France à Londres, M. Paul Cambon, qu'il vit sur sa route en se rendant à son poste, est un chef-d'œuvre d'exactitude. Dans une

préface étendue et de grand intérêt, M. Noulens formule pour nous les conclusions de ce qu'il a vu et fait ressortir les enseignements à tirer des événements qui ont plongé la Russie dans l'abîme de misères et de souffrances d'où elle n'a pu encore se dégager.

Quelle leçon en effet pour les libéraux animés des meilleures intentions, qui répugnent à user de la force et se fient en la bonté de la nature humaine, que le spectacle offert par la faiblesse des hommes qui entouraient Kerenski dans l'été de 1917 ! Un peu d'énergie eût suffi à mettre hors d'état de nuire le parti extrême des bolcheviks après l'échec de sa première tentative pour s'emparer du pouvoir. On reste confondu de voir comment Lénine, réfugié sur le petit navire « Aurora » avec une poignée seulement de fidèles, eut toute liberté pour poursuivre et développer sa propagande néfaste dans la capitale et dans l'armée, alors que quelques obus bien dirigés auraient suffi à mettre à néant la puissance de destruction qui allait se déchaîner sur la Russie. Quand le coup d'état si facilement accompli le 7 novembre 1917 eut mis le pouvoir aux mains de Lénine, M. Noulens nous fait assister aux efforts que firent les diplomates alliés pour obtenir que le Gouvernement nouveau éxécutât quelques-unes au moins des obligations contractées par l'ancien. Il nous donne occasion d'admirer leur sang-froid et leur constance, qui faillit pour l'un d'entre eux, M. Diamandy, avoir les conséquences les plus tragiques. Mais rien ne put arrêter l'effondrement de la Russie. Il fut complet quand Trotski eut signé avec les Allemands le honteux traité de Brest-Litovsk. Le premier volume se termine pourtant sur une note moins triste, car nous voyons se manifester la volonté d'indépendance des races étrangères vivant dans les frontières de l'ancienne Russie : Polonais, Finlandais, Esthoniens et Lettons refusent de subir la tyrannie de ses nouveaux maîtres et préludent à l'organisation de leur vie nationale.

Dans le tome second de son ouvrage, M. Noulens nous raconte ce que fut son départ de Pétrograd et sa vie aventureuse dans le nord de la Russie. L'article publié dans notre numéro d'Octobre-Novembre 1933 par M. Clément Simon, qui fit alors un court séjour à l'ambassade de France en Russie, en a déjà donné un aperçu aux lecteurs de la « Revue d'Histoire Diplomatique ».

C'est une épopée tragi-comique, presqu'un roman d'aventures que l'histoire du corps diplomatique qui, le 28 février 1918, devant la menace de l'attaque allemande, quitta Pétersbourg se dirigeant vers le nord dans un train qui pour six semaines allait devenir sa demeure. Arrêté en Finlande par la guerre civile, refoulé sur Pétersbourg, le train international conduit enfin l'ambassadeur de France, ses collègues et leur personnel à Vologda, d'où la paix de Brest-Litovsk et l'attitude des bolchevistes, qui ont abandonné la cause des alliés, les obligent à repartir pour les régions les plus septentrionales de la Russie, pour Archangelsk d'abord, puis pour Kandalachka, à l'ouest de la mer Blanche.

Les ambassadeurs reviennent à Archangelsk, moins en diplomates qu'en chefs d'expédition militaire, quand le débarquement de quelques forces alliées dans ce port fait espérer un moment que la domination bolchevique va succomber devant l'attaque venue du nord et celle que mènent en Sibérie les héroïques troupes tchéco-slovaques.

M. Noulens espérait voir renforcer celles-ci par l'intervention japonaise. L'entreprise échoue par la faiblesse et l'irrésolution des alliés, mais le brillant récit de cette aventure de guerre nous donne occasion d'admirer l'énergie et la vaillante sérénité de l'ambassadeur et de ses collègues au milieu des difficultés d'une existence rude et difficile et des périls qui les entourent. L'ancien représentant de la France à Pétersbourg se montre dans cet ouvrage le digne écrivain d'une des pages les plus curieuses de l'histoire diplomatique.

H. DE MANNEVILLE.

Ma mission à Vienne (1919-1920), par H. ALLIZÉ. Un vol. in-8° de 220 pages. Paris, 1933. Librairie Plon.

Au mois de mars 1919, tandis que les alliés vainqueurs étudiaient laborieusement les conditions de paix à imposer à l'Allemagne, les Allemands préparaient, à défaut de celles que le sort des armes leur avait refusées, une autre conquête. Les socialistes maîtres de Berlin s'entendaient avec les représentants du même parti qui gouvernaient alors à Vienne pour incorporer l'Autriche au « Reich ». Leur succès semblait certain et l'opération était presqu' achevée quand le gouvernement Français s'émut et décida, pour tenter de parer au danger, l'envoi dans l'ancienne capitale, des Habsbourg, d'une « mission d'information et d'action politique. La direction en fut confiée à M. H. Allizé, alors ministre de la République à La Haye.

On ne pouvait faire un meilleur choix. Aimable, bienveillant, d'une intelligence fine et active, d'un jugement très sûr, d'une loyauté parfaite, ayant acquis au cours d'une longue carrière une connaissance approfondie de l'Europe, très au courant des affaires d'Allemagne puisqu'il avait vécu à Berlin et qu'avant la guerre il avait représenté durant cinq années la France en Bavière, le diplomate qui venait, à une heure si critique, défendre à Vienne les intérêts français sut dès l'abord gagner la confiance des Autrichiens en leur montrant qu'il comprenait leur situation presque désespérée. Comme le dit M. Hanotaux dans la préface qu'il a écrite pour les souvenirs de M. Allizé, « ce bon serviteur de la France savait faire aimer partout la France ». Il faut ajouter qu'en intervenant avec énergie et parfois avec obstination à la conférence de la paix en faveur de l'Autriche, le chef de la mission française à Vienne, sut aussi obtenir, et ce ne fut par la partie la plus facile de sa tâche, que l'on donnaât à l'Etat autrichien, après avoir décidé de le conserver, les moyens de vivre.

C'est un bonheur pour l'histoire que la modestie ordinaire de l'auteur ne l'ait pas empêché de raconter, pour une fois, ce qu'il avait fait et de montrer comment, par une action discrète, mais constante et habile, il réussit à rendre courage à ceux des Autrichiens qui redoutaient de voir leur pays absorbé par l'Allemagne prussianisée et à donner à la petite république, sur laquelle pesait lourdement le souvenir du grand empire effondré, la possibilité et la volonté de se refaire une existence nouvelle. Un correspondant français de M. Allizé lui a écrit justement : « Si l'Autriche vit, elle vous le devra et ce sera pour notre intérêt national. » Que le rôle de Vienne dans la nouvelle Europe dût être encore très important, M. Allizé en était convaincu. Les obser-

vations qu'il présente sur ce que devrait être la politique Danubienne de l'Autriche, sur les rapports entre Vienne et Prague, deux capitales rivales mais qui cependant au point de vue économique sont nécessaires l'une à l'autre, méritent d'être lues et méditées.

Dans un dernier chapitre de ses notes il cherche à éclaircir le mystère des lettres écrites en 1917 par l'empereur Charles au prince Sixte de Bourbon, qui provoquèrent la démission du comte Czernin, alors ministre des Affaires Etrangères du dernier empereur d'Autriche.

On a imprimé à la fin du volume le texte d'une intéressante communication faite en 1930 par M. Allizé à l'Académie Diplomatique Internationale sur l'Indépendance de l'Autriche dans le cadre des traités de Versailles et de St-Germain.

H. de Manneville.

L'évolution du polonisme en Prusse Orientale, par Henri de Montfort. Paris, 1933. Gebethner et Wolff. in-8°, 152 p.

M. Henri de Montfort est parmi nous l'un des hommes qui connaissent le mieux les questions baltiques et plus généralement celles qui concernent l'Est européen. A ses publications précédentes, si remarquées dans ce domaine, il en ajoute une nouvelle qui ne sera pas moins utile. Son livre étudie d'abord les relations entre la Prusse proprement dite et la Pologne, sa puissante voisine, depuis le temps de l'Ordre Teutonique. Rien n'est plus instructif que l'histoire qu'il trace de ces relations. En restituant, dit-il, à la Pologne une partie de son ancienne province de Poméranie qu'on appelle de façon si peu topique le « couloir », depuis la traité de Versailles, on a séparé la Prusse Orientale du reste du Reich, comme elle l'était d'ailleurs à l'origine. L'objet du travail de notre savant compatriote a été de rechercher si vraiment l'expansion du Polonisme menace, comme l'affirment les Allemands, la Prusse orientale. Il ne faut pas, selon lui, prendre au sérieux cette prétendue menace imaginée de toutes pièces pour faire illusion à l'Europe et justifier des mesures arbitraires dans le présent ou dans l'avenir. « L'opinion européenne une fois informée et éclairée sur les faits, devra veiller à ce que la question de la Prusse orientale ne devienne pas « une machine à torpiller la paix internationale ».

Ernest Seillière.

Les plébiscites depuis la Guerre Mondiale, par Sarah Wambaugh, 2 vol. grand in-8° de 604 pages et 614 pages en langue anglaise, avec gravures et cartes. Publication de la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Washington, 1933.

Sous les auspices de la fondation Carnegie, M[me] Sarah Wambaugh a consacré à l'étude des plébiscites qui ont eu lieu depuis la grande guerre, un travail vraiment monumental et qui ne pourrait être plus consciencieux. Professeur à l'Académie de Droit International de La Haye, anciennement attachée au Secrétariat de la Ligue des

Nations, l'auteur a le mérite spécial d'être un expert en matière de plébiscite : le gouvernement Péruvien l'avait prise comme conseiller technique lorsqu'il prépara avec le Chili, pour régler l'attribution des provinces de Tacna et d'Arica, une consultation populaire, qui d'ailleurs ne fut jamais réalisée. Après un historique sommaire des divers plébiscites faits ou projetés depuis la guerre, Mme Wambaugh consacre à chacun une monographie très détaillée, accompagnée de cartes et de gravures aussi pittoresques qu'intéressantes : elle y a reproduit surtout les affiches par lesquelles chacune des parties intéressées s'efforçait d'influencer les électeurs. De très nombreux documents officiels publiés dans le second volume constituent les pièces justificatives de ces études, dans lesquelles l'auteur n'a rien négligé à la fois pour donner un historique aussi précis que possible de chaque plébiscite et pour apprécier les faits avec la plus absolue impartialité.

Nous avons ainsi, un exposé extrêmement clair, précis et complet de tout ce qui concerne la préparation et l'exécution des votations populaires qui ont eu lieu au Slesvig, à Marienwerder, à Allenstein, à Klagenfurt, à Odenburg ou Sopron, et enfin en Haute-Silésie, et l'historique des événements qui ont empêché la réalisation des plébicistes projetés pour les territoires de Teschen, Spisz et Orawa dans l'ancienne Autriche et pour ceux de Tacna et d'Arica dans l'Amérique du Sud. Dans un chapitre spécial et l'un des plus intéressants Mme Sarah Wambaugh étudie et apprécie les préparatifs du plébiscite qui doit décider en 1935 du sort du territoire de la Sarre. Des monographies sont enfin consacrées à des votes populaires qui, sans avoir les caractères déterminés d'un plébiscite, ont été effectués ou projetés pour le Dodecanèse, pour le Vorarlberg, pour les îles Aland, pour Eupen et Malmédy, pour Mossoul, pour Vilna, ainsi que pour le Tyrol et Salzburg.

Comparant entre eux les divers plébiscites et appréciant leurs résultats, l'auteur conclut qu'en somme ceux-ci ont été heureux. Les consultations populaires ont servi la cause de la paix. L'approbation de l'attribution d'un territoire à telle ou telle puissance par un vote des habitants à fourni à la prise de possession un titre assez solide pour que sa valeur ait été rarement contestée. Les votes émis, paraissent en général avoir répondu à l'opinion réelle du pays : on en trouve la preuve notamment dans ce fait que, pour les anciennes régions allemandes où un plébicite a eu lieu, les votes émis sous un régime politique établi par les vainqueurs ont en général donné un résultat favorable aux vaincus.

Cependant Mme Wambaugh, estime qu'il y a lieu de perfectionner à beaucoup d'égards, la manière dont on a jusqu'ici organisé les plébiscites. On devra utiliser à cet effet, l'expérience de ceux dont elle a écrit l'histoire. Elle cherche à établir de façon précise et fort détaillée les règles qui devront être suivies. Celles qu'elle formule paraissent en général excellentes; on peut se demander toutefois si l'application en sera toujours réalisable. Elles constitueront surtout un idéal dont on devra s'efforcer de s'approcher le plus possible. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui auront dans l'avenir à s'occuper de plébiscites, ne pourront manquer d'étudier l'ouvrage de Mme Wambaugh : dans l'exposé des faits et dans les réflexions, mûrement étudiées, qu'ils suggèrent à l'auteur ils trouveront les plus utiles enseignements.

H. de Manneville.

Menaces sur le Monde, N° spécial du *Crapouillot,* février 1934.

Il existe actuellement à la surface du globe, et autant en dehors de l'Europe qu'au dedans, un certain nombre de questions qui renferment des éventualités redoutables et semblent assez intimement liées au maintien de la paix générale pour donner lieu aux plus graves préoccupations. Les plus inquiétantes avaient fait jusqu'ici l'objet d'études isolées, mais sans être présentées dans un tableau d'ensemble. C'est cette œuvre de synthèse que la rédaction du « Crapouillot » a eu l'heureuse idée de vouloir accomplir, en demandant à des spécialistes réputés pour chacune d'elles des monographies dont la réunion en un numéro spécial apparaîtra comme un précieux instrument de travail. Celles qui composent le recueil ainsi formé ont été consacrées par Mme Andrée Viollis aux tendances conquérantes de l'impérialisme japonais; par M. Louis Roubaud aux courants d'émancipation qui traversent en ce moment les colonies européennes; par M. Pierre Dominique aux progrès des idées communistes en Asie; par M. Zischka aux compétitions provoquées par les tentatives d'accaparement du pétrole; par M. Paul Achard à la menace hitlérienne. la plus voisine et la plus immédiate de toutes pour les Français. Il convient enfin de mettre à part et hors de pair, parmi ces différentes études, la plus courte assurément, mais peut-être la plus instructive : celle dans laquelle M. Georges Roux a dressé le plus impitoyable et le plus pertinent des réquisitoires contre l'imprévoyance des « hommes d'Etat » auxquels échut la tâche et incomba la responsabilité de procéder à la réorganisation territoriale de l'Europe centrale après la Grande Guerre.

Albert Pingaud.

Chantiers Américains, par André Maurois, 1 vol. Chez Gallimard.

M. André Maurois nous arrive, après un long voyage aux Etats-Unis, rapportant un petit livre de très fine observation et de très grand reportage. Il décrit, il ne juge pas, il raconte le passé sans prédire l'avenir. Ce passé, il affirme qu'il est plein de ruines partout triomphantes et sa peinture si colorée, si nette nous reproduit la situation lamentable de ce pays pour qui tout était motif de grand orgueil et de grand mépris. L'orgueil était celui de l'argent, le mépris celui des nations du Vieux-Monde trop modestes, trop attachées à la civilisation de l'esprit et aux traditions. Ce grand peuple avait joué toute sa mise sur le tableau de la richesse. Or le résultat de sa politique peut se résumer ainsi : 14 millions de chômeurs dont beaucoup avaient une famille, c'était donc de 20 millions à 30 millions d'hommes et de femmes contraints à vivre de secours privés ou publics. Parce que les grands banquiers avaient follement prêté des milliards à l'Amérique du Sud et à l'Allemagne et parce que leurs crédits étaient « gelés », le fléchissement général s'était produit dans le système bancaire. Dans cette mégalomanie générale, le machinisme et la standardisation de la publicité, la concentration des capitaux et de la spéculation s'étaient épa-

nouis dans des proportions folles. On ne cherchait plus que des occasions d'encourager les clients par le crédit distribué à tort et à travers, d'accélérer les ventes en avançant aux acheteurs contre de gros intérêts leurs moyens de paiement. Chacun voulait acheter bien au delà de ses possibilités. Des vendeurs « à haute pression » contraignaient des hommes rassasiés à désirer sans désirs, sans besoins. A cette société ivre de bien-être, épanouie dans l'ardeur et la joie de vivre, brutalement et d'un seul coup on imposait soudain par décret une insupportable contrainte. La crise économique sans précédents aggravait le désordre des esprits et des volontés.

Toutes les précisions apportées par M. Maurois, en toute indépendance et objectivité, sont particulièrement instructives surtout à cette heure où un même drame se joue dans le monde entier.

Comment triompher de la crise, quels secours apporter aux banques en faillite, aux fermiers ruinés et en révolte, comment soutenir tous les maîtres piliers d'une structure sociale s'écroulant les uns après les autres avec une terrifiante rapidité ?

Washington souhaitait imprimer un choc aux salaires, aux matières premières et espérait que les prix ne monteraient que plus tard. Mais les industriels qui en période d'inflation ne vendent pas aux prix-or se ruinent. Il fallait donc autoriser des prix élevés. Mais les prix plus élevés risquaient d'arrêter la reprise. Ainsi apparaissaient des difficultés presque insurmontables. D'où hésitations, contradictions dans cette économie dirigée qui se traduisait par des actes brutaux comme l'embargo sur l'or, la dévaluation du dollar, les secours aux fermiers. L'Etat prenait à son compte une partie des hypothèques qui grevaient leurs propriétés terriennes et réglementait, contingentait la production agricole.

Quels ont été les résultats de cette politique tendant à augmenter la puissance d'achat des consommateurs, accroître leur volonté d'achat et par là remettre les chômeurs au travail ? C'est en vain que le lecteur cherchera sur tous ces points réponse aux questions ou des pronostics sur les résultats à escompter de l'avenir. M. Maurois affirme cependant que dans le domaine agricole, les réformes auront pour but « de reconstituer la petite ferme non industrielle telle qu'on la trouve dans toutes nos provinces Françaises ». Bien étrange retour des choses que l'on constatera aussi dans cette double évolution rapprochant aux Etats-Unis des esprits qui jadis s'étaient violemment opposés; les industriels conservateurs qui toujours avaient redouté l'intervention de l'Etat ont été placés par la crise dans une situation si désespérée qu'ils ont imploré, après l'avoir maudite, l'action du pouvoir central. Celui-ci a été renforcé et a assuré dans les rapports de l'exécutif et du législatif une très nouvelle et très opportune élasticité. Fini l'individualisme forcené qui avait fait d'abord le succès, puis la ruine du pays.

Sortant dans les dernières pages de son rôle d'enquêteur et de narrateur, M. Maurois affirme toute son admiration pour les hommes d'Etat « de la nouvelle équipe » qu'il a rencontrés là-bas, surtout pour Roosevelt « qui a rendu à une démocratie, au moment où elle dégénérait en démagogie, le goût de l'autorité. Il a imposé à l'autorité, en un moment où elle aurait pu dégénérer en tyrannie, le respect de la liberté. »

Mais que deviendront, dans l'application, toutes ces idées qui ne sont que des moyens d'action, et l'observateur impartial ne sera-t-il point de plus en plus tenté d'affirmer ce doute : une maîtrise inouïe des biens de la terre conduit-elle en fin de compte à une civilisation plus haute ?

H. DE MONTARDY.

Souvenirs de Charles Benoist. Tomes II et III. Paris, librairie Plon.

M. Charles Benoist nous fait la déclaration suivante : « Ce que j'ai cherché partout et toujours, c'est l'homme, ce pour quoi j'ai tant voyagé, c'est pour connaître le complexe des faits, des lois et des coutumes que le poète latin a appelé « les mœurs du genre humain ». Reconnaissons que ce but a été largement atteint au cours des deux derniers volumes des « Souvenirs» et que le lecteur, si vivement intéressé par le premier, retrouvera dans ces pages nouvelles les mêmes qualités d'observateur et d'écrivain.

Dès les premiers jours de 1894 l'auteur reprenait les chemins de l'étranger, où nous le suivons de 1894 à 1898; il ne se préoccupait plus seulement comme précédemment de parfaire son instruction générale, mais ses voyages avaient un objet très précis; il voulait étudier trois ou quatre points autour desquels devaient se concentrer ses travaux et même l'orientation de sa vie politique. Pressentant ce qu'il n'allait point tarder à appeler « la crise de l'état moderne », il se rendait en Belgique où se livraient de nouveaux combats pour la réforme électorale, en Hollande où on s'orientait vers le suffrage universel, en Espagne où une expérience de vingt années de monarchie permettait d'étudier les résultats obtenus pour l'amélioration sociale et politique du pays, enfin en Suisse, où passant de canton en canton l'infatigable voyageur pouvait observer le fonctionnement de la démocratie, à tous les degrés. Quelle source de renseignements pour un observateur si doué, si pénétrant ! Avec cela un choix d'anecdotes dont le parfum quelque peu vieilli nous enchante et dont l'enseignement de haute tenue instruira ceux qui écriront plus tard l'histoire de notre temps.

M. Charles Benoist traite des questions tout à fait actuelles, quand il nous décrit l'Autriche de 1897, annonçant la dissolution prochaine de l'empire des Habsbourg. A Vienne et à Buda-Pest il perçoit des craquements sinistres. Ses notes sont pleines de traits pittoresques et révélateurs. Retenons cette observation, qui prend de nos jours pour toute l'Europe centrale une grave signification, que le mouvement anti-sémitique d'abord inconscient, instinctif, issu d'un réflexe de révolte, de défense, de préservation personnelle est devenu une poussée politiquement organisée sans cesser de demeurer sur le terrain social et économique. Les Juifs restent toujours étrangers à la politique intérieure des pays; l'anti-sémitisme se rattache à la lutte des races.

Le 3e Volume nous conduit en pleine vie parlementaire de 1902 à 1919, puis il nous initie à la vie diplomatique de 1919 à 1924. Le témoin, l'enquêteur, devient acteur et nous fait pénétrer dans l'inti-

mité, des êtres et des choses qui l'entourent. Au Parlement, le groupe de la réforme parlementaire se crée, et pendant 10 ans le vaillant député de Paris promènera dans la France entière son infatigable apostolat pour la représentation proportionnelle. Il nous fait voir de façon éclatante que le rouage central du régime politique est faussé et que le problème s'impose, dominant, de concilier la liberté à laquelle le pays tient de toutes ses fibres avec l'autorité dont il éprouve un besoin angoissant.

L'auteur nous montre qu'en Europe il y a eu, comme gouvernement : la mode du « prince » à l'Italienne, — et ses études sur Machiavel sont devenues définitives, — puis la mode du monarque absolu, celle « du despotisme éclairé », la mode révolutionnaire, la mode des nationalités, enfin la mode parlementaire. A la vérité au milieu de toutes ses critiques, de ses démolitions il nous laisse sentir ses prédilections pour les subtilités, les finesses, la persévérance des « grands Italiens ». Il avouera que la méthode ainsi apprise et appliquée l'a dirigé dans l'ensemble de ses enquêtes et de ses conclusions. Mais hélas ! cette doctrine ne conduit pas à l'action et voici la phrase pleine de désespérance qui termine un des volumes : « J'emporterai avec moi la tristesse que, parlementairement, cette préparation si laborieuse, si pleine de foi, si enthousiaste, ne m'a servi de rien et diplomatiquement ne m'a été comptée pour rien. »

Malgré cette désespérance, M. Ch. Benoist a su nous donner un tableau très complet des graves défaillances de notre politique extérieure, il nous en précise le mal, cherche les causes, en tire les conséquences. Au cours des chapitres qu'il intitule : « Dans les remous de la tempête Marocaine », « Aux approches de la guerre », « La guerre et la paix », nous lisons des pages vraiment maîtresses. Dans une sorte d'appendice, l'auteur raconte le séjour qu'il fit à La Haye pendant cinq années, comme ministre plénipotentiaire. De cet observatoire si intéressant, où avaient été constituées les grandes organisations issues du pacte de 1919 : la Cour permanente de justice et l'Académie de droit international, il nous donne à propos de la fuite du Kronprinz et des projets d'extradition de Guillaume II de curieuses révélations.

Le lecteur qui regrettera « le grand silence », auquel M. Charles Benoist se condamnera, nous dit-il, désormais, méditera les enseignements qui ressortent des expériences parlementaires, diplomatiques et politiques que l'auteur des « Souvenirs » nous conte avec force et avec une bien émouvante franchise. Il en retiendra surtout, qu'un régime qui ne sait pas se réformer à temps est exposé à une chute parfois si prompte que ses partisans et jusqu'à ses adversaires en demeurent confondus. Peut-on constater sans troubles pour la bonne gestion des affaires françaises que de 1871 à 1914 la moyenne de durée des ministères a été de huit mois et cinq jours et que depuis la guerre elle n'est plus que de cinq mois et vingt-cinq jours ? En 33 ans, 1594 ministres se sont succédé à la tête de nos divers départements ministériels ! Quels commentaires ajouter à de pareils chiffres ?

Henry de Montardy.

Aventures d'un agent secret français, 1914-1918, par LACAZE, un vol. in-8°, Payot, 1934.

G. 2. « L'Intelligence Service » américain pendant la guerre, par Thomas JOHNSON, un vol. in-8°, Payot, 1933.

L'espionnage et le contre-espionnage pendant la Guerre mondiale. T. I. Un vol. in-8°, Payo,t 1934.

Au cours des derniers mois, les ouvrages que l'on pourrait ranger sous la rubrique commune de « littérature d'espionnage » se sont multipliés au point de remplir presque une bibliothèque. La plupart sont des traductions, et ils sont loin de présenter tous la même valeur. Parmi les derniers parus dans la collection Payot, il en est trois qui méritent d'être particulièrement signalés, soit à la curiosité des lecteurs, soit même à l'attention des historiens.

Comme l'indique le titre, le premier se présente sous la forme de souvenirs personnels. C'est l'œuvre d'un Alsacien, propriétaire d'un domaine rural dans le Haut-Rhin et qui, quelques jours après la déclaration de guerre, profita du voisinage de la frontière pour obéir à l'impulsion de son patriotisme et venir s'engager dans l'armée française. Son âge (38 ans) et sa connaissance de la langue allemande le firent affecter au Service des renseignements où il lui fut donné d'accomplir la plus utile besogne : d'abord à Mirecourt, où il fit son apprentissage à l'Etat-major d'une armée, puis, en novembre 1914, dans une petite localité voisine du territoire suisse et de celle où était établi le Dr Bucher; plus tard enfin, après mai 1916, à Lausanne, où s'étendit le cercle de ses opérations et d'où il envoya en Allemagne des émissaires dont il s'appliquait ensuite à coordonner les rapports. Leurs aventures variées présentent parfois un passionnant intérêt, moindre pourtant aux yeux de beaucoup de lecteurs, que celui qui s'attache au côté psychologique de l'ouvrage. L'on y trouvera de curieux sujets de réflexion, soit dans les portraits que trace l'auteur de certaines personnalités, telles que celle du mystérieux Dr Bucher (p. 66), soit dans ses remarques sur l'état d'esprit des Alsaciens de sa génération élevés dans le culte de la France idéale et lointaine, et parfois un peu déroutés par leur premier contact avec la France réelle.

Ce n'est plus seulement le rôle d'un homme, mais l'activité d'un puissant organisme que fait revivre M. Johnson dans un ouvrage consacré à l'histoire de l'**Intelligence Service** américain pendant la Grande Guerre. Fondé bien après ceux des autres armées, ce Service Secret s'est appliqué et a réussi à regagner leur avance par l'intensité de ses efforts; il y a été aidé par la disposition d'inépuisables moyens financiers qui lui ont permis non seulement de centupler ses effectifs (3 officiers en avril 1917, et 287 au moment de l'armistice), mais encore d'acheter partout à prix d'or des secrets et des agents, et même d'entretenir dans l'armée américaine toute une légion de veilleurs silencieux (l'on en compta jusqu'à 60.000), ou, pour les appeler par leur nom, d'espions intérieurs chargés de veiller au moral des différents corps de troupes et d'en signaler aux autorités les mauvaises têtes; c'est là une institution dont on chercherait

vainement l'équivalent dans les autres armées alliées. La relation de M. Johnson ne présente pas seulement l'avantage de faire connaître aux lecteurs, sous une forme à laquelle l'on pourrait seulement reprocher d'être parfois romancée à l'excès, les prouesses accomplies par ses compatriotes pour découvrir les desseins de l'ennemi ou démasquer ses agents; elle nous apporte aussi sur l'activité des Services alliés français ou anglais avec lesquels le Service américain est forcément resté en liaison, des détails, dont beaucoup apparaîtront comme de véritables révélations.

Après l'apparition de tant de récits d'aventures d'espionnage, il manquait encore aux amateurs de ce genre de littérature, un ouvrage d'ensemble, une encyclopédie générale où en fussent résumés les résultats. Une librairie allemande a tenté de combler cette lacune par la publication d'un énorme in-quarto dont la traduction française comprendra trois volumes. Le premier, qui vient de paraître, fait bien augurer de l'intérêt de la publication. Les vingt chapitres qui le forment, en ont été rédigés, dit l'avant-propos, « par des officiers supérieurs qui ont joué un rôle dans les services secrets allemands ou austro-hongrois durant la guerre mondiale. Ils donneront au lecteur une vue d'ensemble sur l'espionnage et le contre-espionnage tels que l'ont compris et pratiqué les Empires centraux, sur les méthodes qu'ils ont employées au front et à l'arrière, dans les camps de prisonniers, dans les pays neutres, et dans les pays ennemis, sur terre, sur mer et dans les airs. » Si toutes les parties de ce programme ne présentent pas le même intérêt, pour le lecteur français, il est certains chapitres où il trouvera presque à chaque page des passages qui s'imposent à son attention ou à sa curiosité; par exemple la révélation du profit tiré par les Services secrets allemands du dépouillement d'un périodique fantaisiste comme la « Vie parisienne » (p. 88); puis une série de lamentables histoires de trahison, présentées d'ailleurs comme exceptionnelles, et que les auteurs mettent à la charge : d'une jeune fille de l'aristocratie, engagée comme infirmière et désignée sous le nom de comtesse Denyse (pp. 75-76); d'un député connu, dont le nom a été d'ailleurs prononcé en son temps, et qui n'avait pu nier des relations coupables avec l'attaché militaire allemand à Berne (p. 92); enfin d'un officier français qui longtemps avant la guerre s'était laissé entraîner par d'écrasants besoins d'argent à vendre des documents au Service des renseignements de Metz et auquel la destinée aurait permis de racheter son infamie une fois la guerre venue, en défendant vaillamment une forteresse de la frontière de l'Est (p. 21). Son nom n'est d'ailleurs pas cité, et il est à peine besoin d'indiquer toutes les réserves que comporte l'accusation dont il est l'objet.

Albert Pingaud.

La politique économique des Soviets en Orient, par Violet Conolly, un vol. in-12 de 168 pages en langue anglaise, Londres, Oxford University Press, 1933.

Ce volume, publié sous les auspices de l'Institut d'études internationales à Genève, contient de curieux renseignements sur un sujet

extrêmement peu connu : les relations commerciales entre la République des Soviets et un certain nombre de pays asiatiques qui entourent leur territoire depuis la Mer Noire jusqu'à la frontière orientale de la Sibérie. Il faut savoir gré à l'auteur des recherches fort difficiles qu'elle a dû faire pour jeter quelque lumière sur ce qui se passe dans ces lointaines régions. Les pays dont elle s'occupe sont la Turquie, la Perse, d'Afghanistan, la Mongolie, le Sin Kiang et la république de Tana Tuva, située au nord de la Mongolie.

Avec un opportunisme qu'il est intéressant de noter, le gouvernement des Républiques Soviétiques a renoncé plus ou moins, pour ces divers pays, dans lesquels il ne trouve pas d'organisation capitaliste, à son principe du monopole d'état pour le commerce extérieur. Il laisse notamment les marchands turcs ou persans venir faire des affaires sur son territoire et il s'efforce de développer l'exportation des produits manufacturés provenant de Russie dans ces régions voisines sur lesquelles il s'efforce de développer son influence. Grâce à ces mesures il semble que les relations économiques entre les pays soviétiques et ces pays voisins, sans être encore très importantes, soient en assez sérieux progrès.

En Mongolie, dans le Sin Kiang et dans le pays de Tana Tuva. les Soviets nous apparaissent comme continuant purement et simplement l'ancienne politique impériale russe. Ils étendent peu à peu leur influence sur ces pays où les communications sont difficiles et où la civilisation est encore fort peu avancée. Grâce au chemin de fer qu'ils ont construit au sud du lac Balkach et dont les embranchements doivent pénétrer jusqu'au cœur de la Mongolie, grâce aussi aux routes qu'ils établissent et que parcourent des camions automobiles, ils ont réussi à attirer vers le Turkestan Russe et la Sibérie presque tout le commerce de ces régions du centre de l'Asie, dont une partie allait autrefois vers la Chine ou le Japon. Avec d'Afghanistan aussi les relations se sont développées : un accord a même été signé en 1927 pour l'organisation d'un service d'aviation.

H. M.

Le Gérant : H. Angles

Rodez, imp. P. Carrère (fondée en 1624)

La Sainte Alliance et le Directoire européen de 1815 à 1818

I.

La Sainte Alliance est une expression — détournée de son sens primitif — dans laquelle on englobe et on confond souvent des essais d'institutions et des principes différents et parfois opposés. La confusion s'explique et s'excuse sur ce que la Sainte Alliance d'Alexandre Ier, formulée dans le traité du 14/26 septembre 1815, et l'alliance — qui ne prétendait pas à la Sainteté — de Castlereagh et de Metternich, issue du congrès de Châtillon et du traité de Chaumont, formulée dans le traité de Paris du 20 novembre 1815, modifiée et étendue par le congrès d'Aix-la-Chapelle de 1818, ont chevauché côte à côte, s'entrecroisant et s'entremêlant dans l'apparence d'une identité de but et d'action et dans la réalité d'une sourde opposition jusqu'au jour où, à Troppau, Metternich, tirant ouvertement vers le directoire des cinq grandes Puissances, les principes d'ailleurs singulièrement déviés de la Sainte Alliance d'Alexandre, fit éclater l'opposition irréductible entre les vues de la Grande Bretagne et celles des cours du Nord. Il prépara ainsi d'ailleurs, la ruine et de la Sainte Alliance d'Alexandre et du directoire européen des cinq grandes Puissances.

La Sainte Alliance d'Alexandre, empreinte de quelques réminiscences lointaines des idées de 1804 (1), visait à assurer le maintien de la paix, par l'application des principes de la morale chrétienne au gouvernement des peuples; elle prétendait insti-

(1) En 1804, Alexandre Ier avait signé les instructions secrètes à M. de Novosilstow, préparées par le prince Adam Czartoryski et destinées, dans l'esprit de celui-ci, à réorganiser l'Europe sur des bases plus justes et plus favorables au maintien de la paix.

tuer l'harmonie entre les gouvernements et les gouvernés d'une part, entre les divers Etats d'autre part, sur une base religieuse et morale; elle aspirait à être universelle ou tout au moins à comprendre tous les souverains chrétiens; elle tendait, par là, à réaliser la Ligue proposée dans les instructions de 1804 pour garantir la paix et l'observation du droit des gens.

L'alliance profane de Castlereagh et de Metternich, l'alliance politique de Chaumont et de Paris avait des ambitions moins vastes; elle visait simplement à garantir contre de nouvelles entreprises d'expansion et de conquêtes le maintien de la paix par l'exécution des traités imposés à la France.

L'une et l'autre avaient en vue la sauvegarde des intérêts généraux de l'Europe, mais la première ouvrait des horizons d'action indéfinis et illimités; elle prenait en charge le bonheur des nations à qui elle promettait des gouvernements « capables de ne se conduire, selon l'expression de 1804, que pour le plus grand bien des peuples qui leur sont soumis »; elle tendait à déborder le cadre européen pour devenir, selon la pittoresque formule de Castlereagh, « une union pour le gouvernement du monde et l'inspection des affaires intérieures des autres Etats »; elle ne devait reculer devant aucune intervention pour accomplir un programme aussi vaste; elle faisait de la morale chrétienne la base et la condition de l'action des gouvernements et du bonheur des peuples; elle promettait aux souverains assistance mutuelle dans leur tâche ardue autant qu'élevée; par l'ampleur du but et l'indétermination des moyens, elle ouvrait la porte aux interprétations, aux prétentions, aux extensions et aux usurpations des gouvernements comme aux défiances et aux résistances de ceux qui n'y devaient voir qu'une menace pour la liberté des nations et l'indépendance des Etats.

La seconde, avec son but précis et limité : la défense de l'Europe contre les ambitions françaises, semblait exclure toute vue de gouvernement collectif de l'Europe et d'ingérence continue dans les affaires intérieures des Etats; et telle fut, en effet, l'interprétation constante du gouvernement britannique. Mais le traité du 20 novembre 1815 prévoyait, pour la sauvegarde de la paix, des traités et des intérêts généraux, des réunions, des conseils des souverains et ministres des gran-

des Puissances victorieuses; il prévoyait une intervention de ces Puissances dans les affaires intérieures de la France pour y maintenir un régime capable d'arrêter les explosions révolutionnaires qui risqueraient de propager le feu en Europe.

Par là, il ouvrait la porte à des interprétations extensives qui pourraient rejoindre celles de la Sainte Alliance. C'est à quoi s'appliqua le prince de Metternich quand il eut compris le parti qu'il pouvait tirer des deux alliances pour le soutien de son système, qui consistait à assurer la sécurité autrichienne par la prédominance de l'Autriche en Allemagne et en Europe. Ainsi, rétrécissant le but des deux alliances — dont seule d'ailleurs la seconde avait une valeur à ses yeux — à la mesure de l'intérêt autrichien, le prince de Metternich tenta d'user, dans toute l'ampleur d'une extension excessive, des moyens que l'une et l'autre pouvaient offrir pour atteindre plus sûrement le but restreint mais précis de son activité politique. De cette manière, il transporta dans le directoire européen le conflit de principes, de doctrines et d'idées qui avait établi, dès le début, une sourde hostilité entre la Sainte Alliance d'Alexandre et l'alliance dépourvue de sainteté du concert restreint des grandes Puissances. Et le conflit rendant impossible tout gouvernement collectif exercé par des Puissances que séparaient de profondes divergences de principes et d'intérêts, fit promptement disparaître le directoire des cinq grandes Puissances dans lequel Alexandre, entraîné par Metternich, s'était résigné, à Aix-la-Chapelle, à voir le conseil étroit de la Sainte Alliance de tous les souverains.

II.

Le traité qui a fondé la Sainte Alliance a précédé, de deux mois environ, celui qui a fondé le directoire européen, c'est-à-dire l'organisation internationale chargée de veiller à la sauvegarde de la paix, des traités et des intérêts communs. Mais tandis que le traité de la Sainte Alliance n'avait été précédé d'aucun acte susceptible de le faire prévoir et d'y conduire, le traité du 20 novembre 1815 n'était que la suite et le développement du traité de Chaumont de mars 1814. C'est en 1814 et un

peu avant la conclusion du traité de Chaumont que se trouve l'origine du mouvement d'idées qui devait, en trois étapes, conduire à l'institution d'un conseil des Puissances victorieuses, dont le Suprême Conseil issu des négociations de 1919 n'a été que la réplique, à côté et quelque peu au-dessus de la Sainte Alliance démocratique de la Société des Nations.

La première étape vers l'institution d'un conseil directeur de grandes Puissances fut une usurpation commise, à l'ouverture du congrès de Châtillon, par les quatre grands Etats qui menaient la coalition. Les traités qui avaient noué ou étendu, en 1813, la dernière coalition contre Napoléon avaient reproduit la clause de prudence insérée dans le traité du 30 mars — 11 avril 1805, clause aux termes de laquelle aucun des Etats alliés ne pourrait entrer en négociations séparées avec Napoléon. Cette clause, qui ne laissait ouverte pour parvenir à la paix, que la voie des négociations collectives, donnait titre à chacun des coalisés pour participer aux négociations communes; car les principes les plus incontestés du droit des gens — principes de bon sens et de raison — veulent que les Etats souverains ne puissent être liés que par leur consentement et qu'ils le donnent sur pied d'égalité. Entre alliés, unis en vue de dicter la paix à l'ennemi commun, nul motif ne pouvait justifier, en droit. la dérogation à la double règle de la liberté et de l'égalité dans les délibérations relatives à la paix. Cependant, le 5 février 1814, à la première séance du congrès de Châtillon « les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils ne se présentent point aux conférences comme uniquement envoyés par les quatre cours de la part desquelles ils sont munis de pleins pouvoirs, mais comme se trouvant chargés de traiter de la paix avec la France au nom de l'Europe ne formant qu'un seul tout; les quatre Puisances répondent de l'accession de leurs alliés aux arrangements dont on sera convenu à l'époque de la paix même » .

Nul, sans doute, parmi les plénipotentiaires des quatre cours, ne prévoit les conséquences qu'entraînera l'usurpation commise sur les Etats secondaires de la coalition, mais nul ne peut ignorer l'usurpation elle-même. Certains Etats : la Suède, l'Espagne protestent contre leur exclusion des délibérations. Castlereagh avoue l'usurpation, mais il la juge néces-

saire en fait et justifiée par l'intérêt immédiat de la coalition. Cet intérêt est d'avoir « une autorité centrale » pour conduire les affaires communes et de concentrer cette autorité aux mains des grandes Puissances pour écarter les intrigues, les indiscrétions, les infidélités et les dissensions de nature à compromettre l'intérêt urgent de tous qui est de terminer la lutte et d'imposer la paix de l'Europe à la France. La dictature des quatre, si incorrecte qu'elle soit au point de vue des principes, lui paraît indispensable pour aider la victoire et en assurer le bénéfice. Et cela suffit, sinon à la rendre légitime, du moins à rendre nécessaire la résignation des exclus.

En ce qui concerne l'admission du ministre du prince royal de Suède « dans les conseils des alliés à Châtillon, écrit Castlereagh, le 28 février 1814, à sir Edward Thornton, agent britannique auprès du prince royal de Suède, nous sommes tous très sincèrement disposés à nous mettre en ses mains. Si, après réflexion, son Altesse Royale persiste à la demander, nous pensons qu'on ne saurait la lui refuser, mais nous devrons décliner, en pareil cas, l'odieux de l'exclusion d'autres Puissances sous couleur de distinctions que nous ne pouvons nous attendre à les voir admettre et que nous ne saurions essayer de maintenir, sans préjudice pour la cause commune. Pratiquement, l'alternative est de savoir si cette tentative pour la conclusion de la paix doit être faite par les quatre Puissances ou par vingt-quatre. Dans le dernier cas, toute espérance de secret s'évanouit et il est impossible de prévoir la variété de questions qui peuvent être mises en avant pour entraver ces négociations préliminaires. Les Puissances actuellement agissantes n'éprouvent aucune prédilection pour la tâche qu'elles ont entreprise. Si l'avantage de cette tâche n'est pas senti et reconnu, elles ne cherchent à exclure aucune Puissance intéressée de la participation aux délibérations, mais elles ne peuvent se dissimuler les difficultés qui peuvent en résulter (1). »

L'avantage de l'usurpation pour le bien commun fut sans doute senti et reconnu surtout en raison de la prépondérance de force des grandes Puissances; l'usurpation fut, en tout cas,

(1) *Correspondance, dispatches and other papers of viscount Castlereagh, t. IX, p.* 294. (Comp. *Charles Dupuis, Le principe d'équilibre et le concert européen,* p. 114 et suiv.)

subie et ratifiée à contre cœur par le silence qui, après ou sans protestations, pouvait passer pour un assentiment tacite. L'usurpation d'ailleurs était limitée à la conduite des négociations et à la conclusion de la paix. Elle n'avait figure que d'un expédient temporaire et exceptionnel, motivé par des circonstances exceptionnelles, par la nécessité de prévenir le désordre, la confusion et l'anarchie que risquait d'introduire le *liberum veto* diplomatique dans la foule des Etats, unis seulement par la volonté de s'affranchir de la domination française mais séparés par mille passions, aspirations ou intérêts divergents.

III.

C'était déjà une tâche fort ardue d'assurer l'unité de vues et d'action des quatre Puissances dirigeantes de la coalition. Les flottements, l'indécision, les oppositions déterminées parmi les quatre, par les victoires de Napoléon à Champaubert, Montmirail, Château-Thierry et Vauxchamps (10-14 février 1814) décidèrent Castlereagh à faire un grand effort pour resserrer les liens qui se détendaient entre ces Puissances et à fondre dans un unique traité d'alliance générale, le faisceau, ébranlé des alliances jusqu'alors formulées dans des traités séparés. Mais, en préparant le traité de Chaumont, il élargit et accentue, quoique sous une forme discrète, voilée et d'apparence correcte au point de vue juridique, l'usurpation commise le 5 février.

Le traité de Chaumont, conclu le 9 mars et daté du 1er mars, marque une étape nouvelle et décisive vers la constitution du concert ou du directoire des quatre grandes Puissances pour la sauvegarde des intérêts communs de l'Europe.

Il élève au-dessus de l'enchevêtrement des traités d'alliances particulières, l'alliance étroite des quatre Puissances; il l'affirme, la définit et la prolonge. Il ne se borne pas à pourvoir à « la poursuite vigoureuse de la guerre » jusqu'à ce que la France s'avoue vaincue, et accepte d'assurer le repos de l'Europe par le rétablissement d'un juste équilibre des Puissances; il prétend déterminer « les moyens de maintenir contre toute atteinte l'ordre de choses » qui sera établi. Il étend à une

durée de vingt ans, avec faculté de prorogation, si les circonstances l'exigent, « l'alliance défensive, ayant pour but de maintenir l'équilibre en Europe, d'assurer le repos et l'indépendance des Puissances et de prévenir les envahissements qui, depuis tant d'années, ont désolé le monde ». Le traité est dirigé contre la France, suspecte de céder, à l'avenir comme elle l'a fait depuis vingt ans, aux tentations de conquêtes et de domination. Il vise à imposer et à conserver la paix non seulement dans l'intérêt des Hautes Parties Contractantes, mais dans l'intérêt de l'Europe entière, « à procurer, à elles-mêmes et à l'Europe, une paix générale, sous la protection de laquelle les droits de la liberté de toutes les nations puissent être établis et assurés ». « Les Hautes Parties Contractantes, se réservant de se concerter entre elles, au moment de la conclusion de la paix avec la France, sur les moyens les plus propres à garantir à l'Europe et à se garantir réciproquement le maintien de cette paix, n'en sont pas moins convenues d'entrer, sans délai, dans des engagements défensifs pour la protection de leurs Etats respectifs en Europe, contre toute atteinte que la France voudrait porter à l'ordre de choses résultant de cette pacification. — Pour obtenir ce résultat, elles conviennent que, dans le cas où les Etats de l'une des Hautes Parties Contractantes seraient menacés d'une attaque de la part de la France, les autres emploieraient activement tous leurs efforts pour la prévenir par une intervention amicale. — Les Hautes Parties Contractantes se promettent, dans le cas où ces efforts resteraient sans effet, de venir immédiatement au secours de la Puissance attaquée, chacune avec un corps de soixante mille hommes ». Elles se réservent, si besoin est, « de convenir, ultérieurement et sans perte de temps, des secours additionnels qu'on jugera nécessaires ». Elles « se promettent mutuellement, pour le cas où elles seraient engagées réciproquement dans les hostilités par la prestation des secours stipulés, que la partie requérante et les parties requises, et agissant comme auxiliaires dans la guerre, ne feront la paix que d'un commun accord ». Elles pourront conclure des accords avec d'autres Etats « dans le but d'atteindre au même résultat bienfaisant ». Enfin « pour rendre plus efficaces les engagements définitifs stipulés plus haut, en unissant par une défense commune les Puissances les plus expo-

sées à une invasion française », elles « conviennent entre elles d'inviter ces Puissances à accéder au présent traité d'alliance défensive ».

Rien, sans doute, dans ces stipulations, ne trahit l'usurpation, rien ne porte ouvertement atteinte aux droits de souveraineté et d'égalité des Etats. Mais la correction de la forme n'empêche point la prédominance des grandes Puissances de s'affirmer et de s'accentuer. C'est un fait caractéristique, surtout après la déclaration des quatre à l'ouverture du congrès de Châtillon, que le traité de Chaumont soit négocié et conclu seulement entre les grandes Puissances de la coalition. Les engagements pris envers les autres coalisés et par eux subsistent; d'autres engagements pourront être pris avec eux ou avec d'autres Etats encore « dans le but d'atteindre au même résultat bienfaisant ». Les Etats les plus exposés à une invasion française, donc les plus intéressés à la défense commune seront invités à accéder au traité de Chaumont. Mais s'il n'est pas dit expressément que ces Etats devront se soumettre à la direction des grandes Puissances, il n'est point dit non plus qu'ils seront appelés à délibérer sur pied d'égalité avec elles. L'exclusion des Etats secondaires des négociations du traité comme des conférences de Châtillon permet de prévoir qu'il leur sera permis de suivre, mais non de discuter avec les grandes Puissances qui prennent en mains le soin d'établir et de conserver pour l'Europe, en même temps que pour elles-mêmes, « une paix générale, sous la protection de laquelle les droits de la liberté de toutes les nations puissent être établis et assurés ».

IV.

Les négociations de Paris furent conduites comme celles de Châtillon par les quatre grandes Puissances. Elles furent conduites dans le plus grand secret. Le secret était jugé d'autant plus nécessaire que les divergences étaient plus fortes entre les quatre au sujet de l'attribution des territoires enlevés à la France. L'accord ne se fit entre elles que sur les conditions de la paix imposée à la France; il ne put se faire sur la reconstruction de l'Europe. Lorsque les conditions du

traité de Paris du 30 mai 1814 furent arrêtées entre les quatre et la France, la Suède, l'Espagne et le Portugal furent invités à signer un des exemplaires identiques (sauf les articles séparés particuliers à chaque Puissance) du même traité entre la France et chacune des huit Puissances. Les autres Etats de la coalition durent se contenter d'une simple notification (1).

Ainsi s'affirmaient encore, par la voie détournée du protocole, la prééminence et la suprématie des grandes Puissances. Le principe d'égalité des Etats subissait une double entorse par la division des coalisés en trois catégories : ceux qui avaient délibéré, ceux qui avaient signé et ceux qui n'avaient ni délibéré ni signé. L'article 32 du traité semblait, il est vrai, promettre une compensation et même une restauration du principe d'égalité : il disposait que dans le délai de deux mois, toutes les Puissances qui avaient été engagées, de part et d'autre, dans la guerre enverraient des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui devaient compléter les dispositions du traité de Paris. Mais la promesse était fallacieuse: en stipulant l'envoi de plénipotentiaires de tous les Etats engagés dans la guerre, l'article 32 omettait de dire dans quelles conditions ces plénipotentiaires seraient reçus à Vienne et dans quelle mesure ils seraient admis à délibérer. Le premier des articles séparés et secrets communs annonçait même, en termes d'ailleurs équivoques, l'intention ou les velléités des quatre d'arrêter, entre elles et en dehors de la France, la solution des questions qui n'étaient point réglées par les stipulations de Paris. « La disposition des territoires auxquels S. M. Très Chrétienne renonce par l'article III du traité patent et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au congrès, sur les bases arrêtées par les Puissances alliées entre elles et d'après les dispositions générales contenues dans les articles suivants (2). »

(1) V. en ce qui concerne l'attitude de la Suède, de l'Espagne et du Portugal : *Charles Dupuis, Le Ministère de Talleyrand en* 1814, t. II, p. 207 et suiv.

(2) *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne et les traités de* 1815, t. I, p. 170-171.

Les bases de la répartition des territoires libérés de la domination française étaient loin d'être arrêtées par les quatre au moment de la signature du traité de Paris. Les oppositions n'avaient pu être conciliées. La phrase de l'article I, séparé et secret, était ambiguë en ce qu'elle semblait mettre les bases arrêtées — qui ne l'étaient pas encore, — par les Puissances alliées entre elles et les indications contenues dans les articles suivants concernant l'Italie, la Suisse, la Hollande, les pays de la rive gauche du Rhin au service ou sous l'égide du principe d'équilibre. L'ambiguité était dans le style de Metternich, mais elle ne laissait pas Talleyrand sans ressources. Les plénipotentiaires de toutes les Puissances devaient être envoyés à Vienne, selon l'article 32 du traité de Paris, pour y régler, dans un congrès général, les arrangements qui devaient compléter les dispositions du traité de Paris. Appelés à régler, ils ne pouvaient être réduits à enregistrer les décisions des quatre, sans discuter le système d'équilibre à établir.

Les négociations séparées des alliés se poursuivirent à Londres dans des conditions peu favorables à l'accord et Metternich dut s'estimer heureux d'obtenir, pour contre-partie et, en quelque sorte, pour condition de l'ajournement du congrès de Vienne, l'engagement que rien ne serait préjugé ni décidé, que tout resterait provisoire dans les territoires occupés par les armées alliées, dont le sort était en suspens, jusqu'à la réunion du congrès qui devait s'ouvrir le 1er octobre (1). Les traités de Londres, du 29 juin 1814, qui semblaient confirmer le traité de Chaumont en fixant les contingents à conserver sur pied de guerre, afin de protéger les arrangements qui seraient conclus à Vienne, n'étaient l'effet que des défiances mutuelles, et leur stipulation essentielle était, en réalité, l'engagement réciproque des quatre Puissances de n'employer leurs armées « que d'un commun accord et dans l'esprit et pour le but de leur alliance », c'est-à-dire pour assurer le repos futur de l'Europe et établir un juste équilibre des Puissances (2).

L'esprit de Londres n'était plus celui de Chaumont. La crainte

(1) V. sur les négociations séparées des alliés à Paris et à Londres : *Charles Dupuis, Le ministère de Talleyrand en* 1814, t. II, chapitre II et III.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 121, pour le texte des traités, *Comte d'Angeberg : Le Congrès de Vienne*, t. I, p. 183-184.

du péril français qui avait été le ciment de l'alliance de Chaumont avait disparu chez les uns, s'était atténuée chez les autres; la crainte de la Russie et des ambitions d'Alexandre hantait Metternich, passait au premier plan des préoccupations du ministre autrichien et produisait des fissures dans l'alliance des quatre. Le Congrès de Vienne devait élargir les fissures au point de disjoindre l'alliance.

V.

Les quatre grandes Puissances victorieuses essayèrent d'arrêter entre elles les bases de la reconstruction territoriale de l'Europe, à Vienne, avant l'ouverture du Congrès, en des conférences préliminaires. Elles durent, aux premières réunions, constater leur désaccord et n'en jugèrent que plus nécessaire de fermer la porte aux Français. « Faute de pouvoir délibérer sur le fond, dit Albert Sorel, on discuta sur les formes. » Ce fut l'objet d'une conférence qui se tint, le 22 septembre, chez Metternich. On reprit le texte du traité de Paris. On relut l'article I secret : « Les dispositions à faire des territoires... seront réglées au congrès sur les bases arrêtées par les Puissances alliées entre elles. » On reconnut que les termes *arrêtées* et *arrêtées entre elles* exprimaient clairement qu'il ne s'agissait point de conférences où la France siègerait; que, d'ailleurs, il convenait que la France n'assistât point à la première discussion, car, si elle y assiste, « elle prendra parti pour ou contre chaque question, qu'elle soit liée à ses propres intérêts ou non; elle favorisera ou contrariera tel ou tel prince d'après des vues particulières, et les petits princes d'Allemagne seront invités par là à recommencer tout ce manège d'intrigues et de cabales qui, en grande partie, a causé le malheur des dernières années. C'est pourquoi il est de la dernière importance de n'entrer en conférence avec les plénipotentiaires français que lorsque cet objet sera réglé. » Mais si on excluait la France, il fallait exclure du même coup, l'Espagne, le Portugal et la Suède, également signataires du traité de Paris. Metternich, Hardenberg, Humboldt, Nesselrode signèrent la délibération; Castlereagh n'osa y adhérer sans réserve, et la réserve qu'il fit préparait la voie aux Français : « Je considère néan-

moins que les arrangements ainsi mis en avant seront ouverts à une discussion libre et libérale avec les deux autres Puissances comme parties amicales et non hostiles ». Les deux autres, c'étaient l'Espagne et la France, que Castlereagh n'osait écarter officiellement.

« *Les quatre* se réunirent encore, le 23, pour arrêter les termes de la communication qu'ils feraient aux Français et aux Espagnols; car du Portugal et de la Suède, il ne fut plus question. On signa, en conséquence, un protocole où il était dit que les questions seraient divisées en deux séries : 1° celles qui étaient relatives « aux grands intérêts de l'Europe, comprenant les rapports des Puissances entre elles, la fixation des limites et la disposition à faire des pays provisoirement occupés et administrés par les Puissances alliées », c'est-à-dire les affaires de Pologne, d'Allemagne et d'Italie : les *quatre cours alliées* en délibèreraient entre elles, et quand elles seraient d'accord, elles communiqueraient leur travail aux représentants de la France et de l'Espagne, et « les inviteraient à faire connaître leurs opinions et leurs vœux »; 2° la préparation du pacte fédératif de l'Allemagne : les cours d'Autriche, Prusse, Bavière, Wurtemberg et Hanovre en seraient chargées. A ce protocole fut joint un projet de protocole portant que les Puissances signataires du traité de Paris dirigeraient le travail du congrès, mais ne décideraient aucune question sans le concours des Puissances qui paraissaient avoir droit d'y intervenir (1).

Ainsi les quatre grandes Puissances victorieuses prétendaient se réserver, avec la direction générale, la décision des questions

---

(1) *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII, p. 381-382. Voir, pour le texte du protocole du 23 septembre 1814, de *Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères*, t. III, p. 169 et suiv. Les dispositions du protocole méritent d'être textuellement reproduites :

« Les ministres de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse, est-il dit, se sont réunis pour délibérer sur la marche à adopter pour le congrès de Vienne à l'effet de le mener à une fin heureuse et prompte. — Ils ont pris en considération les stipulations du traité de Paris relatives au Congrès. » (Suit le texte de l'article 32 et de l'article 1 séparé et secret.)

« Le premier de ces articles réserve évidemment à toutes les Puissances intervenantes au Congrès la faculté d'y veiller à leurs intérêts.

» Le second donne aux Puissances alliées l'initiative des discussions en ce qu'Elles ont le droit d'établir, comme bases des arrangements généraux de l'Europe, les engagements réciproques qui résultent de leurs traités d'alliance respectifs.

importantes; elles reléguaient dans la classe inférieure des Puissances à intérêt limité — selon la formule de 1919 — les Etats secondaires et faisaient place, mais sur des tabourets à côté de leurs fauteuils, à la France et à l'Espagne. Ni la France ni l'Espagne n'étaient d'humeur à se plier à leur humiliante fantaisie.

Le 30 septembre, Talleyrand recevait une lettre très brève du prince de Metternich qui lui proposait, en son nom seul, « de venir à deux heures *assister* à une conférence préliminaire pour laquelle il trouverait *réunis* chez lui les ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse ». La même demande était faite à M. de Labrador, ministre d'Espagne.

« Les mots *assister* et *réunis,* écrivait Talleyrand à Louis XVIII, étaient visiblement employés avec dessein. Je répon-

---

» Les ministres ayant pris en considération qu'il serait impossible que tant de députés, réunis au Congrès, puissent placer les objets de délibération et asseoir un projet d'arrangement, ils se sont réunis dans l'opinion que la marche indiquée dans les points suivants serait la plus conforme aux véritables intérêts de tous les intervenants et qu'elle ferait arriver les négociations à une conclusion prompte et heureuse.

» 1° Dans cette marche les objets à traiter devaient être classés dans deux séries.

» La première, relative aux grands intérêts de l'Europe comprenant les rapports des Puissances entr'Elles, les divisions territoriales, la fixation des limites et la disposition à faire des pays provisoirement occupés et administrés par les Puissances alliées.

» La seconde, relative à l'organisation du pacte fédératif de l'Allemagne.

» 2° Que le travail préparatoire des deux séries serait confié à deux comités, composés de la manière suivante :

» Les quatre Cours alliées, la France et l'Espagne chargées du travail relatif aux questions européennes.

» Les Cours d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Würtemberg et de Hanovre chargées de celui relatif à l'organisation de l'Allemagne.

» 3° Conformément à l'esprit de l'article premier séparé et secret du traité de Paris, les quatre cabinets rédigeraient un plan relatif aux arrangements territoriaux, d'après les principes énoncés dans le traité de Paris et reconnus par la France.

» 4° Ce travail serait communiqué à la France et à l'Espagne.

» 5° Les six Puissances entreraient alors en communication avec les autres Puissances et les inviteraient à leur faire connaître leurs opinions et leurs vœux.

» 6° Dès l'arrivée du plénipotentiaire de France, le présent projet serait communiqué à la France et à l'Espagne, et ce n'est qu'à cette époque que l'on arrêterait définitivement et conjointement avec leurs plénipotentiaires, la marche et les formes, propres à mettre à exécution les arrangements prévus dans le présent protocole.

» 7° Du moment que les bases sur lesquelles reposerait la fédération germanique seraient arrêtées, les détails organiques du pacte fédératif de l'Allemagne seraient renvoyés à la session diétale de l'Allemagne. »

dis que je me rendrais avec grand plaisir chez lui avec les ministres de Russie, d'Angleterre, *d'Espagne* et de Prusse.

« L'invitation adressée à M. de Labrador était conçue dans les mêmes termes que celle que j'avais reçue, avec cette différence qu'elle était en forme de billet à la troisième personne, et faite au nom de M. de Metternich et de *ses collègues*.

« M. de Labrador étant venu me la communiquer et me consulter sur la réponse à faire, je lui montrai la mienne, et il en fit une toute pareille dans laquelle la France était nommée avec et avant les autres Puissances. Nous mêlions ainsi à dessein, M. de Labrador et moi, ce que les autres paraissaient vouloir séparer et nous divisions ce qu'ils avaient l'air de vouloir unir par un lien particulier (1). »

Introduit dans la place, Talleyrand eut beau jeu pour mêler de plus en plus ce qu'on voulait séparer et séparer ce qui prétendait être uni, mais était divisé. Il réclama et il obtint que les huit Puissances signataires du traité de Paris fussent appelées à délibérer sur l'organisation du Congrès; ce qui mettait en échec, en principe et en fait, la suprématie à laquelle prétendaient les quatre. Il fit plus; il réussit à désagréger la coalition des grandes Puissances, grâce à la modération et au désintéressement de la politique française qui faisaient tomber les défiances et grâce aux dissenssions qui mettaient l'Angleterre et l'Autriche en opposition violente avec la Russie et la Prusse. Le 3 janvier 1815. il signait avec Metternich et Castlereagh un traité secret d'alliance défensive par lequel la France, l'Autriche et l'Angleterre s'engageaient « à agir de concert, avec le plus parfait désintéressement et la plus complète bonne foi, pour faire qu'en exécution du traité de Paris, les arrangements qui devaient en compléter les dispositions, fussent effectués de la manière la plus conforme qu'il serait possible au véritable esprit de ce traité » (2). C'était la rupture virtuelle de l'alliance de Chaumont.

VI.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe renversa de nouveau la

(1) *Pallain, Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, p. 110-111.

(2) V. le texte du traité, *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. II*, p. 589 et suiv.

situation. Le retour de la cause fit instantanément revivre l'effet. La crainte de la France refit immédiatement la coalition qu'avait défaite la confiance de l'Autriche et de l'Angleterre envers le gouvernement de Louis XVIII. Le 25 mars 1815, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie renouvelèrent le traité de Chaumont, en y ajoutant des dispositions nouvelles; elles reprenaient la direction des affaires de l'Europe, en invitant toutes les Puissances européennes à accéder au traité, et Louis XVIII à y donner son adhésion (1).

Les Puissances n'avaient pas attendu le 25 mars pour faire connaître leurs dispositions et leurs décisions. Dès le 13 mars, les plénipotentiaires — non pas des quatre — mais des huit Puissances signataires du traité de Paris avaient arrêté les termes et décidé la publication d'une déclaration « des sentiments » que leur avait fait éprouver « l'évasion de Napoléon Buonaparte et son entrée à main armée en France.

« En rompant ainsi la Convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, portait la déclaration, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France, avec des projets de troubles et de bouleversements, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui.

« Et quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.

« Les Puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales et

(1) *Traité de Vienne, Ibid., t. III*, p. 969.

que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

« Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814 et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux; ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions (1). »

La déclaration affirmait ainsi la volonté des Puissances de maintenir l'exclusion de Napoléon du trône de France et leur droit d'intervenir pour la rendre effective.

Napoléon répondit en adressant aux souverains, le 4 avril, une lettre autographe par laquelle il affirmait sa volonté de conserver la paix et le droit de la nation française de conserver son empereur (2). La lettre du 4 avril avait été précédée, le 2 avril, d'un rapport des présidents des sections du Conseil d'Etat sur la déclaration du 13 mars (3) ; elle fut suivie, le 5, de l'insertion au Moniteur d'une note sur cette même déclaration (4). Les deux documents soutenaient la même thèse : volonté de paix, droit de la France de vivre paisiblement sous le gouvernement qui lui convenait. La note insérée au Moniteur concluait ainsi :

« Nous nous résumons :

» Les Puissances ne peuvent se croire obligées à maintenir sur le trône Louis XVIII, qui n'y est plus. Elles ne peuvent imposer à la nation des services qu'elle ne veut pas. Elles n'ont point à intervenir pour une tranquillité qui existe sans elles. Elles n'ont à défendre aucun gouvernement, car aucun n'est attaqué.

» La question est donc celle-ci : Une grande nation, brave et forte, a changé de chef; celui qu'elle a pris lui promet le

(1) V. *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. III*, p. 912-913.
(2) *Ibid.*, p. 1016-1017.
(3) *Ibid.*, p. 1004 et suiv.
(4) *Ibid.*, p. 1032 et suiv.

gouvernement qu'elle désire. Elle croît à ses promesses. L'étranger n'a plus rien à dire. Nous respectons son indépendance, qu'il respecte la nôtre. Il n'a pas le droit d'y porter atteinte; et l'expérience a bien montré que, lorsque nous sommes unis, il n'en a pas non plus le pouvoir ».

La question de la légitimité de l'intervention des Puissances dans les affaires intérieures de la France était posée. Les Puissances, encore qu'elles n'eussent pas plus de scrupules juridiques que Napoléon lui-même dans la poursuite de leurs desseins politiques, crurent devoir examiner s'il y avait lieu de répondre par une nouvelle déclaration. Elles chargèrent une commission de leur faire à cet égard un rapport, et, sur le rapport dont M. de Gentz était l'auteur, elles conclurent à l'inutilité d'une nouvelle déclaration, mais à la communication du rapport aux cours royales et à sa publication.

Le passage essentiel concernant la légitimité de l'intervention était ainsi formulé :

« La question à examiner par les Puissances se réduit aux termes suivants : Le consentement réel ou factice, explicite ou tacite de la nation française au rétablissement du pouvoir de Buonaparte, peut-il opérer dans la posiiton de celui-ci vis-à-vis des Puissances étrangères, un changement légal et former un titre obligatoire pour ces Puissances ?

« La Commission est d'avis que tel ne peut point être l'effet d'un pareil consentement; et voici les raisons sur lesquelles elle s'appuie :

« Les Puissances connaissent trop bien les principes qui doivent les guider dans leurs rapports avec un pays indépendant pour entreprendre (comme on voudrait les en accuser) « de lui imposer des lois, de s'immiscer dans ses affaires intérieures, de lui assigner une forme de gouvernement, de lui donner des maîtres au gré des intérêts ou des passions de ses voisins. » Mais elles savent aussi que la liberté d'une nation de changer son système de gouvernement, doit avoir ses justes limites, et que, si les Puissances étrangères n'ont pas le droit de lui prescrire l'usage qu'elle fera de cette liberté, elles ont au moins indubitablement celui de protester contre l'abus qu'elle pourrait en faire à leurs dépens. Pénétrées de ce principe, les Puissances ne se croient point autorisées à imposer un gouverne-

ment à la France; mais elles ne renonceront jamais au droit d'empêcher que, sous le titre de gouvernement, il ne s'établisse en France un foyer de désordres et de bouleversements pour les autres Etats. Elles respecteront la liberté de la France partout où elle ne sera pas incompatible avec leur propre sûreté, et avec la tranquillité générale de l'Europe. »

« Dans le cas actuel, le droit des souverains alliés d'intervenir dans la question du régime intérieur de la France est d'autant plus incontestable, que l'abolition du pouvoir que l'on prétend y établir aujourd'hui, était la condition fondamentale d'un traité de paix, sur lequel reposaient tous les rapports qui, jusqu'au retour de Buonaparte à Paris, ont subsisté entre la France et le reste de l'Europe. Le jour de leur entrée à Paris, les souverains déclarèrent qu'ils ne traiteraient jamais de la paix avec Buonaparte. Cette déclaration, hautement applaudie par la France et par l'Europe, amena l'abdication de Napoléon et la Convention du 11 avril; elle forma la base de la négociation principale; elle fut explicitement articulée dans le préambule du traité de Paris. La nation française, supposé même qu'elle soit parfaitement libre et unie, ne peut se soustraire à cette condition fondamentale, sans renverser le traité de Paris, et tous ses rapports actuels avec le système européen. Les Puissances ne font qu'user du droit qu'il est impossible de leur contester, à moins d'admettre que les pactes les plus sacrés peuvent être dénaturés au gré des convenances de l'une ou de l'autre des Parties contractantes.

« Il s'ensuit que la volonté du peuple français ne suffit pas pour rétablir, dans le sens légal, un gouvernement proscrit par des engagements solennels que ce même peuple avait pris avec toutes les Puissances de l'Europe, et qu'on ne saurait, sous aucun prétexte, faire valoir contre ces Puissances, le droit de rappeler au trône celui dont l'exclusion avait été la condition préalable de tout arrangement pacifique avec la France. Le vœu du peuple français, s'il était même pleinement constaté, n'en serait pas moins nul et sans effet vis-à-vis de l'Europe pour rétablir un pouvoir contre lequel l'Europe entière a été en état de protestation permanente depuis le 31 mars 1814 jusqu'au 13 mars 1815; et sous ce rapport, la position de Buo-

naparte est précisément aujourd'hui ce qu'elle était à ces dernières époques (1) ».

Le rapport fut approuvé, non seulement par les plénipotentiaires des huit Puissances signataires du traité de Paris, mais encore par la Bavière, le Danemark, le Hanovre, les Pays-Bas, la Sardaigne, la Saxe, les Deux-Siciles, le Würtemberg (2).

Il formulait en termes très nets le droit d'intervention limité de l'Europe, des grandes Puissances et des autres, dans les affaires intérieures de la France. Il formulait ce droit en lui donnant pour double fondement les principes généraux du droit des gens et les dispositions positives du traité du 30 mai 1814. Les principes qu'il énoncait étaient corrects, mais ils ne laissaient pas d'ouvrir la voie aux interprétations et aux extensions dangereuses pour la souveraineté et l'indépendance des Etats. Ils étaient d'ailleurs la condition toute naturelle et en quelque sorte la loi fondamentale de toute organisation internationale visant à assurer la sauvegarde de la paix, des traités et des intérêts généraux de l'Europe.

Le 9 juin 1815, neuf jours avant la bataille de Waterloo, l'acte final du congrès de Vienne fut signé par les plénipotentiaires des Puissances signataires du traité de Paris, à l'exception de l'Espagne (3). Les autres Puissances, réunies au congrès, ainsi que les princes et villes libres qui avaient concouru aux arrangements consignés ou aux actes confirmés dans ce traité général furent invités à y accéder.

Après Waterloo, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie se concertèrent entre elles, sur les conditions de la paix à imposer à la France. Lorsqu'elles eurent déterminé ces conditions, elles en communiquèrent « la substance » aux Puissances et Etats qui avaient accédé à l'alliance du 25 mars, par circulaire du 19 septembre, et en firent connaître le texte, le 20 septembre, par un ultimatum sous forme de projet de traité présenté aux plénipotentiaires français (4). Ainsi s'affirmait à nouveau la prétention des quatre de décider, à elles seules, et de conduire seules les négociations avec la France. Le traité de paix du

(1) *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. III*, p. 1183-1184.
(2) *Ibid.*, p. 1187-1188.
(3) L'Espagne n'accéda à l'acte final que le 7 mai 1817.
(4) V. *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne*, t. IV, p. 1522 et suiv.

20 novembre 1815 ne fut signé avec la France que par les quatres grandes Puissances (1).

Le préambule énonçait nettement les principes dont s'étaient inspirés et qu'entendaient appliquer les vainqueurs :

« Les Puissances alliées ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements, dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat;

« Partageant aujourd'hui avec S. M. Très Chrétienne le désir de consolider, par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, l'ordre des choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener, entre la France et ses souverains, ces rapports de confiance et de bienveillance réciproques que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avaient troublés pendant si longtemps;

« Persuadés que ce dernier but ne saurait être atteint que par un arrangement propre à leur assurer de justes indemnités pour le passé et des garanties solides pour l'avenir,

« Ont pris en considération, de concert avec S. M. le roi de France, les moyens de réaliser cet arrangement; et ayant reconnu que l'indemnité due aux Puissances ne pouvait être ni toute territoriale, ni toute pécuniaire, sans porter atteinte à l'un ou l'autre des intérêts essentiels de la France, et qu'il serait plus convenable de combiner les deux modes, de manière à prévenir ces deux inconvénients, LL. MM. Impériales et Royales ont adopté cette base pour leurs transactions actuelles; et se trouvant également d'accord sur celle de la nécessité de conserver, pendant un temps déterminé, dans les provinces frontières de la France, un certain nombre de troupes alliées, elles sont convenues de réunir les différentes dispositions fondées sur ces bases dans un traité définitif (2). »

Le traité de paix précise les indemnités territoriales et le montant de l'indemnité pécuniaire. Il rappelle, dans son article 5, les deux ordres de garanties que les vainqueurs jugent nécessai-

---

(1) L'Espagne y accéda le 2 décembre 1816 et la Sardaigne le 10 septembre 1817, (*ibid*., p. 1604).

(2) *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV*, p. 1595-1596.

res : maintien de l'autorité royale et de la Charte, occupation militaire, la seconde destinée à soutenir temporairement la première; il précise les conditions et la durée de l'occupation militaire: cent cinquante mille hommes au plus, occuperont, pendant cinq ans au plus, une quinzaine de places fortes du Nord et de l'Est de la France. La durée de l'occupation pourra être réduite si « au bout de trois ans, les souverains alliés, après avoir, de concert avec S. M. le Roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, s'accordent à reconnaître que les motifs qui les portaient à cette mesure, ont cessé d'exister ».

Les quatre Puissances ne se contentent pas de ces garanties; rendues prudentes par l'aventure des Cent Jours, elles pratiquent la méfiance, mère de sûreté; elles se préoccupent de garantir les garanties stipulées de la France.

Elles concluent, entre elles, un nouveau traité d'alliance « pour donner aux principes consacrés par les traités de Chau- « mont et de Vienne, l'application la plus analogue à l'état ac- « tuel des affaires et fixer d'avance, par un traité solennel, les « principes qu'elles se proposent de suivre pour garantir l'Eu- « rope des dangers qui pourraient encore la menacer ».

Elles se promettent réciproquement de maintenir dans sa force et vigueur le second traité de Paris du 20 novembre 1815; elles renouvellent et confirment les arrangements arrêtés à Paris en 1814 pour la sûreté et l'intérêt de l'Europe « et particulièrement ceux par lesquels Napoléon Buonaparte et sa famille, en suite du traité du 11 avril 1814, ont été exclus à perpétuité du pouvoir suprême en France, laquelle exclusion les Puissances contractantes s'engagent, ...à maintenir en pleine vigueur, et s'il était nécessaire, avec toutes leurs forces.

« Et comme les mêmes principes révolutionnaires, qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle, pourraient encore, sous d'autres formes, déchirer la France et menacer ainsi le repos des autres Etats, les Hautes Parties contractantes, reconnaissent solennellement le devoir de redoubler leurs soins pour veiller, dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent dans le cas qu'un aussi malheureux événement vînt à éclater de nouveau, à concerter entre elles et

avec S. M. Très-Chrétienne, les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs Etats respectifs et pour la tranquillité générale de l'Europe. »

Enfin « pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité, et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les Hautes Parties Contractantes sont convenues de renouveler, à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen de mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples, et pour le main- de la paix de l'Europe » (1).

Le traité du 20 novembre 1815 n'instituait point de Ligue générale des Etats — selon le plan des instructions secrètes de 1804, — pour la sauvegarde de la paix et la sanction du droit des gens; il se gardait d'ouvrir aux Etats secondaires la porte si jalousement fermée pour les écarter des délibérations en 1814 et 1815; il maintenait, consolidait et étendait la suprématie aristocratique des grandes Puissances; il ajoutait de nouveaux traits, quelque peu indécis en leurs desseins et néanmoins fortement accentués, à l'esquisse du directoire européen commencée à Châtillon et à Chaumont. Il renouvelait l'alliance de Chaumont et de Vienne avec son appareil militaire; il ne la renouvelait qu'entre les quatre et contre la France, seule suspecte de pouvoir troubler la paix; il élargissait cependant et le but de l'alliance et ses moyens d'action; le but essentiel demeurait la sauvegarde de la paix par l'exécution des traités, mais le souci des intérêts communs, de la prospérité des peuples, du bonheur du monde apparaissait comme le corollaire de la tranquillité générale « objet des vœux de l'humanité »; il se glissait dans le programme des délibérations futures.

Les moyens d'action du directoire européen se précisaient et se développaient. L'intervention pour cause d'utilité européenne s'affichait ouvertement par l'engagement de maintenir, au besoin par la force, l'exclusion prononcée contre Napoléon et les membres de sa famille; elle s'insinuait dans la prévision

(1) *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV*, 1636-1638

d'un concert des Puissances entre elles et avec le roi le France au cas où de nouvelles discordes issues des principes révolutionnaires viendraient à déchirer la France et à menacer ainsi le repos des autres Etats; sous la discrète liaison entre la tranquillité intérieure et la tranquillité extérieure elle se frayait un chemin à travers tous les troubles qui devenaient raison ou prétexte à la justifier en France et même ailleurs, puisque la sollicitude des quatre, restreinte dans les premiers articles aux précautions contre la France, s'étendait dans l'article 6 au bonheur du monde, au repos et à la prospérité des peuples.

Le Conseil suprême, confirmé dans cet article 6, sans devenir permanent, prenait allure d'institution durable tenant sessions, sinon périodiques, du moins fréquentes, non plus accidentelles pour parer, comme dans le traité de Chaumont, aux périls extraordinaires venus de France, mais régulières pour délibérer sur les grands intérêts communs et sur les mesures salutaires, non seulement au maintien de la paix, mais au repos et à la prospérité des peuples, ce qui pouvait s'entendre de mesures concernant les affaires intérieures aussi bien qu'extérieures de tous les Etats.

Le traité fut communiqué au duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères de France. La note qui accompagnait la communication affirmait la sollicitude des quatre « à éloigner tout ce qui pourrait compromettre à l'avenir le repos intérieur de la France et préparer des remèdes contre les dangers dont l'autorité royale, fondement de l'ordre public, pourrait encore être menacée »; elle énonçait l'espoir « que les chances funestes, supposées dans leurs engagements, ne se réaliseraient jamais »; elle affirmait la confiance, en laissant percer la défiance; elle donnait des conseils qui traçaient en quelque sorte les limites de leur intervention à l'encontre du roi de France, aussi bien qu'en sa faveur, et semblaient promettre au gouvernement de Louis XVIII comme récompense de sa fidélité à leurs conseils et de la fidélité de la France à son roi, l'entrée dans leur conseil de direction suprême.

« Sa Majesté a reconnu... que, dans un Etat déchiré pendant un quart de siècle par des convulsions révolutionnaires, ce n'est pas à la force seule à ramener le calme dans les différentes parties du corps social; que la sagesse doit se joindre à la vigueur,

la modération à la fermeté, pour opérer ces changements heureux. Loin de craindre que S. M. Très Chrétienne ne prêtât jamais l'oreille à des conseils imprudents ou passionnés, tendant à nourrir les mécontentements, à renouveler les alarmes, à ranimer les haines et les divisions, les cabinets alliés sont complètement rassurés par les dispositions aussi sages que généreuses que le roi a annoncées dans toutes les époques de son règne, et notamment à celle de son retour après le dernier attentat criminel. Ils savent que Sa Majesté opposera à tous les ennemis du bien public et de la tranquillité de son royaume, sous quelque forme qu'ils puissent se présenter, son attachement aux lois constitutionnelles promulguées sous ses propres auspices, sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses sujets, sans distinction de classe ni de religion; d'effacer jusqu'au souvenir des maux qu'ils ont soufferts et de ne conserver des temps passés que le bien que la Providence a fait sortir du sein même des calamités publiques. Ce n'est qu'ainsi que les vœux formés par les cabinets alliés pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de S. M. Très Chrétienne, pour le bonheur de son pays et pour le maintien de la paix du monde, seront couronnés d'un succès complet et que la France, rétablie sur ses anciennes bases, reprendra la place éminente à laquelle elle est appelée dans le système européen (1). »

VII.

Alexandre avait laissé, en 1814, dans l'oubli, le sommeil ou le dédain, les projets de 1804. D'autres pensées que le respect des affinités ou aspirations nationales, le souci des principes, et de la sanction du droit des gens, la médiation obligatoire et la Ligue pour la paix hantaient son imagination et sollicitaient ses ambitions de gains et de magnificence.

Après la bataille de Leipzig, l'idée qui le domine est d'entrer à Paris, d'y étaler son triomphe sur Napoléon, de rehausser sa victoire par l'éclat de sa générosité, de sceller l'alliance de l'empereur civilisé avec la nation civilisée. Le souci et le respect des vœux de la nation française est à peu près la seule trace

(1) *Comte d'Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV*, p. 1639-1640.

des instructions secrètes de 1804 qui perce dans la conduite du tsar en 1814. Encore la consultation des vœux de la nation française se fait-elle selon le rite inédit d'une consultation, chez Talleyrand, de M. de Pradt et du baron Louis.

Au début du Congrès de Vienne, Alexandre a d'autres projets en tête que la restauration, la confirmation, la précision, la sanction du droit des gens, la sauvegarde de la paix. Il veut la Pologne et la veut toute entière; il se soucie peu du droit, si le droit prétend lui barrer la route. « Vous me parlez toujours de principes, dit-il à Talleyrand : votre droit public n'est rien pour moi; je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités »? (1).

Cependant après l'apaisement des tempêtes provoquées par les affaires de Saxe et de Pologne, Alexandre, sans s'embarrasser de la contradiction de ses attitudes, songe à couronner l'œuvre de la paix de Vienne, par l'institution d'une Ligue pour la paix et le bonheur des peuples, réminiscence ou transposition de la Ligue, proposée dans les instructions de 1804. « L'idée de la Sainte-Alliance m'a été inspirée à Vienne..., écrivait-il le 15 février 1822 au prince Galytzine, ...ce n'est que le retour de Napoléon survenu dès notre séjour à Vienne, qui m'a fait naître la croyance qu'il fallait encore différer avec l'exécution de cette pensée jusqu'au moment que cette nouvelle lutte serait terminée grâce à l'aide de la Providence » (2).

Après la victoire, Alexandre voulut réaliser le projet qui, à

(1) Talleyrand au Roi, Vienne 25 octobre 1814. *Pallain, Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII, pendant le Congrès de Vienne*, p. 77. Déjà dans leur premier entretien, Alexandre avait dit à Talleyrand : « A présent, parlons de nos affaires; il faut que nous les finissions ici. — Cela dépend de Votre Majesté. Elles finiront promptement et heureusement si Votre Majesté y porte la même noblesse et la même grandeur d'âme que dans celles de la France. — Mais il faut que chacun y trouve ses convenances. — Et chacun ses droits. — Je garderai ce que j'occupe. — Votre Majesté ne voudra garder que ce qui sera légitimement à elle. — Je suis d'accord avec les grandes Puissances. — J'ignore si Votre Majesté compte la France au rang de ces Puissances. — Oui, sûrement; mais si vous ne voulez point que chacun trouve ses convenances, que prétendez-vous? — Je mets le droit d'abord et les convenances après. — Les convenances de l'Europe sont le droit. — Ce langage, Sire, n'est pas le vôtre; il vous est étranger et votre cœur le désavoue. — Non, je le répète, les convenances de l'Europe sont le droit... Plutôt la guerre que de renoncer à ce que j'occupe... » Talleyrand au Roi, Vienne, 4 octobre 1814, p. 21-22.

(2) *V. Grand duc Nicolas Mikailowitch, Alexandre Ier, t. I*, p. 221; Comp. *Cresson, The Holy Alliance*, p. 29.

des époques différentes et sous des formes diverses, avait séduit son imagination, en lui promettant une prééminence qui satisferait ses désirs de magnanimité, qui rehausserait de grandeur morale, éclatante en sa personne, la grandeur matérielle due à la force de son armée et à l'étendue de son empire. Il le fit selon le mode déterminé par l'influence du moment. En septembre 1815, il subissait une crise de mysticisme; il rédigea le traité de la Sainte-Alliance dans le style de madame de Krüdener (1); on en peut dire, semble-t-il, avec exactitude ce que

(1) On a discuté sur les origines de la Sainte-Alliance et on en a attribué l'inspiration soit au roi de Prusse, soit à M. Bergasse, soit à Mme de Krüdener. Quelle qu'ait pu être la part de collaborateurs conscients ou inconscients, il semble bien que le droit d'auteur ne puisse être dénié à Alexandre. Que l'idée de la Sainte-Alliance lui soit venue à Vienne, comme il l'écrit en 1822 au prince Galytzine qu'elle lui ait été suggérée par le roi de Prusse, ou qu'elle ait été fixée dans les entretiens avec M. Bergasse et avec madame de Krüdener, il ne paraît pas douteux que le traité du 14-26 septembre 1815 soit l'œuvre personnelle d'Alexandre dans le fond et même, pour la plus large part, dans la forme. Ce traité fut, en quelque sorte, la cristallisation ou la condensation des velléités et des sentiments qui, à diverses reprises, avaient effleuré et peut-être pénétré — quoique assez superficiellement — l'âme de l'empereur.

« Ce traité, dit Albert Sorel, fut le chef-d'œuvre de Mme de Krüdener; il renferme la quintessence du génie d'Alexandre, l'esprit même de la diplomatie mystique dont il attendait la régénération de l'Europe. Si l'on en croit l'évêque prussien Eylert, l'idée première de la Sainte-Alliance serait née dans l'esprit du roi de Prusse. Eylert en aurait reçu la confidence de la bouche du czar.

— « Aux jours de Lützen, de Dresde, de Bautzen, disait Alexandre, après tant d'efforts inutiles où, malgré le plus grand héroïsme, nous ne pûmes, votre roi et moi, nous soustraire à cette conviction que le pouvoir des hommes était peu de chose et que l'Allemagne était perdue à moins d'un secours et d'une bénédiction spéciale de la Providence; nous chevauchions côte à côte sans escorte sérieuse et livrés à nos réflexions. Nous restions muets l'un et l'autre. Enfin le plus cher de mes amis rompit le silence pour m'adresser ces mots : « Cela ne peut aller ainsi. Nous sommes dans la direction de l'Orient, et c'est à l'Occident que nous voulons, que nous devons marcher. Nous y parviendrons, Dieu aidant, mais si, comme je l'espère, Il bénit nos efforts réunis, alors proclamons en face du monde entier notre conviction qu'à lui seul appartient l'honneur. » Nous nous en fîmes la promesse et nous nous serrâmes la main sincèrement. Vinrent les victoires de Kulm, de Katzbach, de Grossbeeren, de Leipzick, et lorsqu'arrivés à Paris nous fûmes au bout de notre pénible course, le roi de Prusse rappela nos saintes résolutions, dont il avait eu la première pensée, et le noble empereur d'Autriche, François Ier, qui partageait nos vues, nos sentiments et nos tendances, entra volontiers dans notre association. La première idée de la Sainte-Alliance fut conçue dans une heure de gravité, elle fut réalisée dans une heure plus belle de gratitude et de bonheur. Elle n'est nullement notre œuvre, mais l'œuvre de Dieu. » (Le traité de Paris du 20 novembre 1815, p. 132-133.) Le témoignage d'Alexandre selon Eylert ne concorde pas absolument avec le témoignage d'Alexandre selon la lettre du Tsar au prince Galytzine, en l'an 1822; il n'y a cependant point contradiction irréductible; on peut ad-

dit avec finesse Adam Czartoryski du plan de 1804 : « Il fut le seul homme de son empire » et à peu près le seul, sinon le seul, souverain ou homme d'Etat « capable de comprendre jusqu'à un certain point la portée de ce système et d'en adopter les principes par conviction » et « par conscience. Il n'entra toutefois que superficiellement dans cet ordre d'idées; satisfait

---

mettre en effet que l'idée suggérée par le roi de Prusse en 1813 ne se soit précisée qu'à Vienne en 1815, en ce qui concerne le mode sous lequel elle pourrait être réalisée.

Quant à la part — indéterminée et indéterminable — que peuvent avoir eue Mme de Krüdener et M. Bergasse, Etienne Lamy écrit : « On sait quelle influence Mme de Krüdener avait alors sur l'empereur Alexandre. Cinquante ans font vieille une amoureuse, mais laissent jeune une sybille, et quel homme, surtout un généreux, un rêveur, un mystique ne croirait pas à une prophétesse quand elle lui montre un avenir où sera à la fois la primauté pour lui et le salut pour le monde? Pour avoir annoncé, dès 1814, le retour de Bonaparte, elle avait acquis à ses autres visions la confiance d'Alexandre. Elle vaticinait les destins engagés dans la lutte des deux aigles. L'aigle noir, porté par les deux ailes de la révolution et de la conquête, partout messagères de l'instabilité violente, venait d'être vaincu par l'aigle blanc. L'aigle blanc, désormais sans rival dans l'univers, allait rétablir la paix glorieuse : aux entreprises de la force il opposerait la force, aux révoltes des esprits la restauration de l'autorité divine. Cet empire des âmes tentait Alexandre comme la forme la plus sublime de la puissance, comme le sacerdoce de l'être qui, placé par la Providence au-dessus des hommes, s'acquitte envers elle et envers eux quand il les fait dociles à lui pour les rendre dociles à elle, quand il subordonne leurs lois éphémères et locales à la loi immortelle et une du créateur.

» Mme de Krüdener, bien qu'elle eût les révélations du ciel, ne jugeait pas superflu de trouver des échos dans les sages de la terre. Elle crut lire une confirmation de sa doctrine dans les écrits de Bergasse, désira connaître l'homme, puis le présenta à Alexandre. Les entrevues devinrent nombreuses, intimes et le comte Léopold de Gaillard, qui le premier en a donné le détail, raconte avec charme les visites de l'empereur et de la voyante au philosophe, « l'équipage arrêté au coin du faubourg du Roule », la marche des visiteurs, « à travers des terrains non encore bâtis, des jardins du roi, vers une maison de vieille apparence qui était autrefois celle du jardinier », l'arrivée dans « une petite chambre qui n'avait pour tout mobilier qu'un vieux fauteuil en velours d'Utrecht, une chaise, un tabouret, un bureau en bois blanc et un lit »; dans cette pièce où Bergasse « gardait le fauteuil sur l'ordre formel de son auguste visiteur, le tsar sur le tabouret allongeant ses grandes jambes sous le fauteuil de Bergasse », Mme de Krüdener assise et le plus souvent « debout sur sa chaise » quand venait l'inspiration.

« Pour la seconde fois, le merveilleux traversait l'existence de Bergasse. En Mme de Krüdener, Mesmer se retrouvait un peu, et des rêves s'offraient encore au philosophe pour établir des vérités. Mais il écouta Mme de Krüdener sans devenir son disciple, et n'entra dans ses pensées qu'autant qu'il fallait pour pénétrer lui-même dans la pensée d'Alexandre. Aux promesses de la devineresse, il ajouta les raisons d'un politique pour émouvoir dans le prince un utile orgueil. Il lui montra que, si on laissait la révolution miner le sol de l'Europe, et par des voies souterraines surprendre les gouvernements faibles, elle finirait par l'emporter sur les plus forts. En affirmant que les principes du christianisme étaient l'unique et efficace

des principes généraux et des phrases par lesquelles ils étaient exprimés, il ne songea pas à pénétrer plus avant dans la matière, ni à se rendre raison, tant des devoirs que ce système lui imposait que des difficultés qui devaient accompagner sa réalisation ».

(à suivre) CHARLES DUPUIS,
Membre de l'Institut.

---

défense, il offrit une formule d'action à un pouvoir impatient d'initiative, à une conscience éprise du devoir, à un esprit captif d'incertitudes. C'est de cette collaboration où les rêves d'une voyante et les arguments d'un penseur inspirèrent la volonté d'un prince, que naquit la Sainte-Alliance. » (*Un défenseur des principes traditionnels sous la Révolution, Nicolas Bergasse* (1750-1832). — *Introduction par Etienne Lamy, p. LXVI-LXVIII.*)

Les Combattants français de la guerre d'Amérique

La Société des Cincinnati (1).

La guerre de l'Indépendance Américaine n'a pas obtenu en France, au cours du XIXe siècle, la place qu'elle méritait dans l'Histoire. On en trouve la raison dans le trop court espace de six années qui s'écoula entre le traité de Versailles de 1783 et le commencement de la Révolution française. L'opinion publique, qui s'était passionnée, pendant tout le cours du règne de Louis XVI, pour la cause américaine, se trouva brusquement détournée et absorbée dorénavant à l'intérieur du royaume par des événements d'une gravité autrement poignante.

Cependant, par l'appui décisif que la France prêta aux Etats-Unis dans leur lutte pour la liberté, elle mit la main à l'un des plus grands faits de l'histoire de tous les temps, car la victoire de Yorktown, due à la coopération des armées américaine et française, libéra définitivement l'Amérique du Nord de l'emprise anglaise et, donnant la vie à une nation destinée à devenir puissance prépondérante, changea la face du monde. Toutes les conséquences n'en furent pas devinées alors par les contemporains, ainsi qu'il arrive souvent à propos des grands faits sociaux. Elles ne devaient apparaître dans toute leur étendue que bien longtemps plus tard, au bout de cent cinquante ans; pouvons-nous dire, au début du XXe siècle.

***

Au cours de la période qui s'étend de 1783 à 1792, on découvre l'histoire de la naissance et du développement d'une asso-

(1) Le présent article est extrait de l'Introduction à l'ouvrage suivant, devant paraître au mois d'octobre 1934 : *La Société des Cincinnati de France et la guerre d'Amérique*, 1778-1783, par le baron Ludovic de Contenson. 1 vol. in-4°, orné de 200 portraits et 17 planches hors texte. Editions Auguste Picard.

ciation qui eut alors son heure de célébrité et qui tomba ensuite, pour près d'un siècle, dans un noir oubli, la Société des Cincinnati de France. Celle-ci n'était d'ailleurs que la branche française de la Société générale des Cincinnati qui, elle, n'a cessé de subsister en Amérique depuis ses débuts, au lendemain de la guerre de l'Indépendance, jusqu'à nos jours. Elle fut créée le 10 mai 1783 par les officiers de l'armée américaine sur le point de se disperser après la clôture des hostilités. Cantonnés dans les baraquements des bords de l'Hudson, ils fondèrent alors une Société d'amis qui devait non seulement continuer à les réunir eux-mêmes au cours de leur existence, mais encore se perpétuer héréditairement dans la personne de l'aîné des descendants de chacun d'eux.

Ils décidèrent en outre d'admettre dans leur association les généraux, amiraux, colonels et capitaines de vaisseau français qui venaient de prendre part à une longue et glorieuse campagne, honneur qui devait également passer à l'aîné de leurs descendants. Une décoration et un diplôme leur furent remis. On y voyait figurer comme emblème et symbole le célèbre dictateur romain, Lucius Quintus Cincinnatus, qui abandonna sa charrue pour courir à la défense de sa patrie en danger et qui, après la défaite des ennemis, retourna modestement à son champ pour reprendre les travaux de la paix.

La vogue s'empara de cette nouvelle distinction qui devint promptement populaire en France, et cela dura pendant l'époque éphémère qui va du traité de Versailles, en 1783, jusqu'en 1792, date à laquelle la Société des Cincinnati disparut en France dans la tourmente révolutionnaire ; mais l'association a continué à prospérer jusqu'à maintenant sans interruption aux Etats-Unis. Elle ne devait être reconstituée en France, après une éclipse de cent trente-trois ans, qu'en 1925, au lendemain de la guerre mondiale, sous la présidence du duc de Broglie, quand Américains et Français se trouvèrent de nouveau unis par les liens de la camaraderie militaire.

La Société avait été approuvée le 18 décembre 1783 par le roi Louis XVI, qui autorisa les officiers français à en faire partie. On était fier de lui appartenir. Nous en trouvons la preuve dans ce fait que les députés à l'Assemblée Constituante, ayant

participé à la guerre d'Amérique, et y formant un groupe nombreux et influent, ne manquaient pas, selon la réglementation royale, de faire figurer à leur boutonnière, à côté du ruban rouge de la Croix de Saint-Louis, le ruban bleu moiré, bordé d'un liseré blanc, qui servait à soutenir l'Aigle américain de Cincinnatus, insigne de l'Association. Le bleu et le blanc représentaient les couleurs réunies des Etats-Unis et de la France. Sur les portraits des députés, comme sur ceux des militaires et des marins d'un grade élevé ayant pris part à la guerre de l'Indépendance, on voit briller maintes fois l'Aigle ou le ruban, et l'on y trouve l'évident témoignage de la considération qui entourait la Société.

Quatre cents noms environ constituent la liste des membres fondateurs et honoraires d'origine, créés avant la Révolution et parvenus au grade de colonel ou de capitaine de vaisseau. Il y faut ajouter quelques officiers de grades inférieurs, ayant rempli des emplois spéciaux, ayant été blessés ou s'étant particulièrement distingués pendant la guerre. A ceux-ci l'insigne fut concédé comme récompense à l'occasion de faits particuliers. Nous avons au surplus remarqué que dans les dernières années précédant la Révolution, 1791 et 1792 notamment, les admissions, approuvées réglementairement par le roi, comprenaient les officiers ayant pris part à la guerre dans les grades subalternes, mais étant parvenus postérieurement au grade de colonel ou de capitaine de vaisseau. Il semble en outre équitable d'ajouter à la liste une centaine d'officiers des armées de terre et de mer qui, ayant servi dans les grades inférieurs au cours de la guerre d'Amérique, sont parvenus ensuite aux plus hautes situations sous la République et l'Empire. Par le jeu normal de l'institution, ils eussent été appelés régulièrement à porter l'insigne de l'asociation, si celle-ci n'avait pas été mise en sommeil par les événements. Il fut d'ailleurs décidé par l'Assemblée triennale de la Société des Cincinnati d'Amérique, tenue à Baltimore en 1854, que, dans le cas où un officier de la guerre d'Amérique n'aurait pu acquérir le titre de membre par suite de circonstances fortuites, son propre descendant lui serait substitué.

***

En parcourant les états de services de ces vaillants soldats

l'on revit les belles heures que passèrent par-delà l'Océan les combattants de la guerre de l'Indépendance, accueillis par la reconnaissante hospitalité de la jeune république. Toutefois, en poursuivant cette étude avec le simple désir de jeter la lumière sur un point de l'histoire au sujet duquel les auteurs ont accumulé les erreurs les plus flagrantes, l'on est peu à peu émerveillé par le nombre considérable d'hommes distingués, dans tous les genres, qui firent partie de l'expédition. On y peut diviser les officiers en trois catégories. Il y eut d'abord de nombreux volontaires isolés parmi lesquels La Fayette, le marquis de la Rouërie (colonel Armand), Gouvion, du Portail, le baron de Kalb, qui, dès 1777 ou même auparavant, allèrent servir dans les formations de l'armée des *Insurgents*. Il y eut ensuite les officiers de la marine royale, qui firent partie des flottes envoyées au secours de l'Amérique, après la déclaration de guerre, en 1778, enfin ceux des troupes régulières de l'armée de terre qui constituèrent le corps expéditionnaire français de six mille hommes, sous les ordres du lieutenant-général comte de Rochambeau, et qui vinrent se réunir, en 1780, à l'armée des Etats-Unis. Ajoutons le détachement de trois mille hommes qui, amené des Antilles en 1781, par le marquis de Saint-Simon, contribua à la capitulation d'Yorktown. Quant aux effectifs des armées navales françaises, équipées pour la guerre d'Amérique, ils dépassèrent de beaucoup ceux de l'armée de terre.

Le nombre des officiers formant les cadres de ces quelques milliers d'hommes des corps expéditionnaires de terre et de mer, n'était assurément pas énorme et cependant combien il s'en trouva parmi eux qui parvinrent aux plus hautes situations et furent appelés à la célébrité ! Dans les années qui suivirent, leurs noms, que l'on ne cesse de rencontrer dans l'histoire, devaient être liés aux événements publics les plus importants. Mais aussi un magnifique théâtre, trop souvent tragique il est vrai, allait s'ouvrir devant cette génération dans un monde en pleine gestation d'un ordre nouveau.

La Révolution fut dure pour beaucoup d'entre eux qui périrent ou disparurent dès ses premières années. Passons en revue cette élite que vit surgir la guerre d'Amérique. Peu d'entre eux, comme le maréchal de Rochambeau, emprisonné toutefois quel-

ques mois pendant la Terreur, traversèrent sans encombre les années révolutionnaires et parvinrent à une vieillesse tranquille, exempte de soucis. Quelques-uns d'ailleurs moururent avant d'avoir vu les événements de 1789 : parmi eux, le comte de Grasse, commandant les forces navales à Yorktown, le marquis de Chastellux, major général de l'armée de Rochambeau, le bailli de Suffren, notre grand marin du XVIIIe siècle.

Arrivons de suite à ce groupe de députés aux Etats Généraux, jeunes pour la plupart, enflammés par l'ardeur des idées nouvelles qui s'étaient développées chez eux au contact de la nouvelle République, presque tous membres de la Société des Cincinnati. Ils jouissaient du prestige de ceux qui arrivent de loin et ce qu'ils promettaient n'était rien moins que le bonheur futur de l'humanité. C'étaient le marquis de la Fayette, les comtes Charles et Alexandre de Lameth, le duc de Biron, le vicomte de Noailles, le prince de Broglie, le marquis de Saint-Simon, le comte Arthur Dillon, le marquis de Vaudreuil, le comte de Ségur, le vicomte de Montmorency, le comte de Custine, le marquis de Rostaing, le vicomte de Mirabeau, les marquis de la Poype-Vertrieu, de Rouvray, le duc de Castries, le vicomte de Laborde-Méréville, le vicomte de Galbert, MM. de Champagny, Reynaud de Villevert, de Ménonville, d'Abadie, de la Touche-Tréville. A l'Assemblée Législative qui suivit la Constituante, on trouve les noms du comte de Kersaint, de Gouvion, de Théodore de Lameth, d'Aubert du Bayet, de Mathieu Dumas, de Blanchard. Tous, à bien peu d'exceptions près, apportaient ouvertement d'au-delà des mers l'évangile nouveau de la liberté. La monarchie d'ailleurs était pour eux un dogme, même chez les Constitutionnels et les Feuillants. C'eût été mal les comprendre que de les accuser de vouloir l'ébranler.

De combien d'illusions généreuses se bercèrent la plupart d'entre eux ! Mais aurait-on le courage de leur reprocher leurs imprudences et leurs inexpériences, car ils les expièrent cruellement et l'occasion ne s'en fit pas attendre. La Société des Cincinnati devait se dissoudre de façon tragique et inattendue. Le roi Louis XVI avait encore approuvé, au mois de février 1792, une liste d'admission d'une trentaine de membres dans la Société, alors que l'émigration en avait déjà éclairci les rangs.

Quelques mois après, à partir du 10 août, la dispersion se précipita. Du régime de la suspicion et de la délation on passait en France à celui de la Terreur. Il devint de plus en plus angoissant de prendre un parti pour les gentilshommes dont la situation était en vue. Tel était le cas pour ceux que la guerre d'Amérique avait poussés au premier plan. Biron, l'amiral d'Estaing, Broglie, Custine, Dillon, Kersaint, O'Moran, de Grimoüard, de Blanchelande, de Tarragon, les deux Loménie, payèrent de leur tête sur l'échafaud révolutionnaire leur obstination à rester en France ou à y remplir des fonctions publiques. Le baron de Vioménil était blessé mortellement au 10 août. Le baron de Noirmont disparaissait dans les massacres de Septembre, Théobald Dillon était tué par ses propres soldats près de Lille, et Mauduit du Plessix subissait le même sort à Saint-Domingue. Le contre-amiral de Flotte était massacré par les ouvriers révoltés du port de Toulon. Du Chastellet s'empoisonnait dans sa prison pour échapper à l'échafaud. Les marquis de la Rouërie et de Pange périssaient plus tard dans les guerres de la Chouannerie. Dans les ports de mer la situation était devenue intenable. Les officiers de marine restaient découragés devant la révolte, les refus d'obéissance et les menaces des équipages. Aussi l'émigration fit-elle dans les cadres des vides impossibles à combler. Pauvre marine, si bien restaurée sous Louis XVI, toute fière encore des succès de la guerre d'Amérique !

La Fayette, les frères de Lameth, du Portail, les derniers membres du parti constitutionnel se décidèrent eux-mêmes après le 10 août à franchir la frontière pour éviter l'arrestation. Ce fut alors le lamentable cortège des émigrés, dispersés sur les routes d'Allemagne, de Russie, d'Angleterre, de Suisse. Pour beaucoup d'entre eux, c'était la misère, l'oubli, la mort dans quelque ville ou village éloigné d'Europe ou même d'Amérique, pour d'autres l'armée de Condé, la Vendée, Quiberon.

Cependant, des cadres de l'armée de Rochambeau et de St-Simon, des flottes de d'Estaing, de Grasse et de Guichen, sortit également une élite qui continua à servir la France, sous la République et l'Empire. Ce furent, entre autres, les généraux Jourdan, Pichegru, Aubert du Bayet, d'Anselme, Carra Saint-Cyr, de Kilmaine, d'Allemagne, de Montchoisy, Eblé, de Miollis, ancien

blessé de Yorktown, qui ne cessa de porter sous l'Empire sa décoration de Cincinnatus à côté de celle de la Légion d'Honneur ; le maréchal Berthier et le général comte Mathieu Dumas, deux Cincinnati de la première heure, qui, après avoir débuté dans l'Etat-Major de Rochambeau, terminèrent leur carrière militaire dans celui de Napoléon ; enfin, les marins : La Touche-Tréville, du Petit-Thouars, Brueys, de Missiessy, Bruix, Decrès, Ganteaume, Truguet, de Sercey.

Dans la liste des combattants français, membres fondateurs de la Société des Cincinnati, accordons la place qu'ils méritent aux philosophes, aux littérateurs, aux diplomates, aux savants, aux navigateurs : au marquis de Chastellux, de l'Académie Française, que son ouvrage au nom symbolique : « De la Félicité Publique », situe à son rang parmi les derniers philosophes du XVIIIe siècle ; au comte Henri de Saint-Simon, l'illustre chef des Saint-Simoniens, qui puisa en Amérique ses premières notions d'économie sociale ; au comte de Ségur, de l'Académie Française, ambassadeur et historien ; au duc Mathieu de Montmorency, de l'Académie Française, ministre des Affaires Etrangères sous la Restauration ; aux navigateurs Bougainville, membre de l'Académie des Sciences, La Pérouse et Fleuriot de Langle, aux marins membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie de marine, le marquis de Chabert, astronome, et le chevalier de Borda, mathématicien, sans compter plusieurs autres savants, officiers et ingénieurs de marine, versés dans les sciences navales. N'oublions pas le major L'Enfant, architecte et artiste délicat, auquel nous devons le dessin de l'insigne et du diplôme des Cincinnati. Etant demeuré aux Etats-Unis après l'expédition, il eut la gloire de tracer le plan de la future cité de Washington.

Dans les régiments français ou dans les corps de troupes étrangères au service de la France, le Royal-Deux-Ponts et la brigade irlandaise, on trouve de fidèles amis et alliés qu'on ne saurait oublier : les comtes de Fersen et de Stedingk, futurs maréchaux suédois, les Dillon, au nombre de cinq, Conway et plusieurs autres officiers irlandais ; les deux frères comtes Christian et Guillaume de Deux-Ponts, bavarois de la maison souveraine de Wittelsbach, fils d'une Française, la comtesse de

Forbach, et colonels du régiment de Deux-Ponts. Tous firent partie de la branche française de la Société des Cincinnati. Le baron de Kalb, d'origine allemande, depuis près de quarante ans au service du roi de France, fut tué trop tôt en Amérique pour pouvoir prendre place dans l'Association.

La France enfin peut se vanter d'avoir favorisé ou même déterminé le départ pour l'Amérique de plusieurs étrangers de distinction qui passèrent par ses ports pour se rendre aux Etats-Unis, en compagnie des volontaires français et s'engager dans les rangs des insurgents : le baron de Steuben, utile instructeur prussien, et les héros polonais Pulaski et Kosciuszko. Bien qu'ils n'eussent pas fait partie de la branche française des Cincinnati, nous avons cru devoir citer leurs noms dans notre ouvrage et saluer ces bons combattants de la cause américaine dont la fraternité d'armes avec les Français resta étroite pendant la campagne.

On conçoit qu'après 1815, au lendemain de la grande secousse de la Révolution et de l'Empire, la Société des Cincinnati de France ait été singulièrement désorganisée. Les quelques personnages survivants de la guerre d'Amérique, maintenant chargés d'années, semblent un peu les revenants d'un autre âge. Plusieurs sont, sous la Restauration, de hauts personnages, des généraux, amiraux, ministres et pairs de France, ayant rempli des carrières plus ou moins agitées depuis la quarantaine d'années qui les séparent de la guerre d'Amérique ; les ducs de Laval, de Damas, de Castries, de Montmorency, le maréchal de Vioménil, les lieutenants-généraux et maréchaux de camps de La Fayette, de Saint-Simon, Boson de Talleyrand-Périgord, Mathieu Dumas, de Montesquieu, de Vaudreuil, d'Osnond, du Lau, d'Aboville, d'Ollone, Dillon, de Lameth, d'Autichamp, de Mac-Mahon, de Montmort, de Villemanzy, les amiraux de Vaugiraud, de Viella, de Sarret, de Traversay, et d'autres encore, jusqu'à la disparition du dernier survivant des membres de la Société des Cincinnati, le comte Théodore de Lameth, décédé à 98 ans en 1854, soixante-douze ans après Yorktown.

***

Dans la revue des noms qui précède, nous avons été amené

naturellement à citer les plus connus, mais, si l'on poussait à fond une étude biographique sur chacun, on se rendrait compte combien, dans l'armée d'autrefois, l'avancement était long et difficile. Les vrais chefs militaires de l'expédition, les Rochambeau, les Vioménil, les Chastellux, les d'Aboville, les Choisy, les Bouillé étaient des vétérans de la guerre de Sept Ans, déjà connus pour leur brillant passé et ils ne durent rien à la faveur. Il en fut de même des du Chaffault, des Guichen, des Suffren, des La Motte-Picquet. Le comte de Grasse, né en 1722, était entré dans la marine à l'âge de douze ans. Il y passa cinquante années et servit dans vingt-et-une batailles navales.

Nous avons lu dans un auteur, étranger il est vrai, à propos d'un échec subi par notre marine au cours de la guerre d'Amérique, les lignes suivantes : « C'était l'époque où, ordinaire« ment, dans la marine, le commandement était donné à la « faveur de la Cour. Les nobles étaient nommés capitaines de « vaisseau sans connaître les premiers rudiments de la science « maritime, sans savoir même se servir d'une boîte de compas ». Notre consciencieuse étude, appuyée sur les états de services déposés aux archives de la Marine, fera justice d'une telle ignorance ou d'un tel parti pris. Elle démontrera qu'entrés dans la marine à l'âge de quatorze ans environ, les officiers, en presque totalité, n'étaient promus capitaines de vaisseau qu'au bout de vingt-cinq ou trente ans de durs services. Cadets de famille, généralement bretons et provençaux pour les deux tiers, de fortune la plupart du temps modeste, ils menaient une vie de dangers et de privations, dans des traversées interminables, avant d'arriver à ce grade rêvé de capitaine de vaisseau ; mais que pouvaient-ils bien devoir à la faveur de la Cour ?

L'étude des cadres n'est pas moins instructive dans les régiments de l'armée de terre : Bourbonnais, Soissonnais, Saintonge, Royal Deux-Ponts, Auxonne et Metz-Artillerie, Légion de Lauzun, faisant tous partie du corps expéditionnaire de Rochambeau, l'armée auxiliaire, comme on l'appelait aux Etats-Unis ; puis les régiments d'Agénois, de Gâtinais, devenu Royal Auvergne, et de Touraine, qui, sous les ordres du marquis de Saint-Simon, vinrent de Saint-Domingue se joindre aux précédents pour les opérations devant Yorktown. Ajoutons-y Cham-

pagne, Hainault, Foix, Dillon, Walsh, Auxerrois, Armagnac, Viennois, et d'autres encore, régiments transportés de France aux Antilles en totalité ou en partie. Ces derniers s'y distinguèrent sous les ordres du marquis de Bouillé à la prise de différentes îles ou bien fournirent ce qu'on appelait les garnisons des vaisseaux aux flottes de d'Estaing, Guichen, Grasse, métier particulièrement pénible pour des gens qui n'étaient pas habitués à la mer. Que de vieux soldats, à Saint-Domingue et dans les mers des Antilles, colonels, capitaines et lieutenants, affrontèrent, pendant des années, entre deux batailles, le soleil des tropiques !

Sans doute il se trouvait, dans les Etats-Majors de l'armée de Rochambeau et dans les régiments, un certain nombre de jeunes gens, appartenant aux grandes familles du royaume, qui parvinrent, à force d'instances, à se faire attacher au corps expéditionnaire, ce qui n'était pas facile, car le nombre des volontaires pour la guerre d'Amérique fut considérable. On cite le jeune Boson de Talleyrand-Périgord qui, se voyant refuser l'autorisation de s'embarquer, se dissimula dans un régiment de grenadiers, sac au dos et le fusil sur l'épaule, sous le nom de Va-de-bon-cœur. On ne découvrit sa présence qu'une fois le navire en mer.

Si cette belle jeunesse, folle d'ardeur, ne dirigea pas l'expédition, laissée à la conduite des vieux militaires, du moins elle marqua par son empressement combien était populaire en France la cause de l'Amérique et de la liberté. Elle sut se faire apprécier des habitants du pays autant par sa correction, la distinction et l'affabilité de ses manières que par sa joyeuse bravoure.

Que dire de La Fayette qui, dès 1777, âgé de vingt ans, trois années avant le départ des troupes régulières de l'armée royale, avait armé un navire à ses frais pour emmener les premiers volontaires français servir dans les rangs des insurgents? Déchaînant l'enthousiasme en France, il conquit en Amérique une popularité qui n'a fait que s'y développer depuis cent cinquante ans. Le nom de La Fayette est resté là-bas un symbole, symbole historique de l'amitié franco-américaine, d'autant plus justifié que La Fayette, malgré son extrême jeunesse, devint

non seulement un ami dévoué de Washington, mais un des meilleurs majors généraux des Etats-Unis. Peu après son départ de France, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement autorisa et favorisa même l'embarquement pour l'Amérique des volontaires désireux d'aller servir dans l'armée des insurgents. Parmi eux se trouvèrent plusieurs officiers, provenant du corps royal du Génie, tels que du Portail et Gouvion, ingénieurs militaires, qui, au courant des fortifications et de la guerre de sièges, rendirent des services de premier ordre à l'armée américaine dépourvue de spécialistes exercés.

⁂

Ce n'est pas sans émotion ni mélancolie que, remuant l'histoire de la guerre d'Amérique, nous avons évoqué ces souvenirs des fastes militaires de l'ancienne France. L'armée de Rochambeau fut la dernière armée royale, la dernière force militaire de la vieille monarchie, la dernière armée enfin encadrée et commandée par des gentilshommes, qui inscrivit son nom parmi les gloires de la France à la veille de la Révolution française ; or celle-ci devait emporter l'armée monarchique comme tant d'autres institutions séculaires.

La guerre d'Amérique, ce fut le testament de la noblesse ; elle sut mourir en beauté.

A la fin du XVIIIe siècle, les cruelles réalités, qui devaient présider à l'enfantement des nations modernes, n'avaient pas encore fondu sur le monde. Tous les espoirs étaient permis. Les jeunes officiers qui revinrent d'Amérique avec des rêves de liberté et de fraternité universelles, vécurent à une époque unique et magnifique. Ainsi que l'a écrit le duc Victor de Broglie dans la préface aux Mémoires de son arrière grand-père, membre des Cincinnati ; « Envions-les, dit-il, d'être entrés « dans la vie à une époque où des horizons nouveaux sem- « blaient s'ouvrir devant l'humanité rajeunie, où toutes les es- « pérances paraissaient légitimes, toutes les chimères réalisa- « bles ; envions-les d'avoir pu, dans leurs brillantes armées, « goûter avec une plénitude qui n'a jamais été connue depuis, « le plus réel des biens de ce monde, l'illusion ».

Si l'on jette maintenant un coup d'œil général sur la guerre

qui donna la liberté aux Etats-Unis, sur la façon stratégique et tactique dont elle se développa et sur la mise en œuvre des moyens de guerre qu'elle nécessita, il faut se garder de la considérer uniquement du point de vue territorial américain, car la guerre de l'Indépendance ne se limite pas aux treize vieux états formés par les colonies anglaises en révolte. Ce fut une lutte qui, si elle n'embrassa pas un nombre considérable de peuples, prit les proportions d'une guerre mondiale par l'étendue des mers qu'elle eut comme théâtres. Quand le bailli de Suffren, l'un des plus grands hommes de mer du XVIIIe siècle et de tous les temps, au dire de l'amiral américain Mahan, menaçait la puissance anglaise aux Indes, il travaillait pour la cause américaine. Il retenait au loin les navires anglais qui, sans cela, eussent navigué vers les côtes d'Amérique, afin d'y conserver la maîtrise de la mer et de permettre à l'Angleterre d'envoyer renforts et munitions aux troupes du roi George, combattant contre l'insurrection.

Est-ce que, dans la grande guerre de 1914-1918, les armées alliées, luttant à Salonique, en Afrique et en Asie, aidées des forces navales, n'ont pas coopéré à l'effort poursuivi en France contre les armées allemandes ? N'ont-elles pas contribué également au triomphe de la cause commune ? Ainsi en a-t-il été autrefois des forces navales françaises combattant même en dehors des eaux des Etats-Unis.

La maîtrise de la mer qui, pour l'Angleterre, aujourd'hui comme jadis, constitue une question de vie ou de mort, cette maîtrise a été perdue au moins une fois par l'empire britannique. Ce fut le 5 septembre 1781, quand le lieutenant-général de Grasse, par sa victoire de Chesapeake, rejeta au loin la flotte anglaise et lui interdit de ravitailler Corwallis à Yorktown. Ce jour-là les Etats-Unis furent libérés. Les bateaux anglais étaient en effet, dispersés au loin ou tenus en respect sur les mers par les flottes françaises, depuis la mer des Indes jusqu'à la mer des Antilles, en passant par la Méditerranée. Ce fut un instant critique dans l'histoire du monde. Les conséquences qui découlèrent de cet événement furent incalculables. On peut même dire qu'à l'heure actuelle elles n'ont pas cessé de se développer, car la puissance américaine, qui fut consacrée ce jour-là, nous ménage sans doute encore des surprises.

Dans sa lettre au Congrès et son ordre du jour à l'armée franco-américaine des 19 et 20 octobre 1781, lendemain de la capitulation d'Yorktown, le plus grand citoyen des Etats-Unis, le général Washington, a su définir le rôle de l'armée française à ce moment décisif de l'histoire : « Le général, dit-il, félicite l'armée du glorieux événement de la journée d'hier. Les preuves généreuses que Sa Majesté Très Chrétienne a données de son attachement à la cause de l'Amérique doivent détromper les esprits les plus abusés parmi nos ennemis, convaincre des conséquences heureuses et décisives de cette action et inspirer à tous les citoyens de ces états les sentiments de la plus inaltérable reconnaissance.

« Une flotte, la plus nombreuse et la plus puissante qui ait jamais paru dans ces mers, commandée par un amiral dont le bonheur et les talents promettaient les plus grands succès, une armée, composée de la manière la plus distinguée, tant en officiers qu'en soldats, sont des gages signalés de son affection pour les Etats-Unis... »

Grâce à Washington les noms des Français qu'il cite ensuite, les Rochambeau, Grasse, Vioménil, Chastellux, Saint-Simon, Choisy, La Fayette, du Portail, Quérenet, d'Aboville, passeront de génération en génération sur les lèvres et dans le cœur des citoyens des Etats-Unis. Le grand homme a marqué en traits immortels les raisons de l'amitié qui, jusque dans les temps les plus lointains, doit unir Américains et Français des deux côtés de l'Atlantique.

LUDOVIC DE CONTENSON

Lettre de Mme de La Briche et du Comte de Crillon au roi Louis XVI du 25 avril 1792

La bibliothèque de Barante conserve la minute d'une lettre en date du 25 avril 1792 due à la plume de Mme de La Briche et remise à Louis XVI par le comte de Crillon. Elle est destinée à exposer au Roi « quelques réflexions et quelques idées qui pèsent depuis longtemps sur son cœur » et à lui donner « les conseils de l'impartialité ».

Elle est curieuse par le plan d'action qu'elle lui trace en présence de la guerre étrangère déclarée depuis cinq jours et non sans intérêt également par la personnalité de ses auteurs et l'évolution qu'elle dénote dans leurs idées politiques, quelque peu démagogiques au début de la Révolution.

François-Félix-Dorothée des Balbes de Berton, comte puis duc de Crillon (1748-1820), second fils du duc de Crillon-Mahon et de sa première femme Françoise-Marie-Elisabeth Couvay, colonel en 1770 et maréchal de camp en 1784, avait été député en 1789 par la noblesse de Beauvais aux Etats-généraux. Il s'était rallié au tiers et avait été même l'un des fondateurs du club des « Amis de la Constitution » qui devait devenir plus tard le Club des Jacobins. Il commandait en 1791 la 19e division militaire, celle de Lyon. Affecté à l'armée du Nord sous Lückner, il était lieutenant général en 1792. Il devait devenir suspect dans la suite et être emprisonné sous la Terreur, mais au moment où il s'adressait ainsi au Roi, il était connu et même honni dans la société pour ses opinions avancées.

Ces dernières étaient partagées par Madame de La Briche, à qui l'une de ses amies reprochait vers la même époque d'être « démocrate » et de « penser à la Crillon ». Le cœur y était sans

doute pour quelque chose, car elle avait pour lui un sentiment très vif : ils avaient désiré s'épouser en 1773 et les relations, interrompues en 1774, avaient repris en 1786 sous la forme d'une amitié très étroite.

Adélaïde-Edmée Prévost (1755-1844) était veuve dès 1785 d'Alexis-Janvier Lalive de La Briche (1) et se trouvait, du fait de son mariage, alliée à Mme de Lalive d'Epinay et à la comtesse d'Houdetot, les deux parentes qui s'étaient disputé Jean-Jacques Rousseau. Le milieu était imbu de ce romantisme philosophique et social où la Révolution naissante avait trouvé tant d'appui. Mme de La Briche possédait une fortune considérable ; elle tenait au château du Marais qui était sa propriété aussi bien qu'en son hôtel de la rue de La Ville l'Evêque à Paris un salon très fréquenté. On y rencontrait avec Florian, le fabuliste, les deux frères Lacretelle. Le premier, membre de la Commune de Paris, député suppléant aux Etats-généraux, membre de la Législative, était un défenseur ardent de la Constitution de 1791 ; le second était attaché au « *Journal des Débats* ». Un autre habitué était le comte de Pastoret (1756-1840), procureur syndic de la Seine. Il avait conduit la députation qui était venue demander à la Constituante de convertir l'église Sainte-Geneviève en Panthéon des grands hommes. Il avait été le premier président de la Législative. Parmi les intimes de Mme de La Briche figurait encore le marquis de Bonnay (1750-1825), ancien page de Louis XV, député de la noblesse du Nivernais aux Etats-généraux et, à trois reprises, président de l'Assemblée nationale.

C'est dire que l'entourage de Mme de La Briche était loin de bouder la Révolution et y avait prêté l'appui de ses talents avec toute la sincérité de ses convictions. Toutefois le marquis de Bonnay (2) était le premier du groupe à avoir conçu des alarmes, il avait pris par sa correspondance une influence croissante sur Mme de La Briche ; les idées de cette dernière perdaient de leur exaltation et elle commençait, à son tour, à se rendre compte que la réalité des événements ne correspondait

---

(1) Un ouvrage fortement documenté sur Mme de La Briche dû aux travaux du comte Pierre de Zurich doit paraître dans le cours de l'automne.

(2) Il existe à Barante de nombreuses lettres du marquis de Bonnay à Mme de La Briche, encore inédites.

pas aux illusions qu'elle avait partagées avec ses amis. M. de Bonnay avait, d'ailleurs, émigré dès le 7 octobre 1791, mais était revenu passer trois semaines à Paris du 5 au 24 mars 1792. Ce séjour précédant de fort peu la date de la lettre à Louis XVI on ne peut se défendre de penser qu'il a eu une certaine action sur sa conception et sa forme assagie.

Eprise de liberté dans l'ordre mais déjà fort inquiète des menaces pesant sur « les propriétaires », dont elle était, Mme de La Briche est bien obligée de constater et d'écrire que « l'anarchie dévore le royaume ; toutes les autorités sont méconnues ; la Constitution, cet objet de tant d'enthousiasme, de tant d'amour est entièrement oubliée. Il n'est plus de lois, plus de force publique, plus de Roi : la guerre enfin va commencer et rien n'est rallié sous un chef... »

Décidée, en principe, à Pilnitz dès 1791 par la Prusse et l'Autriche la guerre devait, en effet, être déclarée par la France en avril 1792, c'est-à-dire au moment même de la lettre à Louis XVI qui examine le parti que le Roi pourrait en tirer pour rétablir son autorité et l'ordre en France, selon les moyens que lui donnerait la fortune des armes. Espoir qui paraîtra aux lecteurs d'aujourd'hui bien illusoire après l'échec de la fuite de Varennes, alors que le Roi, déjà prisonnier de l'Assemblée et à la veille du 10 août, était matériellement et moralement incapable de toute initiative. C'est avant les 5 et 6 octobre 1789 que le Roi aurait pu et dû appliquer les principes politiques qu'exposera Mme de La Briche alors que le comte de Saint-Priest cherchait à l'entraîner loin de Versailles, au sein d'une armée encore fidèle, pour imposer sa volonté aux Parisiens.

La lettre au Roi examine trois hypothèses :

D'abord « la supposition la plus pénible et grâces à Dieu la moins probable » celle où « la guerre nous étant favorable, les Jacobins qui l'ont provoquée, en retirâssent tout le fruit, que leur puissance en reçût tout l'accroissement qu'en pourrait espérer un conquérant, et que l'armée fût entièrement pour eux : alors il ne serait plus d'espoir : l'anarchie augmenterait, peut-être établiraient-ils cette république objet de tous leurs vœux... Ce ne serait plus vous, Sire, qui pourriez voir la France heureuse et régner sur elle par les lois, ce ne serait plus même ce jeune enfant...

Ainsi l'auteur de la lettre entrevoyait déjà, sans vouloir s'arrêter à cette éventualité : Valmy, Fleurus, Jemmapes, l'exécution de Louis XVI, la Convention, la Terreur, la mort du Dauphin. Quelle vision prophétique de l'avenir et nous n'étions encore qu'au printemps de 1792 !

La seconde hypothèse de Mme de La Briche a pour base l'éventualité de premières victoires de nos armées aboutissant rapidement à une paix de compromis avec les Alliés où les deux camps feraient appel à la médiation de Louis XVI. Ce dernier, rendu ainsi « à l'amour de son peuple », appuyé sur ses généraux : M. de Rochambeau et M. de Lafayette, maîtres de l'armée grâce à l'auréole du succès, rétablirait l'ordre en France à l'aide de troupes solidement encadrées et restées ou redevenues loyales.

Rochambeau commandait en 1790-1792 une armée, Lafayette au printemps de 1791 l'armée du Centre, ils étaient donc l'un et l'autre des chefs militaires importants. Mais Mme de La Briche paraît douter un peu de l'intelligence de Rochambeau, par contre elle se livre à un long plaidoyer en faveur de Lafayette qu'elle cherche à imposer à la confiance du Roi malgré un passé récent qui pouvait éveiller chez lui plus que des inquiétudes. Elle compte fermement sur Lafayette pour établir le « plan de gouvernement » qu'elle ne détaille d'ailleurs pas. Il ne saurait, toutefois, être question du retour à l'ancien régime. Elle préconise l'établissement de deux chambres, « parce que l'expérience et le malheur en ont montré la nécessité à tous les gens honnêtes et éclairés ». Telle était, si je ne m'abuse, la doctrine des Girondins.

Mais c'est une troisième supposition qui a toutes les préférences des inspirateurs de la lettre « celle de la déroute de notre armée, des troupes des rois de Hongrie et de Prusse victorieuses et rendant par la force au Roi son ancien royaume, son ancienne autorité ». Ici c'est, vingt-deux ans avant 1814, un maître « rentrant dans les fourgons de l'ennemi », une charte octroyée de plein gré et par le libre exercice de sa puissance souveraine. Par une éloquente prosopopée Mme de La Briche place l'exposé de son plan de gouvernement dans la bouche de Louis XVI lui-même et lui fait accorder le droit imprescriptible du peuple à

consentir l'impôt, le partage de la puissance législative entre deux Chambres, admettre le rétablissement d'une noblesse à titre purement honorifique et sans privilèges spéciaux, consentir à l'accession de tous les Français à tous les emplois par leur mérite, proclamer l'amnistie et le pardon pour toutes les fautes, et prêcher la réconciliation générale.

Jamais, en effet, Mme de La Briche n'aura partagé la mentalité des émigrés, les idées de « Coblentz » qu'elle a toujours condamnées et, malgré les excès de la Révolution, elle restera toujours libérale. Elle n'aura, d'ailleurs, personnellement pas trop à se plaindre des Jacobins. Elle traversera la Révolution sans être emprisonnée. Quelques-uns de ses papiers, dont la minute de la lettre à Louis XVI, découverte au Marais en 1794, seront saisis et « resteront longtemps au Comité de Sûreté générale » mais sans suite funeste pour elle. Une partie d'entre eux lui sera restituée quelques années plus tard comme elle le raconte dans ses Mémoires.

P. de BARANTE.

---

25 Avril 1792.

Sire,

Entouré de malheurs, de périls, de crimes, votre conduite devient chaque jour plus difficile : un Français, un homme étranger à tous les partis, mais ne pouvant le devenir au sort de son infortunée patrie, attaché par l'estime au Roi bon et vertueux qui la gouvernait, et pénétré pour lui de l'intérêt le plus tendre depuis qu'il est malheureux, croit de son devoir de lui adresser quelques réflexions, quelques idées qui depuis longtemps pèsent sur son cœur. Si quelque chose peut être utile, dans les cruels moments où nous sommes, ce sont les conseils de l'impartialité, et quelque rare que soit cette qualité, que l'on pourrait maintenant appeler une vertu, j'ose dire que cet écrit sera toujours dicté par elle.

O vous homme honnête et bon ! vous, devenu si infortuné, en voulant faire le bien de tous ! le malheur ne vous degoûtera pas de la vertu. Votre conscience depuis longtemps, doit avoir sanctifié à vos yeux, et vos intentions, et vos peines ; je croi-

rais abuser encore de votre situation, si dans cet écrit, reprenant le langage coupable de la flatterie, le ton de la servitude, je laissais penser à mon Roi, que je le juge assez mal, pour croire que désormais, il veuille l'entendre : non, non ! le respect que l'on doit au malheur, celui que je porte à vos vertus, celui même dont on doit environner le chef suprême et légitime d'une grande nation, dictera seul mon langage, et si j'ai à parler de quelques fautes, de quelques erreurs, je croirai prouver encore ce respect à mon Roi, en les lui disant avec le ton de dignité qui convient à tout homme sûr de ses intentions, et avec la franchise qui doit seule plaire à celui qui sait écouter les conseils : Sire : je vous en conjure, pesez avec attention les avis d'un français fidèle, et j'ose le dire d'un ami : on disait, et peut-être avec raison, que les rois n'en pouvaient avoir ; vous en avez Sire, et vous devrez du moins ce bien si rare à vos malheurs, et encore plus à votre vertu ; mais s'il vous est doux d'être enfin véritablement aimé, pour vous-même, songez que ce sentiment doit inspirer votre reconnaissance ; mais que le zèle et l'attachement n'excluent pas malheureusement l'imprudence, les vues fausses et dangereuses, et qu'ainsi votre confiance ne doit pas toujours suivre cette reconnaissance ; aimer qui vous aime ; eh ! qui pourrait vous interdire ce sentiment si doux, qui seul peut-être vous a donné la force de supporter vos maux ! mais, au nom du ciel, songez combien d'imprudences ont déjà été faites ! Songez où vous êtes, où nous sommes tous! pesez donc les conseils, pesez-les avec ce sens droit, ce cœur pur, guide plus sûr peut-être, que tous les calculs de l'esprit, instrument à la fois si précieux, et si trompeur. Répétez-vous souvent Sire, ce que nous vous disons sans cesse : je suis un honnête homme, j'ai toujours voulu le bien, et je me vois sur le bord de l'abîme ! le crime veille autour de moi, la vertu ne paraît plus, car en est-il sans courage ? les Français honnêtes, consternés, gémissants, cèdent au découragement, ils me plaignent, mais ils se taisent, ou fuient loin de moi. Je me vois donc seul chargé de ma destinée, je dois la faire seul, fort de ma conscience, de la pureté de mes vues, j'y veux mettre toute ma confiance ; Dieu qui les connaît me soutiendra, et enfin si je dois succomber, j'aurai du moins tenté ce que je devais faire pour moi, et surtout pour la France qui est au moment de périr avec son Roi.

Je ne reviendrais point sur le passé, s'il n'était nécessaire de le calculer pour l'utilité du présent. Il m'en coûte Sire, pour rappeler les fautes du Gouvernement, qui depuis le ministère de M. l'Archevêque de Sens, nous ont précipité dans l'abîme : jamais Roi ne fit autant pour son peuple, mais tout fut fait trop tard : tout ce qui, accordé quelques mois, souvent quelques jours plus tôt, vous eût mérité la reconnaissance, les transports de la nation, ne parut que des concessions nécessaires, arrachées par la force ; et vos bontés devinrent pour ceux qui voulaient s'élever et vous perdre, un moyen de vous avilir : voilà Sire non vos fautes, mais celles de la plupart de ceux qui eurent votre confiance : le mal est devenu extrême, l'anarchie dévore le royaume. Toutes les autorités sont méconnues. La Constitution même, cet objet de tant d'enthousiasme, de tant d'amour est entièrement oubliée. Il n'est plus de lois, plus de force publique, plus de Roi : la guerre enfin va commencer, et rien n'est rallié sous un chef. La multitude seule commande au gré de ses passions, de ses caprices ; elle élève un moment quelques factieux, qui bientôt disparaissent, et cèdent la place à de nouveaux tribuns, dont le règne ne dure pas davantage : l'Assemblée composée de gens sans propriété, et qui, après la honte dont ils s'abreuvent et les excès auxquels ils se livrent, ne peuvent plus trouver d'abri que dans le désordre, l'Assemblée, dis-je, a voulu la guerre pour s'assurer encore plus la continuation de l'anarchie. Elle a voulu la guerre pour lui attribuer le désordre des finances, qui est son ouvrage, et qu'elle ne peut plus pallier: voilà Sire, le tableau de notre triste patrie. Il afflige, il accable votre cœur honnête et sensible. Mais hélas, si nous portons nos regards vers nos compatriotes absents, persécutés, cette désolation s'accroît encore : traités avec injustice, avec barbarie, ils deviennent sacrés comme le malheur. Mais leur salut même exige que nous ne nous dissimulions ni leurs fautes passées, ni surtout leurs erreurs présentes : les abus du pouvoir, la forme de notre ancien gouvernement, causa tous nos maux, et ils veulent nous y ramener. La nation faible, entraînée, manquant d'énergie, de caractère, est subjuguée par une troupe de factieux qu'elle méprise, qu'elle abhorre je le sais, et cependant Sire, ne vous y trompez pas : malheureuse par la licence, par

les désordres, par l'anarchie, elle est loin d'avoir perdu le désir, le besoin même d'une liberté sage, d'un gouvernement doux et tempéré ; et lorsqu'environnée de ces factieux qui la dominent, elle tourne les yeux vers Coblentz, et n'y voit que les plans de gouvernement les plus incompatibles maintenant avec ses idées et ses espérances, elle retombe dans l'affaissement, et se laisse aller au torrent en gémissant, et en faisant des vœux stériles pour un changement qui la délivre de ses tyrans, mais qui ne lui en donne pas de nouveaux.

Dans cette situation, que lui faut-il-Sire ? un chef : un chef honnête, droit, vertueux ; quel peut, quel doit être ce chef ? Vous, vous seul : — Je ne me dissimule rien, je sais que vous êtes entouré d'un ministère jacobin, je sais que cette faction domine Paris, et le royaume ; je sais que vous êtes environné de tous les dangers, et je crois, cependant, qu'il ne vous reste plus d'autre parti à prendre ; car vous êtes le seul à qui les gens honnêtes puissent se confier : cette idée Sire doit ranimer votre courage : pour moi, je suis si certain de la droiture, de la loyauté de mon Roi, que je n'ai jamais eu un instant de doute sur la vérité du plan qu'il avait formé, s'il eût pu gagner Montmédy, et si ce doute fût entré un moment dans mon cœur, jamais je n'eusse tracé cet écrit.

Ce départ eût pu nous sauver. En ne réussissant pas, il nous a rejetés plus avant dans l'abîme : mais les idées qui vous guidaient Sire, les projets que vous aviez formés sont toujours le vœu le plus cher de votre cœur : ou je me trompe, ou Louis Seize ne voudrait plus être un despote, quand même cette corruption de gouvernement serait malheureusement possible : elle ne l'est pas : nous avons traversé la liberté, a dit avec raison Monsieur Pitt, mais nous ne pouvons plus la traverser de nouveau : il nous la faut : il faut qu'elle vienne enfin remplacer la licence, et pour récompense, Sire, de toutes vos vertus, de tous vos malheurs, il faut que ce soit à vous que nous la devions encore.

Dans la guerre qui va commencer, il est trois suppositions à faire : je commence par la plus pénible, et grâces à Dieu la moins probable. Si elle avait lieu, cet écrit serait inutile.

Cette supposition est : que la guerre nous étant favorable, les Jacobins qui l'ont provoquée, en retirassent tout le fruit,

que leur puissance en reçût tout l'accroissement qu'en pourrait espérer un conquérant, et que l'armée fût entièrement pour eux : alors il ne serait plus d'espoir : l'anarchie augmenterait, peut-être établiraient-ils cette République, objet de tous leurs vœux : cette République ne pourrait subsister sans doute, dans un pays tel que le nôtre, et surtout étant fondée sur les bases les plus absurdes, mais que de maux, que de temps avant qu'elle se détruisit ! Ce ne serait plus vous, Sire, qui pourriez espérer de voir la France heureuse, et de régner sur elle, par les lois, ce ne serait plus même ce jeune enfant, objet de tout votre amour, soutien de toutes vos peines... je jette un voile sur cette affreuse idée. Il fallait la présenter, pour n'oublier aucune des chances possibles, dans le malheureux état où nous sommes. Mais je le répète, elle n'est pas probable, et je reviens aux deux seules suppositions qui me paraissent pouvoir être admises, et pour lesquelles également je crois mon conseil nécessaire au bonheur de ma patrie et à la gloire de mon Roi : voici la première :

Notre armée ayant d'abord des succès (ce qui n'est pas impossible, car l'enthousiasme peut faire pour le premier moment, ce que la discipline fait à la longue) ces succès, dis-je, peuvent étonner les armées étrangères. La paye de notre soldat, ses discours, la communication inévitable, les moyens enfin que l'on emploiera (nous n'en pouvons douter) pour séduire les troupes ennemies, pourraient faire craindre aux Souverains une déroute ou une désertion qui aurait une influence peut-être bien funeste sur leur puissance et sur leur gouvernement : alors recherchant la paix, vous seriez le seul médiateur possible entre eux et la nation; je sais qu'elle serait enivrée de ses succès, et cependant je n'admets pas la possibilité de ma première supposition, parce que l'armée serait alors la dominatrice des factieux, et que cette armée quelque indisciplinée, quelque corrompue qu'elle soit, ne voudra point être l'armée des Jacobins, et surtout lorsqu'ils n'ont aucun chef militaire et fait pour inspirer aux soldats cet enthousiasme de gloire et de valeur dont ils auraient repris l'habitude après leur premier succès : mais ces chefs existeront pour eux dans les généraux sous lesquels ils auraient triomphé ; alors Sire, vous êtes maître des négocia-

tions; vous l'êtes surtout si, témoignant à Messieurs de Rochambeau et de Lafayette une confiance devenue nécessaire (quelle que soit votre opinion sur eux) vous leur montrez la ferme résolution où vous êtes de ne consentir à rien qui puisse maintenant ou dans la suite ramener la France à un gouvernement qu'elle ne peut plus supporter, mais uniquement à ce qui pourra lui assurer à jamais, une liberté sage, un gouvernement juste et conservateur des droits du peuple, de son bonheur et de celui de son chef.

Je ne crains pas alors, Sire, de vous assurer que l'empire que les généraux se seront acquis sur l'esprit des soldats sera employé à faire réussir vos vues bienfaisantes et que leur succès ne peut en être douteux : M. de Rochambeau est un homme droit. Je ne sais si ses lumières égalent son zèle, mais je sais qu'il a horreur du désordre, et que la plus douce récompense de ses succès, serait d'en voir la fin ; pour M. de Lafayette, je crois, Sire, n'avoir pas besoin de vous détailler toutes les raisons qui, indépendamment de son caractère, doivent lui donner depuis longtemps le désir de trouver une occasion brillante de se venger de ses ennemis dans tous les partis, et d'être utile à sa patrie : il la chérit cette patrie, malgré son ingratitude, et il ne peut renoncer à la cause de la liberté qu'il voit anéantie, soit que les émigrés triomphent, soit que les jacobins l'emportent : oui, M. de Lafayette aime la liberté. Il s'est trompé, et sur les hommes en les croyant animés du même amour que lui pour cette sainte cause, et sur les choses, en se laissant entraîner à des opinions qu'il avait puisées dans sa jeunesse en Amérique, et qu'un défaut d'expérience lui fit croire en tout applicables à la France. Mais depuis longtemps il voit son erreur, depuis longtemps il gémit, il se reprend, non de ses intentions, elles ont toujours été pures, mais des suites funestes d'une exaltation d'idées, d'une exagération de principes, auxquels il a peut-être participé plus qu'un autre: voilà, Sire, ce que je crois de M. de Lafayette. Mais, si je me trompais ou si je ne persuadais pas Votre Majesté, je la conjure encore une fois de considérer qu'indépendamment de ses opinions et de sa morale, l'intérêt de M. de Lafayette ne peut plus être maintenant que de se venger des deux partis qui l'accablent, et si l'on peut s'égarer en jugeant

un homme par les vertus qu'on lui suppose, on ne le peut du moins en le jugeant par son seul intérêt.

Réuni alors Sire, avec les généraux maîtres de l'armée, montrant à la partie saine de la nation votre volonté ferme, immuable, de lui rendre ce gouvernement légal, cette liberté juste et sage qu'elle a espéré, mais dont elle n'a jamais joui, vous verriez se presser autour de vous tous les gens honnêtes et sages, tous les propriétaires, qui n'attendent qu'un appui, toutes les opinions enfin, hors celles du crime, et des factieux, que nous verrons disparaître à jamais.

Je ne m'arrêterai point ici sur un plan de gouvernement impossible à détailler, peut-être même à prévoir, dans la supposition que je viens de faire. Ce serait à vous alors et à M. de Lafayette à calculer le mieux possible pour les circonstances, et à suivre nécessairement pour les détails la marche des esprits et celle de l'opinion ; mais, en posant toujours les fondements du bien à venir, je ne vous en citerai qu'un exemple : la noblesse me paraît nécessaire au soutien d'une monarchie, et cependant, il serait sûrement impossible de laisser même alors entrevoir la possibilité de son retour. Je n'en dirai pas autant des deux Chambres, parce que l'expérience et le malheur en ont montré la nécessité à tous les gens honnêtes et éclairés. Enfin, Sire, vous laisserez au temps son pouvoir ordinaire et vous sentirez alors plus que jamais la vérité de cette maxime de Solon trop souvent oubliée : « *Donnons-leur non les meilleures lois, mais les meilleures qu'ils puissent supporter* ».

Mais la troisième supposition qui me reste à examiner, et qui est certainement la plus probable, est aussi celle où vous trouverez le plus de facilité pour mettre de la stabilité dans votre plan, et pour en énoncer toutes les bases importantes: cette supposition est celle de la déroute de notre armée, des troupes des rois de Hongrie et de Prusse victorieuses, et vous rendant par la force, votre ancien royaume, votre ancienne autorité : ici, je m'arrête. J'ai besoin de recueillir un moment mes esprits, j'ai besoin de livrer mon âme à la douce pensée de la gloire qui attend mon Roi, si, oubliant tous les crimes dont il fut entouré, et dont il dût cent fois être la victime, si, méprisant les conseils de la prospérité et ceux des vainqueurs, il ne suit que ceux de la

justice, que ceux de la vertu, qui par un bienfait de la nature, se trouvent toujours les plus utiles à nos intérêts: ah! Sire quel avenir vous attend encore ! Quelle récompense de tant de maux, de tant de souffrances ! Quelle jouissance pour votre cœur, qui n'a jamais voulu que le bien et le bonheur de tous, lorsque vous direz à tous les Français et aux étrangers même forcés de vous admirer :

« Ma puissance m'est rendue : je n'ai jamais recherché la « guerre, quoique je dûsse naturellement prévoir qu'elle serait « toute à mon avantage et qu'elle perdrait ceux à qui la France « et moi devons nos malheurs ; mais ceux qui devaient la re- « douter m'ont forcé à la déclarer. Poussés par un esprit de « vertige et d'erreur, partage trop commun du crime, et jus- « tice de la Providence, ils se sont jetés dans l'abîme et ont « employé mes mains à les y précipiter ; je leur pardonne ai- « sément mes maux, mais jamais je ne leur pardonnerai ceux « de la France. Malheureux pour avoir voulu le bien, je pour- « rais le croire impossible, esclave pour avoir voulu rendre aux « Français une liberté sage et juste, je pourrais les en croire « indignes ; mais grâces au ciel, le spectacle du crime et de « l'ingratitude n'a point corrompu mon cœur ; les malheurs « n'ont point égaré mon esprit ; je n'attribuerai jamais à la na- « tion entière les crimes de quelques factieux. Elle fut d'abord « égarée, elle devint ensuite faible et ne sut pas se rallier contre « le crime : voilà ses fautes, elle en a assez souffert, et loin de « l'en punir encore je veux la rendre au bonheur qui ne peut « exister sans un gouvernement doux et modéré. Je veux être « enfin heureux moi-même en gouvernant par des lois justes ; « je ne veux perdre ni le fruit de mes soins, ni celui de mes in- « tentions premières, et, me replaçant à l'époque où j'assemblai « la nation, je la convoquerai de nouveau ; je lui reconnais à « jamais le droit imprescriptible de consentir à l'impôt, je lui « confère à jamais la puissance législative, n'y conservant de « part que l'initiative et la sanction. Je reprends l'exercice en- « tier de la puissance exécutrice, parce qu'il m'est prouvé, com- « me il doit l'être à tous les Français, que leur bonheur et leur « sûreté dépendent de cette distribution de pouvoir. Je divise- « rai le corps législatif en deux chambres, parce que la triste

« épreuve que nous venons de faire en a démontré la nécessité :
« voilà ce que je promets, ce que je jure à tous les Français,
« dans un moment où, libre, et entouré de forces et d'alliés
« prêts à soutenir le pouvoir que j'ai recouvré et le gouverne-
« ment que je voudrais choisir, je pourrais imposer des lois
« dures et peut-être même les croire nécessaires. Mais la jus-
« tice ne peut changer quels que soient, quels qu'aient été les
« événements et elle m'ordonne de songer toujours au plus
« grand bien de tous ; si les Français étaient indignes de ce
« bien, je renoncerais au titre de leur chef, car je ne puis, ni
« n'en veux être le despote : la forme de gouvernement, dont je
« viens d'énoncer les bases principales, me paraissant être la
« plus juste et la plus désirable pour assurer la félicité de tous,
« je veux prouver encore une fois, que la force remise dans des
« mains pures, a pu procurer la liberté et le bonheur qu'elle a
« si souvent détruit. Le désordre où l'anarchie nous a plongés
« depuis trois ans et les maux de la guerre qui l'ont suivi ne
« me permettent pas de pouvoir convoquer dans ce moment
« l'Assemblée nationale ; je demande deux années qui me sont
« indispensables pour me reconnaître moi-même, pour laisser
« aux esprits le temps de se calmer, et pour ajouter enfin au
« gouvernement projeté les détails nécessaires, et pour lesquels,
« me méfiant de mes forces, je demande le concours et le zèle
« de tous les gens de bien de ce royaume ».

« Je me contente donc ici des bases que je viens de poser :
« j'y ajoute, car je ne veux rien laisser de douteux sur tout ce
« qui me semble important, que la noblesse me paraissant né-
« cessaire au maintien de la monarchie et que cette forme de
« gouvernement me paraissant aussi la seule convenable à une
« grande nation, je crois devoir considérer toujours comme
« nobles ceux dont les aïeux ayant rendu de grands services à
« l'Etat, ont mérité du peuple Français représenté par son sou-
« verain, des distinctions héréditaires, mais je déclare qu'aucun
« abus, aucun privilège, ne dégradera plus cette classe, je dé-
« clare que tout citoyen dont les actions auront été utiles à sa
« patrie sera, à l'instant, déclaré noble par l'Assemblée de la
« nation et qu'aucune préférence ne sera donnée par moi à la
« naissance, mais uniquement au mérite et qu'on le verra tou-

« jours parvenir aux premiers emplois, dans quelque rang qu'il « soit placé : je déclare aussi dans cet écrit, comme un monu- « ment de ma reconnaissance, qui je crois m'est bien permis, « que je reprends auprès de ma personne tous mes gardes du « corps, à qui je dois peut-être ma vie et celle de la Reine et « l'exemple à jamais mémorable du dévouement le plus inouï « et le plus touchant. Ce dernier point pesait sur mon cœur, il « est soulagé d'avoir confié aux Français le besoin de sa recon- « naissance et il aime à penser qu'ils la partageront. Je promets « aussi de passer toujours quelques mois de l'année à Paris. « Je m'arrête : maintenant, Français, si vous croyez me devoir « quelque reconnaissance, quelqu'amour, il n'est qu'une ma- « nière de me les prouver : oubliez le passé. Que toutes les hai- « nes s'éteignent, que les familles se réunissent, que les opi- « nions se rapprochent ou ne soient plus du moins une occa- « sion de discorde, que tous les noms de partis soient à jamais « proscrits ! Je ne connais plus ni Feuillans, ni émigrés, je ne « veux que des Français, qui tous me regardent comme leur « père. Sachez enfin que mon bonheur est entre vos mains, et « si vous voulez l'assurer, suivez tous mon exemple : oubliez « et pardonnez ».

Cette esquisse imparfaite sans doute Sire, mais dans laquelle je crois qu'aucun point principal n'est oublié contient en peu de mots tout ce que j'imagine devoir être le plus utile à votre gloire, à votre félicité, et à la stabilité de votre gouvernement ; je crois de la plus grande importance de ne pas statuer en ce moment sur la composition de la deuxième chambre ; il me semble absolument nécessaire de n'en poser que le principe et de profiter des deux années que vous vous réserverez pour vous décider sur les détails, que vous ne pouvez par conséquent énoncer maintenant, vos promesses portant sur ce qui est vraiment essentiel à la prospérité et à la liberté de la nation, vous la verrez alors, Sire, j'ose vous le prédire, pénétrée de respect pour vos vues bienfaisantes, d'admiration pour vos vertus, s'en remettre entièrement à vous du soin d'assurer son bonheur, et j'ose vous le dire encore, il n'en est pas d'autre moyen.

Je finis cette lettre déjà trop longue, mais dictée uniquement par mon amour pour ma patrie. J'ai cru devoir à mon Roi

ce que je crois la vérité. Je la lui dis dans un moment bien cruel, mais qui peut nous laisser entrevoir des jours plus heureux : c'est pour cette époque de bonheur que sont destinés ces conseils, mais c'est pour celle du malheur qu'il est utile de les méditer. En un mot Sire, je crois encore tout possible au pouvoir de la vertu, mais celui de la force ne peut plus être stable : elle a pu tout relever, elle ne pouvait rien conserver.

La lettre ci-dessus, de la main de Mme de La Briche porte *in fine,* de la même main la note suivante :

« Cette lettre fut remise au Roi par M. de Crillon ; je lui en avais confié le plan pour qu'il l'écrivît, il voulut absolument que j'essayasse de l'écrire moi-même ; la voilà ; il la remit sans y rien changer ».

Une lettre inédite de la Comtesse Tyskievitch à Talleyrand

A la fin du mois de décembre 1806, Talleyrand, sur l'ordre de l'Empereur, se rendit de Berlin à Varsovie. Napoléon s'y établit le 1er janvier 1807 pour quelques semaines et voulut se montrer à la noblesse polonaise. Français et Polonais rivalisèrent de luxe et de fêtes. Il fut décidé que le premier bal aurait lieu chez le prince de Bénévent. C'est à ce bal, où se pressait toute la haute société de Varsovie mêlée aux officiers français, que la comtesse Waleska fut présentée à l'Empereur qui dansa avec elle. Le prince de Bénévent avait ménagé cette rencontre. « Que de jolies femmes! » lui dit l'Empereur en se retirant. C'est aussi à ce bal que Talleyrand retrouva la comtesse Vincent Tyskievitch, qu'il avait connue à Paris, mais à laquelle il devait s'unir à Varsovie de l'amitié la plus intime.

La comtesse Tyskievitch avait alors quarante-six ans. Elle était veuve du grand référendaire du grand duché de Lithuanie et sœur du prince Joseph Poniatowski, le futur maréchal de l'Empire français. Stanislas Auguste, le dernier roi de Pologne, était son oncle. Elle était la tante de la comtesse Anna Potocka, née Tyskievitch, auteur des Mémoires si vivants publiés en 1897 par Casimir Stryenski.

Le salon de la comtesse Tyskievitch devint bientôt pour Talleyrand une sorte de quartier général. Ministre des relations extérieures de l'Empire, une partie du corps diplomatique de Paris l'avait suivi à Varsovie. Il remplissait encore les fonctions de Gouverneur de Pologne et de pourvoyeur de la Grande Armée. Il demeura à Varsovie jusqu'au 3 mai 1807 en correspondance quotidienne avec l'Empereur. Napoléon comptait sur lui pour maintenir l'enthousiasme de la noblesse polonaise, tout en se montrant réservé pour l'avenir. Talleyrand, fidèle à son système

autrichien, était, d'ailleurs, secrètement opposé à la reconstitution du royaume de Pologne. Poniatowski devint ministre de la guerre du nouveau gouvernement et rassembla l'armée polonaise. On se demandait si du salon de la comtesse Tyskiévitch ne sortirait pas un nouveau roi de Pologne.

Après Tilsitt, la comtesse Tyskiévitch suivit Talleyrand à Paris. Elle fit partie de ce cercle intime, qu'on appelait plaisamment « le sérail », et dont le prince de Bénévent, devenu Vice-Grand Electeur, était le dieu. C'était la duchesse de Courlande, qui prenait dans le magnifique hôtel de Talleyrand, rue de Varenne, des airs de souveraine, la vicomtesse de Laval, chez qui l'on se réunissait souvent, ainsi que chez la princesse de Vaudémont et chez la duchesse de Luynes, mesdames de Jaucourt, de la Tour-du-Pin, de Canisy, de Beaufremont, Aimée de Coigny, de Balbi, de Souza, la Duchesse de Fitz-James, les deux sœurs de Bellegarde, Mme de Rémusat. La comtesse Potocka, nièce de la comtesse Tyskiévitch, et une Allemande, la comtesse de Kielmansegge, nous ont laissé des détails sur ces réunions, dont l'histoire ne peut se désintéresser, car la chute de Napoléon y fut savamment préparée.

Talleyrand disait plus tard au jeune Thiers qu'il protégeait : « La politique, ce sont les femmes. » Ses belles amies, dont certaines, nous dit un témoin, étaient « de véritables antiquités », n'étaient pas toutes ses complices dans la lutte qu'il avait engagée en secret contre Napoléon; mais presque toutes devenaient, parfois sans s'en douter, ses informatrices politiques. C'était le cas de la comtesse Tyskiévitch. Elle se faisait remarquer par son admiration passionnée, par son dévouement sans bornes au prince de Bénévent. C'était « son esclave », dit la comtesse Potocka. Pendant la campagne de 1812, la Comtesse attendit à Varsovie les événements. Après la chute de l'Empire, elle vécut à Paris, compagne inséparable de Talleyrand et de sa nièce, la duchesse de Dino. Elle mourut près d'eux, à Tours, en 1834, âgée de 74 ans et fut enterrée dans la chapelle du château de Valençay.

Lors de la retraite de Russie, la comtesse Tyskiévitch se trouvait donc à Varsovie, capitale du grand duché réuni à la Saxe par le traité de Tilsitt. L'ambassadeur de France était M. de Pradt, archevêque de Malines; il était de sentiments tout royalis-

tes, bien qu'il affectât un grand dévouement pour l'Empereur, qui en était fort mécontent. Le frère de la Comtesse, le prince Poniatowski, s'était couvert de gloire pendant la campagne à la tête du corps polonais.

Le 10 décembre 1812, à 11 heures, Napoléon, qui avait quitté l'armée cinq jours avant à Smorgoni, arriva à Varsovie par un froid très vif, accompagné de son grand écuyer Caulaïncourt, duc de Vicence. L'Empereur se dissimulait sous le nom de M. de Rayneval derrière Caulaincourt, qu'il semblait escorter. Il descendit à l'Hôtel d'Angleterre et en repartit le soir même pour Kutno.

La lettre de la comtesse Tyskiévitch à Talleyrand, que nous publions, porte la date du 20 décembre. Elle raconte avec soin les circonstances du court passage de l'Empereur à Varsovie. « J'ai cru, dit-elle, que vous seriez peut-être bien aise de savoir tout cela et l'ai bien appris par cœur afin de vous le répéter littéralement. » Son récit est à rapprocher de celui de sa nièce, la comtesse Potocka (*Mémoires*, pp. 334 et suiv.), de M. de Pradt (*Histoire de l'Ambassade dans le Grand Duché de Varsovie en* 1812) et du général de Caulaincourt (*Mémoires*, pp. 262 et suiv.).

C'est aux archives de Vienne que se trouve en copie la lettre de la comtesse Tyskievitch (*Vortrage*, 1813). Elle fait partie d'une correspondance suivie qui n'est pas connue. Cette lettre fut interceptée par le Gouvernement autrichien et d'autant plus facilement que son auteur la confia au chevalier de Floret, représentant de l'Autriche à Wilna, qui rentrait à Paris. « Je crois cette occasion tellement sûre, écrivait la Comtesse à Talleyrand, que je veux enfin vous parler à cœur ouvert de tout. »

Dans la seconde partie de sa lettre, qui n'est pas moins intéressante, la comtesse Tyskievitch entretient Talleyrand des intérêts de carrière et d'argent de son frère le prince Poniatowski.

En 1813, Poniatowski fut nommé maréchal de France sur le champ de bataille de Leipzig. Chargé de protéger la retraite de l'armée française, il périt, comme on sait, en s'élançant à cheval dans l'Elster pour ne pas se rendre. On l'avait surnommé « le Bayard polonais ».

Emile DARD.

Lettre de la comtesse Tyskievitch

Varsovie, le 20 décembre 1812.

C'est M. de Floret qui vous porte cette lettre, et je crois cette occasion tellement sûre, que je veux enfin vous parler à cœur ouvert de tout et sur tout ce qui nous regarde. Quant à la position générale, vous la savez, ainsi je n'ai rien à vous apprendre. L'Ambassadeur (1) nous quitte sous le prétexte que son personnel ne convenait point à la place, mais foncièrement, je crois, parce que plus tard l'on serait embarrassé de le rappeler. L'on croit, ou plutôt l'on espère, que les Russes, lorsqu'ils auront repris toute la Lithuanie, s'arrêteront au Niémen. L'Empereur a promis de revenir avec 300.000 hommes au printemps; s'il revient, deux batailles gagnées peuvent renverser les choses; mais comment ferons-nous d'ici là? C'est ce que personne ne devine; aussi l'abattement général est-il au plus haut point. Personne n'a le sol et tout le monde, à commencer par les plus riches, est ruiné pour dix ans. Malgré cela, si l'on avait 3 mois de relâche et que l'Empereur donnât, outre les deux millions qu'il a assignés à son passage et que le Trésor vient de toucher en monnaie de Piémont qui perd 19 p. 100, de l'argent, dans ce court espace nous aurions 30.000 hommes sous les armes, sans nul doute, et de plus une espèce de troupes équivalent aux Cosaques que mon frère a proposé de lever, en donnant à la pauvre noblesse, qui la compose et s'équipe à la fin de la guerre, quelques terres nationales. Mais pour arriver là, il faut que les Russes n'envahissent pas le Duché dans l'intervalle : le feront-ils, oui ou non, voilà où est la question.

Tout le monde, dans ce moment, est si découragé, si fatigué, que l'idée de la paix, en restant simplement Duché, quelque pénible qu'il soit d'avoir perdu inutilement tant de braves gens et fait de si grand sacrifices, n'effraye pas trop : il n'en sera pas de même, si l'on reprend haleine; car il est dans le caractère national

(1) L'ambassadeur de France, M. de Pradt, archevêque de Malines, avait été rappelé sur l'ordre de Napoléon.

de se laisser aller avec une égale promptitude au découragement et à l'espérance. Au reste, maintenant que je vous ai dit l'état des choses relativement à notre Duché, car celle de l'armée, vous la connaissez autant et mieux que moi, je vais vous rapporter littéralement tout ce qui s'est dit et passé ici, lorsque l'Empereur a traversé Varsovie.

Arrivé le 10 à 3 h. (1) bien emmitoufflé et son bonnet enfoncé sur les yeux de manière à ce que personne ne vît, ne reconnût, ni devinât, il a traversé le pont et la ville à pied jusqu'à l'hôtel d'Angleterre (2), hôtel garni situé presque en face de celui de l'Ambassadeur. Il avait été précédé immédiatement par un officier de ses gardes nommé Woukowitz, qui avait commandé à dîner pour le général Caulaincourt. Arrivé là, il fit dire au Gouverneur général Dubailly, que ce général le demandait, et le duc de Vicence fut lui-même chercher l'Ambassadeur. Après qu'il eût dîné et causé avec ces deux Messieurs, fort surpris de son arrivée, il fit chercher M. Stanislas (3), Président du Conseil et M. Matussewitz, Ministre des finances, qu'il a vu à Vienne, où il fut envoyé en députation, et depuis à Posen, à son passage; dans les deux occasions il l'avait assez goûté. « Hé bien! Messieurs, leur a-t-il dit, vous me laissez ici six jours sans me venir voir. » Un peu interdits de le trouver là au lieu du duc de Vicence, et de la plaisanterie, ces Messieurs laissèrent cette apostrophe sans réponse; alors, entrant en matière, il leur dit : « Je viens de faire une campagne malheureuse, je ne puis le nier; j'ai perdu ma cavalerie, la moitié de mon artillerie, et les deux tiers de mes équipages, cela est vrai; mais rien pour cela n'est désespéré. Peut-être ai-je fait une faute en allant à Moscou, et une autre en y prolongeant mon séjour; la postérité en décidera; le ridicule est à côté du sublime; rien donc dans tout cela n'est surprenant; je commande à 40 millions d'hommes et je me dois à eux, il a donc fallu momentanément quitter mon armée; je vais à Paris; j'en ramènerai dans deux mois 300.000 hommes et les choses changeront de face. Si j'avais voulu abandonner la Pologne, on aurait pu s'entendre; c'est une question à revoir. Je ne laisserai jamais

(1) En réalité Napoléon arriva à 11 heures du matin.
(2) Et non à l'hôtel de Saxe, comme le dit Caulaincourt.
(3) Stanislas Potocki, beau-père de la comtesse Potocka, auteur des mémoires.

toucher au Duché, c'est à quoi je m'engage; n'en concluez pas que j'abandonne votre cause; elle est noble, elle est grande, et vous devez compter sur ma protection entière. Je me suis quelquefois trouvé dans des positions difficiles; celle-ci est du nombre; je m'en tirerai encore. Faites des efforts, secondez-moi et je rétablirai l'équilibre. Les bulletins de ces derniers temps ont été mal faits; l'on a voulu cacher mes pertes; elles tenaient à la saison, au climat; moi je veux tout dire dès que je serai à Paris. Ce n'est pas que vous n'ayez lu dans les journaux une ridicule conspiration produite par trois têtes extravagantes (1). Vous avez l'esprit trop juste pour ne pas l'avoir apprécié à sa juste valeur. Ce n'est pas une dynastie comme la mienne que l'on renverse par des moyens aussi absurdes. Dès que je serai arrivé, je ferai imprimer tout ce qui y est relatif. Quand on est fort, on ne cache rien. J'ai ordonné au prince Poniatowski de se rendre ici; il faut refaire votre armée; il s'est conduit en brave; il a ménagé, tant qu'il a pu, mes braves Polonais et les a bien conduits; la force des circonstances les a usés, mais ils sont morts en braves. J'ai donné 6000 francs à Zayonsczki qui n'avait rien au moment où on lui a coupé la jambe. Des vivres pour mon armée, des hommes et des chevaux pour la vôtre et l'équilibre se rétablira. J'ai de l'argent; je ne l'épargnerai pas. Je vous donne 2 millions à présent; on vous les comptera. »

Je vous fais grâce des réponses de MM. Stanislas et Matussewitz; seulement je vous dirai que, sur la représentation qu'ils ont faite à l'Empereur, en lui démontrant que le Duché était entièrement à découvert et les Russes pouvant par conséquent venir à Varsovie comme et quand bon leur semblerait, ce qui rendrait impossibles les levées et l'organisation de l'armée, il a répondu qu'il ignorait que nous fussions dans cet état de dépouillement, que d'ici il donnerait des ordres pour que l'on couvrît Varsovie; en effet Schwartzenberg, Reynier et même le Roi de Naples en ont reçu à cet effet. Quel en sera le résultat; c'est ce que l'avenir nous apprendra. Après cette conversation, dans laquelle il a discuté le mérite et les fautes des Russes, il a dit adieu à ces Messieurs, en répétant qu'il serait ici dans deux mois. J'ai cru que vous seriez peut-être bien aise de savoir tout cela, et l'ai bien

(1) C'est la conspiration Malet.

appris par cœur afin de vous le répéter littéralement. Il a dit qu'il passerait à Dresde, verrait le roi, descendrait chez Monsieur Serra (1) et s'y arrêterait deux heures.

A présent, laissez-moi vous parler de notre situation particulière. Mon frère, comme tout le reste de l'armée, a tout perdu, cependant à ses aigles et canons près; mais tout ce qui lui appartenait à lui. Il faut refaire son équipage, s'acheter des chevaux, etc..., enfin tout, et il n'en sera pas quitte à moins de 100.000 frs. Il est inquiet des 300.000 qu'il doit à l'Empereur; dans le temps où ils furent prêtés, l'on fit entendre que le dit prêt n'était qu'une manière de les lui offrir; mais le premier terme échoit dans 6 mois, et certainement si l'on fait encore une campagne, ou la paix dans des circonstances aussi désastreuses, il se trouvera dans le plus grand embarras, ayant fait toute cette campagne à ses frais, sans toucher un sol du trésor public. Comme cette dette qui l'inquiète, a été contractée envers l'Empereur à mon occasion, vous sentez le tourment que me causent ses inquiétudes à ce sujet. J'avais besoin de vous en parler, de vous consulter et de vous demander, si vous y pouvez quelque chose, de m'ôter le poids.

Il est un autre objet sur lequel votre bonté pour mon frère m'étant connue, il est indispensable que je vous parle avec confiance et abandon. Si la campagne prochaine a lieu, nul doute que mon frère ne la fasse; il y est résigné; son dévouement, son zèle et son devoir, tout l'y détermine. Mais si avant ou après cette nouvelle campagne nous restons (comme il est permis de le croire) purement Duché appartenant au roi de Saxe, il désire et veut du repos. L'Empereur a paru content de ses services; l'armée française même lui accorde talent et valeur; se sera-t-il ruiné comme fortune, vieilli de dix ans comme fatigue, exposé à des milliers de dangers, auxquels il n'a échappé que par une série de miracles incalculables, pour retourner à Jablouna (2) planter ses choux? Quand la paix sera faite, l'on ne pourra ou voudra rien faire pour un Polonais comme lui, pour éviter de faire ombrage aux Russes; c'est donc avant et dans ce moment présent que l'Empereur pourrait lui témoigner sa bienveillance, par quelque grâce éclatante, qui plairait à la nation, à l'armée et à tous ceux que l'on veut électriser. Il me semble qu'une dotation et le titre de

(1) Le baron de Serra, ministre de France à Dresde.
(2) Château de la famille Poniatowski.

Maréchal seraient des récompenses dignes de l'Empereur; mais il ne faut pas perdre de vue que les terres ne rapportant rien en intérêt dans ce moment, ce don ne parerait pas aux embarras du remboursement des 100.000 écus s'il y a lieu. Mon frère est du nombre de ceux qui croyent que les Russes s'arrêteront au Niémen; s'il en était autrement c'est à Posen que Madame de Vaulan et moi nous nous réfugierions.

Batowski, dont le brûlant patriotisme est plus que calmé, part à la fin du mois, ainsi que Madame Walewska. Le dernier ordre du général Koutousoff porte, que les prisonniers espagnols et portugais seront transportés chez eux aux frais du gouvernement Russe, les Allemands relâchés avec permission de retourner dans leur patrie, mais les Français, Varsoviens et Saxons transportés à Kiew, Chersow et Odessa. Quant aux Lithuaniens, les simples soldats incorporés dans la ligne et les personnes d'une caste plus relevée, transportées en Sibérie pour la vie. La crainte de voir envahir le Duché fait partir beaucoup de nos Dames. L'on ne sait pas encore si l'ambassadeur s'en va; la terreur augmentera encore, quel que soit le prétexte dont on colore son départ. L'épouvante qu'il causera sera terrible. Je voudrais qu'à tout événement, mon frère envoyât sa vaisselle et quelques objets précieux à Posen; car certainement, si les Russes venaient à Varsovie, sa maison serait la première pillée; mais il s'y refuse, parce que cette mesure de précaution alarmerait, dit-il, et serait de mauvais exemple. D'ici à 15 jours cette grande question sera décidée; non qu'on soit à cette époque déjà à Varsovie, mais on saura les intentions des Russes et les dispositions du Roi de Naples, que l'on croit avoir quitté Wilna le 12. Les Gardes marchaient sur Gumbinnen; mais est-ce pour se porter ensuite d'un côté ou de l'autre, c'est ce que l'on ignore. Le Maréchal Davoust a dit que lui venait ici; les débris du 5me corps et tout ce qui reste de Polonais de l'armée a reçu l'ordre de s'y rendre.

Je vous avoue, pour revenir encore à mon frère, que je préfèrerais, s'il était question d'une dotation, qu'on la lui donne aux bords du Rhin pour avoir déjà un pied hors d'ici. Quant au titre de Maréchal, si c'est ici que le Roi (1) soit invité de créer la place pour lui, c'est bien; mais si c'était en France, peut-être l'Empe-

(1) Le roi de Saxe dont dépendait le grand duché de Varsovie.

reur pourrait-il pour simplifier la chose, le faire Colonel général de tous les Polonais à son service, ce qui, tant que la guerre durera, ne l'empêcherait pas de commander ici.

Le général Lauriston serait ici avec le Duc de Bassano (1) avec qui il est arrivé; nous ne savons pas encore, si c'est seulement pour quelque temps, ou pour y rester. Le duc de Bassano a donné à Mme Walewska de l'argent pour partir.

Je rouvre ma lettre pour y ajouter que les Russes sont à Wilna, et que l'armée partante a, dit-on, pillé la ville avant de la quitter. Le prince Schwartzenberg est en pleine marche vers nous, et comme les Russes ont une nuée de Cosaques, mais presque pas d'infanterie, qu'ils ont envoyé une partie de leurs troupes du côté de Kowno, moins que jamais aujourd'hui on leur suppose le projet de forcer vers ici. L'on dit que pour ménager l'amour propre de l'archevêque, Monsieur Lajard sera censé rester chargé d'affaires, mais que lui parti, ce qui doit avoir lieu dans 2 jours, Monsieur Lauriston déployera son caractère (2). L'on a refusé des congés aux auditeurs attachés à l'Ambassade, ce qui est fort à l'appui de cette opinion.

---

(1) Maret arriva le 16 décembre à Varsovie et partit peu après pour Paris.
(2) Varsovie fut évacuée au commencement de 1813 et occupée par l'armée russe sans qu'aucun successeur ait été donné à M. de Pradt.

Les Portugais dans la Mer Rouge et en Abyssinie

Dans son numéro de juillet 1931, *la* Revue d'Histoire Diplomatique *a donné à ses lecteurs un curieux chapitre de l'* « *Histoire de la mer Rouge, de l'Arabie et de l'Abyssinie depuis l'antiquité* » *que M. Kammerer, à la fois diplomate et historien, publie sous les auspices de S. M. Fouad I*er*, roi d'Egypte. Devenu ambassadeur de France à Ankara, le savant auteur n'en continue pas moins ses travaux. Il va publier, avec le même luxe d'illustrations, de cartes et de plans, que les précédents, deux nouveaux volumes de son magnifique ouvrage ; il y exposera le rôle joué en Abyssinie, dans la mer Rouge et dans le golfe Persique par ces Portugais, dont nous avons vu, dans l'article publié en* 1931, *la première ambassade arriver à la cour du Négus. Il montrera leur empire colonial à l'apogée de sa grandeur, puis tombant en décadence et se réduisant à quelques comptoirs dans le cours du* XVIIe *siècle. Il suivra enfin l'histoire de l'Abyssinie et de la mer Rouge jusqu'à la fin du* XVIIIe.

M. Kammerer a bien voulu nous autoriser à donner ici la préface de ce volume et un chapitre où est contée l'héroïque expédition en Abyssinie du vaillant et malheureux Christophore de Gama.

AVANT-PROPOS

Les deux volumes que je soumets aujourd'hui à mes lecteurs ne sont pas uniquement la suite de ceux parus en 1929 sous le titre : *Les Pays de la Mer Erythrée jusqu'à la fin du Moyen Age.* Ils constituent un ouvrage indépendant rédigé de manière à être lu sans qu'il soit besoin du précédent. Ils cou-

vrent une période dont la caractéristique est nouvelle et se composent en réalité de deux études intimement liées. L'une est l'histoire d'une certaine région du globe à une époque capitale de son évolution. L'autre est l'histoire de la géographie de cette même contrée et celle de sa découverte scientifique. Cette dernière étude, pour des raisons que mon exposé justifiera, a dû prendre une extension territoriale que je n'avais pas prévue d'abord et s'étendre au delà de la région étudiée de manière à comprendre la découverte des contours de l'Afrique et de l'Océan Indien.

Dans : *Les Guerres du Poivre ; Les Portugais dans la mer Rouge et en Abyssinie*, les premiers chapitres reprennent l'histoire de chacun des pays bordant l'Erythrée (Abyssinie et Arabie en y comprenant le Hedjaz, l'Yémen, l'Hadramaout et l'Oman, ainsi que la mer Rouge proprement dite) à l'époque même où cette histoire s'arrête au tome Ier, soit dans les dernières années du xve siècle ; cette date n'était pas seulement une coupure inspirée par la dimension matérielle de mon travail ; elle s'imposait comme marquant la fin du moyen âge abyssin, c'est-à-dire aussi la fin de l'isolement complet des pays de la mer Rouge, que j'avais montrés réduits à vivre sur eux-mêmes et rien que sur eux-mêmes.

Le fait nouveau du xvie siècle, c'est qu'il débute avec les grandes découvertes dans l'Océan Indien ; et pour cette partie du monde les grandes découvertes sont uniquement le fait du Portugal. Les Portugais, les premiers, surent contourner l'Afrique australe par le cap de Bonne Espérance et poursuivre leurs explorations non seulement vers l'Est jusqu'aux mers de Chine et du Japon, mais encore le long de la côte orientale de l'Afrique vers le nord jusqu'à Suez, menaçant ainsi le cœur de la puissance égyptienne. Vasco de Gama, en déchirant le mystère où se dissimulait la route des Indes, transporta entre le Bab-el-Mandeb et Calicut la lutte pour les Epices et l'emporium des denrées coloniales, dont le théâtre était jusque-là Alexandrie. Le conquérant saisit le commerce arabe vers ses deux sources. Il amena la destruction de la navigation commerciale arabe tant en mer Rouge qu'au golfe Persique en lui fermant ses deux voies de pénétration, l'isthme de Suez et l'Euphrate. Alep se

vit ruinée en même temps et pour les mêmes raisons qu'Alexandrie. Ainsi en peu d'années le marché du poivre fut transféré de force à Lisbonne. Désormais les Vénitiens eux-mêmes, dont ce trafic était le plus fructueux monopole en Méditerranée, durent aller acheter la denrée si recherchée dans la mer Vermeille. La route nouvelle, infiniment plus longue et plus coûteuse que l'ancienne put quand même laisser de grands profits grâce à la mise en œuvre de méthodes d'exploitation originales.

Y réussir était le fruit d'une longue patience et d'une volonté invariablement tendue. Il y fallut l'énergique intelligence de ce grand précurseur que fut Don Enrique, Infant du Portugal. Et la condition préalable fut l'invention de procédés cosmographiques inédits pour localiser les pays découverts, relever leurs positions astronomiques et se mettre en état d'y revenir, ainsi que la mise en usage de méthodes astronautiques applicables à des constellations jusque-là inconnues et peuplant des cieux nouveaux où manquait le guide habituel des marins, l'étoile polaire ; enfin l'établissement dans le grand secret de cartes marines et portulans figurant les contours du globe. Il fallut aussi régler au préalable le partage des régions inventoriées entre les couronnes rivales d'Espagne et de Portugal, toutes deux âprement engagées dans le concours maritime. Ce fut l'œuvre du traité de Tordesillas (1494). Il y fallut enfin l'audace et la témérité des grands explorateurs, des héros de la découverte, les Barthélemy Diaz, les Vasco de Gama, les Cabral, les d'Almeida, les Tristan de Cunha, les d'Albu-Querque, les Lopo Soares, les Lopez de Segueira et tant d'autres. Avec des moyens infimes, des nefs de cent tonnes, à peine capables d'affronter les océans, des ressources financières mesquines et un personnel de quelques milliers d'hommes prêts à tout faire, prêts à vivre pendant des mois en mer de lard pourri et d'eau croupie, animés d'un esprit d'aventure qui confond l'entendement, ces chefs aux âmes d'airain conquirent les places les mieux gardées de l'Océan Indien et les entrepôts les plus fameux des anciens rajahs de l'Inde et des navigateurs arabes, malais ou chinois. Ils s'installèrent à Mozambique, Mélinde, Socotora, Calicut, Goa, Diu, Ormuz et Mascate. Ils fondèrent des forteresses dont les ruines ponctuent le monde oriental

dans toutes les escales obligées de l'Afrique, de l'Oman, du golfe Persique et des îles Bahrein. Ils ont attaqué à maintes reprises Aden l'imprenable, canonné et occupé les hâvres de la mer Erythrée, Berbera, Zeyla, l'île de Kamaran, Massaouah, Suakim, insulté l'islam jusqu'à Suez même et rapporté une moisson presque incroyable de renseignements géographiques et hydrographiques sur la mer Rouge, où ils furent incontestablement les premiers occidentaux à naviguer et pratiquer l'exploration scientifique. Tous ces travaux, tous ces efforts avaient en vue le commerce des Epices, et il n'est pas exagéré de dire que le poivre a fait couler des flots de sang.

Toutes ces guerres avaient pour théâtre d'opération ou de départ l'empire portugais de l'Inde. Les campagnes navales s'étendirent jusqu'à Malacca, conquise en 1511, et dans les vingt ans qui suivirent jusqu'aux îles de la Sonde, jusqu'à la Chine, jusqu'au Japon. La possession de ces ports fameux, acquis par les exploits les plus osés et grâce à la supériorité des armes à feu, a mis entre les mains portugaises toutes les denrées coloniales, la noix de Muscade, le fameux clou de girofle, la canelle et le poivre ; elle leur a donné les produits de luxe les plus recherchés, l'ombre de mer, l'aloès, les soieries de la Chine, les étoffes de l'Inde, les cachemirs, les cachats, les broderies ; elle les a rendus maîtres des pêcheries de perles de Bahrein et Dahlac, et du marché des pierres précieuses de Ceylan. Ces conquêtes faites par le canon et, il faut le dire, par des corsaires et des pirates, ont, avec un éclat de tonnerre, sonné le glas des profits de Venise et marqué les défaites du Lion de Saint Marc sur les mers et en Egypte au moment même où commence la lutte inexpiable de la Seigneurie contre les Osmanlis.

Ces événements frappèrent l'Europe d'émerveillement ; ils eurent des répercussions immédiates et profondes dans l'histoire de chacun des pays touchés économiquement par cette révolution et causèrent même le renversement des alliances politiques de la Méditerranée en rapprochant Venise de l'Egypte. Leurs répercussions prolongées et multiples se sont fait sentir jusqu'au fond de l'Arabie, où les chameliers, ces rouliers du désert, virent leurs transports réduits. L'Egypte d'a-

bord s'est émue, malgré son incurie proverbiale, de l'anéantissement du marché d'Alexandrie où, dès 1502, la terreur inspirée par les caravelles d'Alvarez Cabral dans l'Océan Indien rendit les épices introuvables. Lents à se mettre en action, les sultans mameluks sont excités par les envoyés des Doges, inquiets pour leurs profits. Ils sont en même temps l'objet des supplications des princes musulmans de l'Inde, impatients d'écarter le joug lusitanien ; El-Ghouri, dont les années sont d'ores et déjà comptées, sent son intérêt s'éveiller pour la mer Rouge jusque-là dédaignée sauf à l'égard du pèlerinage des Lieux Saints. Il comprend trop tard l'importance de la route maritime des Indes, de la voie de pénétration des épices. L'arrivée de Vasco de Gama à Calicut est de 1488. Dès 1500 la course des vaisseaux portugais au Bab-el-Mandeb commence. La première croisière du grand d'Albuquerque pour fermer le golfe d'Aden est de 1507. La première réaction des Egyptiens, marquée par l'expédition maritime du Reis Soliman contre Diu et la double bataille navale devant ce port, est de 1508. Les Portugais ripostent aussitôt. L'année 1513 voit la tentative d'escalade d'Aden par d'Albuquerque et sa première croisière à l'intérieur de la mer Rouge, qui le mène à occuper Kamaran et à paraître devant Massaouah.

Les mêmes événements contraignent la dynastie mameluk du Caire à vouloir tenir en mains toutes les clefs de la mer Rouge et à rendre plus vigoureuse sa politique au Hedjaz. Déjà les Sultans ont des pachas à Djeddah. Le grand port des pèlerins va devenir désormais leur première base navale avancée vers les Indes, tandis que Suez, jusque-là sans protection, devient un arsenal où nous verrons équiper des escadres musulmanes. L'Egyptien, devenu le portier des Lieux Saints de l'Islam, réduit l'indépendance des grands Chérifs de la Mecque, dont la vassalité devient effective au point qu'ils doivent demander leur confirmation au maître du Nil et lui envoyer leurs enfants en otage, attendant humblement d'être maintenus en fonctions ou déposés. Détenant l'autorité suprême au Hedjaz, les Sultans d'Egypte sentent le besoin d'occuper des bases encore plus proches des Indes et notamment Aden. Ainsi cette même année 1513 voit une double tentative, également infruc-

tueuse, des Portugais et des Egyptiens pour s'en emparer. Mais le pacha égyptien Mir Hussein réussit quand même à prendre pied au sud de la mer Rouge. Profitant de la division des Tahirides de l'Yémen et des dissensions intestines de ces Princes, il s'empare de tout leur pays. Ses pachas le conquièrent jusqu'aux sommets montagneux de Sanaâ. C'est une conquête *in extremis* car au moment même où le dernier prince tahiride tombe sous les coups du pacha égyptien, le dernier sultan d'Egypte tombe sous les coups du sultan ottoman. C'est la même semaine qu'à 2.000 kilomètres de distance le dernier Tahir, Malik ez-Zafer, et le dernier mameluk, Touman Bey, sont mis à mort (7 et 13 avril 1517).

Sélim Ier, installé au Caire et devenu Khalife, comprit aussitôt la nécessité de reprendre à son compte l'effort égyptien tardif au sud de la mer Rouge et c'est pour disputer aux Portugais le commerce des épices que nous le verrons à son tour envoyer ses pachas jusqu'au Bab, recommencer inlassablement des campagnes en Yémen et intriguer avec les princes musulmans de Cambaya et du Coromandel. Un demi-siècle plus tard, l'Ottoman essaiera même de prendre pied sur la côte africaine de la mer Rouge. Pour trois siècles il s'installera à Suakim et Massaouah et plusieurs fois au XVIe siècle ses colonnes infernales pénètreront au centre du haut plateau abyssin pour réduire l'empire du Prêtre Jean. Ses échecs répétés sur ce terrain difficile et trop éloigné ne l'empêchent pas en définitive de contrôler intégralement les escales des deux rives de la mer Rouge, y compris Aden et tout l'Yémen. Il en rend ainsi l'abord quasi-inaccessible aux Portugais sans pouvoir toutefois récupérer le commerce des épices définitivement confisqué par eux. Mais il assure tout au moins la sécurité de l'Egypte, sans empêcher certaines démonstrations plus insolentes que dangereuses comme le raid de Don Estevan de Gama, un fils du grand Vasco, venu de l'Inde jusqu'à Suez pour y canonner la tour de garde ottomane au bord du golfe (1541).

Sur l'Abyssinie elle-même, la réaction de la découverte portugaise se fait sentir aussi comme un hasard heureux. Le pays du Prêtre Jean, menacé par les invasions des tribus païennes Gallas et surtout par les incursions des féroces musulmans

Adels, voyant la marée montante des forces musulmanes battre les contre-forts de son haut plateau cherchait un allié ! L'Egypte et l'Islam, ces ennemis héréditaires pesaient sur le royaume ermite par le besoin qui l'éprouvait périodiquement d'obtenir du patriarche jacobite d'Alexandrie la désignation de l'Abouna, son seul évêque, faute duquel le recrutement du clergé abyssin devenait impossible. Sur qui s'appuyer ? C'est le moment où la renommée du Portugal se répandait comme un éclair, grâce à la puissance de la poudre et la terreur des caravelles. La flotte lusitanienne pouvait éloigner l'ennemi des côtes de l'Abyssinie. Ce pays pouvait d'autre part donner aux Portugais une base pour appuyer leurs exploits navals. Ainsi l'intrigue se noua. Il en résulta de curieux échanges d'ambassades entre les deux pays. D'Albuquerque, dès son arrivée devant le cap Gardafui, met à terre des messagers pour le négus (1507). La régente Hélène dépêche aux Indes un envoyé, Mathieu l'Arménien, que d'Albuquerque expédie au roi de Portugal. Il séjourne à Lisbonne quelques années et Manuel le Fortuné le renvoie à son maître avec un ambassadeur lusitanien porteur de ses lettres autographes pour son confrère chrétien. Cet envoyé, Galvan, meurt dans la mer Rouge à l'île de Kamaran. Mais son successeur R. de Lima et le chapelain Alvarez pénètrent jusqu'à la cour impériale et y séjournent de 1520 à 1526, presque prisonniers d'ailleurs, rapportant tout de même des missives et des témoignages de bon vouloir du négus envers le Portugal et le Pape. L'empereur d'Abyssinie propose un échange de mariages royaux et engage le souverain du Tage à créer une forteresse à Massaouah. Ses lettres font croire à Rome que le Prêtre Jean, bien près de sa conversion, se reconnaît d'ores et déjà le vassal du Saint-Siège. Cette période de l'histoire abyssine pendant laquelle la puissance du négus est à son apogée se termine brusquement dès le début de la terrible invasion de l'Iman Grange le Gaucher, à la tête de ses Adels (1527), invasion à ce point victorieuse qu'en 1540 le négus David mourra quasi-abandonné de tous sur le rocher escarpé de Debra Damo, seul refuge qui lui reste sur un immense territoire occupé. La fin de cette tragique aventure est marquée par la victorieuse expédition de secours envoyée par Jean II au né-

gus sous le commandement de Christophore de Gama, un autre fils de Vasco, qui se fait tuer bravement non loin du lac Tsana en 1542, l'année qui vit aussi la défaite et la mort de Grange le Gaucher.

Du côté turc comme du côté portugais, tous ces événements tournent autour des Epices. La guerre de course sur mer, les combats navals, la guerre sur terre, la guerre du poivre en un mot, sont occasionnées par les rivalités pour l'entrepôt des précieuses marchandises. Il était donc impossible de raconter ces histoires sans s'étendre sur l'épopée portugaise de l'Océan Indien.

Du côté abyssin au contraire, le problème est autre. Il s'agit d'échapper à l'encerclement par l'Islam et de touver des appuis contre les envahisseurs. Au début du XVIe siècle le problème religieux ne se pose pas encore. Les premiers Portugais venus en Abyssinie poursuivent un but politique, la lutte en commun contre le musulman, et ne songent pas encore à ramener au catholicisme un pays qui s'en est écarté depuis douze cents ans. Mais cette ambition naîtra vite et creusera dans la seconde moitié du siècle le plus profond fossé entre ces deux pays, avant qu'au XVIIe les jésuites, aussi entreprenants au spirituel que les guerriers lusitaniens au temporel, eussent réussi à convertir le négus Susnejos, installant à la cour, pour une décade à peine, le catholicisme triomphant qu'une terrible réaction devait emporter aussitôt.

La mer est le lien commun à toutes ces aventures que je raconte. C'est pourquoi j'ai dû consacrer une grande partie de mon livre à la navigation, à l'astronautique, aux routes commerciales et aux ports, ainsi qu'aux citations des plus anciens historiens qui les décrivent.

***

A côté de l'histoire, l'histoire de la géographie. J'ai exposé les conceptions du monde dans l'antiquité et montré ce que les Grecs et les Arabes ont connu de la configuration des pays érythréens. Dans le présent volume il m'a fallu par un travail entièrement différent, élargir considérablement le champ de recherches à ce sujet. J'expose comment les Portugais, par des

méthodes nouvelles et grâce aux ressources de la science juive, dont s'inspirait la *Junta das mathematicas* avaient pu faciliter les explorations. Je montre l'importance des cartes et je décris l'institution des grands *Padrones* ou modèles cartographiques, des cartes-types sur lesquelles étaient reportées au fur et à mesure les découvertes nouvelles. La rivalité entre Portugais et Espagnols retentit directement sur leur rivalité cartographique.

Il était curieux de montrer qu'à chaque découverte, succédait dans un très court délai, quelquefois l'année même, une carte nouvelle. C'est ainsi que j'ai été amené à étudier en détail les progrès presque année par année de la cartographie du monde oriental. Il m'a fallu pour cela dépasser de beaucoup les limites de mon cadre historique. En effet ce n'est pas en partant du Caire vers le Sud que s'est déroulé le progrès. Celui-ci a dépendu tout entier de la recherche de la route des Indes par l'Est. C'est la connaissance de l'Afrique Australe qui l'a conditionné. La découverte du Cap a été le coup d'éperon de cette recherche. C'est pourquoi j'ai reproduit les plus anciennes cartes donnant à l'Afrique sa forme en pointe vers le Sud à partir de 1488. Peu à peu les Portugais connaissent toute la côte orientale d'Afrique, puis Calicut aux Indes, sans savoir encore sur la région septentrionale de l'Océan Indien plus que n'en savait Ptolémée au second siècle de notre ère. A partir de 1507 d'Albuquerque côtoie l'Hadramaout ; et à partir de 1513 il pénètre dans la mer Rouge pour en inventorier les côtes. On voit aussitôt la cartographie progresser et les portulans enrichir nos connaissances géographiques de nomenclatures réelles enregistrées sur place. Peu à peu ces nomenclatures se complètent principalement d'après les noms donnés aux accidents géographiques par les découvreurs eux-mêmes. Ainsi les cartes cessent d'être faites par des géographes en chambre appliquant des systèmes théoriques, mais sont dressées par des pilotes sur les documents qu'ils rapportent. Elles se multiplient. En même temps les découvertes s'étendent vers l'Est, jusqu'à Malacca et c'est toujours plus loin que sont pourchassées les bienheureuses Epices, jusqu'aux Moluques, jusqu'aux Philippines. On les atteint enfin à leur vrai centre de production. En même temps la rivalité hispano-portugaise se traduit par les premiers

voyages de circumnavigation du globe. L'Espagne espérait encore battre le Portugal par l'Ouest et imposer à la couronne lusitanienne des limites à ses conquêtes orientales. C'est l'objet du voyage d'exploration du transfuge portugais Magellan, en 1519. Dans cette recherche des Moluques l'Espagne fut battue, mais par les collusions entre cartographes la rivalité aboutit d'une matière imprévue, à une fusion complète des écoles cartographiques portugaises et espagnoles. Telle est la constatation finale de mes recherches. Ces dernières ont mis au jour quelques portulans inconnus des plus intéressants. J'ai reproduit en fac-similès en couleurs les plus beaux spécimens de portulans portugais dont beaucoup sont conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris. Mon étude des cartes du début du XVI[e] siècle m'a permis de faire défiler sous les yeux de mes lecteurs presque une carte par année entre 1500 et 1530. Par un classement et une comparaison minutieuse j'ai pu établir la filiation de ces cartes et les étapes du progrès géographique de la connaissance du monde oriental au moment capital de la découverte.

L'Expédition de Christophore de Gama en Abyssinie (1541-43)

D. Christophore de Gama, à peine âgé de 25 ans, avait un passé colonial déjà long. Parti pour les Indes avec son frère aîné, D. Estevan, en 1532 sur le « Espirito Santo », ce navire avait été poursuivi par le mauvais temps au point de ne pouvoir s'approcher nulle part de la côte jusque dans le nord de l'Océan Indien. Ce n'est que sur la côte occidentale de l'Hadramaout, à Shihr, qu'il avait pu toucher terre et dans des conditions si précaires que, l'équipage étant en partie à faire de l'eau, un coup de vent rejeta le navire en pleine mer, si loin qu'il fut chassé jusqu'à Mozambique. L'équipage resté à bord attribua son salut à l'habileté de Christophore qui n'avait encore que 16 ans. Le jeune homme accompagna son frère à Malacca dans une expédition destinée à venger la mort d'un autre frère, Paulo de Gama, tombé victime d'un assassin en 1534. Dès l'année suivante, Christophore était de retour au Portugal. Il y reçut le brevet de capitaine de Malacca, l'un des plus lucratifs, et rejoignit les Indes, prenant passage sur la flotte de Noronha (1538). Associé à l'opération du sauvetage de Diu (1538), il commanda l'un des navires de la flotte de D. Estevân de Gama, qu'il accompagna dans son raid jusqu'à Suez.

Ainsi le commandant du corps expéditionnaire, malgré sa jeunesse, avait les plus brillants états de service. Impétueux, chevaleresque, du plus haut courage et sévère à l'insubordination, il était plus qu'imprudent, téméraire. Il fit des fautes. Bermudez (1), impatient de l'avoir subi comme commandant,

(1) Jean Bermudez parait avoir fait partie de la mission portugaise de Lima à titre de barbier préposé aux saignées. Il resta en Ethiopie après le départ de la mission. Huit ans plus tard le négus David l'envoya pour

lui reproche aussi, seul de cet avis, d'avoir été irrésolu et bouffon. Le faux Patriarche l'accuse de plusieurs actes de brutalité et notamment lui reproche d'avoir voulu faire arrêter le Bahar Nagash dont il croyait avoir à se plaindre.

Pendant que la flotte de son frère s'éloignait à toutes voiles vers le sud, D. Christophore organisait à terre son expédition contre les musulmans. Un inventaire de ses médiocres ressources fit ressortir un existant de mille arquebuses et de quelques canons avec de bons artificiers. Sa troupe comprenait 400 Portugais et 130 esclaves. On suppléerait par la vaillance à ce qui manquerait. La geste de Christophore, enregistrée courtement par les *Lusiades* de Camoens, nous est connue en détail et de manière digne de foi. Un des meilleurs capitaines de l'expédition, Miguel de Castanhoso, Espagnol né à Satarem, nous a laissé, dans une langue pleine de saveur, le récit enthousiaste de cette brillante campagne, récit publié en 1564, peu avant la mort de Bermudez. Le pseudo Patriarche réfugié au Portugal après l'échec définitif de sa mission en Abyssinie, trouvant sans doute que son personnage n'était pas suffisamment mis en relief dans ce récit simple, naturel et manifestement sincère, éprouva le besoin de répondre à Castanhoso, qui cependant ne l'attaquait pas. De là sortit le récit de sa propre mission par Bermudez, connu sous le nom de « Courte Relation » (*Breve relação*).

Malgré son enthousiasme, Christophore da Gama n'était pas sans mesurer les dangers et les difficultés de son raid dont le point de départ était une côte quasi-désertique et le but un pays inconnu, ruiné par la guerre civile et la guerre étrangère, avec des ressources restreintes dont il était loin de disposer à son gré. Dès son débarquement il fut comme abandonné par les siens. Encore ignora-t-il certainement l'état réel

---

solliciter du roi de Portugal des secours contre ses ennemis. Doué de courage, mais aussi de beaucoup d'astuce, il réussit à travers mille dangers à gagner Lisbonne et s'y fit passer pour le patriarche catholique d'Ethiopie. Il affirmait avoir reçu cette dignité avec les ordres sacrés du précédent patriarche alors que celui-ci était sur son lit de mort. Bermudez soutint son extraordinaire imposture lorsqu'il revint en Abyssinie avec Christophore de Gama. Il écrivit en 1565 à l'appui de ses prétentions le récit de ses aventures. Le P. M. Chaine lui a consacré une monographie sous ce titre : Le patriarche Jean Bermudez d'Ethiopie (1540-1570), dans la Revue de l'Orient Chrétien, 1909, n° 3.

et presque désespéré des affaires du roi Claude, réfugié, fort loin au sud, à la suite d'échecs répétés. Fort démuni de troupes, le souverain était hors d'état de venir au devant de ses libérateurs. Ceux-ci eurent donc à marcher vers lui. Il fallait, sans moyens de transport, traverser d'abord la plaine côtière malsaine et privée d'eau potable, faire sans chemins l'ascension du haut plateau abyssin et forcer des passages difficiles.

Trois routes principales permettent d'arriver aux hauts plateaux abyssins. La première, ordinairement suivie par ceux qui débarquent à Massaouah, emprunte les Wadis secs aboutissant à cette île et va rejoindre la vallée de l'Hudas, wadi dont le lit atteint la mer aux environs de Zulla. Une fois dans cette vallée, on remonte jusqu'au pied du Mont Bizen et l'on gagne Asmara, puis l'on prend la direction du sud-ouest vers Debarue et l'on atteint le Marib, puis de là Adoua et Ak soum.

La seconde route part de Zulla et, suivant le Huddas, rejoint la première, à moins qu'on ne préfère prendre au sud un affluent du même Huddas, menant par la passe de Degonda vers Sénafé. Enfin la 3me route, partant également de Zulla suit un autre wadi légèrement au sud de l'Huddas et remonte directement vers Sénafé par un défilé extraordinairement sauvage, la passe de Sooro. De Sénafé les deuxième et troisième pistes se confondent et vont en ligne droite au sud vers Adigérat et le lac Ashangi.

La première route est celle que suivirent les membres de la mission Lima et c'est aussi, avec des variantes, celle de l'expédition portugaise de 1541. La troisième fut adoptée par l'expédition anglaise de 1867 contre le négus Théodoros retranché à Magdala. Mais les Anglais prirent grand soin d'organiser une base sérieuse à Zulla, ce que ne pouvaient faire les Portugais.

Christophore donc, ayant décidé de gagner la capitale du Bahar Nagash, ne laissa qu'un dépôt insignifiant à Massaouah et ordonna la marche en avant. Le Bahar Nagash fut loyal vis-à-vis de lui, fournissant, tant qu'on fut sur ses territoires, toute l'assistance compatible avec l'état ruiné du pays. Dans les passes, il fallut sans cesse décharger les chameaux écrasés par le poids de l'artillerie.

Après avoir passé à Monkullo et Saati, les Portugais par-

vinrent exténués par six dures étapes à Debaroa (qu'ils appellent *Baroa*) aux sources du Marib, à une altitude où l'air était pur et l'eau excellente. Partout les églises étaient brûlées, les monastères effondrés, les villages rasés par les musulmans. La saison des pluies allait commencer. Christophore se décida à hiverner en cet endroit dans l'espoir de donner au jeune négus le temps de venir du Choa, à 300 lieues de là, joindre ses forces aux siennes. Pour renforcer son prestige, il alla chercher en pompe la reine Ite Sabla Wangel, confinée par prudence depuis quatre ans sur son amba inaccessible où était mort son époux, à une étape et demi seulement.

Elle suivit volontiers les capitaines qui vinrent la chercher et qui furent hissés jusqu'à elle dans des paniers.

Les Portugais ayant trouvé du salpêtre, purent fabriquer un peu de poudre et s'ocupèrent à rendre leurs canons plus mobilisables. Après un mois de séjour, ils reçurent un message du roi Claude les encourageant à combattre et promettant de venir les rejoindre.

Le 15 décembre 1541, la marche en avant est décidée. Elle s'effectuera en cinq compagnies commandées respectivement par Man. da Cunha, Joâo da Fonseca, Inofre d'Abreu, Francesco d'Abreu et Francisco Velho, tandis que la garde de l'étendard portugais était confiée à L. R. de Carvalho et celle de la reine-mère à Castanhoso, ce dernier, le seul de ces capitaines appelé à revoir sa patrie. Un dépôt fut laissé à Debaroa par bonheur, car ce dépôt, après le désastre de l'année suivante, permit de réarmer les survivants.

On franchit le Mareb au pied de la montagne de Gundet. C'était la limite des possessions du Bahar Nagash à la frontière actuelle de l'Erythrée italienne et de l'Abyssinie. On fit l'ascension d'un haut plateau très froid à cette saison, marqué par un petit sanctuaire réputé comme sépulture de trois cents martyrs, dont les corps sont conservés dans des peaux.

Le transport de l'artillerie causa les plus grandes difficultés, car il fallut fabriquer des petites voitures. L'avance ne dépassa pas deux à trois lieues portugaises par jour, c'est-à-dire 12 à 16 kilomètres. Après Sénafé l'on arriva dans la région d'Adigerat, en plein Agamé, au sud duquel on était en pays insoumis. Au début de février 1542, le premier contact eut

lieu avec l'ennemi. Les Portugais se heurtèrent à un amba isolé que les musulmans avaient pris par surprise et d'où ils rayonnaient pour ravager le pays. Cette place redoutable était tenue par quinze cents Adels de Zeyla.

La reine-mère était opposée à ce que la place fût attaquée, préférant une marche rapide pour faire la jonction avec son fils. Mais l'ardeur des Portugais l'emporta. Ils s'emparèrent de la montagne non sans pertes et ces pertes étaient irréparables, car la petite armée n'avait pas d'arrière, pas de relève et pas de communication assurée avec les Indes.

Cependant, à Goa, le Vice-roi s'inquiétait du sort de son frère. Peu après la prise de l'Amba Sanet, Christophore de Gama eut la joie de recevoir à son camp deux Portugais annonçant l'arrivée à Massaouah d'une petite croisière comprenant cinq navires: commandée par A. Mendes de Vasconcellos, elle venait en quête de nouvelles du corps expéditionnaire et portait du courrier de D. Estevan pour son frère. L'escadre attendrait un mois ces nouvelles après quoi, pressée par la mousson, elle devrait lever l'ancre. Christophore envoya aussitôt à la côte un détachement de quarante hommes, demander de la poudre et des balles et porter des lettres pour le roi de Portugal et le Vice-Roi des Indes. Cette compagnie devait lui manquer fort au moment du danger et ne réussit pas à communiquer avec les navires, tenus à distance par les galères turques en surveillance devant Massaouah. Vasconcellos avait quitté les Indes en janvier 1542, et passé devant Socotora où le Cheikh musulman avait essayé de le décourager d'aller à la mer Rouge. Il avait néanmoins jeté l'ancre devant Massaouah le 20 février. N'y voyant personne de sa nation, il avait envoyé les deux émissaires à Chr. de Gama et fait payer aux escales musulmanes sa patience. Il avait fait voile pour Souakim; salué par un feu de mousqueterie, il se retira, traversa la mer, se présentant devant Djedda, apprit l'armement — peut-être un faux bruit — d'une escadre turque à Suez et revint à Massaouah. N'ayant pas de nouvelles de l'expédition portugaise d'Abyssinie et obligé de prendre le chemin du retour à cause de la mousson, il se dirigea sur Zeyla qu'il occupa quelques jours (8 au 24 avril 1542). Un corps de débarquement de 600 hommes et quelques canons de campagne avaient suffi pour s'emparer de la ville, dont l'élé-

ment guerrier était engagé à fond en Abyssinie. La population civile s'enfuit. Mais la crainte chimérique d'une croisière turque avec des renforts ottomans venus de Djeddah amena les Portugais à reprendre la mer.

*
* *

Après un mois de repos, les troupes portugaises reprirent leur avance par Jarte. Christophore y reçut un nouveau message pressant du Prêtre Jean. Il continua sa marche par le Haramat et l'Enderta, jusque vers le Sahart. Là, ou plutôt dans le district voisin et méridional du Sloa, près d'un certain monastère que Bermudez appelle *Nazara* (Nazareth), fut livrée la première bataille (4 avril 1542).

L'imam Grange disposait d'effectifs supérieurs à ceux des Portugais, mais moins bien armés. Castanhoso les évalue à 15.000 fantassins et 1.500 cavaliers, sans doute des Arabo-Galla de la côte des Adels, avec lesquels coopéraient 200 arquebusiers turcs (ou mercenaires) venus de Djeddah, la fleur de l'armée. Grange fortifiait son barrage sur la seule route possible une fois que l'on s'était engagé sur la ligne de crête : il ne restait alors qu'à vaincre ou mourir. Avant d'engager le combat, le Maure aurait fait dire aux Portugais qu'ils pouvaient encore se retirer sans dommage, n'ayant rien à faire en ce lieu. Il ne leur serait fait aucun mal. Ch. de Gama répondit ironiquement à Grange et lui fit porter quelques présents, notamment un miroir et des brosses à sourcil, cadeaux comme à une femme. Le combat s'engagea. Les Portugais étaient formés en carré, la reine au centre. La troupe musulmane, après des alternatives diverses, est repoussée grâce aux canons portugais. Christophore de Gama et son adversaire Grange sont tous deux blessés d'une arquebusade à la jambe. Les Adels, voyant leur chef atteint, se débandent. Les Portugais n'ont pas la force de les poursuivre. Grange se retire à huit jours de marche et se fortifie sur une hauteur commandant les défilés de la route du Warajat. Le combat reprit et là encore les Portugais eurent le dessus.

Pendant que l'ennemi se repliait vers le sud-est en direction de Zeyla et hivernait à Zahl — qui est Zaboul au sud-

est du lac Ashangi — les Portugais confiaient leurs blessés au vice-roi du Tigré et se fortifiaient à *Ofala* (Wofela ou Wofla), près du même lac Ashangi, lac dont le nom n'est d'ailleurs pas mentionné dans les récits de l'époque.

Grange plaça aussitôt une garnison sur l'Amba le plus rapproché d'Ofala.

Les mois qui suivirent furent employés par les deux parties à se renforcer. Christophore envoya à Claude le messager habituel de ses correspondances, Ayres Diaz le mulâtre. pour l'inviter à hâter sa venue. Grange sentit la nécessité d'un appui. Il ne pouvait en demander qu'aux Turcs, que leur politique de prestige dans la mer Rouge avait mis au premier plan depuis qu'ils occupaient les bases du Tihama. Leur principal centre politique était Zebit (*Azebide*) au Yémen. Le Gaucher, attribuant ses deux échecs à la supériorité en artillerie des Portugais, sollicita et obtint du pacha ottoman, alors Mustapha Al-Nachar (1539-1545), un renfort de 900 arquebuses avec 10 bombardes de campagne, ce qui lui permit enfin d'opposer quelques canons à ceux des Portugais.

Christophore de son côté ne restait pas non plus inactif; rayonnant vers le sud il prit possession par un raid audacieux et qui eût pu lui coûter cher, d'un massif où les Musulmans tenaient garnison sous un certain Cide Hamed, coupant ainsi la route par laquelle était escomptée la venue du prêtre Jean. Castanhoso appelle ce lieu Gimen ou la montagne des Juifs. Gimen peut être le Symen ou Samen, le district montagneux le plus élevé de l'Abyssinie, dont les sommets s'élèvent à plus de 4.500 mètres. Le jeune chef partit de nuit pour son raid avec cent hommes; la surprise réussit et l'on prit du butin, notamment des chevaux de guerre. Cette expédition qui eut, on le verra, de bons résultats, constituait cependant une grave imprudence et fut le dernier succès des Lusitaniens.

***

A son retour, le capitaine trouva la situation changée à son désavantage. Sans doute avisés de son imprudence, les Adels engagèrent la bataille le 28 ou le 30 août 1542, le jour du retour de Christophore. Bermudez prétend que ce fut même

avant son retour et en profitant du désordre causé par son absence. Les musulmans avaient une grande supériorité en cavalerie, l'égalité en artillerie et une légère infériorité en arquebuses. Leurs effectifs étaient les plus forts, d'autant plus que les Portugais, en tués et blessés, avaient fait des pertes irremplaçables et ne pouvaient guère compter sur les renforts indigènes démoralisés par des années de désastre. Dès le début de l'action, Christophore fut blessé à nouveau et par deux fois; successivement tous les capitaines se firent tuer bravement à l'exception de Castanhoso, ce dernier, avec un bras cassé par un coup de feu, n'en assura pas moins la garde de la reine-mère terrifiée. Le carré fut enfoncé et l'étendard pris. L'ennemi s'empara du camp entier de Christophore, les poudres sautèrent et le matériel fut capturé. Bermudez avait été le premier à prendre la fuite. Une centaine de Portugais en tout s'éparpillèrent dans toutes les directions. Castanhoso réussit à convoyer la reine-mère hors d'atteinte sur une colline. Christophore s'enfuit couvert de blessures, avec 14 portugais, le long d'une rivière. Il aurait pu sauver sa vie, mais s'il faut en croire Bermudez, il refusa d'aller plus loin et réussit à se cacher quelques heures dans des fourrés. Il y fut pris au piège par des transfuges abyssins au service de Grange et conduit en grande liesse au vainqueur. Ce dernier, installé dans la propre tente du vaincu, tortura son prisonnier. On lui montra d'abord la pyramide des têtes de ses compagnons tués. Mis tout nu, il fut flagellé. Des nègres le frappèrent de leurs sandales au visage. « Ensuite, dit Castanhoso, on enduisit sa barbe de cire et l'on y mit le feu; avec les brosses à sourcils que le prisonnier avait offertes par ironie à l'Imam on lui arracha les sourcils et les paupières. Il fut promené en dérision à travers son ancien camp. Il supporta tous ces outrages avec la plus grande patience, remerciant Dieu de l'avoir réduit en ce état après lui avoir donné de reconquérir sur les infidèles tant de lieues de territoire pour les chrétiens. Il fut ensuite ramené, sous les coups, à la tente où se tenait le roi de Zeyla, lequel de sa propre main lui coupa la tête, ne se tenant pas pour satisfait de le voir décapiter ». Juste après que sa tête fut tombée, jaillit à la même place où son sang avait coulé, une source qui rendait la santé aux malades !

Bermudez prétend qu'on lui offrit avant de mourir la liberté s'il voulait abandonner le service du roi d'Abyssinie. On n'est pas obligé de croire Castanhoso, quand il ajoute que ces rigueurs irritèrent les auxiliaires turcs de Grange, habitués à respecter l'ennemi valeureux dans l'infortune. La plupart d'entre eux, d'après le chroniqueur paladin, auraient abandonné le roi de Zeyla pour rentrer à Djeddah, emportant avec eux la tête de Christophore.

Dès cette époque, la rumeur publique ajouta que les Maures avaient sectionné le cadavre, dont les quartiers avaient été promenés partout en guise d'épouvantail.

Les Portugais, sans aucun doute, ne purent rentrer en possession des restes de leur chef valeureux qu'ils n'oublièrent jamais. Il eût été étrange, en cas contraire, qu'ils n'eussent pas, ou tout au moins le roi sauvé par eux, cherché à lui assurer, une fois la victoire revenue dans leur rang, une sépulture honorable, d'autant plus que Castanhoso n'a garde d'oublier le pieux pèlerinage qu'il fit aux champs de bataille avec sa troupe, lorsqu'il quitta définitivement l'Abyssinie.

Déjà de son temps la légende s'était emparée du héros, puisqu'elle faisait jaillir, aux lieux de sa déconfiture et de sa mort, une fontaine miraculeuse dont l'eau guérissait de tous les maux.



Grange, victorieux sur toute la ligne, fêta sa victoire, et s'étant reposé, rejoignit son épouse Del Wambara qu'il avait laissée avec ses enfants auprès d'un lac que Castanhoso appelle *Donilo*, c'est-à-dire « du Nil », d'où sort le Nil, donc le lac Tsana ou Dembea.

La malheureuse troupe portugaise, terriblement réduite et privée du puissant animateur qu'elle aimait, s'était reformée sous la conduite de Manoel da Cunha et, se repliant au Nord à travers le Tigré vers la mer, avait pu atteindre Debaroa, où se trouvait son dépôt de matériel. Pendant ce temps, la reine-mère, bien gardée par quelques Portugais fidèles et sauvée par miracle du désastre, prit refuge sur la montagne des Juifs, conquise *in extremis* par Christophore et facile à garder. Elle y

guetta l'arrivée du Prêtre Jean qui tant s'était fait attendre.

Yeshac avait rassemblé tous ses moyens et envoyé quelques renforts à son maître. Ce dernier parut enfin, en décembre 1542.

Ayres Diaz revenait avec lui, mais les effectifs étaient si faibles que, si D. Christophore n'avait pas lors de son raid mis à cette montagne un commandant de son choix, le roi n'eût pu passer. Le négus en effet, dans la seconde année de son règne, avait traversé des périodes difficiles. En 1541, il avait hiverné au Tigré et cherché à lever des recrues, attaquant avec des forces trop faibles la cavalerie de Nasr ed Dine, il avait été complètement battu. Puis, de Ifat où il s'était réfugié, il avait pris sa revanche sur l'ennemi. Depuis les combats soutenus par les Portugais dans la dernière année, la pression exercée sur lui par les Maures avait fortement diminué et il avait bénéficié de quelques désertions chez l'ennemi. En réalité il était sauvé, selon l'expression du chroniqueur abyssin, par « les fils de Tubal », c'est-à-dire par ceux qui maniaient les armes à feu. Il lui fallait au plus tôt reconstituer l'armée contre les Musulmans.

La destruction des alliés risquait de le remettre dans la situation désespérée dont il sortait à peine.

Les Portugais, pour marquer le deuil de leur chef, décidèrent de ne pas s'en donner un nouveau jusqu'à ce qu'il fût vengé et de combattre sous la bannière de la *Sainte Miséricorde*. Bermudez, il est vrai, prétend qu'il désigna lui-même comme nouveau chef Alfonso Cardeira, puis celui-ci étant mort peu après, Ayres Diaz. Mais on n'est pas obligé de le croire. En réalité cette promotion fut faite par le négus lui-même. Ayres Diaz avait eu depuis plusieurs années des relations avec le souverain et l'accompagnait lors de sa jonction avec les Portugais. Il avait sa confiance et sa désignation peut s'expliquer, même si le personnage était inférieur à l'emploi. Une autre raison d'ailleurs le fit favoriser. C'est qu'au lieu d'appuyer les efforts du pseudo patriarche pour la conversion de la cour au catholicisme, cet Ayres Diaz s'était fait lui-même jacobite pour mieux avancer. En tout cas, c'est le négus lui-même qui dans une lettre au roi du Portugal du 6 décembre 1550 se dit l'auteur de la désignation du métis à la tête des

Portugais : « Je fis d'Ayers Diaz, que le peuple de ce pays appelle Marcos, le chef des cent trente Portugais survivants, à la place de D. Christophore, et tous les Francs furent satisfaits. Ce nouveau chef ne se fit pas aimer des Portugais : ils lui en voulurent de son apostasie. Bermudez se trouva franchement en opposition avec lui. Diaz prit la tête de ceux des Portugais qui plus tard décidèrent de rester dans le pays et de devenir définitivement les sujets du négus. Il devait se faire tuer quelques années après, pendant une campagne contre les Gallas.

Les troupes royales remises en ordre, Claude disposait de 8.000 fantassins et 500 cavaliers, mais sans canons et avec très peu d'arquebuses. L'avance commença le 6 février 1543. On décida de surprendre l'ennemi qui, croyant l'adversaire hors de combat, se concentrait à 40 kil. du lac Tsana : une escarmouche préliminaire avait eu lieu en novembre 1542, à Ogara. Claude et les Portugais avaient occupé Darasgué dans le Dembea, ancien quartier général de Grange, sur les bords du Tsana.

Le choc eut lieu non loin de là, dans un pays qui porte le nom de Granber, c'est-à-dire défilé de « l'arbre de Gran », en souvenir de la mort du boiteux dont l'arbre fut témoin. Ceci est confirmé par la chronique indigène, d'après laquelle la bataille aurait eu lieu sur les pentes du Zantara en un lieu appelé Granbar. La date la plus probable est celle du 22 février 1543. Les forces étaient égales : le roi de Zeyla avait 6.000 hommes de pied, 600 cavaliers et 200 arquebusiers turcs. Les Abyssins comptaient 3.500 fantassins et 250 cavaliers indigènes, plus une centaine de Portugais. Dès le début du combat, les Portugais s'étaient acharnés à découvrir la personne du roi des Adels pour l'accabler. Un d'entre eux, Jean le Gallicien, eut la chance de lui décocher une arquebusade en pleine tête. Il tomba de cheval : « Lorsque les siens, dit Castanhoso, virent qu'il était frappé et tué, ils se débandèrent et prirent la fuite. Le chef de la troupe turque, voyant cette débandale, résolut de mourir : partant largement en avant. les bras nus et son coutelas à la main, il combattit en brave. Cinq cavaliers abyssins l'entourèrent sans réussir à le frapper ni l'obliger à se rendre ». A la fin, il succomba et la troupe musulmane fut vite

anéantie. A grand peine la veuve du féroce conquérant des Adels put échapper à la capture et reprendre, emportant le trésor, la route de Zeyla, pendant que le corps de son époux recevait une sépulture, peut-être au lieu non identifié de *Corrodo*, près de Gondar. Un jeune capitaine abyssin aurait, d'après Castanhoso, apporté la tête de Grange qu'il tenait par la barbe. Le négus avait promis sa fille en mariage à qui tuerait son ennemi et l'Abyssin demanda l'exécution de la promesse. Comme l'arquebusade mortelle avait été lâchée par un Portugais, la fraude de l'Abyssin fut démasquée et il en fut pour sa honte. La tête du vaincu fut promenée sur une pique, tandis que l'un des fils du chef musulman que la chronique abrégée appelle Mehmad (Mohamed), fut livré au roi Claude par Dagana le père du Bahar Nagash, lequel avait, on ne sait trop comment, été chargé de son éducation.

Claude, si miraculeusement rétabli sur son trône, comprit la nécessité d'en finir avec les Adels avant qu'un nouvel imam eût pris le pouvoir à Zeyla. Rassemblant ses forces, il quitta la région qui avait vu le revirement de sa fortune où plus tard devait être créé Gondar. Marchant à l'est, il écrasa les traînards fuyant vers la côte somalie. Ses peuples, dont beaucoup avaient suivi l'usurpateur, volèrent au secours de la victoire. L'armée grossit au point de compter 20.000 hommes et c'est au milieu d'un cortège de 100.000 personnes, d'après Castanhoso, que le négus se dirigea vers le Lasta.

Sa route passait par le site sacré de Lalibela. Le nom n'est pas prononcé dans le récit, mais il est facile à identifier, grâce à ses douze fameuses églises monolithes taillées à même le roc. L'une d'entre elles contient le tombeau du saint négus légendaire Lalibela (de la famille des Zagué) qu'on place vers la fin du XIIIe siècle. C'est la Mecque chrétienne de l'Afrique Orientale. Grange aurait voulu déshonorer ces églises en y pénétrant à cheval, mais « un miracle l'en empêcha ». A la vérité il se borna à les piller.

⁂

Tout le pays fit sa soumission et fut peu à peu pacifié. Le négus et sa cour, parvenus à Jartafe, y passèrent la Noël 1543

avec leurs fidèles Portugais, firent des cérémonies pour le repos de l'âme de Christophore et des Portugais tombés et s'en retournèrent ensuite dans la région du lac Tsana. On remarquera entre parenthèses que jusque-là aucun conflit religieux n'apparaît entre Portugais et Abyssins. Cependant il ne suffisait pas d'avoir mis fin à l'invasion et écrasé les envahisseurs. Il aurait fallu faire campagne chez eux et les anéantir. Le négus n'en avait pas les moyens et l'on verra les Adels se reformer. A l'intérieur de l'Abyssinie, dans ce pays ravagé de fond en comble, où tout était détruit, où régnait la famine, il fallait encore réduire d'innombrables dissidents et plus d'un grand seigneur décidé à se tailler une indépendance sur les ruines de la puissance royale. Ce fut l'œuvre des quelques années suivantes. Peu à peu le Bali, le Fatagar et le Dawaro rentrèrent dans le devoir. Le négus usa de clémence envers ceux qui firent retour rapidement à la foi de leur père, abjurèrent l'islamisme et lui prêtèrent serment d'obéissance. Une campagne fut nécessaire contre un certain Abbas, tué en octobre 1544. Mais le Hadya, c'est-à-dire le Harrar, restait aux mains des Somalis. En outre, les Gallas, enhardis par le succès des musulmans, préludaient à leurs incursions en pays chrétiens.

Les Portugais n'ayant plus d'emploi depuis l'accomplissement de leur tâche, peut-être aussi en réaction contre la désignation d'Ayres Diaz comme leur chef, demandèrent à regagner leur patrie, désir des moins faciles à réaliser. On les laissa partir bien équipés et récompensés dans la mesure où le permettait la détresse générale. Il ne semble pas qu'ait été soulevée alors par Castanhoso, le plus marquant des survivants, décidé à rejoindre les Indes, la question de la promesse de cession territoriale que l'on prête au négus. Aucune allusion n'est faite dans son récit à ce soi-disant engagement, il nous raconte sommairement son voyage de retour par la région du Tsana et décrit en termes très courts l'hippopotame du lac.

Une centaine de Portugais restèrent délibérément au service de leur nouvelle patrie, presque tous comme arquebusiers et spécialistes en armes à feu. Les autres, une cinquantaine à peine, sous les ordres de Manuel da Cunha et de Castanhoso, prirent en colonne escortée la route de Massaouah, passant aux lieux qu'ils avaient si bien illustrés, anxieux surtout de trouver à leur arrivée des caravelles lusitaniennes.

Cette chance leur advint. Un petit navire portugais, une simple fuste commandée par Diego de Reinoso, un jeune homme ardent, mais indiscipliné et quelque peu pirate, se trouvait alors à Massaouah. Le roi de Portugal négociait alors la paix avec les Turcs et, pour ne pas la compromettre, il avait interdit provisoirement toute expédition dans la mer Rouge. Reinoso n'en ayant cure, fit la course jusqu'à la hauteur de Souakim. Cette audace, dont la sanction fut une condamnation à mort à son retour (non suivie d'exécution d'ailleurs et *pro forma*) fut un bonheur pour Castanhoso. « En arrivant, écrit celui-ci, le navire portugais tira des volées de toute son artillerie et mousqueterie, pour que s'il se trouvait là quelques Portugais qui entendaient le canon, ils accourussent. Il voulait de nos nouvelles parce qu'aux Indes tout le monde nous croyait morts. A cause de la peur des galères turques, nous ne nous étions pas mis en vue du port. Et aussitôt que nous entendîmes les coups, deux des nôtres à cheval allèrent voir ce que c'était. Comme ils virent que la fuste était nôtre, ils revinrent nous en donner la nouvelle. Aussitôt nous levâmes nos tentes et nous y allâmes et nous nous réunîmes avec joie et des larmes. Nous tombâmes d'accord que puisqu'il n'y avait qu'une seule fuste, toute petite et pleine de soldats et qu'on ne pouvait y embarquer que peu de monde, que tous restassent sur la côte et que je m'embarcasse seul, à la fois pour le besoin que j'en avais et aussi parce que j'étais porteur de lettres du Prêtre Jean pour le roi notre seigneur... Au lever du soleil le 16 février 1544, je m'embarquai, laissant mes compagnons, malgré mon grand désir de faire autrement. Et je pris, ainsi que mes compagnons du navire, congé d'eux. Ils restèrent, faisant oraison auprès d'un crucifix dessiné sur leur bannière, puis, terminée l'oraison, ils montèrent sur leurs chevaux, et, avec d'abondantes larmes, ils s'en retournèrent dans l'intérieur auprès du prêtre Jean, se mettant à sa disposition et lui racontant pourquoi ils n'avaient pu s'embarquer. Quant à nous, nous mîmes à la voile pour l'Inde où notre Dieu nous accorda d'arriver saufs; nous y débarquâmes le 19 avril de la même année. »

Castanhoso quitta ainsi l'Abyssinie, après un séjour de deux ans et huit mois. Arrivé aux Indes, il partit aussitôt pour le Portugal où il rendit compte de sa mission

Les Portugais restés en Abyssinie, au nombre d'environ 170, furent d'abord bien traités. Ils passèrent pour la plupart au service de Yeshac qui s'institua leur patron. On sait les noms de quelques-uns de ces partisans portugais arrivés à d'assez hauts emplois comme chefs de milice ou gouverneurs de places, tels Francesco Jacoma, Affonso da Franca, etc. Le négus se souvint du sang qu'ils avaient versé. Il n'est de grande famille dans le pays qui, au début, ne fût flattée de leur donner une fille en mariage; mais dès que leur activité quitta le domaine militaire on vit surtout la différence des religions et la reconnaissance qu'on leur devait se perdit rapidement. Faute de femmes portugaises, ils prirent leurs épouses dans des familles de moins en moins relevées et firent souche de métis. Leurs descendants, vivants assez groupés, jouèrent un petit rôle au Choa où cette colonie s'était peu à pu accrue grâce à la prolifération bien connue des métis. Le roi Claude leur avait accordé quelques priviléges et immunités. Leur activité était cantonnée dans ce qu'on pourrait appeler l'artillerie. Peu à peu ils se mêlèrent à la politique locale. Ils surent en s'affiliant aux partis indigènes servir d'appoint pour la victoire de l'un ou de l'autre. Bientôt de graves frictions éclatèrent dans ce petit groupement dégénéré. Entre eux et les Abyssins se développa la mésintelligence. Dès la mort de Claude son successeur Menas (monté sur le trône en 1559) les réduisit et leur reprit leurs avantages. D'après le voyageur anglais Beke, leurs descendants étaient encore reconnaissables à Karaneo vers 1860, sous le nom de « Francis ».

Albert Kammerer.

Une ambassade polonaise en 1633

Au XVIe et au XVIIe siècles la Pologne n'envoyait des ambassades à l'étranger que dans des circonstances extraordinaires et en vue de démarches spéciales. Ces ambassades déployaient toujours une très grande magnificence. C'est ainsi que des ambassadeurs polonais vinrent à Paris en 1573 pour offrir le trône au frère du roi Charles IX, en 1645 une ambassade alla en Italie chercher Marie de Gonzague pour la conduire au roi Ladislas IV, son futur époux. Mais c'est vers Rome que des missions diplomatiques furent dirigées le plus souvent : celle de l'ambassadeur Ossolinski, qui fit en 1633 son entrée dans la capitale du monde chrétien, se distingua entre toutes par le faste inoui qui y fut étalé.

En cette même année 1633, une autre ambassade polonaise se rendit en Hollande et en Angleterre. Elle est moins connue, et nous voudrions en relater ici l'origine et les péripéties.

***

A la couronne de Pologne, qu'il porta de 1586 à 1632, le roi Sigismond unit celle du royaume de Suède pendant huit ans, de 1592 à 1600. En cette dernière année, Charles de Sudermanie, frère du roi suédois Jean III et oncle de Sigismond, réussit à exciter contre le souverain catholique les passions religieuses des Suédois et parvint à s'emparer du trône, qu'il occupa sous le nom de Charles IX. Il va sans dire que les rois polonais de la maison de Wasa, Sigismond, et même après lui Ladislas IV, ne se résignèrent pas à abandonner leurs droits sur la couronne de Suède; ils les revendiquèrent par les armes. A la bataille de Kirckholm, 3.400 Polonais remportèrent sur l'armée suédoise, forte de 17.000 hommes une brillante victoire. Le successeur de Charles IX, Gustave-Adolphe, ne réussit à s'emparer de la

Livonie et de la Courlande que grâce à l'appui des hordes des Cosaques dont il obtint le concours. L'ambassadeur de France, Charnacé, soutenu par l'intervention de l'Angleterre et par la médiation des Etats Généraux des Pays-Bas, réussit à faire conclure une trêve qui fut signée à Altmarkt (1629) et qui laissait en suspens la question des droits des rois de Pologne sur la Suède. Mais, après la mort du roi Sigismond III, le 30 avril 1632, et celle de Gustave-Adolphe, qui mourut le 16 novembre suivant, la querelle se ralluma.

Gustave-Adolphe ne laissait qu'une fille de six ans, Christine. Une régence fut constituée sous la direction du chancelier Oxenstiern, mais son autorité n'était pas solidement établie ; certains Suédois pensaient à la constitution d'une république à l'exemple des Pays-Bas. L'état du pays était lamentable; le mécontentement du peuple était extrême; épuisée par vingt-trois années de guerre, la Suède paraissait hors d'état de soutenir de nouveaux combats. Cependant le nouveau roi de Pologne, Ladislas IV, fils de Sigismond, élu à la presque unanimité des voix, ne crut pas pouvoir trancher par les armes la question de ses droits sur la Suède; il croyait y réussir par des négociations. Ses droits, d'ailleurs, étaient incontestables, et les circonstances le favorisaient, plusieurs puissances mêlées à l'affaire semblant devoir trouver intérêt à ce qu'il réussit.

Pour faire valoir ses prétentions auprès des Etats d'Europe, Ladislas fit choix du descendant d'une famille Suisse-Polonaise, dont une branche existe encore en Hollande, sous le nom de Rogala Zawadski de Biberstein.

Le 20 janvier 1633, Jean Zawadski, grand chambellan de Sa Majesté Ladislav IV, reçut ses instructions pour se rendre comme envoyé extraordinaire en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Il est curieux de noter que dans celles-ci il n'est fait aucune mention de Christine, fille de Gustave-Adolphe, qui, cependant, avait des prétentions au trône de Suède aussi bien que Ladislav IV et Jean-Casimir. Nous allons donner une analyse succincte de cette pièce, qui jette une lumière assez vive sur certains personnages et sur l'état politique de divers pays dans la première moitié du XVIIe siècle. Elle a été publiée *in extenso*. L'original se trouve, avec le journal de Zawadski et le compte-rendu de son

ambassade (1) dans la bibliothèque de la famille Sierakowski, à Waplitz, où Zawadski mourut en 1645.

L'envoyé doit se rendre en premier lieu chez le prince électeur de Brandebourg. Il l'assurera des sentiments dévoués de son roi et exprimera l'espoir que l'électeur fera tout ce qui lui sera possible pour assurer à Ladislas IV la couronne de Suède. Sa sœur étant la veuve de Gustave-Adolphe, il peut exercer une grande influence. Le roi donne l'assurance que cette princesse sera traitée avec tous les égards qui lui sont dus et que tous ses droits lui seront conservés. Sa Majesté promet, d'autre part, d'user de toute son influence pour favoriser les desseins du roi auprès de l'empereur et de la Diète allemande. Au cas où la reine veuve de Suède se trouverait à Berlin, l'ambassadeur s'efforcera d'avoir un entretien avec elle. Il la complimentera au nom de son roi, lui dira la compassion qu'éprouve Sa Majesté pour la grande perte qu'elle vient d'éprouver, et tâchera de la gagner à la cause du roi.

Zawadski se rendra ensuite à la cour de Jean-Georges, électeur de Saxe (2). Il n'aura qu'à lui rappeler la grande amitié qui liait son père au père du roi de Pologne. Le roi, animé des mêmes sentiments de bienveillance, s'offre, dira-t-il, comme médiateur auprès de l'Empereur pour faire la paix entre Sa Majesté impériale et les princes de l'Empire, ou pour conclure une trêve pendant laquelle pourra être négociée une paix durable. Le roi a pleine confiance dans l'amitié et l'esprit de justice de l'électeur et ne doute pas qu'il veuille l'aider à reprendre une couronne qui lui appartient. Si l'occasion s'offre à lui d'avoir un entretien avec Oxenstiern, le chancelier de Suède, le plénipotentiaire lui exposera les efforts qu'a faits le roi pour arriver à la paix, si nécessaire à tous, les tentatives qu'il a déjà engagées à cet effet auprès de l'empereur et des princes. L'influence des notables suédois devant être de grand poids pour la réalisation de ce vœu, le roi compte qu'Oxenstiern, leur chef, agira auprès d'eux en faveur de la paix, car les chances de la guerre sont incertaines : la mort tragique de Gustave-Adolphe en a fourni une preuve évidente. Zawadski

(1) On trouvera ces divers documents dans le « Choix de Mémoires historiques sur l'ancienne Pologne » publié par J.-M. Miemczewicz. Nous suivons dans ces lignes : Allard S. J. qui a utilisé le journal de Zawadski dans un article sur cet ambassadeur (*Studien*, 1880, p. 301 et suivantes).

(2) Cette visite n'eut pas lieu ; un autre plénipotentiaire fut envoyé à la cour de l'électeur de Saxe.

témoignera de la tristesse qu'a éprouvée son roi de cette fin douloureuse : Gustave-Adolphe était son ennemi, mais c'était aussi son parent et un homme doué des plus brillantes qualités. La Providence ayant mis fin à la carrière de ce grand monarque, l'occasion est belle de replacer la Suède sous le sceptre de son souverain légitime. Le roi assure que le pays peut compter sur sa bonne foi et sa prudence pour assurer le bien-être et la prospérité de ses sujets, pour respecter leur religion, leurs libertés et leurs coutumes. Son père et ses descendants ont été déclarés exclus du trône, mais est-il juste qu'une loi faite contre le père frappe ainsi le fils? Il est recommandé à l'envoyé d'agir avec beaucoup de prudence. Auprès d'Oxenstiern il devra insister moins sur les droits de son maître que sur l'attachement très ancien des Suédois pour la famille de Wasa, sur les mérites de ses ancêtres et sur les services qu'ils ont rendus au pays. Au cas où Oxenstiern ferait la sourde oreille, Zawadski devra attirer son attention sur les dommages causés aux Dantzigois en violation des accords de la trêve.

De Berlin, l'ambassadeur ira aux Provinces Unies. Il déclarera aux Etats Généraux que son maître, non content d'avoir accrédité auprès d'eux le prince Radziwill (1) pour annoncer son avènement aux trônes de Pologne et de Suède, avait tenu à leur envoyer un nouveau plénipotentiaire afin de renouveler les traités d'amitié et de commerce si avantageux aux deux nations. Le roi ne doute pas que les Provinces Unies ne se rendent compte des avantages qu'a pour elles le commerce avec la Pologne et des dommages que leur causent dans les ports de Suède et sur mer les exactions des Suédois. Leur intérêt leur commande d'employer leur influence à ce que le roi rentre en possession des états injustement enlevés à son père. Sa Majesté promet de maintenir intactes en Suède la religion et les anciennes libertés. L'envoyé fera savoir en outre aux Etats Généraux que son souverain s'offre comme médiateur pour rétablir la paix dans l'empire et nourrit le ferme espoir qu'il obtiendra leur aide pour travailler à cette œuvre salutaire.

(1) Le prince Radziwill avait fait ses études à l'université de Leyde. On le disait bon orateur et fort habile à manier la langue latine. Il en donna une preuve quand, son cuisinier ayant été décapité parce qu'il avait tué un bourgeois de Leyde, il apostropha avec violence les professeurs dans une session solennelle de l'Académie, leur disant : « *Sanguinem innocentem atque indefensum crudeliter profusistis.* » Comme il était prince et de religion réformée, on laissa passer l'incident sans punition.

En Angleterre, où le plénipotentiaire fera ensuite une visite, il devra tenir à peu près le même langage, se louant de la bonne entente entre les deux pays que le roi, dira-t-il, désire ardemment voir continuer. L'envoi de son ambassadeur a eu pour objet de prouver son amitié. Zawadski devra s'efforcer d'obtenir que Sa Majesté Britannique entame des négociations pour faire rendre à l'héritier légal la couronne de Suède enlevée à son père. Charles Ier doit y être porté, non pas seulement pour des motifs de justice, d'alliance et d'autorité, mais par l'intérêt commun de tous les rois. Le roi ayant l'intention de donner entière liberté au commerce, le rétablissement de son pouvoir en Suède aura pour l'Angleterre de grands avantages en assurant le développement des rapports commerciaux. Le roi a appris, par l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour, que le roi Charles Ier désire ardemment la pacification de l'empire allemand : il a déjà fait de grands efforts dans ce but et il compte les poursuivre.

Quelques-uns des arguments invoqués dans ces diverses instructions ont dû faire impression. Mais il ne faudrait pas croire que le désir de paix fût aussi général qu'elles semblent l'indiquer : chacun cherchait surtout à rejeter sur d'autres les responsabilités de la guerre.

Il est intéressant de noter que l'ambassadeur du roi de Pologne ne reçut pas d'instructions pour la cour de France. Peut-être faut-il chercher le motif de cette omission dans la politique implacable de Richelieu, que l'on savait résolu à poursuivre à tout prix l'abaissement de la puissance des Habsbourg et la destruction de leur influence en Allemagne.



L'ambassadeur polonais s'acquitta fidèlement de la tâche difficile qui lui était confiée. Il a laissé un journal ainsi intitulé : « *Descriptio itineris et legationis quâ, nomine Vladislai IV, functus est ad principes Germaniae, reginam Suediae, reges Angliae et Bohemiae et provincias Belgii foederatas* ».

Après avoir assisté au couronnement solennel de son roi, le 6 février 1633, à Cracovie, Jean Zawadski se mit en route. Il arriva à Berlin le 29 mars : l'électeur de Brandebourg, Georges-Guillaume, beau-frère de Gustave-Adolphe, averti de son arrivée,

envoya un carrosse à six chevaux pour conduire à son palais l'envoyé extraordinaire du roi de Pologne. Celui-ci eut une conférence avec trois personnages désignés par l'électeur; il en fit rapport au chancelier de Pologne.

Le conseiller Knizbeck, écrit-il, vint me voir et me fit savoir que la reine, veuve de Gustave-Adolphe, étant exclue de la régence, ne pourrait être d'aucune utilité au roi de Pologne; Oxenstiern n'est pas disposé en faveur de Sa Majesté et dit que les objections contre l'avènement du roi Ladislas au trône de Suède sont insurmontables. J'ai répondu que ces objections disparaîtraient si l'on montrait de la bonne volonté; j'ai ajouté que, s'il est impossible de discuter cette question en ce moment, il est de la dernière importance de conclure des traités qui ont été laissés en suspens par la trêve. Knizbeck me répondit que les Etats suédois en décideraient. Il est évident qu'Oxenstiern veut faire traîner les choses en longueur jusqu'à ce qu'il nous voie en guerre avec la Turquie et la Moscovie, qu'il excite contre la Pologne par tous les moyens en son pouvoir afin qu'après la trêve, il puisse nous attaquer. Il suit en cela l'exemple de son roi Gustave-Adolphe. Knizbeck a ajouté que l'électeur désirait vivement la paix et qu'il espérait que les négociations commenceraient au plus vite.

Le 3 avril Zawadski prit congé de l'électeur; il reçut le soir des mains du conseiller Knizbeck, la réponse du prince à la lettre de son roi. Après avoir distribué de riches présents, il partit pour se rendre en Mecklembourg et de là à Wolgast, en Poméranie, où avait été transporté le corps de Gustave-Adolphe et où résidait la reine, sa veuve. Celle-ci ne voulait pas d'abord recevoir l'envoyé polonais parce qu'elle n'avait pas de conseiller auprès d'elle. Zawadski dut attendre plusieurs jours. Il remit ses lettres de créance et on se plaignit que tous les titres de la reine n'y fussent pas complètement énumérés. Enfin il eut son audience. Quand on lui remit la réponse à la lettre de son roi, il refusa de l'accepter, parce qu'on avait omis les titres de roi de Suède et grand duc de Moscovie. « Pour le titre de roi de Suède, dit-il, cela n'a pas grande importance car cette question est encore à régler, mais tout le monde sait que Ladislas a été élu, par les voix unanimes des Bojares, prince de Moscovie. » On lui fit des excuses en lui disant qu'il y avait eu une méprise. Il demanda au maréchal de la cour si l'on voulait continuer la trêve, dont le terme était près

d'arriver, ou recommencer la guerre. Il lui fut répondu que diverses raisons avaient retardé les négociations, mais que bientôt les Etats suédois se réuniraient et que l'on enverrait des négociateurs.

L'ambassadeur ne douta pas que cette réponse eût été inspirée par Oxenstiern qui faisait tout ce qu'il pouvait pour gagner du temps.

***

De Wolgast le plénipotentiaire polonais se rendit à Hambourg, comptant y trouver un navire en partance pour la Hollande. Il y tomba malade et dut rester alité pendant une semaine. Le 4 mai enfin, il put s'embarquer sur un vaisseau hollandais. Le voyage n'était pas sans danger. De tous côtés on apercevait des corsaires de Dunkerque : on entendit même de temps en temps les canons des corsaires attaquant les navires hollandais. Entrant enfin dans le Zuyderzée, on aborda à l'île d'Ameland et ensuite à Enkhuizen où il fallut s'arrêter quelques jours pour des réparations nécessaires. La ville était alors très prospère. Zawadski admira les canaux qui la sillonnent, de sorte que les plus grands vaisseaux pouvaient s'amarrer près des maisons; il visita les chantiers. On trouve cette note dans son journal: « On nous servit des crêpes et du beurre puis du beurre et des crêpes, et de nouveau des crêpes et du beurre. » Le lendemain, un vent favorable conduisit les voyageurs dans le port d'Amsterdam (1).

Amsterdam, la ville la plus commerçante des Pays-Bas, très florissante à cette époque, excita l'admiration de l'envoyé polonais et de ses compagnons : « Les bâtiments magnifiques de cette ville, écrit-il, les canaux qui la sillonnent, les rues plantées de peupliers, les forêts de mâts de navires, les riches magasins des marchands, l'activité, l'animation du travail et la prospérité qui en résultent, nous enchantaient et nous faisaient nous écrier en gémissant : Ah! puissions-nous voir tout cela chez nous! La bourse est belle et riche. L'hôpital des vieillards a aussi attiré notre attention. Nous avons visité la prison et surtout les bâtiments magnifiques

(1) Les archives royales à La Haye possèdent beaucoup de documents relatifs à la mission de Zawadski (notamment les Résolutions des Etats Généraux des 17, 19, 29, 30 et 31 mai 1633 et celles des Etats de Hollande et West-Frize des 24 et 27 mai).

de la Compagnie des Indes Orientales, pleins des marchandises les plus précieuses. »

Expédiant par la voie d'eau ses bagages avec sa suite, Zawadski arriva seul à Leyde, le 14 mai, jour de la Pentecôte. Il trouva là quelques compatriotes qui faisaient leurs études à la célèbre académie : Bielke, Guldenstern et Radziwill, ce dernier ayant autour de lui toute une cour; les fils du prince Wisniowiecki, paladin de Russie, l'invitèrent à un dîner où il rencontra encore d'autres Polonais : Totkiewski, Zielinski, Krein et Korf. Un gentilhomme du prince d'Orange, nommé Truchses, vint lui souhaiter la bienvenue et pourvut à tous ses besoins. Il fit son entrée à La Haye, dans un carrosse traîné par six chevaux. Nous lisons dans son journal : « La Haye, quoique ce ne soit qu'un village, peut rivaliser avec les plus belles villes pour la magnificence des bâtiments. C'est ici que se réunissent Etats Généraux des Provinces Unies et que la noblesse a ses palais. Des tilleuls plantés partout, de nombreux jardins et parcs donnent à la ville l'aspect d'un bosquet ravissant. »

Le jour même de son entrée dans la ville, l'ambassadeur annonça son arrivée à Elisabeth, la ci-devant reine de Bohème, qui s'était réfugiée en Hollande après que son mari, le « roi d'hiver » eût perdu sa couronne. Elle était irritée contre Gustave-Adolphe, qui, ne s'occupant que de ses propres intérêts avait refusé de venir en aide à son mari. Reçu dès le lendemain en audience par la reine, Zawadski lui remit une lettre dans laquelle le roi de Pologne lui exprimait ses condoléances pour le sort de son mari, le comte palatin Frédéric, et lui offrait ses services. Il fit aussi une visite à la fille aînée d'Elisabeth, la future abbesse d'Herfort, qui devait devenir le disciple de Descartes. On peut se demander si le roi Ladislas IV voyait dès lors en elle sa future épouse.

Les Etats Généraux ayant reçu officiellement l'annonce de l'arrivée de l'envoyé polonais, chargèrent leur maître des cérémonies, Mortaigne, de les excuser auprès de lui pour ne l'avoir pas reçu avec les honneurs dus à son rang. Ils lui proposèrent même de sortir de la ville pendant qu'on lui préparerait une réception solennelle. Zawadski répondit que les torts étaient de son côté, car il n'avait pas prévenu à temps les Altipotents. Une commission de six notables fut alors nommée pour lui souhaiter la bien-

venue et lui tenir compagnie. Le 19 mai, il fut reçu officiellement dans une séance des Etats Généraux. Il y fut amené avec une suite splendide portée dans huit carrosses, les ambassadeurs de France et de Venise l'accompagnaient. Après avoir remis ses lettres de créance, il s'assit dans un fauteuil et prononça en latin un discours dont il déposa ensuite le texte. En voici le résumé : Le roi de Pologne avait voulu, en accréditant auprès des Etats Généraux une mission extraordinaire, leur témoigner sa bienveillance et les inviter à développer le commerce de leur république avec ses Etats. Son vœu était de fortifier par de nouveaux traités l'amitié traditionnelle qui les liait à la Pologne et à la Suède : les hauts péages, exigés actuellement par les Suédois dans les ports de la Prusse, nuisaient au commerce et le menaçaient de ruine. Il fallait mettre fin à cet abus. La couronne de Suède avait été enlevée au roi de Pologne, mais elle appartenait à la famille dont il était membre et, après la mort de Gustave-Adolphe, elle devait lui revenir. Dans ces circonstances, il s'adressait aux Etats Généraux qui autrefois s'étaient entremis afin de rétablir la paix entre Gustave-Adolphe et le le roi son père, pour demander leur appui et obtenir par leur aide que la couronne de Suède lui fut rendue; ils n'avaient qu'à conseiller aux Etats Suédois de rester fidèles à la famille de Wasa. En échange de ce service le roi offrait aux Etats de soutenir leurs intérêts auprès de l'empereur; il leur promettait de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour rétablir la paix générale dans les conditions les plus avantageuses et les plus honorables pour eux.

Zawadski avait ainsi plaidé habilement, en vrai diplomate, la cause de son roi. Ses propositions étaient séduisantes pour les Hollandais dont le commerce souffrait gravement des exactions des Suédois, mais les Etats Généraux étaient obligés de compter avec l'autre parti qui tenait encore la campagne avec une forte armée, ainsi qu'avec la fille mineure qu'avait laissé Gustave-Adolphe. Peu de temps auparavant, des envoyés moscovites étaient venus demander au nom de leur grand duc, le secours d'une armée levée par les Etats généraux, dans la guerre qu'il allait déclarer au roi Ladislas de Pologne avec le concours du sultan de Turquie. Eux aussi, ils avaient offert des avantages commerciaux.

La politique des Etats Généraux était d'être les amis de tout le monde afin de tirer des uns et des autres tous les avantages

possibles. Le grand-pensionnaire Pauw proposa donc à l'assemblée des Etats de Hollande et de Frise de donner une réponse évasive. Il fit remarquer que le comte Henri de Bergh, sollicité de prendre du service dans l'armée polonaise, avait répondu par un refus. On convint de rédiger une réponse en termes généraux, ne pouvant donner offense à personne. Le grand pensionnaire fut chargé de la rédiger. Il le fit avec une prudence admirable. « Les Altipotents, écrivit-il, ont écouté avec plaisir et reconnaissance les paroles de l'envoyé extraordinaire; ils remercient le roi de son affection et de sa bienveillance. L'amitié et l'alliance de Sa Majesté leur sont d'un si grand prix qu'ils veulent la mériter par tous les services en leur pouvoir. Ils maintiendront scrupuleusement les traités et les relations de commerce et s'offrent à les étendre par de nouvelles conventions. Dès le temps où vivait Gustave-Adolphe, les Etats Généraux avaient protesté contre les péages exorbitants exigés par les Suédois. Le roi avait déclaré ne pouvoir se passer de ces péages à cause des guerres incessantes, mais il avait promis de prendre des mesures, ce qui ne fut pas exécuté. Aussi, les Altipotents ont-ils l'intention de faire des démarches avec les autres intéressés pour arriver à la suppression ou du moins à la modération de ces péages. Ils ont écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit le plénipotentiaire des droits du roi de Pologne à la succession de Suède; ils regrettent infiniment que des princes issus du même sang se fassent la guerre, au détriment de leurs sujets et de leurs relations commerciales. Aussi les Etats Généraux se réjouiront-ils si une paix générale peut mettre fin aux calamités de la guerre et si les Etats suédois ne préfèrent pas un autre prince au prince légitime, de façon à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles difficultés entre eux et le royaume de Pologne. »

Dans leur séance du 31 mai les Etats Généraux décidèrent de faire don au plénipotentiaire d'une magnifique chaîne d'or ; Zawadski à son tour offrit des coupes d'or au greffier et au maître des cérémonies. Il apprit qu'il avait blessé la susceptibilité des Etats en les nommant : *Illustrates* ; avant lui Radziwill les avait désignés aussi à tort sous le titre de : *Illustrissimi principes et ordines foederatae Belgiae.* La chancellerie de Pologne fut prévenue que le titre officiel était le suivant : *Celsi et praepotentes Domini Ordines Generales foederatarum provinciarum Belgico -*

Germaniae ; dans le texte courant les Etats devaient être appelés : *Celsitudines.*

La réponse des Etats, chef-d'œuvre de prudence diplomatique, ne contenait aucune promesse. Reçu de nouveau en séance par les Etats Généraux le 1er juin, l'envoyé polonais leur déclara dans son discours qu'ayant lu et examiné le document qu'ils lui avaient fait remettre, il n'y avait trouvé aucune raison d'espérer une intervention auprès des Etats Suédois pour les amener à accepter, par un accord amiable les droits du roi de Pologne à la couronne de Suède; son attente avait été trompée. Il pria les Etats de le faire transporter par un navire de guerre en Angleterre ou en Ecosse, ce qui lui fut accordé.

Lorsque le roi Ladislas eut reçu le rapport de son ambassadeur, il écrivit une lettre aux Etats Généraux pour les remercier de leurs sentiments d'amitié et de la réception faite à son envoyé. Il faut reconnaître pourtant que la mission de celui-ci avait été infructueuse puisque les Etats ne s'étaient engagés à rien. L'ambassadeur de Suède à La Haye, Louis Camerarius, se glorifie d'avoir été l'auteur de cet échec. Dès qu'il avait eu connaissance de l'adresse de Zawadski aux Etats, il leur avait présenté un mémoire dans lequel il les mettait en garde contre les propositions séduisantes de l'envoyé polonais. La convention de Heilbroun conclue peu de temps après entre la Suède et ses alliés allemands avec la collaboration de Cornealis Pauw, l'ambassadeur des Etats Généraux, lui prouva bientôt que la Suède n'avait rien à craindre des Hollandais. Les efforts faits pour provoquer une attaque de la Pologne par les Moscovites, les Turcs et les Tartares avaient d'autre part réussi. Une ambassade russe arriva à Stockholm en 1633 pour apporter des condoléances à l'occasion de la mort de Gustave-Adolphe et pour renouveler l'alliance contre les Polonais. Dans le temps même de l'ambassade de Zawadski la ville de Smolensk fut attaquée par Michel Feodorovitch, le premier des Romanof. Ladislas et Christophe Radziwill repoussèrent le moscovite et l'obligèrent à signer la paix sous les murs de Moscou.

Avant de partir pour l'Angleterre, Zawadski rendit une visite au Stadhouder, le prince Frédéric Henri, qui se trouvait au camp de Rynsberg. Il fut bien reçu et se félicita de trouver le prince animé de sentiments bienveillants à l'égard de son roi. Frédéric Henri rendit sa visite à l'ambassadeur et lui promit de faire tout

son possible pour faire réussir les négociations entre la Pologne et la Suède.

*
* *

En quittant la Hollande, l'envoyé polonais décida de se diriger vers l'Ecosse où le roi Charles Ier faisait à ce moment une entrée triomphale pour s'y faire couronner. A peine le vaisseau qui portait Zawadski eut-il quitté la côte que quelques navires dunkerquois apparurent; le capitaine fit tirer une bordée de ses 24 canons, qui brisa le gouvernail d'un des navires ennemis. On le poursuivit, mais en vain. Le 22 juin on jeta l'ancre près du village de Leith, le port de la ville d'Edimbourg. L'ambassadeur s'empressa de prévenir de son arrivée le chancelier d'Ecosse et de solliciter une audience du roi. Le maître des cérémonies de la cour ne tarda pas à venir le chercher pour le conduire, dans un carrosse à six chevaux à la maison qui avait été préparée à Edimbourg pour le recevoir. Vers le soir, un envoyé du roi vint lui dire que la mission dont il avait été chargé par le roi de Pologne était fort agréable à Sa Majesté, qu'elle y voyait une preuve d'amitié, que Sa Majesté était fort contente que l'ambassadeur pût être témoin de son couronnement.

Dans l'après-midi du lendemain, il fut conduit au palais avec une suite de huit carrosses traînés chacun par six chevaux. Le roi le reçut assis sur son trône; puis Sa Majesté se leva, fit deux pas en avant et écouta le discours de Zawadski. Celui-ci remit ensuite au roi la lettre de Ladislas que Charles lut à haute voix. Après avoir protesté de son amitié, le souverain polonais disait que la mort de Gustave-Adolphe lui fournissait l'occasion d'envoyer à Sa Majesté le seigneur Zawadski, chargé de l'assurer de vive voix de ses sentiments fraternels et de son ardent désir d'y rester fidèle. L'ambassadeur devrait expliquer à Sa Majesté les affaires concernant le roi de Pologne et la Suède. Le roi espérait qu'il serait reçu avec bonté et demandait au roi Charles d'ajouter foi à toutes ses paroles. Il se mettait à la disposition de Sa Majesté pour lui rendre des services et priait enfin Dieu de lui accorder une vie longue et heureuse.

Après avoir lu la lettre, le roi Charles la baisa, puis la remit au Chancelier d'Ecosse qui, au nom de Sa Majesté, remercia l'ambassadeur des preuves de cordialité fraternelle données par son

roi et le chargea de transmettre à son souverain les félicitations de Sa Majesté pour son avènement au trône. « Sa Majesté, ajouta-t-il, serait toujours prête à rendre au roi de Pologne des services réciproques. Ne pouvant prendre une résolution immédiate sur l'affaire qui faisait l'objet de la mission de Zawadski, il donnait à son secrétaire l'ordre de prendre des mesures. »

Nous apprenons par une lettre de Zawadski au roi Ladislas que, dès le lendemain, il se rendit chez le secrétaire d'Etat, Lord Lennox, qui remplaçait le chancelier, afin de traiter avec lui diverses affaires et pour l'entretenir surtout de la médiation du roi d'Angleterre auprès de l'empereur et des princes de l'Empire; il comptait pour une démarche en faveur de la paix sur l'aide effective de Sa Majesté Britannique. Est-il bien sûr, demanda Lennox, que l'empereur désire la médiation du roi d'Angleterre? — Il ne sied pas à Sa Majesté Impériale, répondit Zawadski, de faire les premières démarches, mais il est hors de doute que l'empereur verra d'un bon œil que les princes chrétiens et spécialement Sa Majesté offrent leurs services en vue du rétablissement de la paix qui est l'objet des vœux de tout le monde Enfin, abordant le vrai sujet de sa mission, l'ambassadeur polonais parla du désir de son roi de recouvrer le trône de Suède. Lord Lennox présenta de nombreuses difficultés : Christine avait déjà reçu du vivant de son père les hommages des Etats de Suède; la répugnance et la haine des Suédois à l'égard du catholicisme étaient bien connues. Zawadski répondit, dit-il, en toute sincérité et justice que Charles de Sudermanie, chargé par feu le père du roi de Pologne du gouvernement de la Suède, avait trompé la confiance de son souverain et violé son serment; en accaparant pour lui-même le pouvoir, il avait agi en usurpateur, « conduite illégale et scandaleuse », ainsi que le père de Sa Majesté, Jacques Ier l'avait écrit au roi Sigismond III. Bien que les Etats eussent été forcés de reconnaître l'usurpation, ni Gustave-Adolphe, ni Christine, descendants de Charles, n'avaient droit à la couronne. N'était-il pas de l'intérêt de tous les monarques de ne pas souffrir qu'un funeste exemple fût donné par l'exclusion du trône des héritiers légitimes? Quant à la religion, il serait facile de trouver un compromis. Le Secrétaire d'Etat répliqua qu'il reconnaissait les droits incontestables du roi, mais il ne croyait pas, ajouta-t-il, que la médiation du roi d'Angleterre pût être d'aucune utilité,

après que les victoires de Gustave-Adolphe avaient couvert la Suède de gloire et qu'un nouvel ordre des choses s'était solidement établi. Il serait particulièrement difficile au roi d'Angleterre de venir en aide au roi de Pologne, car la Suède lui avait rendu de grands services en reconquérant le Palatinat pour son beau-frère Frédéric. Lord Lennox promit de faire un rapport consciencieux à Sa Majesté et assura de son zèle pour servir le roi de Pologne dans cette affaire difficile. Il invita Zawadski, au nom de Sa Majesté, à assister le lendemain aux fêtes du couronnement.

L'ambassadeur a laissé de cette cérémonie une description très détaillée qu'il nous paraît inutile de reproduire ici.

Le 10 juillet il eut une audience d'adieu, dans laquelle il s'entretint amicalement avec le roi Charles. Sa Majesté lui posa la même question que Lennox au sujet des sentiments de l'empereur et se plaignit de ce souverain qui, dit-il, l'avait trompé et même offensé en traitant indignement son ambassadeur et en refusant de s'occuper à restituer le Palatinat à ses neveux. Zawadski ne manqua pas de promettre à Sa Majesté que son roi ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour aider ses neveux à recouvrer le Palatinat. Enfin, il osa parler des affaires de Suède et sollicita du roi d'Angleterre une intervention sincère et fraternelle. Charles I[er] ne fit pas de difficultés pour reconnaître que les droits de Ladislas étaient incontestables, il dit qu'il serait heureux de le voir monter sur le trône de Suède, et qu'autant que cela dépendrait de lui il s'emploierait à soutenir une cause si juste. L'ambassadeur lui exposa les mécomptes et les oppressions dont les marchands de Dantzig et les Anglais avaient à souffrir de la part des Suédois : récemment des marchands anglais avaient dû payer 50.000 écus pour deux navires. Sa Majesté répondit qu'elle avait reçu beaucoup de plaintes à ce sujet. Elle annonça l'intention d'ouvrir sous peu des négociations pour obtenir la liberté de la navigation dans la mer Baltique.

Pendant le séjour de l'envoyé polonais, des agents du gouvernement suédois arrivèrent d'Allemagne et des Pays-Bas et s'efforcèrent d'arracher au roi Charles la promesse qu'il n'interviendrait pas comme médiateur entre la Pologne et la Suède, mais le roi resta inébranlable dans ses sentiments à l'égard du roi de Pologne. A la cour, en présence de tout le monde, il demanda à Zawadski à haute voix de vouloir bien donner à son roi l'assurance

de sa tendre amitié et de son zèle à travailler pour son intérêt. On sait que les troubles du royaume d'Angleterre qui finirent par conduire Charles Ier, en 1649, à l'échafaud, ne lui permirent pas de donner suite à ses bonnes intentions envers le roi de Pologne.

Zawadski partit de Londres pour les Pays-Bas, comblé de présents. Une tempête l'obligea d'abord, après son embarquement, à regagner la côte anglaise et à y attendre dix jours un vent favorable. Mais le 10 août, il arriva à Amsterdam. Il y vit Jean Joachim de Russdorf qui, en 1630, avait été le délégué du « roi d'hiver » à la diète de Ratisbonne et qui était alors conseiller de la reine veuve de Bohême. Russdorf félicita l'envoyé polonais du succès de son voyage en Angleterre, il le pria de recommander la maison palatine aux bons offices du roi de Pologne. Il offrit sa médiation, si elle pouvait être utile, auprès des Etats Généraux et du roi d'Angleterre. Il donna à Zawadski le conseil de faire imprimer en Hollande une brochure où seraient exposés les droits du roi de Pologne sur le trône de Suède. Hugo de Groot, dit-il, pourrait être chargé de la rédiger; il représenta cet écrivain comme un homme célèbre, aussi estimé pour son style que pour son érudition; mais, ajouta-t-il, il fallait se hâter, car le Danemark et la Suède s'efforçaient de le gagner à leur cause. On sait en effet qu'Oxenstiern réussit à obtenir l'appui de l'oracle de Delft qui devint ambassadeur de Suède à la cour de France. On ignore si Zawadski est arrivé trop tard ou si Grotius a refusé ses offres. Le 22 septembre 1633, G. J. Vossius écrivait d'Amsterdam à Grotius : « *Aliquid hic cognovi de colloquio tuo cum serenissimo Danide rege. Aliunde etiam percepi ut rex Poloniae de te cogitat.* »

Si cette première mission donnée par le roi Ladislas à Zawadski n'a pas donné de plus riches fruits, ce n'est pas que l'ambassadeur ait manqué à remplir ses devoirs ou que ses capacités aient été insuffisantes; les événements qui survinrent alors, les guerres et les troubles qui déchirèrent les divers Etats furent les causes de son échec.

J. KLEYNTJENS, S. J.

Comment M. de Tessé prépara, en 1696, le traité de paix entre Louis XIV et Victor-Amédée II de Savoie

Au mois de janvier 1696, le lieutenant-général René-Mans de Froulay, comte de Tessé (1), « commandant pour le service

(1) *René-Mans de Froulay*, fils de René de Froulay, comte de Tessé et de Madeleine de Beaumanoir, naquit en 1648. Sa famille était originaire du Maine. Aide de camp du maréchal de Créquy en 1669, blessé au siège d'Epinal en 1670, il fit la campagne de Hollande en 1672; commandant des dragons dans l'armée du maréchal de Créquy, puis brigadier en 1678, il eut la lieutenance générale du Maine, du Perche et de Laval, à la mort du marquis de Beaumanoir; maréchal de camp, il exerça le commandement des troupes en Dauphiné, dans le Palatinat, aux armées d'Allemagne, de la Moselle, d'Italie et fut blessé à Veillane; il participa au siège de Nice en 1691; il eut aussitôt après le gouvernement d'Ypres, le grade de lieutenant-général des armées du roi, le titre de colonel général des dragons; il devint maréchal de France en 1703, puis général des galères à la mort du duc de Vendôme.

Bon général, Tessé brilla surtout comme diplomate. Il fut chargé par Louis XIV de négocier la paix avec le duc de Savoie, de 1693 à 1696. En 1701, il prévint le roi et les ministres de se méfier de Victor-Amédée II qui passa en 1703 dans l'autre camp. En 1704, commandant en Lombardie, il s'acquitta d'une mission diplomatique particulièrement délicate auprès du duc de Mantoue. En 1708, il eut la consigne de négocier avec les princes italiens et le Saint-Siège une ligue contre l'Empereur. Il se retira, après la mort de Louis XIV, dans le Maine; il acheta une petite maison dans les environs de Grosbois, près d'un couvent de Camaldules. Le régent l'arracha à sa retraite à plusieurs reprises pour lui confier des missions. Tessé fut attaché à la personne de Pierre Ier, tsar de Russie, en 1717, lors du voyage de ce souverain en France. Ambassadeur auprès de Philippe V, en Espagne, en 1723, il quitta Madrid quelques jours avant la rupture motivée par le renvoi de l'infante et rentra dans sa retraite des Camaldules, où il mourut le 30 mai 1725.

Saint-Simon a été dur pour lui. Le duc de Valentinois qui avait recueilli la volumineuse correspondance de Tessé avec son beau-père, Antoine Ier de Monaco, assure « qu'il possédait le talent de la négociation et qu'il s'est presque toujours tiré heureusement des affaires de cabinet, où la dextérité ne lui manquait pas ». « Il avait beaucoup d'esprit, de la tournure de celui qui plaît, aimable dans la société et délié comme un manceau qu'il était. » Adroit en affaires, Tessé était apte à entreprendre beaucoup de choses et par dessus tout il était fidèle à son maître. Il connaissait tous les gens en

du roi dans les places et frontières du Piémont », à Pignerol, reprit, sur l'ordre de Louis XIV, les négociations secrètes entamées depuis quatre ans avec Victor-Amédée II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, et plusieurs fois interrompues par suite de l'indécision du duc ou d'offensives déclenchées du côté des Alpes par ses alliés méfiants.

Comme les années précédentes, les pourparlers étaient amorcés par des émissaires de confiance. Le comte de Tessé se servait de l'avocat Peraquin et d'un jésuite en relations avec des confesseurs de la cour de Turin ; le marquis de Saint-Thomas, ministre de Victor-Amédée II, répondait par l'entremise de l'intendant des finances Gropel (1) qui se rendait, déguisé en paysan, à Pignerol. Louis XIV, tenu au courant de chaque conversation par M. de Tessé, envoyait aussitôt à ce dernier ses instructions par un courrier spécial. On peut reconstituer dans le détail la suite de ces négociations laborieuses, traversées d'incidents pittoresques et d'ordre divers, grâce à l'abondance de documents originaux conservés aux archives historiques des Ministères de la Guerre et des Affaires Etrangères et aux Archives de Turin (2).

---

place, il savait beaucoup, il avait « le jargon des femmes », il écrivait excellemment et on l'a cité comme le modèle des correspondants. Ses lettres sont attrayantes par la clarté de la pensée, la vivacité de l'expression, le naturel et le piquant du tour. Une partie de sa correspondance a été publiée. (*Lettres du maréchal de Tessé*, par le comte Rambuteau, Paris, 1888. — *Lettres du Maréchal de Tessé au prince Antoine I*er *de Monaco*, par A. Le Glay, fort volume in-8°, 1917 dans la *Collection de Mémoires et Documents historiques publiés par ordre du prince Albert I*er *de Monaco*.)

(1) *Gropel*. On a peu de renseignements sur ce personnage. Dans les premiers papiers français relatifs aux négociations de 1693 où il apparait, on peut lire tantôt *Gropel*, tantôt *Grupel;* mais, dans la suite, Tessé écrit *Gropel*. Dans les documents italiens, on lit *Gropello*. On rencontre dans la correspondance plusieurs titres donnés à Gropel : « bailli de Veillane et auditeur de guerre de Son Altesse Royale le Duc de Savoie », « intendant des finances ». Dans l'*Histoire Militaire du Piémont*, du comte Alexandre de Saluces, on lit : « Gropello, général des finances du Duc de Savoie. » Gropel se rendait de Turin à Pignerol déguisé en paysan. Tessé note que sa physionomie et sa tournure ne démentaient pas le costume.

(2) Documents utilisés dans cette étude : *Archives Historiques du Ministère de la Guerre* (Cotes 1099, 1275, 1373, 1374, 1375, 1436); *Archives du Ministère des Affaires Etrangères* (Correspondance Turin); *Archives d'Etat de Turin* (fonds Matrimonii della Real Casa). Bibliographie : *Mémoires et Lettres du Maréchal* de Tessé par Grimoard; *Mémoires et Correspondance du Maréchal de Catinat*, par Bernard le Bouyer de Saint-Gervais; *La Duchesse de Bourgogne et l'Alliance Savoyarde sous Louis XIV*, par le comte d'Haussonville.

Louis XIV, las d'une longue résistance sur des fronts trop étendus, ne voyait le salut que dans la division des princes coalisés contre lui par la Ligue d'Augsbourg et il espérait arriver à ce résultat en achetant, même très cher, la défection du duc de Savoie. Victor-Amédée II n'était ni commode, ni déterminé. « Ce prince, écrivait M. de Tessé, est un fagot d'épines ; ceux qui l'approchent de plus près ne savent pas où le prendre ; mais ces mêmes épines, en les laissant rouler toutes seules, se rendent maniables. »

Le 29 février 1696, le duc de Savoie paraissait disposé « à se mettre tout à fait bien dans les bonnes grâces de Sa Majesté à condition de bien garder le secret ». Quelques jours après, M. de Tessé déclarait au roi : « Vous connaîtrez par les papiers ci-joints comme quoi si nous ne concluons pas des choses importantes, au moins écrivons-nous beaucoup et comme quoi nous nous escrimons, Monsieur le Duc et moi, car vous pouvez compter que son homme (Gropel) ne m'écrit pas un mot qui ne soit bien vu, corrigé, relu et examiné par lui-même. »

A la fin du mois d'avril, les négociateurs arrêtaient le texte d'une *Disposition d'articles pour la paix d'Italie.*

« Le Duc de Savoie s'engage par le présent traité à renoncer comme il renonce à tous traités faits avec le tout ou partie des rois et princes contenus sous le nom de la Ligue ; s'engage par le présent traité à obtenir des dites puissances la neutralité pour l'Italie jusqu'à la paix générale ; à faute de quoi, il s'oblige présentement à une ligue offensive, défensive et perpétuelle envers tous et contre tous, agissant conjointement avec les troupes de Sa Majesté et les siennes comme de bons et loyaux alliés doivent faire pour un même intérêt.

» Pour témoignage évident du retour effectif de l'amitié du Roi, Sa Majesté consent et promet que la ville et citadelle de Pignerol, fort Sainte-Brigitte, de la Pérouse et autres forts soient rasés et démolis aux frais de S. M. et le tout bien démoli remis entre les mains de S. A. R. aussi bien que les terres et domaines compris sous le nom de Gouvernement de Pignerol. S. A. R. s'engage et promet de ne faire rebâtir ni rétablir aucune des dites fortifications ni en faire construire de nouvelles sur et dans l'espace des susdits territoires. Il sera cependant loisi-

ble aux habitants de Pignerol de se fermer d'une simple clôture de muraille non terrassée et sans fortifications.

« En outre S. M. remettra à S. A. R. ses pays et places conquises, sans démolition et dans leur entier, avec la quantité de munitions de guerre et de bouche, canons, artillerie, ainsi qu'elles étaient pourvues alors qu'elles sont tombées dans les mains de S. M. et, après la restitution des dites places, S. A. R. pourra entretenir et augmenter les fortifications comme choses lui appartenant, sans que le Roi sur cela ne puisse ni l'inquiéter ni le trouver mauvais.

« Tout cela se fera quand le traité sera signé et seulement après que les troupes allemandes et étrangères seront sorties d'Italie et seront arrivées sur les bords du Rhin et du Danube.

« Le mariage de Mgr le Duc de Bourgogne avec Madame la princesse fille de S. A. R. se traitera incessamment pour s'effectuer de bonne foi lorsqu'ils seront en âge et le contrat se fera présentement ou quand on fera l'échange des ratifications, après lesquelles la princesse sera remise incessamment entre les mains du Roi et dans le même moment que l'on restituera à S. A. R. ses places et états.

« S. A. R. désire garder avec les princes et puissances qui sont présentement ses alliés toutes les mesures extérieures de bienséance et libres, telles qu'il convient à un prince souverain ayant chez les princes des ambassadeurs et envoyés et recevant et retenant dans sa cour des ambassadeurs et envoyés des mêmes princes, sans que S. M. le puisse trouver mauvais. »

Cette dernière clause avait été insérée sur l'insistance de Victor-Amédée II.

M. de Tessé venait à peine d'envoyer à Versailles le texte de la « Disposition d'articles », lorsqu'il reçut un billet du duc le priant de « lui envoyer son secrétaire Valère pour s'entretenir ». Il mit son secrétaire en route avec la « sourdine » (1) vers Turin et alla lui-même consulter le maréchal de Catinat à Fenestrelle. « M. de Savoie, dit-il, continue de me tenir comme les

(1) La *sourdine :* cavalier trompette qui accompagnait les négociateurs secrets. Comme il importait de ne pas attirer l'attention, c'est à bon droit que Tessé a choisi cette expression pittoresque qu'il a employée plusieurs fois. Le cavalier devait mettre une sourdine à sa trompette.

joueurs de gobelets : cinq sous qu'il est dedans ! cinq sous qu'il est dehors ! »

Valère arriva, dans la nuit, à la palissade de Turin et passa par la porte de secours communiquant avec le jardin du palais. « Jamais nuit ne fut si obscure ni si incommode ». Il fut reçu, à deux heures, par Lanfranqui, secrétaire du chiffre. Dès cinq heures du matin, arriva le marquis de Saint-Thomas qui lui « témoigna des désirs indicibles de pouvoir conduire à une bonne fin l'issue de cette grande affaire » et lui posa des questions auxquelles il ne pouvait répondre. M. de Savoie vint lui-même vers onze heures. Il reprit la « disposition d'articles » et des mémoires adressés précédemment par Tessé. « Sur chaque chose, il parlait, il appuyait ses raisons ». Il interrogeait le secrétaire embarrassé, il essayait de lui arracher quelque parole imprudente, « tantôt le gracieusant, tantôt simulant la colère pour l'intimider ». Valère pressé finit par répondre qu'il ne pouvait rien dire, qu'il ne savait rien, qu'il n'était qu'un simple copiste et qu'il avait surtout faim. Le marquis de Saint-Thomas le traita fort bien et lui versa du vin qui délie les langues. Le duc de Savoie vint à nouveau l'interroger. « Je suis ici pour obéir à Votre Altesse Royale, déclara Valère, Elle me permettra de lui dire que tout cela est inutile, tant que vous ne voudrez pas donner au Roi les assurances dont Sa Majesté ne peut se départir ». On ne put tirer davantage du prudent secrétaire.

Louis XIV adhérait aux articles proposés. Victor-Amédée demanda des éclaircissements sur certains points. Ne pourrait-on pas raser de suite les fortifications de Pignerol ? Quelle sera la dot de la princesse Marie-Adélaïde ? Ne suffirait-il pas que les troupes « allemandes et étrangères » aient quitté l'Italie pour que le traité ait son plein effet au lieu d'attendre qu'elles aient repassé le Danube ou le Rhin ? Quelles garanties les deux parties donnent-elles de leur parole pour le cas où les Alliés refuseraient de reconnaître la neutralité de l'Italie et se retrancheraient dans le Milanais ?

M. de Tessé et Gropel s'efforcèrent de régler ces questions, avec l'assentiment de leur souverain respectif. Ils commencèrent par constituer les gages. Louis XIV proposa de donner en nantissement les places de Montmélian et de Suse et de garder

comme garantie les places du comté de Nice qu'il avait conquises en 1691, en attendant la signature du traité de paix. Victor-Amédée II tenait à avoir plutôt un nantissement sur le comté de Nice. Catinat et Tessé consultés estimèrent qu'il y avait équivalence et que l'on pouvait donner satisfaction au duc de Savoie.

« Il peut fort bien arriver, dit le premier, que ce que M. de Savoie propose présentement accommodera autant Votre Majesté que ce qu'elle m'a prescrit ». « Si j'avais le pouvoir d'accepter Suse et Montmélian au lieu des places du comté de Nice, je dirais que nous n'avons qu'à signer », opina le second.

Victor-Amédée II insistait. Gropel écrivait : « Si vous voulez pousser les ombrages à douter que les places du comté de Nice ne soient pas bien défendues, si les Alliés les attaquaient, S. A. R., en cas d'un pareil danger, en grossira les garnisons et paiera tout le nombre de soldats que S. M. jugera être nécessaire d'y mettre pour leur plus grande sûreté ».

Louis XIV céda.

Pendant que Tessé et Gropel s'évertuaient à résoudre les autres difficultés, on apprit que les Impériaux, qui avaient sans doute connu les progrès des négociations, groupaient de nouvelles troupes dans le Piémont. Catinat rassembla aussitôt 90 bataillons et 95 escadrons dans la vallée de Suse. Le 20 mai, il campait à Aveillane ; le 28, entre Orbassan et Rivalta ; pour donner le change, il faisait courir le bruit qu'il allait assiéger Turin. Le duc de Savoie, envoyait son homme de confiance à Pignerol « pour parler et traiter ».

Le 29 mai, Tessé et Gropel, munis de pleins pouvoirs, signaient « deux traités de paix et de guerre en cas que la neutralité vînt à être refusée par l'Empereur et le Roi d'Espagne ».

Le lendemain, Gropel informait Tessé qu'on avait omis des clauses très importantes. « Je vous écris ces lignes plutôt mort que vif, S. A. R. ayant extrêmement désapprouvé que j'aie signé les deux traités d'une manière si contraire et qui bouleverse ceux dont Elle m'avait remis les minutes que vous avez vues.

« Ainsi, Monsieur, je suis au désespoir d'être contraint de vous dire le désaveu qu'elle fait de ma signature. Comme néan-

moins ces manquements sont réparables par le succès de la neutralité, Elle ne laissera pas d'y travailler de tout son pouvoir, espérant d'y réussir et si vous voulez nous aider à réparer mon manquement, Elle ratifiera incessamment... »

Il s'agissait des difficultés relatives à la remise de Pignerol, à « la sortie des troupes des Alliés d'Italie avec la spécification qu'elles doivent se rendre au Danube et aux bords du Rhin », aux effectifs d'hommes de pied et de dragons à entretenir par le duc dans les garnisons de la Savoie et du comté de Nice en attendant la paix générale...

Tessé était indigné. Il répondait par courrier à Gropel :

« Je reçois avec une surprise étonnante votre lettre du 30 mai... C'est se moquer que de croire faire ainsi essuyer au Roi toutes ces variations ». « C'est une friponnerie, écrivait-il à Louis XIV. Un théâtin consommé dans la patience s'impatienterait et pétillerait de ce que vous verrez ci-joint dans la copie de ce qu'après les traités signés, ces gens-là me mandent. Ces procédés m'excèdent de douleur et de chagrin... »

Victor-Amédée pria Tessé de venir le voir. Le lieutenant-général, déguisé en valet, se rendit secrètement à Turin. Il adressa ensuite à Louis XIV le récit détaillé de son entrevue.

« Dans la nuit du 4 au 5 juin, la sourdine me conduisit seul au milieu de la plaine de Millefleurs où je trouvai pareillement seul l'adjudant-général de M. de Savoie auquel il me livra. Je passai pour être son valet, avec une perruque bien noire de M. le maréchal de Catinat. Nous passâmes au milieu des gardes ennemies et de toute l'infanterie des ennemis campée sur les glacis de Turin. A une heure, j'entrai par la porte de secours où je fus reçu par Lanfranqui, secrétaire de M. de Savoie, et par le fils du marquis de Saint-Thomas. M. le duc de Savoie, inquiet de mon arrivée, se promenait seul dans son jardin. Je fus remis entre ses mains. Puis nous passâmes, lui et moi, de son jardin au travers de ses écuries, nous traversâmes deux ou trois rues et arrivâmes chez M. de Saint-Thomas que nous trouvâmes dans un lit, dont la chambre, le meuble et deux tristes chandelles de suif ne marquaient ni les bienfaits du maître ni la commodité du ministre.

« Là, ce prince reprit nos articles. Quand sur chacun il vou-

lut trouver à redire, je le suppliai de songer que la peine qu'il prenait était inutile. Le duc de Savoie prétend que son plénipotentiaire a excédé ses instructions et signé tout ce qu'il lui avait défendu de signer. La conversation fut animée jusqu'à cinq heures...

« Il fallait repasser publiquement la ville. L'on convint que je coucherais chez le marquis de Saint-Thomas. M. le duc de Savoie prit un manteau sur son nez, repassa seul par le chemin que nous avions fait ensemble. Le fils du marquis de Saint-Thomas m'aida à me déshabiller dans sa chambre où je fus enfermé et couché dans un lit, dont la bonté et la beauté ne représentaient point du tout la magnificence du souverain sur son seul et unique ministre... »

Tessé donnait son sentiment sur les arguments développés par le duc de Savoie et sur ses *lanterneries*.

« Il a trop de chagrin de voir son pays toujours ouvert par la place de Pignerol et d'en entendre les tambours de Turin. Il en sollicite la remise immédiate. La mer à boire dans un coin de terre, cet article de Pignerol en cas de guerre !

« Pour la dot de la princesse, il veut bien inscrire 200.000 écus dans le contrat, mais il donnerait une quittance de 100.000 écus dus pour le mariage de Madame la Duchesse Royale avec les intérêts échus et promis et Sa Majesté lui ferait grâce du restant en faveur du présent mariage. Il fournirait simplement ce qu'on appelle en piémontais *fardel* et en français *présent de noces,* laissant au Roi le soin d'accorder le *douaire* suivant la coutume et usage en France. Chipotterie ! Ces messieurs ont des arrière-boutiques d'indécisions inconnues aux autres. Le Duc de Savoie se sert d'un verbiage peu significatif pour suivre l'inclinaison qu'il a de ne point finir.

« Je lui ai appris l'histoire du jeune Colin. Un enfant s'appelait Colin. Son confesseur lui donna pour pénitence de jeûner le lendemain ; et comme Colin n'avait pas bonne mémoire, il attacha sur sa manche un billet sur lequel était écrit : « Colin jeûnera demain. » Or, il arriva que tous les matins Colin lut le papier et Colin passa sa vie sans jeûner. J'en ai tiré un usage que je ne saurais vous dire, tant il est vrai que par des comparaisons triviales, quand on ne veut pas dire durement à un

homme qu'il est incertain, l'on ne laisse pas de le lui faire entendre.

« Mais il est bien capable d'avoir joué des gobelets et d'avoir escamoté encore... C'est un homme étrange et bien difficile à manier... C'est un étonnant prince et bien extraordinaire... Il fait réponse très gracieuse, mais tout cela n'est que *verba et voces prœtereaque nihil...* »

Catinat trouva qu'il était temps de parler ferme. Il demanda, le 23 juin, au marquis de Saint-Thomas de lui déclarer « d'une manière positive si S. A. R. se voulait mettre en état de rentrer réellement dans les bonnes grâces de S. M. et recevoir ses places et pays conquis ou achever de les perdre par une instante obstination dans ce qu'Elle appelait son malheur ».

« Le Roi est disposé à remettre à S. A. R. Pignerol et tout ce qui en dépend qui a appartenu ci-devant à la Maison de Savoie, bien entendu que les fortifications en seront rasées. Le Roi veut bien de plus donner de plus grandes marques de son amitié pour S. A. R. par le mariage de Mgr le Duc de Bourgogne avec Madame la Princesse de Piémont et, pour satisfaire à sa propre générosité lui faire la dot et le douaire, sans qu'elle soit à charge de S. A. R. Ces effets de la bonté de S. M. auront d'autres agréments avantageux en faveur de S. A. R., si Elle profite de cette occasion par la réponse qu'Elle vous ordonnera de faire à cette lettre, au défaut de quoi, je vous jure que le Roi sera tellement irrité de voir négliger ses bontés qu'il ne faut plus que S. A. R. s'y attende, quand même S. M. devrait sacrifier quelque chose de bien plus considérable pour cela. Je suis persuadé que S. A. R. fera les réflexions que mérite une affaire de telle importance pour ses intérêts. »

Nouvelles conversations à Turin entre Victor-Amédée et Tessé.

Enfin, le 29 juin, Tessé et Saint-Thomas signaient le traité de paix.

« M. le comte de Tessé a heureusement fini et avec sûreté l'accommodement avec M. le Duc de Savoie », écrivait Catinat au roi, le 1er juillet.

*
* *

Le traité devait rester provisoirement secret. Victor-Amédée

demandait un délai pour préparer l'opinion des Alliés soupçonneux, en donnant à sa politique des apparences de justification, et les informer des conditions. Dans ce dessein, il priait Catinat de lui proposer la paix, au nom du roi, dans une sorte de manifeste qu'il communiquerait lui-même aux Alliés : la France lui offrait l'évacuation des Etats envahis, la restitution de Pignerol démantelé, le mariage du duc de Bourgogne avec la princesse Marie-Adélaïde, moyennant la conclusion d'une trêve et la promesse d'agir en faveur de la neutralité de l'Italie. Au reçu de ces propositions, il exposerait notamment à l'empereur et au roi d'Espagne qu'il convenait à son pays d'accepter des conditions si avantageuses et qu'il était contraint par les circonstances de ne point différer. Il estimait que la réponse, « au moins de Madrid » ne lui parviendrait pas avant quarante jours. Quelle qu'elle fût, le traité serait rendu public à l'expiration de ce délai et, si les Alliés se refusaient à reconnaître la neutralité de l'Italie, il prendrait le commandement des troupes françaises et piémontaises.

Catinat se résigna à rédiger la lettre demandée, convaincu qu'elle ne donnerait le change à personne. « C'est une chose risible et qui montre la corde, avouait-il à Louis XIV. M. le Prince d'Orange en sait trop pour ne pas voir que tout ce que nous faisons n'est qu'une comédie dont la principale scène est conclue. »

Le marquis de Saint-Thomas lui accusait réception, le 3 juillet : « S. A. R. a déclaré à ces messieurs chefs des Alliés qu'elle trouve que les propositions que porte votre lettre conviennent tellement à ses intérêts qu'elle est résolue de les accepter ».

Le 11, était signée une suspension d'armes. « S. A. R. tiendra les troupes de ses Alliés delà le Pô et M. le maréchal de Catinat tiendra celles qui sont sous son commandement en deçà du même Pô, sans qu'elles puissent rien entreprendre contre les dites troupes et places de S. A. R. Pour qu'aucune des deux armées ne passe le Pô ni pour fourrager ni pour autre chose, des otages seront échangés. »

Le duc de Savoie désignait le marquis de Tane, capitaine des gardes et lieutenant-maréchal et le marquis d'Aix, lieutenant des gardes du corps et qui avait rang de colonel. Catinat

choisissait le comte de Tessé et Louis-Joachim de Montaigu, marquis de Bouzols, mestre de camps de cavalerie, « homme de qualité, sage, prudent et d'une fort bonne conduite ».

Le 13 juillet, à deux heures de l'après-midi, M. de Tessé, accompagné du marquis de Bouzols, mettait pied à terre dans la cour du palais du duc de Savoie. Il était convenu qu'il se présentait comme ambassadeur portant des propositions de paix, qu'il devait simuler n'être jamais venu à la cour et n'y connaître personne. La duchesse Anne de Savoie se trouvait à une fenêtre et la princesse Adélaïde, cachée derrière elle, se mit à battre des mains : elle reconnaissait l'homme qu'elle avait vu quelques jours auparavant dans le cabinet de son père et qui lui avait parlé de son futur époux. Sa mère lui défendit de le dire.

Le duc de Savoie reçut Tessé dans son appartement et suivant les règles du protocole.

« Il me parla le premier, avec éloquence, dignité et sérieusement, écrivait Tessé. Cependant je n'eus pas plus tôt répondu que ce sérieux se dissipa. Il me tira à part à sa fenêtre et me témoigna de la joie de ce qu'il n'était plus question de nos aventures nocturnes. »

Le comte de Vernon, maître des cérémonies, présenta au marquis de Saint-Thomas « M. le Comte de Tessé ».

« Comme chacun s'en alla, nous nous embrassâmes. Je lui donnai une lettre de Sa Majesté et nous parlâmes affaires. »

Le soir, Tessé fut conduit au cercle de la Cour.

« Les princesses étaient bien contentes. Madame Royale, toujours gracieuse, voulant et cherchant à plaire et à contenter, me dit mille choses flatteuses pour moi et relatives au tendre attachement qu'elle a pour Sa Majesté et pour ses intérêts. Quant à Madame la Duchesse, peu s'en fallut qu'elle ne s'attendrît de joie et je sentis l'instant que je serais de même... Elle est demeurée française comme si elle n'eût jamais passé les Alpes. Elle a le cœur digne de l'honneur qu'elle a d'être nièce de Votre Majesté. »

Tessé fit visite, ostensiblement, à la maîtresse de Victor-Amédée II, la belle comtesse de Verrue qui l'avait souvent renseigné opportunément. « Ce fut Saint-Thomas qui me dit qu'il était à propos que je la visse et que je l'assurasse de l'amitié et

de la protection de S. M. Elle reçut mon discours avec des témoignages excessifs de respect et de joie. Mais à vrai dire, il ne me parut pas à sa figure, à ses manières, à ses coiffures et à son attitude qu'elle songeât à aucune autre affaire qu'à plaire et je suis trompé si M. de Savoie lui dit son secret. Elle part pour les eaux de Saint-Maurice. »

Le séjour à la cour ne manquait pas d'agrément. On y avait pris le ton à Versailles. On disait que « les nombreuses filles d'honneur et dames d'atours offraient des occasions de renouveler les plaisirs ». Les imposantes perruques du marquis de Bouzols tournèrent d'autres têtes que la sienne. Tessé n'était pas insensible, mais il avait une mission délicate. Il surveillait le duc, son ministre, les ambassadeurs des Alliés et passait chaque jour plusieurs heures à écrire à Louis XIV, au ministre de la guerre et à Catinat. Il visitait la jeune fiancée du duc de Bourgogne, la flattait et lui disait beaucoup de bien de son futur époux. Il envoyait à Barbezieux un « corps » (corsage) et un ruban ayant appartenu à la princesse pour donner la mesure de sa taille et les montrer au fiancé. Il attendait impatiemment le retour de la comtesse de Verrue, qu'il consolait « en tout bien tout honneur », lorsque les scènes de « Maître Victor » la laissaient d'humeur sombre. Elle lui avait remis fort à propos, en allant au sermon, des petits billets qu'elle lui avait recommandé de brûler « de crainte de l'être l'un et l'autre » et qu'elle avait écrits « étant sur sa chaise percée », le seul endroit où elle ne se crût point épiée (1).

Victor-Amédée étalait d'excellentes dispositions vis-à-vis de la France. Tessé exposait au roi le 16 juillet :

« Je ne sais, Sire, si ceci durera, mais je ne vais point les matins à la cour, aux heures ordinaires, sans empressement, évitant même modestement de me trop montrer, sans que M. le duc de Savoie ne me prenne et ne veuille publiquement causer des deux et trois heures avec moi.

(1) On sait que le duc de Savoie, si ombrageux, s'était un peu départi de sa méfiance envers Tessé. (G. de Léris, *La Comtesse de Verrue et la Cour de Victor-Amédée II de Savoie*). Quoiqu'il tint la main à ce que les relations ne devinssent pas intimes, il toléra des entrevues, des causeries assez fréquentes. Tessé d'ailleurs disait familièrement : *Altra cosa è servire a una donna, altra cosa dormire con essa.*

« Je sais que dans son petit particulier, quand il n'est vu que de ses valets, il saute vis-à-vis de son miroir, se remercie de la grande affaire qu'il a faite et gambade comme un homme auquel la joie donne des mouvements involontaires qui se montrent naturellement quand on lâche la bride à l'humanité. Il est visible qu'il cherche à chagriner les chefs des Alliés et à leur donner, avec tous les témoignages extérieurs d'égards et d'affections des mortifications qui ne laissent pas d'être cuisantes dans le moment, bien qu'elles n'aient rien de bien effectif. »

Le 20 juillet :

« Ce matin, le duc de Savoie s'est fait un jeu de me mettre en conversation entre lui, le prince Eugène, le prince de Commercy et Don Carlo Bassan, envoyé d'Espagne. Il nous a tenus tous quatre plus d'une heure en vue de toute sa Cour qui nous observait et nous a donné lieu de causer, sans que jamais ces Messieurs aient voulu s'émanciper au moindre discours de familiarité.

« Je ne saurais assez rendre compte à V. M. de la joie vive et indicible de Madame la duchesse de Savoie. Elle ne peut se contenir et cherche tous les moyens de causer avec moi, de parler de V. M., de sa joie, de ses embarras et de ses mortifications passées. Elle envoie dimanche prochain un portrait de la princesse sa fille à Monsieur. Il est très ressemblant, à cela près que l'on lui fait les cheveux un peu moins noirs qu'elle ne les a. Plus j'observe cette jeune princesse, plus je la trouve saine et bien constituée, je n'ai jamais l'honneur de la voir qu'elle ne rougisse modestement, comme si elle entendait que c'est moi qui la fais souvenir de Mgr le Duc de Bourgogne... »

Victor-Amédée suppliait le pape de « vouloir interposer ses offices et sa médiation auprès de l'Empereur et du roi d'Espagne pour les engager à accepter la neutralité d'Italie et à en faire sortir toutes les troupes étrangères ».

« Sa Sainteté a écrit pour ce sujet des brefs à Vienne, Madrid et Venise avec des instructions pour ses nonces, signalait le cardinal de Forbin-Janson au chevalier de la Fare, commandant du comté de Nice. La satisfaction que le pape a ressentie de cette grande et imposante nouvelle ne se peut exprimer. Il en pleura de joie et tous les ministres de la Ligue en sont éga-

lement consternés. Il faut espérer que les autres princes ne tarderont pas de suivre l'exemple du duc de Savoie et d'avoir recours à la modération du roi ou que les armes de S. M. les forceront à lui demander la paix. Toute cette cour est toujours également irritée contre l'ambassadeur de l'Empereur et il en eut de nouvelles preuves à la chapelle qui se tint mercredi dernier pour l'anniversaire de l'exaltation du Pape. Sa Sainteté y fit assister le gouverneur de Rome auquel on donna, suivant la coutume, la paix et l'encens avant l'ambassadeur. Le connétable Colonna, qui s'était absenté depuis Pâques des chapelles et fonctions publiques, retourna à sa place ordinaire. Le Pape ni le Sacré Collège ne firent aucune des civilités ordinaires à cet ambassadeur qui n'eut encore à son cortège ni prélats ni cavaliers romains. On attend ici avec bien de l'impatience des nouvelles de Vienne pour savoir le sentiment de l'Empereur sur le scandale excité par son ministre à la procession du Saint-Sacrement... »



Les représentants des Alliés s'efforcent par des intrigues, des promesses, des menaces même, de retenir le duc de Savoie dans la Ligue. Le comte de Mansfeld, envoyé de l'empereur, est particulièrement actif. Mais Tessé veille. Il s'est habilement ménagé dans toute la cour des yeux et des oreilles fidèles et il attend avec impatience le retour de la comtesse de Verrue pour connaître les confidences de celui qu'elle appelle « Maître Victor ». Puis il transmet tout à Louis XIV.

« La princesse disait hier à sa mère qui lui parlait du comte de Mansfeld : Mon Dieu, que vient-il faire ici ? Vous verrez que papa écoutera encore des choses comme autrefois. Cet homme-là n'a que faire ici. Que ne vous laisse-t-il en repos ?

« Les généraux alliés passent leur vie en conseils ».

Catinat doute que les Alliés « prennent la résolution de convenir de la neutralité d'Italie ».

« Je m'en vais travailler à un mémoire le plus net qu'il me sera possible sur les vues et les moyens d'agir utilement en cas que la neutralité ne puisse pas être obtenue. » (Catinat au roi, 22 juillet.)

L'abbé de la Tour, envoyé par le duc de Savoie à La Haye auprès de Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre, rend compte à son maître « que le prince d'Orange a déclaré qu'il dépêchait des courriers à l'Empereur, au roi d'Espagne et à tous les princes de la Ligue pour les exhorter à soutenir la guerre en Italie ».

Le 24, le marquis de Leganez apporte la réponse du roi d'Espagne et milord Galloway reçoit un courrier important de Flandre. « Tous deux et M. le prince Eugène et M. de Commercy étaient enfermés avec M. le duc de Savoie qui avait fait appeler le marquis de Saint-Thomas. Le duc de Savoie, que j'ai vu, m'a dit que le prince d'Orange avait fait connaître qu'il ne pouvait prendre aucun autre parti que celui de vouloir tout ce que l'Empereur voudrait et qu'il avait envoyé un courrier en ce sens à l'Empereur. » (Tessé au roi, 25 juillet.)

Le marquis de Saint-Thomas confère longuement avec Tessé. « Le prince d'Orange ne consentirait à la paix, si l'Empereur en décidait ainsi, qu'à contre-cœur et personnellement il n'oublierait rien pour maintenir cette guerre. Le duc de Savoie me dit que son parti est pris, qu'il fera tout son possible pour obtenir la neutralité, mais qu'au bout du compte, si la Ligue ne la veut pas, il est résolu de lui faire puissamment la guerre. » (Tessé au roi, 27 juillet.)

L'abbé Grimani (1) arrive de Vienne et remet au duc de Savoie des lettres de l'Empereur. Ce dernier s'engage à faire donner à Victor-Amédée, s'il reste dans la Ligue, outre la partie de ses états envahie, la place de Pignerol, le Montferrat et à marier son fils, le roi des Romains, avec la princesse Adélaïde.

« J'ajoute avoir appris d'une personne que je n'ose pas présentement nommer à V. M., écrit Tessé au roi le 29, que M. le

(1) L'abbé Vincent Grimani, plus tard cardinal, avait été chargé à plusieurs reprises de missions auprès de l'Empereur Léopold Ier par le duc de Savoie. Lorsque, le 30 novembre 1693, Tessé eut proposé à Victor-Amédée II des conditions avantageuses de paix et eut l'impression que l'accord était virtuellement réalisé, le duc dépêcha quelques jours après l'abbé Grimani à Vienne pour faire part aux Alliés des offres de la France et leur demander s'ils n'étaient pas disposés à mieux récompenser encore le prince s'il restait dans la Ligue. Il suggéra que le mariage de la princesse Adélaïde avec le roi des Romains, fils de l'empereur, resserrerait davantage l'alliance de la Maison de Savoie à celle d'Autriche. Léopold prit un long délai pour réfléchir. Il informa Louis XIV des propositions de l'abbé Grimani « par

duc de Savoie a reçu une lettre de l'Empereur dont il ne se vante pas, dans laquelle S. M. I. le traite d'infidèle et de sujet. Je sais encore que depuis trois mois ce prince n'a visité ni voulu être visité de sa mère qu'il ne peut souffrir et à laquelle il n'a dit ni fait dire aucune chose de ce qui se passe. »

Le duc de Savoie aurait répondu à l'abbé que, quand on lui donnerait le Milanais joint au Montferrat, il le refuserait et que son parti était pris.

Le prince d'Orange lui adressait aussi de vifs reproches et excitait ses Alliés à soutenir la guerre.

Victor-Amédée tenait parole, « plus même qu'il n'avait d'abord laissé espérer ».

Dans un mémoire qu'il rédigeait pour Louis XIV, il exposait que la Maison d'Autriche était peut-être disposée à consentir à la neutralité de l'Italie, par une déclaration au pape et à la république de Venise, mais que « regardant comme son principal intérêt l'étroite liaison avec M. le prince d'Orange, elle ne voulait point se brouiller avec lui en entrant en aucune sorte de traité avec la France ».

« En cas que la Maison d'Autriche refuse la neutralité, on fera la guerre conjointement à l'Etat de Milan, pour obliger la dite Maison d'Autriche à faire cesser cette guerre par la neutralité ou la paix générale et en ce cas-là le Roi (Louis XIV), pour sa sûreté tiendra, en attendant, garnison dans les châteaux de Montmélian, Suse et la citadelle de Pignerol. La guerre de Milan doit être considérée pour un moindre mal pour parvenir au bien de la cessation de cette guerre par la neutralité de l'Italie. »

---

les voies souterraines que les souverains se gardent d'ordinaire entre eux pour se communiquer ce qui peut concerner le bien de leurs affaires ». Il ne donna enfin qu'une réponse ambiguë à l'abbé Grimani. L'empereur, voulant retenir en 1696 le duc de Savoie reprit à son compte les offres précédentes qu'il avait éludées.

Victor-Amédée II n'était peut-être point si indécis qu'on l'a dit. Il avait un plan arrêté; il recherchait la solution la plus avantageuse pour son pays; il « tenait le pied dans les deux souliers ». Quand il connaissait les offres de droite, il prenait le temps de demander à gauche si on ne lui donnerait pas davantage.

L'abbé Grimani tint lui-même un rôle ambigu au cours des négociations. En décembre 1696, Tessé en aura la preuve et écrira à son sujet : « C'est un mercenaire. Il a reçu de l'argent, il a vendu sa liberté, son honneur, son indépendance et jusqu'à la consolation de pouvoir seulement se plaindre. »

Les troupes impériales, espagnoles, religionnaires et auxiliaires se séparaient le 4 août de celles du duc de Savoie.

« Ce fut de part et d'autre avec d'aussi froides cérémonies qu'on se puisse les imaginer. *Ils* passèrent le Pô et la Doire sur le pont de Turin avec toutes sortes de précautions pour éviter la désertion. Quelques officiers de l'Empereur ou d'Espagne qui avaient paru avoir plus d'attachement extérieur pour M. le duc de Savoie ou qui en avaient reçu le plus de grâce étant venus prendre congé de lui, il leur dit : « Messieurs, nous nous éloignons un peu, mais j'espère que vos maîtres voudront bien me donner lieu de leur témoigner la reconnaissance que j'ai de la bonté qu'ils ont eue de me secourir et, en votre particulier, Messieurs, je chercherai les occasions de vous donner des marques de toute mon estime.

« Le Duc les invita à dîner. Ces messieurs firent de profondes révérences, se retirèrent et pas un ne resta à dîner. Apres dîner, le Duc monta dans une chambre où il n'y avait pas trois personnes et dit : « Enfin, Mesdames, vous pouvez conter dorénavant que nous sommes français...

« Les rénégats de français qui ont quitté votre service portent de grands rubans verts sur lesquels sont brodés en lettres d'or: Associations pour la conservation du Roy Guillaume ». (Tessé au roi, 5 août.)

Cependant le traité du 30 juin restait toujours « secret ».

Tessé redoutait un revirement dans l'attitude du duc que circonvenaient les représentants des Alliés. Il se heurta au comte de Mansfeld à la porte du cabinet du prince et il s'évertua à détruire tous ses arguments.

« L'offre du Montferrat est spécieuse et sans fondement, on ne peut légitimement déposséder un prince vivant dont la succession embrouillée tomberait sur des mineurs, toute la protection de l'Empereur ne pourrait agir que par la voie des armes dont l'Italie ne veut plus entendre parler. Ce n'est que battre de l'eau et perdre du temps que d'en reparler. A l'égard du mariage du Roi des Romains, on a pris d'autres mesures. La possession présente et certaine de Pignerol, quoique la place doive être rasée, vaut mieux que toutes les incertitudes d'une entreprise, quelque bien concertée qu'elle puisse être. »

Victor-Amédée répond qu'il sera inébranlable dans sa parole donnée, qu'il se « déclarera » fin août et qu'il se mettra à la tête de l'armée.

« L'on m'a communiqué une dépêche du comte Gubernatis, ambassadeur de Savoie à Rome, qui rend compte à son maître que le pape lui a dit, dans une audience, qu'il n'y avait pas à balancer, puisque la Maison d'Autriche ne voulait pas accorder la neutralité de l'Italie, qu'il fallait que le duc de Savoie se mît à la tête de l'armée de V. M. et portât plus tôt que plus tard une guerre très juste au milieu du Milanais. » (Tessé au roi, 11 août.)

Louis XIV désigne le duc d'Estrées pour remplacer comme otage Tessé ambassadeur. Ce choix ne plaît point au duc de Savoie parce que le duc d'Estrées est « parent de Madame Royale et neveu du cardinal d'Estrées qui fait souvenir du voyage de Portugal ».

Le comte de Mansfeld continue à tenter Victor-Amédée : « il lui offre non seulement le Montferrat par les renonciations de Mrs de Lorraine, mais la possession actuelle et l'investiture telle qu'il la pourrait désirer ».

Le duc de Savoie « reste inébranlable » ; il reçoit des mains de Catinat la patente de généralissime et « donne sa parole qu'il se mettra, le 15 septembre, à la tête de l'armée ».

Le marquis de Saint-Thomas annonce à Tessé que « S. M. peut dorénavant faire publier la paix dans Paris et tout comme Elle voudra ». Elle le fut, à Paris, le 10 septembre, « avec plus de magnificence que les précédentes », Louis XIV avait donné, le 1er septembre, toutes instructions au chevalier de la Fare pour la remise des places du comté de Nice aux mandataires de Victor-Amédée II et le retrait de ses troupes du comté.

Victor-Amédée ne rappelait point ses ambassadeurs des puissances auxquelles il allait faire la guerre. Tessé faisant un jour allusion à cette anomalie, le duc sourit : « Les ambassadeurs maintenus, dit-il, entretiennent leur personnage ambigu afin de m'informer de ce qu'ils pourraient découvrir ».

« Ce prince, confessait Tessé à Louis XIV, a le talent de conserver la chèvre et les choux ; son esprit et son cœur sont toujours blessés de ce qui peut donner la moindre atteinte à sa

souveraine indépendance. Son caractère a des bizarreries d'humeur ; il est inégal, capricieux.

« Le tempérament ne se refait point ; le sien est pétri d'inquiétudes, d'incertitudes continuelles, d'aversion pour le plaisir des autres, d'inquiétude pour lui-même, d'intérêt et d'impossibilité d'être autrement. Faites-lui bien, ce prince n'y est pas sensible ; faites-lui mal, il est au désespoir. Jamais il ne se détermine à paraître reconnaissant. Naturellement il hait tout, il se hait lui-même, il se défie de tout sans se fier à rien.

« Mais au milieu de tout cela, il n'est pas en état de suivre d'autre parti que celui de vos intérêts. Il hait les Allemands et les Espagnols dont il dit toujours du bien, autant ou plus que les Français dont il pense plus de bien qu'il n'en dit.

« J'ai cru devoir une fois pour toutes informer V. M. de l'incompréhensible génie de ce prince, afin que sur de petites chipotteries déplaisantes, V. M. ne croie pas quelquefois qu'il y ait rien de gâté dans le fond. Il est aussi peu possible à ce prince d'être aimable ni aimé de ceux qui l'approchent qu'il serait impossible à V. M. de ne l'être pas de ceux auxquels elle veut seulement se laisser voir. »

Tessé appuyait un peu trop sur certains traits ce jour-là (1) et il ne devait pas tarder à donner des témoignages d'amabilité du duc de Savoie. Comme les troupes françaises campaient autour de Turin en attendant leur jonction avec l'armée piémontaise, avancée vers le Milanais, Victor-Amédée invita à la cour le maréchal de Catinat et son état-major.

« Je ne saurais assez exprimer à V. M. avec combien de facilité et de dignité M. le duc de Savoie a vu la plupart des généraux ou principaux officiers de l'armée de V. M. Ce prince a dit

---

(1) Autres appréciations portées par Tessé à cette époque :

« Ce prince, que je connais un peu, sait mieux que personne manier la parole et je crois qu'il serait d'un aimable commerce s'il pouvait un peu plus perdre de vue ses intérêts; mais ce point est si délicat, que je vous avoue que je dirai toujours comme d'autres : *guarda la revirata*... »

« M. de Savoie a l'appétit grand et n'est ni délicat, ni scrupuleux. Tout l'accommode et, au défaut de morceaux plus friands, il n'a point de dégoût pour ceux qui le sont moins... »

Par son habileté et sa connaissance du caractère du duc, Tessé avait retenu l'attention de ce prince méfiant. Lorsque plus tard l'ambassadeur sera rappelé à Versailles, Victor-Amédée avouera qu'il ne souffrira pas qu'aucun autre français soit admis à la cour sur une pied aussi familier et que son successeur devra compter sur peu de commerce.

de bonne grâce à M. le maréchal de Catinat qu'il avait reçu de lui des leçons et des corrections dont il espérait à l'avenir profiter pour votre service et reçut avec bonne grâce et respect les patentes de général de votre armée que M. de Catinat lui remit. M. le Grand Prieur a été deux jours ici et doit être content de l'accueil qu'il a reçu.

« L'indiscrétion française, tant et si souvent reprochée à vos sujets dans les pays étrangers, n'a paru ici que dans le désirable empressement qu'ils ont de voir Son Altesse. La joie de Madame la Duchesse ne s'est assurément pas contrainte, non plus que celle de Madame Royale. J'ose dire à V. M. que Madame la Princesse Adélaïde a plu à vos sujets qui ont eu bien de l'empressement pour avoir l'honneur de la voir. » (Tessé au roi, 3 septembre.)

Victor-Amédée II pouvait se montrer satisfait. Il récupérait ses états envahis ; il gagnait de plus le gouvernement de Pignerol ; il libérait son pays de la servitude de passage par la restitution de la place française de Casal au duc de Mantoue. Il obtenait, pour ses ambassadeurs en France, le même traitement que ceux des têtes couronnées et, pour lui-même, le titre d'Altesse Royale dans les actes diplomatiques. Enfin il mariait bien sa fille, sans la doter.

***

M. de Saint-Thomas élaborait le projet de contrat de mariage, en pesait et remaniait gravement les termes. Victor-Amédée n'avait que des filles et, d'après l'usage établi dans la maison de Savoie, les femmes ne pouvaient hériter du sceptre, « la couronne ne tombant pas de lance en quenouille ». La succession du trône de Savoie devait donc passer au prince de Carignan ou à son descendant mâle. Comme on jugeait, à Turin, prudent de prévenir des contestations, il était spécifié que la princesse Adélaïde renonçait à tous droits sur les Etats de la Maison de Savoie, « au bénéfice de la minorité d'âge, à lésion énorme et énormissime, à toute cause et exception, tant pensées qu'imprévues, sans qu'il fût besoin d'en faire une expresse et individuelle mention ».

Ainsi qu'il était convenu, Victor-Amédée ne versait point les 200.000 écus promis en dot et Louis XIV promettait, pour lui et ses successeurs à la couronne, « de garantir et tenir pour relevé ledit seigneur duc de Savoie et les siens de toute molestie au sujet de la dite dot ». Le roi de France faisait don à la fille du duc, pour ses bagues et joyaux, d'une somme de 50.000 écus d'or et, suivant « l'ancienne et louable coutume de la maison de France », lui assignait pour son douaire « 20.000 écus d'or par an sur des revenus et terres dont la principale aura le titre de duché ».

Victor-Amédée en était quitte pour fournir un *fardel*, un trousseau qui n'avait rien de somptueux : linge et dentelles, étoffes brochées à fond d'or et d'argent, toilette, jupes brodées, escarpins, le tout évalué à 53. 905 francs, y compris 350 francs de frais d'emballage.

Louis XIV approuva le projet et le contrat de mariage fut signé solennellement le 15 septembre. Suivant l'usage, le Roi devait faire un présent considérable au secrétaire d'Etat qui avait dressé le contrat. Louis XIV pria Tessé de demander à Saint-Thomas s'il préférait des pierreries ou de la vaisselle d'argent. « Pour moi, Sire, répondit Tessé, je prendrai la liberté de vous répliquer sur cela comme les enfants auxquels on demande lequel ils aiment mieux de papa ou de maman. D'ordinaire, ils les aiment bien tous les deux. »

Saint-Thomas recevait donc pierreries et vaisselle. Aucun personnage de la cour de Turin ne fut du reste oublié. Louis XIV nommait Tessé « premier écuyer de Madame la Duchesse de Bourgogne », mais il lui refusait la grâce de conduire la princesse en France, « le croyant plus utile auprès de M. le duc de Savoie et à son armée ».

Quand la princesse Adélaïde sera-t-elle accompagnée en France ?

Tessé désirait que le voyage eût lieu avant la fin du mois de septembre. Victor-Amédée, « par principe ou par tendresse pour sa fille », représentait qu'elle était si jeune et que la saison était si avancée qu'il ne savait s'il ne convenait pas d'attendre au printemps pour lui faire passer les Alpes.

Tessé répondit que « la princesse n'avait besoin que de six chemises et d'un manteau ».

« Je presse et presserai autant que je le pourrai son départ et je supplie V. M. de vouloir bien me mander que vous avez tant d'empressements de voir une princesse que vous destinez à l'honneur de devenir petite-fille de V. M. que vous ne pouvez consentir à retarder le désir de l'avoir auprès de vous. »

On fixa le départ au 7 octobre.

Le duc de Savoie désirait qu'une dame d'honneur, des femmes de chambre, un médecin connaissant le tempérament de sa fille, fussent autorisés à l'accompagner et à vivre auprès d'elle. Louis XIV se souvenait d'intrigues et de troubles domestiques suscités à la cour de Versailles par des favorites étrangères et par une certaine demoiselle Bezzola qu'avait conservée auprès d'elle la Dauphine ; il ne voulait pas voir dans son entourage des agents de renseignements de l'étranger.

Le duc de Savoie insistait :

« Je ne verrai donc plus ma fille, dit-il à Tessé avec un grand soupir, et elle n'aura en arrivant personne avec elle assez familière pour lui donner un pot de chambre et la nettoyer. »

Tessé comprenait les sollicitudes du père :

« L'enfance de la princesse a indispensablement besoin de quelque femme familière pour ne se point contraindre d'abord sur les faiblesses mal proprettes ou incommodités. »

Louis XIV finit par consentir : deux femmes de chambre et un médecin accompagneraient la princesse en France. Mais il se réservait de les garder le moins longtemps possible. Il faisait écrire par Torcy à la duchesse de Lude : « La complaisance que S. M. veut bien avoir pour le duc de Savoie l'a portée à permettre que deux femmes et un médecin viennent jusqu'à Fontainebleau. Le temps du voyage suffira pour instruire celles qui devront servir la Princesse et le médecin qui sera auprès d'elle de son tempérament et de tout ce qui lui sera nécessaire. Mais tous ces domestiques doivent compter s'en retourner aussitôt qu'ils seront arrivés ». Il fut même question de renvoyer à Turin les « hardes ».

Le comte de Govone mandait à Saint-Thomas : « La France la veut nue ».

Le 7 octobre, la princesse Adélaïde, accompagnée de la duchesse Anne et de Madame Royale, quittait Turin, sous la con-

duite du marquis de Dronero. Le 16, les envoyés de Louis XIV recevaient le cortège à la limite de la France et de la Savoie, au village de Pont-de-Beauvoisin et le comte de Brionne donnait « reçu de Madame la Duchesse de Bourgogne » au marquis de Dronero.

Paul CANESTRIER.

Dictionnaire diplomatique publié par l'Académie diplomatique internationale

Voici quelques mois l'Académie diplomatique internationale heureusement fondée à Paris, voici cinq ans accomplis, sur l'initiative de M. Frangulis, ancien Ministre de Grèce, a publié un dictionnaire diplomatique en deux tomes in-4°, chacun de 1200 pages environ, au total 4800 colonnes imprimées en caractères assez fins, d'une parfaite lisibilité néanmoins. Cet ouvrage formidable, mené à bonne fin, en fort peu d'années, avec la collaboration de 27 chefs d'Etats, 47 Ministres des Affaires étrangères, 512 Ambassadeurs et Ministres plénipotentiaires, représentant 73 pays indépendants, ne pouvait venir davantage à son heure.

En effet qui, de nos jours, dans les pays civilisés, c'est-à-dire en somme, dans la terre entière, ne s'intéresse aux problèmes politiques internationaux ? Ces problèmes n'ont-ils pas des répercussions directes ou indirectes, en tout cas fort sensibles, pour le plus modeste des citoyens ou des sujets dans les divers continents ?

Dans la préface de son Traité de Droit public publié à Genève — rencontre significative — en 1748 et qui tout de suite obtint une vogue immense, le célèbre abbé de Mably, ancien élève des Jésuites, frère de Condillac, écrivait :

« Les compilateurs laborieux qui nous ont donné des recueils complets de traités ont sans doute rendu des services importants au public, mais leur travail laissoit encore bien des choses à désirer. Il ne suffisoit pas que quelqu'un, osant affronter la lecture de nos corps diplomatiques, se donnât la peine de faire des analyses des Traités... et que ces analyses servissent de table des matières aux personnes employées dans les

affaires et que leurs fonctions obligent souvent à consulter ces sortes d'actes. Il fallait encore, pour rendre plus aisée, plus utile et plus sûre l'étude de Droit public, rapprocher les traités qui ont rapport à une même affaire, les montrer sous un même point de vue et en extraire les articles qui, du consentement des Parties contractantes, ont terminé définitivement leurs querelles et acquis entre les Nations la même autorité que les lois civiles entre les citoyens d'un même Etat ».

Ceci était écrit il y aura bientôt deux siècles. N'est-ce pas le programme même que se sont proposé ceux qui ont entrepris la publication du *Dictionnaire diplomatique* ? Le besoin de connaître les conditions contractuelles, morales en somme — car le respect des contrats est un principe de conscience — des problèmes qui se posent est le même au XXe qu'au XVIIIe siècle, avec cette différence cependant que la complexité de ces problèmes s'est accrue dans des proportions que les esprits les plus éclairés du temps de Voltaire ne pouvaient même soupçonner.

En 1749, l'année de la publication du livre de Mably, les ministres des cours étrangères en France étaient en tout au nombre de 17, dont le Nonce du Pape (M. Durini, archevêque de Rhodes), sept ambassadeurs : ceux d'Espagne, des Deux-Siciles, de Portugal, de Saxe, de la République de Venise, des Etats généraux des Provinces unies (devenues en 1750 la République de Hollande), de la Religion de Malte, et dix Ministres, représentant la Norvège, le Danemark, la République de Gennes (sic), le Cardinal Prince de Liége, le Roy de Pologne, duc de Lorraine, la Suède, la Prusse, l'Electeur palatin, le duc de Modène, les villes Hanséatiques. En ajoutant les ambassades de Grande-Bretagne, de l'Empire (Romain de nation germanique, couronne alors portée par François Ier de Lorraine, époux de Marie-Thérèse), de la Russie et du Grand Turc rétablies, au moins provisoirement, après la paix d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748) on obtient, pour le Corps diplomatique à Paris un total de 21 missions étrangères, toutes européennes, à part la Turquie, à la fois européenne, asiatique et africaine.

Aujourd'hui, cette même expression de Corps diplomatique, désigne à Paris, comme à Londres, Washington, Rome, Berlin, Tokio, Moscou, c'est-à-dire dans toutes les grandes capitales ou

centres d'attraction du monde un ensemble comprenant au moins soixante-cinq missions dont douze Ambassades et quarante-trois Légations représentant des nations appartenant aux divers continents, à part toutefois celui de l'Australie, dont les intérêts sont gérés par l'ambassade de la Grande-Bretagne.

Les combinaisons de la politique internationale ne se forment donc plus aujourd'hui sur le seul échiquier européen. Il faut parler désormais d'échiquier du monde, de notre petite planète s'entend. Or, pour quiconque désire comprendre vraiment les nouvelles que la presse lui apporte chaque jour avec plus d'abondance grâce au télégraphe, au téléphone, à la TSF, sur les diverses pièces de cet échiquier et leurs positions relatives, rien de plus précieux que ce dictionnaire. Certes, l'*Almanach de Gotha* est là qui, depuis près de 180 ans, apporte chaque année les dernières statistiques matérielles indispensables. Mais celles-ci ne sont pas tout. Quels sont les contrats, les engagements des diverses puissances grandes, moyennes, petites les unes avec les autres ? Là en un sens est l'essentiel ; de cet ensemble de textes bilatéraux, multilatéraux naissent les multiples problèmes dont le Dictionnaire apporte rapidement la solution, à qui sait le consulter; l'apprentissage est d'ailleurs des plus aisés.

Voulons-nous, par exemple, nous procurer une notion exacte de la situation de l'Autriche depuis les traités de 1919-1920 ? Nous trouvons une note claire et substantielle du regretté Henri Allizé, ambassadeur. En quoi consiste la Banque des Règlements internationaux ? Le texte des statuts est donné *in extenso*, comme celui du Pacte de la S. D. N. avec commentaires adéquats. La condition du territoire de la Sarre est traitée par MM. A. Tardieu, Georges Washington Stephens, ancien Président de la Commission, R. Redslob, professeur de droit international à Strasbourg, le Comte de Fels. Le thème de la Société internationale nous a valu un magistral article de M. Ed. Benès, Ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie; la souveraineté temporelle du Saint-Siège est exposée doctoralement par M. Le Fur, professeur à la Faculté de Droit de Paris. Le problème relatif à la Mandchourie, aujourd'hui pratiquement liquidé, du reste, est présenté sous ses divers aspects par MM.

Jean Roy, conseiller juridique de l'Ambassade du Japon, et Wellington Koo, Ministre de Chine à Paris, élevé et formé aux Etats-Unis. Celui du Chaco fait l'objet de deux notes fort intéressantes l'une par M. Ayala, Président de la République de Paraguay, l'autre de M. Julio Gutierrez, Ministre des affaires étrangères de Bolivie. L'incident de Leticia, aujourd'hui réglé ou sur le point de l'être, est relaté avec compétence dans un article clair et impartial.

L'espace qui nous est imparti nous oblige à terminer ici ce rapide aperçu. Puisse-t-il suffire, du moins, à donner au lecteur une idée de la valeur de l'ouvrage, de sa richesse d'information et de ses nombreux mérites ! Tous ceux qui cherchent à coopérer au devenir pacifique et fécond des relations entre les peuples par une meilleure compréhension mutuelle de leurs droits et de leurs intérêts y trouveront le guide le plus sûr, une aide des plus efficaces.

« Il y a de l'irrationnel dans le monde », disait V. Brochard, interprétant d'ailleurs la pensée des maîtres de la Philosophie, de Platon à Schopenhauer et à Nietzsche. Il faut espérer que la dernière guerre aura été pour l'humanité une terrible mais salutaire leçon qui lui aura montré combien il est important d'éliminer l'irrationnel de la politique internationale, puisque la guerre, même victorieuse, n'est plus une bonne affaire.

« Les écrits politiques ne changeront point la face du monde, a dit l'abbé de Mably (dans son Droit public T. I. p. 375, édit. 1763), car ils n'en changeront pas les passions ».

L'existence de la Cour permanente de Justice Internationale, son fonctionnement régulier depuis quinze ans, est un fait qui, sans doute, n'entrait pas dans les prévisions de l'abbé, si averti des conditions positives et morales de la politique. Mais il n'en aurait pas moins réjoui son cœur s'il avait pu en avoir une notion par quelque prescience. Ce qu'il aurait encore moins pu prévoir c'est que cette institution, l'un des principaux motifs d'espérer en l'avenir de l'humanité, aurait pour éminent président S. E. M. Adatci, ancien ambassadeur du Japon à Paris, en qui s'incarneraient les principes juridiques occidentaux dans ce qu'ils ont de plus élevé, tels qu'ils ont été formulés de Grotien à L. Renault, des Boissonade aux Fiori.

C'est là, entre tous, un signe des temps, et des plus favorables.

Sur ce corps, expression de l'idéal de justice sans lequel l'humanité ne saurait vivre, le lecteur trouvera dans le dictionnaire de remarquables articles, formant un Traité complet, rédigés par M. Démètre Negulesco, juge à la Cour premanente. R. V. Caballero de Bedoya, ministre plénipotentiaire, premier délégué du Paraguay, à la S. D. N., a donné une bibliographie détaillée avec le texte intégral du statut de la Cour visée par l'article 14 du Pacte de la S. D. N.

Ed CLAVERY.

COMPTES RENDUS

Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, par Léon VAN DER ESSEN, tome II. Un vol. grand in-8° de 366 pages, Bruxelles, 1934.

Poursuivant la publication du magnifique travail qu'il a consacré à Alexandre Farnèse et dont le premier volume a fait l'objet d'une notice dans notre fascicule de janvier dernier, M. van der Essen publie le tome II de son ouvrage. Il nous y montre son héros, chargé par Philippe II, après la mort de don Juan, du gouvernement général des Pays-Bas, réussissant à force de calme énergie, d'habileté et de courage, à se tirer de la « situation terrible » dans laquelle il prenait la direction des affaires du roi d'Espagne : presqu'assiégé dans le fort de Bouges, où il avait dû concentrer la plus grande partie de son armée, attaqué par un adversaire deux fois plus fort que lui et ne disposant que de soldats découragés et d'un trésor vide. C'est par la diplomatie autant que par les armes que Farnèse triomphe de la fortune contraire : il négocie avec les seigneurs wallons, en profitant de l'irritation des catholiques contre les calvinistes, et conclut avec eux la paix d'Arras. Mais en même temps il rétablit la valeur militaire de l'armée du roi d'Espagne et s'empare de Maestricht après une terrible lutte.

A travers quelles péripéties, au milieu de quelles difficultés, Farnèse parvient ainsi à relever la position du roi d'Espagne et à lui conserver les provinces catholiques des Pays-Bas, M. van der Essen nous le fait sentir dans son récit toujours clair et attachant, malgré la richesse de sa documentation et la complexité des faits qu'il lui faut rapporter. Rien de plus déconcertant en effet qu'une lutte dans laquelle les forces des adversaires changent sans cesse, car les armées, en grande partie composées de mercenaires étrangers qu'on ne paie que rarement, tantôt s'affaiblissent, tantôt se fortifient avec une étonnante rapidité : quand, après la paix d'Arras, Farnèse veut secourir Cambrai menacé par le duc d'Anjou, ses troupes, qui avaient compté près de 9.000 hommes ont fondu soudain et sont réduites à moins de trois mille; un peu plus tard c'est l'armée du duc d'Anjou qui s'évanouit à son tour et cesse d'être une menace pour les forces du roi d'Espagne. Cependant, au milieu de tant de luttes, de désordres et d'intrigues, apparaît le sentiment populaire qui sépare les pays catholiques des Flandres et du Hainaut des Pays-Bas protestants, et qui doit un jour donner naissance à la Belgique : « Le peuple, écrivait un jour Alexandre Farnèse en parlant des wallons, est bon et très incliné au parti royal. C'est lui qui tient les nobles dans le devoir ».

Le volume se termine par le récit des discussions auquelles donna lieu l'idée, quelque peu étrange, qu'avait eue le roi d'Espagne, de laisser à Alexandre Farnèse le commandement des forces militaires aux Pays-Bas en le plaçant sous les ordres de sa mère, Marguerite de Parme, chargée du Gouvernement Général. Malgré son respect et son affection pour sa mère, Farnèse refuse d'accepter cette situation, et, s'obstinant à demander son congé, tient tête à Philippe II, qu'il oblige à céder et à l'investir enfin du Gouvernement Général en même temps que du commandement militaire.

H. DE MANNEVILLE.

Napoléon, par FRIEDRICH M. KIRCHEISEN, traduction de M. Guidau. 2 vol. in-8°. Plon 1934.

Napoléon ne cesse de préoccuper l'opinion mondiale. Nietzsche, Kipling, Gobineau et tant d'autres ont mis le surhomme à la mode. Le surhomme d'ailleurs s'est lui-même installé dans la place et on l'applaudit. Puis, au lendemain d'une grande guerre, comment ne pas penser à lui ? Enfin Napoléon a modifié la constitution de la plupart des Etats des l'Europe et ce n'est peut-être pas la France qui lui doit le plus grand tribut de reconnaissance et d'hommages. L'empereur des Français est discuté; le surhomme reste, il est d'airain.

Un savant historien allemand, M. Kircheisen a consacré sa vie tout entière aux études napoléoniennes. Il commença ses travaux à seize ans, comme étudiant à l'Université de Leipzig. Pendant dix ans, il recueillit les ouvrages de toutes langues, recueillit 100.000 titres et publia une « Bibliographie du temps de Napoléon, comprenant les Etats-Unis ». Il compléta sa documentation par de nombreux voyages dans des archives de l'Europe et mena à bonne fin son grand ouvrage sur « Napoléon, sa vie et son temps », dont le neuvième et dernier volume a paru récemment.

Mais cet ouvrage considérable a été résumé par l'auteur lui-même en deux volumes, dont M. Guidau nous donne une bonne traduction française. Nous pouvons ainsi nous faire une idée exacte des travaux de Kircheisen. Comme tout résumé, l'ouvrage est trop touffu; il contient trop de faits. L'auteur eût été bien avisé en sacrifiant davantage le détail au plan d'ensemble, de manière à mettre l'essentiel en évidence et à ouvrir quelques horizons. Tels qu'ils sont, ces deux volumes constituent un excellent répertoire, utile et facile à consulter, et qui rendra service à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire napoléonienne, car toutes les sources, françaises et étrangères, ont été mises avec une grande conscience à contribution.

Le principal mérite de l'historien allemand (et c'est un devoir de le reconnaître) est son grand souci d'impartialité. Dans l'essai brillant et quelque peu superficiel de Ludwig, il y avait un parti-pris d'enthousiasme. Ludwig voulait réagir contre l'hostilité que nourrissait, surtout en Prusse, la masse de ses compatriotes contre Napoléon. Kircheisen fait plus et mieux; il juge l'époque napoléonienne comme une des grandes époques de l'humanité et se soumet aux faits sans autre prétention que de les vérifier et de les mieux com-

prendre. C'est ainsi qu'il reproche au roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et à ses Ministres d'avoir repoussé les avances pressantes et sincères de Napoléon pour se mettre à la remorque de la Russie, qui était alors le pays le plus arriéré de l'Europe. On sait qu'un des grands reproches de Thiers au Premier consul, est aussi d'avoir manqué l'alliance prussienne.

D'après Kircheisen, on ne peut rendre Napoléon responsable de la guerre de 1805, ni de celle de 1806-1807. C'est seulement après 1807, qu'il aurait abusé de sa puissance en combattant l'Angleterre non plus comme représentant du continent, mais pour s'assurer l'hégémonie de l'Europe.

Contrairement à Ludwig qui insiste sur le caractère étranger de Napoléon en France, Kircheisen croit qu'il était devenu français « par toutes les fibres de son être », et que dans tous ses plans, la France devait occuper une place privilégiée en Europe; c'est pourquoi, même s'il eût vaincu, son système aurait fait faillite à la longue. La victoire ne l'eût d'ailleurs pas rendu pacifique; il eût essayé de reconstituer l'empire romain, même celui d'Alexandre et jeté ses vues sur l'Amérique. M. Kircheisen s'étonne que Bonaparte qui, dans sa jeunesse, fut un rêveur révolutionnaire, presque un utopiste se soit transformé en un redoutable despote après le 18 brumaire. « La » façon dont cette métamorphose s'est accomplie en lui demeure, » dit-il, un mystère. » Peut-être le secret de cette métamorphose se découvre-t-il plutôt dans le cœur humain que dans la logique des idées. Les Français, bons psychologues, s'en sont vite aperçus.

« Napoléon, conclut M. Kircheisen, est apparu et il a disparu » comme un météore. S'il est vrai qu'il a détruit plus qu'il n'a créé, » il a du moins secoué la vieille Europe endormie et a préparé les » voies à une entente des peuples. » Espérons-le, mais la voie est longue.

Emile DARD.

Un grand tournant de la politique mondiale 1904-1906, par M. PALÉOLOGUE, de l'Académie Française. Un vol. in-8° de 456 pages, Paris 1934. Librairie Plon.

On a souvent discuté cette question : l'histoire est-elle une science ou un art ? Nul ne peut fermer le beau livre dans lequel M. Paléologue a décrit l'évolution la plus grave et la plus émouvante de l'histoire diplomatique d'avant-guerre, celle qui avant le combat, nous donnait déjà la victoire, sans conclure qu'il a fait œuvre d'art. Il fallait un rare talent littéraire pour d'un simple journal, de notes prises au jour le jour, faire un récit où l'intérêt du lecteur ne faiblit pas un instant, et où son attention se porte sans se lasser ni se disperser sur des sujets fort divers : rapprochement de la France et de l'Angleterre, efforts que fait l'Allemagne pour rompre la nouvelle entente et qui la consolident, guerre russo-japonaise, crise intérieure française qui provoque la chute de M. Delcassé, affaire marocaine, tragique odyssée de l'escadre russe qui s'en va périr à Tsous-

hima, enfin conférence d'Algésiras où la victoire de l'Allemagne, par les maladresses de l'empereur Guillaume II et de ses conseillers, se transforme en défaite.

Ce fut une bonne fortune pour l'histoire qu'un maître écrivain se soit trouvé, à ce moment où le rôle de notre diplomatie fut si grave, investi d'une fonction où tout le secret des affaires lui était connu; M. Paléologue a tout su, il dit tout ou presque tout. Ajoutons qu'il ressent l'impression des événements avec une sensibilité frémissante qui donne à son récit une chaleur particulière et se communique au lecteur. Peut-être à certains instants pourrait-on se demander si, dans ses dessins, le crayon de l'artiste n'appuie pas un peu trop sur quelques traits et ne glisse pas quelque peu hors de la ligne exacte. Si cela est, c'est peu de chose et l'on ne s'en inquiète pas, car on est emporté et séduit par le charme de l'ouvrage.

Deux figures dominent le livre : celle du grand ministre, dont M. Paléologue fut l'ami et le confident, M. Delcassé, et celle de l'empereur Guillaume II. Il faut lire le beau portrait de l'auteur de l'Entente Cordiale franco-anglaise, dans lequel il est peint tout entier, avec ses défauts comme avec ses qualités, son ardent patriotisme, sa passion pour le bien du pays, la clarté de ses vues, sa volonté ferme, énergique, l'audace de ses pensées et son sang-froid dans les moments difficiles, mais aussi avec son dédain excessif des obstacles et l'imprudence de certains de ses propos. Quelques paroles téméraires, rapportées par d'indiscrets messagers, contribuèrent sans doute à développer l'hostilité implacable que le souverain allemand avait conçue pour le ministre français.

Guillaume II nous apparaît comme le mauvais génie de l'Europe. Vaniteux et faible, il fait le mal, même sans le vouloir. M. Paléologue nous montre que dans sa visite à Tanger, qu'il eût voulu éviter et qu'il n'eut pas le courage d'achever, il n'était que l'instrument de Bulow et du ténébreux Holstein. Nous le voyons, par ses incessantes maladresses, développer l'hostilité entre l'Allemagne et l'Angleterre; mais c'est surtout vis-à-vis de la Russie que sa politique a été néfaste. En poussant Nicolas II à la guerre contre le Japon, en cherchant ensuite à la détacher de la France il a contribué plus que personne à perdre l'infortuné souverain, tout en préparant par ses erreurs la Triple Entente qui devait réunir la France, l'Angleterre et la Russie contre le péril allemand.

M. Paléologue a su rendre accesssible à tous le drame formidable qui s'est joué alors dans les coulisses de la diplomatie; par son art, il réussit à faire comprendre même aux lecteurs les moins initiés, et faire suivre avec un intérêt passionné les efforts des grands serviteurs du pays qu'il nous montre, préparant, à une heure décisive, dans l'ombre des chancelleries, le salut de la France sur les champs de bataille de la guerre.

H. DE MANNEVILLE.

Mémoires de guerre, par Lloyd George, T. I, Trad. Franç. Un vol. in-8°, Fayard, 1934.

La traduction en français des « Mémoires de guerre » de M. Lloyd George a suivi de près la publication de l'original. Le premier volume, qui vient de paraître, débute par un chapitre sur les préliminaires de la guerre (La formation de l'orage), mais est consacré à la première année de son histoire, jusqu au débarquement à Salonique (octobre 1915). L'intérêt en répond à ce que l'on pouvait attendre de la personnalité de l'auteur, et tient à la fois aux témoignages qu'il nous apporte, aux portraits qu'il nous présente et aux idées dont il se fait le champion.

Son témoignage est surtout précieux pour la question de l'origine et des causes de la guerre. D'après lui, elle n'était pas dans les desirs des principaux dirigeants de la politique européenne d'alors et leur tort a surtout consisté à ne pas savoir se dégager de l'engrenage d'événements dans lequel ils se trouvaient entraînés : « Toutefois, ajoute-t-il, l'on peut faire une exception pour ce fou de Berchtold, le premier ministre autrichien, qui porte la responsabilité principale de tout ce qui arriva. » Si, sur ce point, l'auteur semble incliner vers la thèse déterministe à laquelle les Allemands montrent une faveur intéressée, il proteste contre la théorie de certains pacifistes d'après laquelle les peuples auraient été malgré eux entraînés dans la lutte par leurs gouvernements. « Jamais, déclare-t-il, une guerre n'a été aussi universellement acclamée que celle dans laquelle la Grande-Bretagne est entrée le 4 août 1914. »

Après son explosion, l'originalité du rôle qu'y a joué M. Lloyd George, comme d'ailleurs de l'œuvre dans laquelle il l'expose, a consisté surtout à défendre deux idées, qu'il a soutenues avec une inlassable opiniâtreté contre la majorité de ses compatriotes et de ses contemporains, et dont la suite des événements lui semble avoir démontré la justesse. Il a été assez heureux pour faire triompher l'une, mais il a dû se contenter de prêcher l'autre. Il a d'abord été l'un des premiers à apercevoir l'importance primordiale que les conditions nouvelles de la lutte donnaient à la question du matériel et des munitions. Pour résoudre celle-ci il s'est fait confier (mai 1915), un ministère spécial, à la tête duquel il a réussi à développer la fabrication de manière à lui permettre de suffire à des nécessités toujours croissantes. Son autre idée maîtresse a consisté à réagir contre cette doctrine ou plutôt cette superstition du front principal qui semblait prévaloir exclusivement dans les vues des militaires de carrière. Les lignes allemandes en France ne pouvant être forcées qu'avec une supériorité numérique de plus de trois contre deux, impossible à atteindre avant longtemps, c'était ailleurs d'après lui qu'il fallait chercher la décision de la guerre. Et tout d'abord en faisant parvenir aux armées russes ces munitions dont l'absence peut être considérée comme la cause principale de leurs désastres : « Si nous leur avions envoyé la moitié des obus dépensés dans ces batailles si mal conçues (de mai 1915) et un cinquième seulement des canons qui les tirèrent, non seulement leur défaite eût été empêchée, mais les Allemands auraient subi un recul auprès

duquel la conquête en France de quelques kilomètres ensanglantés aurait pu paraître une bagatelle. » Après avoir ainsi soutenu le front russe, il aurait ensuite fallu, d'après l'auteur, en constituer un troisième dans les Balkans, dont il aurait été possible d'unir les différents Etats contre l'Autriche, de manière à l'assaillir sur sa ligne de moindre résistance et de la réduire ainsi à l'impuissance. Toute la seconde partie du volume de M. Lloyd George représente un plaidoyer en faveur de cette conception, incomplètement et tardivement réalisée par l'expédition de Salonique.

Ses jugements sur les hommes se ressentent forcément de l'ardeur qu'il met à défendre ses idées favorites. S'il trace par exemple des esquisses sympathiques des généraux Foch et de Castelnau, il ne peut se défendre de quelque ressentiment à l'égard du général Joffre, obstiné à ne pas vouloir distraire du front de France un seul bataillon, sous prétexte d'assurer le succès d'une offensive qu'il représente toujours comme d'un succès prochain et infaillible, mais qui n'aboutit en fait qu'à de sanglantes hécatombes. Mais parmi les militaires alliés c'est surtout à lord Kitchener qu'il réserve ses sévérités, toujours redoublées à mesure que le volume s'avance. Il le montre buté dans les préjugés du soldat de carrière, fermé à toutes les innovations, plein de mépris à l'égard de ses collègues civils, et il arrive à ne guère lui reconnaître d'autre mérite, en dehors de certains talents d'organisateur, que la popularité de son nom. Il faut mettre enfin à part comme l'un des « clous » de l'ouvrage le chapitre entier (III) qui y est consacré à la personnalité et au rôle de lord Grey. L'auteur nous le dépeint sous les traits d'une grande incapacité méconnue, habile surtout à savoir dissimuler, sous la réserve de son rôle, la disette de ses idées et sous les nécessités de la prudence l'irrésolution de son caractère. Il lui reproche, et de toujours manquer, par sa lenteur à se décider, les occasions favorables pour agir et de s'entretenir dans une complète ignorance du continent par un esprit d' « insularité égoïste » qui l'empêche de quitter l'Angleterre pour se rencontrer avec ses collègues de l'Entente. Il ne lui pardonne pas enfin d'avoir prononcé trop tard, au sujet de l'attitude de son pays dans la question de la neutralité belge, les avertissements qui en temps utile auraient fait reculer l'Allemagne et peut-être empêché au dernier moment la guerre. Ce portrait ressemble en réalité à un réquisitoire, mais il est tracé avec un art et une verve qui le rendent assez savoureux pour le faire paraître ressemblant aux yeux du lecteur non prévenu.

Albert PINGAUD.

Il patto di Londra. Storia diplomatica dell' intervento italiano (1914-1915), par TOSCANO (Mario). Un vol. in-8°, Bologne, Zanichelli, 1934.

Comme l'indique le sous-titre, ce volume, œuvre d'un jeune professeur de l'Université de Milan, nous présente un tableau d'ensemble des négociations qui ont conduit à l'intervention italienne dans la Grande Guerre et à la signature du traité de Londres (26 avril 1915).

L'auteur passe successivement en revue : les premières ouvertures faites dès le mois d'août par les Alliés à Rome, sur l'initiative de M. Sazonoff (Chap. II); puis la période d'attente marquée par la mort du marquis de San Giuliano, la conclusion d'un accord italo-roumain, la misión du prince de Bulow à Rome, les pourparlers entamés avec Vienne pour une cession de territoire (Chap. III); plus loin, l'histoire des négociations de Londres (4 mars, 26 avril) avec les batailles diplomatiques qui en signalent le cours, d'abord au sujet de la Dalmatie (20 mars-14 avril), puis à propos de la date d'entrée en guerre de l'Italie (Chap. IV). L'analyse et l'appréciation du traité de Londres, comme des conventions militaire et navale qui l'accompagnent, font l'objet d'un dernier chapitre (V). Si l'auteur arrête son récit à la conclusion de cet acte, il a reproduit en annexe le texte de tous les arrangements ultérieurs (jusqu'en 1924) qui en ont complété ou modifié les dispositions.

Ce sera toujours là un sujet difficile à traiter sous une forme définitive tant que les archives de Rome et de Londres n'auront pas livré leurs secrets. Faute de pouvoir y avoir accès, M. Costa a cherché au moins à y suppléer par le dépouillement de toutes les sources imprimées où il pouvait trouver des indications : mémoires d'hommes d'Etat (Salandra, Poincaré, Asquith, Lloyd George), recueils de documents publiés sous diverses formes par les Soviets et dont il a fait un large usage, enfin articles de revues sur les précédents, les détails ou l'ensemble de l'intervention italienne. Il est curieux toutefois que parmi ceux-ci il semble ignorer le plus documenté et le plus complet qui ait été publié en France sur la question (Dans la « Revue de France » du 1er mai 1929).

Ces recherches lui ont servi à composer un récit clair, bien composé et bien distribué, complet dans l'ensemble, et dans lequel on ne peut signaler que d'assez rares lacunes. L'on peut regretter par exemple que l'auteur, parfois un peu prompt à accuser les Alliés de duplicité, ait cru devoir glisser sur les négociations poursuivies entre Rome et Vienne en même temps, qu'entre Rome et Londres dans le cours d'avril 1915, et qu'il n'ait même pas signalé la convention conclue avec Berlin le 21 mai suivant, pour la garantie réciproque des biens et des intérêts privés en temps de guerre.

En même temps qu'un exposé historique, l'on trouvera dans le livre de M. Costa une théorie et un plaidoyer : l'une il est vrai, plus indiquée que développée, et l'autre assez discret. La théorie, c'est que la politique italienne ne doit pas borner son horizon à l'Adriatique, comme y ont incliné les auteurs du traité de Londres, mais qu'elle doit être aussi et surtout méditerranéenne : on reconnaît ici l'une des idées chères au fascisme. Quant au plaidoyer il a pour objet de défendre la thèse qui a inspiré l'esprit de révisionnisme manifesté par le gouvernement de Rome. Il tend à démontrer que l'Italie n'a pas retiré de sa participation à la Grande Guerre des avantages proportionnés à ses sacrifices. Pour le prouver, l'auteur reproduit des statistiques dont l'une au moins peut conduire à cette conclusion que si les chiffres ont leur éloquence, ils ont aussi leur mirage. Il évalue par exemple (p. 177) à 1,78 % de la population totale les pertes en hommes de l'Italie, alors que la proportion

ne serait que de 2,52 pour la France. Cette différence peut paraître surprenante à qui se rappelle que le nombre des morts français (1.354.000) a été double de celui des morts italiens (680.000). Elle provient de ce que l'auteur évalue la population de la France à 89 millions d'habitants, en y faisant entrer celle de ses colonies. En suivant la même méthode pour l'Angleterre dont l'Empire colonial atteint le chiffre de 420 millions, il arrive à établir que ses pertes en hommes ne dépassent par 0,20 % et sont par suite sept fois inférieures à celles de l'Italie. L'on voit par ce curieux exemple, combien peuvent être trompeurs, dans des questions de ce genre, des calculs fondés sur une base trop exclusivement mathématique.

L'ouvrage est accompagné de quatre cartes qui contribuent, avec un important appareil bibliographique, à en faire un précieux instrument de travail.

Albert PINGAUD.

Quatre ans à Rome, 1921-1926, par le Baron BEYENS, ancien ambassadeur de Belgique. Un vol. in-12 de 306 pages. Paris, 1934. Librairie Plon.

Le baron Beyens avait été ministre de la maison du Roi, ministre de Belgique à Berlin à la veille de la guerre, ministre des Affaires Etrangères du royaume pendant le séjour du gouvernement au Havre; il touchait à la fin d'une brillante carrière diplomatique quand le roi Albert Ier fit appel à lui pour occuper le poste, qu'il venait de créer, d'ambassadeur auprès du Saint-Siège. Nulle fonction ne pouvait lui convenir davantage, car il était un catholique fervent et l'un de ces amateurs passionnés des arts pour lesquels le séjour en Italie est une source de jouissances inépuisable. Aussi est-ce en amoureux de Rome que l'ambassadeur raconte les quatre années qu'il a passées avec bonheur dans la Ville Eternelle.

Les spectacles intéressants et émouvants ne lui ont pas manqué. Il venait de régler avec Benoît XV la question des juridictions ecclésiastiques dans les cantons d'Eupen et de Malmédy, quand le Pape fut atteint d'une maladie qui devait être fatale. Les derniers moments, la mort et les funérailles du Saint-Père sont relatés de la façon la plus touchante. L'élection de son successeur fournit au diplomate belge l'occasion de décrire les rites si curieux suivis pour la procédure du Conclave; il sait nous faire ressentir les passions tantôt tristes, tantôt joyeuses qui agitent la foule romaine. Les rapports fréquents qu'il a eus avec le nouveau Pape lui ont laissé la plus vive impression. Comme il le dit lui-même dans sa préface, un des objets qu'il s'est proposés en publiant le journal de son séjour à Rome a été de mieux faire connaître l'ancien diplomate devenu sous le nom de Pie XI le successeur de Saint Pierre, dont il se plaît à décrire la forte personnalité avec une sympathique admiration.

Les fêtes du couronnement et du Congrès Eucharistique qui l'a suivi n'étaient pas terminées quand une émeute dans les rues de Rome fit éclater à tous les yeux l'état d'anarchie où le règne des socialistes avait fait tomber l'Italie. Le baron Beyens assista à la

marche sur Rome des chemises noires et à l'avénement du fascisme. Il trace en traits pittoresques et frappants le portrait de Mussolini; il fait ressortir ses puissantes qualités d'organisateur, son énergie et son admirable connaissance du caractère de ses compatriotes. Il apprécie, comme l'un des plus grands services que le « Duce » ait rendus à son pays, l'habile politique par laquelle il a réussi à rapprocher du Saint-Siège le gouvernement Italien et qui aboutit à la conclusion des accords de Latran.

Mais l'horizon de l'ambassadeur ne s'arrête pas aux limites de l'Italie. Il se souvient qu'il a dirigé les affaires extérieures de son pays. C'est en témoin remarquablement renseigné et en juge excellent qu'il observe et nous fait suivre avec lui, de l'observatoire admirable où il est placé, les péripéties de la politique Européenne : la conférence de Londres, l'occupation de la Ruhr et les réactions qu'elle a provoquées chez les diverses puissances; l'évolution de la politique française quand Herriot remplace Poincaré et que les pourparlers de Briand avec Stresemann conduisent aux accords illusoires de Locarno.

Ce livre, écrit avec un grand charme, éveillera beaucoup de pensées chez tous ceux qui le liront. Il se termine par des réflexions sur la situation actuelle du monde et sur des conseils qui ont une valeur toute particulière. Car la mort récente de leur auteur en fait le testament politique d'un homme d'état que son expérience, sa sagesse et son absolue sincérité méritent de faire accepter comme un guide très sûr.

H. DE MANNEVILLE.

Douze ans à la Légion étrangère, par A.-R. COOPER. Trad. franç. Un vol. in-8°, Payot, 1934.

« J'écris ce livre, écrit l'auteur dans sa préface, parce que jusqu'à présent, personne n'a dit toute la vérité sur la Légion étrangère... Je suis persuadé que l'on se fait une fausse idée de sa raison d'être, de la vie dans ses rangs et de la façon dont sont traités les Légionnaires. Cela vient probablement de ce que l'on prend au sérieux tous les livres écrits sur ce sujet. Plusieurs sont sans valeur ou s'écartent de la vérité, parce qu'ils ont été écrits de seconde main... d'autres sont l'œuvre de romanciers... ou de gens qui ont été réformés ou qui ont quitté le service. Il n'y a rien que j'ignore de la Légion et rien que j'en veuille taire. Je parlerai de ce qui est bien et de ce qui est mal, du côté tragique et du côté comique des choses. » Il est impossible de définir avec plus de netteté le dessein poursuivi par l'auteur et la contribution qu'il peut apporter à l'étude d'une question souvent défigurée par la fantaisie littéraire comme par les passions nationales.

Nul n'était par ses services plus qualifié pour bien la connaître. Fils d'un consul anglais en Orient, lui-même élevé à Constantinople, il est poussé par le goût des aventures comme par l'ardeur d'un tempérament d'enfant terrible à s'engager dans la Légion à l'âge de 15 ans ½, en octobre 1914. Il a d'ailleurs donné un faux état civil pour pouvoir être admis. Après l'avoir quittée pour ce motif et sur les démarches de son père (janvier 1916) pour servir dans les rangs de l'armée anglaise, il y revient aussitôt la guerre finie, pour y faire deux congés de cinq ans (1919-1924 et 1924-1929) et prendre part, au cours du second, à la campagne du Maroc contre Abd-el-Krim.

De ce long séjour dans « la plus dure et la meilleure formation militaire du monde » il a rapporté des souvenirs qui donnent à son œuvre un intérêt soutenu. L'on y voit défiler des types pittoresques d'aventuriers ou de dévoyés, ou quelques personnalités hors de pair, comme celles du colonel Rollet ou du capitaine Pechkoff, le fils adoptif de Maxime Gorki; l'on y trouve des remarques dont plusieurs sont des révélations sur l' « esprit de la Légion », sur le « Service secret » qui y fonctionne comme dans l'armée américaine de la Grande Guerre, sur la vertu de la Compagnie de discipline pour ramener dans le droit chemin de fortes têtes. L'auteur en a fait lui-même l'expérience. Mais ses plus curieuses observations se rapportent au classement qu'il fait des légionnaires d'après leur origine. Les plus mauvais sont ses propres compatriotes, toujours « grognons et mécontents »; il n'estime guère plus les Russes (à l'exception de leurs officiers) qu'il trouve « mauvais soldats indisciplinés, combattants médiocres et manquant d'esprit de corps ». Par contre les Allemands, qui encore à l'heure actuelle représentent le 70 % de l'effectif, lui paraissent « très bons soldats, justes envers leurs inférieurs et ne semblant nourrir aucune haine contre leurs adversaires de la veille ». Leur attitude représente la meilleure réponse aux légendes et aux calomnies qu'une propagande intéressée a répandues dans leur propre pays sur le compte de la Légion étrangère.

Albert PINGAUD.

Révolution à Cuba, par A. FABRE-LUCE. Un vol. in-12 de 126 pages. Paris, 1934.

D'une plume brillante, M. Fabre-Luce conte dans cette brochure les dernières révolutions qui, en quelques mois, ont fait passer le pouvoir, à La Havane, du président Machado au président Cespedes, puis à l' « empereur » Batista, puis au président Mendieta. Faut-il dire « pouvoir » ? Gouvernement plutôt, car le vrai pouvoir n'est pas à Cuba, mais aux Etats-Unis qui gouvernent la grande île par leur puissance financière depuis que, soi-disant, ils l'ont faite indépendante. Tragédie ? Comédie ? On ne sait. Car, comme le dit l'auteur, les tragédies aux Antilles se perdent dans une rumeur de comédie et de frivolité. Siège du grand Hôtel National qu'occupent les officiers chassés des régiments par leurs soldats et que bombardent à coups de canon les révolutionnaires, fuite nocturne du président Cespedes qui vient à deux heures du matin sonner à la porte d'un Ministre de France débarqué quelques heures auparavant et lui demande l'asile de la Légation pour lui-même, sa femme et son petit chien, spectacles amusants s'ils n'étaient fort tristes. Car ils démontrent l'impossibilité de faire vivre la démocratie sous un climat brûlant, au milieu des passions ardentes des tropiques, l'illusoire entreprise des hommes souvent bien intentionnés qui tentent de changer le monde en dix jours et surtout de se changer eux-mêmes.

L'auteur nous oblige à nous demander avec lui, si vraiment les Etats-Unis ont apporté à Cuba d'autre progrès que celui qu'ils ont accompli en détruisant les moustiques, et il n'aperçoit guère, à l'anarchie qu'il a vu régner dans ce beau pays, d'autre aboutissement possible que le terrorisme, d'autre remède que la tyrannie.

H. DE MANNEVILLE.

Echappé du Guépéou, par Tatiana TCHERNAVINĀ. Trad. franç. Un vol. in-8°, Payot, 1934.

Ce volume, dont l'apparition est toute récente, mais dont la traduction anglaise a déjà eu un grand succès, unit l'attrait d'un roman d'aventures à l'intérêt d'un précieux document sur la Russie soviétique d'aujourd'hui. Il est l'œuvre d'une femme issue d'une famille universitaire, mariée en 1917 à un ychtiologue distingué, et qui elle-même entre en 1918 dans l'enseignement. Après douze années d'une existence précaire et pénible, mais tranquille, commence pour elle l'ère des grandes épreuves. A la fin de 1930, elle voit son mari enveloppé dans les poursuites dirigées par les Soviets contre les savants soupçonnés d'avoir saboté l'exécution du plan quinquennal, et condamné après une longue détention préventive à Pétrograd, à cinq années de séjour dans un de ces camps de concentration qui représentent l'équivalent des travaux forcés. Elle-même est arrêtée sans savoir pourquoi et relâchée au bout de cinq mois sans savoir comment. Après sa libération elle ne se préoccupe plus que d'apporter à son mari le réconfort de ses visites. C'est au cours de l'un de ces voyages, dans un nouveau camp situé au bord de la mer, non loin de la frontière finlandaise, que tous deux parviennent à s'évader, au prix d'une marche de plusieurs jours à travers des forêts désertes, compliquée encore par la présence et la fatigue de leur fils, âgé de treize ans seulement.

C'est là une odyssée dont le côté pittoresque et dramatique suffirait à séduire les lecteurs qui ne demandent à un livre de mémoires que des spectacles et des émotions; ceux qui y cherchent aussi des enseignements ne manqueront pas d'être impressionnés par le témoignage que nous apporte sur le régime des Soviets une femme peu suspecte de partialité à leur détriment, puisqu'elle appartient à cette classe intellectuelle qu'ils se vantent d'avoir particulièrement favorisée. Elle nous dépeint en termes saisissants l'horreur des prisons et des bagnes bolchevistes, la tristesse d'une existence journalière, caractérisée par « la famine, la crasse et la souffrance » et tire de son récit cette moralité : « Ce qui dominait dans mes sentiments, c'était la haine... Revenue à la liberté, je ne pouvais supporter le spectacle de l'esclavage et de l'extermination systématique de milliers d'êtres humains... Le sort nous avait épargnés pour que nous puissions dire comment les hommes peuvent être malheureux et combien peu apprécient le bonheur de ceux qui n'ont pas vécu dans le pays de la douleur et de l'esclavage. »

Albert PINGAUD.

Le Gérant : H. ANGLES

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

Alexandre Ier roi de Yougoslavie

La France vient d'apporter l'émouvant témoignage de sa douleur et de ses regrets au roi Alexandre Ier, tombé si tragiquement sur son sol. A Paris et à Marseille sa statue bientôt s'élèvera. Ce sera celle d'un ami qui continuera de vivre parmi ses amis. Ce sera celle aussi du seul peut-être des grands acteurs de la guerre mondiale qui, dans une courte vie, aura entièrement rempli sa tâche. A la guerre, il a vaincu; dans la paix, il a fondé. Son peuple l'a déjà salué du nom de « roi chevalier unificateur ». Il est assuré de vivre dans la mémoire des hommes aussi longtemps que la nation yougoslave et de grandir avec elle.

***

Dès 1912, à 24 ans, il commença de conduire l'armée serbe vers sa grande épopée nationale. Il commandait l'armée qui inscrivit sur ses drapeaux la victoire de Bregalnitza. Régent du royaume et commandant en chef des armées serbes en 1914, il mène encore ses rudes soldats à de fabuleuses victoires contre l'Autriche; il les dirige à cheval, grelottant de fièvre, dans la retraite d'Albanie, tandis que son père, le vieux roi Pierre, traverse les montagnes sur son char à bœufs.

Après la reconstitution à Corfou d'une armée serbe de 130.000 hommes, il combat à nos côtés en 1916 et 1917. En 1918, près du maréchal Franchet d'Espérey, commandant en chef des armées alliées d'Orient, il s'élance à Dobro-Polié, par la brêche que nos troupes ont ouverte, pour reconquérir le royaume des Serbes ainsi que les territoires habités par leurs frères croates et slovènes, si longtemps séparés.

Le seul juge qui soit qualifié, l'illustre Maréchal Voïvode, a rendu au roi Alexandre, comme chef de guerre, un témoignage,

ou plutôt une citation à l'ordre de la postérité, à laquelle on ne peut rien ajouter: « Aussi simple dans la victoire qu'il a été ferme dans la retraite ».

***

Après la paix, une tâche nouvelle incombait au roi Alexandre, moins brillante, mais plus ardue, exigeant de lui tout un ordre nouveau de facultés. Il y fait face. Décimée par sept ans de guerre, ravagée et saignée à blanc par l'ennemi, la Serbie manque d'hommes pour organiser un état de douze millions d'habitants, quadruplé d'étendue. Après la mort du vieux Pachitch, qui n'avait jamais porté ses rêves au delà d'une grande Serbie et que la victoire prenait au dépourvu, aucun homme d'état ne s'imposait à la nation. Mais elle avait son Roi.

Serbes, Croates, Slovènes se savaient et se sentaient frères. Mais ils ne s'étaient pas encore habitués à vivre ensemble. Et cela ne va pas sans malentendus, sans frottements, sans heurts. Il fallait une autorité assez forte, assez indépendante pour les arracher à leur récent passé, arbitrer leurs querelles et les fondre dans un moule commun, la Yougoslavie. Seul le roi Alexandre pouvait jouer ce rôle, seul il était de taille à s'en emparer. Il fut un temps où il disait : « Dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, il n'y a qu'un Yougoslave, c'est moi. » Grâce à lui, il y a maintenant plus de treize millions de Yougoslaves.

Quel que soit l'éclat de sa vie militaire et la part qu'il a prise à l'épopée de son peuple, à la victoire des alliés, les six dernières années de la vie d'Alexandre Ier seront sans doute les plus grandes de son règne. La victoire fut le fruit d'un effort patient, multiple et solidaire. La création de la Yougoslavie moderne a été de 1929 à 1934 l'œuvre du seul Roi. Il l'accomplit tranquillement, modestement, sans phrases théâtrales, sans attitudes tapageuses, par le courage, le bon sens et le travail de chaque jour. Il n'a jamais prétendu réformer le monde et créer une idéologie nouvelle, mais simplement imposer à son peuple une organisation raisonnable et une trêve salutaire. Il ne repoussait pas la liberté ; mais il voulait la faire renaître dans l'ordre et dans l'union.

L'union sera son œuvre. Il a créé l'âme de la Yougoslavie.

Il en a fait une famille. Quand son cercueil traversa le royaume de Split à Zagreb, de Zagreb à Belgrade et à Topola, tout un peuple en deuil communia dans la douleur, dans la reconnaissance, dans le respect et d'un même geste, consacrant son union sur un tombeau, salua et bénit son fondateur. Etait-ce là ce qu'escomptaient ceux qui dirigèrent le bras de l'assassin?

***

Son œuvre intérieure suffirait à sa gloire. Les fondateurs de nations occupent la première place dans les annales de l'humanité. Mais le roi Alexandre avait encore une autre tâche à accomplir : celle de conserver la paix. Il gouvernait un peuple généreux, mais fier et sensible, prompt aux impulsions, ardent dans son nationalisme. Le Roi sentait comme son peuple; mais il savait que la paix était pour longtemps nécessaire au développement de son pays; il était inébranlablement fidèle à l'alliance toute pacifique de la France, parce qu'il voyait dans cette alliance avec une France forte la seule garantie du maintien des traités. Défenseur obstiné de ses droits, il était résolu à respecter ceux des autres.

Par son calme, sa loyauté et sa modération non seulement il contribua puissamment au développement si harmonieux et si fécond de la Petite-Entente, mais encore il venait de regagner l'amitié de la Turquie, de la Grèce, de l'Albanie, de la Bulgarie. Le rapprochement bulgaro-yougoslave est un grand tournant de l'histoire balkanique; on ne peut encore en percevoir ni en mesurer les suites; mais on aurait tort de les négliger.

Le roi Alexandre laisse son pays dans d'excellents rapports avec presque tous ses voisins. Son voyage à Paris avait pour but essentiel de rapprocher la Petite-Entente de l'Italie. Le Prince Régent et M. Jeftitch, confidents de sa pensée, exécuteurs fidèles de sa volonté, sauront en assurer l'achèvement.

Est-il un autre exemple dans l'histoire d'un souverain, mort en pleine jeunesse, à 46 ans, qui ait défendu victorieusement l'indépendance de son pays, réalisé son unité ethnique, assuré son union morale, établi sur des bases solides son organisation constitutionnelle et administrative, et assuré la paix en améliorant ses rapports avec ses voisins ? Une mort tragique, qu'il avait prévue sans reculer devant elle ni chercher à l'éviter,

donne à ce roi-soldat l'auréole du martyre. Il continuera de vivre intensément dans la mémoire de son peuple, comme le héros, protecteur de la cité, qu'on exalte et qu'on invoque. *Defuncti adhuc loquuntur.*

*
* *

Pour ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher et qui conserveront pieusement son souvenir, sa vertu apparaît dans sa soumission volontaire au devoir royal. Il n'était ni un orgueilleux, ni un violent. Il aimait la vie, se laissait entraîner par ses charmes; il goûtait les joies de l'esprit, les loisirs studieux, les conversations ailées. Il était aussi passionné pour la nature, la vie au grand air, la chasse; la forêt, la montagne et la mer, qui s'unissent harmonieusement pour faire de la Yougoslavie une terre de beauté. Il eut volontiers oublié son noble et sévère destin dans les joies de son foyer, riche de trois fils, dans les plaisirs de l'amitié, dans la paix des livres.

Mais il était religieusement attaché aux traditions de sa famille, à ses devoirs de roi. Descendant des Karageorgevitch, il avait naturellement l'âme héroïque. Aussi ne connut-il jamais le repos. Se sacrifiant à sa patrie, il vécut et mourut pour elle.

Confié à la garde de la reine Marie, Pierre II grandira, fidèle aux grands enseignements de son père. Son oncle, le Prince Régent, le fera profiter de sa sagesse politique et de son expérience approfondie de l'Europe. Sous l'inspiration d'un tel guide, le gouvernement yougoslave saura se garder des aventures.

Le roi Alexandre laisse la Yougoslavie unie et ordonnée, dotée d'une puissante armée qui est à la fois la garantie de la paix et l'armature de la nation. La prospérité économique est aussi grande que le permet la crise mondiale. L'exportation a repris. La richesse du sol suffit dans toutes les éventualités aux besoins du peuple. L'amitié franco-yougoslave a pris une forme officielle par le pacte du 11 novembre 1927, renouvelé pour cinq ans le 2 décembre 1932. Mais, transmise à Pierre II par le roi Alexandre, qui la tenait de Pierre Ier, cette amitié est plus sûrement encore inscrite dans les cœurs qui la conservent.

Emile DARD.

Le Maréchal Lyautey,
Ambassadeur extraordinaire de France en Afrique

La *Société d'Histoire diplomatique* était justement fière de compter le maréchal Lyautey parmi ses membres les plus illustres et ressent profondément une telle perte. En saluant sa mémoire, elle ne remplit pas seulement un pieux devoir. L'hommage qu'elle lui rend ne serait pas digne de lui s'il était inutile. La louange la plus douce à cet animateur, ce constructeur, ce travailleur infatigable, ce professeur d'énergie, ce héros de l'action créatrice, est celle qui, en rappelant son exemple et ses principes, en les proposant à l'imitation comme à l'admiration, lui susciterait des disciples, ensemencerait leurs âmes de ce qu'il y avait d'immortel en lui, et par là, lui permettrait de mourir sans cesser de servir et d'agir.

Son œuvre, comme sa nature, est trop puissante, trop riche et trop complexe, pour ne pas comporter de grandes leçons même en dehors de la sphère où elle s'est accomplie. Ce ne sont pas seulement les militaires et les coloniaux qui auront profit à la méditer. Sa mort est un deuil qui franchit les limites de la mère-patrie pour atteindre les peuples de la Grande France, et l'humanité toute entière, à laquelle il fait honneur et dont il est un bienfaiteur. De même, en France, en profondeur comme en étendue, ce deuil frappe toutes les classes et toutes les professions, tous ceux qui participent à la vie nationale sous la forme la plus noble ou la plus humble, depuis l'apôtre qui lui doit le don magnifique des âmes à conquérir à l'ombre de notre drapeau, jusqu'au commerçant, à l'industriel, à l'agriculteur, à l'ouvrier qui lui doivent un marché ou du travail. Les diplomates sont également appelés à recueillir le bénéfice de son action et à être guidés par la lumière de son génie. Grand soldat, grand

administrateur, grand politique, Lyautey fut aussi un grand diplomate, digne de faire école bien que — à moins que ce ne soit son principal titre — sa manière diffère de celle qu'on apprend à l'école.

A première vue, cette qualité appliquée à ce nom est paradoxale. Lyautey ne s'oppose-t-il pas au diplomate par la double antinomie des professions et des caractères ? Antinomie des professions : l'une fait la paix et l'autre fait la guerre. Mais antinomie apparente et dont les termes pourraient être renversés au profit du militaire. N'a-t-on pas dit qu'il est le plus pacifique des deux, son travail finissant toujours par la paix, tandis que le travail du diplomate finit par la guerre ?

L'antinomie des caractères serait-elle plus sérieuse ? Lyautey, « animal d'action », comme il se définissait lui-même, était sans mansuétude pour l'infatigable inertie d'une certaine diplomatie et il entrait dans de violentes colères quand elle sortait de son inaction, car le plus souvent, c'était pour l'empêcher d'agir. Le fait est qu'au Maroc, la diplomatie se présentait à lui sous les espèces d'une empêcheuse de pacifier, de transformer, de créer. Il s'y heurtait à chaque pas aux hypothèques internationales, aux obstacles que, sous l'inspiration de l'Allemagne, l'acte d'Algésiras y avait dressés contre la France. Mais, comme chez lui, la passion était toujours réglée par la raison, il ne s'y butait jamais et déployait pour les tourner plus de diplomatie qu'il n'en avait fallu pour les établir. Cette épreuve de souplesse vérifiait pour lui un de ses axiomes favoris, qui est déjà une leçon de diplomatie : « La politique coloniale est faite d'empiètements clandestins et de droits réservés ». Axiome qu'il gardait pour ses collaborateurs intimes et qu'il corrigeait, à l'usage de son gouvernement par cet autre principe, emprunté à son maître Galliéni : « rapetisser pour Paris tout ce que je fais ». Souvent la difficulté était moins d'obtenir des résultats que de les faire accepter en haut lieu. Quand il ne pouvait rompre ni dénouer ces entraves, il rongeait son frein et — c'est lui qui le disait — « ruait dans le brancard », ce qui ne l'empêchait pas de tirer à plein collier, toujours dans la bonne direction. Il était impatient de nettoyer son jardin marocain de la « broussaille diplomatique » qu'il maudissait avec le même accent que le « chiendent parlementaire ».

Alors que la diplomatie consiste souvent à se couvrir, à éluder les responsabilités en prenant des assurances et des contre-assurances pour toutes les hypothèses, Lyautey courait au-devant des plus lourdes responsabilités, mettait sa coquetterie et sa joie à les porter allègrement. Dans les grands moments, confiant en son étoile et en sa clairvoyance, il s'engageait à fond avec une crânerie qui ressemblait à un défi. Les instructions qu'il recevait n'étaient que des indications sur l'état d'esprit de son gouvernement et il n'en tenait compte que dans la mesure où elles étaient conformes à ses vues personnelles. Là encore, il différait des diplomates. Les plus audacieux se bornent à provoquer et à inspirer discrètement leurs instructions. Mais les rectifier serait témérité et les transgresser serait folie. Lyautey professait que, si la discipline fait la force des armées « parce qu'elle fait les caporaux, seule l'indiscipline fait les grands chefs ». Indiscipline qui était une discipline supérieure, discipline envers la nation dont il se sentait la conscience et envers l'histoire dont il se sentait l'auteur. C'était la primauté de l'esprit qui était en lui sur la lettre qui était dans les bureaux. Il fallait le voir, quand il recevait un de ces télégrammes qui, sur un ton d'autorité déférente — car on avait pour lui des égards qu'on n'aurait eus pour aucun autre — contrariaient ses plans. Sa tête de vieux lion se hérissait et il arpentait, à pas rapides, son cabinet comme une cage dont il chercherait l'issue. Ce n'était jamais long. Quand il avait trouvé la solution, il se détendait, souriait, commentait les ordres de Paris : « Ou ils sont idiots, ne comprennent rien, ou ils ne pensent qu'à la prochaine interpellation ; ils me démoliraient tout ici pour qu'on ne démolisse pas leur ministère. Leur télégramme, je le mets dans ma poche et je m'assieds dessus ». Puis, il exposait la formule imaginée pour concilier les nécessités marocaines et les contingences parisiennes, la justifiait par des arguments péremptoires et concluait sur un ton sans réplique : « Vous êtes bien de mon avis, n'est-ce pas ? »

Sa façon de donner des instructions n'était pas plus diplomatique, ni moins originale que sa façon de les recevoir. Elle ne rappelle en rien le pompeux galimatias des chancelleries, cette onctueuse phraséologie où se dilue toute volonté et où s'obscurcit toute pensée, « le style vaseline », comme il disait,

si différent de son style qui, s'il avait eu quelque chose de matériel, se serait apparenté au radium. Ce n'est pas sous sa plume que naissaient ces phrases balancées où, à grand renfort de « toutefois » et de « par contre », l'erreur et la vérité s'équilibrent, ni de ces instructions d'autant plus ambiguës que la situation est plus grave et requiert plus de netteté, instructions qui, en clair, signifient toujours : « Inspirez-vous des circonstances, sans oublier que si vous échouez, vous en aurez toute la responsabilité, et que si vous réussissez, le gouvernement s'en félicitera. » Non, Lyautey se mettait dans la peau de son subordonné et lui tenait le langage qu'il aurait voulu entendre s'il était à sa place. Quand, dans l'été de 1912, après avoir longuement pesé toutes les données militaires, politiques et même parlementaires du problème, il jugea que le moment était venu d'occuper Marrakech, d'où El Hiba, maître de tout le sud, menaçait la sécurité du protectorat, il télégraphia à Mangin, qui était chargé de l'opération, ces trois mots : « Allez-y carrément ». Il en prenait toute la responsabilité, mais il en laissait tout le mérite à son lieutenant. C'était un vrai chef, assez grand pour s'entourer d'hommes supérieurs et les utiliser en les dominant, assez riche de gloire pour en partager les rayons avec eux.

Si Lyautey est un diplomate, cette *imperatoria brevitas,* cette générosité royale, cette indépendance souveraine lui composent une physionomie assez particulière. Aussi, pendant son passage au Ministère de la Guerre en 1917, était-il dépaysé dans les Conférences interalliées auxquelles ses fonctions l'obligeaient à participer. Il éblouissait ses interlocuteurs par un jaillissement d'idées neuves et fécondes ou, quand il sentait qu'elles n'auraient pas d'écho, les déconcertait par un mutisme absolu. C'est ce qui lui arriva à Rome, où il s'était rendu avec son Président du Conseil et les ministres anglais, pour coordonner les efforts des alliés à Salonique. Dans une situation tragique, alors que la nécessité de vaincre commandait l'unité de direction et aurait dû imposer silence à tous les égoïsmes nationaux ou personnels, il était écœuré de rencontrer des politiciens quand il cherchait des hommes d'Etat, des politiciens dominés par des soucis de politique intérieure et qui attachaient plus d'importance au salut d'un ministère qu'au salut de l'humanité. Il était trop grand pour eux. Au milieu de ces diplomates bas de plafond, il était gêné comme un géant dans un entresol.

Lyautey, grand Français et civilisé supérieur, s'indignait quand des diplomates improvisés sacrifiaient l'enjeu sacré de la guerre, l'avenir de sa patrie et de l'Europe, à des combinaisons de couloirs. Lyautey, « animal d'action », n'était pas tendre non plus pour ceux des diplomates professionnels qui étaient atteints de ce qu'il appelait le *morbus diplomaticus*, cette hypertrophie du sens critique qui se traduit par la paralysie de la volonté et cet abus de l'ironie où il voyait moins une élégance de l'esprit qu'une insuffisance du cœur. Ce prince lorrain, qui était entré à Saint-Cyr au lendemain de notre défaite et qui, jeune encore, avait fait de grandes choses, prenait au sérieux la vie et sa carrière. Il devait à ses origines, à sa vocation et à ses exploits une gravité qui lui rendait odieuse la « blague» dans les sujets qui ne la comportent pas. Enfin, il identifiait parfois le Quai d'Orsay avec ce dont il avait le plus horreur : le formalisme, la bureaucratie, la paperasserie, l'inertie.



Ce sont là les tics, non les traits, de la diplomatie. Ils en constituent la déformation, non l'essence, et, dans la mesure où ils sont légitimes ou même nécessaires, ils sont les servitudes de sa grandeur. Or partout, même dans l'armée où c'est plus difficile qu'ailleurs, le caractère dominateur de Lyautey s'accommodait mal des servitudes et s'orientait vers la grandeur. Il l'atteignit aussi dans la diplomatie qui lui doit une place d'honneur dans son Panthéon. Son principal titre n'est pas d'avoir été ministre des affaires étrangères de S. M. chérifienne, conformément au statut de protectorat, bien que sur un terrain semé d'embûches et même de précipices par l'hostilité tour à tour sournoise et brutale de l'Allemagne, il ait fait preuve d'autant de souplesse que de fermeté, de prudence que de clairvoyance. C'est surtout au point de vue diplomatique que le « guêpier marocain » méritait ce nom, un guêpier dont Lyautey a su faire une ruche française. Son principal titre n'est pas non plus d'avoir, pendant l'exposition coloniale, été accrédité auprès de l'univers et d'avoir reçu souverains, chefs d'état, délégations étrangères avec une magnificence et un tact qui leur montraient le visage le plus imposant, le plus noble et le plus complet de la

France. Sur son front, au double laurier du conquérant et de l'organisateur, s'ajoute le plus pur laurier du diplomate, parce qu'il l'a été, dans le sens le plus haut du mot, à la fois sur le plan national et sur le plan humain ; il a grandi la situation de la France dans le monde et il a, peut-être plus qu'aucun autre, contribué au développement de la civilisation et à la consolidation de la paix universelle.

Que Lyautey, au Tonkin, à Madagascar, dans le Sud-Oranais, au Maroc surtout, ait été un apôtre et un constructeur de notre Empire colonial, nul ne l'ignore. Que le Maroc soit en lui-même un élément essentiel de la grandeur nationale, il est superflu de le rappeler. Cependant, c'est beaucoup plus vrai qu'on ne le croit généralement. Par ses deux façades sur deux mers, au principal carrefour de la planète, au point de jonction de deux continents et de deux civilisations, son importance mondiale est évidente. Pays angulaire ou pays clef de voûte il l'est particulièrement pour toute notre Afrique du Nord qu'il commande par sa position ainsi que par sa tradition qui, en maintenant sur le trône un descendant du prophète, lui confère une suprématie religieuse dans tout l'Islam. Le rapport des forces entre les grandes Puissances est tel que la France, avec sa faible natalité, ne peut demeurer l'une d'elles qu'en demeurant maîtresse de l'Afrique du Nord, et elle ne peut le demeurer qu'en dominant le Maroc. Celui qui y a fondé notre autorité sur des assises qui semblent inébranlables a donné à la France une des garanties de sa puissance et une des clefs de son avenir.

En attendant cet avenir, un passé récent atteste le rôle vital du Maroc dans le destin de la France. Là se sont nouées les alliances et exercées les vertus qui lui ont donné la victoire. Le Maroc a été l'occasion de notre entente avec l'Italie en 1902, puis avec l'Angleterre en 1904. Il a surtout été le lieu de la provocation allemande, ce qui en a fait la source de la prévoyance française. 1905, 1909, 1911, le coup de Tanger, le coup des déserteurs de Casablanca, le coup d'Agadir, les trois coups avant le lever de rideau sur le plus grand drame de l'histoire ! C'est pourquoi le dénouement n'a pas été la mort de la France. Avec une obstination stupide et providentielle, l'ennemi alertait notre opinion et sonnait assez bruyamment pour que les plus sourds l'entendissent un « garde-à-vous » oublié. En même

temps, il s'ingéniait à accumuler devant nous les obstacles comme pour nous obliger à les surmonter et, par là, à nous entraîner pour d'autres luttes. L'Allemagne ayant tout mis en œuvre pour nous rendre la tâche impossible au Maroc, nous y avons trouvé un dur *punching ball* pour nous refaire, en temps utile, les muscles, à commencer par le plus important de tous, le cœur. La vieille France a trouvé dans l'épopée marocaine, au moment où c'était pour elle une question de vie ou de mort, une cure d'altitude et un champ d'entraînement pour ses vertus héréditaires. Elle y a formé la plupart des chefs qui se sont illustrés pendant la grande guerre ; elle y a repris confiance en elle-même ; elle y a appris à tenir le front haut et à regarder en face l'avenir. Le Maroc a été l'enclume où elle a reforgé son épée.

C'est ainsi que, par son hostilité, l'Allemagne a obligé la France a conquérir le Maroc et à se reconquérir elle-même, pour ne pas être conquise par l'étranger. Et c'est ainsi que s'applique avec une continuité qui lui donne le caractère d'une heureuse fatalité la loi en vertu de laquelle la France africaine est née non de l'intérêt, mais du sentiment et du plus généreux, de sorte qu'elle tient aux fibres les plus profondes de la nation et fait partie de son âme.

L'Algérie ? Ce n'est pas l'esprit de lucre qui nous y a conduits. Nous avons débarqué à Alger pour venger le coup d'éventail donné par le Dey à notre représentant. Nous y sommes restés parce que l'Angleterre prétendait nous l'interdire et qu'à une sommation de son ambassadeur, notre ministre de la Marine, le baron d'Haussey avait répondu : « La France se moque de l'Angleterre », ce qui lui permettait d'écrire un peu plus tard : « Lord Stuart ne me parla plus de cette affaire ».

La Tunisie ? Ce n'est plus l'honneur qui nous y mène et nous y maintient, c'est le deuil. Le tentateur, Bismarck, nous y pousse pour nous brouiller avec l'Italie, mais surtout pour nous faire oublier « la ligne bleue des Vosges d'où s'élève la plainte des vaincus ». Ne s'est-il pas vanté de nous avoir engagés dans les entreprises coloniales comme on conseille les voyages aux gens qui ont des chagrins de cœur ? Là est la différence avec l'Allemagne pour qui les colonies n'étaient qu'un moyen de guérir des maux d'estomac.

Le Maroc ? Nous y sommes allés sans doute parce que la

sécurité de l'Algérie l'exigeait, mais aussi pour y employer nos forces refoulées ailleurs, et renouveler notre sève en la dépensant. Nous y sommes allés et y sommes restés surtout parce que l'Allemagne, comme autrefois l'Angleterre en Algérie, prétendait nous l'interdire après nous y avoir, avec sa bonne foi habituelle, attirés. Notre établissement au Maroc a été en même temps la révolte de notre énergie comprimée et de notre dignité offensée. C'est ce qui imprime à l'achèvement de notre édifice africain comme à son ensemble un sceau de noblesse et un signe de prédestination.

***

Un pareil vœu de l'Histoire entraîne le peuple à son insu et souvent malgré lui. Il n'est pas formulé à la tribune de son Parlement par ses représentants légaux. Il est formé par ses représentants réels, par l'élite qui exprime son idéal inconscient. Et ce vœu est réalisé par les héros qui sont le meilleur de la nation. Parmi tant de héros de la France moderne, Lyautey est celui qui aura incarné avec le plus de force et d'efficacité son obscure volonté de ne pas périr et de ne pas déchoir.

Ambassadeur vraiment extraordinaire de cette France en Afrique, il y a représenté le génie français avec un tel éclat qu'il l'aura fait rayonner, dans l'espace et dans le temps, bien au delà de notre Empire et de notre siècle. Cet empire, il l'a complété, conservé, fécondé tout entier parce que son œuvre porte en soi un enseignement universel et un fruit qui, cultivé d'après les principes éternels des sociétés humaines, mérite de se renouveler et de se multiplier indéfiniment.

Cet empire non seulement complété, mais couronné et sauvegardé par notre établissement au Maroc, il l'a conservé tout entier. Tous les Africains savent que la communauté de race et de religion ainsi que la contiguité de ses parties les solidarisent en un tout indivisible de sorte que l'abandon de la plus importante, le Maroc, c'était bientôt l'irréparable désastre de l'évacuation totale.

Le 1[er] août 1914, la guerre ! Quelle menace pour le Maroc, miné par les intrigues allemandes et où notre installation était trop récente et incomplète pour n'être pas précaire ! Tout le monde sait que cette date marque pour Lyautey le sommet de

sa carrière et par quel coup d'audace il maintint toutes ses positions en dépit des instructions du gouvernement. Mais il faut avoir été auprès de lui pour savoir avec quelle souveraine maîtrise il fit prévaloir la conscience nationale sur l'aveuglement gouvernemental. Le sort du Maroc devant se jouer, disait-on, sur les champs de bataille d'Europe, on lui prescrivait d'évacuer tout l'intérieur et de ne tenir que quelques points sur la côte afin de libérer pour le front français la plus grande partie des troupes d'occupation. Il n'en fit rien et fit même tout le contraire, sauf qu'il envoya plus de troupes qu'on ne lui en demandait et plus vite qu'on ne s'y attendait. Mais, au lieu d'évacuer l'intérieur, il évacua la côte pour porter le plus loin possible à l'avant les troupes qu'il conservait. C'était, disait-il, mettre à la France un « masque de force » qui en imposerait aux tribus, ou encore « vider la langouste et montrer la carapace ». Décision admirable en elle-même et par la façon dont elle fut prise, avec un sang-froid imperturbable, sans une minute d'hésitation. Dans un éclair, le maréchal Lyautey en avait saisi tous les éléments et prévu toutes les suites. D'un côté : le Maroc soulevé tout entier par l'aveu de faiblesse que serait l'évacuation des postes avancés, les tribus encore frémissantes des récents combats et travaillées par les excitations allemandes refluant vers la côte derrière nos colonnes embarrassées de leurs convois, l'impossibilité de les embarquer pour la France, le pillage et le massacre des chrétiens, le Maroc perdu, toute l'Afrique du Nord en feu, un coup terrible porté à notre prestige et qui, exploité par l'ennemi à Constantinople et dans tout l'Islam, retentirait sur la situation générale ; d'un autre côté, en « plastronnant » et en accrochant solidement notre « masque », les troupes destinées à la France ralliant les ports et s'embarquant à l'abri de ce masque ; la situation un moment troublée aussitôt raffermie parce que les tribus dissidentes constateraient que les postes de l'avant, loin de se replier, progressaient ; les tribus soumises d'abord inquiètes, rassurées parce que Lyautey, appliquant et complétant son précepte le plus fameux, manifestait à la fois la force pour en éviter l'emploi (d'ailleurs impossible) et la sécurité pour la maintenir et n'avoir pas à la rétablir; enfin, dans l'hypothèse la plus défavorable, c'était gagner le temps nécessaire pour vider la « carapace » de nos unités actives et les rem-

placer par des unités territoriales qui lui rendraient une consistance nouvelle. Ici éclatent l'extraordinaire pénétration de Lyautey et son expérience consommée du caractère indigène.

Le parti qu'il prenait était fondé sur la prédominance des facteurs psychologiques et des forces morales dans le problème qu'il avait à résoudre, sur la conscience de son prestige personnel qui communiquait à tous la confiance dont il donnait l'exemple, enfin sur la plus exacte prévision des réflexes marocains. Aussi quand débarquèrent les unités territoriales qu'il attendait sans aucune impatience apparente, mais non sans une angoisse secrète à la pensée qu'elles pourraient être retardées, il ne fut nullement surpris d'entendre ces réflexions des indigènes: « La France est un pays invincible puisque ceux de ses enfants qui sont des pères de famille sont encore des guerriers. Et faut-il que la France soit un pays riche pour avoir de quoi envoyer au Maroc, en pleine guerre, des hommes plus gras que ceux qui sont partis ». Par ce chassé-croisé, le Maroc était sauvé, pendant que les troupes les plus aguerries du Maroc recevaient le premier choc des armées allemandes et prenaient part à la bataille de la Marne. Le Maroc était sauvé et organisé avec plus d'activité que jamais. Les « pépères » de la territoriale avaient des métiers : ils étaient cultivateurs, ouvriers, jardiniers, ingénieurs, architectes. Chacun fut employé selon ses aptitudes. La vie économique du Maroc prit un essor sans précédent. Les Marocains occupés, distraits, enrichis, ne pensaient même plus à la guerre. C'est ce que Lyautey qui, tout de suite en avait prévu la durée, appelait « s'installer dans la guerre ». C'est pour cet objectif « qu'un chantier valait un bataillon » et que, dans tous les services du protectorat, la « politique du sourire » fut à l'ordre du jour.

Dans cette merveilleuse réussite, dont les moyens furent improvisés et coordonnés sans le moindre tâtonnement, on a vu l'effet d'un génie intuitif. Il faut ajouter que chez Lyautey comme chez tous ceux qui brillent par le même génie, l'intuition est surtout de la réflexion accumulée qui éclate au choc de l'événement. Méditatif et imaginatif, il n'était jamais surpris par cet événement, parce qu'il avait envisagé toutes les hypothèses et toutes les solutions. De là cette maîtrise, cette promptitude, cette certitude. De là aussi cet optimisme, nécessaire à tous les

hommes d'action, mais qui, chez les plus grands, chez Lyautey comme chez Napoléon, est fondé sur un certain pessimisme. L'optimisme de leurs décisions implique le pessimisme de leurs calculs. C'est en prévoyant le pire qu'ils prennent le maximum de précautions pour l'écarter et réaliser le mieux. En l'espèce — et c'est encore une utile leçon pour nos diplomates — l'optimisme de Lyautey était un acte de foi dans la France, dans ses inépuisables réserves d'énergie et d'héroïsme. Sa décision était un pari sur le tableau de la victoire.

*
* *

Comme entrée de jeu, Lyautey a donc jeté sur la table la carte de la confiance. Mais, s'il a gagné la partie, c'est qu'il avait d'autres atouts en mains. Or, ces atouts sont précisément les plus hautes vertus ou qualités diplomatiques, l'amour de la paix, la suite dans les desseins, la subordination du présent à l'avenir et des intérêts particuliers à l'intérêt général, la curiosité sympathique à l'égard des races étrangères, le don de les comprendre, la faculté de collaborer avec elles en dégageant sous les oppositions de surface la solidarité de fond, enfin l'art de la négociation et le goût de la transaction lorsqu'elle est possible et nécessaire. C'est grâce à ces vertus et à ces qualités que le Maroc français, qui venait de naître, a résisté à ce tremblement de terre et ce tremblement de civilisation, la guerre. Loin d'en être ébranlé, il en a reçu une impulsion nouvelle et en a profité pour grandir sans fièvre de croissance.

Pour Lyautey, la guerre n'était qu'un moyen d'atteindre ce but : une paix durable et féconde. Ce but, il ne le perdit jamais de vue, ainsi qu'en témoignent ces maximes qu'il imposait à tous ses subordonnés :

« Que la conquête soit une organisation qui marche ».

« Agis de telle sorte que ton adversaire d'aujourd'hui devienne ton associé de demain ».

« Quand tu prends un village penses au marché à y ouvrir ».

Pour lui, le soldat était le missionnaire de la civilisation.

Au point de vue militaire, il proscrivait les petits postes, cibles commodes pour l'adversaire, poussière facile à balayer et,

pour consolider les résultats acquis, il préconisait les gros postes qui : « lançant des reconnaissances à grands rayons, croisaient leurs feux comme les phares d'un rivage ». C'est ainsi qu'il créait des « zones de force et de rayonnement ». Mais ce rayonnement n'était pas seulement celui des colonnes. Il créait en même temps des routes, des marchés, des lignes télégraphiques, des écoles, des dispensaires, des chantiers qui croisaient aussi leurs feux pacifiques et bientôt éteignaient les autres.

On l'a comparé à un proconsul romain, ayant aussi ses « légionnaires », ceux de la Légion étrangère. C'est sous-estimer la grandeur de son œuvre. Notre établissement au Maroc, qui remonte à peine à vingt-cinq ans (on a célébré en 1932 le vingt-cinquième anniversaire de notre débarquement à Casablanca) est fondé sur des assises plus solides que celui des Romains qui l'ont édifié en deux siècles. Les Anglais, bons juges en matière coloniale, ont reconnu avec leur loyauté sportive que la France a battu, au Maroc, le record de l'histoire coloniale. Et, pourtant, dans ce match de rapidité et de solidité, le champion français était doublement handicapé : par les entraves internationales dont l'Empire romain, maître de l'univers connu, n'avait cure ; et par l'Islam, plus réfractaire à la civilisation moderne que les berbères fétichistes ne l'étaient à la culture antique. Si Lyautey a maçonné notre Maroc avec un ciment à prise plus rapide et cependant plus solide que le ciment romain, c'est parce qu'il était un proconsul français et un proconsul chrétien. Un proconsul français, magnifique représentant de ce qu'il y a d'universel et d'humain dans notre génie. Un proconsul chrétien, disciple d'Albert de Mun, catholique de cette génération ouverte à tous les souffles de l'esprit et arrivée à la vie publique sous le signe du « social » évangélique, ami du Père de Foucault « qui régnait sur les pays désertiques par la force de sa prière, par l'exemple de ses vertus et de son sacrifice ». Pour lui, la colonisation était un apostolat. Il y avait de la fraternité chrétienne dans sa politique indigène qui n'était ni de domination comme la politique romaine, ni d'assimilation comme la politique jacobine, mais qui était d'attraction et d'association. Fraternité qu'il proclame avec une gravité testamentaire dans l'épitaphe qu'il a composée pour son Mausolée : « Ci-gît Lyautey, né, élevé et mort dans la religion catholique, il aima les

Musulmans comme ses frères ». Si son ciment est supérieur au ciment romain, c'est peut-être parce qu'il y mêle, en le puisant aux sources divines, un peu de ce qu'un ancien appelle : « le lait de la tendresse humaine ».

C'est peut-être aussi parce que sa pensée était familiarisée avec la catégorie de l'éternité et que, sans jamais perdre une minute du présent et tout en s'attachant aux réalisations immédiates, il aimait à travailler pour l'avenir.

Dans son parc de Thorey, cet octogonaire plantait. On connaît ce trait qui le montre d'autant plus pressé que le résultat doit être plus lent : en parcourant dans le Haut-Atlas un espace vide, il donne l'ordre d'y planter une forêt de cèdres. Le commandant du cercle lui fait observer que, sur un pareil terrain, il faudra plusieurs siècles pour que ce soit une forêt : « Alors, mon bon ami, raison de plus pour nous y mettre tout de suite ».

Les vues d'avenir exigent la continuité de l'effort. Lyautey l'estimait à si haut prix qu'il lui attribuait trop modestement la fécondité de son action. Il illustrait la vertu de continuité par une anecdote qu'il répète dans le toast prononcé en 1915 à un banquet de l'exposition organisée à Casablanca en pleine guerre:

« S'il a été réalisé une œuvre utile au Maroc depuis trois ans, ce n'est pas parce qu'il avait à sa tête le général Lyautey, mais parce qu'il avait un chef, et un seul, et que ce chef est le même depuis trois ans ; c'est parce que, ainsi, ce pays a bénéficié de l'unité de vues et de la suite dans l'action.

« Je me souviens d'avoir lu dans les récits d'un voyageur que ses navigations avaient, entre 1830 et 1850, porté cinq ou six fois à Terre-Neuve et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les deux colonies anglaise et française voisines, ce qui suit :

« A mes voyages, j'ai toujours trouvé à Terre-Neuve un gouverneur anglais qui était un homme très médiocre, et à Saint-Pierre-et-Miquelon un gouverneur français d'une valeur supérieure. Cependant, à chacun de mes voyages, je constatais des progrès notoires à Terre-Neuve, et la stagnation et l'inertie à Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est que le gouverneur anglais médiocre était toujours le même, tandis que le gouverneur français de valeur supérieure était toujours différent. »

Et Lyautey concluait : « Un autre que le général Lyautey eût tout aussi bien ou mieux fait ici, pourvu que, comme à moi, on lui eût laissé le temps et l'autorité.

« Ce n'est donc pas à moi que s'adresse votre approbation, mais aux principes éternels et féconds : la suite, la stabilité, l'unité de commandement. »

Celui de ses collaborateurs auquel était échu l'honneur de lui répondre pouvait, sans aucune flagornerie et aux applaudissements de l'assistance, proclamer que si le Maroc avait réalisé ce paradoxe de tenir et de grandir pendant la guerre, ce n'était pas seulement parce que son chef était le même, mais aussi parce que ce chef était Lyautey.

Pour un pareil prodige, la continuité était nécessaire sans être suffisante. Il fallait autre chose pour faire du Maroc une source de force et de richesse nationales en des conjonctures où il aurait pu être si facilement une cause de faiblesse, pour en extraire des soldats, des vivres, des matières premières, sans compter ces exportations invisibles, qui ne figurent pas dans les statistiques, et qui sont cependant les plus précieuses : la confiance et le prestige. La confiance, car un pareil témoignage de la vitalité française était bien de nature à l'inspirer et c'est ainsi que le Maroc aura contribué à notre ravitaillement moral. Le prestige, car tous les étrangers, qui visitaient le Maroc en étaient émerveillés et proclamaient qu'une nation capable d'un tel prodige, au milieu de la guerre la plus terrible de tous les temps, ne saurait être vaincue. C'est ainsi grâce à Lyautey que, pendant la paix et pour nous aider à la préserver, le Maroc est un élément essentiel de notre force. Et c'est aussi en quoi Lyautey est un grand diplomate.

Qu'est-ce que la diplomatie ? C'est un institut d'émission de papiers internationaux. Que valent ces papiers ? Exactement rien, malgré toutes les signatures dont ils sont revêtus, surtout à notre époque où les contrats sont d'autant moins respectés qu'ils sont plus multipliés, l'inflation étant toujours une cause de dévalorisation. Rien, à moins qu'ils ne soient gagés par l'encaisse métallique de nos armes, par l'or de notre héroïsme, de notre force et de notre génie militaires, et par notre puissance économique. Lyautey est un de ceux qui auront le plus accru

cette encaisse par l'apport de la force et de la richesse marocaines.

Diplomate, Lyautey l'était aussi par la compréhension des peuples étrangers et par l'adaptation de ses méthodes aux particularités de chacun d'eux. Certes nul, mieux que ce grand observateur, n'aura eu le sentiment de l'unité du monde. Il savait que, par l'interdépendance de ses parties, l'enchevêtrement des intérêts et l'enchaînement des alliances, une étincelle jaillie aux antipodes pouvait embraser notre vieux continent. Mais nul n'aura eu non plus mieux que lui le sentiment de la diversité du monde, de ce qu'il y a de nécessaire et de respectable dans les civilisations les plus différentes. « Les lois, disait-il, ne se transplantent pas étourdiment, les milieux sociaux réagissent et se défendent. » Afin d'éviter ces réactions, il utilisait au contraire les institutions locales. Au Maroc, il appliquait ces principes : respect de la souveraineté chérifienne, de la religion, des coutumes ; collaboration avec les autorités indigènes, justification de notre autorité par ses bienfaits. Ces principes, il est vrai, étaient des nécessités d'ordre international imposées par le statut spécial du Maroc. Mais, si Lyautey s'irritait des entraves qui en résultaient sur certains points, il se félicitait d'y trouver un point d'appui contre la fureur assimilatrice et destructrice de certains milieux. L'obstacle lui devenait un moyen. L'impulsion ainsi donnée par lui a été si vigoureuse et si bienfaisante que ses successeurs ont été ses continuateurs, bien que notre victoire ait libéré notre protectorat des plus lourdes hypothèques dont il était grevé à ses débuts.

« Ne pas donner de coup de pied au mandarin ». Lyautey citait volontiers ce précepte de Galliéni. Il citait pour imposer les distinctions nécessaires ce propos d'Abd-el-Kader : « Si vous mettez un Musulman, un Chrétien et un Juif dans la même chaudière, leurs bouillons ne se mélangeront pas. » En grand seigneur qui sait apprécier la noblesse de toutes les races, il disait encore, et cette parole a été pour beaucoup dans sa popularité chez les indigènes : « Parmi les Marocains il y a des bandits, il y a des assassins, mais il n'y a pas de muffles. » Contre la politique d'assimilation, il invoquait cette parabole : dans un hôtel, pour la même chambre, on demande dix francs à un européen et cent cinquante francs à un arabe, parce que ce-

lui-ci couchant tout habillé, avec son sabre et ses éperons, met les draps en charpie. Mieux vaut le laisser dormir sur sa natte ou son divan que l'installer dans un lit où il fera des dégâts, aura des cauchemars et de brusques réveils qui troubleront la tranquillité de la maison.

Lyautey avait compris et ranimé une âme qui semblait impénétrable et morte, l'âme du musulman, murée dans sa tradition, âme semblable à sa demeure, sans ouverture sur la rue, fermée et blanchie comme un sépulcre.

Diplomate, parce qu'il comprenait les races étrangères, Lyautey l'était surtout parce qu'il combinait toujours la politique et la force. Ce grand ambidextre combattait d'une main et construisait de l'autre. Il construisait sans détruire, ce qui, en assurant la bonne entente de la Puissance protectrice et du vieux Maroc, lui permettait de faire de l'avenir avec du passé, et en sauvant des trésors qui en amèneraient d'autres par l'afflux des touristes, lui permettait de faire de la richesse avec de la beauté. Diplomate, il l'était aussi parce qu'il ne cessait de négocier, même en combattant, selon ce précepte de Richelieu : « Les grandes négociations ne doivent pas avoir un seul moment d'intermission ». Politiquement, de même que militairement, il se gardait par le mouvement, un mouvement perpétuel et dans toutes les directions utiles. Il négociait avec un égal bonheur, quel que fut l'interlocuteur. Il inspirait confiance à tous parce qu'il avait une confiance justifiée en lui-même, ainsi que par le grand air d'autorité et de loyauté répandu sur toute sa personne, et parce qu'il savait parler à chacun le langage qui convenait. Il avait la confiance du Sultan parce qu'il respectait et garantissait sa souveraineté ; celle des grands Caïds parce qu'il était lui-même un Seigneur, « un fils de grande tente » ; des ulémas parce qu'il était un catholique sincère ; des lettrés parce qu'il était un humaniste ; des guerriers parce qu'il était un grand chef militaire ; des bourgeois et des commerçants parce qu'il leur apportait l'ordre et la richesse ; de tous les hommes parce qu'il était profondément et totalement humain.

***

Humain avec plénitude, il nous a comblés au Maroc de tous

les biens dont l'homme est avide. Dans cette France nouvelle, il a fait croître ou refleurir à l'ombre l'une de l'autre la gloire, la paix, la beauté, la prospérité. Epanouissement préfiguré par Pline le jeune quand il écrivait de l'Afrique du Nord : « Là sous un palmier très grand croît un olivier, sous l'olivier un figuier, sous ce figuier un grenadier, sous le grenadier la vigne, sous la vigne on sème du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tous dans la même année, s'élevant à l'ombre les uns des autres. »

Cette magnifique moisson n'aura pas enrichi que la France. La portée d'une pareille œuvre en dépasse l'objet propre. L'humanité entière est appelée à en bénéficier. Les innombrables étrangers qui ont visité le Maroc en sont revenus éblouis et saisis de respect pour la nation qui y a opéré un tel prodige. Le Maroc, exposition permanente du génie français, est le plus puissant foyer de son rayonnement. Mais ce foyer éclaire et réchauffe aussi les autres peuples. La plus grande puissance coloniale, l'Angleterre, a voué à Lyautey une admiration féconde pour elle-même. Les revues spéciales d'Outre-Manche ont souvent exposé ses méthodes et en ont dégagé l'enseignement.

Cette admiration a éclaté en 1925 lorsque le Maréchal Lyautey, « démissionné », rentrait en France à bord de l' « Anfa », un simple navire de commerce, les navires de guerre étant alors réservés aux Proconsuls civils. Au moment de son départ, un peuple innombrable, appartenant à toutes les classes de la société musulmane, se pressait sur les quais de Casablanca pour crier une dernière fois son attachement et sa reconnaissance à celui qui lui avait donné la paix. Il y en avait qui disaient: « Ah ! si Allah nous ramenait le Maréchal, nous nous jetterions à la mer pour aller au-devant de lui ». Hommage touchant de la part de gens qui ne prennent jamais de bains de mer, ces « infidèles » ne l'étant jamais au Hamman. D'autres disaient : « Nous jetterons nos tapis sous les sabots de son cheval pour qu'ils deviennent des objets sacrés. » Lyautey eut ainsi l'occasion de constater une fois de plus qu'il n'y a pas de « muffles » parmi les Marocains. En approchant de Gibraltar, il connut qu'il y a toujours des « gentlemen » en Angleterre. Les torpilleurs anglais attendaient son passage. Quand il monta sur le pont de l' « Anfa », il vit les équipages britanniques alignés à la bande

pour lui rendre les honneurs et il entendit leur triple hurrah. Les navires anglais l'escortèrent au large de la Méditerranée, puis l'abandonnèrent à l'accueil de sa mère-patrie. Cet accueil se manifesta à Marseille par l'absence des autorités, et à Paris par la présence dans son courrier d'un pli officiel. Ce pli était un avertissement du fisc. Par un sentiment de délicatesse trop raffiné pour être compris, on avait voulu ajouter à l'auréole de Lyautey le seul rayon qui lui manquait, le rayon de l'ingratitude.

La Grande-Bretagne a glorifié l'œuvre de Lyautey. Si ses méthodes étaient adaptées partout où elles sont susceptibles de l'être, notamment en Egypte, en Orient, dans l'Inde, elles seraient, non seulement pour l'Empire britannique, mais pour toute notre planète qui en est solidaire, une garantie de progrès dans l'ordre et la sécurité. Garantie particulièrement opportune alors que « l'homme blanc » pour s'être déchiré pendant la guerre, a perdu le respect des autres races et reste trop divisé contre lui-même pour que la crainte survive au respect. A l'heure où la civilisation occidentale est mise en accusation, l'œuvre d'un Lyautey plaide pour elle et gagnera peut-être son procès. Lyautey serait alors le plus grand des diplomates, puisque nul n'aurait fait autant pour la paix et l'organisation du monde.

***

Il serait puéril de revendiquer pour une catégorie quelconque un tel homme dont la caractéristique est de déborder toutes les formules et de faire craquer tous les cadres. Sa spécialité est l'universalité. Mais l'unité de son génie créateur est dans le moyen qu'il a préconisé comme le principe de toute fécondité. Ce moyen, c'est l'union des classes, des partis, des peuples. Là est le thème central qui revient dans sa vie, comme dans une sonate. On l'entend d'abord dans son célèbre prélude de 1890, l'article de la *Revue des Deux-Mondes,* sur le *rôle social de l'officier.* Il demandait à l'armée, non d'être une œuvre post-scolaire, mais d'être la grande médiatrice de toutes les classes sociales afin d'être la synthèse de toutes les forces nationales. Il pensait qu'à la guerre les âmes ont autant d'importance que les armes. Des idées alors si nouvelles de Lyautey, le maréchal

Pétain a dit : « Elles contiennent en germe la solidarité et la cohésion qui caractérisent les armées de la grande guerre ».

Au Tonkin, à Madagascar, au Maroc, avec un éclat triomphal, on retrouve ce même thème de l'union, mais transposé des classes dans les peuples. Lyautey le transpose des classes et des peuples dans les partis lorsque, ministre de la Guerre, à un des moments les plus angoissants du drame, il monte à la tribune de la Chambre, le 14 mars 1917, pour y faire entendre un pathétique appel à l'union — l'union sacrée. On sait qu'au premier sifflement de ce discours-cravache, il ameuta contre lui toute la ménagerie. « Un fantôme de retour d'Egypte planait sur l'hémicycle. » Il dut donner sa démission, précisément parce qu'il avait raison et que le Parlement n'était pas digne de le comprendre.

Le Parlement n'était même pas capable de l'entendre. Les premiers mots de ce discours déchaînèrent un tel tumulte qu'il ne fut jamais prononcé. L'*Illustration* l'a publié récemment en disant avec raison qu'il semble écrit d'hier. Rien n'est oublié dans cette harangue de ce qui apparaît comme l'essentiel de la réforme de l'Etat en vue d'une rénovation nationale. Ecœuré de l'obligation où il était d'épuiser pour la défense du pouvoir une énergie nécessaire pour l'exercer, Lyautey dénonce les usurpations des assemblées, la confusion des pouvoirs, la curée des places et la fuite devant les responsabilités, les rivalités des partis et des services, la divulgation des plans militaires, le scandale des « représentants du peuple » absorbés par des intrigues de couloir et des effets de tribune pendant que ce peuple verse à flots le plus pur de son sang. « Ce peuple, dit-il, est las de paroles, a soif de décisions, de commandement, d'autorité. » Il invite, en vain, les députés à « un examen de conscience, à discipliner leur action et leurs méthodes ». Il les invite à écouter « le cri unanime qui part des tranchées et des champs et qui implore le silence, l'ordre, la direction ». Discours qui mérite de figurer dans les *Paroles d'action,* titre que Lyautey a justement donné au recueil de ses allocutions. Selon l'expression d'un critique, on n'y trouve pas un mot « où gicle cet abominable pus oratoire dont débordent nos hommes politiques et qui empoisonne le pays ». Combien d'hommes politiques pourraient, à moins que ce ne fût pour ironiser, intituler ainsi le

recueil de leurs discours ? La parole ne leur a-t-elle pas été donnée moins pour déguiser une pensée qu'ils n'ont pas toujours que pour les dispenser d'une action dont ils n'ont jamais la volonté ?

L'action, tel était l'idéal de celui qui avait adopté pour devise ce vers de Shelley, inscrit sur son cachet : *Soul's joy lies in doing* (la joie de l'âme est dans l'action). Idéal pratique pour la France qui lui doit tant.

Action pour l'union et par l'union. Aucun chef n'aura su, mieux que Lyautey, grouper des collaborateurs de toutes origines et coordonner leurs efforts. Civils et militaires rivalisèrent de dévouement à sa personne et à son œuvre. La flamme qui était en lui, et dont les anciens auraient dit qu'elle était empruntée à l'autel de la Patrie, opérait la fusion et l'amalgame de tous les services en un seul outil. Cette fusion de tous ses collaborateurs entre eux et avec le Chef, en une seule âme, était surtout visible quand il les réunissait, à Rabat, en « Conseil de Gouvernement ». Il avait, en entrant, comme les souverains, un de ces regards circulaires qui imposent le silence et rassemblent toute l'assistance dans une même pensée. Il écoutait le rapport des chefs de service, puis, après ce « tour d'horizon », il l'élargissait dans toutes les directions, y ouvrait des perspectives lumineuses et inattendues, en partant toujours d'une idée centrale pour aboutir à un plan d'ensemble où tout était ordre, harmonie, raison. Ses officiers, qui parlaient de lui avec une admirative familiarité, le comparaient à un pur-sang en action, franchissant les obstacles en se jouant. Attachant du prix à l'adhésion sincère des exécutants, il s'appliquait à les convaincre quand il les sentait troublés par ses audaces. Alors, dans un langage abondant et elliptique, ses arguments prenaient un cours torrentiel qui submergeait toutes les objections. S'il devinait une résistance plus opiniâtre, il interpellait le réfractaire « les yeux dans les yeux et cœur à cœur », avec, au bout de ses doigts effilés et de sa moustache gauloise un frémissement qui semblait dégager des étincelles comme pour établir le courant. Dans cet état de transe, sa parole précipitée, ses yeux agrandis et flamboyants lui donnaient quelque chose de surhumain et révélaient son dieu intérieur. Il lui arrivait parfois de redescendre sur la terre par des brusqueries, des

colères et même des injustices. Mais on eût dit qu'il ne se les permettait que pour le plaisir de les faire oublier par des attentions irrésistibles ; car il savait avoir toutes les délicatesses et toutes les gentillesses. S'il voulait persuader, c'était pour mieux commander. Il expliquait sa volonté pour mieux l'imposer. Une fois arrêtée, elle se traduisait immédiatement en décisions et en ordres. Il aimait en faire devant ses collaborateurs ce qu'il appelait l'application sur le terrain. Armé d'une longue gaule, il la promenait sur une immense carte du Maroc qui remplissait un panneau de la salle. Ce maître avait alors l'air non d'un *magister,* mais d'un magicien, ou d'un sourcier faisant jaillir d'un Maroc aride avant lui les eaux, les routes, les écoles, les cités, les moissons, l'avenir.

S'il a réussi à combiner sans heurts des civilisations dissemblables et des efforts qui, abandonnés à eux-mêmes, eussent été divergents, c'est qu'il était lui-même une étonnante synthèse des contraires. Il possédait des qualités qui, le plus souvent, s'excluent. Il était enthousiaste et réfléchi, audacieux et prudent, traditionaliste et novateur. Il embrassait les ensembles et ne négligeait aucun détail. Sa fougue était lucide et son inspiration méthodique. C'était un tourbillon de sagesse et un ouragan de bon sens. Il avait la force et la finesse, la souplesse et la fermeté. La richesse de sa culture et la complexité de sa nature faisaient que rien d'humain ne lui était étranger. Il comprenait les doctrines, les religions, les âmes les plus différentes. Il était à l'aise avec les descendants des Maures de Grenade ou les féodaux de l'Atlas et avec les techniciens ou les écrivains les plus modernes, avec le Pape et avec Joseph Reinach.

Réaliste et rêveur, il avait l'esprit le plus positif, quand c'était nécessaire, et le plus sensible à toutes les formes de l'art. Il n'était pas épris seulement de cette beauté abstraite qu'il a réalisée par une œuvre où tout s'enchaîne comme dans une campagne de Napoléon ou une tragédie de Racine, en mettant un ordre profond et une vie harmonieuse partout où il a été le maître. Il se passionnait pour une beauté plus concrète : le galbe d'une poterie, les nuances d'un tapis, la couleur d'une fleur assortie au ton d'un vieux mur dans le jardin des Oudaïaïas. Mais si, dans les Palais des mille et une nuits qu'il habitait, il se plaisait à respirer le parfum des orangers, à enten-

dre le chant des jets d'eau et les soupirs des ramiers, il n'écoutait pas leurs conseils d'indolence. Il en goûtait le charme sans en subir le maléfice. Au contraire, il y puisait, avec plus d'amour pour sa tâche marocaine, plus de courage pour la continuer. Le poison, en touchant ses lèvres, devenait élixir. Tout, même la volupté, lui était une source d'énergie.

Lyautey était un homme, selon la définition du surhomme par Bergson : celui qui agit en homme de pensée et qui pense en homme d'action. Il le dépassait même, car il sentait et rêvait en homme d'action. Cet idéal, il l'a exprimé lui-même en évoquant, devant les collégiens d'Oran un souvenir de son voyage à Florence, ce tableau de Bronzino: « C'était un jeune seigneur beau comme un antique ; d'une main, il s'appuie sur son épée, et, de l'autre, il tient un livre ouvert. Je l'ai bien souvent salué : *C'est l'homme complet.* Ce qu'il symbolise, c'est l'union sublime de l'action et de la pensée : cette alliance je l'ai retrouvée à Olympie où, au pied du temple de Jupiter, maître de la Pensée, se dressait le palestre, sanctuaire de la beauté et de la force physique. De l'un on allait à l'autre. »

Un tel homme est malheureux quand, après avoir connu la beauté de l'action, il est condamné à contempler, dans l'inaction, les laideurs du temps présent. Dans la retraite, il faisait figure d'un Prométhée enchaîné, mais souriant, qui se vengeait des Dieux en leur étant supérieur et en leur donnant le bon exemple. Il ne devait se reposer que dans la mort. Il s'est consacré jusqu'à son dernier souffle à des œuvres d'intérêt national, de préférence à celles qui intéressent les générations nouvelles. Parce que son cœur restait enthousiaste, il était, dans sa quatre-vingtième année, un prince de la jeunesse. Il ne pensait qu'à l'avenir de la France. Ce charmeur de peuples et ce donateur d'empires n'avait pas épuisé sa faculté de plaire, ni sa générosité. Il avait soif de conquérir encore, mais à sa façon, c'est-à-dire en se donnant.

Dans la crise où la France est engagée il avait les yeux fixés sur le pôle de toute sa vie : l'union pour l'ordre, pour la paix intérieure et extérieure. « Notre vie publique, a dit un de ses représentants les plus qualifiés, est ainsi faite qu'en elle tout nous sépare. » Le maréchal Lyautey aurait voulu qu'elle fût réformée de façon que tout nous rapprochât. Pour « ce légitimiste qui a

donné un empire à la République », la France ne pouvait se réconcilier avec elle-même que par le retour aux institutions qui ont fait son unité et sa grandeur. C'était, à ses yeux, la voie royale du salut. En France, comme au Maroc, il ne séparait pas le culte de la tradition et le culte du progrès.

Il était si grand que, malgré une carrière prodigieuse, il n'a pas donné toute sa mesure. Il ne l'a jamais été autant, aux yeux de ceux qui l'ont bien connu, qu'après son départ du Maroc, quand il a reçu sa dernière promotion en n'étant plus que lui-même. C'est alors qu'il est apparu supérieur à ses plus hautes fonctions, égal à n'importe quel destin. Il en avait conscience et souffrait de tout ce qu'il y avait en lui de forces sans emploi. A l'échelle de ses dons, le Maroc, ce chef-d'œuvre, n'était guère qu'un hors-d'œuvre et cet Empire n'était qu'une province de son rêve immense. Il était trop comblé d'ans et d'honneurs pour que ce rêve ne fût pas, non seulement désintéressé, mais héroïque. Et, d'ailleurs, si, selon le mot de Chateaubriand, l'ambition dont on n'a pas les talents est un crime, n'est-elle pas un devoir pour celui qui les a ? Lyautey, qui a réalisé tout ce qu'il a entrepris, ne se consolait pas de n'avoir pu entreprendre tout ce qu'il souhaitait pour la France. Ce noble tourment de ne pouvoir la servir davantage, cette nostalgie de l'action nationale dominaient, dans son âme, l'orgueil de ses éclatants succès. Au terme d'une vie qui est une épopée et une féerie, il était insatisfait. Cet insatiable besoin d'agir et de se dévouer aura été le principe de ses merveilleux accomplissements. C'est par cette inquiétude qu'il entre dans la sérénité de la gloire.

SAINT-AULAIRE.

La Sainte Alliance et le Directoire Européen de 1815 à 1818 (1)

VII (Suite).

Le traité de la Sainte Alliance, signé le 14-26 septembre 1815 par Alexandre, Frédéric-Guillaume et François II, devait être, dans la pensée du Tsar, la charte de l'Europe pacifiée et des gouvernements pasteurs des peuples; elle fut une cible pour les traits furieux ou sceptiques de toutes les hostilités déchaînées contre ce qu'il ne contenait pas beaucoup plus que contre ce qu'il contenait. L'inspiration en était haute, si haute qu'elle dépassait soit la compréhension, soit les facultés d'application des premiers signataires eux-mêmes; l'expression en fut insolite et maladroite; loin de persuader et de rallier, elle ne pouvait que heurter, irriter, provoquer à la défiance tous ceux, — et c'était la multitude, des gouvernés et même des gouvernants, — qui, peu enclins à croire à la sincérité des sentiments exprimés, l'étaient fort à rechercher et imputer des arrières-pensées, d'autant plus inquiétantes qu'elles étaient plus dissimulées.

« Au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, portait le traité, LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse, et l'Empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur les Etats dont les gouvernements ont placé leur confiance et leur espoir en Elle seule, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les Puissances dans leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu Sauveur.

---

(1) Voir le fascicule de Juillet-Septembre 1934 de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, page 265.

« Déclarent solennellement que le présent pacte n'a pour objet que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs Etats respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte; préceptes de justice, de charité et de paix qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des Princes et guider toutes leurs démarches comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections.

« En conséquence, LL. MM. sont convenues des articles suivants :

« Article 1. — Conformément aux paroles des Saintes Ecritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours; se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés, pour protéger la religion, la paix et la justice.

« Art. 2. — En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre les dits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service, de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leur peuple font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en Lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la parole de vie. LL. MM. recommandent en conséquence, avec la plus tendre sollicitude, à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience, et qui seule est durable, de se fortifier cha-

que jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

« Art. 3. — Toutes les Puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte, et reconnaîtront combien il est important au bonheur des nations, trop longtemps agitées, que ces vérités exercent désormais, sur les destinées humaines, toute l'influence qui leur appartient, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette Sainte Alliance. »

A lire exactement ce texte, à l'entendre dans son sens naturel, il est évident que l'idée essentielle, celle qui domine tout le traité comme elle domine l'esprit d'Alexandre, est celle qui est formulée dans la déclaration qui précède les articles : la détermination de prendre pour règle de conduite les préceptes de la religion chrétienne, soit dans le gouvernement intérieur des Etats, soit dans les relations des Etats entre eux. De cette idée découlent naturellement les principes exprimés dans les articles 1 et 2, qui n'en sont que des applications : les souverains agiront envers leurs sujets comme des pères de famille; ils se comporteront vis-à-vis les uns des autres comme des frères. La charité chrétienne commandera aux souverains les égards, la bienveillance, l'aide mutuels; elle commandera aux sujets respectifs la pratique des mêmes vertus dans leurs rapports entre eux et devoir de se considérer, malgré les frontières et par-dessus les frontières, comme membres d'une même nation chrétienne. Enfin, comme les principes de charité chrétienne ont partout la même valeur et la même vertu pour assurer, avec la paix intérieure et extérieure, le bonheur des nations, toutes les Puissances — non pas seulement tous les monarques, mais tous les gouvernements, tous les Etats, — sont invités à « avouer solennellement les principes » qui ont dicté le traité, et, à cette condition unique et très simple, ils seront reçus dans la Sainte Alliance.

C'était là sans doute toute la pensée d'Alexandre, satisfaite « des principes généraux et des phrases par lesquelles ils étaient exprimés », savourant, sans doute, dans l'humilité envers le Seigneur, la gloire d'être appelé à réaliser le plan divin et l'illusion d'être le chef des conducteurs de peuples, les dominant, pour le bonheur du monde, de toute la hauteur et de toute la puissance morales qu'il empruntait au Très-Haut.

C'était une nouveauté et une hardiesse inattendues de proclamer que « les préceptes de justice, de charité et de paix de la religion chrétienne, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent, au contraire, influer directement sur les résolutions des princes ». C'était le renversement du code des maximes politiques qui, depuis Machiavel, guidait les chancelleries. Le vieux code de la raison d'Etat, tempéré par le principe d'équilibre, avait trop manifestement dominé le Congrès de Vienne pour que ceux qui avaient mis tant d'âpreté et d'avidité au partage des dépouilles fussent enclins à renier leurs principes et leurs œuvres pour se convertir au principe de fraternité chrétienne, pour que le monde pût croire à leur conversion. Souverains et hommes politiques étaient, de par leurs traditions, très disposés à reconnaître, dans les préceptes de la religion chrétienne, une force morale à utiliser pour le soutien de leur pouvoir; ils ne l'étaient nullement à incliner devant eux leur puissance, leurs passions, leurs intérêts, leurs rivalités et leurs jalousies. Ils étaient prêts à s'en servir, non à les servir. Ils n'entendaient point se compromettre dans l'alliance du trône et de l'autel, c'est-à-dire qu'ils n'entendaient pas y trouver un lien et un frein pour eux-mêmes, mais seulement un lien et un frein pour les nations soumises à leur autorité. Ils ne comprenaient point d'ailleurs qu'ainsi entendue, cette alliance ne pouvait qu'être également funeste au trône et à l'autel parce que, loin d'obéir au frein religieux manœuvré par les princes ou au profit des princes, les esprits et les consciences se cabreraient contre l'abus de la puissance spirituelle détournée, asservie et ainsi corrompue par les puissances temporelles.

Plusieurs du moins, et non des moindres, se rendaient compte que la forme insolite et mystique du traité aggraverait les méfiances, fortifierait les soupçons et provoquerait les interprétations malveillantes, tant le style soulignait et accentuait le contraste entre les principes proclamés et la conduite tenue par les gouvernements.

Si quelques-uns — ce qui n'est nullement certain — crurent à la sincérité d'Alexandre et de ses puissants acolytes et cosignataires, ils furent assurément peu nombreux. Souverains, ministres et publicistes s'ingénièrent à déchiffrer l'énigme que cachait à leurs yeux la splendeur suspecte des principes affichés.

Ils arrivèrent sans peine à des conclusions assez semblables. Egalement convaincus que le mysticisme religieux n'était qu'un vain décor, ils prirent pour un accessoire superflu et fallacieux ce qui, pour Alexandre, était l'essentiel; ils prirent pour l'essentiel ce qui n'était point dit, ce qui pouvait paraître contenu en germe et l'était, en effet, dans ce qu'Alexandre ne tenait nullement alors pour conséquence naturelle ou nécessaire de la Sainte Alliance: de ce que les premiers signataires du traité annonçaient l'intention d'agir en pères de leurs peuples et en frères entre eux, ils déduisirent que l'Alliance invitait à gouverner sans contrôle et sans partage avec les peuples enfants, qu'elle promettait à tous les gouvernements aide et appui contre les rébellions ou les revendications libérales. La Sainte Alliance des rois contre les peuples devint promptement l'interprétation illusoire et erronée, qui valut au traité du 14-26 septembre 1815, l'adhésion d'un grand nombre de princes et la réprobation fougueuse et déclamatoire des révolutionnaires et des libéraux.

Les politiques les plus modérés et les plus avisés se bornèrent, au début, à tenir le document pour insignifiant et n'engageant à rien. Alexandre, seul des trois premiers signataires, étaint convaincu de l'importance de son œuvre, y croyait, s'admirait en elle ou l'admirait en lui-même et en elle-même. Le roi de Prusse, — qu'il en fût ou non le premier inspirateur, — semble en avoir été quelque peu effrayé et n'avoir donné sa signature que par déférence et reconnaissance envers le Tsar. François II, n'osant pas refuser sa signature, la donna non seulement avec scepticisme, mais avec répugnance (1). Louis XVIII accéda sans enthousiasme.

---

(1) « Pendant les négociations qui amenèrent la deuxième paix de Paris, écrit Metternich dans son autobiographie, l'empereur Alexandre me pria de me rendre auprès de lui. Il me dit qu'il était occupé d'une grande entreprise qu'il lui fallait discuter avant tout avec l'empereur François ». Il y a des questions, continua le Czar, qu'il appartient au sentiment de trancher ; or les sentiments obéissent à l'influence de conditions et de situations toutes personnelles. Celles-ci agissent fatalement sur les individus. S'il s'agissait d'une affaire, je vous demanderais conseil ; mais la chose dont je parle est d'un ordre tel, que les ministres ne peuvent m'être d'aucun secours ; c'est aux souverains seuls qu'il est possible de se prononcer. Dites à l'empereur François que je désire l'entretenir d'un sujet dont je ne puis m'ouvrir qu'à lui-même. Quand je lui aurai parlé, il sera dans son droit en vous consultant mon cher prince.

« Quelques jours après, l'empereur François me fit appeler et m'informa que, le même jour, de très bonne heure, il était allé voir le Czar, qui l'avait

Le prince régent d'Angleterre mit sans doute quelque ironie dans l'approbation de principes qu'il ne respectait guère, en déclarant que, s'il transmettait son « entière concurrence dans les principes » affirmés et s'il était résolu à régler sa conduite « sur ces maximes sacrées », les « formes de la constitution britannique » ne lui permettaient pas d'accéder formellement dans la

---

prié de venir s'entretenir seul à seul avec lui d'un sujet de la plus haute importance.

« Le sujet, ajouta Sa Majesté, vous le connaîtrez par l'écrit qu'il m'a remis pour que je l'examine à fond. Vous savez que je n'aime pas à me prononcer sur un objet avant d'en avoir exactement pesé la valeur. J'ai donc accepté l'écrit autographe que le Czar m'a présenté, et je me suis réservé de le juger plus tard. Lisez-le, examinez-le, puis vous me direz votre opinion sur cette pièce. Quant à moi, je ne la goûte nullement et les idées que j'y ai trouvées me font plutôt faire des réflexions très sérieuses.

« Pour ma part, je n'eus pas besoin d'un examen très approfondi pour reconnaître que cet écrit n'avait d'autre valeur et d'autre sens que ceux d'une aspiration philanthropique déguisée sous le manteau de la religion; je trouvai qu'il ne pouvait fournir la matière d'un traité à conclure entre les souverains, et qu'il contenait plus d'une proposition qui pourrait être mal interprêtée au point de vue religieux.

« Ainsi le jugement que je portais sur le projet de traité s'accordait avec celui de l'empereur François. Comme le Czar avait dit à ce dernier qu'il communiquerait aussi cette pièce au Roi de Prusse, Sa Majesté m'ordonna d'aller trouver le Roi et de lui demander son avis sur l'écrit en question. Le roi parla dans le même sens que l'empereur François ; seulement il hésitait à rejeter absolument les idées du Czar. Nous pûmes toutefois nous entendre sur l'impossibilité de rédiger l'acte sans faire, dans le texte, quelques changements indispensables. Même avec des modifications, le traité ne souriait qu'à moitié à l'empereur François.

« A la suite de ces pourparlers, les deux souverains me chargèrent d'aller trouver le Czar, comme leur plénipotentiaire commun. Après un entretien qui dura plus d'une heure, je réussis, mais non sans peine à convertir en partie l'autdur du projet, et à lui faire sentir qu'il fallait absolument changer plusieurs phrases et laisser entièrement de côté certains passages.

« Je rendis compte à Sa Majesté, mon auguste maître, des objections que je n'avais pas craint de faire au Czar, contre cette entreprise au moins inutile ; je lui répétai aussi une prédiction relativement à l'interprétation malveillante à laquelle le traité n'échapperait pas.

« L'empereur François m'approuva ; mais, malgré l'éloignement naturel que lui inspirait le projet même avec des modifications, il se décida à signer le traité ainsi retouché, et cela par des raisons auxquelles je n'avais rien à opposer pour ma part.

« Voilà l'histoire de la Sainte Alliance, qui, même dans l'esprit prévenu de son auteur, ne devait être qu'une manifestation morale, tandis qu'aux yeux des autres signataires de l'acte, elle n'avait pas même cette signification ; par conséquent, elle ne mérite aucune des interprétations que l'esprit de parti lui a données dans la suite.

« La preuve la plus irréfutable de l'exactitude de ce que j'avance se trouve, à mon avis, dans ce fait qu'ultérieurement il n'a jamais été question, entre les cabinets, de la « Sainte Alliance », et que jamais il n'aurait pu en être question. Les partis hostiles aux souverains ont seuls exploité

forme dans laquelle le traité lui avait été présenté (1). Castlereagh n'était nullement disposé à lever l'obstacle de forme provenant de la nécessité d'une signature ministérielle. « Tout en respectant les idées exprimées par l'Empereur, disait-il, il ne pouvait, lui, ministre anglais, conseiller au prince Régent de signer ce traité, parce que le parlement, composé d'hommes positifs, ne donnerait son adhésion qu'à un traité pratique de subsides ou d'alliance et jamais à une simple déclaration de principes bibliques qui aurait reporté l'Angleterre à l'époque des saints, de Cromwell et des Têtes Rondes » (2).

Alexandre fit imprimer le traité de la Sainte Alliance en russe et en français.

La publication, par ukaze du 1er janvier 1816, ne manqua pas de provoquer les interprétations malveillantes qu'avait prévues Metternich. L'opposition libérale critiqua le traité à la Chambre des Communes et l'un de ses chefs le dénonça comme un pacte visiblement dirigé contre la liberté et les droits des sujets des souverains qu'il concernait (3).

« Je ne sais quel Portugais, mauvaise tête et plein d'esprit comme il arrive trop souvent, écrivait le 23 mars 1816 Joseph de Maistre, compose à Londres, en langue portugaise, un journal intitulé *Le Portugais*, qui a beaucoup de succès, comme tout ce qui respecte peu de choses. Dans un de ses derniers numéros, il a copié la Convention chrétienne de Paris et l'a accompagnée de l'impertinent morceau que Votre Excellence va lire :

« En vérité, ce traité est un des plus extraordinaires et pour le

---

cet acte, et s'en sont servi comme d'une arme pour calomnier les intentions les plus pures de leurs adversaires.

« La « Sainte Alliance » n'a pas été fondée pour restreindre les droits des peuples ni pour favoriser l'absolutisme et la tyrannie sous n'importe quelle forme. Elle fut uniquement l'expression des sentiments mystiques de l'empereur Alexandre et l'application des principes du christianisme à la politique.

« C'est d'un mélange d'idées religieuses et d'idées politiques libérales qu'est sortie la conception de la « Sainte Alliance », elle est éclose sous l'influence de Madame de Krüdener et de M. Bergasse. Personne ne connaît mieux que moi tout ce qui se rapporte à ce monument «vide et sonore ». Mémoires du prince de Metternich, t. I, p. 209-212.

(1) De Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, t. XI, p. 249.

(2) Cité par Albert Sorel, Le traité de Paris du 20 novembre 1815, p. 136.

(3) 8 février 1816, V. Cresson, The Holy Alliance, p. 42-43.

fond et pour la forme, dont il ait jamais été question dans l'histoire diplomatique : pour la forme, il est étranger à toutes les règles ordinaires, puisqu'on n'y voit paraître aucun plénipotentiaire; les souverains eux-mêmes le font et le souscriveut, manière extrêmement nouvelle; enfin, c'est un traité qui n'a ni but ni objet essentiels. Les souverains veulent-ils donner au monde un témoignage de l'intention où ils sont de se conduire constamment *d'après les préceptes de religion, de justice, de charité et de paix chrétienne?* Mais à quoi bon tout cela? N'étaient-ils pas obligés, comme chrétiens, de se conduire ainsi? et le monde entier ne connaît-il pas l'esprit fraternel et évangélique qui anime ces gracieux souverains? La Pologne, Gênes, Venise, la Lombardie, la Belgique le savent assez. C'est une amplification inutile que de confier ces sentiments des trois monarques à une feuille de parchemin; jamais elle ne nous instruira aussi bien que leurs œuvres. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* (1). »

Les Turcs virent dans la Sainte Alliance proposée à la chrétienté une menace de croisade ou de conquêtes à leurs dépens; ils ne furent pas seuls à prêter à Alexandre des velléités belliqueuses. L'empereur jugea nécessaire d'expliquer ses intentions et d'en affirmer la pureté. Il le fit par un ukaze du 18-20 mars 1816, ordonnant la lecture, dans toutes les églises de l'empire, d'un manifeste sur le traité et par l'envoi d'une circulaire à ses agents diplomatiques.

« L'ensemble des notions qui me sont parvenues jusqu'à ce jour, relativement aux fausses interprétations données à ce gage

---

(1) O Portuguez, Fevreiro de 1816. Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre 1811-1817, recueillie et publiée par Albert Blanc, t. II, p. 191-192.

Le 21 décembre 1815, 12 janvier 1816, en vertu d'un ukase impérial, tous les jésuites résidant à Saint-Pétersbourg avaient été arrêtés, sous le prétexte qu'ils avaient opéré quelques conversions. Joseph de Maistre ne manqua pas de relever la contradiction entre les termes du traité du 14-26 septembre 1815 et ceux de l'ukaze contre les jésuites. « Par l'article 2, dit-il, les trois souverains se déclarent *membres d'une même nation chrétienne composée de trois branches* ; nous venons de voir cependant que, si l'un de ces *frères* voulait professer la foi de l'autre, il en résulterait quelques petits inconvénients, de manière que l'unité de la triple famille n'est pas si constatée qu'elle n'ait besoin encore de certains éclaircissements ». *Ibid.*, p. 162. « ...Dans la même semaine où, par la publication de la convention, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes sont déclarés chrétiens d'une même famille, les jésuites n'en sont pas moins foudroyés pour avoir voulu proposer à quelques Russes d'embrasser la religion des Autrichiens... » *Ibid.*, p. 172.

d'union et d'harmonie, portait le rescrit du 18-30 mars 1816 au général Pozzo di Borgo, démontre l'importance d'une explication plus précise des motifs qui l'ont cimenté. Le génie du mal, terrassé par l'action supérieure d'une Providence qui dispose, à son gré, des souverains et des peuples, semble faire de nouveaux efforts pour prêter à cette stipulation des vues politiques aussi peu compatibles avec la pureté des intentions qui l'ont dictée, que contraires au but salutaire qu'elle est destinée à remplir.

« Mes alliés et moi, pénétrés de la grande pensée qui a présidé aux derniers événements de la lutte européenne, avons eu en vue d'appliquer plus efficacement aux relations civiles et politiques des Etats les principes de paix, de concorde et d'amour, qui sont le fruit de la religion et de la morale du christianisme...

« Telle étant l'intention qui a suggéré cet acte, le but unique et exclusif de l'Alliance ne peut être que le maintien de la paix et le ralliement de tous les intérêts moraux des peuples que la divine Providence s'est plue à réunir sous la bannière de la croix.

« Un acte de cette nature ne saurait renfermer en soi aucune vue hostile à l'égard des peuples qui n'ont point le bonheur d'être chrétiens. Il n'a pour objet que de favoriser la prospérité intérieure de chaque Etat, et le bien général de tous, qui doit résulter de l'amitié entre leurs souverains, rendue d'autant plus indissoluble qu'elle est indépendante des causes accidentelles.

« Un acte qui porte ce caractère peut encore moins se référer à des projets de conquête, attendu que son but ne saurait être atteint par la force des armes. Ce n'est que par l'ascendant de l'exemple et la séduction pacifique du bonheur dont jouiront les nations chrétiennes, sous les auspices tutélaires de leur religion, que l'on peut espérer de voir sa lumière consolante se répandre indistinctement sur toutes les nations... (1) »

Cependant les accessions accroissaient le nombre des membres de la Sainte Alliance. Parmi les souverains d'Etats autres que les grandes puissances, les rois de Suède et Norvège, d'Espagne, de Portugal, de Sardaigne, des Deux-Siciles, des Pays-Bas, de Danemark, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, avaient accédé

(1) Polovtsoff, Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830, t. I, p. 455 et suiv.

dès 1816. Aux souverains s'étaient joints, en 1817, des gouvernements républicains: villes libres de la Confédération germanique, Confédération Suisse, et Alexandre avait l'ambition de donner à la Sainte Alliance l'extension la plus large en attendant le temps où la contagion du bonheur des peuples gagnerait les Etats encore rebelles aux principes du christianisme et permettrait de la rendre universelle. Il chercha, dans l'été de 1815, à obtenir l'accession des Etats-Unis, mais le gouvernement de Washington garda une prudente réserve; sans décourager les avances du Tsar, il évita de se prononcer (1) ; l'intérêt que témoigna l'Empereur « au rétablissement de la puissance espagnole dans les deux hémisphères » (2) devait l'éloigner de plus en plus de l'accession désirée par Alexandre.

VIII.

Au mois de juin 1817, des instructions aux agents diplomatiques de la Russie affirmaient de nouveau le but essentiellement pacifique de la Sainte Alliance, en esquissant une fusion ou une confusion, dans cette Sainte Alliance, de tous les engagements pris à Vienne et à Paris.

« L'Empereur, y était-il dit, n'a point créé le système. Le sien est invariablement celui qui résulte de l'esprit et de la lettre des transactions de Vienne et de Paris de l'année 1815.

« Maintenir inviolable la foi de ces actes, y faire concourir également toutes les Puissances de l'Europe, tel est *l'objet unique de notre politique*..

« Comparativement à la puissance des autres Etats européens, celle de la Russie est dans la force et dans la plénitude de sa jeunesse et de sa vigueur. On la croit donc portée nécessairement à l'action. Il suit de là que notre système pacifique est volontaire, et que celui des autres Etat leur est imposé par la nature de leur situation.

« De là tout l'ascendant de la Russie dans l'ordre politique, de là toutes les méfiances, de là toute la difficulté de les désarmer.

---

(1) Cresson, The Holy Alliance, p. 49 et suiv.

(2) Le comte de Nesselrode au général Pozzo di Borgo. 1-13 novembre 1817, Polovtsoff, t. II, p. 447.

« L'Empereur espère y réussir par sa conduite. Quelle que soit la situation ou l'attitude absolue ou relative de l'une ou l'autre Puissance européenne, nos relations avec elle sont, et par les principes qui les dictent, et par le but auquel elles tendent, et par les formes dans lesquelles elles sont entretenues, essentiellement pacifiques, amicales et affectueuses...

« N'ayant point de but politique à remplir, indépendamment des transactions existantes, voulant leur maintien inviolable, supposant tous les Etats également intéressés, également aptes à le vouloir, nous devons être complètement stationnaires, et notre inertie à cet égard doit être à toute épreuve.

« Nous voulons affermir et seconder tout ce qui tend à affermir l'alliance générale, fondée par le recès de Vienne, sanctionnée par les actes de Paris du 8-20 novembre, consacrée par celui du 14-26 septembre.

« Une attitude active ou inquiète de notre part à ce sujet serait en contradiction avec notre politique...

« Les cabinets européens cherchent avec impatience à découvrir le secret de notre système. Nous devons leur prouver que notre *secret* est celui de n'en avoir aucun.

« L'Empereur espère ainsi assurer de longues années de repos et de prospérité à ses Etats, et contribuer de même au repos et à la prospérité de l'Europe... (1) »

A la même époque, Alexandre se préoccupait de faire prévaloir ses vues — à la fois sur les principes et sur l'organisation de l'alliance destinée à assurer le maintien de la paix — dans le congrès qui devait se réunir en 1818 à l'effet d'examiner s'il conviendrait de mettre fin, à l'expiration des trois années prévues par le traité de Paris, à l'occupation d'une partie du territoire français par les armées alliées.

« Dans ma dépêche n° 91, écrivait, le 20 juin 1817, au duc de Richelieu le comte de Noailles, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, je vous parlais d'un projet de réunion des souverains à la fin de l'été de 1818, réunion qui devait avoir pour objet l'examen de la situation de la France et du plus ou moins de convenance qu'il pourrait y avoir alors à l'évacuation complète de son territoire par les armées alliées. Le Comte Capo d'Istria

(1) *Aperçu des relations politiques de la Russie pour servir d'instructions aux missions de Sa Majesté Impériale à l'Etranger.* Polovtsoff, t. II. p. 239-248.

m'a dit que ce projet prenait plus d'étendue, que la réunion deviendrait une sorte de Congrès tenu près des souverains, où les ministres des petites comme des grandes Puissances auraient entrée, mais dont l'objet serait toujours le même que celui de la réunion d'abord projetée. Le comte voit, dans le plan susdit, l'avantage du retour aux anciens et véritables principes d'indépendance des nations, principes qui se trouvent si fortement heurtés par la formation de cette espèce de Directoire composé de quatre Puissances qui s'arrogent le droit de décider des affaires et presque des destinées du reste de l'Europe, sans sa participation. (1) »

L'alliance européenne, c'est-à-dire l'alliance générale formée contre Napoléon, consacrée, épurée et transformée en alliance pour le maintien de la paix et le bonheur des peuples par le traité du 14-26 septembre 1815, qui l'avait sanctifiée, devait, semble-t-il, dans la pensée d'Alexandre en 1817, absorber l'alliance des quatre ou du moins l'envelopper en lui enlevant tout caractère exclusif et dominateur. Elle devait, par la vertu des principes chrétiens et sans doute aussi de l'influence prédominante — et d'autant plus prédominante qu'elle serait plus discrète — de l'empereur de Russie, éliminer toute alliance partielle — effet de la défiance et source de conflits — et étendre ses bienfaits au delà des mers, pacifier les régions d'Amérique désolées par la révolte des colonies espagnoles contre l'autorité du roi d'Espagne, menacées de complications nouvelles par les différends qui s'étaient élevés entre l'Espagne et le Portugal à la suite de l'occupation des provinces de la Plata par les troupes brésiliennes (2).

L'Angleterre n'avait nul désir d'étendre les bienfaits de l'alliance européenne à l'Amérique du Sud en y restaurant l'autorité du roi d'Espagne, ce qui lui apparaissait comme fort dangereux pour l'avenir du commerce britannique avec les colonies révoltées. L'Autriche n'avait nulle envie d'admettre « toute l'Europe » à l'entrevue des souverains de la quadruple alliance (3), « d'y traiter toutes les grandes questions, d'y faire plaider toutes les causes » au risque d'y voir Alexandre « juger en arbitre suprê-

(1) Polovtsoff, t. II, p. 249-250.

(2) V. Mémoire russe du 17-29 novembre 1817 sur la négociation relative à la question du Rio de la Plata, et en général à la pacification des colonies, Polovtsoff, t. II, p. 474 et suiv.

(3) V. Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie, t. I, p. 382-383 (Vienne, 4 avril 1818).

me tous les procès des grands et petits souverains ». Le prince de Metternich s'efforça et réussit à écarter les risques d'une assemblée générale des souverains. D'accord avec les cabinets de Londres et de Berlin, il s'attacha à restreindre la réunion projetée en en limitant le programme aux questions réservées aux grandes Puissances par le traité signé le 20 novembre 1815 par les quatre. Alexandre lui en fournit l'occasion en lui demandant « confidentiellement un plan des opérations ou précis des objets à traiter au Congrès (1).

Le mémorandum autrichien du 5 avril 1818 réduisit le programme à l'examen des motifs de « la cessation ou de la durée » de l'occupation militaire en France. Il eut soin de relever qu'aux termes de l'article 5 du traité du 20 novembre 1815, « l'examen de la situation du royaume devant se faire, de concert avec Sa Majesté le Roi de France, par les souverains alliés. Sa Majesté Très Chrétienne, tout aussi bien que chacune des quatre autres Puissances principales contractantes, serait en droit de récuser l'intervention non qualifiée d'une puissance tierce non appelée par le traité » (2).

Alexandre s'inclina et se résigna. « J'ai fait depuis longtemps, observe à ce propos le chevalier de Gentz, l'observation curieuse et *très consolante* que ce souverain, malgré les idées quelquefois assez bizarres qui se forment dans sa tête toujours active, et malgré son désir secret de se placer à la tête de toutes les grandes questions, a une répugnance très prononcée pour l'idée de se trouver isolé dans quelque affaire que ce soit, et qu'il abandonne, avec une facilité que ceux qui ne le jugent que superficiellement ne chercheraient guère dans son caractère, les projets auxquels il tient le plus, *plutôt* que de donner lieu à l'apparence d'une scission entre lui et les autres cabinets alliés » (3).

Renonçant, par déférence envers ses grands alliés, au congrès général, qui eût élevé la Sainte Alliance au-dessus du directoire des grandes Puissances, Alexandre chercha de nouvelles formules pour concilier par des distinctions ou des confusions ingénieuses la prédominance effective des grandes Puissances et la prééminence morale de la Sainte Alliance.

(1) *Ibid.*, p. 385 (Dépêche du 18 avril 1823).

(2) Polovtsoff, t. II, p. 647.

(3) Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie, t. I, p. 387.

Dès le mois d'avril 1818, le ministère impérial russe reçut l'ordre de préparer, pour le mois de juin, un rapport dont l'empereur traça le plan, sur les questions à traiter au congrès d'Aix-la-Chapelle. Le rapport fut approuvé au commencement de juillet et le ministère dut préparer, en conséquence, « le canevas d'un mémoire à être présenté à la Conférence d'Aix-la-Chapelle ». Ce canevas contenait la proposition de conclure un traité formel d'alliance générale dans laquelle entreraient tous les Etats de l'Europe, y compris la France.

Les dispositions des Puissances déterminèrent Alexandre à modifier encore son plan et le mémoire confidentiel du 26 septembre-8 octobre 1818 qui fut remis au prince de Metternich, à Lord Castlereagh, au prince de Hardenberg et au duc de Wellington ne propose plus de conclure un traité général d'alliance, mais simplement de faire une déclaration « par laquelle les quatre Puissances alliées annonceraient à l'Europe les résultats des conférences d'Aix-la-Chapelle, à laquelle toutes les Puissances signataires de l'acte de Vienne et des traités de Paris de 1815, y compris la France, seraient invitées à accéder ».

Si le mémoire confidentiel s'abstenait de proposer la conclusion d'un traité général d'alliance, il avait soin de le supposer conclu, c'est-à-dire qu'il considérait l'alliance générale comme résultant des traités de 1815, en définissait l'esprit, en interprétait le sens et en en déduisait les conséquences. Il mettait au passé ce que la prudence interdisait au présent.

« ...La France, y est-il dit, étant évacuée par les troupes étrangères, de quelle manière garantir l'Europe de deux grands dangers : du retour des révolutions, et du droit du plus fort?

« Ce double problème n'est pas nouveau. Les traités de 1815 l'ont résolu en principe. L'observation religieuse de la lettre et de l'esprit de ces traités pendant trois années l'a résolu non moins heureusement en application.

« Dans cette mémorable époque, l'Europe a su tout ensemble comprimer le génie révolutionnaire et créer un nouvel ordre de choses embrassant tous les intérêts et les couvrant tous de l'égide de la justice.

« Les moyens par lesquels on y est parvenu sont :

« L'alliance des grands Etats, inaltérable dans son principe,

mais étendant sa sphère suivant la progression des événements et devenant ainsi l'alliance générale de tous les Etats...

« Les transactions renfermées dans le recès de Vienne;

« Les actes subséquents de Paris de l'année 1815...

« L'Europe est donc en paix. Son système est une association générale qui a pour base le recès de Vienne et les actes de Paris de l'année 1815; *pour principe conservateur,* l'union fraternelle des Puissances alliées; *pour but,* la garantie de tous les droits reconnus...

« Il assure à l'association des Etats les avantages inestimables de l'ordre civil, *l'inviolabilité des personnes et des choses,* consacrant et garantissant partout la légitimité *ab antiquo* ou reconnue par des traités en vigueur, et l'état de possession territoriale de chaque Puissance... »

Des garanties morales et des garanties matérielles devaient préserver le système de toute atteinte.

La quadruple alliance, les pièces diplomatiques qui s'y rattachent, l'acte du 14-26 septembre, embrassent les garanties morales.

L'occupation militaire et les mesures qui s'y rapportaient formaient les garanties matérielles.

Celles-ci disparaissant, il faut « puiser dans le cercle des transactions existantes une force dont l'influence morale puisse écarter de l'association européenne le fléau des révolutions et celui du droit du plus fort...

« On ne saurait trouver cette force spéciale que dans les éléments qui constituent le système actuel de l'Europe, et dans une combinaison qui rende aux yeux du monde entier la cohésion de ce système *évidente, nécessaire et indissoluble.*

« Ces éléments sont :

« La quadruple alliance et l'alliance générale, considérées dans le cas dont il s'agit, la première comme principe et la seconde comme conséquence.

« Le pacte qui consacre et régit la première est le traité du 8-20 novembre 1815. Il établit une fédération armée, pour le cas où la révolution porterait atteinte à la royauté légitime et constitutionnelle en France.

« L'alliance générale se trouve dans le recès de Vienne et dans les actes subséquents de Paris de 1815.

« Elle fixe l'état de possession et garantit de fait, par une solidarité générale, le principe de l'inviolabilité des propriétés, ainsi que de leur représentant légitime, ou en d'autres termes le principe de la légitimité.

« Le premier pacte est *principe,* en ce sens que l'alliance des grands Etats, par les accessions successives des années 1813, 1814 et 1815, devient alliance générale, et que le système européen est fondé sur la restauration de la monarchie française, au maintien de laquelle est consacrée plus particulièrement la quadruple alliance du 8-20 novembre.

« L'alliance générale est *conséquence nécessaire,* en ce sens que, si cette monarchie était encore bouleversée par une nouvelle révolution, sans que le remède se trouvât à côté du mal, tous les rapports du système européen seraient replongés dans le chaos dont ils ne sont sortis que par de grands efforts et des sacrifices qui pèsent encore sur les peuples... »

Il convient donc de « jeter une lumière plus vive que jamais sur la vraie nature et la coexistence de la quadruple alliance et de l'alliance générale, et de rendre universelle en Europe la conviction la plus intime et la plus salutaire sur les points suivants :

« 1° Que la quadruple alliance a pour unique objet le maintien inviolable des clauses statuées par le traité principal de Paris concernant la royauté légitime et constitutionnelle rétablie en France;

« Que cette alliance reste armée de toutes ses forces morales et militaires, à l'effet d'arriver avec l'*Europe en armes* aux portes de la France au moment où la France oserait enfreindre les obligations qu'elle a contractées par ledit traité envers elle-même et envers toutes les Puissances qui y ont accédé ;

« 2° Que le recés de Vienne et les actes de Paris de l'année 1815 constituent une alliance générale entre les parties contractantes, dont l'obligation est :

« *a)* La garantie solidaire de l'état de possession territoriale statué par ces actes;

« *b)* La garantie solidaire de la souveraineté légitime *ab antiquo* ou reconnue par des traités en vigueur.

« 3° Que les Puissances qui ont signé le recés de Vienne et les actes de Paris de l'année 1815, ou qui y ont accédé se trouvent liées de droit et de fait à cette association générale.

« Pour atteindre le but proposé il y aurait lieu d'établir un acte ou protocole par lequel les quatre Puissances déclareraient les obligations qu'elles s'engagent à remplir, pour les cas où la France aurait le malheur d'enfreindre encore une fois les liens qui l'unissent à la légitimité du trône et à l'association européenne », et de faire une déclaration signalant à l'Europe, au moment du retrait des garanties matérielles résultant de l'occupation militaire, les garanties « qui demeurent exprimées *dans les traités existants*, et dont le maintien tend à resserrer encore, s'il se peut, les liens de l'association générale et à faire du droit des gens la sauvegarde effective et puissante de la paix du monde.

« L'acte ou protocole comprendrait :

« 1° La définition positive du *casus foederis;*

« 2° L'organisation éventuelle des mesures militaires que, le cas échéant, les parties contractantes s'engageraient à mettre promptement à exécution;

« 3° Les dispositions relatives aux réunions futures des souverains, leurs époques ordinaires et les cas extraordinaires dans lesquels elles auront lieu; enfin les précautions à prendre à l'effet de garantir ces augustes réunions de toute apparence qui serait de nature à blesser les égards dus à la dignité des autres couronnes, ou à affaiblir les liens de l'Association générale. »

La déclaration pourrait énoncer :

« 1° Les motifs qui ont autorisé l'évacuation du territoire français, et conséquemment la cessation des garanties temporaires statuées par le traité de Paris;

« 2° Les garanties qui restent encore en vigueur, et la part que sont appelées à y prendre les Puissances signataires du recès de Vienne et des actes subséquents de Paris de l'année 1815.

« En faisant dériver ces garanties des *traités existants*, sans faire mention explicite de la quadruple alliance, on trouverait leur essence et leur source dans le double engagement général que nous avons indiqué plus haut, savoir :

« *La garantie solidaire de l'état de possession territoriale consacré de fait par le recès de Vienne et par les actes de Paris de l'année* 1815;

« *La garantie solidaire de la souveraineté légitime* ab antiquo *ou reconnue par les traités en vigueur...*

« Les quatre Cours, après avoir ainsi jeté une nouvelle clarté

sur la nature et sur le sens précis de leurs obligations mutuelles, inviteraient les autres Puissances signataires du recès de Vienne et des actes de Paris de l'année 1815 à accéder à leur déclaration.

« La France s'y joignant comme tout autre Etat, et conservant immuablement l'ordre établi par sa restauration, se trouverait dans des rapports convenables et réguliers avec la grande association européenne.

« Et si elle tombait encore une fois dans le grand malheur d'éprouver une catastrophe révolutionnaire, elle se verrait, par ce seul fait, exclue de l'association générale... »

Ces solutions présenteraient les grands avantages qui suivent :

« 1° Les actes proposés, établissant, en fait, la coexistence et la nature unique et indivisible de la quadruple alliance et de l'alliance générale, l'union intime des quatre Puissances devient *évidente, nécessaire et indissoluble.*

« En effet, tant que la quadruple alliance resterait isolée et restreinte aux quatre Cours, et qu'un intérêt secrètement ou vaguement défini en constituerait le ressort principal, elle nécessiterait l'isolement d'autres intérêts, et conséquemment des alliances opposées et contraires.

« D'ailleurs, l'union intime des quatre cabinets, cimentée par des sentiments qui n'ont pour règle et pour garant que la conscience des parties contractantes, n'offre point un préservatif suffisant contre les vicissitudes qui sont inhérentes à la nature humaine.

« Il en serait autrement lorsqu'aucune des quatre Puissances ne pourrait se séparer de l'alliance, sans se trouver dans un isolement absolu, et sans encourir le poids de l'animadversion européenne.

« Si la lettre du traité de la quadruple alliance s'interprète dans un sens qui le circonscrive et le rende inextensible au reste des Puissances européennes, nul obstacle n'est opposé à la possibilité des combinaisons isolées et secrètes.

« Les Etats qui se croiraient exclus de ce système prétendraient à juste titre y participer. Et, ne pouvant être admis, ils s'efforceraient d'affaiblir ou de rompre les liens qui unissent les quatre cours, en sollicitant d'abord, en obtenant peut-être un jour l'a-

vantage de s'associer plus particulièrement avec l'une ou l'autre d'entre elles.

« Or, en offrant la déclaration d'Aix-la-Chapelle à l'accession de toutes les Puissances qui ont adhéré au recès de Vienne et aux actes de Paris on les persuadera bien intimement :

« *a*) Que la quadruple alliance et l'alliance générale composent un système *un* et *indivisible;*

« *b*) Que ce système garantit à la fois l'inviolabilité de tous les droits reconnus et de tous les intérêts réglés par les transactions existantes;

« *c*) Que nulle alliance particulière et distincte, destinée à reconnaître et à garantir les mêmes droits et les mêmes intérêts, ne saurait plus trouver place dans le code du droit public des nations.

« Tel est l'ensemble des précautions qui peuvent rendre, comme nous l'avons dit plus haut, la force de cohésion qui unit maintenant les quatre grandes Puissances, pour le bonheur du monde, *évidente, nécessaire* et *indissoluble.*

« 2° En faisant apprécier aux gouvernements autant qu'aux peuples la valeur intrinsèque des traités existants sous le double rapport de la garantie de l'état de possession et du principe de la légitimité statuée par ces traités, on briserait peut-être pour toujours le ressort principal de toutes les révolutions et l'instrument dont les conquérants et le prisonnier de Sainte-Hélène se sont servis avec plus de succès : l'appât des agrandissements montré aux nations avec celui du pillage offert aux armées.

« Pourquoi une nation renoncerait-elle à sa paisible et honorable existence? Pourquoi s'exposerait-elle aux horreurs d'une révolution ou d'une guerre, si des chances propres à la tenter ne s'offraient à son ambition? Et quel est l'usurpateur ou le conquérant qui oserait encore se montrer, sans avoir une nation à séduire? Comment l'entraînera-t-il, lorsqu'elle verra sa perte à le suivre, et l'Europe en armes lui interdire toute acquisition territoriale?

« La révolution n'est, elle-même, qu'un conquérant qui en veut aux propriétés comme aux pouvoirs légitimes.

« La solidarité des garanties territoriales et celle des souverainetés légitimes décourageront ces prétentions, si elles existent encore.

« 3° Mais lorsqu'un jour, le temps et l'expérience auront donné plus d'autorité à la force morale de cette grande association, elle fera plus encore. Elle garantira la sécurité des gouvernements autant que celle des peuples en plaçant le droit des nations sous une garantie analogue à celle qui protège les individus. Le génie des révolutions rencontrant le même frein qui dans l'intérieur de la société prévient les attentats, le perfectionnement progressif des institutions sociales sera favorisé.

« L'asservissement des hommes et des classes, selon le témoignage de l'histoire, a toujours diminué à proportion du perfectionnement de la vie sociale.

« Or, l'association solidaire de tous les Etats, ayant pour but de régulariser l'application du principe de défense mutuelle, principe que l'intérêt de l'humanité tend à élever de la sphère de la société civile à celle de l'ordre politique, il s'ensuit que les libertés des peuples, sagement réglées, sortiraient sans effort de cet état de choses, une fois reconnu et publiquement affirmé... » (1).

Une addition au mémoire confidentiel en résumait brièvement les grands traits, affirmait nettement que les transactions existantes garantissaient l'inviolabilité solidaire des possessions territoriales et du principe de la souveraineté légitime et concluait : « En un mot, il importe de faire comprendre bien distinctement que la quadruple alliance n'est que le centre de l'alliance générale ou du système européen » (2).

Ligue générale pour le maintien de la paix, assemblée générale des souverains ou Conseil restreint des grandes Puissances victorieuses, garantie de l'intégrité territoriale des Etats membres de la Ligue, règne du droit des gens et extension à l'ordre international des garanties de sécurité que donne l'ordre intérieur à la sécurité des personnes, c'est-à-dire institution d'une Cour de justice internationale, toutes ces idées d'Alexandre devaient être reprises, sauf à être transposées dans la gamme démocratique, par le Président Wilson pour régler l'harmonie du pacte de la Société des Nations. Mais, en 1818, l'empereur autocrate de toutes les Russies, avait plus de scrupules que n'en devait éprouver le

---

(1) Mémoire confidentiel du cabinet de Russie, Aix-la-Chapelle 26 septembre - 8 octobre 1818, Polovtsoff, t. II, p. 632-642.

(2) *Ibid.*, p. 642-644.

président démocrate des Etats-Unis en 1919 à imposer ses idées à ses alliés et ni l'Angleterre de Castlereagh, ni l'Autriche de Metternich n'étaient d'humeur à sacrifier leurs vues et leurs intérêts propres à la cause de la paix universelle et du bonheur des peuples dont Alexandre prétendait être le champion, le serviteur et le héros.

IX

Ni l'Angleterre ni l'Autriche n'étaient d'humeur à accepter les idées d'Alexandre.

Pour Castlereagh, pour le gouvernement britannique, l'alliance n'avait qu'un sens et n'avait qu'un but : maintenir la paix générale qui avait satisfait les intérêts anglais, préserver cette paix contre tout retour offensif de l'ambition française, seul péril à redouter. L'esprit de Chaumont devait demeurer l'âme de l'alliance; cet esprit devait dicter la mesure des interventions prévues et précisées par le traité du 20 novembre 1815. L'alliance des quatre était l'alliance fondamentale, la véritable alliance. La France pouvait y être admise, pour la forme, en tant que son admission, consolidant l'autorité de Louis XVIII, aiderait à contenir les passions révolutionnaires — bonapartistes ou libérales — qui étaient des passions de conquête, sauf à refaire le jeu de 1815, si le roi était de nouveau débordé par le flot conquérant comme au retour de l'île d'Elbe. L'alliance générale n'était que la suite, la réserve ou l'arrière-garde de l'alliance des quatre, destinée à grossir et à ménager les forces formidables des grandes Puissances capables, à elles seules, de tenir tête à la France. Point d'assemblée générale des souverains, car le chaos ne saurait produire l'ordre; la confusion et l'intrigue ne sauraient être sources que de faiblesse. L'expérience a prouvé la valeur de la procédure adoptée et les bienfaits de l'usurpation commise à Châtillon sur la souveraineté des Etats secondaires, confirmée à Chaumont, à Vienne et à Paris. L'union des grands, qui s'est imposée aux petits a, par deux fois, abattu la puissance de Napoléon; c'est un titre suffisant pour justifier sa prétention de sauvegarder la paix et de prendre en mains, dans les circonstances graves, la direction de l'Europe. D'ailleurs, l'assemblée générale donnerait une tribune à des réclamations auxquelles l'Angleterre n'entend pas qu'audience soit accordée. Le roi d'Espagne y de-

manderait aide et secours contre ses colonies révoltées; l'Angleterre veut trafiquer avec ces colonies; elle n'a pas l'illusion de croire que son commerce serait aussi libre avec des colonies espagnoles qu'avec des Etats affranchis du monopole commercial en même temps que de la domination de l'Espagne. L'Angleterre n'a pas voulu admettre l'Espagne à Aix-la-Chapelle; ce n'est pas pour l'introduire dans des congrès ultérieurs. La garantie de l'intégrité territoriale ne saurait lui plaire; les engagements lui répugnent; la liberté d'action est, à son sens, la règle à laquelle les cas graves justifient seuls exception. La garantie territoriale ne manquerait pas d'être invoquée par le roi d'Espagne ; elle lui donnerait arguments, raisons sinon titre à réclamer l'aide de l'Europe en Amérique. La garantie de la légitimité ne lui plaît pas davantage; le principe de légitimité ne l'intéresse que s'il sert ses intérêts; il lui est, en lui-même, parfaitement indifférent et l'indifférence peut tourner à l'hostilité aussi bien qu'à la bienveillance. L'horizon de la politique britannique ne dépasse pas les limites de l'intérêt britannique; l'intérêt général, les principes, les alliances ou les organisations visant à sauvegarder la paix, les traités et le droit des gens n'y entrent que dans la mesure où ils peuvent affecter, servir ou desservir les intérêts politiques ou commerciaux de la Grande-Bretagne.

Metternich approuve les vues anglaises; il les partage, sauf à en modifier la portée et les effets selon l'optique de l'intérêt autrichien. Diplomate d'ancien régime, élevé dans le culte de la raison d'Etat, il n'a, comme les Anglais, de souci de l'intérêt général qu'en tant que ce souci s'accorde avec celui des intérêts de l'Autriche. Il est d'ailleurs satisfait de la très grande situation que les traités de 1815 ont donnée à l'Autriche et à lui-même; il n'a d'autre ambition que de la conserver; il n'a d'autre crainte que de la voir mettre en péril. Le péril peut venir non seulement de la France mais de tout pays voisin de l'Autriche où les passions nationales, libérales ou révolutionnaires, sont une menace virtuelle mais constante contre le système autrichien, contre la domination autrichienne. Ce péril, Metternich l'appelle d'un nom qui en est à la fois le résumé et la synthèse : la révolution. L'union des grandes Puissances a paré au péril français; la même union peut parer au péril révolutionnaire qui n'est que le péril français généralisé. L'intervention est le moyen prévu par le traité du 20

novembre 1815 entre les quatre pour enrayer toute renaissance du péril français; elle peut, elle doit être le moyen d'enrayer toute renaissance du péril révolutionnaire en Allemagne ou en Italie.

De petits Etats peuvent devenir des foyers dangereux à proximité des possessions autrichiennes; il importe d'y éteindre l'incendie avant qu'ils ne le propagent.

Metternich a défini, dans un rapport à l'empereur François, en date du 17 août 1817, les principes de la politique autrichienne: « Une des premières notions, dit-il, je dirai même la base de la politique contemporaine est et doit être le repos; or l'idée fondamentale du repos, c'est la sécurité dans la possession. Si les premières puissances de l'Europe partent de ce principe, il faut que de petits Etats qui peuvent à peine se tenir debout l'acceptent également, de gré ou de force (1). »

Les grandes Puissances peuvent et doivent assurer le repos par la sécurité dans la possession; elles peuvent et doivent dominer, partout où il sera besoin, les Etats perturbateurs par leur intervention. Donc point d'assemblée générale des Etats où les intrigues révolutionnaires risqueraient de se glisser pour exploiter les convoitises, les ambitions, ou simplement le désir de jouer un rôle, de quelques petits Etats. L'alliance, la grande alliance, oui, mais dirigé par les grandes Puissances, et en réalité par les quatre grandes Puissances victorieuses, avec les autres à la suite et à la remorque.

Les projets du tsar idéologue sont dangereux; il faut, en douceur, en supprimer le venin avec adresse, y substituer des formules qui, sans froisser Alexandre, écartent le péril et de la suprématie russe et de la confusion d'une cohue des petits Etats, qui affirment le respect de tous les droits souverains, en permettant de confisquer ou de neutraliser ceux dont il serait fait abus.

Des notes autographes, écrites au crayon par Metternich sur des feuilles volantes, révèlent les pensées suggérées au chancelier autrichien par les propositions d'Alexandre.

« L'empereur Alexandre, y est-il dit, propose un acte réciproque de garantie, portant *sur l'état de possession actuel de chacune des parties contractantes.*

« Il paraît que l'empereur Alexandre vise même à établir le

(1) Mémoires du prince de Metternich, t. III, p. 61-62.

casus foederis sur la base de tous, contre celui qui étendrait d'une manière quelconque son état de possession actuelle. Il borne l'acte et la garantie explicitement aux possessions en Europe.

« Il n'existe non seulement aucune difficulté pour les Cours d'Autriche et de Prusse de prendre part à un pareil acte, mais elles y trouveront une sécurité particulière. Il n'en est pas ainsi du gouvernement britannique, vu l'impossibilité dans laquelle il se trouve placé de prendre une part directe, *et obligatoire pour lui,* à un acte de garantie aussi étendu.

« Les cours continentales doivent-elles rejeter la proposition de l'Empereur Alexandre, parce que l'Angleterre ne peut se placer parmi les parties contractantes?

« Doivent-elles conclure le traité avec l'exclusion de l'Angleterre?

« Telles sont les questions les plus importantes du moment.

« N'existerait-il pas une forme qui offrirait tous les avantages résultant :

« 1° Du sentiment de sécurité qui serait la suite d'une pareille transaction;

« 2° De l'impossibilité *morale* dans laquelle se placerait l'Empereur Alexandre de viser à l'extension de ses frontières ;

« 3° De la force que le gouvernement civil prussien acquerrait sur le parti militaire, qui ne vise qu'à troubler l'état de possession de ses voisins;

« 4° De l'effet que produirait un pareil acte sur l'esprit des peuples et des partis, sur celui de ces derniers surtout, qui n'entrevoient plus guère de chances de salut pour le succès de leurs criminelles espérances que dans le mouvement politique?

« Vu le principe d'union et de solidarité *morale* qui doit exister entre toutes les Puissances, et spécialement entre celles du continent et l'Angleterre, quelle pourrait être la forme qui, sans faire porter la question *matérielle* de la garantie réciproque sur l'Angleterre, *assurerait* et rendrait évident le *concours moral* de cette Puissance à une pareille transaction? » (1).

Metternich sans doute ne réussit pas à découvrir la forme qui eût réuni tant d'avantages. Le congrès d'Aix-la-Chapelle laissa de côté et la garantie générale qui supposait l'assentiment des

(1) Mémoires du prince de Metternich, t. III, p. 165-166.

petits Etats, et la garantie restreinte aux grandes Puissances, l'Angleterre comprise ou exclue. Il n'admit pas davantage la garantie de la souveraineté légitime qui ne soulevait ni moins de difficultés, ni moins d'objections que la garantie territoriale.

Sur l'alliance générale et la quadruple alliance, Metternich était loin de partager les sentiments d'Alexandre. Il formule, dans ses notes, sa théorie qui diffère notablement du système de l'empereur de Russie.

« La coalition, dit-il, a été l'alliance générale. La quadruple alliance ne l'est pas et ne l'a jamais été.

« Elle s'est formée comme un élément particulier dans la coalition.

« Elle a une durée de vingt ans, car son but moral est applicable à tous les temps et à toutes les circonstances, tandis que la coalition n'a eu et n'a pu avoir qu'un but, et a dû, par conséquent avoir un terme déterminé.

« La coalition date de l'alliance des deux Puissances qui, les premières, se sont unies contre la France; elle s'est renforcée à Kalisch, à Teplitz, à Francfort, à Bâle. Elle a été complétée en 1814, lors du passage du Rhin; elle a pris fin à la signature de la paix de Paris.

« Lors de l'ouverture du congrès de Vienne, il ne restait plus de traces de la coalition. La France s'est trouvée placée au Congrès sur la même ligne que les autres Puissances.

« La quadruple alliance, cependant, est restée forte et intacte dans ses dispositions morales et générales. C'est elle qui, le 15 mars, a servi de noyau à la nouvelle coalition, qui a pris fin, ainsi que la première, par la signature du traité de Paris du 20 novembre.

« La quadruple alliance n'est donc pas et ne peut pas être confondue avec l'alliance générale, qui n'a été que la coalition.

« La coalition n'a été et n'a pu être qu'un élément de guerre.

« La quadruple alliance n'est et n'a jamais été qu'un principe de paix.

« Or, il est aussi peu possible de fondre la quadruple alliance dans une alliance générale, qu'il le serait de vouloir fondre ensemble les éléments de la guerre et de la paix.

« Et c'est principalement à ce principe de paix, qui forme la base première et essentielle de la quadruple alliance, que la

France doit de ne pas avoir été morcelée en 1815, et c'est même par elle que les haines que la réception de Bonaparte en France a dû nécessairement provoquer parmi les Cours et les peuples de l'Europe, ont pu être mitigées et réglées. »

Ainsi, l'alliance générale ne doit jouer, contrairement aux idées d'Alexandre, qu'en cas de guerre. C'est à la quadruple alliance qu'il appartient de maintenir, d'assurer et sans doute aussi, pour la mieux sauvegarder, de régir et dominer la paix. Mais la France a un rôle à jouer; elle peut compromettre ou soutenir la paix; elle est suspecte, dangereuse assurément, mais susceptible d'aider à la paix comme de souffler la guerre. Quelle place lui assigner, à côté de la quadruple alliance, pour allier la défiance secrète qui subsiste à une manifestation de confiance qui l'engage à seconder l'action pacifique.

Metternich pose et résoud la question dans son « aperçu sommaire de la situation au 1er novembre 1818 » (1).

« I. *Principes*. Il existe, dit-il, une alliance, la quadruple.

« Le *casus foederis* de cette alliance est spécialement applicable à la France.

« La sûreté des quatre cours contractantes exige qu'il soit explicitement maintenu.

« L'intérêt bien entendu de la France l'exige de son côté.

« La prudence fait en conséquence une loi aux cinq Cours :

« 1° Du maintien de la quadruple alliance;

« 2° D'éviter qu'il ne naisse de son maintien une apparence de menace pour la France, *tranquille, gouvernée par son Roi légitime et sous des formes constitutionnelles*.

« Le moyen d'atteindre ce double but doit être recherché dans le choix des formes et des expressions dans les transactions politiques à arrêter pendant la réunion d'Aix-la-Chapelle.

« La France, toutefois, ne se trouve pas encore placée dans une situation analogue à celle des autres Puissances.

« Elle sort du mouvement révolutionnaire; elle est livrée au jeu de plusieurs partis; son territoire va être libéré; la quadruple alliance existe, et ce fait même rend possible une action coercitive contre la France, si celle-ci devait être de nouveau jetée dans des crises révolutionnaires. La France ne doit, ni dans son propre

(1) Mémoires du prince de Metternich, t. III, p. 166-167.

intérêt, ni dans celui des quatre Cours et de l'Europe, rester abandonnée ainsi à elle-même. Il s'agit donc de la lier à ces Cours par une combinaison politique.

« Ce but ne saurait être atteint au moyen d'un traité d'alliance :

« 1° Parce qu'il n'est pas dans l'intérêt d'un système de paix de créer de nouvelles alliances;

« 2° Parce qu'un traité d'alliance exige un *casus foederis*.

« La possibilité d'en établir un entre les cinq Cours, en ce qui les concerne, n'existe pas et l'entreprise de vouloir en établir sur le maintien du repos dans des Etats non admis à l'alliance serait absurde.

« Le moyen d'atteindre le but que se proposent les quatre Cours et que doit se proposer le roi de France, peut se trouver :

« 1° Dans les termes de l'article VI du traité d'alliance du 20 novembre 1815;

« 2° Dans la forme d'un concert diplomatique (autre qu'un traité) entre les cinq Cours, ayant pour but unique et explicite le maintien de la paix générale.

« Le concert diplomatique ne portant toutefois que sur les cinq Cours, il s'agira d'écarter ce qu'il pourrait avoir d'inquiétant pour les autres Cours de l'Europe. Ce moyen se trouvera :

« 1° Dans une rédaction claire et précise, propre à établir le concert entre les cinq Cours sur le principe de la consécration de la paix et des meilleurs rapports entre elles;

« 2° Dans un engagement explicite entre les cinq Cours, de ne point viser à étendre l'action de leur concert sur des intérêts particuliers à d'autres Cours.

« 3° Dans l'énoncé de ces faits aux Cours qui ont accédé aux transactions des dernières années, et dans l'assurance positive de la détermination des cinq Cours :

« *a*) Qu'elles ne veulent point s'arroger le droit de discuter ni de décider entre elles une question placée hors de leurs intérêts directs;

« *b*) Qu'elles sont décidées et qu'elles s'engagent à ne jamais aborder une question liée à l'intérêt d'un tiers, sans l'intervention directe de ce tiers.

« II. *Formes*. — 1° La sanction de la quadruple alliance doit avoir lieu entre les quatre Cours.

« Communication confidentielle de l'acte qui renfermera cette sanction doit être faite au Roi de France.

« 2° L'établissement du concert diplomatique entre les cinq Cours.

« 3° La communication à l'Europe du fait de ce concert.

« Ad. 1. — La sanction de la quadruple alliance devra être consignée dans un protocole secret;

« Ad. 2. — Le concert à établir entre les cinq Cours exige :

« Une invitation à la France;

« Un protocole qui règlera le concert entre les cinq Cours.

« Ad. 3. — Une communication aux autres Cours pourra avoir lieu, soit sous la forme d'une déclaration des cinq Cours, soit sous celle d'une dépêche uniforme et circulaire des cinq cabinets à leurs ministres accrédités auprès des Cours d'Europe (1). »

Metternich réussit pleinement à faire adopter par le Congrès d'Aix-la-Chapelle le plan tracé dans l'aperçu sommaire de la situation au 1er novembre 1818.

La convention pour l'évacuation du territoire français avait été signée le 9 octobre 1818. Le 15 novembre, trois protocoles furent signés. L'un « réservé à la connaissance des Puissances signataires du traité de quadruple alliance du 20 novembre 1815 », confirmait cette quadruple alliance, considérée comme garantie essentielle contre un retour offensif de la France; l'autre était un protocole militaire complétant les traités de Chaumont et de Paris; le troisième, enfin, signé par la France en même temps que par les signataires des deux premiers, déterminait le but et les conditions des délibérations auxquelles la France avait été invitée et serait désormais admise à prendre part.

« Les ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, y était-il dit, à la suite de l'échange des ratifications de la Convention signée le 9 octobre, relativement à l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères, et après s'être adressé de part et d'autre les notes ci-jointes en copie (2), se sont réunis en conférence pour prendre en considé-

(1) Mémoires du prince de Metternich, t. III, p. 167-170.

(2) Invitation au duc de Richelieu de prendre part aux délibérations « présentes et futures », consacrées au maintien de la paix et des traités et acceptation du duc de Richelieu. V. Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV, p. 1756-1759.

ration les rapports qui, dans l'état actuel des choses, doivent s'établir entre la France et les Puissances co-signataires du traité de paix du 20 novembre 1815, rapports qui, en assurant à la France la place qui lui appartient dans le système de l'Europe, la lieront étroitement aux vues pacifiques et bienveillantes que partagent tous les souverains, et consolideront ainsi la tranquillité générale.

« Après avoir mûrement approfondi les principes conservateur des grands intérêts qui constituent l'ordre de choses rétabli en Europe, sous les auspices de la Providence divine, moyennant le traité de Paris du 30 mai 1814, le recès de Vienne et le traité de paix de l'année 1815, les Cours signataires du présent acte ont unanimement reconnu et déclarent en conséquence :

« 1° Qu'elles sont fermement décidées à ne s'écarter ni dans leurs relations mutuelles, ni dans celles qui les lient aux autres Etats, du principe d'union intime qui a présidé jusqu'ici à leurs rapports et intérêts communs, union devenue plus forte et indissoluble par les liens de fraternité chrétienne que les souverains ont formés entre eux;

« 2° Que cette union, d'autant plus réelle et durable qu'elle ne tient à aucun intérêt isolé, à aucune combinaison momentanée, ne peut avoir pour objet que le maintien de la paix générale, fondé sur le respect religieux pour les engagements consignés dans les traités et pour la totalité des droits qui en dérivent;

« 3° Que la France, associée aux autres Puissances par la restauration du pouvoir monarchique, légitime et constitutionnel, s'engage à concourir désormais au maintien et à l'affermissement d'un système qui a donné la paix à l'Europe et qui seul peut en assurer la durée;

« 4° Que, si pour mieux atteindre le but ci-dessus énoncé, les Puissances qui ont concouru au présent acte jugeaient nécessaire d'établir des réunions particulières, soit entre les augustes souverains eux-mêmes, soit entre leurs ministres et plénipotentiaires respectifs, pour y traiter en commun de leurs propres intérêts, en tant qu'ils se rapportent à l'objet de leurs délibérations actuelles, l'époque et l'endroit de ces réunions seront, chaque fois, préalablement arrêtés au moyen de communications diplomatiques, et que, dans le cas où ces réunions auraient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres Etats de l'Eu-

rope, elles n'auront lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces Etats que les dites affaires concerneraient et sous la réserve expresse de leur droit d'y participer directement ou par leurs plénipotentiaires.

« 5° Que les résolutions consignées au présent acte seront portées à la connaissance de toutes les Cours européennes par la déclaration ci-jointe, laquelle sera considérée comme sanctionnée par le protocole et en faisant partie. (1) »

La déclaration destinée à « porter à la connaissance de toutes les Cours de l'Europe les résultats » de la réunion d'Aix-la-Chapelle fut rédigée en termes choisis pour calmer les susceptibilités et les appréhensions que pouvait tout naturellement susciter la réunion de l'aréopage des cinq grandes Puissances.

« ... La Convention du 9 octobre, y lit-on, qui a définitivement réglé l'exécution des engagements consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée par les souverains qui y ont concouru comme l'accomplissement de l'œuvre de paix et comme le complément du système politique destiné à en assurer la solidité. L'union intime établie entre les monarques associés à ce système, par leurs principes non moins que par l'intérêt de leurs peuples, offre à l'Europe le gage le plus sacré de sa tranquillité future.

« L'objet de cette union est aussi simple que grand et salutaire. Elle ne tend à aucune nouvelle combinaison politique, à aucun changement dans les rapports sanctionnés par les traités existants. Calme et constante dans son action, elle n'a pour but que le maintien de la paix et la garantie des transactions qui l'ont fondée et consolidée.

« Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale leur invariable résolution de ne jamais s'écarter, ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres Etats, de l'observation la plus stricte des principes du droit des gens, principes qui, dans leur application à un état de paix permanent, peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque gouvernement et la stabilité de l'association générale.

« Fidèles à ces principes, les souverains les maintiendront également dans les réunions auxquelles ils assisteraient en per-

(1) Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV, p. 1755-1756.

sonne, ou qui auraient lieu entre leurs ministres, soit qu'elles aient pour objet de discuter en commun leurs propres intérêts, soit qu'elles se rapportent à des questions dans lesquelles d'autres gouvernements auraient formellement réclamé leur intervention; le même esprit qui dirigera leurs conseils et qui règnera dans leurs communications diplomatiques présidera aussi à ces réunions et le repos du monde en sera constamment le motif et le but.

« C'est dans ces sentiments que les souverains ont consommé l'ouvrage auquel ils étaient appelés. Ils ne cesseront de travailler à l'affermir et à le perfectionner. Ils reconnaissent formellement que leurs devoirs envers Dieu et envers les peuples qu'ils gouvernent, leurs prescrivent de donner au monde, autant qu'il est en eux, l'exemple de la justice, de la concorde, de la modération, heureux de pouvoir consacrer désormais tous leurs efforts à protéger les arts de la paix, à accroître la prospérité intérieure de leurs Etats, et à réveiller ces sentiments de religion et de morale dont le malheur des temps n'a que trop affaibli l'empire. » (1).

Ainsi la charte du Directoire européen, constituée par le protocole du 15 novembre et la déclaration destinée à la faire connaître tout en la voilant étaient à la fois simples et complexes, équivoques à souhait et acceptables pour tous parce que chacun pouvait les entendre dans le sens qui lui convenait. Metternich pouvait se féliciter de son œuvre; il avait accordé les Anglais et les Russes, le droit des gens et l'usurpation des grandes Puissances, les principes et l'arbitraire, l'action collective et les gardefous individuels; il avait monté un mécanisme dont il pouvait se flatter de mettre en mouvement ou d'enrayer les rouages selon la manœuvre que commanderait l'intérêt autrichien abrité sous le couvert des intérêts européens.

Rien de plus correct, de plus conforme au droit des gens que l'union des cinq grandes Puissances de l'Europe pour le maintien de la paix générale, des traités et de la totalité des droits qui en dérivent, l'objet unique de cette union. Rien de plus naturel que des réunions accidentelles de souverains pour veiller à la sauvegarde de l'intérêt commun et des droits de chacun. Rien de

(1) Angeberg, Le Congrès de Vienne, t. IV, p. 175.

plus louable que le souci du respect de l'indépendance de tous et la volonté de ne s'occuper des affaires particulières qu'à la demande et avec la collaboration des intéressés.

Mais, parmi les formules irréprochables, Metternich a eu soin de glisser quelques termes ambigus qui permettront d'étirer les principes jusqu'à les rompre ou renverser, d'étendre la sauvegarde de la paix à la sauvegarde de tout ce qui serait susceptible de compromettre la paix au sens du chancelier d'Autriche, c'est-à-dire d'établir un système d'intervention préventive pour préserver la serre autrichienne de tous les courants d'air que la révolution pourrait souffler en Allemagne ou en Italie (1).

Ces termes ambigus se trouvent dans la quatrième déclaration du protocole du 25 novembre 1818 concernant la procédure des réunions du directoire européen. La compétence du directoire y est tracée avec une imprécision voulue qui laisse la porte ouverte à toutes les extensions que pourra suggérer une interprétation subtile; elle est, d'autre part, subordonnée à une réserve de pure procédure qui suffira à la tenir en échec à la volonté d'un seul, et cette réserve permettra d'écarter des délibérations communes les questions qu'il déplairait à l'Autriche d'y soumettre. Les réunions particulières auront pour objet de traiter en commun des propres intérêts des cinq grandes Puissances « en tant qu'ils se rapportent à l'objet de leurs délibérations actuelles », c'est-à-dire évidemment des intérêts concernant la sauvegarde de la paix, des traités et des droits qui en dérivent, mais l'époque et l'endroit des réunions devront être préalablement arrêtés au moyen de communications diplomatiques, c'est-à-dire que les réunions ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'un accord qui supposera concordance de vues entre les cinq grandes Puissances au sujet de l'opportunité d'une réunion et, par suite, au sujet du programme des délibérations.

---

(1) « Nos affaires continuent à aller à merveille, écrivait Metternich au début d'octobre, c'est vous dire qu'elles finiront bientôt. Je n'ai jamais vu un plus joli petit congrès ; celui-ci ne me fera pas de mauvais sang, je vous en réponds. » Mémoires, t. III, p. 127. Et le 21 novembre : « Nos affaires sont terminées et notre conférence de demain n'est plus qu'une affaire de rédaction ; — tout est arrangé à merveille et je crois que cela nous fera honneur en Europe. Je n'ai jamais vu d'accord plus parfait entre les cabinets ; nos affaires, les scabreuses comme les faciles, ont coulé comme si elles se faisaient d'elles-mêmes. Le résultat a donc été tel que je l'avais prévu et surtout désiré. » *Ibid.*, p. 132.

Mais les propres intérêts des grandes Puissances quant au maintien de la paix, des traités et des droits qui en dérivent, sont, en réalité, des intérêts communs, et des intérêts communs non seulement aux grandes Puissances, mais aux Puissances de tout ordre. Si les grandes Puissances s'arrogeaient le droit d'en décider à elles seules, elles usurperaient sur les droits des autres Puissances et elles méconnaîtraient le droit des gens dont elles annonçaient cependant le respect scrupuleux dans leur déclaration aux Etats non représentés à Aix-la-Chapelle. Alexandre, en renonçant à l'assemblée générale des Etats qu'il avait souhaitée, avait insisté pour que les petits Etats fussent appelés à délibérer sur les questions qui les concernaient. Devaient-ils l'être sur les questions d'intérêt commun? Le protocole du 15 novembre 1818 se garde d'aucune précision; par un chef-d'œuvre d'équivoque, il ouvre la voie aux interprétations subtiles qui permettront d'éliminer les petits Etats des délibérations portant sur les questions d'intérêt général et de ne point tenir compte de leurs désirs et de leurs volontés sur les questions n'affectant que leurs intérêts particuliers. Il ne subordonne à la nécessité d'une demande des Etats intéressés et de leur participation aux délibérations que les réunions qui auraient pour objet « les affaires spécialement liées aux intérêts des autres Etats de l'Europe ». Et sans doute n'était-il pas plus dans les intentions que dans les traditions des signataires du protocole, de considérer comme affaires *spécialement* liées aux intérêts des autres Etats de l'Europe, celles qui concernaient les intérêts communs de tous, celles qui concernaient le maintien de la paix et des traités. Ni à Chaumont, ni à Paris, les quatre grandes Puissances n'avaient éprouvé de scrupules à décider seules des conditions du rétablissement et du maintien de la paix. Et ces précédents avaient établi leur jurisprudence. Enfin, pour les délibérations subordonnées à une invitation formelle des Etats intéressés, le protocole, s'il réserve à ceux-ci le droit d'y participer, se garde de spécifier — ce que la participation stipulée implique naturellement — qu'aucune décision ne saurait être prise sans leur assentiment.

En réalité, le protocole d'Aix-la-Chapelle élève le directoire des cinq grandes Puissances au-dessus de la foule des Etats, en lui assignant nettement la mission de veiller au maintien de la paix générale, des traités et des droits qui en dérivent. A côté de

cette compétence affirmée, il lui ouvre, en quelque sorte subrepticement, une compétence élastique et inavouée qui lui permettrait, sous prétexte de mesures préventives pour la sauvegarde de la paix, d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats, comme les quatre Puisances sont intervenues dans les affaires intérieures de la France, donc d'intervenir partout, où il leur conviendrait, pour contenir ou réprimer les mouvements révolutionnaires inquiétants pour les intérêts communs ou pour les intérêts propres des grandes Puissances. Il ne réalise l'accord des cinq cabinets que sur des formules susceptibles d'interprétations divergentes. L'accord n'existe donc que sur les mots, non sur le fond. Le désaccord subsiste entre la conception anglaise et la conception russe de l'alliance. Metternich s'est rapproché de la conception russe dans l'espoir de la confisquer au profit de l'Autriche; il est demeuré, comme les Anglais, hostile à l'assemblée générale des Etats, source de confusion et d'intrigues d'où pourrait sortir la suprématie redoutée d'Alexandre; il croit avoir orienté le directoire des cinq vers la garantie virtuelle sinon formelle de la légitimité, chère à Alexandre. Il n'a pas ramené à l'unité les vues des cinq Puissances sur l'objet réel du directoire européen. L'institution à peine établie, le désaccord fondamental sur sa mission apparaîtra.

Charles DUPUIS,
Membre de l'Institut.

La première légation des Etats-Unis en France

Les Parisiens qui, en 1934, voient s'achever le magnifique bâtiment où s'installe, place de la Concorde, l'ambassade des Etats-Unis, se demandent souvent en quel lieu, dans quel recoin de notre vieux Paris les délégués américains de 1776, en leur furtive mission, trouvèrent le premier gîte et le premier abri qui leur permit de négocier et de signer l'alliance franco-américaine, gage et garantie de leur indépendance.

Il n'est pas facile de suivre, parmi la complication des intrigues et l'enchevêtrement des rues, la trace de ces délégués errants qui, dans le courant de 1776, représentèrent les premiers les Etats-Unis en Europe. Ils étaient trois : Silas Deane, un marchand qui avait commencé par être maître d'école, et qui apportait en Europe, avec une ignorance complète du français, de la diplomatie et de la politique du vieux monde, un optimisme qui lui servit avant d'être la cause de sa ruine. Nommé avec Franklin et Jefferson comme délégué du Congrès en Europe, il fut le premier des trois à arriver. Il débarqua à Bordeaux, puis, à la fin de juin ou au début de juillet 1776, il s'installa à Paris. Six mois plus tard, l'illustre philosophe et savant, Benjamin Franklin, le rejoignait, et, vers la même époque, arrivait de Londres le troisième délégué américain, Arthur Lee, qu'on avait substitué à Jefferson, peu désireux de s'absenter d'Amérique à cette époque.

Deane arrivait en Europe sans relation et sans autre papier qu'une lettre du Congrès et quelques billets de Franklin le recommandant à de vieux amis philosophiques que le Sage de Philadelphie avait à Paris. L'Amérique était alors bloquée par l'Angleterre, et menacée par deux grandes armées anglaises qui en

occupaient les points stratégiques les plus importants; le Congrès n'avait point de flotte, et l'Europe ignorait encore s'il serait possible d'organiser avec ce jeune état un négoce quelconque. C'est dire que Silas Deane, malgré ses beaux gilets et sa bonne humeur, était loin de faire figure de grand personnage. Il s'installa donc à Paris dès son arrivée dans un hôtel, apparemment fort petit et fort modeste, car on n'en trouve plus de trace dans les guides de l'époque, pourtant très détaillés, ni sur les cartes du quartier : l'Hôtel du Grand Villars, rue Saint-Guillaume (1).

Cependant le destin protégeait les Etats-Unis. La diplomatie française s'intéressait au sort du nouvel Etat, et le Roi, sans vouloir encore compromettre l'autorité de sa couronne et la grandeur du pays dans une aventure bien chanceuse. tenait pourtant à ne point laisser écraser la jeune république. M. de Vergennes, chargé du Ministère des Affaires Etrangères, organisa immédiatement un système discret et compliqué qui lui permit de correspondre avec Deane, de collaborer avec lui, et d'envoyer aux Etats-Unis les munitions, uniformes, armements et autres provisions nécessaires à la continuation de la guerre.

La cheville ouvrière de l'entreprise fut Caron de Beaumarchais, qui n'avait point encore écrit *Le Mariage de Figaro,* mais qui était déjà fameux pour ses aventures, ses libelles contre Guzman et le sesclandres de toutes sortes dont il avait été le héros. Pour rentrer en grâces auprès du Roi, il servait alors agent secret et pour ne point perdre le goût de la littérature et des aventures, il se lançait à corps perdu dans la révolution d'Amérique, dont il fut en France le premier grand défenseur.

Il vit donc Silas Deane et, tout de suite, ce bon vivant, pédagogique et commerçant, bon buveur et négociant hardi, plut à son cœur de poète et à son humeur vagabonde. La Maison « Roderigue Hortalez et compagnie », nom que Beaumarchais avait pris pour sa firme, collabora chaleureusement avec M. Deane, qui put dès lors expédier dans son pays des canons et des bombes, des chaussures et des chemises, ainsi que des colonels et de généraux. Pour faire face à la nouvelle besogne, il déménagea et prit une installation plus convenable, mieux adaptée à son importance nouvelle. Il s'installa

(1) *Deane Papers* (New-York Collection Historical), Volume V, pages 318, 319, 388. Volume I, page 153.

à l'hôtel d'Entragues, rue de l'Université, où il occupa tout un étage, qui avait grand air. L'hôtel d'Entragues (aujourd'hui détruit; l'emplacement est occupé par le numéro 8 de la rue de l'Université) était un hôtel luxueux où l'on recevait les voyageurs distingués qui pouvaient payer de 400 à 500 livres par mois pour leur logement. Deane commença à y tenir table ouverte pour les Américains de passage, patriotes américains qui fuyaient l'Angleterre, officiers des navires américains qui s'essayaient au commerce de contrebande, intrigants et espions qui venaient proposer leur collaboration ou fournir des renseignements, officiers de toutes sortes et de tous pays, qui cherchaient du service dans l'armée américaine. Par crainte de l'espionnage, dont le réseau serré l'entourait, il n'avait avec lui qu'un seul domestique français, mais capable de baragouiner l'anglais et qui était d'un grand dévouement (1).

Deane avait quitté l'hôtel de Grand Villars pour l'hôtel d'Entragues, au début de l'automne. Il passa tout l'automne à l'hôtel d'Entragues, négociant, discutant, achetant, écrivant, et plein d'une activité fébrile. L'enthousiasme de Beaumarchais et la bienveillance de Vergennes l'encourageaient. Par malheur, le Congrès le laissait sans nouvelles — et sans argent. On imagine donc sa joie, quand, en décembre 1776, il apprit par une lettre de Franklin et par la rumeur publique, que celui-ci venait de débarquer dans la baie de Quiberon et serait à Paris prochainement. Le grand philosophe, avec sa réputation mondiale, son haut grade maçonnique, sa connaissance de la France et le rôle décisif qu'il avait joué au Congrès, apportait à Deane un prestige dont il avait grand besoin. Il apportait aussi de l'argent ce qui n'est jamais à dédaigner en diplomatie, pas plus qu'en politique. Les deux délégués américains se retrouvèrent à Versailles, où Franklin logeait à l'auberge de *La belle image*, un des bons hôtels de Versailles (2).

Deane lui-même, quand il allait à Versailles, logeait plutôt à l'*Hôtel de Jouy* (3).

---

(1) Les renseignements sur l'hôtel d'Entraygues m'ont été fournis par M. Dumolin que je remercie ici. Deane parle de l'hôtel d'Entragues dans *Deane Papers*, Volume I, page 314, 415. Volume II, page 8. Valume V. p. 318.

(2) *Deane Papers*, Volume I, page 433.

(3) *Deane Papers*, Volume I, page 447.

A Paris les deux délégués américains s'installèrent à l'hôtel d'Entragues, mais Franklin arrivait avec deux petits-fils et une telle réputation qu'il était trop encombrant pour cette maison déjà pleine. Il fallait chercher mieux, et quelques jours plus tard, Deane et Franklin établirent leur quartier général à l'hôtel d'Hambourg, proche du reste de l'hôtel d'Entragues. Il occupait l'emplacement du numéro 46 de la rue Jacob. Installés au cœur du faubourg Saint-Germain, dans une région aux rues compliquées et étroites, les délégués américains pouvaient espérer dissimuler leurs démarches et échapper à la curiosité du public qui se portait surtout vers les quartiers neufs et élégants de la rive droite, et en particulier la Place Louis XV, que l'on était en train de terminer (Place de la Concorde). Pourtant ces précautions ne parurent pas suffisante au comte de Vergennes. L'Angleterre s'inquiétait du séjour de Franklin et la France, de plus en plus disposée à une alliance avec les Etats-Unis, ne voulait pourtant point s'engager à fond avant que le moment n'apparût favorable. Sur le conseil de M. de Vergennes, Franklin, vers la fin de l'hiver ou tout au début du printemps (mars 1777), quitta Paris et alla s'installer à Passy, dans l'hôtel de Valentinois, qui appartenait alors à un riche financier, intendant des Invalides, M. Donatien Le Ray de Chaumont. L'hôtel de Valentinois occupe l'emplacement du numéro 68 de la rue Raynouard. C'était une vaste maison avec deux pavillons et des dépendances nombreuses, ainsi qu'un très grand jardin et une terrasse dominant la Seine. Franklin vécut d'abord dans une des dépendances que l'on appelait la « basse cour », ensuite il occupa le pavillon à droite de la grille d'entrée, où il établit le premier paratonnerre que l'on ait vu en France (1).

Silas Deane eut un appartement, un bureau et ses domestiques à Passy, chez Franklin. Ainsi les deux hommes purent collaborer. Ils s'entendaient fort bien entre eux, du reste, ce sage philosophe, dont toutes les dames étaient éprises, et ce diplomate commerçant

(1) La meilleure représentation du logis de Franklin est le dessin par son petit-fils, Benjamin Franklin Bache, que possède M. Franklin Bache, de Philadelphie. Avec sa permission, j'ai pu en donner une reproduction dans mon volume *The two Franklins*, Boston 1933, pages 42-43.

Sur les logis de Franklin, voir mon livre *Benjamin Franklin*, Boston, 1929, pages 411, 425, 454 à 469, etc.. *Works or John Adams*, Boston, Volume III, page 123.

qui avait su collaborer avec Caron de Beaumarchais. Ils s'entendaient moins bien avec leur troisième collègue, M. Arthur Lee, un Américain du reste fort intelligent et probablement très patriote, mais au génie compliqué, capricieux, envieux et calomniateur, qui était dévoré de jalousie à l'égard de Franklin, et d'une haine aristocratique à l'égard du pédagogue mal décrassé qu'était Deane. Arthur Lee venait de Virginie et était docteur. Il ne logeait pas à Passy, mais à Chaillot. Passy était le centre, mais ce n'était point un centre très commode, car l'on était loin du monde des affaires, et pour toutes les questions commerciales, on n'était point suffisamment renseigné. Les rumeurs de Versailles y arrivaient vite, grâce à la société distinguée et même mondaine qui était installée à Passy, mais on avait trop peu de contact avec les milieux commerciaux et maritimes. Deane est donc excusable d'avoir voulu garder une installation à Paris. Il est peut-être moins louable d'avoir voulu la choisir somptueuse et voyante. En effet il prit un bel appartement dans une des maisons nouvellement construites de la place Louis XV (aujourd'hui place de la Concorde). Il s'installa rue Royale, en face du Garde-Meuble du roi. C'est aujourd'hui le 4 de la place de la Concorde. En 1777, le bâtiment venait juste d'être terminé, et était en la possession de Marie-Anne-Françoise de Mailly, veuve de Charles-René de Comboust, Comte de Coislin. Dès cette époque, cette noble dame cherchait à en tirer parti financièrement et peu après il devenait l'hôtel de Courlande qui fut le « Ritz » du Paris pré-révolutionnaire. Deane établit son quartier général dans cet hôtel, et il y eut aussi des domestiques. Dans son carrosse, il faisait la navette entre ses bureaux et son logement de Paris et ses bureaux et son logement de Passy; pendant toute cette année 1777 si mouvementée, qui vit la prise de Philadelphie par les Anglais et qui vit la capture de la grande armée anglaise du nord à Saratoga par le général Gates, Deane se multiplia entre ces deux locaux, dont l'un (Passy) était en vérité le quartier général diplomatique, tandis que l'autre (Paris) était beaucoup plutôt le quartier général économique et consulaire (1).

(1) Voyez *Deane Papers*, Volume II, pages 50, 53, 56, 58, 271, 273, 310, 311, 413.
Life and works of John Adams, Volume III, page 123.
Life of Arthur Lee, by R. H. Lee. Volume I, page 362.
Les renseignements sur l'hôtel de Coislin m'ont été fournis par Monsieur Dumolin.

Quand on apprit en France la victoire de Saratoga, le Roi et ses ministres décidèrent d'intervenir activement aux Etats-Unis, et, durant le courant de décembre 1777 et janvier 1778, de nombreuses conférences se tinrent entre les délégués américains et le chef de bureau des Affaires étrangères, M. Gérard. Elles eurent lieu d'ordinaire dans le plus grand secret. On se retrouvait soit à une maison isolée, hors de Versailles, soit chez Franklin à Passy, soit à Paris, dans l'hôtel de Lautrec, soit chez M. Deane, rue Royale. Afin de dépister les espions anglais, dont Paris fourmillait, quand M. Gérard et les délégués américains venaient rue Royale, ils évitaient de laisser leur carrosse devant la porte. Il était plus facile de se dissimuler à Versailles ou à Passy, mais Passy avait l'inconvénient grave d'exiger un déplacement spécial de tous ceux qui n'y logeaient point, tandis qu'à Paris on se retrouvait naturellement.

C'est pourquoi, les dernières négociations relatives au traité d'alliance et la signature même du traité eurent lieu, 4, place de la Concorde, dans l'hôtel de Coislin, tout près du local où vient de s'installer l'ambassade des Etats-Unis.

C'est là que, dans la soirée du 6 février 1778, M. Gérard, venu de Versailles, M. Franklin, venu de Passy, et M. Lee, venu de Chaillot, se retrouvèrent pour discuter les derniers détails du traité, échanger leurs lettres de créance, et apposer leurs signatures sur le document historique (1).

C'est donc la place de la Concorde qui a la gloire d'avoir vu la signature du traité d'alliance franco-américain, et c'est M. Deane qui peut se vanter d'avoir été l'hôte en cette occasion fameuse. Il ne put, du reste, s'en vanter longtemps. Quelques semaines plus tard, en mars 1778, il était rappelé et quittait la France. Son remplaçant, John Adams, ne voulut pas s'installer rue Royale, et par souci d'économie garda seulement le bureau de Passy. Depuis lors, la maison de Franklin fut le seul local officiel qui eût droit au titre de Légation des Etats-Unis, bien que divers délégués américains aient encore vécu dans des hôtels de Paris.

---

(1) *Deane Papers*, Volume III, page 181 ; Volume II, pages 273, 310, 311.
Life of Arthur Lee by R. H. Lee, Volume II, page 131 ; Volume I, pages 375, 378, 386, 392.
Life and Works of John Adams, Volume III, page 123.

John Adams, John Jay et Henry Laurens, qui vinrent après Deane, eurent soin de se loger modestement. Les beaux appartements de la rue Royale coûtèrent cher à M. Deane qui fut en butte à une impitoyable calomnie. De même le joli jardin de Passy et les belles pièces de M. le Ray de Chaumont valurent à Benjamin Franklin de sévères critiques de la part des voyageurs américains. L'esprit démocratique supporte mal les beaux bâtiments : Franklin, grâce à son adresse et à son prestige, put se garer des conséquences dangereuses de ces calomnies, mais Deane, moins adroit et moins fort, succomba. Il vécut quelques années malheureux et mourut ruiné, déshonoré, solitaire. La plus belle heure de sa vie s'était écoulée le soir du 6 février 1778, 4, place de la Concorde. On voudrait qu'une image de ce pauvre homme qui hébergea les plénipotentiaires franco-américains et qui procéda à la signature du traité se retrouve quelque part sur cette place aux lignes si pures et sereines, où tant d'événements se sont déroulés et où son ombre doit venir hanter les colonnades de cette glorieuse légation des Etats-Unis, la première, celle où fut signé le traité d'alliance franco-américaine, auprès de laquelle, par une sorte d'instinct mystérieux et sûr, les Etats-Unis viennent d'installer leur grande Ambassade.

BERNARD FAŸ.

La France et l'établissement de la Hiérarchie Catholique aux Etats-Unis

(d'après un livre récent)[1]

L'Institut français de Washington, incorporé en 1926, sous l'inspiration du Dr James Brown Scott, de M. Georges Wickersham et d'autres amis de la France, placé sous la protection du général Pershing, consacre son activité à l'étude de la civilisation française dans toutes ses branches, à la fondation de chaires, conférences, bourses, prix, bibliothèques, archives et musées, et à la diffusion dans les milieux intellectuels des documents intéressant l'histoire des relations franco-américaines. Il contribue ainsi à resserrer les liens entre les deux pays.

Le secrétaire général de cette excellente institution est M. l'abbé Jules A. Baisnée, de la Société de Saint Sulpice, un glorieux mutilé de la guerre de 1914. Celui-ci, qui s'efforce avec une inlassable persévérance de répandre les idées françaises dans son pays d'adoption, vient d'exposer dans un livre plein d'intérêt, le rôle exact de la France dans l'établissement de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis.

Ce rôle, dénaturé par certains historiens, a laissé dans l'esprit de quelques catholiques américains, planer des doutes sur le désintéressement de la vieille monarchie française après la lutte qu'elle avait soutenue pour la liberté de la jeune république; l'ouvrage de M. l'abbé Baisnée servira à les dissiper là-bas et fixera ici un point encore mal défini de notre politique aux Etats-Unis.

(1) *France and the establishment of the american Catholic hierarchy. The myth of French interference* (1783-1784) par Jules A. Baisnée, Baltimore. *The John Hopkins Press* 1934. Institut français de Washington.

Un tel épisode devait naturellement attirer l'attention des écrivains qui ont étudié l'église catholique Américaine. Leur liste débute par Bernard A. Campbell qui écrivit en 1844 : *Mémoires sur la vie et l'époque du Très Révérend John Carroll* — En 1856, Henry de Courcy publia en français, dans les journaux *l'Ami de la Religion* et *l'Univers*, une suite d'articles sur *l'Eglise Catholique aux Etats-Unis*, traduits en anglais par John Gilmary Shea. En 1888, le même Shea consacre à cette question deux longs chapitres de *La vie et l'époque du Très Révérend John Carroll, évêque et premier archevêque de Baltimore*. Il est suivi en 1895 par Thomas O'Gorman, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université Catholique, dans son *Histoire de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis* et en 1899 par le R. P. Thomas J. Campbell S. J. dans un article sur *Les débuts de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis*, contribution aux *Historical Records and Studies of the U. S. Catholic historical Society, Vol. I.* Enfin l'énumération se termine par l'ouvrage d'un autre professeur à l'Université Catholique, le Dr Peter Guilday, qui écrivit en 1922 *La vie et l'époque de John Carroll* (1733-1815).

Les deux premiers auteurs, Bernard U. Campbell et Henry de Courcy, ont traité impartialement la question; c'est John Gilmary Shea qui, le premier, a vu dans l'attitude de la France, de son administration et de ses négociateurs tout un plan et une machination destinés à s'assurer le contrôle de l'église catholique américaine, afin de trouver ainsi la rémunération au moins partielle des sacrifices faits pour le triomphe de l'indépendance. Cette manière de voir a été depuis généralement adoptée, voire même amplifiée, par les auteurs qui ont suivi John Gilmary Shea. A ces accusations, M. Baisnée répond par des faits et des textes qui en démontrent l'inanité.

***

Au début de l'année 1783, la reconnaissance imminente de l'indépendance des treize Etats américains par l'Angleterre allait créer, au point de vue ecclésiastique, un état de choses qui devait préoccuper la cour de Rome et dont le point le plus important est précisé dans des instructions adressées au prince Joseph

Donia Pamphili, archevêque de Séleucie et nonce à Paris, à la date du 15 janvier, par la Congrégation de la Propagande.

« Toutes les possessions de l'Angleterre sur le Continent et dans les îles d'Amérique », explique ce document, « étaient placées sous l'autorité spirituelle du vicaire apostolique de Londres, non seulement en conformité d'une habitude très ancienne, mais aussi en vertu des décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande approuvés par plusieurs Souverains Pontifes. A cette règle existe une exception pour le Canada qui, après que le territoire fut passé sous la domination britannique, conserva son évêque comme sous la domination française, en vertu du traité signé à Paris le 10 février 1763.

« Tous les missionnaires habitant le reste de ces vastes territoires ont reçu du vicaire apostolique de Londres le pouvoir d'exercer le ministère apostolique... Actuellement, comme la prochaine déclaration de l'indépendance de ces provinces détruira les liens de leur sujétion politique et civile à l'égard du gouvernement britannique, de même elle détruira les liens existant en matière religieuse et, en conséquence, le vicaire apostolique de Londres sera exclu de l'influence et de la direction qu'il a exercé jusqu'ici sur les affaires religieuses de ces provinces. »

Il ne pouvait évidemment être question de maintenir la juridiction d'un sujet du roi d'Angleterre sur les citoyens catholiques de la nouvelle République. La « méfiance républicaine » s'alarmait même de les voir soumis au Pape, dont l'autorité était bien dite purement spirituelle, mais qui, à cette époque, était un prince temporel susceptible d'être mêlé à des conflits internationaux — et aux Congrégations romaines qui jouaient, dans l'organisation pontificale, le rôle tenu ailleurs par les départements ministériels.

Rome savait, d'autre part, que le nom seul et surtout la présence d'un évêque exaspérait la bigoterie de la grande majorité des Américains qui, surtout dans les Etats du Nord, étaient presque tous non conformistes. Elle rappelait à ces derniers la hiérarchie de cette église anglicane détestée qui avait contraint leurs ancêtres ou eux-mêmes à s'exiler pour garder la pureté de leur foi presbytérienne. Beaucoup d'anglicans avaient soutenu la cause de l'indépendance avec tiédeur, les efforts de ceux qui

y avaient été fidèles pour obtenir un évêque avaient été vains. Les catholiques romains étaient aussi suspects et leur crainte d'exciter sur ce point l'animosité de leurs compatriotes protestants était telle que, lorsque Rome, dès 1765, avait émis l'idée de leur donner un vicaire apostolique particulier, ils s'y étaient éperdûment opposés. S'adressant au provincial des Jésuites qui étaient encore chargés des missions du Maryland et de la Pensylvanie, une réunion de laïcs américains écrivait à ce religieux, à la date du 16 juillet : « Nous vous adjurons par tout ce qui est sacré, très-honoré Monsieur, comme le chef de ces messieurs qui sont nos instituteurs, qu'il vous plaise d'user de toute votre influence pour éviter une mesure aussi fatale. » Le plus considérable d'entre les catholiques par sa richesse, l'ancienneté de sa famille et de ses propriétés terriennes, Charles Carroll, de Caroll-ton près Baltimore en Maryland, écrivait en même temps et aussi énergiquement au vicaire apostolique de Londres, M. Challoner : « Si un vicaire apostolique était envoyé parmi nous, je serais dans la crainte que la paix et l'harmonie qui ont subsisté depuis si longtemps ne fussent vite bannies. »

En 1773, il avait été question d'envoyer l'évêque de Québec visiter les colonies de la Nouvelle Angleterre et y administrer le sacrement de Confirmation; les fidèles et le P. Farner, missionnaire Jésuite de Philadelphie prièrent le prélat de s'abstenir. « C'est chose incroyable, lui écrivait le religieux, combien le seul nom d'évêque est haï des non-catholiques sur toute la surface de l'Amérique.»

La suppression de la Compagnie de Jésus qui eut lieu cette même année 1773 augmenta encore les difficultés, surtout dans le Maryland et la Pensylvanie où ses missionnaires jouissaient d'une très grande influence. Les Pères avaient amèrement ressenti la médiocre énergie que les Congrégations romaines avaient mise à les défendre; ils en voulaient particulièrement à cette Propagande, à laquelle leurs missions avaient rendu tant de services. Espérant que la tourmente qui les avait emportés ne serait que passagère ils « regardaient leurs riches plantations du Maryland comme un moyen que la Providence avait laissé entre leurs mains pour réorganiser leurs œuvres de missions et d'éducation dans des temps plus propices ». Ils craignaient donc avant tout

que, sous le prétexte de les employer auz besoins d'un évêque et de son clergé, la Propagande ne mît la main sur leurs propriétés.

***

En adressant, le 15 Janvier 1783, ses instructions au nonce à Paris, la cour Pontificale obéissait à la nécessité. Jadis, à l'issue d'une longue guerre entre puissances catholiques, un représentant du Pape eût été convié à assister, voire à présider, aux négociations de paix. Mais les temps avaient changé ; d'ailleurs ni les Etats-Unis qui avaient fait de la neutralité religieuse un des principes de leur politique, ni à plus forte raison l'Angleterre où le roi était chef de l'Eglise Etablie ne songeaient même pas à faire semblable invitation. La Curie Romaine n'aime point à avouer la diminution de son prestige, mais elle est experte à la colorer. Cette fois elle couvrit son absence du prétexte que la paix à intervenir n'était pas « d'une importance suffisante pour justifier l'envoi d'un légat ou d'un nonce » ; sans ajouter que les puissances contractantes ne l'eussent point admise. Mais il n'en restait pas moins qu'aucun personnage à ce qualifié ne serait là pour veiller aux intérêts des catholiques Américains. Quoi donc de plus naturel que, dans le but de suppléer à une absence aussi préjudiciable, la Propagande s'adressât « au zèle et à la piété de S. M. Très Chrétienne afin que, grâce à l'influence qu'Elle possédait sur les Etats-Unis d'Amérique, Elle pût faire insérer dans la Convention solennelle de paix, garantie par la foi publique, un article concernant le libre exercice et le maintien de la religion catholique, et cela d'autant mieux que le séjour des troupes françaises dans le pays avait contribué au développement de cette religion » ?

Le préfet de la Propagande, cardinal Antonelli, ajoutait que le roi de France avait d'autant plus de raisons de s'intéresser à la question que beaucoup de ses sujets s'étaient fixés en Amérique depuis la guerre et que beaucoup d'autres s'y rendaient chaque jour pour y pratiquer le commerce.

Les instructions portaient en outre que le nonce devait « chercher l'appui de S. M. T. C. pour concerter un plan de missions pour le service des catholiques vivant en Amérique... Le plan le

plus simple et le plus désirable serait d'établir dans une des principales villes un Préfet apostolique, avec le caractère épiscopal, choisi parmi les sujets de la nouvelle république. — Si les chefs du Congrès américain répugnaient à admettre un évêque dans leur pays on pourrait lui substituer un préfet général des missions... Si l'on trouvait un habitant du pays apte à ces fonctions, il devrait toujours être préféré. » Mais, à son défaut, on devrait obtenir permission de nommer un étranger impartial et acceptable au gouvernement américain. Enfin « on devrait faire un arrangement pour la subsistance temporelle des missionnaires évangéliques mais, comme il est douteux d'obtenir le concours du gouvernement (américain) pour cet objet... la Congrégation de la Propagande est disposée à fournir un traitement à l'évêque ou au préfet vicaire apostolique, espérant que les autres missionnaires recevraient des secours de la charité des fidèles et spécialement que, s'ils étaient français et destinés à aider des sujets de S. M. T. C., ils le recevraient de sa royale et généreuse munificence. »

« Ces instructions, remarque fort justement M. Baisnée, sont trop claires pour exiger des commentaires... Elles révèlent que l'initiative des négociations est due au Saint-Siège et que, dès le commencement, on compta sur le gouvernement français pour prêter ses bons offices et donner son appui à l'entreprise. »

Dès le 4 février suivant, le nonce fit part de ces instructions au comte de Vergennes, alors secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères (1). Le secrétaire d'Etat lui répondit en substance que, s'il avait pu intervenir en faveur des sujets français qui, au Canada, étaient passés à la domination britannique, il devait décliner d'intervenir entre le gouvernement américain et des catholiques qui, eux, n'avaient jamais été français. Il ajouta que, d'ailleurs, la pratique publique de toutes les religions étant admise aux Etats-Unis il n'était pas douteux que « non seulement le Congrès consentirait à la présence de missionnaires catholiques mais aussi à la nomination d'un vicaire apos-

---

(1) Le comte de Vergennes était, sans doute, la plus haute autorité du ministère, mais M. Baisnée se trompe en lui donnant le nom de *Premier Ministre*. Ce titre fut porté par le comte de Maurepas jusqu'à sa mort en 1781, puis resta vacant et ne fut donné qu'à Loménie de Brienne, en 1787.

tolique avec caractère épiscopal ». Le nonce pria alors Vergennes d'informer M. Franklin, Ministre des Etats-Unis en France, qu'il l'entretiendrait de la question lorsque les opinions de ce dernier auraient été sondées par le ministre du Roi.

La mission confiée au nonce exigeait beaucoup de prudence: aussi retarda-t-il jusqu'au 28 juillet l'envoi d'une note formelle à Franklin. Dans ce document, le prince Doria résuma les propositions contenues dans les instructions que lui avait adressées le préfet de la Propagande à la date du 15 janvier. Il y exposait que les catholiques américains ne pouvant continuer à demeurer sous la dépendance du vicaire apostolique de Londres, la Sacrée Congrégation avait « décidé de proposer au Congrès l'installation d'un sujet américain catholique dans une ville des Etats-Unis en qualité de vicaire apostolique avec le caractère épiscopal ou simplement de préfet apostolique (1) ». Exprimant, d'ailleurs, la préférence de Rome pour un vicaire apostolique, le nonce ajoutait que, dans le cas où aucun citoyen américain ne serait qualifié pour l'une de ces fonctions, il serait nécessaire « que le Congrès acceptât qu'on fît choix d'un sujet *étranger appartenant à la nation la plus amicale vis-à-vis des Etats-Unis* ».

C'était évidemment désigner la France. Quant à cette dernière puissance, elle entendait toujours rester étrangère à ce choix. En effet, dès le 21 juillet 1783, c'est-à-dire quelques jours seulement avant que la note ne fût remise à Franklin par le nonce, le comte de Vergennes adressait au chevalier de la Luzerne, ministre de France à Philadelphie, alors capitale des Etats, des instructions générales dans lesquelles il est permis de voir une allusion aux négociations qu'il savait devoir s'ouvrir.

Le secrétaire d'Etat y remarquait en substance que, sans moyens d'influencer les affaires intérieures des Etats-Unis, la France ne pouvait qu'assister en spectatrice aux répercussions causées par leur constitution sur les affaires intérieures.

La note du nonce semble avoir vivement intéressé l'esprit tou-

(1) Dans les pays de missions le *Vicaire apostolique* ou le *Préfet apostolique* sont nommés par le Pape et dépendent de la Propagande. Le *Vicaire apostolique* a le caractère épiscopal complet. Le *Préfet apostolique* peut être un prêtre auquel le Pape confère temporairement certains pouvoirs épiscopaux : confirmer, consacrer les vases sacrés, etc... mais non celui d'ordonner les prêtres.

jours si curieux de Franklin. Il y répondit par des observations qui méritent d'être citées presque en entier. Il débute par y déclarer qu'il estime « absolument inutile » d'envoyer cette note au Congrès qui, d'après ses pouvoirs et sa constitution, ne peut ni ne doit en aucun cas intervenir dans les affaires ecclésiastiques d'aucune secte ou religion établie en Amérique. Chaque état particulier s'est réservé par sa propre constitution le droit de protéger ses membres, de tolérer leurs opinions religieuses et de ne point intervenir en la matière tant qu'elles ne troublent point l'ordre civil.

« M. Franklin est, en conséquence, d'avis que la Cour de Rome peut, de sa propre initiative, prendre toutes les mesures utiles aux catholiques d'Amérique en tenant compte des Constitutions, et que le Congrès ne manquera pas de donner son approbation tacite au choix que la Cour de Rome — d'accord avec le ministre des Etats-Unis — pourrait faire d'un ecclésiastique français, qui, résidant en France, pourrait diriger, par l'intermédiaire d'un suffragant résidant en Amérique les affaires spirituelles des catholiques qui vivent ou viendraient s'établir aux Etats-Unis.

« En dehors de bien des raisons politiques qui pourraient rendre cet arrangement désirable, M. le nonce apostolique y trouvera beaucoup d'autres qui seront favorables aux vues de la Cour de Rome.»

M. l'abbé Baisnée tire de cette réponse la preuve que la première proposition ferme de confier la direction des catholiques Américains à un prélat français émane de Franklin. Peut-être aurait-il pu trouver dans ce fait un argument de plus en faveur de la non-intervention de la France, et la preuve qu'il était quasi impossible au Gouvernement royal de permettre à un de ses sujets d'assurer cette direction. A quelles difficultés inextricables ne pouvait-elle pas, en effet, conduire? Chaque Etat demeurant maître de sa constitution et de ce qu'on appelle aujourd'hui la police des cultes sur son territoire gardait sur ces points des vues particulières tout en professant en principe la tolérance et la liberté des cultes. La Virginie, le Maryland, la Pensylvanie et le Delaware seuls accordaient aux catholiques la plénitude des droits civiques. Que de difficultés en perspective!

Que de conflits peut-être qu'un supérieur ecclésiastique français eût été trop tenté de porter au représentant de son pays ! Evidemment pareille éventualité ne pouvait échapper à la prévoyance d'un ministre qui avait une aussi complète expérience des affaires religieuses que le comte de Vergennes.

Une seconde note de Franklin suivit de quelques jours la première : elle expose sa pensée en ce qui touche deux graves questions : les finances et l'éducation du clergé. Le ministre des Etats-Unis constate d'abord que la législation américaine, se plaçant « au point de vue d'une liberté plus générale » n'a pas voulu établir de taxe obligatoire pour subvenir à l'entretien du clergé et qu'il n'existe pas d'établissement en Amérique où un ecclésiastique catholique puisse recevoir l'éducation nécessaire. Mais à ce double et délicat problème l'esprit fertile de l'ingénieux diplomate trouve une solution simple mais vraiment inattendue:

« Il existe en France, écrit-il, quatre établissements de moines « anglais qui possèdent un revenu d'environ 50 à 60.000 livres. « Ces moines sont peu nombreux. Le manque de sujets fait que « ceux qui restent sont au moins inutiles. Il serait peut-être pos- « sible que le Roi, pour satisfaire la Cour de Rome et resserrer « les liens d'amitié qui l'unissent aux Etats-Unis, permît que « ces établissements servissent à élever, à instruire et en partie « à défrayer les ecclésiastiques qui seraient envoyés en Amérique.

« Il serait expédient... que l'un des évêques nommés par le « Saint-Siège fût un sujet du Roi résidant en France, en position « d'agir toujours en accord avec le nonce de S.S. et le ministre « d'Amérique, et d'adopter avec eux les mesures nécessaires « pour élever les ecclésiastiques qui pourraient être agréables « au Congrès et utiles aux catholiques. »

La proposition par laquelle Franklin dépossédait si cavalièrement les pauvres Bénédictins Anglais au profit de ses compatriotes ne pouvait être approuvée ni par le nonce, ni par la curie romaine, ni par le ministère français. Aussi n'en fut-il plus question que pour la refuser. D'autre part, Mgr Doria tenant, sur un point aussi important, à ne rien compromettre des libres décisions de Rome, ne semble pas avoir entretenu Vergennes de la nomination d'un vicaire apostolique français. Il lui

demanda immédiatement, au contraire, de « faciliter l'établissement, en France, d'un collège pour l'éducation d'autant de prêtres qui seraient nécessaires », et le Ministre du Roi l'assura de toute son assistance. Pour l'étude des moyens, le Nonce fut adressé à l'Evêque d'Autun qui, chargé de la *Feuille des Bénéfices,* c'est-à-dire de désigner à l'agrément du Roi les nouveaux titulaires aux bénéfices vacants, était en fait le ministre des Cultes de l'ancien régime, puisqu'il était le dispensateur des ressources du clergé.

Et ici, ouvrons une parenthèse : John Gilmary Shea, qui publia son ouvrage en 1888, tous les auteurs qui l'ont suivi et M. Baisnée lui-même ont écrit que ce prélat était le célèbre Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, le futur ministre des Affaires Etrangères. Erreur explicable par le fait que sous l'ancien régime un évêque n'était jamais désigné que par le titre de son siège et point par son nom propre, et que Talleyrand a été le plus connu des titulaires d'Autun. Mais Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord ne fut sacré évêque que le 4 janvier 1789, la veille même de la Révolution française. En 1784, il était abbé commendataire de Saint-Denis au diocèse de Reims dont son oncle, Alexandre-Angélique, était archevêque. Celui qu'on appelait alors l'abbé de Périgord (1) était également, il est vrai, avec l'abbé de Boisgelin (futur cardinal) agent général du clergé ; mais ces agents généraux — au nombre de deux, nommés tous les deux ans par les députés du clergé des provinces pour vaquer près la Cour aux intérêts de leur ordre — n'avaient aucun regard sur la feuille des bénéfices et ne furent mêlés, de près ni de loin, à aucune des négociations qui nous intéressent.

L'évêque d'Autun qui, de 1777 à 1789, détient la feuille sans aucune interruption, se nommait Yves Alexandre de Marbeuf ; il fut successivement évêque d'Autun et archevêque de Lyon. Bien que sa place lui eût attiré bien des jaloux et aussi des calomnia-

---

(1) M. l'abbé Baisnée commet encore une erreur en qualifiant l'abbé de Périgord, de *duc de Périgord*. Ce titre n'existait pas en 1789. Le duché pairie de *Périgord* fut érigé par lettres patentes de Louis XVIII, le 26 décembre 1818, en faveur de Hélie-Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, cousin de Charles Maurice. Ce dernier porta successivement les titres de Prince de Bénévent, sous l'Empire et de *Duc de Talleyrand-Périgord,* sous la Restauration. C'est par courtoisie qu'on l'appela *Prince de Talleyrand.*

teurs, qu'on lui reprochât certain manque de caractère, « c'était un digne Evêque et un fidèle serviteur de l'Eglise (1) », entré par vocation dans les ordres, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille. L'erreur qui fait confondre les deux évêques d'Autun eût été facile à corriger si l'on avait consulté les Almanachs royaux de l'époque. Il est d'autant plus regrettable qu'on lui ait permis de se perpétuer que, si elle avait été rectifiée, les conséquences que certains ont voulu tirer du « machiavélisme » de Talleyrand pour attaquer les soi-disant intrigues françaises seraient tombées d'elles-mêmes depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, une première entrevue du nonce et de l'évêque d'Autun eut lieu le 27 août 1763 et une seconde, à laquelle assista le comte de Vergennes, le 30 suivant, à Versailles. On y traita uniquement du recrutement des missions. Le 1er septembre, dans le compte-rendu qu'il en fit à la Propagande, Mgr Doria pria le cardinal Antonelli d'obtenir du vicaire apostolique de Londres tous les renseignements possibles sur l'état des missions en Amérique ajoutant que, de son côté, il en demanderait au chevalier de la Luzerne, Ministre de France aux Etats-Unis depuis trois ans « et qui y est très estimé et aimé ». A la Congrégation, le nonce demanda, pour assurer une discrétion très nécessaire à l'accomplissement des vues de Rome, que seuls fussent tenus au courant le vicaire apostolique de Londres, le cardinal préfet et le St-Père.

*
* *

Mgr Doria avait ses raisons pour recommander le secret. Si mal informé qu'il fût des choses d'Amérique, le bon sens lui indiquait que le clergé des nouveaux Etats-Unis, devant la paix attendue chaque jour, sentirait la nécessité de se réorganiser en lui-même. Le nonce n'ignorait pas la secrète rancœur nourrie par les Jésuites contre la Propagande, il savait donc que cette réorganisation, inspirée par les Pères, ne serait guère conforme aux vues de la Sacrée Congrégation.

Et en effet, dès le printemps de 1783, plusieurs membres du

(1) Abbé Sicord : L'ancien Clergé de France, t. II, p. 40. Paris V. Lecoffre, 1893.

clergé américain avaient adressé une lettre au Rd. John Lewis, supérieur des Jésuites avant leur dissolution et depuis représentant en Maryland et en Pensylvanie du vicaire apostolique de Londres, lui demandant d'assister à une réunion où seraient discutées les mesures propres à assurer la conservation et le bon gouvernement de la religion catholique dans le pays. Le P. Lewis donna son approbation et neuf délégués se réunirent à White-marsh (Maryland) le 27 Juin 1783. Une première esquisse de gouvernement fut adoptée pour servir de base à une révision à opérer dans une nouvelle réunion fixée à l'automne suivant.

Ainsi, plus d'un mois avant que le nonce n'entrât en rapports avec Franklin, les premières bases d'une organisation du clergé américain avait été jetées, indépendamment de la Propagande, par ce clergé lui-même et avaient été approuvées par l'ancien supérieur des Jésuites. Pour faire triompher ses vues, la Propagande devait donc agir, et agir vite.

Vaine prétention! De Paris, Franklin, se ravisant, avait envoyé au président du Congrès copie de sa correspondance avec le nonce; de Londres, un Jésuite, M. Charles Plowden, anglais qui nourrissait contre Rome et la France une rancune non dissimulée, éveillait l'attention par des bruits alarmants sur la cupidité de la Propagande et les desseins ambitieux de la France. Enfin, de Rime même, M. Thorpe autre ex-Jésuite qui avait ses entrées chez le secrétaire de la Propagande M. Etienne Borgia et chez le cardinal Borromeo, qui semble avoir été très favorable aux Jésuites et aux Américains, écrivait à Philadelphie que la Propagande projetait de s'emparer des biens de la Compagnie. La résistance se prépara et M. John Carroll — ancien Jésuite lui aussi et cousin de Carroll de Carrollton, qui jouera bientôt le principal rôle dans l'établissement de la hiérarchie, — en informe, dès le 26 septembre, son confrère le P. Plowden : « La nouvelle de l'intention de la Propagande ne me trouble qu'en ce qu'elle me fait voir que des hommes qui ont été institués pour servir la religion songent bien plus à agripper le pouvoir et à régir l'argent ; mais ils peuvent être bien sûrs qu'ils ne possèderont jamais six *pence* de nos propriétés dans ce pays-ci. Et si l'un de nos amis était assez faible pour livrer entre leurs mains ou pour essayer de faire passer sous leur autorité quoi que ce fût de nos im-

meubles, les autorités civiles seraient requises de les arracher à leur pouvoir. »

Les Révérends Pères mettaient, on le voit, à défendre leurs biens, autant de vigueur qu'ils prêtaient à la Congrégation Romaine d'avidité à les convoiter!

Quant à la France, le P. John Carroll s'exprime sur elle en des termes qui prouvent qu'il ne la soupçonnait d'aucun noir dessein et qui donnent, en même temps, une délicate leçon à son ami Anglais. « Vous avez, lui écrit-il dans la même lettre, adopté le langage d'une certaine presse de votre côté de l'eau lorsque vous nous (les Américains) représentez comme soumis à des maîtres impérieux et dans les filets de la France... En ce qui touche les filets de la France nous n'avons assurément jamais porté ses chaînes; nous avons traité avec elle en égaux, nous en avons éprouvé la plus grande magnanimité et l'avons payée de retour par la plus honorable fidélité à remplir nos engagements. En procédant tous deux d'après ces principes, nous avons mené la guerre à une fin qui, ne vous déplaise, est fort heureuse, puisque certes, nous en sommes satisfaits.»

Sur un point, les désirs de John Carroll concordèrent avec ceux du nonce : « L'objet le plus cher à mon cœur, écrit-il toujours dans la même lettre à Charles Plowden, est d'établir sur ce continent un collège pour l'éducation de la jeunesse qui pourrait être en même temps un séminaire de jeunes prêtres. Mais, pour le présent, je n'aperçois aucune perspective de succès. »

Le lendemain même du jour où John Carroll écrivait au P. Plowden, le Préfet de la Propagande, à la date du 27 septembre, remerciait Mgr Doria « de son zèle et de sa sagacité » en intéressant à son œuvre le comte de Vergennes et l'évêque d'Autun. Résumant les négociations, il refusait de dépouiller les Bénédictins Anglais et de confier à un Français la direction des catholiques Américains. C'était rejeter les deux principales propositions de Franklin. En Europe, la direction devait rester entre les mains du nonce qui correspondrait directement et officiellement avec le ministre des Etats-Unis à Paris. Un ecclésiastique français pourrait être employé — mais officieusement — comme intermédiaire entre l'évêque établi en Amérique et le ministre des Etats-Unis à Paris. En Amérique, l'ecclésiastique placé à la

tête du clergé devrait avoir le caractère épiscopal, avec le titre de vicaire apostolique ou plutôt, si c'était possible, devrait être évêque d'un diocèse formé dans le pays. Les conditions actuelles font croire que le candidat à ce poste devrait être français. Mais s'il se trouvait des Américains propres aux fonctions sacerdotales ils devraient être ordonnés. Quant à la fondation d'un collège, elle serait évidemment très utile, mais « la grandeur de l'idée rendait sa réalisation difficile » et il vaudrait mieux se contenter, pour commencer, d'augmenter les revenus de quelque séminaire où huit à dix étudiants seraient envoyés d'Amérique : de même, en vue de former un clergé national, on pourrait réserver deux ou trois places pour de jeunes Américains au collège de la Propagande à Rome. Le cardinal Antonelli terminait en avouant au nonce que la Propagande ne disposait que d'informations à peu près nulles sur le nombre des Missionnaires — presque tous appartenant à l'ancienne Compagnie de Jésus — et des fidèles actuellement aux Etats-Unis, « car ni directement, « ni par l'entremise du vicaire apostolique de Londres n'avaient « été reçues de nouvelles concernant ces catholiques. »

Si l'on examine impartialement les conclusions de la Propagande on ne peut qu'admirer la haute raison qui les inspirait : fermeté à réserver les droits de direction du Saint-Siège; esprit d'économie qui écarte les projets trop dispendieux; souci déjà formulé de créer aux Etats-Unis un clergé national et de placer un écêque du pays.

En face de ces idées si sages et si bien définies, le clergé Américain manifeste surtout des soupçons et des craintes; une seconde réunion des prêtres de Maryland et de Pensylvanie avait été tenue à Whitemarsh le 4 novembre 1783 pour examiner à nouveau le projet de gouvernement élaboré en Juin. On rédigea d'abord une pétition demandant au Saint-Siège de confirmer le Rév. John Lewis comme supérieur des missions et de lui donner pouvoir de confirmer, de consacrer les vases sacrés et les pierres d'autel ainsi que les saintes huiles; cette pétition revenait sur l'impossibilité de reconnaître désormais un étranger comme supérieur ecclésiastique « sous peine d'offenser ouvertement la suprême magistrature civile et le gouvernement politique ». Mais certains s'effrayèrent de demander au Pape la

simple confirmation d'un choix déjà fait. Une seconde requête fut donc adressée, sollicitant du Saint-Père la permission d'élire unun supérieur, mais insistant encore sur le fait que le gouvernement n'autoriserait pas la présence d'un évêque.

Ce fut le P. John Carroll qui fut chargé de transmettre ces documents à Rome; il usa de l'intermédiaire de son ami Thorpe et les accompagna de ses propres commentaires. La tolérance accordée aux chrétiens de toutes dénominations interdit aux catholiques « d'exciter la méfiance causée par une juridiction étrangère au delà de ce qui est essentiel à la religion » c'est-à-dire au delà de la « reconnaissance de la suprématie spirituelle du Pape ». Puis, après avoir recommandé le P. John Lewis comme supérieur temporaire des missions, il détermine nettement le rôle que le clergé américain et les Jésuites eux-mêmes attribuent à la France dans cette laborieuse négociation : « Nous ferons tous nos efforts pour vous faire appuyer dans cette demande, si possible, par une recommandation de notre pays et du ministre de France. »

Bien que Franklin eût appris par le nonce l'accueil défavorable fait à ses propositions relatives aux monastères anglais et au choix d'un prélat français, il n'abandonna pas une question dont il sentait l'importance et qui, d'ailleurs, semble avoir excité l'activité de son ingénieux esprit. Le 15 décembre 1783, il écrit encore à Vergennes et enfin il attire sur l'affaire l'attention d'un prélat français de ses amis, M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, ancien condisciple de Turgot, de Loménie, de Boisgelin, de l'abbé Morellet à la Sorbonne. M. de Cicé était un de ces Prélats plus *administrateurs de provinces qu'administrateurs de Sacrements,* dont le rôle économique et social avait été si considérable au 18e siècle. Venu à Paris pour les affaires de la Haute-Guyenne, dont il présidait l'assemblée comme évêque de Rodez en 1780, il y avait fait la connaissance de Franklin et entretenait avec ce dernier un commerce d'amitié d'autant plus intime que plusieurs de ses proches avaient été combattre en Amérique pour la liberté. En 1781 M. de Cicé avait été pourvu de l'archevêché de Bordeaux. C'était le point de concentration le plus important du commerce avec l'Amérique ; c'est à son archevêque que pensa tout naturellement Franklin pour nouer

le lien qu'il recommandait entre les catholiques français et les Américains. Le 27 décembre 1783, l'archevêque répondait en assurant son ami de son assistance et en lui demandant quelques renseignements sur la situation de l'Eglise aux Etats-Unis. Dès le même jour, le prélat s'empressait d'informer le comte de Vergennes des ouvertures qui lui avaient été faites.

« Je me fais un devoir, écrit-il, de vous instruire de la démarche que M. Franklin vient de faire auprès de moi... Il paraît désirer que... (les catholiques des Etats-Unis) aient en France un ecclésiastique attitré qui serait chargé de pourvoir aux besoins du culte. Ce soin... mérite bien l'intérêt général, mais l'affermissement qu'il promet à la religion le rend encore plus respectable pour nous ; je lui trouve même des droits ultérieurs à notre attention. Elle me paraît offrir un moyen de resserrer avec plus d'énergie, par les liens puissants de la religion, ceux que la politique a déjà si heureusement formés entre la France et les Etats-Unis. Jamais, peut-être, il ne reparaîtra de moment plus favorable de servir en même temps la foi, le Prince et les deux nations. Ce moment-là ne doit point vous échapper. J'ai cru devoir vous l'indiquer avant de répondre décisivement à M. Franklin... J'attendrai vos instructions pour donner une suite à mes idées et les combiner d'après les vôtres... il me serait possible de vous développer les moyens qui se sont présentés à mon esprit pour la plus grande perfection de cet ouvrage... »

Les diplomates n'ont jamais aimé, dans leurs affaires, l'intrusion des étrangers à la *carrière* ; peut-être Vergennes se méfiait-il aussi de l'ardeur du prélat; en tout cas, la sécheresse de sa réponse — et M. l'Abbé Baisnée ne l'a peut-être pas assez noté — montre une fois de plus combien le Ministre mettait de prudence lorsqu'il traitait les affaires religieuses de la République.

« A Versailles, le 8 janvier 1784.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois de Décembre; elle est relative à l'établissement proposé par M. Franklin d'un ecclésiastique en France qui serait chargé de pourvoir aux besoins du culte de la religion Catholique dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. J'ai écrit en dernier lieu sur cet

objet à M. l'évêque d'Autun et je m'en occuperai avec ce prélat avec d'autant plus de zèle que je partage l'opinion que vous avez de son importance. »

Lorsqu'il écrivait cette lettre, Vergennes connaissait depuis quatre jours l'opinion de M. de Marbeuf.

« L'unique objet de M. Franklin est de parer à l'inconvénient politique qui résulte de la résidence à Londres de l'évêque ou supérieur ecclésiastique des catholiques romains des Etats-Unis de l'Amérique. Il demande un sujet français qui résidât sur les lieux et qui n'eût aucun rapport avec la Cour de Londres.

« M. le nonce voudrait que la bonté du Roi le portât à faire l'établissement religieux d'une mission en faveur des mêmes catholiques et pour cela, qu'on élevât en France les sujets destinés à former et à soutenir ces établissements... » soit une dépense de 20.000 livres par an. « Il entrerait encore dans le plan de M. le nonce que le roi accordât 12.000 livres par an pour la dotation d'un évêque ou du préfet apostolique, qui serait établi supérieur en cette partie... Il est très important d'examiner le plan de M. le nonce sous tous les rapports et de l'adapter aux vues de M. Franklin avant de prendre une résolution définitive. »

L'évêque d'Autun, lui aussi, évitait de rien compromettre et de manifester trop d'enthousiasme.



Cependant, bien que la réponse à la lettre de Franklin au président du Congrès n'eût jas encore été envoyée, le chevalier de la Luzerne, Ministre de France à Philadelphie avait, dès le début de 1784, pu recueillir auprès des divers membres du congrès des informations sur l'impression que cette lettre avait produite. L'accueil avait été respectueux et, à la condition que l'évêque s'abstînt soigneusement de s'attribuer aucune juridiction temporelle, sa présence semblait devoir être favorablement accueillie en Pensylvanie et surtout en Maryland, où les catholiques étaient nombreux. Il devait être également bien vu du Congrès en tant qu'il dispenserait les prêtres américains d'aller

se faire ordonner en Angleterre ou au Canada. Certains membres de l'assemblée entretenaient même l'idée — qui paraît fort étrange à tout catholique et prouve bien l'ignorance profonde des non-conformistes sur tout ce qui ne touche pas leur propre secte — que l'évêque ne se refuserait pas à ordonner les ministres anglicans, leur évitant également le voyage d'Angleterre. A la dépêche par laquelle le chevalier de la Luzerne, sous la date du 31 janvier 1784, envoyait ces informations, il ajoutait le post-scriptum suivant : « Les catholiques ne verraient pas avec » plaisir un évêque étranger, mais ils pourront bien choisir le » plus digne de leurs prêtres et le présenter à S. S. pour qu'elle » le fasse consacrer si elle juge qu'il est en état de remplir les » fonctions épiscopales. »

On ne peut s'empêcher d'être frappé, en rapprochant les diverses correspondances échangées jusqu'ici, de la divergence qui apparaît très nettement entre les informations envoyées au Département des Affaires Etrangères par La Luzerne et au nonce par Franklin d'une part, et celles que, de l'autre, transmettaient John Carroll et le clergé catholique sur l'impression que causerait la présence d'un évêque catholique. M. l'abbé Baisnée glisse sur ce point délicat. Mais, — sans manquer de respect à la mémoire de John Carroll qui a rendu à son église tant et de si éminents services — on ne peut s'empêcher de penser qu'en l'occurrence il s'est laissé plutôt entraîner à exprimer des craintes exagérées et à présenter les faits sous le jour convenant aux Jésuites ses anciens confrères, qu'il ne s'est attaché à écrire la vérité toute simple.

En effet, John Carroll écrivait encore, le 10 août 1784, à son ami, le Revd. Charles Plowden : « le Dr Franklin a envoyé au Congrès la copie d'une note à lui adressée par le nonce à Paris... La réponse, — (et je suis bien informé) est que le Congrès n'a rien à répondre, la question n'étant pas de son département, et dépendant de chacun des Etats. Mais de ceci vous pouvez être assuré : aucune autorité émanant de la Propagande ne sera jamais admise ici ; le clergé catholique comme les laïcs savent que le seul lien qu'ils doivent avoir avec Rome est de reconnaître le Pape comme chef spirituel de l'Eglise ; aucune Congrégation existant dans ces Etats ne sera admise à participer en rien

à cette autorité spirituelle ; aucun évêque vicaire apostolique ne sera admis et, si nous devons avoir un évêque, il ne sera point *in partibus* (fine combinaison de la politique romaine), mais un évêque ordinaire, national, à la nomination duquel Rome n'aura point de part (1). Ainsi, nous sortirons aisément de leurs machinations. Nos frères ont, dans une réunion tenue en octobre dernier, établi, ou peu s'en faut, un plan de gouvernement intérieur qui recevra votre approbation, car il est fondé sur les principes chrétiens et rationnels. »

Il semble qu'un arrêt se soit produit dans l'activité de la Propagande depuis l'automne de 1783 jusqu'au printemps de 1784. Rien d'étonnant ; la cour de Rome ne pouvait évidemment prendre de décision, faute de renseignements précis sur la situation de l'église en Amérique, et de plus l'état de la mer rendait en hiver les communications particulièrement longues et difficiles. Ainsi, ce ne fut que le 23 avril que parvint à Paris la dépêche écrite par La Luzerne le 31 janvier. Cependant, les entretiens s'étaient continués entre Mgr Doria et Benjamin Franklin. Celui-ci avait émis sur le Rev. John Carroll, l'opinion la plus favorable. Il connaissait de longue date sa famille. Charles Carroll de Carrollton, son cousin, était l'un des signataires de la déclaration d'indépendance et le personnage le plus influent du Maryland, et quant à John Carroll lui-même, lorsqu'au printemps de 1776, une mission composée de Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll de Carrollton avait été envoyée au Canada pour décider les colons du pays à entrer dans la lutte contre l'Angleterre, le Rev. John Carroll lui avait été adjoint en qualité de Commissaire pour exercer son influence, sur le clergé catholique. La mission avait échoué, mais cet échec n'était pas dû à son manque de zèle. Franklin affirmait

(1) John Carroll, s'adressant à un théologien, emploie le mot *nomination* dans le sens de *désignation*. D'après le droit canonique ordinaire, là où existe un diocèse régulièrement constitué, le clergé *élit* son évêque et le désigne au Pape qui lui confère l'*institution canonique*. Dans les missions dépendant de la Propagande le pape nomme sur la désignation de cette Congrégation et sans l'intervention du clergé un *vicaire apostolique* auquel il confère un titre d'évêque *in partibus infidelium* avec les pouvoirs épiscopaux, mais qui dépend de la Propagande comme son clergé. C'est contre ce mode de procéder que proteste John Carroll.

donc que l'élection de John Carroll à l'épiscopat serait bien accueillie et du public et du Congrès, où il était très connu.

Dès qu'il apprit l'arrivée du rapport de La Luzerne, le nonce s'empressa de provoquer une réunion qui se tint au ministère des Affaires Etrangères le 3 mai, entre le secrétaire d'état, l'évêque d'Autun et lui-même, et dont il rendit compte à la Propagande le 17. Vergennes donna d'abord lecture de la dépêche du ministre à Philadelphie, puis on discuta l'aide que la France pourrait apporter aux missionnaires. Le nonce exposa que la Propagande, insuffisamment renseignée sur les besoins de l'église catholique américaine, ne pouvait fixer le nombre exact des missionnaires et des étudiants en faveur de qui l'aide de là France serait sollicitée; il pensait que huit ou dix pourraient être envoyés en France, tandis que la Propagande se chargerait de trois ou quatre. Quant au lieu où ils seraient placés, l'évêque d'Autun, se souvenant de l'intérêt qu'avait manifesté son ami M. de Cicé à cette œuvre, proposa de les confier à l'un des séminaires de Bordeaux. Enfin, il fut unanimement décidé que le nonce adresserait au chevalier de La Luzerne, sous le couvert du ministère Royal des Affaires Etrangères trois documents : une note écrite — pour éviter des pertes de temps — par le nonce lui-même au nom du préfet de sa Propagande ; une lettre adressée anonymement *à l'un des anciens missionnaires catholiques résidant en Amérique* et dont le destinataire serait laissé au choix du représentant de la France ; enfin une lettre personnelle à ce dernier transmettant les deux pièces précédentes. Tous ces documents portaient la date du 12 mai 1784.

La note avait pour objet de demander au Ministre de France son opinion sur plusieurs points :

1° Quelle est la conduite et la capacité des ecclésiastiques et missionnaires habitant les diverses *provinces* (1) des Etats-Unis? Quel serait entre eux le plus digne et le plus agréable aux Assem-

(1) Le mot *province* employé par le Nonce démontre l'ignorance dans laquelle vivait la Cour Pontificale sur les idées présidant à la formation de la nouvelle république. En 1784, entre les treize Etats jouissant chacun chez soi d'une souveraineté complète n'existait, en réalité, dautre lien légal que la déclaration d'indépendance. La Constitution ne fut adoptée qu'en 1787.

blées de ces provinces pour être créé évêque *in partibus* et revêtu du caractère du vicaire apostolique ? Il devrait résider dans la province où les catholiques sont les plus nombreux.

2° Si un ecclésiastique originaire du pays remplissait les conditions requises, il devrait, à mérite égal, être choisi plutôt qu'un étranger; faute d'un pareil sujet, un Français serait désigné pour résider dans la province indiquée.

3° Quels sont le nombre et les lieux d'habitation des ecclésiastiques, des missionnaires et des fidèles en Pensylvanie et en Maryland là où ils sont le plus nombreux ? Les mêmes renseignements devraient être obtenus sur les autres provinces.

4° Quelles sont, s'il y en a, dans les différentes provinces, les écoles où l'on enseigne le latin et où les jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique pourraient faire leurs humanités avant de venir à Rome ou en France étudier la philosophie et la théologie?

La lettre, fort courte, adressée à l'un des anciens missionnaires, était destinée à compléter les renseignements qui pouvaient faire défaut au Ministre de France; elle demandait une réponse prompte et précise.

Dans sa lettre personnelle au chevalier de la Luzerne, Mgr Doria s'expliquait sur un point qui prouvait la confiance dont le St-Siège était animé à l'égard du représentant français : « Je prends la liberté », écrivait le nonce, « de joindre ici une lettre que j'écris par ordre de la Congrégation de la Propagande et que je vous prie de vouloir bien faire remettre à l'un des plus anciens missionnaires qui se trouvent dans ces Provinces. Vous y verrez, Monsieur, que je lui demande quelques éclaircissements, sans entrer cependant avec lui dans l'article qui a rapport à l'évêque et vicaire apostolique et à son choix. J'ai cru devoir me rapporter uniquement à votre sagesse sur cet article aussi délicat qu'important. Je dois ajouter qu'on m'a parlé avec éloge de M. Carrol, de Maryland, ci-devant Jésuite. On m'a assuré qu'il a été élevé à Saint-Omer (1) et que le Congrès l'a envoyé en 1776 dans le Canada avec M. Franklin et les autres commissaires.

(1) Il y avait à Saint-Omer un Séminaire pour les étudiants de langue anglaise.

« J'espère que vous voudrez bien me donner votre avis sur ce sujet et me dire si vous le jugez digne d'être nommé évêque *in partibus* et vicaire apostolique. »

Si bien informé que pût être le Rev. John Carroll sur les intentions du Congrès où siégaient alors son frère et son cousin, il anticipait sur les événements en écrivant, le 10 avril, à son ami Plowden que la réponse à la demande de Franklin était faite. En effet, cette réponse ne fut adoptée qu'un mois après, dans une *résolution* du 11 mai.

« Il est résolu que le Dr Franklin sera prié de notifier au nonce apostolique à Versailles que le Congrès sera toujours heureux d'affirmer son respect à l'égard de son Souverain et de son Etat ; mais que l'objet de la demande faite au Dr Franklin étant d'une nature purement spirituelle, dépasse la juridiction et les pouvoirs du Congrès qui n'a l'autorité nécessaire ni pour y consentir, ni pour s'y opposer, ces pouvoirs étant réservés aux différents Etats individuellement. »

(*A suivre*)

Maurice CASENAVE,
ancien directeur général des Services
de la République Française aux Etats-Unis

Un Napoléonide mort pour la Grèce

Paul-Marie Bonaparte

(*Contribution à l'histoire du Philhellénisme Français*)

> « Quelle fatalité dans la famille du Grand Homme ! Un fils de Lucien mort misérablement en Grèce où il volait au secours de la Liberté. »
>
> (*Histoire populaire de Napoléon II*)

Dans un article qu'a publié le Temps *il y a treize ans, M. René Puaux, puisant à trois documents essentiels* (1), *a presqu'entièrement épuisé le sujet qu'on nous a engagé à reprendre pour les lecteurs avertis de cette Revue. Aussi, en écrivant la présente monographie, n'avons-nous eu en vue que de développer, à la faveur de quelques renseignements nouveaux péniblement recueillis, certains côtés peu connus de la vie de Paul-Marie* Bonaparte *que, par faute de place, notre docte et excellent ami n'avait pu qu'effleurer. Et si notre apport personnel à l'histoire, aussi brève que tourmentée, de l'infortuné neveu de l'Empereur est plutôt modeste, c'est que notre héros était presque un enfant quand il vint en Grèce et que, due à un malencontreux accident, sa mort, quoique tragique, passa presque inaperçue aux yeux de ses contemporains.*

D'ailleurs les archives de la Marine Hellénique conservées à Athènes, qui auraient peut-être pu nous fournir quelques indications utiles, ne commencent qu'en 1833, *et quant aux archives navales particulières, telles que les archives de Spetzai, d'Hydra,*

(1) *Souvenirs, Traditions et Révélations* du Prince Pierre-Napoléon Bonaparte (Ixelles-Bruxelles 1876). G. Cochrane *Wanderings in Greece* (Londres 1837) et *Lettres du Genevois Louis-André Gosse à sa Mère* (Genève 1920).

les archives Coundouriotis, etc., que leurs détenteurs se sont décidés à livrer à la publicité, ou bien elles ne contiennent rien se rapportant au sujet qui nous occupe, ou bien les documents déjà parus sont antérieurs à 1827. Enfin, à dire vrai, le rôle joué en Grèce par Lord Cochrane, sous les ordres de qui l'enthousiaste fils de Lucien avait tenu à servir, n'a pas été assez glorieux pour tenter un historiographe.

***

« Ma naissance et ma mort, voilà donc les seuls souvenirs que je laisserai !... » s'est écrié l'Aiglon en quittant une vie qui s'annonça sous de si heureux présages et qui se termina de si lugubre façon. Encore plus mal partagé que son impérial cousin, notre Napoléonide, lui, a vu contester aussi bien la date de sa venue au monde que celle de son trépas. En effet, si les historiens s'accordent, à peu près tous, pour affirmer que Paul-Marie Bonaparte était le troisième fils issu du second mariage que, le 26 octobre 1803, Lucien (1), veuf de Christine Boyer, contracta avec Alexandrine - Charlotte - Louise - Laurence de Bleschamp, veuve de Jean-François-Hyppolyte Jouberthon de Vauberty, gentilhomme nantais (2), ils sont loin d'être unanimes sur le quantième, le mois et même l'année de sa naissance.

Les uns, comme M. Henri Roger de Beauvoir, auteur présumé du superbe ouvrage édité aux frais de feu le prince Roland (3), le font naître en 1806, les autres, comme Hiort-Lorenzen, le 3 novembre 1808, alors que l'Almanach Impérial de 1815 place sa naissance exactement un an après. Or, il est aujourd'hui avéré que, seul parmi les généalogistes napoléoniens, c'est Léonce de Brotonne (5), qui sur ce point à raison et que Paul-Marie est bel et bien né le 19 février 1800, à Canino (6). A telle enseigne que

---

(1) Agent de change né à Naples en 1763, mort à Saint-Domingue en 1802.

(2) Frère puiné de Napoléon, né à Ajaccio le 21 mai 1775, mort à Viterbe le 20 juin 1840. Son premier mariage date du 15 Floréal an II (4 mai 1794).

(2) Agent de change, né à Naples en 1763, mort à Saint-Domingue en 1802.

(3) *Le Prince Lucien Bonaparte et sa Famille* (Paris 1889).

(4) *Livre d'Or des Souverains* (Paris 1895-1908).

(5) *Les Bonaparte et leurs Alliances* (Paris 1893-1901).

(6) Commune de la Province de Rome, circonscription de Viterbe.

M. René Puaux qui, dans son article précité, s'était rangé à l'opinion erronée d'Hiort-Lorenzen, a dû, quelques jours après, faire amende honorable. La date ci-dessus résulte, en effet, de trois documents presque concordants, dont le dernier est péremptoire. Le premier, cité par Brotonne, est une lettre de Lucien à Madame Loetitia, datée de novembre 1808, et dans laquelle celui-ci annonce à Madame Mère, que sa femme augmentera dans deux mois la famille d'un septième enfant (1). Le second, qui paraît avoir convaincu M. Puaux de son excusable erreur, est une lettre de Lucien, datée du 9 mars 1809, adressée cette fois à J. Briot, Gouverneur de la Calabre, et dans laquelle le frère puiné de Napoléon informe son ancien collègue des Cinq-Cents que Mme Lucien a accouché le 18 du mois passé (c'est-à-dire février) d'un beau garçon. Et le troisième, *last but not least*, contre lequel rien ne saurait prévaloir, est l'extrait de baptême de Paul-Marie, dont copie nous a été communiquée par le Maire (*podesta*) de Canino sur notre demande et grâce à l'aimable intervention de la légation d'Italie à Athènes, que nous ne saurions trop remercier en la circonstance.

De cet acte établi en latin et qui figure sous le n° 10 à la page 136 du Régistre baptistaire des Années 1795-1815 de la commune de Canino, il ressort que Paul-Marie est né le vendredi 19 février (et non le 18) à 16 heures; qu'il a été baptisé le lendemain 20 février par Dom Antoine Marini, archiprêtre et curé de l'insigne église collégiale des SS. Apôtres Jean et André, de Canino, en la chapelle du palais même, résidence de Lucien,

(1) Dans *l'Intermédidire des Chercheurs et Curieux* du 10 décembre 1921 le collaborateur qui signe Quatre-Mars, n'attribue pas à cette lettre une valeur rigoureuse, non parce que Lucien s'est trompé d'un mois et demi dans ses prévisions, mais parce qu'en comptant les 3 enfants morts en bas-âge (2 de sa première femme, Christine Boyer, 1 de sa seconde) Paul, à l'en croire, aurait été le 8e et non le 7e enfant.

A notre avis, en disant que sa *famille* serait augmentée d'un septième enfant, Lucien prenait le mot « famille » dans le premier sens indiqué par le Dictionnaire : celui du père, de la mère, et des enfants *vivant sous le même toit*. Or, dans ce sens-là et si l'on admet avec Brotonne et Lorenzen, que Jeanne est née en 1807, Paul allait être le septième enfant puisque, à l'époque, la Famille de Lucien se composait de 6 *enfants vivant sous le même toit*, savoir : Charlotte et Christine (de son premier mariage) ; Charles, Loetitia et Jeanne (de son second) et Anne (de la première union de sa femme).

où, le dernier jour de février 1468, naquit Paul III Farnèse, et que l'enfant a été tenu sur les fonts baptismaux par André Boyer (1) et par Charlotte Bonaparte, sœur consanguine (2) du nouveau-né, agissant au nom et par mandat de S. A. I. Elise, femme du prince de Lucques et Piombino.

A ces détails si précis nous croyons devoir ajouter que le nom de *Paul* fut donné à l'enfant, non pour flatter sa tante Pauline Borghèse, mais en l'honneur de l'illustre *promoteur du Concile de Trente*, dont Lucien saisissait toutes les occasions pour commémorer le souvenir cher aux habitants de Canino, et celui de *Marie* à la mémoire de son grand-père paternel Charles-*Marie* Bonaparte. N'oublions pas, avant de passer à un autre ordre d'idées, de relever que la cérémonie du baptême de Paul-Marie donna lieu, de la part de Lucien toujours généreux, à de nouvelles et nombreuses libéralités (près de 300 écus) en faveur de l'hôpital et de l'église de la ville (3). Et, pour finir avec Canino, ajoutons qu'en cette cité romaine, il ne subsiste aujourd'hui aucun autre souvenir, aucune tradition, voire aucun portrait, se rapportant au jeune Prince qui nous occupe (4), lequel n'a laissé, non plus, le moindre autographe (5).

Depuis 1804, Lucien, brouillé avec son auguste frère, vivait en Italie ; depuis novembre 1808, il habitait avec sa famille le magnifique domaine de Canino que, sur la proposition de Pie VII, il avait, le 17 février de cette même année, acheté au Saint-Siège (1) et dont l'acquisition, vu l'état obéré des finances pon-

---

(1) Fils de Pierre Boyer et de Rosalie Fabre, né à Saint-Maximin (Marathon, sous la Révolution) le 11 septembre 1759, mort dans la même ville le 24 janvier 1842.

(2) Philippine-*Charlotte*, fille aînée de Lucien et de Christine Boyer, née le 22 février 1795 à Saint-Maximin, morte à Rome le 6 mai 1865. Elle avait épousé à Rome, le 27 décembre 1815, Don Mario, prince Gabrielli, né le 6 décembre 1793, mort le 18 septembre 1841 à Rome.

(3) G. Gallia *Canino nel secolo XIX* (Foligno-Campitelli 1904), cité par Andrea Donati dans son intéressante conférence sur *Luciano Bonaparte, Principe de Canino* (Canino, 15 août 1921).

(4) Ainsi que nous l'a affirmé M. Andréa Donati, Prèmier Secrétaire à l'Instituto Superiore di Magistero à Rome dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser le 30 octobre 1926 en réponse à un long questionnaire que nous lui avions soumis.

(5) M. Noël Charavay qui, pour nous être agréable, a consulté ses fiches n'a trouvé trace dans ses dossiers d'aucun autographe du Prince.

tificales, avait constitué un signalé service rendu à la Papauté.

« Il écrivait des vers, dit Puaux, entourait de soins une épouse bien-aimée, réunissait autour de lui écrivains et artistes et espérait que Napoléon, oubliant la rancune de son amour-propre blessé, le laisserait jouir en paix de cette inoffensive vie d'exil. C'était bien mal connaître l'Empereur, que de croire qu'il avait désarmé ou qu'il aurait transigé. Obligé par ordre impérial de quitter les Etats du Pape, Lucien, le 5 août 1810, s'embarque avec les siens à destination de la Nouvelle-Orléans, suprême abri contre l'ostracisme d'un frère implacable, mais en sortant de Cagliari, où le mauvais temps l'oblige de relâcher, il se trouve en présence de deux frégates anglaises qui le font prisonnier de guerre et le conduisent à Malte où il est gardé à vue jusqu'à la fin de novembre en attendant d'être déporté en Angleterre. Après un court séjour à Ludlow (Pays de Galles), il est définitivement interné dans le comté de Worcester où il acquiert une propriété appelé Thorngrave qu'il habitera jusqu'à ce que l'abdication de Fontainebleau lui permette de revenir en Italie et de réintégrer Canino (août 1814). Le retour de l'île d'Elbe le rappelle à Paris et l'on sait le rôle actif et patriotique qu'il jouera durant les Cent Jours. Après Waterloo, Lucien, qui a d'abord tenté de passer en Angleterre à la rencontre de Napoléon, puis de retourner à Rome, est, dans les premiers jours de juillet 1815, arrêté à Turin par la milice de Victor-Emmanuel I[er] et hébergé dans la Citadelle. Ce n'est qu'au bout de quatre mois de détention que le prince de Canino est autorisé à rentrer dans la Ville Eternelle, où le séjour ressemble fort à un bannissement et où il loge dans ce palais de la Via Condotti (2), riche d'une collection d'objets d'art bien choisis et comme on en voit peu.

Mais, nous sommes à la fin de 1815, Paul n'a pas encore sept ans, Le tableau d'Ingres représentant la famille de Lucien Bonaparte avec laquelle le grand peintre était très lié, nous le

---

(1) G. Spaccari *Storia di Canino* (ms) cité par le même Donati dont l'étude sur Lucien Bonaparte fourmille de détails inédits.

(2) Habitation superbe à l'angle de la Via Condotti et de Bocca di Leone, achetée par Jérôme à Lucien lorsque ce dernier quitta Rome en 1823 (Princesse Mathilde - *Souvenirs des années d'exil* - Revue des Deux-Mondes, n° du 15 décembre 1927).

montre assis aux pieds de sa mère et en train de jouer avec un Polichinelle, espèce de timbalier nègre coiffé de hautes plumes (1), et sa petite bouche puérile, Constate Henri Lapause (2), à la plus suave expression.

Il serait intéressant de suivre en ses détails la vie de ce jeune prince. Malheureusement, hormis les *Souvenirs, Traditions et Révélations du Prince Pierre-Napoléon Bonaparte* et un très précieux ouvrage italien, dont nous aurons l'occasion de reparler et dont l'existence nous a été révélée par l'éminent historien bolonais M. Albano Sorbelli, directeur de la Bibilothèque Communale de l'Archiginassio, nous n'avons trouvé aucun autre témoignage, ni de son enfance, ni de son adolescence. Mais là où la documentation fait défaut, l'imagination raisonnée doit suppléer. Il n'est pas difficile de se représenter, avec René Puaux, le petit Paul courant, à sept ans, dans les corridors du château de Canino restauré par Stern, dégringolant les immenses escaliers de marbre blanc au grand effroi de Rosa Cavallini, la nourrice romaine de son petit frère Pierre (3) ; subissant, dans ses promenades à la Trinita del Monte, les remarques désobligeantes du marquis de Blacas (4), ambassadeur de Louis XVIII, remarques dont M. de Châtillon, artiste français et ami personnel de Lucien, devait en vain lui demander raison; se faisant conter par Jean Brunot, grognard de la Grande Armée, la sublime épopée de l'Oncle qu'il n'a jamais vu; assistant, le 4 mars 1821, dans l'église du Suffrage au mariage de sa sœur Loetitia (5) avec Thomas Wyse (6) et, le 12 juin 1825, dans la

(1) Ce dessin exécuté en 1815, à Rome, où Ingres vécut de 1806 à 1820, appartenait au comte Joseph Primoli qui le vendit, vers 1917, pour la somme de 100.000 francs au marchand de tableaux Georges Berheim, lequel le revendit à l'Etat français. Actuellement il est au Louvre.

(2) *Ingres*, p. 181.

(3) Pierre-Napoléon, cinquième fils de Lucien et d'Alexandrine de Bleschamp, né à Rome le 11 octobre 1815, mort à Versailles le 7 avril 1881. Père du prince Roland et de la marquise Jeanne de Villeneuve, enfants issus de son mariage avec Justine-Eléonore Ruffin.

(4) Pierre-Jean-Louis-Casimir, né en 1770, mort en 1839. C'est lui qui échangea, le 16 juillet 1816, les ratifications du second Concordat connu sous le nom de *Concordat de 1817*, lequel — on le sait — ne fut jamais appliqué.

(5) Fille aînée de Lucien Bonaparte et d'Alexandrine de Bleschamp, née à Milan le 1er décembre 1804, décédée à Florence le 15 mars 1871. De son mariage avec Thomas Wyse, elle eut une fille Marie-Studolmine que le Tout-Paris de 1850 à 1900 a connue sous les noms de Solms et de Ratazzi.

(6) Gentilhomme irlandais, né en 1791 et mort à Athènes le 15 avril

chapelle privée du Palais Bonaparte, à l'union de son autre sœur Jeanne (1), avec le marquis Honoré Honorati (2). Pas difficile non plus d'imaginer ses enfantins ébats dans la jolie villa que son père acheta aux portes de Viterbe, entre Rome et Canino, et où il fit maints séjours prolongés, ainsi que dans la magnifique campagne de Bagnaja, Versailles en miniature, où Lucien et sa famille passaient l'été et où, un jour — trois fois maudit ! — un courrier tout de noir habillé arriva, bride abattue, annoncer que le « chef immortel de la Famille Bonaparte s'était éteint à Sainte-Hélène comme un astre que sa propre incandescence avait consumé » (3). Peut-être, à ce moment précis, Paul était-il en train de piller le verger de ce bon Monsieur Cordeschi jardin qui — paraît-il — foisonnait de raisins et de toute espèce de fruits délicieux. Mais n'importe : notre futur héros a douze ans, et, à cet âge, si l'on saccage encore les vignes, on comprend déjà.

Quelques mois après (4), nous retrouvons Lucien, sa belle-fille et un de ses fils, puis (5) le reste de la famille, à Bologne, où la température moins élevée qu'à Rome permet de compter sur le rétablissement de Madame Lucien, dont la santé s'était tout à coup altérée (6). Paul et ses parents commencent par habiter Via Castiglione, le casino (7) Scarcelli ; ensuite, le 21

1862. Il fut membre du Parlement britannique, puis pendant 13 ans (1850-1862) ministre de Grande-Bretagne en Grèce. Wyse a laissé des souvenirs sur la Grèce, *Impressions of Greese* (Londres 1871) et *An Excursion in the Peloponnesus in the year* 1858 (Londres 2 vol. 1865), mais ni dans l'un, ni dans l'autre de ces ouvrages publiés par les soins de sa nièce Winifrede M. Wyse, il n'est parlé de Paul Bonaparte ou de sa sépulture, peut-être parce que, depuis 1828, Thomas Wyse vivait séparé de sa femme.

(1) Seconde fille de Lucien Bonaparte et d'Alexandrine de Bleschamp, née à Rome le 22 juillet 1807, a succombé à Jési, le 22 septembre 1829, à une angine foudroyante.

(2) Gentilhomme des Marches d'Ancône, né en mai 1800, mort à Jési le 20 juillet 1856.

(3) *Souvenirs*, etc., p. 83.

(4) Le 18 février 1822 (Francesco Giorgi - *La Villa Baciocchi ora Cacciaguerra* - Bologne 1910), le très précieux ouvrage auquel il a été fait allusion plus haut.

(5) Le 6 avril suivant.

(6) *Souvenirs*, etc., p. 85.

(7) C'est dans l'acception italienne qu'il faut prendre ce mot qui, en italien, signifie maison de campagne. Sous le nom de Villa Rosa, le casino Scarcelli abrite aujourd'hui une maison de santé.

mai 1822, ils passent au Palais Beauharnais (1) où ils ne feront qu'un court séjour, car Lucien, pour se mettre au niveau de sa belle-fille (2) établie d'une façon princière dans le palais de son beau-père, le prince Astor Hercolani (3), croit devoir acheter au comte César Bianchetti, moyennant 30 mille écus (4) la spacieuse et élégante villa de Croce del Biacco (5) où toute la famille s'installe le 20 juin et où, dès le 23 août, Charles-Lucien (6) et Zénaide, sa jeune femme (7), mariés depuis deux mois, viennent les rejoindre.

---

(1) F. Giorgi, *op. déjà cité*, p. 61. Le palais Beauharnais, aujourd'hui Palais Montpensier, situé rue Trois-Novembre (ancienne rue delle Asse) avait été vendu en 1807, par le comte Caprara, son propriétaire à Napoléon qui le céda au Prince Eugène, vice-Roi d'Italie. Revendu en 1830, par Joséphine de Leuchtemberg, sa fille, au duc de Ferraro et Galliera, ce magnifique bâtiment de style ionien, un des plus beaux de Bologne et qui date de 1803, est aujourd'hui la propriété de la famille Galliéra-Orléans, qui le répara somptueusement. (Renseignements fournis par M. Ugo Lenzi, un des Bolonais les plus érudits, auquel nous sommes redevable de maints autres détails sur Bologne).

(2) *Anne-Marie-Alexandrine*, née à Paris le 4 novembre 1800. Une des plus belles femmes de son temps, à en croire son demi-frère Pierre-Napoléon (*Souvenirs*, etc., p. 29). Mariée une première fois le 5 avril 1818, au marquis Alphonse Hercolani, fils aîné du Prince du Saint)mpire de ce nom, qu'une phtisie galopante enleva à l'âge de 28 ans, elle devait épouser en secondes noces le prince polonais Maurice Jablonowski, général au service de l'Autriche, et mourir à Rome le 29 août 1845, à la suite d'un cruel accident, laissant un fils, le prince Astor, père des princes Alphonse, César et Philippe Hercolani.

(3) Le palais Hercolani, sis au 45 de la Via Massini, anciennement Strada Maggiore, ne date que du XVIIIe siècle. Il fut édifié d'après les plans de l'architecte Angelo Venturoli, qui l'entoura d'un vaste jardin anglais. L'été, les Hercolani habitaient à Sterlino une villa construite en 1786 par Carlo Bianconi.

(4) *Scudi romani* spécifie l'acte de vente *passé par devant* Me Pierre Cassani, notaire bolonais.

(5) Cette villa construite en 1777, située à 15 minutes de la ville, au milieu de charmantes et fertiles campagnes, et dont une partie du parc a été plantée par Lucien, devint en 1835, la propriété des Malvezzi de Medici mais, en 1849, elle fut dévastée par les soldats autrichiens à titre de représailles contre le comte Giovanni Malvezzi, qui commandait la garde civique pendant le siège de Bologne. Le château en question que visita Napoléon en 1797, est aujourd'hui habité par le marquis Nerio Malvezzi de Medici, sénateur du Royaume d'Italie, qui veille avec un soin jaloux sur les souvenirs qui s'y trouvent, mais dont aucun ne se rapporte à Paul, et par son fils, le comte Aldobrandino, qui y passe le printemps avec sa famille.

(6) Charles-Lucien-Jules-Laurence, fils aîné de Lucien Bonaparte et d'Alexandrine de Bleschamp, né à Paris le 24 mai 1803, décédé en cette même ville le 29 juillet 1857. Savant ornithologue.

(7) Fille aînée du Roi Joseph et de Julie-Marie Clary, née à Paris le 8 juillet 1801, décédée à Rome le 8 août 1854. Très lettrée, elle traduisit en français les principales œuvres de Schiller et aida son mari dans ses travaux d'histoire naturelle.

C'est là que Paul et Jeanne, encore jeune fille, tiendront sur les fonts baptismaux leur petite sœur Constance-Marie (1), une adorable enfant qu'à sa naissance tout ce qu'il y avait de célèbre à Bologne vint admirer; là que, le 31 juillet 1823, et aux côtés de son père, de sa mère, de ses sœurs Anne et Jeanne, et de la marquise Anna Sampieri, notre héros interprètera devant un auditoire des plus choisis le rôle de Childebert dans une tragédie intitulée *Les Neveux de Clovis* dont Lucien était l'auteur (2).

Mais de Bologne, la famille villégiature un peu partout. A Cattolico, gros bourg maritime, situé à environ 16 kilomètres de Pesaro (3), où ils vont passer quelque temps, Paul et ses frères se régalent de *pannochie*, petit crustacé dont la chair et plus délicate que celle du homard et qu'on ne trouve — paraît-il — que dans l'Adriatique (4). A Senigallia, Paul se complait à scruter l'horizon dans le télescope d'Herschell. Enfin, à Musignane (5), il se livre aux plaisirs de la chasse et, aux côtés de ses frères, parfois accompagné de ses sœurs en costumes d'amazones, il chevauche à travers bois (6). Comme on aimerait à le voir dans son costume de chasseur et quel dommage que les esquisses de M. de Châtillon (7), devant lesquelles la Princesse Alexandrine s'extasiait, ne nous aient pas été conservées !...

---

(1) Quatrième fille de Lucien et d'Alexandrine, née le 30 janvier 1823, morte au Couvent du Sacré-Cœur, à Rome, le 4 septembre 1876.

(2) Lettre d'Alexandrine à son fils Charles en date du 15 août 1823, dont l'original se trouve dans les archives du comte Primoli et dont copie nous a été obligeamment communiquée par le marquis Malvezzi.

(3) Chef-lieu de la province de Pesaro-et-Urbino, patrie d'Innocent XI et de Rossini.

(4) Une espèce de mante de mer, nom vulgaire des crustacés du genre *squille*.

(5) Bourg situé près de Toscanella, entre Civita-Vecchia et Viterbe, à 22 kilomètres de cette dernière ville sur la rive gauche du Timone. Réuni le 31 mars 1824 à Canino et donné par Léon XII, comme fief, à Lucien Bonaparte fait Prince romain par Pie VII, le 8 août 1814. Lucien et sa Famille y habitent un « palazzo » à donjon, en pleine forêt de chênes.

(6) *Souvenirs*, etc., pp. 114-115.

(7) *Charles*, comte de Châtillon, « peintre aimable et spirituel qui avait raillé et nargué la Révolution en employant son talent pour remplacer la fortune qu'elle lui enlevait » (Duchesse d'Abrantès, *Histoire des salons de Paris*, Tome III, pp. 392-393). Le comte de Châtillon qui avait — paraît-il — (p. 423) dirigé Lucien dans l'achat de nombreux tableaux acquis par ce Prince-mécène, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Quinze ans d'exil dans les Etats Romains pendant la proscription de Lucien Bonaparte* (Paris

Mais ne nous égarons pas à la suite de nos Nemrods en herbe sur la piste de tel ou tel gibier de choix, fût-ce le fameux sanglier que Pierre-Napoléon place à l'origine de sa passion cynégétique et qui, vers cette époque, s'était égaré dans les environs immédiats de Canino. Il est, en effet, grand'temps de nous préoccuper des études du jeune Paul, bien que, — hâtons-nous de le dire afin de l'oublier un moment plus tôt — notre futur héros ait été un collégien passablement indiscipliné et un étudiant plus que négligent... Les éléments nous font défaut pour suivre dans son développement le programme scolaire que le docte Lucien imposa à ses fils mais, à en juger par la culture, aussi vaste que solide, de son aîné Charles et de ses cadets, Louis, Pierre et Antoine (1), Paul a dû recevoir une éducation soignée. On est d'autant plus porté à le croire que ceux qui l'ont connu en Grèce parlent de la « solidité de son instruction » et de ses « connaissances bien supérieures à son âge » (2). Mais à quel moment précis lui apprit-on à lire, écrire, compter ? Voilà ce que nous ne savons pas, de même que nous en sommes réduits à des conjectures en ce qui concerne ses premiers maîtres. Des documents que nous avons sous les yeux, il appert toutefois qu'à l'âge de 14 ans, son instruction était assez poussée pour lui permettre de « très bien jouer » la tragédie devant plusieurs professeurs distingués en tous genres comme Mezzofanti, Bertoloni, Orioli, Tomasini, sans parler du Cardinal-Légat, alors Giuseppe Spina, et d'une cinquantaine d'autres spectateurs (3), et qu'avant d'aller à l'école, il avait eu pour précepteur un moine francis-

---

1866) mais qui ne contient — m'a affirmé mon docte ami, M. Christo Macri qui l'a consulté pour moi à la Nationale — absolument aucune allusion au jeune Paul. Châtillon, dont je n'ai pu trouver ni la date de naissance, ni la date de décès, mais qui serait originaire de Doullens, figure dans tous les dictionnaires spéciaux (Benezit, Bellier et Aubray, etc.) avec la liste de ses principales œuvres.

(1) Sixième fils de Lucien et d'Alexandrine de Bleschamp, né à Frascati le 31 octobre 1816, mort à Florence le 28 mars 1877. Député de l'Yonne à l'Assemblée Législative de 1849, il se retira, après le 2 décembre, en Italie, où il s'occupa de viticulture et où il avait épousé en 1839, Mlle Cardinalli, fille d'un avocat de Lucques.

(2) Voir plus loin.

(3) Lettre d'Alexandrine à son fils aîné, déjà cité.

cain (1) le Révérend Père Maurice Malvestiti, féru d'astronomie et d'histoire naturelle, passionné de musique et versé dans les langues orientales (2). Paul profita-t-il en quoi que ce soit de l'enseignement de cet ecclésiastique aussi savant que vertueux? A cet égard, encore, nous sommes dans une ignorance complète. Ce que nous savons seulement, c'est qu'en 1824, Paul entra, en même temps que ses frères Pierre, Louis et Antoine (3), interne au collège des Jésuites d'Urbin (4), et qu'il y commit pas mal de sottises.

Peccadilles de jeunesse, fautes vénielles qui ne tirent pas à conséquence ? Peut-être. Mais ce qui est beaucoup plus grave, répréhensible même au premier chef, c'est qu'alors qu'il faisait accroire à son père — on le verra par la suite — qu'il suivait les cours et était en train de racheter ses erreurs passées, non seulement il ne mettait pas les pieds à la Faculté, mais avait même omis de s'y faire inscrire. Ceci résulte, hélas ! des minutieuses recherches entreprises sur ma demande dans les registres universitaires de 1824 à 1828 par le très aimable sig. Umberto Dallari, Surintendant des Archives de l'Etat à Bologne. Paul-Marie

---

(1) *Souvenirs*, etc., p. 112.

(2) Originaire de Brescia, son nom est resté lié à l'insurrection des Dix-Jours (1849) (Cf. : Albasini - *Fiore di patria e di religione*; Frédéric Masson - *Napoléon et sa Famille*, Tome VIII). L'attachement du Père Maurice à la Famille Bonaparte semble avoir survécu à la mort de Lucien, car, en 1843, nous le retrouvons encore à Musignano en train de faire de la musique avec la princesse Alexandrine, dont il est le chapelain et qui l'appelle son « barde encapuchonné » (Vte P. Fleuriot de Langle - *Lettres d'exil d'une belle-sœur de Napoléon* « Figaro littéraire » 12 mars 1927).

(3) L'archevêque d'Urbin, qui a bien voulu nous communiquer l'année de l'entrée de Paul au Collège n'a pu trouver autre chose concernant les études des trois jeunes princes de Canino. Il paraît que les Pères Scolopes (Pères des Ecoles Pies) qui, antérieurement, dirigeaient cette institution, aujourdihui collège Raffaello, en ont, en partant — nous assure le recteur V. Recchieni — emporté les archives à Fiesole (Faubourg de Florence).

(4) *Urbino*, Patrie de Raphael. Ville de la Province de Pesaro-et-Urbino, située entre la Foglia et le Metauro. Ancienne capitale du Duché d'Urbin, réuni en 1631 aux Etats de l'Eglise (Larousse. *Petit Dictionnaire Universel*).

Quant au Collège des Nobles de cette ville, sa fondation remonte au 2 avril 1815, et, parmi les maîtres éminents de cet établissement réputé, on relève les noms de G. Piancini pour la Philosophie et N. Grassi pour les Humanités qui, vraisemblablement, doivent avoir été au nombre des professeurs de Paul (P. Galletti - *Memorie Storische intorno alla Provincia Romana della Compagnia di Gesu*, Tome 1er, p. 52).

n'y figure ni sous son nom de famille, ni sous son titre romain, ni autrement.

***

Mais puisqu'il ne fréquentait pas l'Université Pontificale (1), à quoi donc notre soi-disant étudiant passait-il ses journées à Bologne ? On le devine sans peine. Deux de ses frasques qui mirent en émoi toute la haute société bolonaise nous sont, tout au long, contées par Francesco Giorgi (2), sur la foi d'une chronique locale des années 1819 à 1845 rédigée par le marquis Luca Marsigli et d'autant plus inestimable que les gazettes bolonaises ne faisaient dans ce temps-là mention que des événements étrangers à la ville. Ajoutons tout de suite, pour ceux qui seraient tentés de mettre en doute l'exactitude de ce « journal », que les incidents auxquels Paul Bonaparte se trouva mêlé avaient attiré l'attention des autorités et qu'on retrouve l'écho des justes préoccupations officielles dans les *Actes Secrets de la Police Provinciale*. Voici les faits :

Dans la nuit du 2 au 3 juin 1827, comme le marquis Sebastiano Conti Castelli (3) rentrait chez lui, il fut, tout près de Santa Maria dei Servi (4), frappé à la tête de deux coups de bâton qui le firent tomber par terre. Aux cris du blessé, des jeunes gens accoururent qui le soulevèrent et l'accompagnèrent jusqu'à son domicile (5). Le lendemain, 3 juin, Conti se présentait cher le Cardinal-Légat (6) et lui

(1) L'université de Bologne comprenait à l'époque 4 Facultés : Théologie, Droit, Médecine et Chirurgie, Philosophie, auxquelles étaient attachés 41 professeurs dont plusieurs très renommés (Lino Sighinolfi - *La Società Medica Chirurgica di Bologna nel Risorgimento Italiano* - Bologne 1924).

(2) *La Villa Baciocchi*, pp. 73-75.

(3) Le marquis Sebastiano Conti Castelli, né en 1788, mort le 30 décembre 1850, à qui ses contemporains prêtaient des idées fort avancées et qui paraît avoir été affilié à la Franc-Maçonnerie, prit part à l'insurrection des Romagnes contre Grégoire XVI et fut, en 1830-1831, commandant de la Garde Nationale de Bologne.

(4) Eglise située Via Mazzini et construite en 1838 par Fra Andrea Manfredi, Général des Servites.

(5) Le domicile des Conti Castelli était situé au 658-659 de la via Begatto, latérale à la via Mazzini et à proximité de la Basilique. Aujourd'hui ces deux maisons portent les nos 3 et 5.

(6) *Joseph Albani* qui mourut en 1834 à un âge très avancé, fut Commissaire Apostolique dans les Légations pendant les troubles de 1831 et se

déclarait que parmi ses agresseurs, il avait reconnu le jeune Paul Bonaparte et que, si satisfaction ne lui était pas accordée à bref délai, il saurait se faire justice lui-même. Pour éviter le scandale qui s'annonçait, Monsignore dut promettre à Conti qu'il se saisirait sur le champ de l'affaire et les choses en seraient peut-être restées là si un second incident n'était venu se greffer sur le premier.

Ce même jour, dans la soirée, Paul, soit qu'il fût innocent de l'acte qu'on lui imputait, soit par vaine gloriole en attendant la gloire, se rendait au Théâtre Communal et allait dans sa loge, saluer la marquise Anna Sampieri, avec laquelle sa famille était très liée (1). Appelé au dehors par le mari de celle-ci, le marquis Francesco, il se vit reprocher amèrement la vilaine action dont Conti avait été la victime la nuit précédente. Piqué au vif par cette mercuriale, le jeune Paul crut devoir répondre à Sampieri qu'il n'avait pas de compte à lui rendre; Sampieri ayant à son tour riposté sur le même ton, une vive altercation s'en suivit qui aurait pu avoir des suites très graves, si la Marquise n'avait eu la présence d'esprit de sortir de sa loge dont les abords ne tardèrent pas à se remplir de curieux, ce qui obligea le jeune Bonaparte à quitter le Théâtre. « Ce soir-là — dit Marsigli — on ne parla pas d'autre chose et les jours suivants dans les salons comme à la promenade, bavardages, commérages et commentaires allèrent bon train. »

Dans la crainte d'un nouvel esclandre, le Cardinal Albani, par l'entremise de l'avocat Vicenzo Piana (2) fit signifier à Paul d'éviter de se montrer en public et de s'abstenir d'aller au spectacle. Peut-être le jeune écervelé se serait-il conformé à l'ordre reçu si sa sœur Anne Hercolani n'était intervenue. Obéissant à un amour-propre mal placé, cette belle dame qui n'admet-

---

fit remarquer par des actes d'une rigueur outrée. A une très grande valeur personnelle, Mgr Albani joignait l'éclat d'une illustre origine comme appartenant à une famille qui avait fourni un grand nombre de prélats distingués, parmi lesquels Jean-François, élu pape en 1700, sous le nom de Clément XI.

(1) Née *de Gregorio*, nièce du Cardinal de ce nom, adorable Espagnole à la grâce enfantine dont — paraît-il — vieux et jeunes raffolaient et dont la villa, à Casalecchio, abritait une véritable ménagerie qui faisait la joie des enfants de Lucien (*Souvenirs*, pp. 87-88).

(2) Né à Bologne le 2 janvier 1787, morte le 1er décembre 1855.

tait pas qu'un Bonaparte fût aux arrêts et qu'un Sampieri triomphât, pria la marquise Pepoli-Murat (1), cousine de Paul, d'aller avec lui à la promenade après dîner et le soir au théâtre, empêchée qu'elle était elle-même de le faire par son récent veuvage (2). Et c'est ainsi que l'après-midi du 4 juin, on put voir Paul, fier sans doute comme Artaban, parader en carrosse aux côtés de la marquise Pepoli et, dans la soirée, lui donner le bras pour entrer au théâtre.

Mais si, l'après-midi, la fugue de Paul, intentionnellement ou non, passa inaperçue des autorités, il n'en fut pas de même le soir. En effet, à peine les deux cousins étaient-ils installés dans leur loge, que le commissaire de police, flanqué de deux carabiniers, s'y présentait à son tour et invitait Paul à vider les lieux conformément aux ordres du Cardinal-Légat. C'était compter sans la Pepoli. Digne fille de son père, celle-ci loin de perdre courage, hasarda une suprême tentative. Elle fit appeler le chevalier Paul Borelli, inspecteur du Théâtre et le pria de trouver le Cardinal et d'obtenir de lui que son cousin Bonaparte restât ce soir-là au spectacle. Borelli accéda au désir de la Marquise, mais ne put obtenir la révocation de l'ordre donné, de sorte que Paul fut contraint de rentrer chez lui.

Le lendemain, Anne Hercolani, mise au courant de ce qui s'était passé, se rendit chez Albani et ne se gêna pas pour lui exprimer son vif ressentiment. Le Cardinal, de son côté, se montra très mécontent de ce que ses ordres avaient été mal exécutés et de ce que le Commissaire avait osé outrepasser la consigne reçue. Du reste, Sœur Anne plaida la cause de son frère utérin plus adroitement que ne l'aurait fait le plus habile avocat et avec une telle chaleur que Paul, après cet entretien, fut autorisé à retourner au théâtre à condition de se confiner dans la loge de sa cousine Pepoli.

---

(1) Loetitia-Joséphine, fille aînée de l'ancien Roi de Naples et de Caroline Bonaparte, filleule de l'Impératrice Joséphine. Née le 25 avril 1802, elle avait épousé le 27 octobre 1823, le marquis Guido-Taddeo Pepoli, comte de Castiglione, de Bologne et devait mourir en cette ville le 12 mars 1859. (A. Lumbroso. *Attraverso la Revoluzione e Il Primo Impero* 1907). Son fils Joachim, fut, en 1848, un des principaux défenseurs de Bologne contre les Autrichiens.

(2) Son mari était mort le 17 février de cette même année 1827.

Ce changement d'attitude de la part du Cardinal-Légat doit être attribué — assure Marsigli — à l'ascendant qu'avait pris sur le prélat la famille de Lucien et à la fascination personnelle qu'exerçait Anne Hercolani.

L'incident entre Sebastiano Conti Castelli et Paul-Marie Bonaparte fut expliqué de différentes façons. Conti soutenait que Bonaparte avait surgi à l'improviste de derrière une colonne et lui avait asséné des coups de bâton sur la tête. Bonaparte, lui, affirmait qu'ayant rencontré Conti dans la rue il lui avait demandé raison de certains propos tenus sur son compte, et que, Conti lui ayant répondu d'un air méprisant, il avait été aveuglé par la colère et l'avait frappé de sa canne.

De ces deux explications quelle est celle qui se rapproche le plus de la vérité ? Nous l'ignorons. De même, Marsigli, obéissant alors à un sentiment de délicatesse qui, aujourd'hui n'a plus sa raison d'être, évite de nous indiquer la cause profonde de cette querelle entre les deux gentilshommes. Peut-être, si l'on tient pour valable la version de Conti, Paul avait-il voulu se venger de ce que ce père noble ne voyait pas d'un œil favorable ses assiduités auprès de sa fille ? Ou peut-être, si l'on adopte la thése de Paul, Conti-Castelli avait-il traité notre héros en suborneur ? Mais c'est là une simple supposition (1). Ce que nous savons pertinemment, c'est que le Marquis menaça de recourir aux tribunaux et que, pour apaiser ce double incident, il ne fallut rien moins que l'intervention de deux nouveaux personnages de marque qui, jusque-là, s'étaient tenus à l'écart du conflit, la princesse Marie Hercolani, belle-mère d'Anna, et le prince Félix Baciocchi, oncle par alliance de Paul.

La Princesse (2), s'employa à faire revenir Conti sur sa

(1) Notre supposition, très risquée d'ailleurs, s'inspire du fait que, le 4 avril 1828, un des trois Grecs portés comme ayant accompagné Paul dans sa randonnée épique, fut expulsé de Bologne pour avoir tenté d'entraîner dans sa fuite la fille du dit Conti et qu'en mai 1829, ce même Grec, se trouvant à Ancône et s'efforçant de rentrer à Bologne, en fut empêché par les autorités civiles « afin qu'il ne vînt pas troubler la tranquillité de cette noble famille » (*Procès-verbaux de la Police Provinciale*).

(2) Grande dame de l'aristocratie bolonaise, protectrice des arts et des artistes, Marie Hercolani, était la fille du marquis Piriteo Malvezzi. Dame d'honneur de la Vice-Reine Augusta, à Milan, elle mourut très âgée en 1865 (F. Giorgi - *La Villa Baciocchi*, p. 74, note).

décision et fut assez heureuse pour l'amener à retirer sa plainte. Quant au Prince, il réussit à attirer chez lui Sampieri et Bonaparte qui, après s'être mutuellement assuré de leur estime, scellèrent la paix dans une fraternelle étreinte. Tout semblait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes et l'oubli se serait certainement fait si un événement nouveau n'avait envenimé les choses.

Sampieri, pianiste de premier ordre et grand ami de Rossini (1), fit représenter, le 20 juin 1827, au Théâtre Communal, un opéra de sa composition intitulé *Pompée* que les mélomanes bolonais attendaient avec d'autant plus d'impatience que le marquis Francesco jouissait d'une légitime réputation de compositeur. Mais bien que le spectacle eût été monté avec le plus grand soin et la pièce interprétée par des artistes de valeur, l'œuvre ne répondit pas à l'attente générale et Sampieri eut tôt fait de mettre une bonne part, sinon la totalité, de l'insuccès au compte de la marquise Loetitia Pepoli qui avait — selon lui — organisé une cabale pour venger l'affront infligé à son cousin le soir où celui-ci fut chassé de la loge des Sampieri. De ce jour-là, les relations cordiales existant entre les deux familles Sampieri et Pepoli furent rompues, et ce n'est que trois ans plus tard, grâce aux bons offices d'amis communs et à l'occasion de l'arrivée de Rossini à Bologne, qu'elles furent reprises.

« Quant à Paul Bonaparte, cause de tant de discordes, il quitta — conclut Giorgi — Bologne le 19 juillet (2), sur le conseil sans doute de sa famille et de son oncle Baciocchi (3) et alla s'embarquer à Senigallia pour la Grèce où, comme Byron, il trouva la mort au service de cette nation... »

***

(1) *Souvenirs*, etc., p. 88. Né à Bologne vers 1790, mort à Paris dans les premiers jours de novembre 1863, Sampieri était membre honoraire de l'Académie Philharmonique bolonaise et l'auteur de plusieurs opéras représentés à Bologne, Milan, Florence, Naples et Ferrare.

(2) Et non en mars comme le prétend à tort Félix Wonders : *Histoire de la Famille Bonaparte* (Paris 1849).

(3) Félix-Pascal, né à Ajaccio le 18 mai 1762, mort à Bologne le 27 avril 1841, épousa le 5 mai 1797, Elisa l'aînée des sœurs de Napoléon et fut, en 1805, couronné en même temps qu'elle, prince de Lucques et Piombino. Il demeurait à Bologne depuis le 1er décembre 1821, c'est-à-dire depuis la mort de sa femme (F. Rodocanachi - *Elisa Napoléon en Italie* - Paris 1900).

Conclusion très précieuse en ce sens qu'elle nous fixe sur la date exacte du départ de Paul-Marie pour la Grèce, mais doublement discutable. Parce que, ainsi que l'affirme Pierre Bonaparte (1) et que nous le constaterons plus loin, la famille du jeune homme ou, du moins, son père, ignorait tout de son projet et parce qu'il ne saurait y avoir, d'après nous, aucun rapport de cause à effet entre les enfantillages que nous venons de rapporter et l'acte éminemment viril qui devait à tout jamais illustrer notre héros. En admettant même que le bruit fait autour de sa compromettante personne l'eût obligé à se lancer un moment plus tôt dans l'aventure philhellénique, nous ne pourrions que nous féliciter et nous écrier en paraphrasant l'apostrophe de l'académicien grec Drossini à la mémoire d'un autre martyr de l'épopée grecque (2) : « Béni soit le scandale quand il est générateur d'un dessein aussi chevaleresque et trois fois bénis les marquis Castelli et Sampieri s'ils ont vraiment rendu le séjour à Bologne de Paul Bonaparte impossible ! »



Cela dit, on est en droit de se demander quelles considérations sentimentales ou philosophiques ont bien pu dicter à Paul, encore un enfant — n'oublions pas qu'il n'avait que 18 ans, — la décision téméraire qu'il va prendre en cachette de ses proches et mener à bonne fin dans le plus grand mystère ? Et à quelles raisons personnelles, ataviques ou extérieures il convient d'attribuer ce philhellénisme aigu, agissant, casse-cou ? Ici encore on en est réduit, faute de témoignages contemporains, à des hypothèses plus ou moins plausibles.

Disons-nous bien que le philhellénisme fut un de ces irrésistibles courants d'opinion qui ne se répètent que rarement au cours des siècles et qui provoquent toutes les audaces. Et que si cette cause d'une nation cherchant à secouer la tyrannie étrangère fut — comme le relève Puaux — embrassée sans arrière-

(1) *Souvenirs*, etc., p. 131.

(2) Introduction au « *Journal du Siège de Missolonghi* » rédigé par le Suisse Jean-Jacques Meyer et réédité à l'occasion des fêtes du Centenaire. Athènes 1926 (en grec).

pensée politique, c'est que le miracle grec, à la fois religieux et national — d'aucuns lui attribuent le caractère d'un phénomène social (1) — devait, par sa portée générale, réunir et momentanément réconcilier au nom d'un idéal commun et dans une union sacrée, tous les hommes de bien, qu'ils fussent classiques ou romantiques, libéraux ou ultras, croyants ou voltairiens. Autrement comment expliquer que, moins de six ans après le Congrès de Vienne, qui instituait la Sainte-Alliance des Rois contre les Peuples, un humble pasteur d'Achaïe ait pu prêcher une nouvelle croisade contre le Grand-Turc devenu, par le droit du plus fort, souverain légitime d'une nation chrétienne et libérale ? Il fallait vraiment que le « Principe des Nationalités » dont on n'a tant médit que pour le rebaptiser en mauvais français « Autodisposition des Peuples », consacré par la Révolution Française (2), dont c'est sans contredit la plus belle conquête, et que les Napoléon ont élevé à la hauteur d'une institution, renfermât une grande force vivifiante pour ébranler à ce point la conscience humaine. Et que l'*Annonciation* hellénique (3) fût un message bien prometteur de beauté et de justice pour que monarques, littérateurs, diplomates, financiers, petits bourgeois, sans compter les soldats de métier; catholiques, protestants, orthodoxes, accourussent sans délai et sans réserve à l'appel des Dieux de l'Olympe.

Dans cette nouvelle Course à l'Etoile où Alexandre de Russie disputait la palme à Louis de Bavière, Châteaubriand à Fabvier, Canning à Byron, Santa-Rosa à Callegno, Eynard à Meyer, les Bonaparte pouvaient-ils déclarer forfait à la postérité ? Non certes et d'autant moins qu'héritiers du premier roi d'Italie, du plus grand des méditerranéens modernes, un *déterminisme* pour ainsi dire congénital les poussait à présider ou à participer à toute entreprise libératrice gréco-latine, que ce fût en Grèce, à Bologne, dans les Romagnes, à Magenta, ou à Sol-

---

(1) G. Cordatos. *La signification sociale de la Révolution Grecque*, Athènes 1924 (en grec).

(2) Décret du 19 novembre 1792 « accordant fraternité et secours aux peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ».

(3) On sait que l'insurrection grecque fut proclamée par l'évêque Germanos au couvent de Sainte-Laure, près de Kalavryta, le 20 mars 1821 (vs), c'est-à-dire un mois à peine avant la mort de l'Empereur.

férino. Risorgimento et Grande Idée, deux aspects du Messianisme napoléonien.

En ce qui concerne plus spécialement Paul-Marie, rappelons-nous que son père, admirateur d'Homère, entretenait des rapports littéraires avec Byron (1). Il est donc possible — comme le suppose Puaux — que l'histoire du noble lord, fasciné lui-même par le grand « Aigle de la Création », ait excité son ardente imagination. Ne perdons pas non plus de vue que nous sommes en 1827; qu'il y a quatre ans déjà, que le *Mémorial* a paru et que, durant les loisirs de l' « université buissonnière », notre futur héros a peut-être médité et pris pour un appel d'outre-tombe cette affirmation de celui que Mickiewicz appelle l'Homme du Globe : « La Grèce attend un libérateur... Ce sera une belle couronne de gloire... Je n'en ai pas été loin (2)... » Peut-être, à l'exemple de son oncle, a-t-il pleuré sur le sort de Parga ? Peut-,tre a-t-il parcouru la correspondance entre Napoléon et les Maïnotes (3) ? Peut-être même, comme certains autres membres de la Famille Bonaparte, son frère Louis-Lucien (4) en particulier, croyait-il, lui aussi, descendre des Caloméri et obéissait-il à la voix du sang ? Un seul de ces motifs suffirait à expliquer sa noble conduite.

Mais est-ce là tout ? N'oublions pas que l'Italie était à l'époque la terre d'exil de nombreux patriotes grecs et qu'autour de l'archevêque Ignace, des Mavrocordato, des Caradja, des Argyropoulo et autres, qui, de Pise ou d'ailleurs, rayonnaient sur toute la péninsule, s'était formé un foyer philhellénique très actif et très bienfaisant (5) et que, d'autre part, l'Université de

---

(1) Lucien avait écrit : *Charlemagne ou l'Eglise déchirée*, poème épique en 24 chants. Rome, 1814-1815 dédié à Pie VII, traduit en anglais par Butler of Shrewsbury et Francis Hodson et publié par John Murray, l'éditeur des œuvres de Byron. (cf. Byron — *Letters and Journals* — Tome II).

(2) Mémorial de Sainte-Hélène (10-12 mars 1816).

(3) Publiée pour la première fois dans le *Voyage en Grèce pendant les années* 1797 *et* 1798 par D. et N. Stephanopoli. Londres 1800, 2 vol.

(4) Frère puiné de Paul, né le 4 janvier 1813 à Thorngrave. Linguiste et chimiste distingué. Marié, en 1832, à Marianne Cecchi. Elu député de la Seine en 1849, nommé sénateur après le Deux-Décembre, il est, le 13 janvier 1860, élevé à la dignité de Grand-Officier de la Légion d'Honneur (*Le Prince Lucien Bonaparte et sa Famille*). Mort sans enfant le 3 novembre 1891 (*British Encyclopedy*).

(5) Voir, par ex. : Gamba, *Narration of Lord Byron's last journey to Greece* (p. 14) ; Ernest Rhys, *Essays and letters by Percy Bysshe Shelly* (22 octobre 1821) et Helen Rosseti Angel, *Shelley and his friends in Italy* (p. 178).

Bologne comptait de nombreux étudiants grecs (1) sans parler de ceux que le philosophe philhellène Paolo Costa instruisait alors à domicile. Et si, comme l'a publiquement proclamé l'historien Rados, Paul fut, sans aucun calcul, la victime d'un idéalisme sincère, il n'en est pas moins possible aussi que l'accueil réservé quelques années plus tôt, dans certains milieux grecs, à la candidature au trône de Grèce de son oncle Jérôme (2) ait influé sur sa décision et que « cherchant à quelle noble cause il pourrait offrir son épée » (3), son choix se soit, par cela même, arrêté sur la cause des Hellènes.

En tous cas, il ne semble pas que Paul, avant de s'embarquer ait entretenu une corrrespondance avec les comités philhelléniques comme le voudrait une tradition dans la famille Bonaparte et si, vraiment des papiers y relatifs se trouvent — comme d'aucuns le croient — entre les mains de collectionneurs suisses, il faut admettre que ceux-ci y attachent un bien grand prix puisqu'un entrefilet les invitant à m'en communiquer la teneur, paru dans le « Journal de Genève » (4) est jusqu'ici resté sans réponse.

*
* *

Paul est parti (5) ! « En Grèce, dira le poète, adieu vous tous, il faut partir. » Une lettre, datée du 1er août, adressée par le Cardinal-Légat au Secrétaire d'Etat annonce son départ en ces termes (6) :

« Il y a quelques semaines a disparu d'ici le jeune don Paolo Bonaparte qui — on le sait — demeurait chez sa sœur donna Anna, veuve du marquis Alfonso Hercolani. Il n'a obtenu ni passeport, ni légalisation de notre légation pour entreprendre ce voyage. Mais j'apprends qu'il fit croire au début qu'il se rendait à la Crocetta, près Buario (7) dans les propriétés de la

---

(1) Lino Sighinolfi, ouvrage déjà cité.
(2) D. Gr. Kambouroglous *Archives Roma*, Tome 1er, et Driault et Lhéritier, *Histoire Diplomatique de la Grèce*, Tome 1er.
(3) Larousse, *Dictionnaire Universel.*
(4) N° du 10 novembre 1926.
(5) Victor Hugo, *Enthousiasme* (Les Orientales) 1827-1829.
(6) Archives de l'Etat de Bologne, Protocole Secret n° 161.
(7) Commune de la province de Bologne.

famille Hercolani et, ensuite, qu'il allait faire une course à Senigallia. Aussi, tout d'abord, son absence ne fit-elle *aucune impression,* mais ce qu'il avait déclaré ne s'étant pas vérifié on commença à soupçonner, à la faveur de certains bruits répandus, que, poussé par une bizarre ardeur juvénile, il s'était rendu en Grèce. Ce soupçon a pris d'autant plus de consistance qu'il s'est trouvé renforcé par les commérages des étudiants grecs d'ici. »

Lucien à son tour est informé du départ et, le 6 août, adresse de Senigallia au Cardinal-Secrétaire d'Etat (1) la lettre éplorée à laquelle nous avons déjà fait allusion et que voici :

« J'écris à V. E. pénétré de douleur par la fuite d'un de mes enfants : il était à l'Université de Bologne où il paraissait réparer par une bonne conduite les sottises qu'il avait faites au Collège des R. P. Jésuites d'Urbin. Mais, tout à coup, il a quitté pendant la nuit le Palais Hercolani où il logeait chez sa sœur, et il s'est enfui avec trois écoliers (*sic*) grecs de Zante. Mes recherches ont été inutiles; nous savons seulement qu'il se faisait passer pour secrétaire du comte della Decima, l'un de ces Grecs, qui paraît l'avoir engagé dans le service. »

Les lignes ci-dessus prouvent surabondamment que le prince de Canino et sa famille étaient dans l'ignorance la plus absolue des intentions de Paul et il appert, au ton de la lettre, que Lucien ne partageait nullement la « bizarre ardeur de son son fils ».

Reste à savoir dans quelles conditions s'est effectuée la *fuite* du jeune Prince. La lettre suivante du Cardinal-Légat au Gouverneur de Rome (2) en date du 24 Août (3) va nous donner là-dessus quelques éclaircissements :

« ... D'après des renseignements dignes de foi, Paul Bonaparte serait parti d'ici la nuit avec peu d'écus, sous prétexte d'aller à Senigallia voir son père (4), il aurait voyagé en voiture sous un

---

(1) Cardinal Giulio, Maria della Somaglia, né à Plaisance en 1744, mort en 1830. Secrétaire d'Etat de 1823 à 1828.

(2) Le Cardinal Giovanni Francesco Marco y Catalan, né à Bello (Espagne) le 24 octobre 1771, mort à Rome le 16 mars 1841. En même temps que Gouverneur de Rome, Mgr Marco y Catalan était aussi Directeur Général des Etats Pontificaux.

(3) *Archives de l'Etat de Bologne*, Protocole n° 164.

(4) Arrondissement d'Ancône. *La Senegaglia* des Romains. Pourvue d'un

faux nom et avec toutes les apparences du commun des voyageurs pour mieux se cacher. Arrivé à Senigallia, il aurait évité toute rencontre avec son père, et de là, se serait embarqué sur un petit bateau avec lequel il aurait rejoint un bâtiment qui faisait voile pour la Grèce. »

Senigallia n'étant qu'à 26 kilomètres au N.-O. d'Ancône, tout porte à croire que c'est bien de ce dernier port, comme le rapporte une tradition de famille, que Paul s'est définitivement embarqué. Nous aurions voulu pouvoir l'affirmer, mais une demande de renseignements sur ce point adressée par nous à l'*Archivio Pontificio Delegatizio di Ancona* est restée sans réponse et des recherches entreprises par M. Espinas dans les *Archives Consulaires* du Quai d'Orsay sont demeurées infructueuses, bien que tous les représentants du Roi eussent l'ordre de suivre les faits et gestes des Bonaparte, peut-être parce que le poste d'Ancône n'entretenait à cette époque — nous écrit M. Abel Rigault — qu'une correspondance intermittente et peu suivie. D'autre part, on verra plus loin que le passeport de son domestique, censé être parti avec lui, portait Trieste comme lieu d'origine.

***

Toujours est-il, qu'il est parti et qui plus est, aurait, — d'après son père — quitté l'Italie avec trois *écoliers* (lisez : étudiants) grecs de Zante. Or, en admettant que ceux-ci fussent trois, tous trois n'étaient pas Zantiotes, car si François Domeneghini, l'un des jeunes gens qui l'accompagnèrent, selon l'historien hellène P. Chiotis (1), appartenait bien à l'une des plus nobles familles de la *Fiore di Levante*, le comte Alexandre della Decima, dont Paul se serait fait passer pour le secrétaire, était, lui, originaire de Céphalonie, l'île voisine. Et quant au troi-

---

port à l'embouchure de la Misa, sur l'Adriatique. Patrie du Pape Pie IX. Ville célèbre par ses belles églises, entr'autres celle des Grâces où l'on peut admirer un magnifique tableau du Perugin (1446-1524), l'un des maîtres de Raphaël, représentant la Vierge en compagnie de plusieurs saints. Lucien habitait à proximité de cette petite ville, aux « Casinos » de la Marine et de la Colline.

Histoire de l'Etat Ionien (Zante 1874-1877).

sième (1), s'il s'agit — comme nous le soupçonnons sans pouvoir le prouver — d'un nommé Zavo, qui résidait alors à Bologne et qui, bien tourné et excellent danseur, paraissait lié avec les meilleures familles de la ville, celle du prince Baciocchi (2), entr' autres, il était d'Ithaque.

« Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es. » C'est pourquoi — ne serait-ce qu'à ce seul point de vue — convient-il d'ouvrir une petite parenthèse, afin de faire plus ample connaissance avec deux des jeunes gens qui, apparemment, accompagnaient Paul dans sa glorieuse équipée et qui en étaient sans doute les instigateurs.

Le comte Alexandre della Decima, fils du comte Gerassime, procureur général et homme politique ionien qui était inscrit à la Faculté de Droit de Bologne et suivait, durant l'année scolaire 1826-1827, les cours de quatrième, logeait, 93, rue St-Manolo (3). Ce jeune homme, qu'il ne faut pas confondre avec celui qu'à Céphalonie Byron surnomma « ultima analisi » (Maurois, *Byron*. Tome II, p. 266), était né le 30 mai 1801 à Céphalonie et devait mourir très jeune, sans enfants, deux ans après les événements qui nous occupent. La famille della Decima, dont le pseudo-patron de Paul était issu et dont les membres actuels Camille, Paul, Marino et Christian, ne savent rien des relations de leur grand-oncle avec le fils de Lucien, est originaire de Crète, mais inscrite au Livre d'Or de la Noblesse de Céphalonie depuis le milieu du XVI[e] siècle. Autorisée en 1704, par décret du Doge Fr. Mocenigo, à porter la couronne comtale en récompense des nombreux services rendus à la République de Venise, cette illustre Maison, dont plusieurs membres se distinguèrent contre les Turcs, reçut, deux ans plus tard, en fief

(1) Chiotis ne parle que de deux (Tome IV p. 599) : de François Domeneghini et de della Decima qu'il appelle *Ange*, le confondant sans doute avec son frère, lieutenant-colonel dans l'Armée Française, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de l'ordre du Lys (1784-1846).

(2) E. Giorgi, ouvrage déjà cité, p. 72.

(3) Ces précisions sont dues à M. Umberto Dallari, le très aimable surintendant des Archives de l'Etat à Bologne, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer le nom et que nous nous faisons un agréable devoir de remercier publiquement.

transmissible par ordre de primogéniture les îlots de Casto et de Calamo (1).

Francesco-Lambrino-Vicenzio Domeneghini, né à Zante le 10/22 février 1809, mort en cette ville, le 2/14 mars 1874, était fils de Jean Domeneghini, sénateur sous la république Septinsulaire et petit-fils de Noël Domeghini qui, avec Spiro Theotoki, avait beaucoup contribué à la création de cet embryon d'Etat indépendant. Il ne semble pas que François Domeneghini fût, en 1827, domicilié à Bologne, car c'est à Padoue que, vers la fin de la Révolution grecque, il fit ses études de droit et ce n'est qu'un an plus tard que son nom figure dans les registres de l'autorité bolonaise. Aussi faut-il admettre, si vraiment — comme le prétend Chiotis — Domeneghini accompagna Paul Bonaparte d'Italie en Grèce, ou bien que ce gentilhomme zantiote se rencontra avec lui en route, ou bien qu'il alla à Bologne uniquement pour conduire le Prince à Zante.

Descendant d'une ancienne famille vénitienne de Crète qui, après la prise de Candie par les Turcs en 1660, se réfugia à Zante et dont la noblesse fut reconsacrée le 21 décembre 1741, le jeune François avait de qui tenir. Il le prouva en s'enrôlant en 1824, alors qu'il n'était qu'un enfant, sous les ordres de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, en se distinguant à la bataille du Karyste en Eubée (2), et en faisant ensuite partie du corps de cavalerie de Callergi qui s'illustra en maints combats (3). Rentré d'Italie après le meurtre de Capo d'Istria (27/9 octobre 1831), Domeneghini fut, en mars 1855, élu député de Zante et, en cette

(1) E. Rizo-Rangabé. *Livre d'Or de la Noblesse Ionienne*, Vol. II *Céphalonie* (Athènes 1926, en français) pp. 221-222.

Le blason des Della Decima porte « d'azur à une gerbe de blé de laquelle pend une grappe de raisin au naturel avec, brochant sur le tout, une fasce chargée de trois croix de gueules, surmontée d'une couronne de comte ».

(2) Février-mars 1826.

(3) Nous devons les renseignements qui précèdent à l'inépuisable obligeance de MM. Eugène Rangabé et Léonidas Zoïs et ceux qui vont suivre à l'exquise amabilité d'un des petits-neveux de François Domeneghini, le comte Nathaniel, petit-fils de Jules Domeneghini, à la fois homme politique distingué, poète inspiré et valeureux soldat.

Le blason des Domeneghini porte « d'argent à l'aigle éployée de sable, chargée sur la poitrine d'un bâton péri en barre de champ accompagnée de deux bannières de gueules, les hampes posées en chevron renversé ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ». Couronne de comte. Devise : *Audaces fortuna.*

qualité, déposa le 8 décembre, avec dix autres membres du Parlement Ionien, la première motion d'union des Sept-Iles à la Grèce, geste qui lui valut d'être, en janvier 1851, déporté à Anticythère pendant trois ans. Réélu malgré son exil et affilié plus tard aux comités italo-grecs qui rêvaient, vers 1860-1862, d'un soulèvement simultané des Italiens et des Hellènes, François ne cessa toute sa vie de lutter en faveur de la Grande Idée.

(*A suivre*) SPYRIDION PAPPAS.

Les Origines de la Question d'Autriche

La situation de l'Autriche attire en ce moment les regards de toute l'Europe. S'il est hasardeux de vouloir en prévoir les surprises, il peut paraître opportun d'en chercher les données dans les précédents, et d'en étudier l'origine pour en expliquer le développement. Dans quelles circonstances s'est constituée cette jeune République autrichienne dont la vitalité a été parfois l'objet de doutes intéressés avant la mort tragique du chancelier Dollfuss ? Et d'où vient que son adaptation au nouvel ordre territorial de l'Europe semble avoir rencontré, surtout au début de son existence, de persistantes difficultés? Ce sont là des questions rétrospectives dont la gravité a échappé à beaucoup de contemporains lorsqu'elles se sont posées, mais dont l'intérêt vient d'être ravivé par les préoccupations du jour. Un petit volume encore récent (1) et dont il a déjà été rendu compte ici même peut servir à y répondre par un témoignage historique de tout premier ordre. C'est un fragment des *Mémoires* inachevés du premier diplomate qui ait été représenter la France à Vienne après l'armistice de 1918. Au cours d'un séjour de seize mois dans la capitale autrichienne, M. Allizé eut l'occasion d'y observer d'assez prés le drame qui s'y joua dans les consciences pour que ses souvenirs représentent une contribution du plus précieux intérêt à l'étude de la politique qu'y suivit l'Entente. Il suffit pour s'en convaincre de le suivre pas à pas dans son récit des complications auxquelles elle donna lieu.

(1) Allizé (Henry, *Ma mission à Vienne* (*mars* 1919 - *août* 1920). Un vol. in-8°, Plon, 1933.

***

Au cours de la Guerre mondiale, la question du sort futur de l'Autriche était restée à l'arrière-plan de l'actualité jusqu'au printemps de 1918, qui ouvrit aux Alliés la perspective d'une victoire et d'une paix prochaine. Lorsqu'elle fut posée devant l'opinion française, elle lui parut comporter deux solutions opposées, dont chacune pouvait se justifier par de sérieux arguments: ou bien la rénovation de l'Empire des Habsbourg par l'établissement du fédéralisme, ou bien son démembrement par l'indépendance de ses nationalités. — Les partisans de la première regardaient la conservation et même l'affermissement d'un grand état danubien comme une double nécessité de l'ordre européen et de la sécurité française. Pour maintenir en bonne harmonie les races hostiles coexistant dans l'Europe centrale, et pour y former un contre-poids à la puissance débordante de l'Allemagne, une barrière à la marche de son ambition, ils estimaient que les légitimes revendications nationales des peuples slaves recevraient une satisfaction suffisante par l'octroi d'une autonomie assez large pour leur assurer une pleine égalité de droits avec les Allemands et les Magyars. Ils invoquaient enfin à l'appui de leur thèse, la phrase si souvent citée du vieux patriote tchèque Palacki que « si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

Sans méconnaître la valeur de ces considérations, leurs contradicteurs n'étaient pas embarrassés pour leur répondre qu'en 1918 elles se trouvaient de beaucoup dépassées par le cours des événements. Et tout d'abord, une alliance de quarante années et une communauté d'armes de quatre n'avaient-elles pas établi entre l'Autriche et l'Allemagne des liens de dépendance assez indissolubles pour condamner l'une à rester inféodée à l'autre au lieu de devenir sa rivale, à la soutenir toujours bien plus qu'à la contenir? Et d'autre part l'Entente, ayant pris pour drapeau le principe des nationalités, pouvait-elle, sans faillir à sa mission, manquer l'occasion d'en assurer le triomphe intégral dans le pays même qui en représentait le principal champ d'application?

Ces deux thèses opposées trouvèrent d'abord leur expression en France, dans une série d'écrits de circonstance qu'il est curieux de relire à l'heure actuelle, en raison des prévisions

qu'ils contiennent (1). Quand elles s'affrontèrent ensuite dans les conseils des Alliés, plusieurs causes contribuèrent à faire presque aussitôt prévaloir dans leur esprit la seconde sur la première. C'étaient: chez tous, un sentiment des responsabilités qui se tournait en instinctive rancune contre le gouvernement dont l'intransigeance avait déchaîné la guerre mondiale; chez les Italiens, le besoin de sécurité qui leur faisait préférer sur leur frontière le voisinage de petits états à celui d'une grande puissance; chez M. Clémenceau, d'anciennes préventions contre l'Autriche, dont on pouvait trouver la source dans des relations de presse ou même dans une alliance de famille avec les milieux viennois, mais qu'avait puissamment contribué à renforcer sa polémique avec le comte Czernin, à propos des lettres du prince Sixte. C'était enfin et surtout, chez le président Wilson, l'influence, aussi difficile à mesurer qu'à contester, exercée sur son esprit par les notables réfugiés polonais ou tchèques accourus, M. Masaryck en tête, pour plaider la cause de leur pays auprès de celui que les circonstances faisaient apparaître comme le suprême arbitre de la situation.

Ce fut sous l'empire de ces dispositions que les Alliés durent procéder, quand l'heure en eut sonné, à la liquidation de la guerre dans l'Europe centrale. Après avoir invoqué les droits et l'appui des nationalités dissidentes de la monarchie des Habsbourg pour en précipiter l'écroulement, ils ne crurent pouvoir se refuser à satisfaire la plénitude de leurs aspirations territoriales, sans mettre à cette faveur ni limitation, ni condition. Ce qui restait de l'ancienne Autriche après ces amputations successives était destiné par eux à former un état séparé allemand, auquel ils laissaient son nom, et avec un huitième seulement de son étendue et de sa population, le fardeau de sa capitale, la charge de ses péchés et l'héritage de ses dettes: c'était la méthode qu'une piquante formule a définie comme celle du « résidu responsable ». La première application en aboutissait à improviser un corps politique dont l'on pouvait se demander s'il présentait,

(1) De Fels, *L'Entente et le problème autrichien*, Paris 1918. — Fournol, *De la Succession d'Autriche*, Paris 1918. — Léger (Louis), *La liquidation de l'Autriche-Hongrie*, Paris 1915. — Moulin (René), *L'année des diplomates*, Paris 1920. — Salvemini, *Delenda Austria*, traduit de l'italien, Paris 1918.

avec l'irrégularité de ses contours et l'inconsistance de sa composition, les conditions nécessaires d'une existence indépendante.

Cette question devait par la suite donner lieu à d'interminables polémiques, et même à une enquête officielle, confiée à des experts internationaux. Lorsqu'elle se posa pour la première fois, il est hors de doute que les principaux intéressés parurent en grande majorité disposés à la résoudre par la négative. A voir subitement briser les cadres séculaires de leur existence nationale, ils éprouvaient cette impression de déséquilibre et de désarroi que Chamfort caractérisait un siècle auparavant dans sa fameuse comparaison de la révolution française avec « un chien qui a perdu son maître ». Et pour s'en évader ils tournèrent d'instinct leurs regards vers l'Allemagne, qui restait une grande puissance, et qu'habitaient leurs frères de race. Ils songèrent à une fusion politique avec elle comme au seul moyen d'écarter les sombres perspectives que semblait leur ouvrir le maintien d'une précaire indépendance. C'était d'ailleurs à un réflexe de sécurité bien plus qu'à un sentiment de communauté ethnique qu'ils semblaient obéir en la circonstance. Si l'Entente avait eu le dessous dans la Grande Guerre et que les Belges eussent été punis de leur fidélité à sa cause par la perte de toutes leurs provinces-frontières, les habitants du petit noyau de territoire conservé autour de Bruxelles n'auraient-ils pas cédé à la tentation de chercher dans une union avec la France un abri pour leur faiblesse et une garantie contre d'autres démembrements? Ce qui tiendrait à le prouver, c'est que, parmi leurs ancêtres de 1830, il s'en était trouvé beaucoup, et des plus considérables, pour préconiser, après l'expulsion des Hollandais, l'union avec la France, parce qu'ils préféraient, selon les expressions d'un historien « l'éclat d'une existence forte, régulière, respectée, au frivole avantage d'une nationalité impuissante, condamnée à un rôle éternellement subalterne, ne vivant que des embarras de la diplomatie européenne, et soumise dans tous les cas, au premier caprice des batailles ».

Le 12 novembre 1918, au lendemain même de l'armistice, le premier acte de l'Assemblée nationale provisoire de la nouvelle Autriche était de voter, en même temps qu'une constitution, le principe de rattachement à l'Allemagne. Il devait falloir quatre

mois et d'autres manifestations du même genre pour que les Alliés parussent se préoccuper de la situation révélée par ce geste. En mars 1919 seulement, le gouvernement français se décida à envoyer à Vienne, en vue de l'étudier, son ancien ministre à Munich, M. Allizé, qu'un long séjour dans cette ville avait familiarisé avec les gens et les choses du monde germanique. M. Allizé n'était chargé d'ailleurs que d'une mission d'enquête, dont les limites mêmes lui interdisaient de faire aucune promesse aux Autrichiens. Il ne pouvait que leur donner des espérances et s'efforcer de gagner leur confiance par sa compréhension de leurs besoins: tâche un peu ingrate, mais qu'il aborda avec résolution et tint à remplir avec dévouement. Il entra en rapport avec des personnalités propres à exercer une sérieuse influence sur l'opinion, pour s'attacher à leur faire sentir le prix de leur indépendance. Cette besogne de persuasion commençait à donner des résultats et à amener dans l'opinion une sorte de revirement, accompagné d'ailleurs de quelques illusions, quand l'effet s'en trouva détruit par une nouvelle initiative, et peut-être par quelques maladresses de la part des Alliés. — Au début de mai, le gouvernement autrichien reçoit d'eux l'invitation d'envoyer, toute affaire cessante, une délégation en France pour y prendre connaissance des conditions de paix qu'ils ont tant tardé à établir. Et quand les délégués accourent en grande hâte à Saint-Germain, le chancelier Renner en tête, c'est pour se morfondre dans une attente qui dure jusqu'au 2 juin pour la partie essentielle de la communication promise, jusqu'au 21 juillet pour son texte définitif. Lorsqu'elle fut enfin accordée à leurs instances, elle ne leur apporta qu'une immense déception. Sous le rapport territorial, elle se bornait à confirmer l'état de fait que venait de créer l'érection en états des nationalités slaves. Sous le rapport politique, elle considérait la République autrichienne comme l'unique héritière responsable (avec la Hongrie) de la monarchie des Habsbourg et lui imposait les mêmes servitudes militaires et navales qu'à l'Allemagne. Au point de vue économique enfin, elle faisait peser sur une population de six millions de pauvres montagnards ou de rentiers ruinés la majeure partie des dettes contractées pour subvenir à la guerre, soit un total de soixante mil-

bards. C'étaient là les conditions d'un verdict plutôt que d'un traité.

Quand elles furent communiquées aux principaux intéressés, leur réaction était facile à prévoir. Ce fut à Saint-Germain, dans les rangs de la délégation, un « profond découragement »; et à Vienne, dans l'opinion publique, « l'accablement d'un désastre national », suivi bientôt d'un commencement d'effervescence et de vives protestations. En présence de l'explosion de désespoir ou d'indignation dont il était le témoin, le premier mouvement de M. Allizé fut de juger sa mission comme désormais sans objet et de demander son retour en France. N'ayant reçu en réponse qu'un nouvel appel à ses services, il recourut à la dernière ressource qui lui restât pour préserver du découragement ceux qui avaient eu foi en ses premières assurances. Il leur représenta que les conditions de paix de Saint-Germain n'avaient rien d'un ultimatum et que certaines clauses pourraient en être modifiées au cours de la discussion dont elles seraient l'objet. Ces prévisions optimistes ne devaient être justifiées que bien imparfaitement par le cours des événements. Les délégués de l'Autriche obtinrent sans doute des Alliés quelques concessions de détail: l'annexion du *Burgenland,* qui éloignait la frontière hongroise de leur capitale, la rétrocession du territoire de Klagenfurth après plébiciste, enfin et surtout la sauvegarde des propriétés autrichiennes dans les états successeurs. Mais le traité définitif, signé le 10 septembre, était dans son principe et dans ses grandes lignes conforme aux dispositions qui leur avaient été d'abord communiquées. Il laissait subsister les principaux griefs des adversaires du nouvel ordre de choses, et par suite les arguments mis en avant par beaucoup d'entre eux pour provoquer un mouvement en faveur du rattachement. Ceux-ci avaient beau jeu pour faire remarquer qu'en appliquant le même traitement à l'Autriche et à l'Allemagne, c'est-à-dire en les englobant dans la même condamnation morale, l'Entente elle-même semblait les inviter à se confondre dans le même corps politique. Ils faisaient observer, non sans une malicieuse amertume, que les habitants de la nouvelle Autriche n'avaient, même pas dans leur détresse, la consolation de sacrifier leur grandeur passée au principe des nationalités; dans ses étroites frontières, leur état ne compre-

nait en effet que des Allemands de race, — et ne les comprenait pas tous puisque ceux du Tyrol et de la Bohême étaient restés en dehors. Et à côté d'eux la population de la République tchécoslovaque, créée en hommage à la vertu du même principe, se composait pour plus d'un tiers d'allogènes! Au point de vue économique enfin, une évidente disproportion entre l'énormité des charges financières imposées à la jeune République et la pauvreté des provinces laissées à son territoire semblait la conduire à une impasse dont elle serait incapable de sortir par ses propres moyens. Ces considérations amenèrent beaucoup de bons esprits à considérer l'union avec un grand état comme l'Allemagne comme le seul remède à une situation désespérée. Cette idée ne tarda pas à prendre le caractère d'une obsession destinée à peser sur l'opinion publique autrichienne jusqu'au moment où l'héroïque martyr du chancelier Dollfuss réveilla le sentiment antional autrichien. Le témoignage posthume de M. Allizé aura puissamment contribué à nous expliquer l'influence qu'elle a exercée par la lumière qu'il jette sur ses origines.

Albert PINGAUD.

COMPTES RENDUS

Collection des Lois et Règlements diplomatiques et consulaires des divers pays. 2 vol. en langue anglaise comprenant ensemble 1505 pages de texte, publiée par la Fondation Carnegie pour la paix internationale sous les auspices de la Faculté de Droit de l'Université, d'Harvard, éditée par A. H. Feller et M. O. Hudson. Washington, 1933.

Ce précieux recueil, publié avec l'aide et sous les auspices du Département d'Etat des Etats-Unis, rendra de grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'organisation des corps diplomatiques et consulaires, au droit international et aux fonctions et privilèges des diplomates. Il paraît jusqu'ici unique en son genre. La collection des *Règlements consulaires des principaux états maritimes de l'Europe et de l'Amérique,* éditée à Leipzig en 1851, par le baron Ferdinand de Cussy, ne concernait que les corps consulaires et ceux seulement de quelques états, tandis que le nouveau recueil américain réunit tout ce qui concerne les diplomates et les consuls de presque tous les pays du monde. En ce qui concerne chacun d'entre eux les textes sont partagés en deux sections : 1° organisation du corps diplomatique et consulaire du pays; 2° lois et règlements relatifs aux diplomates et aux consuls des autres nations résidant dans le pays. Pour chaque état, un court résumé historique et une bibliographie fort complète précèdent les textes, donnés autant que possible *in extenso.* La Fondation Carnegie mérite la gratitude des diplomates et consuls du monde entier pour la publication de cette collection : elle facilitera bien des recherches qui auraient été, sans son secours, souvent extrêmement difficiles.

H. M.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, par Léon van der Essen, tome III. 1 vol. gr. in 8° de 262 pages. Bruxelles, 1934.

Continuant la publication de sa belle histoire d'Alexandre Farnèse, M. van der Essen décrit, dans le troisième volume de son ouvrage, comment, en trois ans, de 1582 à 1584, le nouveau gouverneur des Pays-Bas réussit à rétablir l'autorité du roi d'Espagne Philippe II dans presque toutes les provinces qui forment aujourd'hui la Belgique. Il y parvint à force d'énergie, de courage et aussi par l'habileté

de sa diplomatie. Il se rend maître de Tournai malgré la mollesse avec laquelle combattent les troupes wallonnes qui n'attaquent qu'à contre cœur des parents et des amis. Mais ses succès se seraient bientôt arrêtés s'il n'avait su obtenir des provinces réconciliées qu'elles consentissent au retour des troupes étrangères, espagnoles et italiennes. Celles-ci arrivent et Farnèse, au moment d'entreprendre une offensive énergique, est paralysé de nouveau par le manque d'argent: les soldats étrangers, peu ou point payés, désertent ou refusent de se battre. Il faut les laisser piller pour obtenir leur obéissance et risquer de compromettre, par l'horreur que provoquent leurs excès, la pacification commencée.

C'est par une activité personnelle digne d'admiration, en s'exposant lui-même à d'incessantes fatigues et à mille dangers, que Farnèse triomphe de tant de difficultés. Son adresse et sa générosité envers les vaincus achèvent l'œuvre accomplie par ses succès militaires. Les places des Flandres et du Brabant qui restaient au pouvoir des Etats Généraux tombent l'une après l'autre entre ses mains: Bruges capitule, Gand est bloquée, Bruxelles, Termonde et Malines sont isolées, Anvers est menacé. L'assassinat de Guillaume le Taciturne par Balthazar Gérard, dont on regrette de voir le crime provoqué et encouragé par Philippe et par Farnèse lui-même, le débarrasse de son plus redoutable adversaire.

Au milieu des violences et des crimes, dans les horreurs d'une lutte qui est presqu'une guerre religieuse et une guerre civile, et qui dévaste et ruine les riches plaines flamandes et wallonnes, nous voyons se rétablir, sous la main ferme de Farnèse, le pouvoir de Philippe II aux Pays-Bas et s'affirmer la séparation entre ces provinces catholiques et les Etats protestants qui vont former les Pays-Bas Hollandais.

H. M.

Le génie militaire du duc de Marlborough, par Hilaire Belloc. Un vol. in-8° aux *Editions de la Nouvelle Revue critique*, 1924.

La collection qu'avait inaugurée, aux éditions de la *Nouvelle Revue critique*, le passionnant ouvrage intitulé : *De Weimar au chaos*, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, dû à la plume de M. Hilaire Belloc, ce critique et historien militaire anglais dont le public français avait appris à apprécier pendant la Grande Guerre les attachantes et originales chroniques. Il a cette fois appliqué ses talents à un sujet rétrospectif, en faisant revivre la physionomie, presque complètement inconnue dans notre pays, du duc de Marlborough (1650-1722), qui compta pendant la guerre de succession d'Espagne parmi les plus redoutables adversaires des armées de Louis XIV. Cette biographie — ou plutôt cet essai biographique — aura pour beaucoup de lecteurs le charme d'une surprise et presque la signification d'une révélation. Ce qu'elle leur révèlera, en effet, c'est le génie militaire d'un homme de guerre dans lequel l'auteur peut saluer sans trop d'exagération, sinon sans doute un émule, au moins un

digne précurseur de Napoléon. Comme ce dernier, en effet, Marlborough a su réunir au cours de ses campagnes les triples mérites du stratège, du tacticien et de l'organisateur, montrer une égale maîtrise dans la conception et l'exécution de ses desseins, pratiquer d'une façon supérieure cet art de la surprise et de l'offensive qui caractérisait par dessus tout la méthode napoléonienne. C'est cette démonstration que M. Belloc a tentée, et à bien des égards rendue convaincante par l'analyse des manœuvres qui conduisirent, entre autres succès, aux victoires de Blenheim (1704), Ramillies (1706), Oudenarde (1708) et Malplaquet (1709). Des croquis nombreux et extrêmement clairs facilitent l'étude de ces campagnes.

Albert PINGAUD.

Une grande ambassade au XVIII[e] siècle. Le secret du maréchal de Belle-Isle, par le vicomte FLEURY. Un vol., in-8°, de 387 pages. Paris, 1934. Librairie Firmin-Didot.

Cette étude minutieuse, très nourrie et amusante, d'une mission fastueuse à Francfort et dans les cours d'Allemagne, qui aboutit à l'élévation au trône impérial, vacant par la mort de Charles VI, de l'électeur de Bavière, Charles-Albert de Wittelsbach, sous le nom de Charles VII, était attendue depuis des années par les amis de l'histoire du XVIII[e] siècle.

M. le vicomte Fleury a bien choisi son sujet en s'attaquant à l'apogée de la carrière de Charles-Louis-Auguste Foucquet de Belle-Isle, dont le type est si caractéristique : en deux ans, de 1740 à 1742, grâce à ses talents personnels, nous le verrons promu tout à la fois de lieutenant-général des armées du roi à la dignité suprême de maréchal de France et au rang de duc et pair, et restaurer ainsi le crédit d'une famille déjà illustre dans le passé, mais que Louis XIV avait proscrite au début de son règne.

Le maréchal de Belle-Isle était, en effet, le petit-fils du surintendant des finances Nicolas Foucquet, disgrâcié et emprisonné, en 1661 à Pignerol, et ce fut, d'ailleurs, son ambition secrète autant que ses services militaires qui le firent désigner par Louis XV comme ambassadeur extraordinaire auprès de la diète d'empire. Sans doute, comme gouverneur de Metz et des Trois-Evêchés, il avait su conquérir auparavant toute sorte d'amitiés utiles sur les deux rives du Rhin, mais suivant la devise de ses pères « *Quo non ascendam* », fort de ses richesses et de ses alliances, il réussit d'autant plus facilement auprès des princes allemands, qu'il aimait, comme son aïeul, le faste et qu'il avait un goût naturel des honneurs du monde.

Tous devaient lui échoir puisqu'en même temps qu'il faisait Charles-Albert roi des Romains, Louis XV se crut obligé de créer Belle-Isle duc de Gisors. On ne peut pas dire pourtant que le maréchal ait su prévoir, au cours de sa mission, quel était le véritable intérêt du roi son maître et de sa patrie en de telles circonstances.

Tout en nous montrant quel rôle brillant tint son héros dans une ambassade qui, assurément, ne diminua pas le prestige de la monarchie française au dehors, le vicomte Fleury n'a pas manqué de rele-

ver ce fait, et en cela, il a fait preuve d'équité, en sage historien qui ne se borne point à chercher à complaire par ses récits aux curieux.

Ne se trouve-t-il pas, du reste, lui-même l'héritier du nom d'un ambassadeur de France, qui, après avoir su, comme Belle-Isle, faire une belle carrière dans l'armée, servit mieux encore son pays en le représentant au loin avec éclat?

Jean de Boislisle.

Grimm et les Encyclopédistes, par André Cazes. Un vol. in-8° de 408 pages. Paris, 1933. Correspondance inédite (1794-1801) du baron Grimm au comte de Findlater. Un vol. petit in-8° de 302 pages, Paris 1834.

La figure du baron Grimm est une des plus originales parmi celles des écrivains qui ont fait jouer un grand rôle politique à la littérature française dans la seconde moitié du 18e siècle et qui, sans le savoir, ont préparé la révolution. Dans ce brillant milieu il représente l'Allemagne d'alors, très différente de celle d'aujourd'hui, car dans un discours de 1770 il a pu, sans trop d'exagération, l'appeler « le centre de l'Europe policée et pensante ». Personne ne fut plus « européen » que Grimm: né en Bavière, il passa sa vie en France, mais il séjourna aussi en Russie, et sa plus illustre correspondante fut l'impératrice Catherine II, qui, malgré l'inégalité de leurs conditions, lui témoigna la plus sincère et la plus généreuse amitié. On pourrait l'appeler le père du grand reportage; par ses correspondances régulièrement adressées de Paris à un certain nombre de princes d'Allemagne et à l'impératrice russe, il inaugure une forme nouvelle d'information, continuée après lui par les grands correspondants de journaux et que, de nos jours, le télégraphe et le téléphone ont fait disparaître.

Comme le montre M. A. Cazes, dans le volume très documenté et très vivant qu'il a écrit sur les rapports de Grimm avec les Encyclopédistes, cet Allemand, mi-journaliste, mi-diplomate fut surtout le représentant auprès de l'Europe policée de ce groupe de littérateurs, d'hommes de génie, d'hommes du monde cultivés et de femmes d'esprit dont les conversations et les écrits firent des salons parisiens à la fin du règne de Louis XV un des lieux où l'intelligence humaine a brillé du plus vif et du plus dangereux éclat. Quels charmants portraits d'hommes et de femmes nous voyons défiler en suivant M. A Cazes dans ces réunions où la conversation, avec une liberté dégagée de tout frein, touchait à toutes les questions et prétendait renouveler la face du monde! A côté du bouillonnant Diderot, de Rousseau rêveur et passionné, du révolutionnaire d'Holbach, Grimm, l'amant de la prudente Mme d'Epinay, représente l'esprit d'ordre et de sagesse. Il a partagé les idées de ses amis, il a fait comme eux la guerre à la religion, mais il garde pour les princes un respect qui va parfois jusqu'à la platitude. C'est à eux qu'il réserve d'abord les abonnements de sa

correspondance littéraire, c'est par eux qu'il s'enrichit et fait son chemin dans le monde. Nous voyons le jeune écrivain pauvre qui, en 1749, affichait les idées les plus subversives, devenu en 1786 M. Grimm de Grimhof, baron du Saint Empire, membre de l'Académie impériale des sciences de Russie, Conseiller d'Etat de Sa Majesté Impériale Catherine II, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha.

Un second volume publié récemment par le même auteur que celui dont nous venons de donner l'analyse, la « Correspondance du baron Grimm au comte de Findlater », nous fait constater chez Grimm une transformation plus profonde encore. La Révolution a passé, réalisant de façon terrible les rêves enchantés des Encyclopédistes, Grimm en a été la victime; malgré sa qualité diplomatique, il a été considéré comme émigré, obligé de vivre hors de France et dépouillé de tout ce qu'il y possédait. Il a horreur du nouveau régime et sans doute il pense comme Meister, son successeur dans la rédaction de la « Correspondance Littéraire », « que tous les tyrans ensemble n'ont peut-être pas fait répandre autant de soupirs et de larmes que la philosophie en a fait verser à la nation la plus douce et la plus gaie de l'Europe ». Assurément il n'écrirait plus les phrases abominables que M. Cazes a relevées dans un de ses premiers écrits: « Le christianisme est une cause de dégénérescence parmi les nations. Si j'avais la police d'un état à conserver, tous les hôpitaux seraient démolis, au risque de laisser mourir dans les rues tous ceux qui n'auraient su se ménager un asile pour leur vieillesse. »

Cet ennemi déclaré de la charité en est en effet devenu le ministre. Ses lettres à Lord Findlater, un grand seigneur anglais qui, généreusement, emploie ses richesses à secourir les misères des émigrés, ont pour objet presque constant de recommander à sa bonté quelques-uns des malheureux Français réfugiés en Allemagne qui, comme Grimm lui-même, y vivent des secours de leurs amis. L'impératrice Catherine de Russie se sert alors de Grimm pour distribuer parmi les émigrés l'argent qu'elle leur prodigue avec une grande largesse. C'est grâce à elle qu'il réussit à assurer le sort de la famille qu'il a adoptée, celle de la comtesse de Bueil, née Emilie de Belsunce, dont les filles Katinka et Adèle, âgées de 12 et 10 ans, ont écrit de leur main les dernières lettres de Grimm publiées par M. Cazes, « tenant la plume pour l'aveugle ». Grimm a perdu la vue presqu'au même moment où la mort de sa bienfaitrice et amie l'impératrice de Russie le frappait cruellement. Il survivra encore dix ans à ce double malheur et ne mourra qu'en 1807 à Gotha. Sa correspondance avec Lord Findlater nous prouve qu'il garda jusque dans sa vieillesse la vivacité de son esprit et le charme de son style, si parfaitement français.

H. de Manneville.

La Petite Histoire, par G. LENOTRE. **Versailles au temps des rois**. Librairie Grasset. Paris. 1934.

L'auteur avoue lui-même qu'il ne s'agit point ici de la « grande histoire » avec ses hautes considérations, ses thèses savantes soigneusement édifiées sur des documents nombreux. Ce volume tient du guide, il facilite la promenade, l'agrémente, l'instruit et, comme autrefois André Hallays intitulait ses ouvrages, on pourrait le caractériser: « En flânant dans le château de Versailles. »

Point de déclamation, ni d'histoire romancée, mais une fantaisie charmante pleine d'érudition qui nous fixe sur quantité de cas historiques, de visions et nous laisse parfois en pleine émotion dans des pèlerinages douloureux ou attendrissants. Et toujours le lecteur aura cette même impression d'un exposé des faits, donné en pleine connaissance de cause avec une entière sincérité.

Les descriptions, les anecdotes voisinent avec des considérations savantes et de ce chaos apparent ressort une lecture facile, particulièrement attrayante et instructive. La nouveauté n'existe la plupart du temps que pour ceux qui n'ont pas pénétré le passé. Plus on étudie l'histoire, plus on est amené à constater non seulement qu'elle « se recommence », ainsi qu'on le dit communément, mais qu'elle « s'engendre ».

N'est-elle pas toujours bien actuelle cette observation de Colbert, faite à l'ambassadeur de Hollande? « Je vous assure qu'il n'y a rien de plus difficile que de trouver un million d'argent comptant. » Et le contraste devient frappant entre ce naïf aveu de misère et le souvenir éblouissant des magnificences du roi Soleil. De même en fut-il sous Louis XVI. Ce prince s'appliquait à ne rien oublier en bon bourgeois qui veille et se tient informé du moindre détail du ménage. On croirait lire dans ses comptes ceux d'un petit rentier qui n'a pas de ménagère et va lui-même aux provisions. Tandis qu'il recommence ses additions, son ministre des finances, dans l'autre aile du château, recommence aussi les siennes: c'est 650 millions 500.000 livres qu'il faut emprunter pour boucher le trou creusé par les gaspillages de la Cour.

Versailles nous apparaît dans son symbolisme et sa réalité brutale. C'est que le renom rayonnant de la royale demeure attire les besogneux comme les phares attirent les oiseaux de mer. On y accourt de toutes les provinces, de tous les pays du monde. Ce palais somptueux, bondé de merveilles et de richesses tant vantées, fascine. Les pauvres viennent là, sûrs d'y gagner leur vie, les aventuriers de tout rang y abondent, d'où un nombre incalculable d'auberges, de guinguettes, de garnis, de cabarets. Malgré tous ces petits côtés, cet envers du décor, on comprend pourquoi cette époque est appelée le grand siècle. En effet, l'harmonieuse ordonnance des gens émérites apparaît, chacun bien à sa place, ne s'occupant que « de sa partie », n'ayant d'autre but que de s'illustrer dans sa compétence et atteignant à la perfection par ce seul fait que tous, en rivalisant de zèle pour plaire au maître, satisfont leur goût personnel.

M. Lenôtre avec le plus grand charme évoque devant nous bien

des figures qu'il ressuscite dans leur cadre, en portraits singulièrement vivants et expressifs. Parce que Louis XIV était roi, sa pauvre idylle avec Louise de la Vallière eut un tel retentissement qu'elle a pris place dans les annales du règne à côté des grands faits politiques. Elle figure après 250 ans dans tous les traités d'histoire.

C'est ensuite ce fils unique de Louis XV, gros garçon assez lourd d'aspect, assez court de taille, profondément indifférent à tout et taciturne. Saint-Simon le représentait comme un parfait imbécile « absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres ». Voici son cabinet où il travaillait à apprendre le métier de roi qu'il ne devait jamais exercer. Là sont les pièces où il fut si heureux dans son ménage modèle et où naquirent 7 enfants. Voilà la chambre où, dans l'été de 1765, il fut atteint du mal auquel il devait succomber l'hiver suivant à Fontainebleau.

Et les fantômes continuent à apparaître, sous l'évocation de l'historien: cinq princes passèrent ici en un siècle, destinés à porter la couronne et qui ne furent jamais rois; figures effacées, chétives, oubliées ou méconnues.

Puis viennent le 1er janvier 1789 et l'aube des jours révolutionnaires sanglants: M. Lenôtre cite ce fait bien curieux que la dernière femme « présentée » à la cour de Versailles et suivant l'étiquette « dans le grand cabinet du roi », ce sanctuaire dont tant de nobles ambitieuses n'avaient jamais pu franchir le seuil, fut une fille du peuple, une simple ouvrière venue là pour demander du pain.

Oui, il n'en faut point douter et l'auteur nous l'affirme avec raison, « les choses ont une âme faite des souvenirs que nous leur associons, de toutes les émotions, de toutes les tristesses, de toutes les joies dont elles ont été les impassibles confidentes ».

Il nous en donne la preuve par de sûrs enseignements qu'il enveloppe de beaucoup de charme. Et il semble qu'il fasse sienne cette affirmation de Quesnay, citée par lui et digne d'être méditée en nos jours si troublés : « La France ne peut être régénérée que par quelque grand bouleversement intérieur. Mais malheur à ceux qui s'y trouveront; le peuple français n'y va pas de main morte. »

Henry DE MONTARDY.

Rochambeau, par Jean-Edmond WEELEN, préface de Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, avec 7 gravures et 2 cartes, in-18, 280 p., Plon 1934.

C'est une noble figure que celle du maréchal de Rochambeau, l'une des gloires les plus pures de la France. Remercions M. Jean-Edmond Weelen de ne s'être pas contenté de nous donner un fidèle récit de sa vie, mais de nous avoir fait pénétrer dans la psychologie intime de ce grand serviteur du pays, qui fut en même temps l'un des principaux artisans de la liberté américaine.

Si l'on a reproché avec juste raison à la monarchie, au XVIIIe

siècle, d'avoir été souvent malheureuse dans le choix de ses généraux d'armée, du moins ne peut-on l'accuser d'avoir chargé Rochambeau d'une mission trop lourde pour lui lorsqu'elle l'envoya porter les couleurs de la France au delà des mers, car il y réussit de façon merveilleuse.

Rochambeau fut nommé colonel en 1745, à l'âge de 22 ans, et cela pourrait surprendre si l'on ne savait que, dans chaque régiment, le service et le commandement étaient assurés, en tout état de cause, par le lieutenant-colonel, officier choisi parmi les plus anciens capitaines et toujours doué d'une longue expérience militaire; mais le jeune colonel ne tarda pas à mériter son rapide avancement. Passionné pour le métier des armes, nous le voyons guerroyer sans répit, en Allemagne et en Flandre, pendant les deux guerres de Sept Ans, ne revenant prendre dans sa famille que le repos strictement nécessaire. En 1757, il fait parti de l'expédition de Mahon. Nommé colonel du régiment d'Auvergne, il prend part à la surprise de Clostercamp, célèbre par le dévouement du chevalier d'Assas. Maréchal de camp en 1761, il est désigné comme inspecteur de l'infanterie et fait partie de cette élite d'officiers généraux qui, vivement émue et instruite par les désastres de la dernière guerre de Sept Ans, s'efforça d'introduire dans l'armée française les procédés tactiques de Frédéric II, ainsi que d'autres réformes indispensables au rétablissement de la discipline.

Rochambeau fut nommé lieutenant-général le 1er mars 1780. Par la dignité de sa vie, par ses talents militaires, par son tact et son jugement, il était désigné pour recevoir le commandement du corps expéditionnaire destiné à passer en Amérique au secours des Insurgents au printemps de 1780. La tâche n'était pas commode d'entretenir des relations cordiales avec un peuple et une armée que tant de motifs séparaient des habitudes d'esprit et de la façon de juger des Français. Rochambeau s'en tira à sa gloire et à celle de son pays. Il sut maintenir une stricte discipline parmi ses troupes. Il parvint à calmer les impatiences juvéniles de La Fayette, qui servait dans l'armée américaine et dont le zèle avait besoin d'être réfréné. Il fit accepter par lui les conseils de sa vieille expérience et lui rendit ainsi affectueusement service; mais surtout Rochambeau acquit la gloire impérissable d'avoir désigné au lieutenant-général de Grasse, malgré l'avis opposé de Washington, le point d'attaque de la Chesapeake pour en finir avec les Anglais. Washington, de son côté, eut le mérite de se rallier à la clairvoyance du vieux guerrier. Quand, à la fin d'août 1781, le comte de Grasse ramena des Antilles une flotte et des renforts français au rendez-vous fixé par l'armée franco-américaine, la partie était gagnée et l'indépendance des Etats-Unis assurée. Dans son immortel ordre du jour du 20 octobre 1781, Washington sut reconnaître à Rochambeau et à l'armée sous ses ordres la part prépondérante qu'ils avaient prise à la capitulation de Yorktown.

Rochambeau, par ses sages dispositions, n'avait rien laissé à l'imprévu. M. Weelen nous en donne des détails qui suffiraient à rendre son livre d'une lecture particulièrement attachante; mais il n'abandonne pas son héros après la guerre d'Amérique. Il nous le montre encore recevant le bâton de maréchal au début de la Révolution et s'efforçant de défendre les frontières du nord de la France, puis il

nous décrit la prison où la haine stupide des hommes de la Terreur jeta le vainqueur de Yorktown, délivré juste à temps par le 9 thermidor. Il nous conte les dernières années du vieillard, passées dans son beau domaine de Rochambeau, près de Vendôme; c'est là qu'un jour, en 1804, un envoyé de Napoléon vint lui apporter, au fond de sa retraite, la plaque de grand officier de la Légion d'Honneur.

L. de CONTENSON.

Le Directoire (du 11 Brumaire an IV au 18 Fructidor an V), par Albert MATHIEZ, publié d'après les manuscrits de l'auteur par Jacques Godechot, Paris, 1934, Librairie Armand Colin.

La République des Comités. Essai d'Histoire Contemporaines de 1893 à 1934, par Daniel HALÉVY. Paris, 1934. Editions Bernard Grasset « La Cité Française ».

Albert Mathiez avait rêvé et presque réalisé un ouvrage complet sur le Directoire, écrit dans l'esprit des recherches historiques modernes. Passionné pour son œuvre il avait à peu près terminé le premier tome quand la mort vint le frapper en pleine Sorbonne au cours de son enseignement. Un de ses anciens étudiants, confident de sa pensée et de ses travaux, a recueilli les notes et les manuscrits de son maître. Dans ses méthodes, avec ses convictions, il nous expose l'étude administrative, financière et économique du Directoire. Ce nouveau volume très indépendant, appuyé sur une grande et intelligente documentation, vient tout à fait à son heure. Ne sont-ils pas nombreux, en effet, ceux qui affirment que la France actuelle a de nombreux rapports avec celle du Directoire ? Oui, sans doute il y a des analogies. Mais il y a bien longtemps qu'on dit « qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». Que le public, donc, se livre au petit jeu des rapprochements, c'est naturel. Mais, il sera plus utile pour lui, de s'élever au-dessus de ces comparaisons qui l'amusent ou lui servent d'arme de combat et de chercher à tirer une leçon de ce qu'il lit.

L'auteur nous démontre, dans des pages très attachantes, que le régime du Directoire, foncièrement impopulaire, peut-être le plus impopulaire et le plus mal obéi qui ait jamais existé en France, a dû son discrédit à la crise financière qu'il ne parvint pas à conjurer. Soumis au joug des hommes d'argent il ne se soutenait que par la lassitude des gouvernés et par l'arbitraire des gouvernants. De tous côtés se dressaient contre lui les deux forces vives de la nation: les conservateurs et les démocrates qui combattaient avec énergie une oligarchie politique composée d'une clientèle de fournisseurs, d'acquéreurs de biens nationaux et de bureaucrates à laquelle se joignaient quelques bourgeois apeurés qui confondaient la république avec leurs intérêts.

Un tableau saisissant de la république à l'agonie, nous prouve

à l'évidence que le Directoire fut le propre artisan de sa chute, convaincu comme il l'était, dès le lendemain du coup d'Etat de Fructidor, que la constitution qu'il venait de violer devait être réformée, et n'ayant pas le courage d'entreprendre lui-même la mise au point politique nécessaire; il était incapable en effet de soutenir un régime dont les défauts étaient trop manifestes : la chute de la république par la révolution était inévitable.

Que de similitudes, que d'évocations entre le Directoire de Mathiez et la république des Comités de Daniel Halévy ! Le ton polémiste l'emporte mais, il y a dans ces pages une telle ardeur morale, un tel désir de transformer certains abus, une telle élévation de sentiments que l'on doit pardonner à certaines violences. Le parti radical n'a jamais trouvé un juge plus clairvoyant ni plus courroucé.

Le procés commence dès 1895. Il nous est même rappelé qu'en 1840 les ancêtres directs du radicalisme affichaient au moins dans leurs revendications, la souveraineté du peuple, celle de l'individu, un comité de salut public, la dictature, la fraternité des nations, la frontière du Rhin. L'actuel parti radical ne précise aucun problème. Ressemblant comme un frère à la clientèle du Directoire il a des amitiés, non des définitions ou des principes. Il constitue une foule subalterne inapte à produire des chefs, mais qui accepte avec souplesse les oscillations de la grande politique à condition que son influence ne soit pas troublée là où l'ambition est vraiment attachée, c'est-à-dire à la direction de la politique intérieure qui est le centre des emplois.

Distributeur de prébendes diverses ou, par un mot plus moderne, détenteur des leviers de commande, le radicalisme veut que les fonctions concédées aient de plus en plus le caractère de propriétés irrévocables, qu'on ne touche pas aux siens, qu'on ne révoque pas.

Au surplus, sa clientèle est variée, nuancée, on ne sait jamais où commencent les gros, où finissent les petits. Autrefois, dans ce parti qui composait l'entourage immédiat du Directoire, on rencontrait le parent proche ou éloigné de l'électeur censitaire, acheteur de biens nationaux, qui sous la Restauration votera pour l'ancien régicide, on y trouvait aussi le paysan propriétaire. Aujourd'hui, le vrai radical se tient dans les généralités, il relit, répète les discours des conventionnels, il en compose un amalgame qui lui tient lieu de pensée, de programme. Mais, bien plus réaliste, il s'écrie: « Le Sénat c'est 300 places, prenons-les, la magistrature 3.000, c'est pour nos amis. » Ainsi se précisent ses ambitions et s'orientent ses conquêtes. Quant aux promesses fiscales elles sont destinées aux masses. D'autres promesses, plus discrètes, montent vers ceux qui encadrent les masses, aux chefs et à leur clientèle directe.

En résumé, le domaine convoité par le parti est l'exploitation de l'Etat.

M. Daniel Halévy se demande avec incertitude si aux fascismes d'Europe on va opposer un régime dictatorial construit sur les fondements du parti radical: loges, maffias locales, instituteurs, facteurs et douaniers syndiqués. Mais, ce qu'il affirme avec énergie, c'est que le mal dont souffre notre pays c'est la désagrégation de l'Etat et

son pillage. « Or, l'agent de cette désagrégation et le bénéficiaire de ce pillage c'est pour une grande part le parti radical. »

L'auteur applique aux événements de notre époque les notions acquises par la psychologie moderne, bien moins la psychologie des foules que celle du monde parlementaire et politique. De son analyse si subtile, si réaliste sur laquelle ne flotte aucune illusion ou sympathie, il tire cette conclusion que le seul moyen d'établir une démocratie autoritaire, qui saurait se défendre elle-même et maintenir la liberté, c'est de sacrifier certaines libertés accessoires pour maintenir les libertés essentielles. Sa pensée dominante, c'est l'urgence d'une restauration des forces morales, d'une autorité sérieuse de l'Etat, du renforcement de l'exécutif, de la limitation du législatif. Le Parlement ne doit pas espérer sauver sa propre importance en aggravant l'esprit de parti; son intérêt propre lui conseille de recouvrer l'estime publique en suivant la voie de l'oubli des querelles partisanes que la grande majorité de l'opinion lui indique.

Henry de MONTARDY.

La battaglia al ponte di Lodi, par Giuseppe AGNELLI. Un vol. gr. in-8°, Lodi, Biancardi, 1924.

La petite ville lombarde de Lodi, située à mi-chemin sur la route de Milan à Plaisance, fut appelée en 1796 à une brusque célébrité, le jour où Bonaparte y remporta une victoire qui, d'après ses aveux ultérieurs, devait signaler l'origine de sa fortune et de ses grandes espérances. Cette bataille, un érudit local, M. Agnelli, a eu l'heureuse idée, non seulement d'en composer un récit beaucoup plus complet que les précédents, mais encore d'en montrer le décor et les comparses en faisant revivre sous de vives couleurs et l'aspect de la ville au moment de la révolution et son existence quotidienne pendant la semaine que dura le passage de l'armée française (8-15 mai). Il a utilisé pour cette minutieuse reconstitution, non seulement les documents imprimés et les archives françaises et italiennes, mais encore les chroniques locales, qui lui ont permis de relever son récit par une quantité de détails vivants et concrets. Pour plus de sûreté, il a fait suivre chacun des onze chapitres dont se compose son ouvrage de la citation ou de la reproduction des sources auxquelles il a puisé pour le composer. La richesse de la présentation matérielle répond enfin dans son volume à celle de la documentation et lui assurera une place de choix dans les bibliothèques napoléoniennes. On y trouvera un grand nombre de portraits, d'illustrations ou de cartes qui contribuent puissamment à renforcer l'impression de vie qui s'en dégage.

Albert PINGAUD.

Casanova, 1725-1798, par Guy ENDORE. Un vol. in-8°, Payot, 1934.

A première vue, c'est de l'histoire des mœurs... et des mauvaises mœurs, que relèverait une biographie de Casanova, cet aventurier

dont les *Mémoires* connurent une si singulière fortune et dont la vie même présente encore tant de parties mystérieuses. En réalité son existence touche par bien des côtés aux dessous de cette diplomatie secrète qui, au XVIIIe siècle surtout, double et même déborde parfois le domaine de la diplomatie officielle. C'est à ce titre qu'il convient de signaler l'ouvrage à la fois savant et vivant dans lequel M. Endore s'est efforcé de reconstituer la vie de Casanova d'après les règles de la critique historique, c'est-à-dire en corrigeant d'une part les erreurs souvent intéressées de ses *Mémoires*, en suppléant d'autre part à leurs lacunes (ils s'arrêtent à 1774 et l'auteur n'est mort qu'en 1798). « Le principal intérêt de cette biographie, déclare à ce sujet l'éditeur, c'est que le célèbre vénitien ne nous apparaît plus seulement comme le chercheur de plaisirs et d'aventures faciles qu'on peint généralement, mais comme un être complexe et nuancé, plein d'aspirations contradictoires, d'appétits matériels et de curiosités intellectuelles, et plus proche ainsi de l'homme moderne qu'aucun autre personnage de son temps. »

A. P.

Femmes, Amours évanouies, avec 4 héliogravures, par G. LENOTRE, de l'Académie française. In-18, 318 p. Grasset, 1933.

Dans la collection « La petite histoire », M. Lenôtre a publié un volume: **Femmes**, qui renferme une quarantaine de croquis, singulièrement curieux et originaux, dont les modèles ont été choisis dans la plus belle moitié du genre humain. Plusieurs mériteraient d'être rattachés à la grande histoire et aident, en tous cas, à la mieux comprendre. Dans cette bizarre galerie nous voyons d'abord se dresser des figures appartenant de près ou de loin à la littérature et aux arts: Mme Favart, Sophie Arnould, la marquise du Châtelet, l'amie de Voltaire, Mmes Fragonard et de Beaumarchais, la Dame aux camélias, l'actrice Alice Ozy, un souvenir de jeunesse du duc d'Aumale, Louise Colet, qui rappelle le nom de Gustave Flaubert, et jusqu'à la portière de Mme Drouet donnant des détails savoureux sur Victor Hugo. Mais voici ensuite des personnages féminins qui nous font rentrer dans la réalité historique: Mme de Saint-Sébastien, qui épousa sur le tard Victor Amédée de Savoie, Lucile Desmoulins, Mme Hoche, Mme de Talleyrand, Mme de Krüdener, l'Egérie de la Sainte Alliance, Joséphine de Savoie, épouse de Louis XVIII, Mme du Cayla, l'amie des derniers jours du même roi, Désirée Clary, devenue reine de Suède par son mariage avec Bernadotte, Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe, que l'auteur appelle une princesse révolutionnaire, la reine Louise de Belgique, épouse de Léopold Ier, la jeune princesse Mathilde qui faillit épouser son cousin Napoléon III, la princesse Elisa Radziwill qui fut le roman de jeunesse de l'empereur Guillaume Ier, l'impératrice Charlotte, dont le dramatique calvaire clôt la série incluse dans cette étonnante mosaïque.

Un trait, un coup de crayon suffisent à notre auteur pour graver

dans l'esprit du lecteur une figure historique ou à peu près, dont l'influence ou l'intervention donnent la clef d'un menu fait ou quelquefois de quelque important événement.

Ainsi il n'est pas indifférent de savoir que Mme de Talleyrand, un monument de sottise, finit, en l'épousant, par avoir raison du plus subtil et du plus fin des diplomates modernes. Un trait, une légère touche de son pinceau suffisent à M. Lenôtre pour graver dans l'esprit du lecteur une image qui ne s'en ira pas. Un accent d'humour ne cesse d'agrémenter le récit et complète, osons-nous dire, la documentation, car l'auteur ne saurait tout dire; il n'en a ni la place ni l'intention, mais il intéresse sûrement encore plus par ce qu'il laisse deviner que par ce qu'il dit; c'est là un des charmes qu'offre la lecture de son livre.

L. de CONTENSON.

La vie privée de Napoléon, par M. P. ENOMOTO. 1 vol. in18 de 300 pages, en langue japonaise. Tokio, 1934.

Ce livre, élégamment imprimé, relié et illustré de gravures, est le dernier paru d'une série d'au moins douze volumes que M. Enomoto a consacrés à l'étude du grand empereur. D'autres volumes sont intitulés: **La jeunesse de Napoléon, Napoléon empereur, Napoléon et la révolution française, Les amours de Napoléon, Les grandes œuvres de Napoléon, Les dernières années de Napoléon**, etc. Notre ignorance de la langue japonaise nous interdit, à notre vif regret, de rendre compte de ces ouvrages comme nous en aurions le désir. Mais nous tenons à en signaler l'intérêt, non seulement à nos lecteurs japonais, mais aussi à nos compatriotes. Ne nous apportent-ils pas la preuve du rayonnement prodigieux qu'étendent encore sur le monde le nom et l'œuvre de Napoléon? Ne nous le montrent-ils pas, continuant ses conquêtes même après sa mort, et les poursuivant aujourd'hui-même dans cette lointaine Asie qu'il avait rêvé d'atteindre les armes à la main?

L'esprit dans lequel M. Enomoto étudie Napoléon ne mérite pas moins d'attirer l'attention que son œuvre elle-même. Pour lui le plus grand mérite du vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna n'est pas son talent militaire. Il le juge plus grand encore par ce qu'il a fait comme législateur et comme homme d'Etat que par ses exploits sur les champs de bataille. Il voit en lui le continuateur de la révolution française, l'homme qui a répandu ses principes sur le monde, l'initiateur du monde moderne et, pour employer les termes même de M. Enomoto « une grande cloche grondante qui annonçait au genre humain la nouvelle civilisation ». « Sans Napoléon, a dit un auteur allemand, on ne peut concevoir le monde moderne. » L'écrivain japonais fait sienne cette idée, car Napoléon est pour lui le libérateur des peuples opprimés, l'initiateur de l'unité italienne et de l'unité allemande, le défenseur du nationalisme et des idées démocratiques, un grand bienfaiteur de l'humanité.

H. DE MANNEVILLE.

Franz Joseph and Bismarck. The diplomacy of Austria before the war of 1866. Un vol. in-8° de 636 pages en langue anglaise, par Chester Wells Clark, professeur d'histoire à l'Université de Princeton (Etats-Unis). Cambridge. *Harvard University press.* 1934.

Les origines diplomatiques de la guerre de 1866, qui a transformé l'Europe Centrale, ont été souvent étudiées chez nous du point de vue français ou du point de vue prussien, car la politique de Bismarck nous a coûté trop cher pour que nous n'y prenions pas intérêt autant qu'à celle de Napoléon III. Mais l'aspect autrichien des grands événements de cette époque est moins connu. D'ailleurs, comme le fait remarquer dans sa préface M. Chester Wells Clark, les archives d'Autriche ont été jusqu'à une époque récente, beaucoup moins libéralement ouvertes que celles de Paris et de l'Allemagne du Nord. C'est seulement depuis la révolution de 1918 que l'accès en a été largement accordé aux chercheurs.

M. Clark les a utilisées avec un soin extrême et il a dépouillé également les documents conservés en Allemagne et en Angleterre, ainsi que les ouvrages, si nombreux, publiés sur le sujet de son étude. Ce sont les archives françaises qu'il a le moins complètement connues. Du vaste travail qu'il a accompli il a tiré un tableau très complet et très impartial des événements et des négociations qui, de l'occupation commune des provinces du Slewig-Holstein par l'Autriche et la Prusse alliées, ont conduit à la guerre entre ces deux puissances.

Il s'attache avec un soin spécial, et c'est là un des côtés les plus intéressants de son ouvrage, à faire ressortir le rôle joué par chacun des ministres et des diplomates qui entouraient François-Joseph : Rechberg, Mensdorff, Biegeleben, Gablenz, Esterhazy et enfin par l'Empereur lui-même. Il attribue à celui-ci une part importante dans les erreurs commises qui ont conduit à la catastrophe de Sadowa. François-Joseph a voulu être son propre ministre des Affaires Etrangères; il s'est entouré d'hommes qui souvent n'étaient pas d'accord entre eux, ne suivant complètement les avis de personne et se faisant pour ainsi dire l'arbitre entre ses conseillers. De là des lenteurs, des hésitations, des tergiversations qui ont été fatales.

Profondément convaincu de la grandeur et du rôle historique de la maison de Habsbourg, l'Empereur ne pouvait se résigner à admettre que l'Autriche cessât de dominer l'Allemagne et l'Italie. Il ne sut ni sacrifier sa prééminence dans les pays germaniques pour s'assurer l'alliance sincère de la Prusse, ni abandonner Venise afin d'obtenir contre la Prusse le concours de Napoléon III. Il fut toujours en retard dans ses idées et ses décisions et se trouva enfin seul et abandonné de tous en face de son trop habile adversaire. Sans doute le roi de Prusse Guillaume I était souvent, comme l'Empereur, retenu par ses scrupules monarchiques et hésitant sur le parti à prendre, mais sa conscience était moins étroite, moins tyrannique que celle de François-Joseph. Il ne se serait pas résigné comme lui à laisser périr l'Autriche plutôt que de sacrifier un principe. Il avait

enfin près de lui un homme de génie qui sut lui faire accepter ses volontés. François-Joseph ne trouva pas de Bismarck; la relation de ses efforts aussi vains que maladroits pour sauver son empire, que nous donne l'historien américain, fait songer au proverbe antique : « Le destin aveugle ceux qu'il veut perdre. »

H. de MANNEVILLE.

Histoire du règne du Khédive Ismaïl, par J. DOUIN. Tome I. Les premières années du règne (1863-1867). Rome, 1933.

Sous les auspices de S. M. le roi Fouad Ier, la Société royale de géographie d'Egypte a entrepris une série nouvelle de publications appelées à avoir un heureux retentissement dans le monde savant. Le tome Ier de l'*Histoire du règne du Khédive Ismaïl,* paru cet hiver, en est le remarquable exemple.

Il ne nous sera pas nécessaire de faire ici un long éloge du capitaine de frégate Douin, à qui cette publication a été confiée. Ses biographies chinoises, ses récits traduits du chinois sur le peuple de l'Empire du milieu, sur le cérémonial de la cour de Pékin et ses coutumes, et ses recherches multipliées dans nos dépôts d'archives, l'avaient déjà rangé, il y a quelque vingt cinq ans, parmi les historiens de valeur. Mais depuis lors ses études sur les campagnes de Bonaparte en Egypte, sur celle de Bruix, sur l'indépendance de l'Egypte, sur le pacha Méhémet Ali, sur la première guerre de Syrie, sur la politique anglaise et mameluke en Méditerranée, enfin ses séjours réguliers au Caire lui ont permis de se renseigner à fond sur tout ce qui s'est passé dans le Levant depuis plus d'un siècle et de se familiariser avec les règles du jeu des puissances sur l'un des points les plus enviés du globe terrestre. Personne ne semblait donc mieux préparé pour nous présenter en détail la suite des événements principaux du gouvernement du Khédive Ismaïl, le noble père du roi Fouad Ier, événements que bien des gens ont trop oubliés.

Ce premier volume doit être suivi de quatre autres. Il nous fait voir déjà qu'Ismaïl, prince plus modeste et moins souvent étudié que Méhémet Ali, restait digne de notre gratitude occidentale comme de l'estime de toute la postérité de ses sujets pour l'œuvre importante qu'il a accomplie avec Ferdinand de Lesseps.

A présent, grâce aux clartés d'un tel ouvrage, on voit mieux, comment le grand Français que fut Lesseps sut par son génie personnel, sa ténacité, son expérience diplomatique, ses négociations patientes que les difficultés n'arrêtèrent jamais, par sa foi de vrai fondateur du canal de Suez, finir toujours par s'entendre avec Ismaïl pacha, triompher avec lui des objections de la Sublime Porte et déjouer les intrigues de la jalouse Angleterre, partout inquiète des succès de la France.

Les premières années du règne d'Ismaïl, qui vont de 1863 à 1867, nous présentent la succession de faits qui se rapportent non seulement aux premiers travaux de percement de l'isthme de Suez et à l'organisation de la compagnie présidée par Ferdinand de Lesseps,

mais à toute la vie économique, matérielle et agricole de l'Egypte, à l'émancipation de la main-d'œuvre indigène, à la guerre de Crète et à celle du Mexique, à l'extension des privilèges dont jouit la riche terre des Pharaons, depuis la loi d'hérédité au trône en ligne directe, jusqu'au firman du 8 juin 1867. Cette date marque à peu près l'apogée du règne et le règlement définitif, pour la France et l'Angleterre réconciliées, de la question de l'avenir même du canal de Suez, d'ordre universel.

Il faut rendre hommage au commandant G. Douin de tous ces résultats sûrement acquis aujourd'hui au profit de l'histoire générale. Nous attendrons avec une juste curiosité la suite de ses travaux.

Jean de Boislisle.

Lettres de la princesse Radziwill au général de Robilant, tome IV et dernier (1908-1915). 1 vol. in-8° de 344 pages. Bologne et Paris, Librairie Plon.

A l'occasion de la publication des trois premiers volumes, la **Revue d'Histoire Diplomatique** a déjà appelé l'attention de ses lecteurs sur l'extrême intérêt des lettres adressées par la princesse Radziwill au général de Robilant, avec lequel elle s'était liée, lorsqu'il était attaché militaire à l'ambassade d'Italie à Berlin, d'une amitié qui dura jusqu'à sa mort. Cette grande dame, française d'origine, puisqu'elle était née Castellane, mais devenue, par son mariage avec le prince Antoine Radziwill, un des personnages importants de la cour d'Allemagne, nous apporte un témoignage d'une valeur incomparable pour l'histoire des événements qui ont précédé la guerre. Quoique française et bonne française, elle les voit du côté allemand, et sans aucune hostilité pour l'Allemagne, car elle a de l'admiration et de l'amitié pour l'empereur Guillaume II, qui lui témoigne beaucoup d'égards; elle est personnellement liée avec la grande duchesse de Bade, tante de l'Empereur, et même avec l'Impératrice; elle est reçue dans l'intimité des cours de Berlin et de St-Pétersbourg et, dans son salon de la Pariserplatz à Berlin, elle reçoit tout ce qui compte en Allemagne dans la politique, dans la diplomatie ou dans le monde. A un goût très vif pour la conversation, elle joint une intelligence claire et un jugement très sûr. Elle suit d'ailleurs les événements politiques avec un intérêt passionné.

Des dernières années de sa correspondance ressort une impression d'inquiétude et de tristesse; elle sent d'avance et fait prévoir, de façon saisissante, le désastre qui va venir. « Je m'étais fait tant d'illusions, écrit-elle dès le 6 mars 1908, sur le caractère de l'Empereur et sur le gouvernement allemand et il n'est pas étonnant qu'on se sente désemparé quand les écailles vous tombent des yeux. » Car, malgré sa sympathie pour l'Empereur et le sentiment qu'elle a de ses grandes qualités, elle reconnaît tout ce qu'il y a de légèreté, d'incohérence et de manque d'équilibre dans les façons d'agir de Guillaume II. « Je commence à être persuadée, écrit-elle le 10 mars 1908, que notre Souverain est malade et que son cerveau n'est plus dans un état normal. » Et le 15 novembre suivant elle ajoute : « Moi, je pense

qu'héritier direct du roi Georges III d'Angleterre, sa raison est en train de s'obscurcir comme celle de cet aïeul et de plusieurs des fils de ce même Roi, entre autres Guillaume IV, à qui la reine Victoria a succédé. Cela me frappe beaucoup en ce moment. »

A l'exemple de son empereur, l'Allemagne paraît à la princesse en train de perdre la raison. « Vraiment, écrit-elle en septembre 1908, à propos de l'affaire des déserteurs de Casablanca, on n'a pas idée d'un fait pareil. J'en suis cependant moins étonnée que beaucoup d'autres, car c'est avec effroi que je remarque depuis des années que les Allemands s'imaginent maintenant que tout leur est permis. « **Deutschland über alles** », répète-t-on ici, et cela semble suffisant pour justifier toute chose. » « Il y a ici, dit-elle encore le 10 avril 1909, comme de la folie en l'air à force d'ambition, d'avidité et de désir de grandeur; le pays n'est pas en condition de pouvoir lutter contre l'Angleterre et fonder des colonies; on sera un beau jour arrêté dans ce désir d'ambition dominatrice par une horrible catastrophe. »

La princesse n'a pas cessé de blâmer la politique de l'Allemagne au Maroc, imposée à l'Empereur, à son avis, par Holstein et Bulow. Elle y voit l'origine des malheurs de l'Europe. Quand l'Italie déclare la guerre à la Turquie à propos de la Tripolitaine, elle écrit à son ami (30 sept. 1911) : « C'est pourtant cet affreux bateau d'Agadir qui a mis tout le monde en branle et l'Allemagne ne sait pas le mal qu'elle a attiré sur l'Europe par ses ambitions malsaines qui sont devenues contagieuses!.. J'ai bien peur que ce ne soit le signal d'une guerre générale. Toutes les ambitions sont réveillées et, avec toutes les nouvelles inventions, que de dangers de plus, que d'horreurs à prévoir, que de misères peuvent en résulter! On se sent froid dans tout le corps en y pensant. »

Le passage suivant suffit à prouver combien la Princesse était bien renseignée. « Il paraît, écrit-elle de son château de Kleinist, le 18 septembre 1911, qu'il y a aussi une grande panique en Belgique, car on sait que c'est par ce pays-là que l'Allemagne veut fondre sur Paris, si elle déclare la guerre, en tournant les places fortes du nord de la France. »

L'Empereur ne veut pas de guerre, mais il est fatigué, désemparé, découragé. Il n'est pas secondé par son chancelier : « L'honnête homme qu'est M. de Bettsmann possède une étroitesse d'esprit qui dépasse les bornes. Son manque de savoir-faire et d'adresse est inimaginable. L'Empereur est à plaindre de n'avoir plus un véritable homme d'état auprès de lui. » Dans l'empire sans direction, le trouble s'installe, les initiatives dangereuses ne sont plus contenues : « Un esprit nouveau amène petit à petit le pays à une crise que chacun sent venir et qui ne peut plus tarder (9 juillet 1912), car tout le monde est inquiet et on entend dire à tout instant : « Cela ne peut plus durer ainsi. »

L'orage éclate en Orient et dès le début des guerres balkaniques la princesse en prévoit les terribles conséquences. Elle écrit le 25 novembre 1912 : « Les nouvelles d'Orient sont bien mauvaises; malgré la ferme volonté de l'empereur François Joseph de garder la paix, il semble que le parti de la guerre l'emporte, car l'Autriche mobilise. Si elle entre en guerre contre les Serbes, la Russie sera obligée d'en-

trer en guerre aussi, et nous voilà en un tour de main entraînés dans la guerre générale qui mettra tout à feu et à sang. Et la guerre générale sera la fin des monarchies de l'Europe. Nous sommes dans un ébranlement tel que rien ne tiendra plus. L'Autriche, avant d'entreprendre une pareille affaire, devrait se rendre compte qu'après la fin de la Turquie c'est elle-même qu'on commencera à morceler et à dépouiller; son avenir me paraît fort noir. »

Une des filles de la princesse Radziwill, mariée au comte Potocki et qui résidait à Vienne, lui envoyait d'Autriche des renseignements qu'elle transmettait à son correspondant. Ses lettres nous permettent ainsi de suivre tant à Vienne qu'à Berlin les progrès de la crise qui, peu à peu, sous l'impulsion et même contre la volonté des deux souverains, réalise les sinistres prédictions que nous venons de reproduire. La guerre surprend la princesse à la campagne, à Kleinist; elle rentre à Berlin espérant s'y trouver moins isolée. Tandis qu'autour d'elle s'accomplissent les malheurs qu'elle a prévus, elle achève tristement sa vie dans une ville où elle est redevenue une étrangère, presque suspecte. « Je suis absolument seule pour Noël, écrit-elle douloureusement le 24 décembre 1914, sans un ami, sans un enfant et même sans aucune possibilité d'avoir avec eux un échange de pensées... » Ses lettres deviennent rares et moins intéressantes, car peu de nouvelles arrivent jusqu'à elle, elle doit être très prudente dans ce qu'elle écrit et sans doute ses derniers billets, datés d'avril et de mai 1915, ne sont pas arrivés facilement à leur destinataire en Italie. Un télégramme de sa fille, la comtesse Potocka, qui termine le volume, et qui porte la date du 13 juillet 1915, nous apprend que la princesse était retournée à son château de Kleinist quand elle y expira, sans avoir vu la fin de la guerre qui mettait aux prises, de façon si cruelle pour elle, ses deux patries.

H. DE MANNEVILLE.

Holstein, l'Eminence grise de l'Allemagne, par Joachim DE KURENBERG. Trad. franç. Un vol. in-8. Payot, 1934.

Le baron de Holstein était un gentilhomme prussien, plus bureaucrate encore que diplomate, qui, pendant vingt-cinq années et sous quatre chanceliers (Bismarck, Caprivi, Hohenlohe, Bülow), avec le simple titre de conseiller-rapporteur à l'Office des Affaires étrangères, inspira jusqu'à la diriger la politique extérieure de son pays. Plusieurs traits de son caractère ont contribué à lui donner, parmi les hommes d'état d'avant-guerre, une physionomie à part, enveloppée d'une troublante atmosphère de mystère: un amour de la solitude si farouche qu'il devait se dérober pendant dix-sept années à l'honneur d'une présentation à son souverain Guillaume II; une indifférence aux affections et aux plaisirs de ce monde qui ne souffrait d'exception que pour les plaisirs de la table; une puissance de travail par laquelle il se rendait indispensable à tous ses chefs successifs; et, comme rançon de ces qualités, une absence de préjugés et une prédilection pour les manœuvres souterraines qui semblait le qualifier particulièrement, selon le mot de Bismarck, pour les besognes malpropres. En fait il semble

avoir été gouverné par une sorte de besoin sadique de perdre ou au moins de miner tous ceux dans lesquels il détestait des supérieurs ou pressentait des rivaux. Il s'est attaqué successivement, avec plus ou moins de succès, à d'Arnim, à Bismarck, à Bülow, à Eulenburg, pour ne citer que les principaux objets de sa haine.

Il était aussi destiné à succomber aux péripéties de ce jeu de massacre. Il avait pris l'habitude, toutes les fois qu'il croyait avoir besoin d'un surcroît de crédit, de le chercher dans une offre de démission qu'il était assuré à l'avance de voir refuser, sous le prétexte qu'il était indispensable à la marche des affaires. Il tenta le même coup en janvier 1906, au moment où la chute de Delcassé, due en partie à ses intrigues, semblait marquer l'apogée de sa fortune. Mais cette fois la mesure était comble des complaisances dont il avait jusqu'alors profité. Il tomba sur un ministre des Affaires étrangères moins accommodant que les autres; c'était M. de Tchirsky, qui le prit au mot et obtint du chancelier Bülow l'acceptation de sa démission. Holstein quitta le pouvoir sans résistance apparente, mais le cœur ulcéré, et consacra les trois années qui lui restaient encore à vivre à satisfaire ses rancunes. Il mit au service du célèbre pamphlétaire Maximilien Harden, pour une violente campagne contre ceux qu'il rendait responsables de sa disgrâce, tout ce qu'il pouvait trouver de traits piquants dans l'arsenal de ses souvenirs.

Tels sont les principaux éléments d'une biographie que l'auteur a cherché à reconstituer avec un grand nombre de documents inédits, et qu'il a retracée en une série de chapitres courts, clairs et vivants. La forme légèrement romancée sous laquelle il la présente, et dont il a été fait parfois un si fâcheux abus, semble en la circonstance particulièrement appropriée au récit d'une existence qui, par le mystère dont elle a été entourée, n'a pas été sans présenter un caractère romanesque.

Albert Pingaud.

Un livre noir, diplomatie d'avant-guerre et guerre, d'après les documents des Archives russes, Livres II, III, et IV du tome III, Paris, Librairie du Travail, 1932-1934.

Par une curieuse rencontre, l'entrée des Soviets dans la Société des Nations a coïncidé avec l'achèvement d'une œuvre historique inspirée au moins par eux et destinée au public français. C'est un ouvrage en trois volumes, composé en majeure partie avec des extraits traduits des recueils de documents qu'ils ont fait paraître en Russie même sur le rôle du gouvernement tsariste dans la guerre mondiale.

Cette publication a passé par des vicissitudes diverses avant d'arriver à son terme. Elle avait débuté, il y a longtemps déjà, par l'apparition presque coup sur coup (1922 et 1923) de deux volumes relatifs, l'un aux origines lointaines (1910-1912), l'autre aux préliminaires immédiats et aux responsabilités (1912-1914) du conflit européen. Après une interruption de quatre ans, elle s'est poursuivie en 1927 par le premier fascicule d'un tome III, consacré à la guerre elle-même. A ce moment, des difficultés financières l'ont fait encore sus-

prendre; elle a été reprise au cours des deux dernières années, et terminée au début de la présente, avec les prodromes de la révolution russe (mars 1917). Elle présente toutefois une lacune de cinq mois (d'avril à septembre 1915) que les éditeurs reconnaissent sans l'expliquer, et qu'ils expriment l espoir de pouvoir combler un jour.

Dans la partie relative à la guerre — et principalement dans les trois derniers fascicules récemment parus — elle est presque entièrement formée par la reproduction des dépêches officielles envoyées de Paris par M. Izwolski à son gouvernement. Lui-même, quand il ne pouvait joindre directement le ministre, qui était alors M. Briand, prenait ses informations quotidiennes auprès du principal collaborateur de ce dernier, M. Jules Cambon, nommé en octobre 1915 secrétaire général du Quai d'Orsay. La suite de ses lettres, contenant le résumé de ses conversations, représente donc comme une chronique des événements ou des questions qui, sous le ministère Briand, firent l'objet d'échanges de vues entre la France et ses principaux alliés: tout d'abord, à la fin de 1915, l'expédition de Salonique, au sujet de laquelle ils ne devaient jamais arriver à une entente complète; puis en 1916, l'alerte de Verdun, le réveil du front russe, la surprise et la faillite de l'intervention roumaine; au début de 1917, les premières propositions de paix allemandes et les prodromes de la révolution russe; et enfin, pendant toute cette période, la discussion du grand problème qui domine tous les autres, d'où dépend l'issue finale de la guerre, et qui consiste à rendre effective, par la coordination et la concentration des efforts, la supériorité de forces dont disposent les puissances de l'Entente.

Cette brève analyse peut aider au moins à préciser l'intérêt que présente et les services qu'est appelé à rendre le **Livre Noir**. La publication en a été sans doute inspirée par des arrières-pensées politiques que ne trahissent pas seulement, mais qu'accusent les avant-propos placés en tête de ses diverses parties. Elle peut donner lieu de ce fait à des réserves qui portent, soit sur le choix des pièces dont elle se compose, soit même sur la fidélité de leur reproduction. S'il convient de la consulter avec précaution, elle n'en représente pas moins un recueil unique en son genre, au moins pour la période de guerre proprement dite, par cela même particulièrement précieux, et dont il y aurait mauvaise grâce à contester la valeur documentaire et l'utilité pratique.

Albert PINGAUD.

TABLE DES MATIÈRES
DE LA QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 1. — Janvier-Mars 1934.

N° 2. — Avril-Juin 1934.

N° 3. — JUILLET-SEPTEMBRE 1934.

N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1934.

TABLE DES AUTEURS

Le Gérant : H. ANGLES.

Rodez, imp. P. CARRÈRE (Maison fondée en 1624).